UNIVERSITE LIBRE
DE BRUXELLES
Faculté de Philosophie et
Lettres

UNIVERSITE DE
NEUCHÂTEL
Faculté des Lettres et
Sciences Humaines

# L’hôtellerie bruxelloise 1880-1940

## Acteurs, structures et logiques spatiales d’un secteur multiforme

Volume I

Virginie JOURDAIN

Thèse présentée en cotutelle en vue de l’obtention du grade académique de Docteur en Histoire, art et archéologie,
sous la direction de Messieurs Serge JAUMAIN et Laurent TISSOT

Année académique
2011-2012

unine
UNIVERSITÉ DE
NEUCHÂTEL

**Faculté des Lettres et Sciences Humaines**
Espace Louis-Agassiz 1
CH - 2000 Neuchâtel
Tél : +41 (0)32 718 17 00
Fax : +41 (0)32 718 17 71
secretariat.lettres@unine.ch

# IMPRIMATUR

La Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Neuchâtel, sur les rapports de M. Laurent Tissot, co-directeur de thèse, professeur ordinaire d'histoire à l'Université de Neuchâtel ; M. Serge Jaumain, co-directeur de thèse, professeur à l'Université libre de Bruxelles ; Mme Patricia Van den Eeckhout, Université libre de Bruxelles ; Mme Claire Billen, Université libre de Bruxelles ; M. Cédric Humair, maître d'enseignement et de recherche à l'Université de Lausanne, autorise l'impression de la thèse présentée par Mme Virginie Jourdain en laissant à l'auteur la responsabilité des opinions énoncées.

Neuchâtel, le 9 décembre 2011

Le doyen
Patrick Vincent

# TABLE DES MATIERES


**REMERCIEMENTS** ..... **5**

**LISTE DES ABRÉVIATIONS UTILISÉES** ..... **7**

**TABLE DES ILLUSTRATIONS** ..... **8**

**INTRODUCTION** ..... **10**

1. L'HOTELLERIE, UN PESANT HERITAGE HISTORIQUE ..... 10
2. LA RECONSIDERATION RECENTE D'UN OBJET SCIENTIFIQUE « LEGER » ..... 11
3. HISTORIOGRAPHIE DU TOURISME ET HOTELLERIE ..... 14
4. L'HOTELLERIE, UNE HISTOIRE DES ELITES ? ..... 20
5. LES SOURCES DU PASSE HOTELIER : DESTRUCTION, DISPERSION ET DIVERSITE ..... 26
   - *5.1 Les archives privées d'hôtels* ..... *26*
   - *5.2 Les sources hôtelières conservées dans les fonds publics* ..... *29*
6. LES LIMITES ET OBJECTIFS DE CE TRAVAIL ..... 39

**1ÈRE PARTIE : L'HÔTELLERIE** ..... **41**

1. « THE QUESTION AGAIN, WHAT IS A HOTEL ? » HOTEL, AUBERGE, PALACE ET PENSION : UN OBJET D'ETUDE MAL IDENTIFIE ..... 41
   - *1.1 Un vocabulaire extrêmement large pour définir le secteur de l'accueil payant* ..... *41*
   - *1.2 « Industrie hôtelière » : une expression ambiguë revendiquée par la profession* ..... *46*
   - *1.3 Une définition légale très souple* ..... *48*
     - 1.3.1 La question de la protection légale du mot « hôtel » ..... 49
     - 1.3.2 Classer les hôtels : une méthode imparfaite pour distinguer les hôtels des maisons qui ne le sont pas ..... 50
       - a) Les initiatives privées : guides et associations touristiques ..... 50
       - b) L'Etat belge et le Statut de l'Hôtellerie ..... 52
   - *1.4 La définition des statistiques et recensements* ..... *57*
   - *1.5 Conclusion* ..... *59*
2. LA LEGISLATION HOTELIERE (XIXE – XXE SIECLES) ..... 62
   - *2.1 Obligations et droits légaux : une profession sous surveillance* ..... *62*
     - 2.1.1 La responsabilité de l'hôtelier ..... 63
     - 2.1.2 Le privilège de l'hôtelier ..... 65
     - 2.1.3 Les registres de voyageurs ..... 66
   - *2.2 Hôtellerie et législation sanitaire : une question de salubrité publique* ..... *69*
   - *2.3 Législation fiscale et hôtellerie* ..... *73*
     - 2.3.1 Le droit de patente ..... 73
     - 2.3.2 Une complexification fiscale croissante (1918-1940) ..... 75
     - 2.3.3 Un revenu fiscal aux multiples ressources pour le pouvoir communal ..... 77
       - a) La taxe sur les omnibus d'hôtels ..... 77
       - b) La taxe bruxelloise sur la superficie des locaux commerciaux ..... 80

c) La taxe sur les chambres d'hôtels et de pensions ..... 81

*2.4 Une politique de soutien de l'Etat belge ? ..... 83*

2.4.1 Le délit de grivèlerie ..... 83
2.4.2 La demande d'un crédit national hôtelier après 1918 ..... 84

*2.5 Législation sociale et hôtellerie ..... 87*

2.5.1 Réglementer le temps de travail : les lois sur le repos dominical et la journée des huit heures.. ..... 87
2.5.2 Le développement d'un dispositif légal de protection sociale : chômage, pensions et allocations familiales dans l'hôtellerie ..... 91

*2.6 Conclusion ..... 94*

3. PREMIERS JALONS HISTORIQUES ET STATISTIQUES SUR L'HOTELLERIE BELGE ET BRUXELLOISE .. 97

*3.1 La création de l'hôtellerie moderne : origines jusqu'au XVIIIe siècle ..... 97*

*3.2 Recensements et patentes : une première analyse statistique de l'hôtellerie belge et bruxelloise ..... 99*

3.2.1 Les recensements nationaux ..... 99
3.2.2 Les registres des patentables ..... 103

**2ÈME PARTIE : STRUCTURATION ET MODERNISATION DE LA PROFESSION HÔTELIÈRE ....109**

1. DEFENDRE LE METIER, UNE STRUCTURATION LENTE ..... 109

*1.1 L'Union des Hôteliers, Restaurateurs, Limonadiers de l'agglomération bruxelloise (U.H.R.L.B.) ..... 109*

1.1.1 1886 : création d'un syndicat Horeca dans la capitale ..... 109
1.1.2 La voix du patronat bruxellois ..... 112
a) Structure, organisation et hommes de l'Union ..... 112
b) Profil des membres de l'Union ..... 118
c) La défense d'une communauté d'intérêts ..... 122
d) Le tissage d'une nouvelle sociabilité professionnelle ..... 127

*1.2 Le Journal de la Cuisine 1889-1923 ..... 130*

1.2.1 La revue hybride d'une profession en quête d'identité ..... 130
1.2.2 Le relai direct des causes corporatives : exister sur la scène publique bruxelloise ..... 137

*1.3 Hôtellerie et associations professionnelles : une complexification progressive ..... 143*

1.3.1 Le Groupe de l'Alimentation ..... 143
1.3.2 La Fédération nationale de l'Hôtellerie belge (F.N.H.B.) ..... 145
1.3.3 Les groupements internationaux ..... 147

*1.4 La Belgique Hôtelière 1923-1940 ..... 150*

1.4.1 La revue professionnelle d'un métier qui s'affirme ..... 150
1.4.2 Le reflet des préoccupations d'une profession moderne ..... 152
a) Eduquer les hôteliers ..... 152
b) Science et hôtellerie : l'ambition tayloriste ..... 154
c) La fascination des Etats-Unis ..... 157

2. UNE PROFESSION DES CLASSES MOYENNES ? LES REVENDICATIONS ET PREOCCUPATIONS CORPORATIVES 164

*2.1 Une évidente communauté d'intérêts ..... 164*

*2.2 Une position ambiguë ..... 168*

*2.3 Les relais politiques ... 175*

*2.4 Enseignement, apprentissage et formation hôtelière ... 182*

2.4.1 La formation technique : les résultats limités de l'initiative privée avant 1914 ... 183
2.4.2 L'expérience avortée des cours pour chômeurs de l'Industrie des Hôtels, Restaurants et Cafés (1915-1916) ... 186
2.4.3 Nationaliser la main-d'œuvre hôtelière : l'Ecole Nationale d'Industrie Hôtelière (1919-1922) ... 187
2.4.4 Le mythe du self-made man ... 191
2.4.5 Une œuvre d'essence corporative : l'Ecole d'Industrie Hôtelière de Bruxelles ... 194

*2.5 Conclusion ... 203*

3. LA PROMOTION TOURISTIQUE : UN INSTRUMENT DE LEGITIMATION PROFESSIONNELLE ... 207

*3.1 Avant 1914 : le règne de l'initiative privée ... 207*

3.1.1 Bruxelles-Attraction : la volonté d'animer la ville ... 207
3.1.2 Le Touring Club de Belgique et l'hôtellerie ... 211
3.1.3 Les expositions universelles de Bruxelles et l'hôtellerie ... 217

*3.2 Après 1918 : Prise en main étatique d'une « industrie nationale » ... 222*

3.2.1 Le tourisme : un combat économique et patriotique ... 222
3.2.2 L'Office National du Tourisme belge : les mutations multiples d'un organisme public en quête d'identité… et de financement ... 223

*3.3 Conclusion ... 227*

**3ÈME PARTIE : LA GÉOGRAPHIE HÔTELIÈRE DANS UNE VILLE CAPITALE. BRUXELLES 1880-1940 ... 229**

1. METHODOLOGIE ET CRITIQUES DES SOURCES ... 229

*1.1 Une cartographie hôtelière, pour quoi faire ? ... 229*

*1.2 Des sources hétérogènes ... 231*

1.2.1 Les annuaires de commerce Mertens et Rosez ... 231
1.2.2 Les guides de voyage ... 236
*a) L'apport des guides de voyage dans la cartographie ... 236*
*b) Choix et limites méthodologiques ... 241*
1.2.3 Les cartes postales ... 245

2. UNE PREMIERE ANALYSE SPATIALE ... 249

*2.1 L'hôtellerie bruxelloise avant le voûtement de la Senne ... 249*

2.1.1 Un bas de la ville populaire ... 250
2.1.2 Un haut de la ville élitiste ... 256
2.1.3 Une concentration écrasante dans le Pentagone ... 259

*2.2 L'hôtellerie à Bruxelles 1880-1940 : logiques de localisation et évolution ... 260*

2.2.1 Evolutions générales de la période ... 260
2.2.2 La capacité hôtelière à Bruxelles ... 267

3. UN ESSAI DE TYPOLOGIE ... 270

*3.1 Le centre : l'héritage historique des malles-postes ... 271*

*3.2 Les grands boulevards et l'antique axe Nord-Sud ... 275*

3.2.1 L'héritage traditionnel de la rue Neuve et de ses environs ... 275
3.2.2 Les boulevards centraux : le règne des palaces « à la parisienne » ... 280

a) L'attrait des nouveaux boulevards ..... 280
b) Le cas singulier du Grand Hôtel : un hôtel international aux mains de la ville de Bruxelles ..... 285
c) Une nouvelle centralité pour l'élite voyageuse à Bruxelles ..... 291
d) L'expression suprême de la modernité ..... 293
e) Les « hôtels-boutiques » à Bruxelles ..... 297

*3.3 Le haut de la ville : les quartiers Royal et Louise ..... 302*

3.3.1 Le haut de la ville, l'héritage séculaire de l'hôtellerie élitiste ..... 302
3.3.2 Les pensions de famille ..... 312

*3.4 Les quartiers de gare ..... 322*

3.4.1 L'hégémonie de la gare du Nord : deux mondes hôteliers distincts et complémentaires ..... 322
a) La place Rogier : le lieu d'expression privilégié de la modernité et du gigantisme hôtelier bruxellois ... 326
b) Les rues adjacentes du quartier Nord : l'efflorescence typique d'un quartier de gare ..... 342
3.4.2 La faiblesse relative de la gare du Midi ..... 351
3.4.3 Le cas atypique de la gare du Luxembourg ..... 360
3.4.4 Les laiteries de la périphérie verte ..... 363

*3.5 Carte de standing des quartiers hôteliers à Bruxelles 1880-1940 ..... 366*

4. CONCLUSION ..... 373

**CONCLUSION ..... 378**

# REMERCIEMENTS

Au terme de ce travail de longue haleine, il m'est particulièrement agréable de remercier les personnes qui m'ont apporté leur soutien pour son bon achèvement.

Le FNRS et le Fonds David et Alice Van Buuren ; tout d'abord, m'ont permis, grâce aux bourses octroyées, de mener cette thèse à bonne fin dans des conditions optimales.

Ma gratitude va aussi à Serge Jaumain et Laurent Tissot dont les conseils ont été essentiels pour préciser mes idées et ne pas me perdre dans les méandres tortueux de l'hôtellerie. J'ai toujours retiré des enseignements fructueux de nos discussions. Si ma timidité m'a empêché d'en profiter plus régulièrement, j'ai parfaitement conscience que leur disponibilité et leur écoute ne m'ont jamais fait défaut !

Je tiens également à remercier les professeurs et chercheurs qui ont suivi avec gentillesse et curiosité mes recherches. Il m'est agréable de citer parmi eux Claire Billen dont la connaissance extensive du passé bruxellois m'a permis de me détacher de mes sources pour adopter un regard plus global où ma thématique trouvait sa juste place dans le cadre historique de la capitale ; Jean-Michel Decroly dont le regard de géographe m'a significativement permis de gagner en clarté et en efficacité dans mon propos ; Stéphanie Quériat dont les relectures minutieuses et critiques m'ont permis d'améliorer l'orthographe… mais surtout de bien mieux développer les idées de cette thèse ; enfin, je m'en voudrais de ne pas citer l'équipe interdisciplinaire des chercheurs de l'A.R.C. « Les Elites dans la Ville » à l'U.L.B. dont les réunions ont constitué, durant mes recherches, un cadre aussi structurant qu'instructif.

Le savoir-faire et les larges connaissances des géographes Benjamin Wayens et Christian Dessouroux m'ont été indispensables pour créer les cartes de la géographie hôtelière ancienne de Bruxelles. Le contenu de cette thèse aurait été diamétralement différent sans leur formidable appui. Qu'ils puissent trouver ici l'expression de ma profonde gratitude, spécialement Christian qui n'a pas ménagé ni son temps, ni son imagination pour tenter de mesurer et de cartographier l'"impossible", à savoir le standing des hôtels bruxellois, sur base de sources peu coopératives…

J'adresse aussi mes remerciements aux personnes que je qualifierai de « ressources » dans ma thèse, c'est-à-dire celles qui, en m'octroyant un peu de leur temps, m'ont permis de mieux comprendre le fonctionnement actuel et passé de l'hôtellerie : M. Pierre Vanbelle, administrateur de l'Hôtel Van Belle, chaussée de Mons ; Rodolphe Van Wayenberg et Cécile Peeters, respectivement directeur et responsable marketing de l'Hôtel *Métropole*, place de Brouckère ainsi que Messieurs Patrick Wielemans et Jean-Pierre Bervoets, administrateurs du même hôtel ; M. Jean-Pierre Grosfils, petit-fils des administrateurs de l'Hôtel *Albert Ier* à Bruxelles.

La disponibilité de nombreux archivistes et bibliothécaires m'a permis de traverser certaines journées de travail avec plus de bonheur et d'efficacité. Je tiens donc à remercier particulièrement Jean Houssiau et Virginie Coumans aux Archives de la Ville de Bruxelles, ainsi que Robin de Salle, responsable des Archives de la commune de Saint-Josse-ten-Noode.

Je ne pourrais terminer ces lignes sans remercier du fond du cœur amis et famille qui m'ont toujours soutenu au cours de cette thèse, malgré mon humeur et mon moral parfois fluctuant... Je suis très heureuse que la question récurrente, et ô combien angoissante, « Quand rends-tu ta thèse ? » trouve ici enfin une réponse positive.
J'aimerais spécialement exprimer ma reconnaissance à Bruno Meys dont la grande patience et le soutien ont été un moteur essentiel pour que cette thèse arrive à son terme. C'est dans sa confiance et ses encouragements que j'ai puisé ma persévérance.

Je tiens enfin à dédier ce travail à la mémoire de mon grand-père, René Jourdain (1927-2010) et à ma grand-mère, Wanda Sliwka (1926-2011). Il ne m'a pas été permis de leur montrer la réalisation finale de cette thèse. Néanmoins, leurs histoires familiales si riches et si différentes ont certainement été pour beaucoup dans ma curiosité précoce pour les événements du passé.

# Liste des abréviations utilisées

| | |
|---|---|
| A.G.R. : | Archives générales du Royaume |
| A.I.H. : | Alliance internationale de l'Hôtellerie |
| A.P. : | *Annales parlementaires* |
| A.P.R. : | Archives du Palais Royal |
| A.V.B. : | Archives de la Ville de Bruxelles |
| B.C.B. : | Bulletin communal de Bruxelles |
| B.C.S.G. : | Bulletin communal de Saint-Gilles |
| B.C.S.J. : | Bulletin communal de Saint-Josse-ten-Noode |
| B.H. : | *La Belgique Hôtelière* |
| B.N. : | *Biographie nationale* |
| B.T.C.B. : | *Bulletin du Touring Club de Belgique* |
| F.N.H.B. : | Fédération nationale de l'Hôtellerie belge |
| I.P. : | Fonds de l'Instruction Publique |
| J.d.C. : | *Le Journal de la Cuisine* |
| K.B.R. : | Koninklijke Bibliotheek – Bibliothèque Royale |
| M.B. : | *Moniteur belge* |
| N.B.N. : | *Nouvelle Biographie nationale* |
| P.C. : | Fonds des Propriétés communales |
| R.B.H.C. : | *Revue belge d'Histoire contemporaine* |
| R.B.P.H. : | *Revue belge de Philologie et d'Histoire* |
| T.C.B. : | Touring Club de Belgique |
| T.P. : | Fonds des Travaux publics |
| U.H.R.L.B. : | Union syndicale des Hôteliers, Restaurateurs, Limonadiers de l'agglomération de Bruxelles |
| U.N.C.B. : | Union nationale du Commerce belge |

# Table des illustrations


**1.1. :** Bibendum et les hôteliers **……p.52**

**1.2. :** Panonceau officiel octroyé par le Commissariat général au Tourisme **.....p.56**

**1.3. :** A la sortie de la gare : pisteurs et omnibus d'hôtels **……...p.77**

**1.4. :** Répartition du nombre de patentes 342 payées à Bruxelles en 1882 et 1892 par classe de tarif **…….p.105**

**1.5. :** Pourcentage des patentes 342 payées à Bruxelles en 1882 et 1892 par section **…….p.107**

**2.1. :** Carte des membres titulaires de l'U.H.R.L.B. 1920 **…….p.119**

**2.2. :** Publicité pour le *Journal de la Cuisine*, 1892 **……..p.136**

**2.3. :** Publicité pour le *Journal de la Cuisine*, 1901 **……..p.136**

**2.4. :** Le Banquet officiel de la F.N.H.B. donné à l'occasion de la visite de l'*American Hotel Association* en 1926 **…….p.162**

**2.5. :** Le local des cours de cuisine de l'Ecole professionnelle d'Industrie Hôtelière à l'institut des Arts et Métiers à Bruxelles **……p.201**

**3.1. :** En-tête du *Grand Hôtel*, boulevard Anspach (c.1890 **……..p.248**

**3.2. :** Le *Grand Hôtel*, boulevard Anspach, carte postale (c.1900) **……...p.248**

**3.3. :** Les hôtels et auberges de Bruxelles en 1870 d'après l'annuaire *Tarlier* **..p.252**

**3.4. :** *In de Dikke Luis*, estaminet-logement, 200, rue Haute. (c.1900) **……..p.255**

**3.5. :** Les hôtels de Bruxelles en 1869 d'après le guide Baedeker **…….p.257**

**3.6. :** Publicité du *Palace Hôtel*, c.1911 **……p.268**

**3.7. :** *Hôtel du Grand Bavière*, place du Vieux-Marché-aux-Grains (début XXe siècle) **……p.271**

**3.8. :** Publicité du *Bouillon moderne*, petite rue des Bouchers, 5 (juillet 1919).**p.273**

**3.9. :** Publicité du *Grand Hôtel de Saxe*, rue Neuve (1894) **……..p.277**

**3.10** : En-tête d'une enveloppe du *Grand Hôtel de l'Empereur*, rue Neuve, 93 (1908) **……p.278**

**3.11. :** Le *Grand-Hôtel*, boulevard Anspach, fin XIXe siècle **…….p.287**

**3.12. :** Publicité pour le *Grand-Hôtel*, boulevard Anspach, 1885 **……...p.290**

**3.13. :** Publicité pour le « Bloc Métropole » (1938) **……p.299**

**3.14. :** L'*Hôtel de Paris*, boulevard Emile Jacqmain, 82-84 (Entre-deux-guerres) **……...p.300**

**3.15. :** Publicité pour le Restaurant Anspach, rue Jules Van Praet, 27-29 (1919) **……...p.301**

**3.16. :** Publicité pour l'Hôtel Mengelle, rue Royale, 1889 **……..p.303**

**3.17. :** Publicité pour l'Hôtel de Bellevue et de Flandre, 1911 **……p.303**

**3.18. :** Une chambre de l'*Hôtel de Bellevue et de Flandre*, place Royale (avant 1914) **……...……...p.306**

**3.19. :** Pension de famille Maes, rue Vilain XIV **…….p.314**

**3.20. :** *Janssens Family Hotel*, rue De Joncker 23 et *Family Hotel Muzette-Schmidt*, rue d'Edimbourg, 43**……..…….p.315**

**3.21. :** Pension *Ten Bosch*, place Albert Leemans, 13 (1924) **…….p.316**

**3.22.** : La place Rogier (avant 1914) **……p.325**

**3.23. :** La massification du côté est de la place Rogier (fin XIXe siècle – Entre-deux-guerres) **……..p.331**

**3.24. :** La massification hôtelière sur le côté ouest de la place Rogier (c.1900-Entre-deux-guerres) **…….p.333**

**3.25. :** Hôtel-Brasserie du Comte de Flandre, 20 rue de Brabant. c.1915. **……..p.343**

**3.26. :** Carte postale de l'*Hôtel Neelen*, rue du Progrès, s.d. **……...p.344**

**3.27. :** *Hôtel Paul, Hollandsch Huis*, rue des Charbonniers, c.1935 **…….....p.347**

**3.28. :** *L'Hôtel de la Ville de Liège* – Publicité. 1926 **..……p.347**

**3.29. :** Publicité pour l'*Hôtel Van Belle*, chaussée de Mons (1935) **……p.353**

**3.30. :** L'*Hôtel Van Belle*, chaussée de Mons, dans l'entre-deux-guerres **……...p.354**

**3.31. :** L'*Hôtel de l'Espérance*, place de la Constitution (avant 1914) **……p.356**

**3.32. :** Les piliers du futur viaduc de la Jonction Nord-Midi sur la place de la Constitution **……...p.359**

**3.33. :** L'*Hôtel du Coq Tourné*, rue de Trèves **…….p.361**

**3.34. :** *Hôtel du Cheval Blanc*, place du Luxembourg. c.1930 **……p.361**

**3.35. :** *Hôtel des Invalides*, rue Joseph II **…….p.362**

**3.36. :** *Bij de Kwaak*. Café-auberge à Uccle – Avant 1914 **……..p.364**

**3.37. :** L'Hôtel *Terminus* à Uccle – Avant 1914 **……..p.365**

**3.38. :** Le standing des quartiers hôteliers à Bruxelles (1880-1940) **……p.369**

**3.39 :** Situation de l'hôtellerie bruxelloise en 1994 **……p.371**

# INTRODUCTION[1]

## 1. L'hôtellerie, un pesant héritage historique

Au fil de leurs correspondances, nombre d'écrivains et de voyageurs des siècles passés n'ont eu de cesse de fustiger la crasse et la rapacité des gérants des maisons dans lesquelles ils étaient obligés de s'arrêter lors de leurs déplacements.
Profession héritière d'un passé très ancien, l'hôtellerie a toujours souffert d'une réputation exécrable dont on peut recenser les premiers commentaires acerbes dès l'Antiquité.[2] Dès cette époque, en effet, des échanges commerciaux, diplomatiques, culturels ou religieux ; des événements climatiques ; des guerres et des conquêtes territoriales constituèrent autant de mobiles qui poussèrent des communautés humaines à quitter, au moins pour un temps, leur environnement familier.

Pour héberger ces populations itinérantes, des infrastructures d'accueil se sont naturellement et simultanément créées. Face à des conditions de voyage difficiles sur de mauvaises routes et par des moyens de transports rudimentaires, l'auberge représentait autant une halte obligée qu'un lieu redouté. Cet arrêt ne résultait en effet souvent pas du libre choix du voyageur, en réalité contraint de s'arrêter pour son repos et celui de ses chevaux. Le relais isolé au bord de la route formait alors souvent la seule alternative offerte. Laissées au bon-vouloir du maître de maison, les conditions d'hébergement s'avéraient la plupart du temps sommaires : promiscuité des corps, parasites, mauvaise nourriture et vols comptaient parmi les complaintes obligées de tout récit de voyage, jusqu'au XIXe siècle au moins, (auxquelles s'ajoutaient bien souvent des réclamations sur les prix prohibitifs du service).[3] L'aubergiste y gagna rapidement une image de rapace malhonnête et cupide, sa femme celle de prostituée dépravée et leur habitation celle de nid de toutes les corruptions, morales et matérielles.
Cette mauvaise réputation fit naturellement le lit de la littérature populaire. Elle en constitua d'ailleurs un poncif rebattu durant des siècles. Lieu clos, carrefour idéal de rencontres, d'échanges et d'intrigues, l'auberge inspira nombre de productions romanesques. Exemple le plus célèbre, Dumas y planta le décor des premières pages des *Trois mousquetaires* tandis que d'autres ouvrages s'amusèrent à recenser, avec une multitude de détails scabreux, des anecdotes, pas toujours avérées, où se mêlaient larcins, brigands, assassinats sanglants et filles légères.[4] « *Ces lieux de tout temps mal famés, bouges à jamais flétris* » [5] excitaient, à

[1] Cette introduction reprend certains passages de celle que nous avons rédigée pour *L'Hôtel Bellevue. Précurseur de l'hôtellerie de luxe à Bruxelles (1776-1905)*, Bruxelles, coll. Studia bruxellae n°5, Bruxelles, A.V.B., 2008, pp.7-19.
[2] Voir notamment les références littéraires citées par M. PERROT, « Chambres d'hôtel » in *Histoire de chambres*, Paris, Le Seuil, 2009, pp.217-255.
[3] Les *Voyages en France* de l'agronome anglais Arthur Young à la veille de la Révolution de 1789 en sont un bel exemple. Il dénonce régulièrement les « *vilains, méchants trous* » où il est contraint de loger, particulièrement dans les campagnes et dans le sud du pays. Voir M. PERROT, *op.cit.*, pp.220-221. Voir aussi les nombreux exemples donnés dans le chapitre « Les médiocres auberges » in M. BOYER, *Histoire de l'invention du tourisme, XVI$^{ème}$-XIX$^{ème}$ siècles. Origine et développement dans le Sud-est de la France*, Paris, Editions de l'Aube, 2000, p.98 et ss.
[4] M. PERROT, *op.cit.* p.218.
[5] Expression éloquente tirée de : FRANCISQUE-MICHEL, E.FOURNIER, *Histoire des hostelleries, cabarets, courtilles et des anciennes communautés et confréries d'hôteliers, de taverniers, de marchands de vin, etc.*,

l'évidence, l'imagination d'un certain lectorat prisonnier du carcan moral pesant des valeurs bourgeoises de la société du milieu du XIXe siècle.

La naissance, au XVIIIe siècle, du tourisme et de son corollaire, l'hôtellerie moderne de séjour, ne modifia pas fondamentalement, ou du moins extrêmement lentement, cette réputation d'immoralité associée si intrinsèquement à la profession.
A cette première image négative tenace, l'activité touristique adjoignit même un nouvel *a priori* dénigrant : l'hôtel ne répondait aux besoins que d'une nouvelle classe de voyageurs « inutiles », les riches oisifs.
Dans une société encore fortement marquée par la valorisation du travail de production, le tourisme (et les loisirs en général) peinaient à trouver leur légitimité.[1] Servir des touristes désœuvrés, traînant leur ennui de stations en stations, au gré des modes et des saisons, apparaissait d'une parfaite frivolité qui ne méritait assurément pas que l'on s'y arrête.
Théâtre de débauche ou lieu de paresse stérile, l'hôtel semblait, en définitive, n'avoir droit à aucune considération intellectuelle.

L'apparente simplicité dichotomique du secteur de l'accueil vole pourtant rapidement en éclats pour le chercheur qui se penche sérieusement sur la question. La réalité ne se satisfait pas des quelques stéréotypes énoncés.
L'hébergement payant adopta en effet précocement de très nombreuses formes, aussi diversifiées que sa clientèle. Quel point commun, en effet, entre le provincial montant à la ville, le riche touriste étranger, l'homme d'affaires, le fonctionnaire, le travailleur célibataire, le diplomate ou le voyageur de commerce ? La nécessité de trouver abri et nourriture pour un temps, plus ou moins long, loin de son habitation habituelle.
Loger les hôtes de passage représenta d'ailleurs, de tout temps, une des fonctions essentielles de la ville, préliminaire à toute autre forme d'intégration du nouvel arrivant dans la cité. La question de l'hospitalité semble avoir ainsi été partiellement éclipsée par l'évidence de son existence alors qu'elle offrait un défi urbain majeur auquel des solutions très diversifiées tentèrent de répondre. L'étude de l'hôtellerie et de son développement constituent par conséquent un sujet riche d'informations et d'enseignements, notamment sur les logiques de fonctionnements et de régulation des mouvements de population en milieu urbain. C'est dans ce cadre de recherche mésestimé et encore mal connu que prend place notre thèse consacrée à l'étude du secteur de l'hôtellerie à Bruxelles entre 1880 et 1940.

## 2. La reconsidération récente d'un objet scientifique « léger »

« *Une bonne histoire de l'hôtellerie française manque encore* ».[2]

Ce constat tranchant de l'historien Marc Boyer date déjà de l'an 2000. Et si une décennie s'est déjà écoulée depuis ce bilan sans appel, force est de reconnaître que la connaissance du passé hôtelier souffre encore aujourd'hui de grandes lacunes historiographiques. Valable pour la

---

Paris, Adolphe Delahays, 1859, t.1, p.3. Ce livre fait figure de cas exemplaire par son propos délibérément sensationnaliste.
[1] J. VIARD, *Court traité sur les vacances, les voyages et l'hospitalité des lieux*, Paris, éd. de l'Aube, 2000, p.17.
[2] M.BOYER, *Histoire de l'invention du tourisme, XVI$^{ème}$-XIX$^{ème}$ siècles. Origine et développement dans le Sud-est de la France*, Paris, éd.de l'Aube, p.79.

France, pourtant pays touristique de premier plan, la remarque s'applique *a fortiori* à la Belgique également.

Il faut en effet bien remarquer que l'industrie de l'accueil a longtemps été exclue des champs de la recherche académique en général. Le tourisme, et son corolaire direct, l'hôtellerie, faisait en effet figure d'« *objet scientifique "léger"* »[1], tout comme l'étaient le sport ou l'ensemble des activités de loisirs.[2] Influencés tant par la culture judéo-chrétienne que par la philosophie marxiste, qui n'ont eu de cesse de mettre en exergue les vertus formatrices et morales du travail, les chercheurs ne se sont durant plusieurs décennies pas penchés sur une thématique qui péchait, à leur yeux, par un net manque de sérieux.[3] Le tourisme ne concernait qu'une frange infime de la population et, qui plus est, semblait revêtir un intérêt fort discutable face aux défis posés par les multiples mutations des sociétés industrielles et postindustrielles. La démocratisation touristique effective de l'après-guerre, sa massification – et par conséquent sa banalisation – ainsi que les flux économiques et humains croissants générés par elle, ont finalement eu raison de ce dédain et ont petit à petit imposé l'étude du tourisme dans le champ des études universitaires.[4]

Branche annexe de l'activité touristique, l'hôtellerie touche à des matières bien plus triviales encore que ne le sont les vacances ou l'inactivité puisque son souci premier consiste à répondre aux besoins les plus primaires du voyageur : le logement, la nourriture et l'hygiène. Elle a de ce fait d'autant plus souffert du mépris affiché par les chercheurs en ce domaine malgré son importance économique qui la place parmi les activités principales du secteur au niveau mondial.[5] La prédilection des historiens de l'entreprise pour des secteurs d'activités considérés comme plus « nobles » (citons en premiers lieux les charbonnages, la sidérurgie ou la banque) s'était aussi toujours opérée au détriment du commerce, des services ou de l'agro-alimentaire. Cette tendance n'a certainement pas non plus joué en faveur d'une analyse scientifique du secteur de l'accueil.[6]

---

[1] *Ibidem.* Même constat de dédain chez R.AMIROU, « Eléments pour une sociologie du voyage et du tourisme » in *La recherche en tourisme. Actes du colloque de Foix*, Cachan, éd. J.Lanore, 2000, p.29. Dans le monde anglo-saxon, S. Baranowski parle d'un sujet qui a longtemps paru « *trivial* » aux historiens : S.BARANOWSKI, « Introduction » in *Being elsewhere. Tourism, consumer culture and identity in Modern Europe and North America*, University of Michigan, 2001, p.1.

[2] Le livre d'Alain CORBIN, *L'avènement des loisirs 1850-1960* (Paris, Aubier) fut, par exemple en 1995, un des précurseurs en la matière dans le champ universitaire français. Pour un aperçu global des loisirs dans l'historiographie francophone : R.BECK, A.MADŒUF, « Introduction » in *Divertissements et loisirs dans les sociétés urbaines à l'époque moderne et contemporaine*, Tours, Presses universitaires François Rabelais, 2005, pp.9-19.

[3] J. VIARD, *op.cit.*, p.17.

[4] *Ibidem*, p.26.

[5] J.-M. *Traité de tourismologie. Pour une nouvelle science touristique*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, [2002], p.99. J.K.WALTON, « British tourism between industrialization and globalization » in *The making of modern tourism. The cultural history of British experience, 1600-2000*, Londres, Palgrave, 2002, p.111.

[6] G.KURGAN-VAN HENTENRYCK, « L'histoire des entreprises : enjeux et défis pour l'historien » in *Les archives d'entreprises à Bruxelles… une mémoire pour penser l'avenir : actes du colloque du 13 décembre 2002*, Bruxelles, Archives Générales du Royaume, 2003, p.17. Le livre-hommage à Ginette KURGAN concrétise cette aspiration à élargir le champ de l'histoire entrepreneuriale : S.JAUMAIN, K.BERTRAMS (ss dir.), *Patrons, gens d'affaires et banquiers. Hommages à Ginette Kurgan-Van Henteryk*, Bruxelles, Le livre Timperman, 2004.

Toutefois, la bibliographie concernant l'hôtellerie existe, en quantité pléthorique d'ailleurs. Comme pour la recherche en tourisme, elle s'est malheureusement essentiellement axée autour d'une logique utilitariste et managériale à court terme ; à partir des années 20, timidement d'abord, mais surtout à partir des années 60, la multiplication exponentielle des ouvrages consacrés à la comptabilité, au marketing ou à la gestion dans l'hôtellerie sont apparus comme les témoins éclairants de la professionnalisation croissante du secteur.[1] Il s'agit de produire des informations profitables aux décideurs politiques ou aux firmes afin de rentabiliser les activités de loisirs au maximum et former au mieux ses futurs acteurs. Et si ce lien entre monde de la recherche et monde professionnel semble indéniablement positif et nécessaire, il présente tout de même le risque réel d'asphyxier les autres domaines du savoir qui n'offrent pas, quant à eux, un profit immédiat évident au secteur du tourisme et de l'hôtellerie.[2] A l'évidence, l'histoire fait partie de ces dernières sphères.[3]

Pourtant, ici encore, déclarer qu'aucune production historique n'a jamais été produite sur le sujet relève du parfait mensonge. Chroniqueurs, mémorialistes et amateurs ont trouvé depuis longtemps dans le passé hôtelier local une source inépuisable d'anecdotes pour nourrir leurs plumes et leur imagination.
En Belgique, durant la deuxième partie du XXe siècle essentiellement, ce sont les revues d'histoire locales qui ont marqué le plus d'intérêt au sujet des anciens hôtels. Il existe ainsi pour Bruxelles de nombreux articles sur des établissements hôteliers particuliers dans la *Revue du Touring-Club de Belgique*, dans le *Folklore Brabançon*, *Brabant*, *Brabant-tourisme* ou, côté néerlandophone, dans *Eigen Schoon en de Brabander*, etc. Mais il apparaît clairement que la majorité de ces publications régionales ne revendiquait aucune ambition scientifique. Elles étaient d'ailleurs en majeure partie le fruit d'historiens amateurs. Elles se proposaient uniquement de divertir leurs lecteurs grâce à des anecdotes plus ou moins amusantes, concernant des extravagances plus ou moins vérifiées de célébrités du monde artistique ou politique ayant séjourné par le passé dans la province. Un autre de leur fréquent objectif consistait simplement à faire rêver les gens sur les décors, les dorures et les paillettes de prestigieux palaces disparus. Il en va toujours de même aujourd'hui par le biais de la publication régulière de "beaux livres", témoin du luxe désuet des lieux à la mode à la Belle Époque à Ostende ou pendant les années folles sur la Riviera française, pour se limiter à ces deux exemples. Ces ouvrages, malgré leurs limites évidentes, recèlent néanmoins une série d'informations qui peuvent se révéler utiles à l'historien Ecrite pour distraire le grand public, cette production littéraire repose malheureusement fréquemment sur des sources invérifiables,

[1] Les sources imprimées de notre bibliographie témoignent déjà dans les années 1930 de cette tendance managériale poussée. Les ouvrages professionnels anciens consultés pour ce travail en constituent un bel exemple. Citons notamment la parution de thèses universitaires sur le sujet, dès les années 1930 : M.GAUTIER, *L'hôtellerie. Etude théorique et pratique*, Paris, Librairie Dalloz, 1932 ; E.L. SARKIES, *The importance of the hotel industry*, Leide, Eduard IJdo, 1934. Nous avons même retrouvé une thèse de droit antérieure à cette date, réellement exceptionnelle par sa précocité : M.LEVY, *L'hôtelier et sa clientèle*, Paris, Arthur Rousseau, 1913. Comme notre chapitre sur la législation hôtelière l'illustrera, le droit hôtelier représente un cas d'étude de choix pour le juriste et a inspiré une vaste jurisprudence. L'existence d'un ouvrage si précoce dans cette branche peut donc facilement s'expliquer.
[2] F.BEDARD, B.KADRI, *La recherche en tourisme. Op.cit.*, pp.69-75.
[3] S. BARANOWSKI (ss dir.), *Being elsewhere. Tourism, consumer culture and identity in modern Europe and North America*, Michigan, The University of Michigan, 2001, p.1.

où témoignages oraux et légendes dorées inspirent très librement une bonne part de la rédaction.[1]

Les premiers travaux sur l'hôtellerie n'ont souvent pas pu éviter l'écueil de la description pure et simple. Dès les années 1930, les premières productions se sont arrêtées en priorité sur les « grands hommes » qui forgèrent les bases de l'industrie hôtelière moderne. Les géants américains *Mariott*, *Hilton* ou *Statler* ont tous eu droit aux comptes-rendus circonstanciés de la carrière de leur illustre fondateur.[2] Conrad Hilton n'a d'ailleurs pas attendu passivement l'éclosion de ce genre d'initiatives et s'est lui-même fendu d'une autobiographie au titre évocateur : *Be my guest* (1958). Ces études, parce qu'elles ont souvent vu le jour suite à des commandes des compagnies hôtelières elles-mêmes, souffrent couramment de défauts identiques, lorsqu'elles n'ont pas été rédigées par les collaborateurs directs de l'hôtelier.[3] Plus proches de l'hagiographie que de la réelle biographie, elles se contentent de décrire les étapes décisives du parcours professionnel des « héros » du milieu, en omettant délibérément une vision plus globale de leur activité qui repositionnerait les motifs de leurs décisions au sein de l'évolution générale de l'industrie hôtelière de leur temps. Leurs sources, fréquemment orales, ne s'avèrent pas toujours vérifiables et leurs analyses de fond demeurent, la plupart du temps, limitées à la portion congrue. Il s'agit avant tout de glorifier l'illustre personnage plutôt que d'éclairer les lecteurs sur les événements qui l'ont conduit à introduire telles ou telles innovations majeures dans le secteur.[4] Les limites de telles approches ont été parfaitement résumées: « *In such works, the aura of rich and famous patrons veils the building and its workers.* »[5]

### 3. Historiographie du tourisme et hôtellerie

Depuis une vingtaine d'années, la multiplication des recherches en tourisme, amorcée précocement dans les milieux académiques anglo-saxons, s'affirme nettement et s'attache partiellement à son pendant direct, l'hôtellerie. Malgré un intérêt croissant, plusieurs chercheurs déplorent encore régulièrement l'assise théorique fort maigre et le manque de

[1] L'ouvrage de J.GERARD (*Hôtel Métropole. Cent ans au cœur de l'Europe*, 1995) est exemplaire sur ce travers : il regorge d'anecdotes totalement invérifiables et de dialogues fictifs concernant des grands personnages ayant séjourné à Bruxelles à la Belle Epoque. Leur lien avec l'hôtel n'est d'ailleurs pas toujours clair ! Carlo Bronne, rédacteur régulier dans des revues locales, fait aussi partie de ces auteurs dont il faut prendre les informations avec beaucoup de précaution. Plus rigoureux mais sans être exempts d'erreurs, les travaux de Jean d'Osta fourmillent aussi de détails intéressants sur la vie bruxelloise (et donc également sur ses hôtels). Le livre de René Maurice (*La fugue à Bruxelles. Proscrits, exilés et autres voyageurs*, Bruxelles, Luc Pire, 2003) représente un glossaire de célébrités ayant séjourné à Bruxelles où les hôtels sont limités à être les toiles de fonds ou les supports de valorisation des célébrités qui y sont passés.

[2] L'article de Serge Jaumain sur le patronat des grands magasins rejoint ce constat qui illustre d'ailleurs une tendance générale constatée dans l'historiographie d'entreprises. : S.JAUMAIN, « Jalons d'un parcours patronal. Emile Berheim de l'*Innovation* à… la promotion de la paix » in *Patrons, gens d'affaires et banquiers. Hommages à Ginette Kurgan-Van Henteryk*, Bruxelles, Le livre Timperman, 2004, p.309.

[3] L'épouse de César Ritz fut ainsi la première biographe zélée de son célèbre mari : Marie-Louise RITZ, *César Ritz*, Paris, Editions Tallandier, 1948. Inutile de préciser que son livre de souvenirs déborde de louanges sur la force de travail et l'esprit précurseur de César. Voir aussi pour cette approche individualiste ancienne : L.GAULIS et R.CREUX, *Pionniers suisses de l'hôtellerie*, Paudex, éd. Fontainemore, 1975.

[4] R.H. WOODS, « Hospitality's history: who wrote what about when » in *The Cornell H.R.A. Quarterly*, août 1991, pp.90-91.

[5] D.MCNEILL, « The hotel and the city » in *Progress in human geography*, vol.32-3, 2008, p.395.

clarté conceptuelle dans lesquelles baignent les études en la matière. Certains travaux ne semblent en effet pas toujours user d'un appareil critique véritable, approche pourtant inconcevable dans d'autres disciplines « plus sérieuses ». Ils se contentent parfois de présupposés stéréotypés pour analyser leurs résultats au travers d'une grille de lecture simplificatrice.[1] L'opposition ancienne entre le « véritable voyageur » et le « mauvais touriste », animal par essence bête et sans initiative, en constitue un exemple déjà dénoncé[2], mais pourtant encore bien présent, souvent inconsciemment. Les jugements de valeur dénigrants sur le sujet n'ont pas encore totalement disparu aujourd'hui. Comme le souligne à juste titre Philippe Duhamel, un malentendu fondamental nuit encore actuellement à la qualité des travaux sur le sujet : « *Le tourisme est finalement accessible à tous, au moins en tant que touristes. Du coup, tous se sentent, également, fondés d'en parler. Et tous le sont, dans une certaine mesure, à condition de ne pas faire passer pour œuvre scientifique ce qui relève de l'expérience vécue.* »[3]

Les recherches en tourisme font encore souvent l'impasse sur la genèse des phénomènes qu'elles analysent, comme si le tourisme ne se résumait qu'à des manifestations ultra-contemporaines sans racines et héritage d'aucune sorte, ou bien, se contentent d'un bref chapitre introductif où quelques poncifs du passé touristique (le Grand Tour, Thomas Cook, les congés payés…) sont rapidement ressassés, fidèlement recopiés d'une étude à l'autre, sans évolution historiographique.[4] Les travaux historiques sur le tourisme ne sont pas en reste. Ils dressent souvent ce dernier comme un épiphénomène accessoire d'éléments plus influents et importants de la société de leur temps.[5] Il faut également noter que certains pans du monde touristique ne commencent à jouir que très lentement des faveurs des chercheurs dans ce domaine ; son industrie et les entreprises qui la composent ne sont encore guère étudiées dans leurs aspects les plus prosaïques. « *Y aurait-il quelque honte, dans la grandeur souvent prétentieuse des sciences humaines et sociales existantes, à descendre dans l'arène des structures hôtelières, dans leur stratégies spatiales comme dans leur volonté de contrôler un marché délicat, fragile et jamais assuré ?* »[6]
Ce constat sévère, datant de 2002, a pu néanmoins être progressivement nuancé : quelques travaux sur l'histoire du tourisme se sont depuis partiellement intéressés au secteur hôtelier et ces premiers résultats se révèlent déjà particulièrement stimulants pour l'historien tant dans les domaines économique, social, politique, culturel que pour l'étude du passé urbain.

Notons cependant que l'hôtellerie ne représente souvent dans ces ouvrages qu'un point visant à illustrer certains aspects d'une problématique beaucoup plus large. Par exemple, le

[1] D. G. PEARCE, *Tourism research. Critiques and challenges*, Londres-New York, Routledge, 1993, p.1. Et R. AMIROU, *Imaginaire touristique et sociabilités du voyage*, Paris, PUF, 2005, p.17.
[2] Voir à ce sujet le classique de J.-D. URBAIN, *L'idiot du voyage. Histoires de touristes*, Paris, Payot, 1993. Dans une veine acerbe, l'analyse argumentée d'E.BOUTOUYRIE, « Touristes, tourismes : ce que des sciences sociales en disent (et ce que j'en pense) », *EspacesTemps.net*, Actuel, 01.04.2005. http://espacestemps.net/document1242.html
[3] P. DUHAMEL (et alii), *Tourismes 1. Lieux communs*, Paris, Belin, 2002, p.7.
[4] J.K.WALTON, « Prospects in tourism history: evolution, state of play and future developments » in *Tourism Management*, 30, 2009, p.783.
[5] ID., « Introduction » in *Histories of tourism: representation, identity and conflict*, Clevedon-Buffalo-Toronto, Channel Views Publications, 2005, pp.3-4.
[6] J.M.HOERNER, *op.cit.*, p.37.

développement d'infrastructures de logement éclaire certains éléments des imposantes politiques d'investissements des grandes compagnies de chemin de fer privées au XIXe siècle[1] ; l'invention d'un hébergement payant plus standardisé participe aussi, parmi d'autres matières, à la mise sur pied des innovations majeures qui ont accompagné l'industrialisation du tourisme dans la phase décisive de la deuxième moitié du XIXe siècle.[2] D'autres se sont intéressés aux apports de l'étude du passé hôtelier pour la compréhension de l'histoire sociale et culturelle du tourisme. Il a déjà été souligné que les hôtels ne représentaient pas des lieux socialement neutres. Dans un monde aux classes bien délimitées, ils concentraient, en effet, en un seul espace des inconnus venus d'horizons sociaux et géographiques divers, forcés de vivre ensemble en cet endroit particulier, un temps donné. Cette situation très spécifique a alors généré des normes propres de sociabilité et de savoir-vivre.[3]
Toujours dans ce domaine culturel et social, Catherine Bertho-Lavenir a, quant à elle, mis en évidence l'influence des clubs automobiles, au début du XXe siècle, dans la standardisation de l'offre hôtelière rurale aux attentes d'une clientèle urbaine aisée.[4] Stephen Harp, en analysant la production publicitaire et les discours de la firme Michelin dans la première moitié du XXe siècle, démontre brillamment que la promotion touristique, à cette période, soulève des enjeux qui dépassent largement le simple domaine des loisirs « superficiels ». Son travail illustre comment l'entreprise a véritablement façonné l'identité culturelle de la France. Autonomiser le voyageur par les guides ; militer, par l'élaboration d'un classement, pour une hygiène croissante de l'hôtellerie ; baliser les routes ou défendre le développement d'une cuisine régionale traditionnelle, toutes ces actions, menées sur fonds privés par Michelin, ont participé à l'édification d'une certaine image patriotique et nationaliste de la France, oscillant entre plaidoyer pour la modernisation du pays (défense du taylorisme et de l'aéronautique, par exemple) et conservatisme social aux accents parfois réactionnaires (propagande nataliste affirmée après 1918, notamment).[5]

Depuis une vingtaine d'années seulement, les historiens se sont enfin penchés sur l'étude des établissements hôteliers de luxe en tant que tels. Ils ont proposé un premier survol, fort intéressant mais très général, de leur organisation interne (domesticité, services, gestion…), de leur promotion, de leur clientèle et de leur évolution au tournant des XIX-XXe siècles. Un unique ouvrage s'arrêtait, il y a encore peu, sur nos régions ![6] Nous avons nous-mêmes récemment produit un ouvrage de ce type, encore rare pour l'hôtellerie bruxelloise, et

[1] J.SIMMONS, « Railways, hotels and tourism in Great Britain, 1839-1914 » in *Journal of Contemporary History*, vol.19, 1984, pp.201-222. Les biographies consacrées aux frères Pereire en représentent un autre cas parlant : la création des premiers mastodontes de l'hôtellerie parisienne (*Grand Hôtel du Louvres* et *Grand Hôtel*) n'y constitue qu'un des aspects frappants de leur politique d'investissement générale. Voir J.AUTIN, *Les frères Pereire, le bonheur d'entreprendre*, Paris, Perrin, 1984. G.FARGETTE, *Émile et Isaac Pereire, l'esprit d'entreprise au XIXe siècle*, Paris, L'Harmattan, 2003.
[2] L.TISSOT, *Naissance d'une industrie touristique. Les Anglais et la Suisse au XIX*ème *siècle*, Lausanne, éd. Payot, 2000.
[3] A. MONTANDON (ss dir.), *Le livre de l'hospitalité*, Paris, Bayard, 2004. M. BOYER, *Histoire de l'invention du tourisme op.cit.* ; ID., *Histoire générale du tourisme*, Paris, L'Harmattan, 2005.
[4] C.BERTHO-LAVENIR, *La roue et le stylo. Comment nous sommes devenus touristes*, Paris, Odile Jacob, 1999.
[5] S.HARP, *Michelin. Publicité et identité culturelle dans la France du XXe siècle*, Paris, Belin, 2008. (1ère édition en anglais en 2001).
[6] W. BRULS, D. VAN HOOF, *Grand Hotels van de Benelux*, Amsterdam, De Bataafsche Leeuw, 1991.

consacré à une figure centrale de l'hôtellerie de luxe de la capitale belge, le *Métropole*. Le texte de vulgarisation forme d'abord un appui informatif à des illustrations très nombreuses dont l'ambition artistique est clairement revendiquée.[1]

Même si ces travaux ont enfin offert des analyses scientifiques inédites sur l'hôtellerie, force est néanmoins de constater qu'ils se contentent encore souvent de dresser un répertoire global des palaces élégants du passé. Autre limite notable, ces livres optent résolument pour une approche exclusive du « haut du panier » de l'hôtellerie mondiale où les quatre et cinq étoiles, seuls, nourrissent les réflexions de leurs auteurs, sans que les établissements de gamme moyenne ou inférieure ne semblent avoir droit de cité.[2]

Bien que ces études apportent des éléments innovants et précieux pour la connaissance historique, on ne peut s'empêcher d'y remarquer parfois, comme pour la littérature touristique, un relatif manque de rigueur critique. La référence régulière et entendue à un « âge d'or » disparu de la vie des palaces en est la preuve la plus éloquente. Cette apogée passée (*grosso modo*, la période de la Belle Epoque, suivie brièvement par celles des Années Folles) suscite une nostalgie à peine dissimulée par certains auteurs.[3] Ce parti-pris, fort discutable, transforme la période de l'après-Seconde Guerre mondiale en un temps presqu'inutile, brossé dans ces ouvrages en quelques pages, et dont plus aucune évolution ne paraît pouvoir briser le déclin inexorable. La deuxième moitié du XXe siècle demeure encore largement ignorée comme si l'avènement des grands groupes internationaux et les bouleversements fonctionnels profonds qu'ils ont induit dans le milieu de l'accueil ne méritaient pas les faveurs des chercheurs en histoire.[4]

L'historien français Daniel Roche, s'est arrêté pour la première fois, dans l'ouvrage collectif *La Ville Promise*, à l'étude de l'ensemble des infrastructures d'accueil de la capitale française, des petits garnis clandestins aux établissements de luxe du XVII au XIXe siècles. Avec d'autres chercheurs, il a étudié de manière approfondie, leur répartition géographique, ses acteurs (clients comme gérants), leurs compositions sociologiques particulières et les méthodes policières de surveillance des populations mouvantes les fréquentant.[5] A travers ce livre, c'est un pan original et inédit de l'histoire urbaine parisienne qui se dessine, où les besoins et les moyens d'individus divers modèlent une industrie de l'accueil intrinsèquement liée et imbriquée à la vie de la capitale. Ce secteur y apparaît même indispensable à la ville pour fonctionner : il lui permet d'assumer et de réguler son rôle de pôle attractif. Alors que la question des flux et migrations humaines ont depuis longtemps été interrogées par les historiens, la question de leur réception elle-même, point *a priori* fort terre-à-terre et matériel,

---

[1] V.JOURDAIN, *Hôtel Métropole*, Bruxelles, éd. Luc Pire, 2008.

[2] P. HOEFFER, *Grands hôtels palaces. Les bâtisseurs de rêves*, Yens-sur-Morges, Cabédita, 2003. E.DENBY, *Grand Hotels: Reality and Illusion*, Reaktion Books, 1998. D.WATKIN, *Grand hotels: the golden age of palace hotels. An architectural and social history*, Londres, 1984. C'est également le cas de Bruls et van Hoof.

[3] Les titres que nous venons de citer en sont déjà à eux seuls des cas exemplaires de partis-pris nostalgiques.

[4] A ce désintérêt pour l'après-1945, il nous faut néanmoins apporter une nuance de taille. La mondialisation du secteur n'a certainement pas facilité la conservation et l'accès aux archives et par conséquent, la recherche historique en la matière. Cette difficulté a aussi partiellement conditionné les limites temporelles de notre étude. Nous y reviendrons dans le chapitre heuristique de ce travail.

[5] D.ROCHE (et alii), *La ville promise. Mobilité et accueil à Paris (fin XVIIème-début XIX$^{ème}$ siècle)*, Paris, Fayard, 2001.

éclaircit en réalité une partie fondamentale de l'histoire urbaine. Elle met en évidence la pluralité des formes d'accueil adoptées où, malgré les tentatives répétées des autorités, l'économie informelle conserva toujours une place prépondérante. *La Ville promise* souligne aussi la nécessité d'une approche heuristique diversifiée dans le domaine de l'industrie hôtelière : archives administratives, policières, notariales et littérature touristique s'entrecroisent pour offrir une vision inédite du Paris du nouvel arrivant et de son économie.

Avec *Les hôtels de Paris. De l'auberge au palace, XIX^e^-XX^e^ siècles*, Jean-Marc Lesur semble prendre le relais chronologique du livre de Roche.[1] Il y brosse un aperçu général du secteur dans la capitale française, sur près de deux cents ans, en soulignant ses évolutions économiques et sociales principales. Les bornes de temps adoptées par l'auteur (depuis la fin de l'Ancien Régime jusqu'au *Golden Sixties*) expliquent certainement, en bonne partie, le sentiment de frustration que la lecture de ce livre nous inspire. S'il n'est pas exempt d'informations dignes d'intérêt, son approche (trop) globale n'arrive finalement à dépeindre qu'une fresque très généraliste de l'accueil parisien, pourtant multiforme et en perpétuelle transformation. Ici encore, les palaces de la capitale éclipsent presque totalement l'existence de la multitude des petits établissements familiaux dont Daniel Roche et ses corédacteurs avaient signalé la vitalité évidente durant la période précédente. Les questions générées, au fil des deux cents pages de l'ouvrage, restent finalement bien plus nombreuses que les réponses données.

Alors que le domaine lui était jusque là fermé, au profit de secteurs économiques plus prestigieux, l'industrie de l'accueil a enfin fait son entrée dans le petit cercle académique des monographies d'entreprises grâce à la thèse d'Alexandre Tessier, défendue en 2009 à l'université François Rabelais de Tours. Celui-ci y a étudié, principalement à l'aide des archives de l'établissement lui-même, la gestion interne d'une des figures fondatrices de la grande hôtellerie parisienne : le *Grand Hôtel* du quartier de l'Opéra, fondé par les frères Pereire en 1862.[2] Au travers des fils chronologiques classiques d'une monographie rigoureuse, Tessier a démontré par l'étude systématique des profils des dirigeants successifs de l'hôtel, de leur politique commerciale et de leurs choix tant financiers que promotionnels, les raisons de la longévité-record de l'établissement. S'esquisse au final le profil changeant, fort modulable, d'une entreprise imposante capable de s'adapter régulièrement aux conditions économiques et sociales variables de son époque. Plus largement, ce travail souligne clairement que le préjugé traditionnel d'un secteur « basique » dont la mission est de « simplement » donner logement et nourriture à des individus de passage ne résiste pas longtemps à l'analyse approfondie de son fonctionnement. Pour durer, l'industrie de l'accueil a toujours dû restée vigilante aux évolutions sociétales globales de son temps, parmi lesquelles les conceptions du confort, des loisirs et les rapports à l'intime n'ont cessé de se transformer. Dans la même veine monographique, notre ouvrage sur l'*Hôtel de Bellevue* à Bruxelles[3] et celui, de grand luxe, dirigé par Nadja Maillard sur le *Beau-Rivage Palace* de

[1] J.-M.LESUR, *Les hôtels de Paris. De l'auberge au palace, XIX^e^-XX^e^ siècles*, Neuchâtel, Editions Alphil, 2005.
[2] A.TESSIER, *Le Grand Hôtel. 110 ans d'hôtellerie parisienne 1862-1972*, Université François Rabelais de Tours, 2009. (thèse d'histoire non-publiée).
[3] V.JOURDAIN, *L'hôtel Bellevue – 1776-1905. Précurseur de l'hôtellerie de luxe à Bruxelles*, coll. Studia bruxellae n°5, Bruxelles, Archives de la Ville de Bruxelles, 2008.

Lausanne[1] confirment que ce genre d'études connait un intérêt croissant ces dernières années, tant dans les milieux universitaires qu'au sein des établissements hôteliers anciens ; ces derniers prenant progressivement conscience des potentialités *marketing* réelles de telles réalisations scientifiques.[2]
Il apparaît d'ailleurs impossible de passer sous silence le dynamisme des recherches des historiens suisses en la matière. Le rôle précurseur de la Suisse dans l'industrialisation du tourisme au XIXe siècle, tout comme l'efflorescence simultanée et soutenue des palaces dans le pays, parmi les plus renommés d'Europe à leur époque, ont ancré profondément ces thématiques dans le paysage économique helvétique et expliquent certainement la curiosité précoce de ses chercheurs à leur égard. Les nombreux travaux innovants de Laurent Tissot ou ceux de Thierry Ott, déjà cités, en sont des exemples parlants. Il nous faut également mentionner les études de l'historien alémanique de l'architecture Roland Flückiger-Seiler qui a rédigé des études fondamentales sur la construction hôtelière aux XIXe et début XXe siècles qui font autorité dans son pays.[3]

De l'autre côté de l'Atlantique, un intérêt récent pour le sujet se marque également. L'approche scientifique anglo-saxonne induit néanmoins, dans le domaine de l'hôtellerie, une analyse fort différente. La synthèse d'A. K. Sandoval-Strausz, professeur à l'université du Nouveau-Mexique, *Hotel, an american history*, en témoigne.[4] L'auteur axe prioritairement son approche sur l'aspect social de l'hôtellerie en en évacuant presque totalement l'aspect économique. Il y soutient la paternité américaine exclusive de l'objet hybride que représente l'hôtel moderne, signe distinct, selon lui, de l'émergence de la société de consommation et de la mobilité exacerbée de la population des Etats-Unis. Certains éléments singuliers de l'hôtellerie américaine interpellent, en effet, par leur spécificité. Ainsi, Sandoval-Strausz souligne son rôle central dans le développement économique et urbain du pays. Plus qu'en Europe, ces établissements devinrent les lieux d'échanges commerciaux et de passage, au sein de noyaux urbains en pleine construction, durant tout le XIXe siècle. Leurs *lobbys*, aux allures d'agora municipale fourmillante, en étaient l'incarnation-même. De plus, l'importance des hôtels dans le logement longue durée d'une partie considérable de la population locale apparaît comme une autre caractéristique spécifique de cette période. Il en souligne

[1] N.MAILLARD (dir.), *Beau-Rivage Palace. Histoire(s)*, éditions In Folio, Lausanne, 2009.
[2] Depuis sa rénovation approfondie, l'histoire du *Palace* de Bruxelles est délibérément mise en avant dans la promotion de l'établissement. Les éléments architecturaux anciens ont été remis à l'honneur et certaines chambres remeublées avec des éléments mobiliers d'époque. La publication d'un magazine de prestige lors du centenaire de la pose de la première pierre du bâtiment confirme ce nouveau virage *marketing* : *Le Palace – Brussels Lifestyle Magazine*, N°1 – 2008. Il en va de même depuis quelques années pour le *Métropole*. Le livre que nous avons rédigé sur l'hôtel (voir *supra*) découle directement d'une même volonté de valoriser désormais ce passé. Précisons toutefois que dans les deux cas, l'ensemble de la communication de ces maisons n'est pas exclusivement axé sur le thème historique car une bonne part de la clientèle (notamment d'affaires) y demeure totalement hermétique. Elle peut même en faire fuir certains considérant alors l'hôtel comme vieillot…
[3] R.FLÜCKIGER-SEILER, *Hotelträume zwischen Gletschern und Palmen. Schweizer Tourismus und Hotelbau 1830-1920*, hier und jetzt, Verlag für Kultur und Geschichte GmbH, Baden, 2001. ET ID., *Hotelpaläste : zwischen Traum und Wirklichkeit : Schweizer Tourismus und Hotelbau, 1830-1920*, hier und jetzt, Verlag für Kultur und Geschichte GmbH, Baden, 2003. Ils ne sont malheureusement disponibles qu'en langue allemande.
[4] A.K.SANDOVAL-STRAUSZ, *Hotel: An American History*, New Haven, Yale University Press, 2006.

l'influence essentielle dans la constitution des grands buildings d'habitation collective, propres aux grands ensembles urbains d'outre-Atlantique.[1]
Néanmoins, la revendication de l'invention exclusive par les Etats-Unis du microcosme spécial que représente l'hôtel nous semble abusive. Car si, au-delà de sa simple enveloppe matérielle, ce terme induit une expression nouvelle dans les rapports sociaux, culturels, politiques et économiques de certaines classes de la population, il s'avère évident que des forces comparables agitaient parallèlement l'hôtellerie européenne, à partir du XVIIIe siècle. L'industrie de l'accueil du Vieux Continent connut une évolution incontestable entre la fin de l'Ancien Régime et le début du XXe siècle. Ces changements, pas nécessairement identiques ou parallèles des deux côtés de l'océan, témoignent ensemble finalement des bouleversements généraux que connurent ces sociétés et qui s'exprimèrent notamment dans une conception évolutive de la fonction hôtelière.

L'étude de l'hôtellerie commence donc seulement à être explorée dans le monde universitaire mais elle ouvre déjà des perspectives de recherches multiples et novatrices pour l'histoire économique et sociale urbaine. Ses lacunes sautent néanmoins aux yeux et plusieurs domaines paraissent encore à peine défrichés.

## 4. L'hôtellerie, une histoire des élites ?

Lacune historiographique majeure déjà soulignée, la lecture des travaux scientifiques parus nous renvoie une image pour le moins élitiste du monde de l'hôtellerie : grands hôtels et palaces majestueux paraissent fleurir, à partir de la fin du XVIIIe siècle, dans toute l'Europe au service exclusif d'une nouvelle aristocratie voyageuse et cosmopolite. Lieu original de l'animation urbaine, soustrait aux agitations de la ville mais ouvert à tous ceux qui peuvent en payer le prix, ces établissements de luxe au décor flamboyant semblent, dans ces écrits, occuper la totalité (ou devrions-nous dire la part digne d'intérêt) de l'industrie de l'accueil de la ville. Alors, l'histoire de l'hôtellerie se résume-t-elle à celle de ses luxueux représentants ?

L'hôtellerie urbaine révèle, en réalité, quantité de formes dont les services spécifiques s'adaptent à des besoins très différents.[2] La ville élégante des hôtels s'imbrique naturellement avec celle, travailleuse et plus misérable, des garnis et des meublés. Sans pour autant en être nettement séparée et différenciée, ces deux mondes répondent chacun aux attentes, aux nécessités et aux moyens financiers de populations mouvantes très diversifiées, attirées vers la cité.[3] L'hétérogénéité intrinsèque du milieu, composée tant d'entreprises professionnelles d'envergure que de petites structures familiales amateures (ainsi que de chambres clandestines) en complexifie fortement la compréhension globale mais témoigne de son adaptation parfaite à une clientèle multi-facettes.

L'ouverture progressive des grandes villes comme Bruxelles au cours du XIXe siècle, la croissance démographique soutenue de cette dernière, dès la première moitié du siècle, son

[1] Sur ce point précis de sa démonstration : ID., « Homes for a world of strangers. Hospitality and the origins of multiple dwellings in urban America » in *Journal of Urban History*, vol. 33, 2007, pp.933-964.
[2] D.ROCHE, « Logeurs et hôteliers » in *La Ville promise*, *op.cit.*, p.293.
[3] ID., « Introduction » in *ibidem*, p.15.

poids économique et politique croissant, ont nourri les flux migratoires et donné naissance à une économie de l'accueil que les autorités s'employèrent rapidement à surveiller. L'émergence du secteur en tant qu'activité de services à part entière, ainsi que les tentatives pour le contrôler et l'organiser en corps, illustrent éloquemment l'importance prise par le « marché » de l'industrie hôtelière au cours de la période. Il souligne aussi le caractère essentiel des mobilités dans la vie urbaine.[1] L'amplification du phénomène dans le temps, grâce notamment au développement des transports, ne feront qu'augmenter le poids effectif du marché de l'hébergement payant.

L'étude d'Alain Faure et de Claire Lévy-Vroelant sur les garnis parisiens, le bien-nommé *Une chambre en ville*[2] est le seul ouvrage, avec ceux de l'américaine Wendy Gamber,[3] à se pencher sur ce mode de logement des travailleurs migrants dans la cité. Leurs publications extrêmement récentes (elles sont toutes parues, il y a tout au plus cinq ans) démontre l'intérêt tardif des milieux académiques pour cette dimension moins brillante de l'industrie hôtelière.
Ces écrits établissent cependant avec force que le monde des garnis répondait à un besoin primordial dans la cité. Tant par leur nombre que par la demande suscitée, les passer sous silence revient en pratique à omettre une dimension considérable du passé hôtelier urbain et de son fonctionnement. Ces logements transitoires, espace d'accueil premier du provincial ou de l'ouvrier arrivés dans un lieu inconnu, jouaient en effet le rôle essentiel de sas préparatoire à une intégration complète dans la ville, entre refuge de l'étranger dans un « entre-soi » rassurant et instrument d'acculturation et d'assimilation aux nouvelles mœurs urbaines. A l'autre bout de la chaîne d'intégration, les pensions et meublés permettaient également de recueillir les relégués du système ou les plus misérables, sans espoir d'ascension sociale. Faure, Lévy-Vroelant et Gamber dressent finalement le constat que ce secteur des maisons d'accueil modestes s'avérait indispensable dans la gestion du développement démographique des grandes villes, au moins jusque dans les années 1930. La crise économique, puis surtout les politiques urbanistiques des années 1960, qui assimilèrent garnis et taudis insalubres, signifieront la lente déliquescence du système. La production de logements sociaux de masse, en France par exemple, ne répondra que partiellement au problème, laissant les arrivants contemporains les plus modestes devant des alternatives souvent bien plus précaires que ne l'étaient les meublés populaires du passé. De telles conclusions peuvent à l'évidence être aisément élargies à d'autres capitales européennes.

Ces nouvelles perspectives ouvrent des pans inédits à la recherche historique. Elles soulignent combien l'hébergement temporaire payant dans la ville ne peut se concevoir de manière unidimensionnelle et homogène. L'hôtellerie ne doit ainsi plus être considérée comme une industrie tournée exclusivement vers les habitudes touristiques des plus fortunés ; elle ne doit pas non plus être cantonnée aux chambrées ouvrières collectives misérables. Comme nous

[1] G.CHABAUD (et alii), « La géographie parisienne de l'accueil » in *ibidem*, p.109.
[2] A.FAURE, C.LEVY-VROELANT, *Une chambre en ville. Hôtels meublés et garnis à Paris 1860-1990*, Paris, Créaphis, 2007.
[3] W.GAMBER, « Away from home. Middle-Class Boarders in the Nineteenth-Century city » in *Journal of Urban History*, vol.31, 2005, pp.289-305. ID., « Lodging, boarding, and rooming houses » in *Encyclopedia of American Urban History*, Sage Publications, 2006. Wendy Gamber, *Houses, not homes: Boardinghouses in nineteenth-century America*, 2007. Les spécificités du logement hôtelier longue durée aux Etats-Unis limitent toutefois la portée des conclusions de ses travaux au monde anglo-saxon.

l'avons déjà souligné, entre ces deux extrêmes, quantité de maisons se sont adaptées à une multitude de demandes (de services, de prix et de durée).[1] Ces constatations motivent largement notre résolution d'adopter un angle d'approche beaucoup plus large pour étudier l'industrie de l'accueil à Bruxelles entre 1880 et 1940.
Le *choix d'une ville* comme terrain exploratoire ne doit rien au hasard et celui de Bruxelles en particulier, encore moins. Il se justifie même pleinement puisque, capitale d'un jeune état très centralisé, Bruxelles concentra en son sein le nombre le plus important d'établissements hôteliers de Belgique et joua, par sa place dominante, le rôle d'initiateur et d'expérimentateur des grandes mutations que connaîtra l'industrie hôtelière belge. Par ses fonctions de métropole culturelle, de haut-lieu politique, de centre d'affaires et de pôle d'attraction pour les travailleurs provinciaux, elle possédait assurément l'offre hôtelière la plus diversifiée du pays. Pour recevoir le flot de voyageurs que son attraction générait, elle a précocement développé des solutions d'hébergement adaptées à chacun.

Les raisons qui poussaient au départ vers la capitale peuvent se résumer en quatre points principaux : d'abord, l'économie et le travail, éléments décisifs pour l'immense majorité des voyageurs (ouvriers, domestiques, négociants…) motivés par les activités industrielles et tertiaires existantes dans la ville ; la politique et la justice qui offraient des emplois publics et des charges militaires à une frange plus limitée et instruite ; enfin, la culture pour une petite minorité attirées par les divertissements, les sociétés savantes et intellectuelles de la cité. Ces logiques diverses pouvaient se combiner selon les individus et les circonstances. Ces agencements influaient directement sur la géographie de la ville et sur la production d'espaces de rencontre entre ces individus mobiles et la population sédentaire des lieux.[2]

Autre élément fondamental de notre choix, dès l'Ancien Régime, Bruxelles ne remplissait pas exclusivement la fonction de capitale administrative du pays. Elle était également, la ville touristique belge qui attirait le plus d'étrangers en ses murs.[3] Tourisme et vie urbaine ont d'ailleurs très tôt formé un mélange séduisant pour les voyageurs, en alliant, en un même lieu, les vestiges du passé aux manifestations les plus spectaculaires de la modernité.[4] Les transformations urbanistiques profondes que connut Paris sous la houlette du baron Haussmann en constituent une illustration frappante : les constructions monumentales, sorties de terre à cette occasion, devinrent elles-mêmes des attractions touristiques de premier plan de la capitale française. Parmi elles, les grands hôtels incarnèrent, presqu'à eux seuls, l'expression la plus achevée de la modernité, telle que la concevait la société française du Second Empire.[5] Les grands travaux qui eurent lieu à Bruxelles sous le règne de Léopold II et du mayorat de Jules Anspach participent du même phénomène d'animation et de mise en

[1] Nous reviendrons en détail sur la question de la définition de l'hôtellerie, sur ses variétés et sur les points de différentiations d'un terme finalement très flou, dans la première partie de ce travail.
[2] D.ROCHE, « Mobilité et accueil à Paris (XVIIe-XIXe siècle) : questions et perspectives » in *La Ville promise, op.cit.*, p.11.
[3] J.BARTIER, « Bruxelles vue par les étrangers » in *Bruxelles capitale. Croissance d'une capitale*, Anvers, Fonds Mercator, 1979, pp.408-423.
[4] P.DUHAMEL, « Patrimoine et modernité : double logique de la production et du renouvellement des villes touristiques » in *Mondes urbains du tourisme*, Paris Belin, 2007, p.300. Le livre de Claire Hancock est exemplaire de cette double attractivité touristique de la ville : C.HANCOCK, *Paris et Londres au XIXe siècle. Représentations dans les guides et récits de* voyage, Paris, CNRS Editions, 2003.
[5] Nous pensons ici, en premier lieu, aux *Grand Hôtel du Louvres* et au *Grand-Hôtel* des Pereire.

tourisme accrue de la ville, à l'image d'autres capitales européennes dont la configuration fut aussi considérablement modifiée au cours du XIXe siècle, comme Londres, Berlin ou Vienne.[1]

La délimitation de nos *bornes chronologiques* répond également à des motivations précises de notre part. L'année 1880 nous permet en effet de débuter notre analyse quelques années à peine après l'achèvement du voûtement de la Senne qui vit le centre de Bruxelles se doter d'une physionomie radicalement différente. Le noyau médiéval primitif de la ville, édifié autour de sa rivière, disparut totalement au profit des grands boulevards centraux, calqués directement sur le modèle de Paris. Quartier jusqu'alors traditionnel des activités industrieuses et artisanales de la cité (tanneries, brasseries, moulins…), le cœur historique du Pentagone se transforma, en quelques années, en un haut-lieu des plaisirs, des divertissements et de consommation. Les principaux commerces élégants, les grands magasins, les théâtres, les cafés… ainsi que les plus grands établissements hôteliers de la ville se concentrèrent rapidement sur ces axes. L'événement constitue donc assurément une étape fondamentale de l'histoire de la capitale.

Le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale clôt, quant à lui, une période particulière de l'industrie de l'accueil bruxelloise. L'après-guerre verra en effet l'hôtellerie mondiale changer fondamentalement d'échelle, en taille mais également en terme de concentration des capitaux, avec l'avènement des premiers groupes hôteliers internationaux. Politique de gestion, composition des cadres dirigeants ou stratégies promotionnelles, les pouvoirs décisionnels relatifs aux établissements d'accueil de la capitale se concentreront désormais, et de manière croissante, dans des mains étrangères, en grande partie indépendantes des acteurs locaux et nationaux. L'hôtellerie bruxelloise entre ainsi dans une nouvelle ère, une autre histoire, dans laquelle nous ne nous engagerons pas dans ce travail.
Plus largement, la période choisie s'avère décisive dans le processus de professionnalisation du métier. Elle nous permet de mieux comprendre cette étape essentielle qui vit le secteur de l'accueil de la capitale, comme ses homologues étrangers, passer d'un statut artisanal, voire amateur, à une structure moderne poussée. C'est à cette époque, en effet, que l'essentiel des normes et règles fondamentales de l'administration, de la formation et du marketing hôteliers fut pensé, défini et développé grâce aux réflexions et innovations de techniciens ambitieux. L'entre-deux-guerres notamment, se caractérisa, pour le métier, par des exigences commerciales et techniques plus pointues, dans les domaines de la formation, des techniques et de la publicité, par exemple.[2]

Pour atteindre le but que nous nous sommes assignée dans ce travail, à savoir dépasser les séparations arbitraires posées dans les travaux scientifiques précédents entre hôtellerie de luxe et établissements moyens ou bas de gamme, la question de la définition précise de notre objet d'étude s'est imposée comme un préalable indispensable à toute analyse approfondie. La première partie de cette thèse s'attèlera donc à éclaircir, de manière extensive, le flou

[1] P.DUHAMEL, « Patrimoine et modernité… », *op.cit.*, p.301.
[2] L.TISSOT, *Le passé du présent. Mélanges offerts à André Lasserre*, Lausanne, Payot, 1999, p.70.

sémantique dans lequel baigne le vocabulaire relatif à l'hôtellerie : auberges, palaces, pensions, garnis, meublés… qu'est-ce en définitive qu'un hôtel ?
La clarification de ce point capital nous permettra de donner une assise plus large à notre corpus d'analyse de l'industrie hôtelière de la ville et dépasser ainsi la perspective limitée, en partie tronquée, des recherches antérieures. Car il nous importe de mettre en lumière les relations qui existaient naturellement entre ces mondes de l'hébergement en apparence opposés. Quelles sont les caractéristiques de l'hôtellerie de tourisme et quand cesse-t-elle de l'être ? Comment les sociétés anonymes hôtelières cohabitent-elles avec la nébuleuse des petits établissements familiaux qui l'environnent ? Assiste-t-on à une ignorance réciproque des deux partis ou à une convergence, même épisodique, de leurs intérêts et de leurs revendications ? Quels sont les arguments mis en avant par les professionnels et leurs actions pratiques pour attirer les voyageurs à Bruxelles dans leurs établissements ? Quel regard portent les autorités publiques sur ce monde protéiforme, fondamentalement hétérogène et par conséquent insaisissable ?
« *Le garni, l'hôtel, constituent les lieux où les pulsations de la population citadine se matérialisent.* » soulignait à juste titre un historien.[1] Un tel espace de rencontre et de mobilité entre inconnus de toutes origines sociales constitue le fruit direct du cosmopolitisme, inhérent à la vie urbaine, mais il en est aussi, par conséquent, une source potentielle de désordre et de problèmes. L'Etat n'a eu de cesse de tenter de surveiller la profession et d'identifier ses clients. Mais quelles furent les réactions des hôteliers face aux actions du pouvoir ? Quels étaient les moyens de pression à leur disposition pour peser sur la décision politique à leur égard ? Cette dernière s'est-elle exprimée dans d'autres domaines que ceux, purement coercitif et soupçonneux, du contrôle, policier ou hygiénique ?

L'image du métier représente un autre point crucial de notre interrogation qui sera plus précisément abordé dans la deuxième partie de notre analyse. La parole de la profession s'avère, en effet, indispensable s'il l'on désire comprendre ses valeurs, ses angoisses, en d'autres termes, sa propre perception d'elle-même. Car cet état d'esprit corporatif influera indubitablement sur ses actions, tout comme la composition non-homogène du secteur. L'image traditionnelle de l'hôtellerie, celle de repaire d'escrocs immoraux que nous avons déjà abordé, pèsera lourdement sur les discours des professionnels, en quête ininterrompue de reconnaissance publique. Le complexe d'infériorité qui en découle constituera le moteur premier de leurs initiatives. Il nourrira la volonté des premières associations patronales hôtelières de marquer leur différence par rapport aux petites maisons familiales. Ces dernières, joueront, en vérité, le rôle d'aiguillon structurant de l'identité du métier. L'*Union syndicale des Hôteliers, Restaurateurs et Limonadiers de Bruxelles* (U.H.R.L.B.), tout comme plus tard, la *Fédération nationale de l'Hôtellerie belge* (F.N.H.B.) n'aura de cesse de défendre une certaine vision du secteur de l'accueil, beaucoup plus valorisante : celle d'une grande industrie cruciale dans l'économie locale et nationale, aussi noble et digne de respect que les charbonnages, la sidérurgie ou le textile. Une telle conception sous-entend évidemment une prise de distance claire entre les grands hôtels dirigés par des conseils d'administration et les pensions ou meublés de deuxième catégorie.

[1] V.MILLIOT, « La surveillance des migrants et de lieux d'accueil à Paris du XVIe siècle aux années 1830 » in *La Ville promise, op.cit.*, p.23.

La parole laissée en priorité, dans cette thèse, aux organismes patronaux ne doit pas nous leurrer sur la représentativité réelle de ces groupements. Toute la profession ne s'exprimera certainement pas de manière équivalente dans les pages qui suivent. A nouveau, malgré notre volonté, l'écueil inhérent à ce type de sujet restera difficile à dépasser et il paraît évident que la lumière sera prioritairement tournée vers les établissements les plus grands et les mieux établis de la capitale. Néanmoins, malgré le silence relatif des plus petits – un silence que les sources permettent difficilement de dépasser – les conditions d'existence de ces derniers, leurs caractéristiques et le profil spécifique de leurs acteurs seront aussi approchés. C'est de manière indirecte que ceux-ci se détacheront progressivement, en filigrane, dans les creux et vides laissés par les géants du secteur.
Au final, cette approche ciblée des représentants du secteur nous donnera un regard précieux sur les opinions diverses qui agitent le monde hôtelier de la capitale de 1880 à 1940 ainsi que sur l'état d'esprit général qui le traverse. Que représentent, en pratique, ces associations corporatives ? Quelle est la nature exacte de leur composition socio-économique ? Qui parle au nom des hôteliers bruxellois et quels sont leurs relais d'influence dans les sphères politiques communales ? Comment se positionnent l'hôtellerie par rapport aux autres activités économiques tertiaires ? Rejoint-elle, par exemple, les demandes des groupements de petits commerçants et des classes moyennes durant cette période ? Dans une capitale européenne de taille moyenne comme Bruxelles, le tourisme a-t-il précocement joué un rôle central pour les établissements de la ville ? Quand les hôteliers se sont-ils préoccupés de cette thématique ? Sont-ils d'ailleurs les premiers ou les seuls à s'en soucier ?

Enfin, dernier point de notre thèse, la question de l'espace paraît être une autre dimension primordiale à étudier dans le cadre d'une analyse de l'hôtellerie urbaine. Il nous semble véritablement fondamental de replacer cette dernière dans sa réalité physique quotidienne pour mettre en évidence ses logiques de spatialisation. Quelques articles étrangers s'étaient déjà interrogés sur ce point dans d'autres villes mais dans une perspective plus contemporaine.[1] Ces articles y ont défini plusieurs facteurs explicatifs des logiques du développement hôtelier dans la ville (transport, accessibilité, environnement, politique urbanistique…) que nous désirons étudier et évaluer dans le cadre bruxellois. Comment s'insère l'infrastructure hôtelière dans le tissu urbain, comment évolue-t-elle au cours du temps. Constate-on une concentration ou une dispersion des enseignes ? À quels besoins et à quelles fonctions répond cette distribution géographique changeante de l'accueil dans la ville ? Quelles sont les causes de la désaffectation hôtelière de certains quartiers et de l'engouement pour d'autres ? Bruxelles se distingue-t-elle des grandes capitales européennes à la même époque ? Les guides de voyage pourront notamment nous éclairer sur la

[1] Entre autres : A.ARBER, A.PIZAM, « Some determinants of urban hotel location: the tourists' inclinations » in *Journal of travel Research*, vol.15, n°3, 1977, pp.18-22 ; N.SHOVAL, K.COHEN-HATTAB, « Urban hotel development patterns in the face of political shifts » in *Annals of Tourism Research*, vol.28, 2001, pp.908-925 ; D.MCNEILL, « The hotel and the city » in *Progress in human geography*, vol.32-3, 2008, pp.383-398 ; W.RITTER, « Hotel location in big cities » in *Big City tourism*, Reimer, Berlin, 1986, pp.355-364 ; N.SHOVAL, K.COHEN-HATTAB, « Urban hotel Development patterns in the face of political shifts » in *Annals of Tourism Research*, vol.28, n°4, 2001, pp.901-928 ; N.SHOVAL, « The geography of hotels in cities: an empirical validation of a forgotten model » in *Tourism Geographies*, vol.8, n°1, février 2006, pp.56-75 ; A.URTASUN, I.GUTIERREZ, « Hotel location in tourism cities. Madrid 1936-1998 » in *Annals of Tourism Research*, vol.33, n°2, 2006, pp.382-402.

géographie, non pas avérée mais désirée et mise en avant par les touristes et les professionnels de l'industrie hôtelière bruxelloise. Nous nous pencherons sur les causes de la probable attractivité de certains quartiers au détriment d'autres. Comparer cette différenciation à la ségrégation traditionnelle de l'espace bruxellois, entre haut et bas de la ville, permettra également de savoir si celles-ci se distinguent des héritages du passé ou si de nouvelles dynamiques de redistributions naissent entre les divers quartiers de la ville. A terme, c'est une nouvelle carte des usages de la ville que nous désirons esquisser, celle de ses consommateurs migrants, mobiles ou étrangers.

## 5. Les sources du passé hôtelier : destruction, dispersion et diversité

« *Over het verleden van de meeste hotels is bijna niets bewaard gebleven.* »[1] déploraient Willem Bruls et Dorothée Van Hoof en 1991.
Cette conclusion s'est rapidement imposée à nous au cours de nos recherches, catégorique, sans appel et, convenons-en, assez décourageante.
Au terme de nos recherches, nous devons pourtant bien nous rendre à l'évidence : les accents définitifs que revêt cette citation n'ont pas pour but unique de frapper l'imagination des lecteurs. D'un point de vue archivistique, l'historien ne trouve, en réalité, pas grand chose pour satisfaire sa curiosité sur le monde hôtelier. Et les raisons d'une telle rareté s'avèrent multiples.

### 5.1 Les archives privées d'hôtels

« *Le destin des hôtels ressemble à celui des grands paquebots : faillites et ventes aux enchères, changements de propriétaire, transformations, disparitions, incendies, naufrages, démolitions, bons pour la ferraille.* »[2]
Les histoires mouvementées de la plupart des établissements d'accueil, s'avèrent naturellement éminemment négatives pour le bon devenir de leurs archives. De fait, les papiers émanant des hôtels eux-mêmes, ont, pour leur immense majorité, disparu, perdus ou ont été détruits volontairement.
La grande hôtellerie constitue, en effet, depuis ses débuts, une industrie prioritairement tournée vers le futur et à l'affût des dernières innovations technologiques. Elle a donc toujours fait régulièrement table rase du passé. Dès le XIXe, la modernité – décoration, ascenseurs, électricité, chauffage central… (ou aujourd'hui, spas et services informatisés) – ont représenté un argumentaire de choix pour attirer la clientèle. Pour subsister en tant qu'établissement de 1ère classe, il apparaissait par conséquent impératif de toujours garder une longueur d'avance sur ses concurrents.[3]
En outre, les grandes chaînes hôtelières actuelles ont été pour la plupart créées il n'y a que quelques décennies seulement.[4] Les fermetures nombreuses, après les deux conflits mondiaux notamment, les changements de direction, les réorganisations internes ou la transformation

[1] W.BRULS, D.VAN HOOF, *op.cit.*, p.7.
[2] L.GAULIS, R.CREUX, *Pionniers suisses de l'hôtellerie*, Paudex, éditions Fontainemore, 1975, p.171.
[3] *Ibidem.*
[4] Autre difficulté pour l'historien belge : ces compagnies internationales, souvent très récentes, sont aussi presque toutes d'origine étrangère. Une situation qui complexifie d'autant plus la conservation et l'accessibilité des archives de leurs filiales locales.

des bâtiments eux-mêmes, considérés comme sans valeur et dépassés, ont entraîné la disparition massive des archives.[1] Les réquisitions d'hôtels, habituelles en temps de guerre, tant par les troupes occupantes qu'alliées, ont naturellement aussi particulièrement nui à la conservation des archives. Et, puisqu'il s'agissait de papiers privés, personne ne s'en est réellement soucié.
Le cas de l'hôtel Métropole de la place de Brouckère se révèle exemplaire du sort ordinaire réservé, dans le secteur, aux papiers administratifs et promotionnels obsolètes. Alors que, contrairement à beaucoup de ses concurrents directs, l'établissement a connu une grande stabilité dans son administration, puisqu'il est resté aux mains de la même famille propriétaire (les Wielemans-Bervoets) depuis sa fondation en 1894, il n'a pratiquement rien conservé de son passé. Les deux guerres mondiales, périodes très mouvementées pour le palace, n'explique pas à elles seules un tel résultat. Une bonne partie de ses archives a tout simplement été jetée lorsqu'elle a été jugée sans valeur. Même certains livres d'or, dont l'intérêt *marketing* peut pourtant paraître plus évident, ont disparu, emportés par d'anciens directeurs de la maison (sans compter évidemment leurs documents personnels de gestion) ! L'historien doit par conséquent se contenter de la consultation unique des rapports des assemblées générales et des procès-verbaux des conseils d'administration de la *S.A. Hôtel Métropole*, constituée en 1922, soit presque trente ans après la fondation effective de l'établissement, pour éclairer le passé d'un des palaces-phares de Bruxelles !

Une nette culture du secret fort répandue dans le secteur, et largement pratiquée dans nombre d'autres d'ailleurs, ne facilite également pas l'accès aux archives encore existantes. Pour des raisons, somme toute compréhensibles, de protection contre la concurrence, leurs papiers, en outre rarement inventoriés, demeurent inaccessibles aux chercheurs. Les directions d'hôtels sont bien disposées à diffuser largement les noms des stars et politiques descendus dans leurs maisons, mais leur ouverture vers l'extérieur, s'arrête généralement fermement à ces énumérations de prestige.[2]

Les archives des groupements professionnels ont généralement connu un destin similaire. Bien qu'ayant connu une existence plus longue et une direction plus stable que d'autres associations corporatives, l'*Union syndicale des Hôteliers, Restaurateurs et Limonadiers de*

[1] W.BRULS, D.VAN HOOF, *op.cit.*, p.7.
[2] Parmi les hôtels en activité entre 1880 et 1940 et toujours existants aujourd'hui, nous n'avons reçu aucune réponse (avant sa vente et sa fermeture pour rénovation) de la direction de l'*Hôtel Astoria* de la rue Royale. La personne chargée des recherches historiques dans le cabinet d'architecture Metzger, responsable des travaux actuels de rénovation de l'hôtel, n'a pas non plus donné suite à nos demandes réitérées. Les archives de la *Town Hotel S.A.*, héritière directe de la *Compagnie belge pour l'exploitation d'hôtels S.A.*, propriétaire des hôtels *Terminus* et *Albert I^er^* sur la place Rogier, tout comme la *Gestion hôtelière Hôtel Plaza S.A.* (Le *Plaza*, boulevard Max), ne sont pas accessibles. Celles du *Palace hôtel* ne sont pas inventoriées. Voir M. JACQMAIN, C. SIX (et alii), *Guide des archives d'associations professionnelles et d'entreprises en région bruxelloise*, Bruxelles, A.G.R., 2001. M. Van Belle, propriétaire de l'hôtel du même nom, chaussée de Mons à Anderlecht, a eu la gentillesse de nous rencontrer et de répondre à nos questions concernant l'établissement fondé par son grand-père. Il ne conserve malheureusement, dans ses archives, que quelques documents iconographiques d'avant 1940. Jean-Pierre Grosfils, descendant de la famille propriétaire de *l'Albert Ier*, nous a contacté tardivement dans nos recherches pour tenter d'éclairer certains pans de son histoire familiale, et a pu nous donner quelques précisions biographiques. Sur la question de l'accessibilité des archives d'entreprises : G. KURGAN-VAN HENTENRYCK, « L'histoire des entreprises : enjeux et défis pour l'historien » in *Les archives d'entreprises*, *op.cit.*, p.23.

*Bruxelles* (U.H.R.L.B.) n'a presque rien gardé de son passé, égaré progressivement, de déménagement en déménagement.[1] Rebaptisée aujourd'hui *Fed.Horeca-Bruxelles – Federatie Ho.Re.Ca Brussel*, l'a.s.b.l. ne semble toujours pas nourrir un intérêt très grand pour son histoire et n'a donc pas donné suite à notre demande de consultation de ses archives.[2]

Certains papiers privés d'hôtels ont été spontanément versées dans des archives publiques mais de telles initiatives restent exceptionnelles, et surtout aléatoires, puisqu'elles dépendent totalement et uniquement du bon vouloir de leurs propriétaires. Une sensibilité plus forte de certaines personnes pour l'histoire permet, exceptionnellement toutefois, de conserver souvenirs et mémoires de la gestion passée d'un établissement hôtelier.[3]
En Suisse, par exemple, pays de tourisme par excellence depuis plus de deux siècles, le sauvetage des documents anciens de l'hôtellerie n'a aussi longtemps reposé que sur la volonté désintéressée de quelques particuliers passionnés.[4] Heureusement, un ambitieux projet de sauvegarde a vu le jour en 2008 avec la création des *Archives hôtelières suisses*. Ce centre, reconnu d'utilité publique, s'est donné pour tâche de conserver le « *patrimoine hôtelier et touristique de la Suisse* » afin de le mettre en valeur et ainsi sensibiliser chercheurs et grand public sur l'importance de cette industrie dans le paysage économique de la confédération.[5] Financée par la *Société suisse des Hôteliers* et d'autres fonds privés, cette action de préservation et d'inventoriage systématique reste extrêmement rare, pour ne pas dire unique, sur le continent.
En Belgique, on ne recense aucune réalisation comparable. A notre connaissance, seuls deux fonds publics conservent des archives provenant d'entreprises hôtelières. D'une part, aux Archives de la ville d'Anvers, ont été versées 26 liasses relatives à l'*Excelsior* et *Century Hotel*, papiers datés des années 1901 à 1970. D'autre part, les Archives Générales du Royaume (A.G.R.), conservent des documents, malheureusement fort lacunaires, sur la gestion de l'*Hôtel d'Angleterre*, rue de la Madeleine à Bruxelles, au tournant des XVIIIe et XIXe siècles.[6] Ne répondant ni au cadre géographique que nous nous étions fixée, ni à ses

[1] Sur la problématique générale de la conservation des archives de groupements professionnels : P.HEYRMAN, *op.cit.*, p.33.
[2] L'existence d'archives du groupement Horeca bruxellois est pourtant signalée dans le guide de M.JACQMAIN, C. SIX (et alii), *op.cit.*, pp.98-100. Le renouvellement de direction à la tête de l'association depuis la publication des A.G.R. en 2001 a totalement transformé ses préoccupations en matière d'archives : personne ne sait exactement où celles-ci ont été rangées (reléguées ?) et personne ne s'en soucie. Le manque de temps a donc été commodément invoqué pour ne pas donner suite à notre demande.
[3] Les souvenirs dactylographiés de Louis Billen sur son enfance et sur ses grands-parents sont à souligner pour leur rareté. Son grand-père, Rémy Billen, a tenu à la fin du XIXe siècle deux établissements Horeca sur la place de Brouckère et le boulevard Anspach à Bruxelles ; puis, à la veille de la Première Guerre mondiale, l'*Hôtel Derby* avenue de Tervueren. Nous avons pu consulter ce livre à vocation familiale grâce à la gentillesse de Claire Billen, nièce de Louis. L.E. BILLEN, *L'arbre de notre famille*, s.l.n.d. [c.1990].
[4] E.LÜTHI-GRAF, « Les archives de l'hôtellerie suisse : un premier bilan » in *Histoire du tourisme en pays vaudois*, n°spécial de la *Revue historique vaudoise*, tome 114, Lausanne, Société vaudoise d'histoire et d'archéologie, 2006, pp.283-286.
[5] Informations sur le site des *Archives hôtelières suisses* : www.hotelarchiv.ch (consulté le 11 août 2010).
[6] COPPEJANS-DESMEDT H., *Guide des archives d'entreprises conservées dans les dépôts publics en Belgique*, Bruxelles, A.G.R., 1975. Le supplément de ce guide, daté de 1998, ne contient pas d'entreprises hôtelières. Un premier mémoire avait été réalisé en 1980 sur base des archives conservées de l'*Hôtel d'Angleterre* : M. VAN GOETHEM, *Une hôtellerie bruxelloise : l'hôtel d'Angleterre (XVIIIe-XIXe siècles)*, Mém. Lic. Histoire U.L.B., 1980.

limites temporelles, nous n'avons pu, naturellement, utiliser ces deux fonds dans le cadre de notre sujet de thèse.

### 5.2 Les sources hôtelières conservées dans les fonds publics

Sans archives directes des établissements eux-mêmes, il apparaît rapidement impératif de se tourner vers les traces laissées par l'industrie hôtelière bruxelloise dans les centres d'archives et les bibliothèques publiques.

Aucun fonds bien évidemment ne porte spécifiquement sur notre sujet. Les sources conservées dans les dépôts publics ne constituent en effet que le reflet direct des préoccupations des autorités à une période donnée. En l'espèce, force est de constater que le tourisme et l'hôtellerie ne les ont intéressées que très tardivement. Influencé, comme les milieux académiques, par une image de futilité véhiculée par ces deux domaines, l'Etat ne s'y est longtemps pas penché et n'a donc pas poussé à la production de rapports ou d'analyses sur la question, comme il avait coutume de le faire depuis longtemps pour l'industrie lourde, notamment. Il faudra, par exemple, attendre l'année 1937 pour voir l'adoption d'un arrêté royal relatif aux statistiques de fréquentation touristique en Belgique ![1] Avant cette date, des chiffres avaient déjà été émis en la matière mais sans obligation légale, ce qui en limitait logiquement la pertinence et la précision.

Autre signe tangible du désintérêt patent du pouvoir central pour la question, il nous a été impossible de retrouver les archives provenant des organismes nationaux de promotion du tourisme créés officiellement, à partir de 1921, sous l'autorité du Ministère des Chemins de Fer et des Transports. Le guide de référence des sources en histoire contemporaine de Patricia Van den Eeckhout et Guy Vantemsche n'aborde cette thématique que pour la période très récente, après la régionalisation de la politique touristique dans les années 1980-90. Impossible de connaître le lieu de conservation des archives sur le sujet avant cette date. Concernant des archives plus anciennes, il n'est fait mention que de publications officielles, intitulées «*La Belgique touristique en 19…*, toutes postérieures à 1945. Les inventaires publiés aux A.G.R., relatifs au Ministère des Transports, font mention des nombreux domaines de compétences de ce département (inventaires sur les départements de la marine, des postes, du téléphone, des transports, de la jonction nord-midi…) mais sans jamais aborder l'existence des différents offices de promotion du tourisme nationaux, pourtant placés lors de leur création sous sa direction. Les archivistes eux-mêmes n'ont pu nous donner d'informations sur les papiers relatifs au tourisme avant leur régionalisation. La piste s'est donc avérée très décevante.[2]

Néanmoins, les hôtels bruxellois ont, bien entendu, bel et bien existé et ont, par conséquent, nécessairement laissé des traces dans les fonds publics. La seule manière efficace de récolter

[1] « A.R. du 12 juillet 1937 relatif à la statistique de tourisme » in *Pasinomie 1937. Collection complète des lois, arrêtés et règlements généraux qui peuvent être invoqués en Belgique*, Bruxelles, E.Bruylant, 1937, pp.210-211. La portée de ce texte était, de plus, fort limitée puisqu'il n'exigeait la comptabilisation que des non-Belges dans les villes « réputées » de tourisme et ce, durant la saison touristique (c'est-à-dire du mois d'avril à septembre).

[2] P. VAN DEN EECKHOUT et G. VANTHEMSCHE (ss dir.), *Bronnen voor de studie van het hedendaagse België, 19e-21e eeuw*, Bruxelles, Commission Royale d'Histoire, 2009, pp.482-487. Il est d'ailleurs symptomatique que l'index thématique ne mentionne que les offices de promotion régionaux (wallons, flamands et bruxellois) en omettant leur prédécesseur commun, l'Office national belge du Tourisme.

des informations les concernant consistait, en définitive, à consulter systématiquement toutes les archives susceptibles de contenir des éléments exploitables pour notre étude. La démarche restait aléatoire, demandait un temps certain et n'était pas toujours couronnée de succès mais elle nous a permis, somme toute, de récolter un matériel fort intéressant et varié mais largement dispersé dans des fonds différents. Pour éviter de nous perdre dans une multitude de pistes improductives, nous avons structuré notre démarche en divisant notre sujet en trois points d'investigation distincts.
Pour nous guider, nous avons en effet considéré que l'hôtel pouvait se décomposer schématiquement en un bâtiment, des propriétaires et une clientèle.

En tant que bâtiment tout d'abord, l'existence d'un hôtel a généré quantité de documents qui nous ont permis d'appréhender directement sa réalité physique et de la repositionner au sein d'un quartier spécifique.
Tout d'abord, les fonds des *Travaux publics* et des *Propriétés communales*[1] des Archives de la Ville de Bruxelles (A.V.B.) constituent naturellement le passage obligé pour tout chercheur qui se penche, au moins indirectement, sur le patrimoine bâti de Bruxelles. Transformation des façades, décorations, agrandissements, exhaussements ou modifications des trottoirs, tous changements extérieurs réclamaient l'introduction officielle d'une demande de permis auprès des autorités communales. L'échange de courriers, la motivation des travaux et la remise de plans constituent autant d'éléments très instructifs sur le développement et l'évolution des conceptions architecturales hôtelières au cours de la période étudiée.
Les *inspections d'hygiène de la police*, préalables à l'autorisation d'ouverture de maisons de logement, représentent une solution alternative pour entrer dans les plus petites pensions.[2] Obligatoires pour tous les établissements, ces contrôles étaient naturellement menés avec beaucoup plus de minutie dans les quartiers les plus misérables de la ville, lieux où les risques épidémiques s'avéraient les plus élevés. Les rapports de visites circonstanciés conservés sont riches d'enseignements sur les caractéristiques physiques des lieux : ventilation, lumière et cubage d'air étaient soigneusement relevés. Ils motivaient de manière déterminante la réponse officielle des édiles communaux.

La consultation des *guides de voyage*, nationaux et locaux, parus entre 1880 et 1940 s'est imposée comme une autre piste de recherche incontournable ; sans prétendre à une quelconque exhaustivité, ce corpus d'ouvrages offre un large panorama de points de vue sur l'hôtellerie de la capitale. Ces publications représentent un moyen unique d'approcher, non pas ce qu'était réellement ce secteur, mais, au contraire, et cela s'avère certainement bien plus instructif, la perception subjective des contemporains à son égard. Il s'en dégage une image globale des établissements bruxellois ainsi qu'une première hiérarchisation de ceux-ci, quartier par quartier, grâce aux remarques et aux systèmes de classements utilisés par les

[1] A.V.B., Fonds des Travaux publics et Fonds des Propriétés communales. La consultation de ce dernier se justifie dans l'étude particulière du *Grand Hôtel*, boulevard Anspach. Immeuble édifié par l'entrepreneur français Jean-Baptiste Mosnier, il fait partie des bâtiments entrés en pleine propriété de la ville de Bruxelles à la suite de la faillite du promoteur, en 1878. La ville en confia alors l'exploitation à des professionnels, sous forme de location, jusqu'à sa fermeture dans les années 1950.
[2] A.V.B., Fonds de la Police - Maisons de logements : *Demandes d'établissements - Enquêtes.* 1880-1900, cartons 220 à 236.

concepteurs de ces ouvrages. Le *Baedeker*, un des guides les plus populaires avant 1914, initie ainsi l'utilisation de l'astérisque pour signaler les sites et hôtels les plus recommandables dès 1844.[1] Jusqu'au déclenchement de la Première Guerre Mondiale, une division préalable de la présentation des hôtels de Bruxelles entre haut et bas de la ville nous indique, dès l'abord, que les logiques de spatialisation traditionnelle de la ville jouaient aussi pleinement dans le domaine de l'hébergement des voyageurs étrangers. Les éventuelles modifications des mises en page des manuels s'avèrent donc un précieux témoignage de l'évolution de la géographie de l'accueil bruxellois. Dans une approche plus pratique, les guides permettent également de connaître les prix et les services offerts par les différentes enseignes, d'y découvrir régulièrement des publicités et de les comparer afin de dégager les principaux arguments promotionnels développées au cours du temps.

Le dépouillement des guides de voyage peut représenter un travail fastidieux. Longtemps considérée comme une littérature mineure et éphémère, les manuels conservés sont la plupart du temps aujourd'hui le reflet lacunaire de grandes collections. La nouveauté constituant un argument commercial primordial pour un guide (plus celui-ci est récent, plus ces informations sont – ou devraient être – à jour), les rééditions s'avéraient légion et poussèrent à des copier-coller purs et simples, année après année. Pour éviter cet écueil, certains éditeurs omettaient sciemment de préciser la date de publication : reste à l'historien à l'évaluer à la lecture de l'ouvrage et à manier ce genre de production avec précaution.[2]

Plusieurs des établissements les plus luxueux de Bruxelles ont même produit leurs propres guides, à destination de leur clientèle, avant la Première Guerre mondiale principalement. On peut recenser ceux de l'*hôtel de l'Espérance*, du *Bellevue*, du *Métropole*, du *Grand Hôtel* et de l'*Astoria*.[3] Ces documents apportent quelques renseignements précieux sur l'image de marque que leurs propriétaires voulaient diffuser et sur l'attrait certain qu'exerçait l'argument de la modernité, largement mis en évidence par chacun d'eux.

Des guides hôteliers « officiels » à l'échelle de l'ensemble du pays ne sont apparus qu'à partir des années 1910, sur initiative de la *Ligue belge de propagande pour attirer les visiteurs étrangers*, première tentative privée d'organiser une promotion du tourisme à l'échelon national. Le projet sera repris en main par la *Fédération nationale de l'Hôtellerie belge* à partir de 1922, avant de passer sous le contrôle direct de l'*Office belgo-luxembourgeois du tourisme* en 1932, sous forme d'une brochure annuelle.[4]

---

[1] E. MENDELSON, « Baedeker's universe » in *Yale Review*, 74, avril 1985, p.389.

[2] G.GUILCHER, « Naissance et développement du guide voyage imprimé : du guide unique à la série, une stratégie de conquête des lecteurs ? » in *Les guides imprimés du XVIe siècle au XXe siècle. Villes, paysages, voyages*, Paris, Belin, 2000, pp.81-82.

[3] *Bruxelles. Souvenir du Grand Hôtel de l'Espérance*, Bruxelles, Antognoli frères, s.d. [avant 1914] ; E.DREMEL, *Guide de Bruxelles et ses environs. – Souvenir des Hôtels de Belle-Vue et de Flandre*, Bruxelles, Ed. Dremel, 1888 – 1914 ; G.LAGYE, *Hôtel Métropole – Bruxelles*, Bruxelles, Imprimerie J.-E. Goossens, 1894 et 1913 ; A.V.B., Fonds Fauconnier, n°94 : Hôtels – Restaurants – Cafés. *Astoria*, s.l.n.d. [c.1910] ; *Souvenir du Grand Hôtel. Guide de Bruxelles et de ses environs*, s.l., 1903.

[4] *Le Guide des Hôtels de la Belgique*, Bruxelles, Ligue belge de Propagande pour attirer les visiteurs étrangers, s.d. [après 1905, avant 1914]. Après guerre : *Belgique. Guide officiel des hôtels. Liste dressée par la Fédération nationale de l'hôtellerie belge*, Bruxelles, Office belgo-luxembourgeois de tourisme, 1934.

Ces guides doivent néanmoins aussi être maniés avec prudence. Comme nous l'avons déjà signalé précédemment, ce type d'ouvrages n'ambitionne en aucun cas l'exhaustivité.[1] Ils optent en réalité délibérément pour un tri subjectif parmi les hôtels disponibles dans la ville car, objets par essence commerciaux, ils se contentent de répondre aux attentes de leur clientèle spécifique. Ces imprimés onéreux étaient avant tout destinés, à l'époque qui nous occupe, à des voyageurs aisés qui s'adonnaient à des pratiques touristiques encore clairement limitées à une classe de privilégiés, bien qu'en voie de démocratisation progressive après 1918. Loin de constituer des miroirs fidèles de la composition de l'hôtellerie bruxelloise en un temps donné, les guides nous informent plutôt sur une géographie de l'accueil conseillée aux bourses les mieux garnies.[2]
Pour dépasser les limites inhérentes à la littérature de voyage, les *Almanachs de commerce* représentent une alternative intéressante. Bien que leur élaboration ne rencontre pas toutes les exigences voulues par la rigueur scientifique et que des erreurs s'y sont assurément glissées, ils permettent néanmoins d'atteindre les objectifs que nous nous étions fixée au départ de ce travail. Grâce à eux, nous pouvons élargir notre base d'étude aux établissements de standing plus modeste de la ville, tels que les cafés-hôtels, les pensions ou les *family hotels*, absents des guides de voyage plus élégants. L'illusion de l'exhaustivité ne doit pourtant, à nouveau, pas nous bercer. Seules y figurent les maisons qui recherchaient sciemment de la publicité. Les activités hôtelières illégales (prostitution, jeux d'argent, etc.) ou informelles échapperont toujours en grande partie aux yeux de l'historien car les archives n'ont souvent gardé aucune trace de leur existence.

Aux A.V.B., le *fonds Fauconnier* s'avère une nouvelle source riche en matière hôtelière puisque s'y trouvent rassemblés des papiers rarement conservés ailleurs : des publicités, des menus ou des dépliants publicitaires originaux. La difficulté de datation exacte de ces documents en complexifie cependant partiellement l'exploitation.[3]
Les *récits de voyage* offrent parfois des opinions à la subjectivité très instructive pour le chercheur. Leur consultation est apparue toutefois souvent infructueuse : peu de voyageurs, lorsqu'ils séjournaient à Bruxelles, se donnèrent la peine de laisser quelques lignes sur les conditions prosaïques de leur hébergement. Et, lorsque l'on songe aux exemples célèbres de comptes-rendus de séjours dans la capitale, nous nous trouvons malheureusement confrontée à des récits antérieurs à la période étudiée (Charles Baudelaire à l'*Hôtel du Grand Miroir*, rue de la Montagne en 1864-1865 ou Charlotte Brontë à la pension Héger en 1842, pour ne citer que les plus emblématiques).
A cet égard, la *littérature de fiction* se révéla parfois une alliée bien plus efficace. Le livre *Le locataire* de Simenon en représente un cas exemplaire.[4] Plantant le décor des premières pages de son roman dans une chambre du *Palace Hôtel* de la place Rogier, l'auteur nous distille quantité de détails sur le fonctionnement quotidien des services de l'établissement. Les nombreux chroniqueurs bruxellois (George Garnir, Fernand Servais, Joe Dierickx de Ten

[1] Même les guides « officiels » publiés par l'Office de Tourisme Belge dans les années 30 ne recensent que les établissements affiliés et reconnus par la F.N.H.B. avec laquelle l'Office collaborait étroitement pour l'élaboration de cette brochure.
[2] D.ROCHE, « Logeurs et hôteliers » in *La Ville promise*, *op.cit.*, pp.297-299.
[3] En particulier : A.V.B., Fonds Fauconnier n°78 « Tourisme » et n°94 « Hôtels – Restaurants – Cafés ».
[4] G.SIMENON, *Le locataire*, Paris, Gallimard, 1934.

Hamme, Louis Quiévreux, etc.)[1] n'ont, par contre, été que fort peu inspirés par l'hôtellerie de la ville. Leurs écrits ne s'y arrêtent presque jamais, comme si, fréquentée en majorité par des étrangers, l'industrie hôtelière locale ne faisait pas partie du quotidien de la cité, étrangement absente des pulsations de la vie urbaine. Peut-être aussi que le décorum des palaces les plus importants de la capitale, comme celui bien plus dépouillé des pensions, ne pouvait, à leurs yeux, faire bon ménage avec une *zwanze* jugée plus poétique.

Face à des fonds d'archives fondamentalement peu diserts sur le sujet, l'*iconographie* s'est révélée être une source essentielle d'informations, en particulier les *cartes postales* publicitaires, éditées en nombre par les hôtels eux-mêmes, durant la quasi-totalité de notre période, plus spécialement à la Belle Epoque. Pour certaines maisons, la multiplication des cartes invite même à une véritable visite virtuelle des lieux, souvent disparus : façades, espaces collectifs (salles de restaurants, fumoir, réception…), équipements (ascenseurs, salles de bain…) ou – plus rarement – chambres, absolument tout fut prétexte à photographie. Au contraire d'un éventuel présupposé, ces cartes postales n'ont pas seulement été créées pour les hôtels les plus luxueux de Bruxelles. Reproductions rendues courantes et surtout très abordables par l'invention de la phototypie, ces cartes étaient en réalité accessibles à la bourse de la plupart des commerçants, même modestes, de sorte que peu se privèrent d'un outil promotionnel aussi frappant. Beaucoup de cafés ou de brasseries-hôtels nous ont ainsi laissé des témoignages précieux. Des riches collections de ces cartes sont accessibles aux A.V.B. ou à la Bibliothèque Dexia[2], notamment. La consultation régulière de sites spécialisés de vente en ligne (comme ceux de Delcampe ou d'E-Bay) s'est aussi avérée extrêmement féconde grâce aux documents originaux référencés.

Les *imprimés officiels*, émanant des pouvoirs centraux ou locaux, ont aussi retenu notre attention. S'ils ne nous informent pas directement sur l'existence des établissements hôteliers bruxellois, ils nous dressent néanmoins le cadre légal auquel ces derniers étaient théoriquement contraints de se plier. Les *documents législatifs* influèrent nécessairement sur leurs modes de fonctionnement.
Le développement d'une législation sociale complexe, au lendemain de la Première Guerre mondiale, en est un bon exemple. Allocations-chômage, pensions, vieillesse ou journée des huit heures complexifièrent notablement la gestion quotidienne des établissements et du personnel hôtelier. En matière de tourisme, la création d'organismes officiels de promotion durant l'entre-deux-guerres modela de nouvelles règles de développement du secteur dans lequel les associations hôtelières jouèrent un rôle central.
Les *Bulletins communaux* des communes de Bruxelles et de Saint-Josse se sont également avérés cruciaux pour analyser l'attitude que les autorités politiques entretenaient avec le métier, et par conséquent l'influence et le poids que ce dernier possédait (ou non) à l'échelon local.[3] Les *recensements de l'industrie et du commerce* sont une autre source indirecte

[1] Nous renvoyons à notre bibliographie pour une liste exhaustive des chroniques bruxelloises et de la littérature consultée.
[2] Le fonds Dexia a aujourd'hui été transféré à l'Académie Royale de Belgique, rue Ducale.
[3] Les établissements hôteliers se concentraient en très grande majorité sur les territoires de Bruxelles et de Saint-Josse (autour de la gare du Nord, principalement). Leur poids significatif dans les activités de service de ces

indispensable. Seuls ceux effectués en 1910 et 1930 sont utiles à l'étude de notre période. L'année 1910 a donné lieu à des publications officielles où la situation spécifique du secteur Horeca de Bruxelles et de ses faubourgs peut facilement être analysée.[1] Pour 1930, la *Revue du Travail* ne nous livre malheureusement que des conclusions générales et partielles.[2] La guerre de 1940 empêchera en effet une édition systématique des résultats, comme celle réalisée en 1910. Dans les deux cas, il apparaît néanmoins nécessaire de souligner les limites évidentes de ces recensements : l'industrie hôtelière y est répertoriée au sein d'une nomenclature particulièrement imprécise, incluant les cafés et restaurants ainsi que leur personnel. Le flou épistémologique entourant l'activité hôtelière s'y illustre une nouvelle fois et explique l'emploi limité que nous offrent ces documents. L'illusion de véracité mathématique que nous donnent ces chiffres précis devra donc être largement tempérée.[3]

Du point de vue des acteurs du secteur hôtelier, les informations ne manquent assurément pas non plus dans les fonds publics. Les professionnels y ont laissé de nombreuses traces en tant que citoyens, contribuables ou groupements corporatifs organisés.
Première piste incontournable, les *registres de population* nous permettent, en rentrant au sein de chaque maison, d'étudier l'évolution de la composition de ses habitants au cours du temps. D'abord essentiellement organisés autour de la cellule familiale, les établissements nous renvoient, grâce aux registres les plus anciens, la présence, quasi-exclusive, de l'hôtelier accompagné de ses proches et de quelques domestiques pour s'occuper de l'hôtel. La multiplication des S.A., à l'aube du XXe siècle, va quelque peu modifier cette image : ne seront souvent plus domiciliés dans les grands hôtels de la capitale qu'un directeur-gestionnaire salarié et une partie d'un personnel beaucoup plus nombreux. Les dates et lieux de naissance, de mariage, de mort ou les déménagements de ces individus ouvrent aussi la voie à une première analyse des origines des acteurs du secteur : homme ou femme, Belges ou étrangers, Bruxellois natifs ou itinérants, célibataire ou père de famille, jeunes gens ou adultes établis, leurs profils spécifiques s'y dessinent progressivement. Il s'agit d'ailleurs d'une des rares sources grâce à laquelle nous pouvons approcher concrètement l'existence du personnel hôtelier, dont la fonction domestique ne facilite certainement pas la visibilité historique.
Isolément, la consultation des *dossiers individuels de la Police des étrangers* du Ministère de la Justice, conservés aux A.G.R., s'est aussi avérée extrêmement instructive sur l'origine, les parcours et les motivations des hôteliers étrangers établis à Bruxelles.[4] Ceux-ci, notamment Français, Suisses ou Allemands, étaient nombreux dans l'industrie de l'accueil locale. Leurs dossiers de surveillance conservent des rapports de la police sur leurs actions ou leurs habitudes de vie. On peut également y consulter les fiches signalétiques du nouvel arrivant où sont clairement consignées les motivations (officielles) de leur venue en Belgique et leur parcours, souvent complexe, avant leur arrivée dans le pays.

---

deux communes rendit leurs édiles particulièrement attentifs à la question hôtelière. Elles sont la plupart du temps à la source des initiatives locales en la matière, éventuellement suivies par leurs voisines.

[1] *Recensement de l'industrie et du commerce au 31 décembre 1910*, Bruxelles, Office de publicité, 1913-1921.

[2] « Le recensement de l'Industrie et du Commerce au 31 décembre 1930 » in *Revue du Travail*, t.VI, 1934, pp.719-771 et t.XI, 1935, pp.1329-1497.

[3] Nous reviendrons sur les critères de classement de ces recensements en matière hôtelière dans la première partie de cette thèse.

[4] A.G.R., Ministère de la Justice, *Police des étrangers* : Dossiers individuels. Ces dossiers sont numérotés et les dossiers connexes de parents y sont référencés.

La consultation systématique des *registres des patentes*, conservés aux A.V.B., nous a paru une autre étape incontournable de nos recherches.[1] Nous y avons recensé, dans les neuf sections de la ville, toutes les patentes payées pour l'exercice des activités d'hôtels ou de maisons meublées pour les années 1882 et 1892.[2] Le *droit de patente*, taxe exigée pour l'exercice de certaines activités commerciales jusqu'en 1914, se présente, pour le chercheur, comme un moyen concret fort intéressant pour évaluer l'importance économique des établissements d'accueil. En effet, la patente variait selon la taille de la commune où l'auberge se trouvait et le nombre de chambre que celle-ci comptait : on répertoriait ainsi *6 rangs* suivant l'envergure des localités (Bruxelles, la capitale, comptait évidemment parmi le rang le plus élevé et donc, le plus cher) et pour chaque commune de même rang, il existait *14 classes* suivant la grandeur de l'établissement. Le rang et la classe déterminaient alors le tarif à payer pour chaque propriétaire. L'analyse de la répartition des établissements entre les différentes classes fiscales existantes ainsi que leur évolution sur une décennie, constituent naturellement un indice précieux quant au poids socio-économique de l'industrie de l'accueil dans la ville.

Les *Annexes au Moniteur belge* et le *Recueil Financier* complètent les données économiques sur nos établissements hôteliers bruxellois. Les *Annexes* répertorient en effet les actes officiels de l'ensemble des entreprises commerciales organisées sous formes juridiques légales (sociétés anonymes, en commandite, en nom collectif…) en Belgique. Nous y avons recherché, par mots-clefs « hôtels », « pensions » ou noms de famille, les actes de l'ensemble des firmes hôtelières référencées que nous avons complétés, le cas échéant pour les plus importantes, par les informations supplémentaires publiées annuellement dans le *Recueil financier*. Les publications obligatoires des statuts des entreprises, de leur modification, des bilans, des nominations aux conseils d'administrations ou les noms des souscripteurs au capital regorgent d'éléments essentiels pour la compréhension du secteur de l'accueil de Bruxelles. La multiplication de sociétés anonymes s'avère ainsi un indice éloquent de son importance économique croissante. L'analyse du profil de ses actionnaires et des ses administrateurs nous informe aussi sur la considération générale de cette industrie : y recense-t-on uniquement des gens du métier ou y compte-on également des investisseurs étrangers qui perçoivent cette industrie comme un placement intéressant, parmi d'autres secteurs habituellement privilégiés (nous pensons d'abord à la grande industrie) ?

La *presse professionnelle* nous éclaire, quant à elle, sur la frange organisée de l'hôtellerie, son état d'esprit et ses revendications. En consultant systématiquement, jusqu'en 1940, les pages du *Journal de la Cuisine* (*J.d.C.*), créé en 1889 et rebaptisée en 1923, la *Belgique Hôtelière* (*B.H.*), nous nous sommes clairement penchée sur la voix patronale du métier. Les limites inhérentes aux revues de la presse professionnelle, notamment sur leur représentativité réelle, ont déjà largement été soulignées par des travaux antérieurs.[3] Les A.V.B. et la Bibliothèque

[1] A.V.B., Registres des patentes : années 1882 et 1892 – Sections I à IX.
[2] Comme la tenue de ces registres s'arrête à l'année 1892, il nous a été impossible de poursuivre cette démarche pour une période postérieure.
[3] S.JAUMAIN, *Les petits commerçants face à la modernité (1880-1914)*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 1995, p.14. Et P.HEYRMAN, *Middenstandsbeweging beleid in België, 1918-1940: tussen vrijheid en regulering*, Louvain, Universitaire Pers Leuven, 1998, p.33.

Royale possèdent, toutes deux, une collection quasi-complète de l'hebdomadaire, puis bimensuel de l'Horeca de la capitale. En croisant leurs collections, nous avons eu accès à tous les numéros du journal, de mars 1889 à mai 1940, ensemble complet et continu remarquable dans le domaine de la presse des groupements de classes moyennes avant 1945.[1] Dans le cadre d'un questionnement centré sur l'appartenance possible des hôteliers aux associations de la petite bourgeoisie, nous avons aussi consulté les publications officielles de l'Etat sur cette problématique, parmi lesquelles nous pouvons citer plusieurs rapports ou les séances d'enquête orale de la commission sur la petite bourgeoisie, menée en 1903.[2]

Les *traités professionnels hôteliers*, très nombreux à partir du début du XXe siècle, complètent parfaitement notre compréhension des conceptions partagées, ou du moins prônées, dans l'exercice du métier. La plupart de ses ouvrages nous livre en effet, bien plus la vision idéale d'une profession en quête de légitimé scientifique (le vocabulaire et les méthodes *tayloristes* sont ainsi particulièrement mis à l'honneur) que les conditions socio-économiques réelles des hôteliers. Cette littérature s'avère malheureusement assez répétitive tant l'ambition générale qui s'en dégage reste la même : s'éloigner distinctement d'un exercice amateur de l'hôtellerie en dégageant des règles rigoureuses de fonctionnement. Il s'agit *in fine* de flatter ses acteurs et de défendre ainsi le sérieux d'un métier encore largement mésestimé au sein du grand public.

D'autres publications émanant des milieux touristiques, en voie de structuration à partir du dernier quart du XIXe siècle, ont aussi été privilégiés. Nous avons principalement concentré notre analyse sur l'influence et le rôle des hôteliers dans l'émergence d'une véritable politique touristique belge et bruxelloise. Citons à ces fins, les rapports d'activités et les publications du premier syndicat d'initiative de la capitale, *Bruxelles-Attraction*, fondé en 1886[3] ; les rapports et le journal du *Touring Club de Belgique* (TCB), créé en 1895[4] ; quelques publications éparses de *la Ligue belge de propagande pour attirer les étrangers* éditées avant 1914[5] ; enfin, les nombreux documents, provenant à partir des années 1930 de l'Office belgo-luxembourgeois du Tourisme (Oblut).[6] Dans ce cadre touristique, il convient aussi de citer les fonds et les nombreuses publications éditées lors des expositions universelles tenues sur le

[1] *Loc.cit.*
[2] *Commission nationale de la petite bourgeoisie – Séances d'enquêtes orales*, Bruxelles, Ministère de l'Industrie et du Travail, 1903-1904 (7 vol.). Mais aussi, *Rapport sur l'activité de la section des Classes Moyennes de 1899 à 1906*, Bruxelles, Ministère de l'Industrie et du Travail, Office des Classes Moyennes, 1907 ; F.COLLIN, *Rapport concernant les classes moyennes, artisanales et commerçantes*, Bruxelles, Imprimerie du Moniteur Belge, 1937.
[3] La plupart des rapports d'activités de *Bruxelles-Attraction* sont conservés aux A.V.B. : Fonds Fauconnier, n°78 : Tourisme.
[4] La bibliothèque du TCB a été sauvée *in extremis* de la destruction et est conservée à la bibliothèque centrale de l'U.C.L. à Louvain-la-Neuve. On y retrouve toutes les publications propres au TCB (annuaires, revues, guides…) ainsi que des ouvrages et des revues de tourisme très variés, remontant pour beaucoup au début du XXe siècle.
[5] La plupart ont été retrouvé, isolément, à la Bibliothèque royale. *Ligue belge de propagande pour attirer les visiteurs étrangers – Compte-rendu de l'Assemblée générale du 4 décembre 1912* ; *Voyage en Belgique. Livret I : Bruxelles et Anvers ; Livret II : Le Littoral – A travers les Flandres historiques ; Livret III : La vallée de la Meuse – Les Ardennes*, Bruxelles, Ligue belge de propagande pour attirer les visiteurs étrangers, s.d. [1910].
[6] Nous ne citerons pas ici la pléthore de guides, folders et brochures édités par l'Oblut. Nous renvoyons le lecteur à la bibliographie en fin de travail. Soulignons néanmoins les rares rapports d'activités conservés de l'institution à la Bibliothèque royale et aux A.V.B. Fonds Fauconnier, boîte 78 : Tourisme.

territoire de Bruxelles durant notre période.[1] L'affluence-record générée par de tels événements internationaux requérait une organisation logistique de grande ampleur, au centre de laquelle, la question du logement de dizaines de milliers de visiteurs demeure, encore aujourd'hui, capitale. Leur consultation nous éclaire sur la position de la corporation hôtelière lors de la mise sur pied de ces manifestations au retentissement mondial. Ajoutons que les brochures d'agences de voyage ou beaucoup de revues touristiques ne nous ont été d'aucun secours. Rédigées pour un public aisé, elles prennent souvent inconsciemment la capitale comme point de départ de toute excursion, tant en Belgique que pour des destinations lointaines. Comme les ouvrages du TCB d'ailleurs, Bruxelles ne représente quasiment jamais une destination en soit et ne nécessite pas, par conséquent, pour les productions belges du moins, la rédaction de renseignements pratiques pour le voyageur.[2]

Une consultation de la *presse généraliste* constituait un autre passage obligé de ce travail. La numérisation du quotidien le *Soir* a grandement facilité une recherche extensive dans ses pages. Outre des nécrologies toujours éclairantes, ces articles ouvraient la possibilité de percevoir les questions qui agitaient le monde hôtelier, par un angle certainement plus dépassionné, plus neutre que celui communément adopté par les revues professionnelles. Un numéro spécial de l'hebdomadaire *Le Pourquoi Pas ?* vaut aussi la peine que l'on s'y arrête. Consacré à la III$^{e}$ Exposition d'Art culinaire de Bruxelles, organisée en 1911 par l'union syndicale des hôteliers et restaurateurs de la ville, il nous a offert un coup d'œil original et rare sur les grandes figures publiques locales du métier à la veille de la Première Guerre mondiale.[3]

Enfin, reflet supplémentaire de la très grande diversité des sources qu'une telle thématique de recherche réclame, il convient d'aborder également la question de la formation professionnelle. La création d'une *Ecole d'industrie hôtelière* constitue une question qui agite profondément le métier sur l'ensemble de la période étudiée. Elle fait d'ailleurs écho aux mêmes préoccupations émises au sein des groupements de classes moyennes contemporains. Cette école restera, au grand désespoir de ces initiateurs, un projet privé jusqu'en 1940, mais disposera tout de même de quelques financements publics. Les A.V.B. conservent un échange de correspondances et des demandes de subsides entre les autorités communales et ses responsables, datés de 1926 à 1935, dans le *Fonds de l'Instruction publique*.[4] S'y trouve également une liasse consacrée à la mise sur pied de cours pour chômeurs durant l'occupation de 1914-1918.[5] Les *Archives du Palais royal* ne sont pas, elles non plus, dénuées d'intérêt pour notre thématique hôtelière. Dans le cadre de ses ambitieux projets de développement urbanistique de Bruxelles, Léopold II lui-même caressa, au début du XXe siècle, le projet d'édification d'un grand hôtel royal dans le voisinage de la Porte de Namur. Il chargea son

[1] A savoir au Cinquantenaire en 1888 et 1897, au Solbosch en 1910 et au Heysel en 1935.
[2] La boîte n°78 (Tourisme) du Fonds Fauconnier aux A.V.B. recèle quantité de brochures saisonnières de l'entre-deux-guerres d'agences de voyage belges. Nous n'y avons relevé aucun programme d'excursion organisée vers Bruxelles.
[3] *Le Pourquoi pas ?* n°84 du 23 novembre 1911 : « Numéro spécialement consacré à l'Exposition culinaire ».
[4] A.V.B., I.P. II 1736 : *Ecole professionnelle d'Industrie Hôtelière* 1926-1935.
[5] A.V.B., I.P. n°2366 : Farde *U.H.R.L.B. – Cours pour chômeurs de l'Industrie des Hôtels, Restaurants et Cafés (1915-1916).*

secrétaire personnel, Constant Goffinet, d'en étudier sérieusement la faisabilité.[1] L'idée ne dépassa cependant pas le stade des prospections mais il s'avère être l'un des indices les plus frappants du basculement certain à cette époque des dynamiques hôtelières anciennes du quartier Royal vers la Porte Louise et ses environs. Les idées du souverain illustrent cette tendance d'une manière inédite et très éclairante.

L'approche de la clientèle fréquentant les établissements de l'hôtellerie bruxelloise constitue certainement le parent pauvre de notre thèse. Concentrée d'abord sur ses acteurs, sa structure et ses logiques de spatialisation au cours du temps, nous ne nous arrêterons pas de manière systématique sur ce sujet qui mériterait assurément un approfondissement beaucoup plus important. Des premières recherches nous ont en effet indiqué que l'analyse de cette question s'avèrerait longue et ardue, pour des résultats finalement très limités. En dépouillant, par exemple, les correspondances publiées de plusieurs écrivains, nous n'avons obtenu que des résultats insignifiants au regard du temps que ce travail nous a demandé. Nombre d'écrivains, belges notamment, logeaient chez des amis, lorsqu'ils résidaient dans la capitale.[2] Les lettres de Colette recèlent plusieurs en-têtes d'hôtels bruxellois, au gré de ses tournées théâtrales notamment. Elle fut ainsi une habituée du *Palace* de la place Rogier durant l'entre-deux-guerres mais ne s'arrête pas beaucoup sur son environnement, sinon pour en vanter, succinctement, la qualité.[3] Le plus disert fut certainement Charles Baudelaire. Lors de son séjour bruxellois, sa chambre à l'*Hôtel du Grand Miroir*, rue de la Montagne, n'échappa pas à l'exécration totale qu'il développa à l'égard de la Belgique toute entière. Il détaille minutieusement dans sa correspondance ses dépenses (trop élevées), la qualité (déplorable) de ses repas et la surveillance (toujours trop pressante) de la propriétaire des lieux en quête de paiement. Les dates de son séjour belge (entre avril 1864 et mars 1866) l'excluent cependant *de facto* de notre corpus.[4]

Si nous n'avons donc pas approfondi cette piste, à travers l'analyse de la nature des établissements étudiés se dessinera néanmoins en filigrane les profils distincts des populations les fréquentant. Les guides et les récits de voyage se présentent ici également comme une source essentielle pour les appréhender. Toutefois, dans ce cadre, s'imposait aussi un

[1] Archives du Palais Royal, Fonds Goffinet : *Correspondance entre le baron C.Goffinet et Léopold II – 1902 - 1903* : Farde Hôtel Royal.

[2] Emile Verhaeren, par exemple, logeait à l'hôtel lorsqu'il se rendait à Paris, mais chez des amis résidant rue de la Consolation, lors de ses séjours à Bruxelles. Parfois, pour des temps plus longs, il louait un appartement. (E.VERHAEREN, *A Marthe Verhaeren – 219 lettres inédites 1889-1916*, Paris, Mercure de Francen 1937. F.VAN DE KERCKHOVE (ss dir.), *Verhaeren-Zweig. Correspondance 1900-1926*, Bruxelles, Labor-AML, 1996) Charles Van Lerberghe habite à Bruxelles, chez sa sœur, rue de Robiano dès les années 1890. (C.VAN LERBERGHE, *Lettres à Fernand Séverin*, Bruxelles, Académie de Langue et de Littérature françaises, 2002 ; ID. *Lettres à Mockel*, Bruxelles, Labor, 1986). Constant Malva est muet sur cet aspect pratique de ses déplacements.

[3] En 1926, par exemple, Colette s'est arrêtée au *Palace* et précise à sa fille : « *Ma chambre est un jardin. A Bruxelles, on est plein d'attention pour moi. Le directeur de l'hôtel lui-même renouvelle mes roses quand elles se fanent* ». Cité dans J.AUGIER, *Colette et la Belgique*, Bruxelles, Racine, 2004, p.179. On trouve d'autres en-têtes du *Métropole* et du *Palace*, sans détail malheureusement, dans : G.BONAL, M.REMY-BIETH, *Colette intime*, Paris, Phébus, 2004 et COLETTE, *Lettres à ma fille*, Gallimard, Paris, 2003.

[4] La lecture de sa correspondance reste néanmoins amusante pour mieux connaître l'*Hôtel du Grand Miroir* et son « *insupportable hôtesse* ». C.BAUDELAIRE, *Correspondance générale*, t.II 1860-1866, Paris, Bibliothèque de la Pléiade, 1999, p.536. Son pamphlet *Pauvre Belgique*, fustige aussi Bruxelles "qui sent le savon noir jusqu'à ses chambres d'hôtel et ses serviettes". ID., *Pauvre Belgique*, Paris, éd. Louis Conard, 1953, p.12.

dépouillement systématique des *Registres des étrangers descendus dans les auberges et hôtels de la ville*, conservés aux A.V.B., dans le Fonds de la Police, depuis la période française jusqu'en 1902. Une telle démarche pouvait à l'évidence s'avérer extrêmement riche d'enseignements sur la compréhension des populations migrantes venues dans la capitale. Cependant, devant le volume colossal que représentait l'exploitation rigoureuse de ces archives et le temps imparti pour notre recherche, nous avons été amenée à y renoncer. L'angle adopté dans notre thèse, cadré d'abord sur le métier et les personnes qui l'animent, permet, nous pensons, de défendre ce parti-pris. Nous laissons donc, sans l'oublier, cette porte ouverte pour un travail futur.

## 6. Les limites et objectifs de ce travail

La recherche heuristique nous a conduite à explorer de très nombreuses pistes qui se sont finalement régulièrement avérées décevantes. Nombre de questions que nous nous posions sur l'hôtellerie bruxelloise sont finalement restées à l'état d'interrogations. L'industrie de l'accueil, si elle demeure une réalité indissociable du fonctionnement de la cité, ne semble souvent, à la consultation de travaux et d'archives, ne pas attiser la curiosité de ses contemporains. Tellement évidente, sa nature prosaïque n'inspire que de trop rares commentaires. Beaucoup de pans de son existence quotidienne resteront donc dans l'ombre, faute de sources un tant soit peu dissertes. En acceptant ces incertitudes et l'émission de nombreuses hypothèses, cette thèse n'ambitionne finalement que de poser les pistes exploratoires et les traits structurants d'un métier fondamentalement mal connu. Son hétérogénéité caractéristique explique assurément en grande partie cette ignorance manifeste de la profession que nous ambitionnons à travers ces pages de mieux éclairer.

Pour répondre à cet objectif, notre étude s'articulera donc en trois points principaux qui structureront notre pensée.

Nous donnerons, dans un premier temps, *sens* au secteur de l'hôtellerie en le définissant grâce aux sources sémantiques, littéraires, professionnelles, officielles et législatives à notre disposition afin de dépasser les simplifications arbitraires posées antérieurement entre hôtellerie de tourisme et autres établissements d'accueil temporaire. Cette étape constitue un préalable indispensable à toute analyse approfondie. L'éclaircissement de ce flou sémantique capital nous permettra en effet de mieux asseoir la logique et la cohérence du champ élargi de notre étude qui tend à englober la pension au palace.

Dans un second temps, nous tenterons de lui donner un *visage* et une *voix* en identifiant plus précisément les acteurs du milieu, notamment par le biais de ses associations professionnelles et de ses dirigeants. Nœud central de notre exposé, l'image désastreuse véhiculée par le métier, héritage de plusieurs siècles de rapines et de proxénétisme de la part d'aubergistes peu scrupuleux, pèse encore de manière significativement lourde au XIXe mais aussi au XXe siècles dans les jugements communément admis sur la profession. La perception propre des hôteliers de leur métier en est profondément influencée. Et la composition hétérogène du secteur complexifiera significativement les tentatives de l'hôtellerie de tourisme d'offrir l'image d'un métier probe et surtout respectable. Le complexe d'infériorité et la quête effrénée de reconnaissance publique qui en découle constitueront le moteur dominant de leurs

initiatives. Ils nourriront un besoin fondamental et tenace pour les grands établissements élégants de marquer leur différence par rapport aux petites maisons familiales.

Enfin, nous lui adjoindrons *corps* en replaçant l'hôtellerie dans sa logique de spatialisation au sein de la ville de Bruxelles. Rétablir l'hôtellerie dans sa réalité physique quotidienne nous permettra de mettre en évidence ses logiques de localisation propres dont plusieurs varient par rapport à celles relevées pour l'habitation sédentaire dans la capitale. A terme, c'est donc une nouvelle carte des usages de la ville que nous dessinerons, celle de ses consommateurs migrants, mobiles ou étrangers.

Par un éclairage par le haut, motivé par la nature des sources consultées, ce sont d'abord les établissements de luxe que notre travail rendra visibles et plus compréhensibles. Néanmoins, nous n'omettrons pas d'esquisser les traits principaux, certes moins détaillés mais parlants, des pensions et maisons plus modestes qui ne cessèrent jamais de cohabiter dans l'ombre des géants du secteur. Tous participèrent au fonctionnement d'un monde de l'accueil large et protéiforme. Tous y remplirent un rôle essentiel, selon des logiques propres.

L'histoire des hôtels ne se résume pas aux seules célébrités qui les ont fréquentés, ni à l'architecture imposante qu'elle nous a laissée. Les pages qui suivent se veulent donc un témoignage de la nature complexe de l'industrie de l'accueil à Bruxelles et des transformations incessantes qui l'ont traversée durant une phase décisive de son évolution. Nous désirons, par le portrait des personnes qui l'ont animée et qui y ont travaillé, de lui donner chair et de mettre en lumière l'empreinte originale indéniable que le secteur a laissée dans la vie de la capitale. L'hôtellerie, même si elle se tourne prioritairement vers les voyageurs, appartient fondamentalement à un certain héritage du passé de la capitale. Ses pensions, ses meublés comme les maisons de plus grande importance, ont tous participé directement au développement de la cité et ont permis que cette dernière puisse réguler efficacement les flux démographiques et migratoires qu'elle a de tout temps suscités. Le monde de l'accueil temporaire ne constitue donc, en aucun cas, un corps étranger ou anecdotique à la ville, état qui justifierait son trop long silence académique.

# 1ère partie : L'hôtellerie

## 1. « The question again, what is a hotel ? »[1] Hôtel, auberge, palace et pension : un objet d'étude mal identifié

Définir avec précision sa thématique de recherche apparaît comme la première étape, logique et indispensable, de tout travail scientifique.
Pour le chercheur qui s'intéresse à l'industrie hôtelière, la question ne revêt pourtant pas, et de loin, l'aspect d'une formalité à remplir aisément. Elle s'apparente même vite à une véritable gageure, sinon à un problème insoluble, réapparaissant régulièrement au cours de ses recherches sous la forme d'une interrogation obsédante : qu'est-ce qu'un hôtel ? Ou devrions-nous dire plus pertinemment : qu'est-ce que n'est pas un hôtel ?
Dès l'entre-deux-guerres, cette question semble avoir été débattue et rebattue depuis déjà assez longtemps pour inspirer cette formule ironique et peut-être un brin désabusée à un professeur américain : « *The question again, what is a hotel ?* ». Telle une ombre entêtante, la signification précise des termes désignant les infrastructures d'accueil hante régulièrement les champs de la recherche, sans qu'aucune définition ferme et définitive ne puisse apparemment émergée.

### 1.1 Un vocabulaire extrêmement large pour définir le secteur de l'accueil payant

Aujourd'hui, l'acception la plus usuelle du mot « hôtel » reste celle d'un « *établissement commercial qui loue des chambres ou des appartements meublés pour un prix journalier* ».[2] Pourtant, dans la langue française, ce terme recouvre aussi d'autres significations, dont la consultation des dictionnaires historiques témoigne de la grande variété de sens.
On peut en effet légitimement considérer que le lien actuel unissant spontanément « hôtel » à un lieu de séjour payant est d'origine relativement récente. Il ne s'est réellement imposé qu'au XIXe siècle. Cette constatation prouve de manière éloquente que la réalité représentée aujourd'hui par ce terme traduit un phénomène relativement contemporain.

Pendant très longtemps, « hôtel » était bien plus couramment utilisé dans d'autres circonstances. C'est ainsi que le *Littré*, dans la deuxième moitié du XIXe, ne cite la fonction touristique du mot qu'en neuvième et dernière position ! Il privilégiait donc encore visiblement largement des sens plus traditionnels et plus anciens. Pour Littré, un hôtel, c'était tout d'abord et avant tout la « *maison somptueuse d'une personne éminente et riche, un grand édifice destiné à des établissements publics* » (ministères, hôtel des finances…), « *l'édifice où siège l'autorité municipale* » (l'hôtel de ville) ou encore « *l'hôpital principal d'une localité* »

[1] DEWEY, *The question again, what is a hotel?* Apply to Prof. H.B. Meek, Cornell University, Itheca, New-York. Pamphlet. [c.1930's] Cité par E.L. SARKIES, *The importance of the hotel industry*, Leide, Eduard IJdo, 1934, p.183.
[2] Définition du mot « hôtel » in *Petit Larousse Illustré*, Paris, Larousse, 2000, p.517. Les pages de définitions qui suivent s'inspirent en partie de V.JOURDAIN, *L'hôtel Bellevue 1776-1905. Précurseur de l'hôtellerie de luxe à Bruxelles*, Bruxelles, AVB, 2008, pp.28-29.

(l'hôtel-Dieu). Seulement après, « hôtel » pouvait également signifier pour le philologue français une « *maison garnie, une auberge* » ; « auberge » apparaît donc clairement comme le mot de référence pour parler des lieux d'accueil payants.[1] L'*Encyclopédie* ignorait encore cette acception au XVIIIe siècle. La Révolution française, après avoir chassé la noblesse de ses hôtels de maître, supprimera d'ailleurs l'utilisation du mot de l'*Almanach du commerce* de Paris où il ne réapparaîtra qu'en 1802 pour désigner uniquement des établissements pour voyageurs. Cette disparition de plusieurs années prouve éloquemment la prégnance des significations plus anciennes du terme, à connotation distinctement aristocratique.[2]
Pierre Larousse, dans son monumental *Grand dictionnaire universel du XIXe siècle*, se fera le relais fidèle de cette tradition. Après avoir désigné l'hôtel comme une « *maison de ville vaste et somptueuse* » ou un « *édifice occupé par certaines administrations* », il se contente d'évoquer rapidement la possibilité de définir le mot comme une « *grande maison dans laquelle ou loue des appartements meublés* ».[3] Son historique suivant n'aborde que la description des grandes demeures médiévales ou l'origine des hôtels de ville du Continent. Signe net et définitif de sa prédilection pour une acception ancienne du terme, il ne lui donnera que deux synonymes, ceux de « château » et de « palais ». C'est finalement sous le mot « hôtellerie » que se retrouvera réellement l'approche contemporaine de notre sujet d'étude – historique détaillé et synonymes (auberge, cabaret) à l'appui.[4]

L'usage moderne du mot « hôtel » était apparu dès le XIIIe siècle dans les villes marchandes du Nord et ne commença à se diffuser que progressivement. À partir du XVIIe, son utilisation se propagea et les auberges furent qualifiées de façon de plus en plus régulière d'« hôtels » lorsque celles-ci semblaient relativement importantes et confortables. Dans la première moitié du XIXe siècle, le mot se généralisa petit à petit et concurrença alors d'autant plus fortement l'emploi de la terminologie « auberge », à la faveur de la connotation plus élégante et plus urbaine qu'il véhiculait. C'est dans la même optique qu'en 1929 encore, un traité professionnel développe la différence tenue qui sépare les deux termes : « *L'auberge donne surtout le vivre. L'hôtellerie fournit le coucher et le vivre.* »[5]

Le premier fut donc ainsi progressivement relégué au sens plus restreint des petits hôtels de bourgs ruraux et dans l'emploi d'expressions se référant à des modes d'hébergements collectifs (les « auberges de jeunesse » ou la proverbiale « auberge espagnole », notamment) ou lourdement connotées, notamment par une forte production littéraire populaire d'aventures (« ne pas être sorti de l'auberge » ou « prendre la maison de quelqu'un pour une auberge »).[6] Aujourd'hui, « hôtel » revêt néanmoins un sens plus neutre et englobe une large gamme d'établissements, du cinq étoiles à l'étape économique.

---

[1] P.-E. LITTRÉ, « Hôtel » in *Dictionnaire de la langue française*, Versailles, Encyclopædia Britannica France, 1994-1999. [éd. originale : 1872], p.3035.
[2] J.-L.LESUR, *Les hôtels de Paris. De l'auberge au palace, XIX^e^-XX^e^ siècles*, Neuchâtel, Editions Alphil, 2005, p.29.
[3] P.LAROUSSE, « Hôtel » in *Grand dictionnaire universel du XIXe siècle*, Paris, Administration du Grand Dictionnaire Universel, 1865-1878, vol. Lettre H, p.403.
[4] *Ibidem*, p.405.
[5] C.REAL et P. GRATEROLLE, *L'industrie hôtelière*, Paris, Octave Doin, 1929, p.127.
[6] « Auberge » in *Trésor de la langue française. Dictionnaire de la langue du XIXe et XXe siècles*, Paris, Editions du Centre Nationale de la Recherche scientifique, 1981, t.9, pp.897-898. Et M.-C.GRASSI, « De l'auberge à l'hôtel » in *Le livre de l'hospitalité*, Paris, Bayard, 2004, p.732.

Le terme *palace* reprend seul cette connotation nettement plus élitiste perdue par l'hôtel. Anglicisme dérivé du mot français « palais », le mot ne s'est imposé que tardivement dans la langue française puisqu'il n'y est officiellement référencé que depuis 1905. Certaines utilisations composées (comme *palace-car* pour désigner des wagons de luxe) témoignent d'une introduction plus ancienne (1890 dans le *Nouveau Larousse*) mais qui a donc mis du temps à se généraliser dans le langage courant.[1] Nouveaux palais internationaux d'une élite fortunée itinérante, les *palaces* empruntent aux hôtels aristocratiques anciens leurs codes d'élégance et de luxe en y adjoignant l'excellence du service et les innovations technologiques les plus poussées de leurs temps, particulièrement recherchées par la clientèle anglo-saxonne. César Ritz se fit, au tournant du XXe siècle, le maître incontesté de ce subtil mélange d'art de vivre traditionnel et d'équipements modernes, qui connut alors une période d'efflorescence soutenue.[2] Au contraire de leurs homologues antérieurs de l'Ancien Régime, dont le droit d'entrée était régi par la naissance et les privilèges, ces « *palaces of the public* »[3] en constituaient une version moderne, ouverte en théorie à tous, du moins à tous ceux qui pouvaient en payer le prix, fruit emblématique de la nouvelle société libérale de leur temps.

Ces premières nuances paraissent encore à première vue relativement claires et compréhensibles. Des travaux scientifiques précédents, consacrés à l'hôtellerie, s'y sont déjà arrêtés.[4] Toutefois, à mesure que l'on s'éloigne du strict domaine touristique, le champ d'exercice du secteur de l'accueil payant s'élargit nettement. Il ne peut, à la fois, se réduire uniquement à ce trio de base – hôtel, auberge, palace – et ce dernier ne peut, lui non plus, résumer à lui seul l'ensemble des établissements de tourisme. Un flou sémantique sensible se forme progressivement lorsque l'on descend les échelons de la hiérarchie hôtelière.

La pension, par exemple, constitue une forme complémentaire d'hôtellerie, ni exclusivement réservée aux vacanciers étrangers, ni limitée à une clientèle locale sédentaire. Le voyageur peut y être logé et nourri pendant un certain temps pour un prix convenu. La compréhension de ce mot reste néanmoins très vague puisque la durée du séjour peut s'avérer extrêmement variable, de quelques jours à quelques mois, voire plusieurs années. Le logement longue durée restera d'ailleurs une pratique usuelle dans les palaces comme dans les petites pensions jusque dans l'entre-deux-guerres au moins. Tout au plus, les dictionnaires confèrent à ces dernières est caractère plus « familial », éloigné des standards de gestion commerciale des grandes maisons hôtelières.[5]

C'est d'ailleurs ce cadre familial, plus propice aux huis-clos romanesques, qui a inspiré nombre d'écrivains, policiers en tête : Agatha Christie (*La souricière*, *N ou M*, *Pension Vanilos*, notamment), Stanislas-André Steeman (le célèbre *L'assassin habite au 21* en 1939) ou Georges Simenon pour ne citer que trois grands maîtres du genre. Le sujet inspirera d'ailleurs ce dernier à deux reprises au cours de sa très prolifique carrière dans *Le locataire* en

[1] M. BOYER, *Le tourisme de l'an 2000*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1999, pp.52-53.
[2] F.ASCHER, J.-L.COHEN, J.-C.AUVUY, *Luxe, habitat, confort : les références hôtelières – Rapport de recherche*, Institut français d'urbanisme – Université Paris VIII, 1987, p.51.
[3] A.K. SANDOVAL-STRAUSZ, *Hotel. An American history*, New Haven, Yale University Press, 2006, p.48.
[4] Par exemple : J.-M. LESUR, *op.cit.*, pp.10-15. M.BOYER, *op.cit.*, p.51. A.TESSIER, *Le Grand Hôtel. 110 ans d'hôtellerie parisienne 1862-1972*, Université François Rabelais de Tours, 2009. (thèse d'histoire non-publiée), p.88.
[5] « Pension » in *Dictionnaire culturel en langue française*, Paris, Dictionnaire Le Robert, 2005, p.1543.

1934 et *Maigret en meublé*, vingt en plus tard (1951).[1] Plusieurs romanciers du XIXe siècle y plantent aussi couramment leur décor car ils y trouvent une source de choix pour dépeindre les mœurs et les travers de leurs contemporains. Le *Père Goriot* (1835), œuvre-phare de la *Comédie humaine* de Balzac, offre ainsi une description minutieuse de la Maison Vauquer dont le décor misérable dresse une toile de fond suggestive aux différents personnages qui s'y côtoient. La chambre meublée fait aussi figure de passage récurent dans les parcours de vie de plusieurs protagonistes de la série des Rougon-Macquart d'Emile Zola. Le roman *Hôtel du Nord* d'Eugène Dabit (1929) dresse, quant à lui, un portrait plus tardif des patrons et de la clientèle prolétaire d'un petit établissement du Paris populaire de l'entre-deux-guerres.

Vivre en pension constitue en effet au XIXe siècle une des formes les plus courantes de logement urbain qui perdura largement jusqu'au milieu du siècle suivant, tant en Europe qu'aux Etats-Unis.[2] Pour les nouveaux arrivants, travailleurs provinciaux ou étrangers, étudiants ou simples fonctionnaires, la pension offre un point d'attache et d'intégration abordable dans un milieu urbain inconnu, à la fois garantie d'une certaine indépendance (avoir sa chambre) et celle de bénéficier d'une vie domestique minimale (des repas à heure fixe et l'entretien ménager contre paiement, des contacts avec les autres locataires…). La gamme de ces pensions s'avérait très large, certaines étant de belles résidences bourgeoises accueillant des rentiers aisés isolés tels des veuves ou des célibataires, d'autres se résumant à des mansardes collectives rudimentaires, aux services inexistants, abritant les ouvriers les plus pauvres. Entre ces deux extrêmes, on pouvait également recenser des habitations pour pensionnaires jeunes ou plus modestes, issus des couches moyennes de la population, et des *family hotels* élégants pour les touristes de longue durée, souvent en quête de confort à des prix plus compétitifs que dans la grande hôtellerie.[3] Ces derniers, que l'on peut souvent en pratique considérer comme de véritables « hôtels déguisés » attirent précocement la colère des organisations corporatives hôtelières qui y voient distinctement une concurrence déloyale. Il s'agit en effet d'une méthode courante pour baisser le tarif des chambres en échappant au paiement de la patente et d'autres taxes auxquelles étaient normalement soumis les hôteliers déclarés.[4] « *Ces pensions de famille, très souvent tenues par des personnes non qualifiées, causent un préjudice énorme* […] *au Trésor, en ne payant ni taxe ni impôt quelconque, et en jetant le discrédit très souvent, hélas ! par suite du mécontentement du touriste, sur l'hôtellerie, à qui elle enlève une clientèle nécessaire* […] ».[5]

---

[1] La mère de Georges Simenon avait tenu un temps une pension pour améliorer les revenus de la famille. Il est certain que cette expérience a nourri l'imagination de l'auteur. Le premier roman se déroule en deux temps : d'abord au *Palace hôtel* de la place Rogier à Bruxelles (nous y reviendrons), ensuite dans une pension de la banlieue ouvrière de Charleroi où le héros, auteur d'un meurtre, tente de se cacher pour échapper à la justice.
Le second livre prend pour cadre les meublés de Paris. L'inspecteur Maigret y loge le temps de démasquer l'assassin d'un des hommes de sa brigade. Dans les deux cas, Simenon prend un plaisir évident à décrire l'univers clos de la pension et les habitudes des différents habitants des lieux.

[2] Voir notamment pour Paris l'étude très fouillée de Claire Lévy-Vroelant et Alain Faure, *Une chambre en ville. Hôtels meublés et garnis à Paris 1860-1990*, Paris, Créaphis, 2007. Pour les Etats-Unis : W. GAMBER, *Boardinghouses in Nineteenth-Century America*, Johns Hopkins University Press, 2007.

[3] C.LEVY-VROELANT et A.FAURE, *op.cit.*, p.47.

[4] Voir entres autres : « Comité de l'U.H.R.L.B du 2 mai 1902 » in *J.d.C.*, mai 1902, p.227 ; « Comité de l'U.H.R.L.B du 3 avril 1903 » in *J.d.C.*, avril 1903, p.173.

[5] « Industrie hôtelière et tourisme » in *B.H.* du 15 avril 1935, n°8, p.271.

Les frontières entre ces différentes formes d'établissements apparaissaient donc souvent ténues. Elles pouvaient d'ailleurs également varier sensiblement suivant les conjonctures économiques ou lors d'événements quelconques qui influaient parfois énormément sur la demande de logement provisoire dans la ville.
Les expositions universelles en constituèrent un cas exemplaire : l'offre habituelle d'accueil ne suffisait souvent plus, à ces occasions, à répondre à la hausse subite du flux des voyageurs, entraînant pénurie de chambres, majoration des prix et insatisfaction générale. Certains particuliers profitaient naturellement de cette situation pour mettre en location une chambre dans leur habitation afin d'améliorer leurs revenus ordinaires. Ces pensions éphémères, aux standings très fluctuants, disparaissaient la plupart du temps rapidement, une fois la manifestation close et le flot des touristes tari.[1]
Même si une évaluation précise de leur nombre reste donc extrêmement difficile au regard du flou formel du terme, certains ont émis l'hypothèse que près d'un tiers, voire la moitié (!), de la population urbaine a tenu pension ou fut pensionnaire au cours de sa vie au XIXe siècle.[2] Une telle affirmation, aussi générale, peut certainement laisser perplexe mais elle est le reflet, quant à lui incontestable, de l'importance et de la grande banalisation du logement en garni dans les villes industrielles de cette époque.

Ainsi schématisé, le secteur de l'accueil payant se décomposait donc *grosso modo* en deux ensembles plus ou moins distincts : l'hôtellerie de tourisme et le logement en pension meublée. Ces deux univers ne répondaient pas aux mêmes besoins et, par conséquent, à la même clientèle. Pour le premier, il s'agissait de recevoir, distraire et informer des voyageurs en quête de repos et de loisirs ; pour le second, d'offrir toit, et souvent nourriture, à des locataires séjournant plusieurs mois (ou plus) pour des raisons professionnelles ou financières dans la ville. Néanmoins, leurs champs d'action respectifs restaient particulièrement imprécis. Les petits hôtels de gare, par exemple, pouvaient naturellement recevoir des touristes aux moyens plus modestes que ceux des palaces, mais ils s'adressaient d'abord à une clientèle de professionnels, tels les voyageurs de commerce, amenés par leur travail à se déplacer en permanence et qui recherchaient donc des services simples et bon marché. Le luxe ou la dimension touristique des établissements indifféraient cette clientèle spécifique. *A fortiori*, certaines pensions s'apparentaient bien plus à des hôtelleries de haut standing, où la clientèle fortunée étrangère résidait quelques jours ou quelques semaines durant ses vacances, qu'à des garnis populaires abritant des ouvriers isolés. De plus, comment considérer les réseaux d'accueil informels, créés et motivés par des liens de solidarité familiale, régionale ou professionnelle qui s'étaient aussi depuis toujours spontanément organisés pour recevoir les migrants en quête d'un travail dans la cité ? Ils sont aujourd'hui très difficiles à étudier, même approximativement, car ils n'ont laissé que très peu de traces dans les archives ; propriétaires comme locataires ne désirant pas officialiser cet état de fait, soit pour des raisons légales

[1] Nous analyserons cela plus en détail dans la deuxième partie de notre travail en étudiant plus précisément l'exposition universelle et internationale de Bruxelles 1910. Il est intéressant de constater que cette pratique perdura longtemps : en Belgique, des particuliers proposèrent encore des chambres à demeure lors de l'Expo 58. Il est vrai que la pratique était alors encadrée par un service de logement officiel. Les Archives de la commune de Saint-Josse conservent notamment des lettres de candidats-logeurs. Archives communales de Saint-Josse : Maisons de logement 1958. (Farde non-classée)
[2] W.GAMBLER, « Lodging, boarding and rooming houses » in *Encyclopedia* of *American Urban History*, Sage Publications, 2006. http://sage-ereference.com/urbanhistory/Article_n252.html. Consulté le 3 septembre 2009.

(taxes, exercice d'activités illicites comme le jeu ou la prostitution…) ou, plus simplement, parce que l'hôtellerie ne représentait pour eux qu'une activité accessoire qui ne valait donc pas la peine d'être mentionnée. Cette invisibilité dans les documents officiels est particulièrement vraie pour les meublés les plus sommaires.[1]
Ces frontières fluctuantes, presque établissement par établissement, forcent donc le chercheur qui s'intéresse à l'industrie de l'accueil à se pencher sur ces deux mondes à la fois, sans pouvoir cependant jamais y porter une césure claire et définitive. Les réglementations et statistiques hôtelières officielles elles-mêmes ont beaucoup de mal à différencier établissements de tourisme et meublés et ne le feront donc pas, en pratique, pendant très longtemps. Nous y reviendrons.[2]

L'hybridation dans le domaine Horeca est constante et très large, même dans les gammes les plus luxueuses des établissements, que l'on songe, pour Bruxelles notamment, à l'exemple du *Residence Palace* de la rue de la Loi, gigantesque ensemble « hôtel-appartements » conçu par l'architecte suisse Polak entre 1923 et 1927. Ce croisement inédit entre habitations privatives indépendantes et service hôtelier haut de gamme (cuisine, ménage, lessive et restaurants communs à l'ensemble de l'immeuble, alliés à des équipements de loisirs luxueux – boutiques, piscine, courts de tennis, théâtre, etc.) semblait représenter la solution idéale pour ce que l'on dénommait dans l'entre-deux-guerres la « crise de la domesticité », à savoir la difficulté croissante pour les familles aisées au lendemain de la Première Guerre mondiale de trouver des domestiques fidèles à demeure, prêts à travailler pour de faibles rémunérations.[3]
Produit le plus impressionnant de l'hétérogénéité et de la confusion des genres dans lesquelles baigne l'industrie hôtelière, le *Residence Palace* s'avère pourtant aussi la plus aisément différentiable de notre objet d'étude. Il se rapproche en effet bien plus de l'habitation sédentaire habituelle - certes à une échelle beaucoup plus luxueuse et plus grande que l'immense majorité des maisons de la capitale, mais néanmoins avec une dimension privée évidente qui en fait un domicile ordinaire à part entière. On s'éloigne par conséquent explicitement du secteur de l'accueil temporaire payant à destination de populations mouvantes qui constitue l'objet d'analyse central du présent travail.

### 1.2 « Industrie hôtelière » : une expression ambiguë revendiquée par la profession

Outre l'auberge, l'hôtel éclipsera aussi totalement, au XIXe siècle, le mot « hôtellerie », ou « hostellerie » dans sa forme plus archaïque, qui ne fut dès lors plus

[1] C.LEVY-VROELANT et A.FAURE, *op.cit.*, p.18-19.
[2] C'est notamment le cas aussi en France où hôtels de tourisme et garnis seront confondus dans les statistiques jusqu'au début des années 50, même si des tentatives de différentiation avaient déjà été tentées avant-guerre pour mieux évaluer l'impact économique du tourisme. Voir *loc.cit.*, p.15.
[3] Voir E.GUBIN, « La domesticité, une réalité mal adaptée au contexte de l'entre-deux-guerres en Belgique ? » in *Sextant – Domesticité*, n°15-16, 2001, pp.33-59. B.SCHOONBROODT, *Michel Polak. De l'Art Nouveau à l'Art Déco*, Bruxelles, Commission de l'Environnement de Bruxelles-Ouest, 2003, pp.35-52. « Ce que serait un nouveau mode d'habitation : l'"Hôtel-appartement" » in *B.H.*, n°6, 15 mars 1928, pp.159 et ss.

employé que dans le but affiché de donner un parfum ancien et traditionnel à un établissement donné ou pour désigner la profession dans son ensemble.[1]
Il nous apparaît d'ailleurs significatif de souligner, dès le XIXe siècle, la propension nette du secteur à user de l'expression *industrie hôtelière* pour se définir.
Pourtant, l'hôtellerie est avant tout une activité de services – *grosso modo* mettre des chambres, des espaces d'agrément et des repas à disposition d'une clientèle locale et étrangère – qui ne la rapproche donc manifestement en rien d'un quelconque travail de production. Il rend donc apparemment incorrecte l'utilisation, à son égard, du terme « industrie ».
L'expression s'avère néanmoins récurrente, dans les sources consultées comme dans l'usage (courant en langue française notamment) et même revendiquée par la corporation. Elle témoigne clairement de l'image négative qui colle au métier et qui ne cessera d'empoisonner l'esprit de ses représentants, en quête perpétuelle d'une légitimité qui tardera, à leurs yeux, à s'imposer auprès du grand public.
Dès 1894, le journal officiel de l'Union syndicale des hôteliers, restaurateurs et limonadiers de l'agglomération bruxelloise (U.H.R.L.B.)[2] utilisa ces mots pour parler de ses confrères suisses, modèles à suivre selon lui par l'ensemble de la profession, car les hôteliers helvètes étaient reconnus dans leur pays à ce que la revue considère comme leur juste place, c'est-à-dire à une place centrale de la vie économique locale :
« *Nous employons* […] *cette expression* [l'Industrie des Hôtels] *inconnue en Belgique et pourtant fort exacte là-bas, où les hôtels sont mieux organisés que partout ailleurs* […] *Aussi, en Suisse, la profession d'hôtelier est-elle considérée tout autrement qu'elle ne l'est chez nous et ne trouve-t-on pas mauvais que des fils de famille reprennent ou bien ouvrent un hôtel ! C'est une <u>industrie</u> !* »[3]

A la lecture de ces lignes, le terme « industrie » semble à l'évidence refléter, pour ce journal professionnel, la quintessence ultime de la reconnaissance publique. Dans une société belge où l'industrie lourde (charbonnages, sidérurgie…) domine encore largement le paysage économique national et où le travail physique reste toujours valorisé dans l'inconscient collectif, un rapprochement sémantique de l'hôtellerie avec le secteur du commerce (jugé par conséquent moins noble et plus léger) paraît exclu pour ses acteurs alors que son profil tertiaire l'y apparente indubitablement bien davantage qu'à l'industrie. Il est d'ailleurs révélateur de constater que le recueil juridique des *Pandectes belges* identifie clairement l'aubergiste à un commerçant, car, d'après lui, il rentre parfaitement dans la définition légale de ce dernier terme, à savoir qu'« *il fait profession d'acheter des marchandises et des denrées pour les revendre soit en nature, soit après les avoir travaillées et mises en œuvre…* ».[4]
Malgré cette relative certitude juridique, la profession demeure difficilement classable et plusieurs catégories semblent lui correspondre, partiellement du moins : activité industrielle par les capitaux immobilisés dans le cas des grandes exploitations, elle conserve un profil résolument commercial par sa fonction marchande et socio-économique par ses acteurs,

[1] « Hôtel » in *Dictionnaire historique de la langue française*, tome 1 : A-L, Paris, Dictionnaires Le Robert, 1992, pp.975-976. Et M. BOYER, *op.cit.*, p.51.
[2] Nous reviendrons plus en détail sur ce groupement professionnel hôtelier dans la 2e partie de notre travail.
[3] *Le Journal de la Cuisine*, 1894, p.126. C'est le journal qui souligne.
[4] « Auberge – Aubergiste » in *Pandectes belges. Encyclopédie de législation, de doctrine et de jurisprudence belges*, Bruxelles, Ferdinand Larcier, t.XI, 1884, col.28.

majoritairement de petits indépendants travaillant dans un cadre familial limité ; également activité immobilière pour ses réalisations les plus imposantes, véritables placements pour investisseurs avisés, on ne peut pour autant l'exclure du large domaine des services, pour la spécificité des relations tissées entre clients et professionnels.[1]

La corporation ne désire apparemment pas voir le paradoxe intrinsèque de son discours. Soucieuse de valoriser un métier dénigré, elle souligne sans cesse la diplomatie que celui-ci requière pour ménager les humeurs d'une clientèle diverse ainsi que le talent d'orchestrateur qu'il faut impérativement cultiver pour offrir un service individualisé, proche du confort du *home* familial. Alors, qu'est-ce finalement selon eux l'hôtellerie ? Un travail délicat d'« artisan-psychologue » chevronné ou une industrie de masse gérant les flots de voyageurs et d'argent drainés par millions dans le pays ? Les hôteliers ne tranchent pas dans la définition exacte à donner de leur activité, oscillant perpétuellement entre ces deux extrêmes pour plaider leur cause auprès des pouvoirs publics. La seule constante véritable de leur discours est en réalité de ne jamais user directement, pour se définir, d'un vocabulaire s'approchant du domaine commercial. Leurs revendications les relient cependant clairement à celles des classes moyennes et du petit commerce. Ils manifesteront notamment à leurs côtés durant les années vingt et trente « contre la vie chère », la prohibition de l'alcool et l'inflation législative et fiscale du gouvernement à leur égard.[2]

Autre exemple frappant de l'attrait irrépressible qu'inspire au secteur le monde industriel : en 1927, la Fédération nationale de l'Hôtellerie belge se plaindra de ne pas être représentée au sein du corps consultatif du Conseil supérieur du Travail. Et de préciser, information de poids quant à sa propre représentation de la place et de la valeur que doit occuper la corporation : « *L'Office des Métiers et Négoces s'adresse aux classes moyennes, à l'artisanat, tandis que le Conseil supérieur du Travail régit la grande industrie. C'est donc à ce dernier que désire se rattacher notre industrie.* ».[3] Etape sans doute indispensable aux yeux de ses représentants nationaux pour accéder à une reconnaissance et à une considération générale de l'importance de l'hôtellerie.

### 1.3 <u>Une définition légale très souple</u>

Le flou sémantique immense qui entoure les différents termes mentionnés n'inquièterait pas outre mesure les hôteliers s'il ne s'accompagnait pas d'une approximation équivalente dans le domaine législatif.

Le terme « Hôtel » n'a encore, à l'époque que nous étudions, aucune valeur juridique précise et ne préjuge en rien de la qualité de l'établissement. Légalement parlant d'ailleurs, « hôtel », « auberge » et « pension » sont des synonymes pour désigner « *une maison où l'on loge et nourrit les voyageurs pour de l'argent.* ».[4] Cette définition peut être même étendue aux

[1] J.-M.LESUR, *op.cit.*, pp.17-18.

[2] Cette problématique est abordée de manière plus approfondie dans le deuxième chapitre de la troisième partie de ce travail : « Une profession des classes moyennes ? Les revendications et préoccupations corporatives ».

[3] « Au Conseil supérieur du Travail » in *B.H.*, n°10, 15 mai 1927, p.269.

[4] V.LESPINEUX, *Code des voyageurs, hôteliers et aubergistes. Commentaires pratiques des lois qui régissent les rapports entre voyageurs, hôtelier et aubergistes*, Huy, V. Lespineux, 1877, p.11. Et « Auberge – Aubergiste » in *Pandectes belges. op.cit.*, col.7.

établissements qui se contentent d'offrir un lit à leur clientèle, sans restauration, ce qui y inclut *de facto* les garnis. L'inverse n'est pas vrai. Le législateur précise en effet que même si, dans la réalité, ces professions s'exercent dans le même local et sont souvent cumulées, les auberges et les hôtels ne doivent pas être confondus avec les cabarets ou les estaminets car ces derniers sont régis par d'autres règles de droit.[1]
Les *Pandectes belges* précisent cependant que « *dans la pratique, le terme « hôtel » est réservé aux hôtelleries luxueuses et celui d'auberge aux hôtelleries modestes* »[2] Il s'agit donc bien d'un usage généralement admis par tous mais il ne garantit aux voyageurs, dans les faits, absolument rien, notamment du point de vue du confort ou de l'hygiène. Le même problème se pose aussi dans d'autres pays d'Europe, comme en France par exemple.[3]
Il est d'ailleurs frappant de constater l'imprécision du vocabulaire employé lors de contrôles organisés par les autorités ; on trouve dans les archives indifféremment la terminologie d'hôteliers, d'aubergistes ou de logeurs pour qualifier les propriétaires et les gestionnaires du secteur.[4]

### 1.3.1 La question de la protection légale du mot « hôtel »

Le besoin de définir avec plus de précision le mot « hôtel » s'est par conséquent imposé progressivement dans l'agenda des premières associations professionnelles. Au début du XXe siècle, la possibilité de voir confondu, par des familles entières, des établissements touristiques de qualité avec des maisons de passe interlopes devint de plus en plus intolérable aux yeux d'un secteur en voie de structuration corporative et de professionnalisation. Les plaintes des voyageurs trompés s'égrènent régulièrement dans les revues touristiques et font d'ailleurs largement échos aux protestations des hôteliers outragés de voir l'image de leur métier en permanence écornée par ce genre de pratiques. Il s'agit à proprement parler d'un problème d'honneur professionnel : « *Nous sommes de ceux qui ne peuvent admettre qu'un hôtelier, digne de ce nom, puisse se livrer sciemment à certains trafics particuliers, tout en bénéficiant des avantages moraux réservés aux hôtels de tourisme. Il ne fait d'ailleurs pas de doute que l'usage abusif du mot « hôtel » a jeté un discrédit sur la profession hôtelière et qu'il est des motifs de persistance du préjugé qui sous-estime dans l'esprit de certains la difficile mission de l'hôtelier.* »[5]

C'est pourtant pour la première fois en avril 1926 seulement, lors du 3e Congrès de l'*Alliance internationale de l'Hôtellerie* (A.I.H.)[6] que la question de la protection légale du mot « hôtel »

---

[1] « Hôtel – Hôtelier » in *Pandectes belges. op.cit.*, t. L, 1895, col. 386.
[2] *Loc.cit.*
[3] Voir notamment M.GAUTIER, *L'hôtellerie. Etude théorique et pratique*, Paris, Dalloz, 1932, p.77 et ss.
[4] D.ROCHE, « Logeurs et hôteliers » in *La ville promise, op.cit.*, p.292.
[5] M. GAUTIER, *L'industrie hôtelière*, Paris, PUF, 1970, p.25. Soulignons que Gautier, premier auteur d'une étude française sérieuse sur l'hôtellerie dès 1932 (ouvrage que nous venons de citer v. *supra*), se préoccupe donc toujours autant de cette question après 38 ans de carrière dans le secteur, preuve de la réelle difficulté à la résoudre et de son importance aux yeux des professionnels. Dans le même esprit : « Qu'est-ce qu'un hôtel ? » in *B.H.* du 15 février 1925, n°4, p.105. F.MEILLON, « Les hôtels meublés de Paris » in *B.H.* du 15 septembre 1926, n°18, pp.529-530.
[6] *L'Alliance internationale de l'hôtellerie* (A.I.H.) fut fondée en 1921 à Monaco. Elle rassemblait des associations hôtelières professionnelles nationales du monde entier. Son but était de débattre à un niveau supranational des questions touchant l'industrie hôtelière afin de déboucher sur des résolutions communes. Il

sera officiellement soulevée par les différentes fédérations hôtelières nationales adhérentes, témoignant éloquemment que ce problème est largement partagé au niveau international. Les associations réunies émirent alors le souhait de préciser le sens et l'emploi du terme afin d'assurer à la clientèle « *des garanties matérielles et morales* » sur les établissements où elle descendait.[1] Cependant, la concrétisation de ce vœu s'avérait en pratique extrêmement difficile à réaliser et inspira plusieurs propositions plus ou moins sérieuses. Considérant la reconnaissance légale d'« hôtel » impossible – le terme faisant partie du domaine public – certains émirent l'idée d'en créer un neuf. Déposé simultanément dans plusieurs pays par leurs organisations hôtelières respectives, comme une marque de produit, le nouveau vocable devait être conféré par ses dernières aux établissements répondant à des critères définis par avance et contrôlées par elles. Le néologisme *Zotel* fut même lancé mais - est-ce dû à sa consonance un brin saugrenue ? - rapidement abandonné.[2]
Les délégués officiels de l'hôtellerie belge firent figure, dans ce débat professionnel mondial, d'éléments très actifs puisqu'ils présentèrent à plusieurs reprises des rapports détaillés devant le Comité exécutif de l'A.I.H. et lors des réunions triennales de l'association. Face aux difficultés, presqu'insurmontables selon eux, d'une résolution du problème par les autorités publiques, la délégation belge préconisa en 1930 l'adoption d'un signe distinctif internationalement reconnu et propriété officielle de l'*Alliance*, dont ne seraient munis que les établissements affiliés aux organisations membres de l'A.I.H. La parenté de pensée semble claire avec les panonceaux émis avec succès à cette époque par plusieurs associations touristiques pour signaler les maisons particulièrement recommandées à leurs membres. Cette nouvelle option, pourtant moins farfelue que la précédente, échoua également car les conditions d'affiliation variaient trop sensiblement d'un groupement étranger à l'autre, de sorte que le monogramme commun n'aurait pu avoir une valeur homogène de pays en pays.[3]
Les voyageurs ne disposaient donc, dans leurs préparatifs, que de peu d'outils pour appréhender la nature et le standing des établissements d'accueil dans lesquels ils désiraient séjourner.

### 1.3.2 Classer les hôtels : une méthode imparfaite pour distinguer les hôtels des maisons qui ne le sont pas

a) Les initiatives privées : guides et associations touristiques

Classer les hôtels est une habitude précoce dans la courte histoire du tourisme. Dès 1844, Karl Baedeker, en quête permanente de plus de clarté dans la mise en page de ses guides, introduisit l'usage de l'astérisque pour mettre en évidence les lieux notables que le visiteur ne pouvait manquer durant ses visites. Il y ajouta plus tard une seconde pour signaler

s'agissait ainsi de sensibiliser plus fermement les autorités publiques de chacun des pays affiliés aux problèmes spécifiques du secteur. Nous y reviendrons.
[1] M. GAUTIER, *L'hôtellerie. op.cit.*, p.74.
[2] « Aurons-nous des "Zotels" ? » in *B.H.*, n°3, 1er février 1928, pp.67-68. Pour une oreille bruxelloise, le mot est particulièrement amusant et la revue professionnelle qui ne semble elle-même pas croire au sérieux et à l'avenir de la proposition, se fait un plaisir de le souligner.
[3] M.GAUTIER, *L'hôtellerie. op.cit.*, pp.73-84. « La protection du mot "Hôtel" » in *B.H.* du 15 mars 1930, n°6, pp.183ss. A.HANAU, « La reconnaissance légale du nom "Hôtel" » in *B.H.* du 1er octobre 1935, n°19, pp.620-628.

les attractions particulièrement remarquables et étendit finalement son utilisation aux restaurants et hôtels plus spécialement recommandés à ses lecteurs.[1]
L'invention, d'une redoutable efficacité par sa concision très moderne, sera rapidement reprise par les collections de guides concurrentes (Michelin, Guides bleus…). Elle introduisait une première classification des établissements d'accueil, localité par localité présentée, mais reposait naturellement sur les critères personnels des concepteurs des guides, rarement explicités par ces derniers et qui s'avéraient donc difficile à cerner. Baedeker précise laconiquement en 1894 que sont ainsi mis en valeur les « *hôtels, restaurants, etc., relativement recommandables* » tandis que le *Guide bleu* de Paris de 1921 explique tout aussi vaguement que « *l'astérisque signale les hôtels ou restaurants connus pour leur bonne tenue ou favorablement appréciés par nos correspondants* ».[2]
Qu'est-ce alors un « hôtel recommandable » ? Au lecteur de suivre avec confiance les dires de son guide et, en cas de déboires, de renvoyer à son éditeur ses plaintes détaillées afin que celui-ci en tienne compte dans l'édition suivante de son ouvrage.

Le système, pour conserver sa pertinence, reposait donc entièrement sur la crédibilité des collections de guides consultés. Baedeker l'avait parfaitement compris et son impartialité, ostensiblement affichée, constituait un élément majeur de son image de marque constamment mis en avant dans ses livres : « *En réponse aux nombreuses lettres de propriétaires d'hôtel, l'auteur déclare que ses recommandations ne peuvent être achetées par aucun moyen direct ou indirect. Nous n'avons qu'un seul but : c'est d'être réellement utile au voyageur.* […] *La meilleure et la plus solide recommandation d'un hôtel ne peut être obtenue que par la propreté, la bonté des mets et des boissons, un service exact et des prix modérés.* » [3]
L'argument est primordial dans un marché de la littérature touristique très concurrentiel dès le XIXe siècle. Bon nombre de petits éditeurs tentaient en effet, eux aussi, de tirer bénéfice de ce marché lucratif en produisant à bon marché quantité de manuels de voyage, vite rédigés, souvent plagiés, rapidement imprimés et presque immédiatement périmés. Régulièrement, certains n'hésitaient pas à y promouvoir le nom d'établissements après commandes ou sollicitations et rémunérations directes de leurs gérants. Les systèmes de recommandation mis en place par les guides manquaient par conséquent souvent de fiabilité et ne préservaient pas toujours leurs clients des mauvaises expériences d'hébergement.[4]

Ces classifications constituent un des premiers essais de tri réalisées afin d'orienter le voyageur dans la jungle des diverses catégories d'hôtels et de pensions existantes. Il s'agissait de les protéger ainsi, au cours de leur périple, de la rapacité supposée des hôteliers et des établissements de qualité médiocre. L'octroi de panonceaux par des associations touristiques

[1] E.MENDELSON, « Baedeker's universe » in *Yale Review*, 74, avril 1985, p.389. Et E.COHEN, « La hiérarchie monumentale de Paris au XXe siècle. Les étoiles dans les guides de tourisme consacrés à Paris », in *Les guides imprimés du XVIe siècle au XXe siècle. Villes, paysages, voyages*, Paris, Belin, 2000, p.442.
[2] E.COHEN, *op.cit.*, pp.442 et 444.
[3] K. BAEDEKER, *Belgique et Hollande, y compris le Luxembourg. Manuel du voyageur*, Leipzig, K. Baedeker, 1869, p.VI. C'est aussi le cas notamment des Guides Castaigne qui soulignent en caractère gras que « *l'administration se refuse à insérer toute réclame intéressée.* » Voir : *Guide Castaigne. Bruxelles et les faubourgs*, Bruxelles, Guides Castaigne, 1897, p.16.
[4] L.TISSOT, *Naissance d'une industrie touristique. Les Anglais et la Suisse au XIXe siècle*, Lausanne, éd.Payot, 2000, p.56.

tel que le Touring Club de Belgique participait de la même philosophie. Pourtant, ces classements, nés à une époque similaire et tous générés par l'initiative privée, ne se différenciaient guère en pratique du simple bouche à oreille traditionnel : Karl Baedeker, le Touring Club de Belgique ou Bibendum ne faisaient que personnaliser, en quelque sorte, l'ami intime avisé de leur clientèle, garant personnel des conseils donnés.[1]

Les limites inhérentes de cette méthode – la fiabilité-même des concepteurs de guides et le manque de transparence de leurs critères de sélection – ne remettait donc absolument pas en cause, aux yeux des acteurs de l'industrie touristique, la nécessité de définir des éléments clairs de hiérarchisation, basés sur des constatations plus objectives. Après l'échec d'une définition commune par les organismes professionnels du secteur, l'Etat lui-même reprit en main la résolution de cette délicate question dans l'entre-deux-guerres.
En Belgique, son action aboutira en août 1935 à l'adoption du « Statut Hôtelier », dont l'une des préoccupations principale sera la réalisation de la première tentative officielle de classement des innombrables établissements d'accueil établis sur le territoire national.




**<u>Illustration 1.1.</u> : Bibendum et les hôteliers**
Pour les grandes collections de guides de voyage comme Baedeker ou Michelin, il était capital de souligner le professionnalisme de leur production afin de se différencier de la masse et convaincre leur lecteur de leur crédibilité.
Dans cette illustration suggestive, Bibendum se pose en juge incorruptible en refusant fermement la bourse pleine que lui tend un hôtelier peu scrupuleux ; ces derniers termes relevant presque du pléonasme dans la littérature touristique.[46]

*Guide Michelin – Belgique – Luxembourg – Hollande 1938-39*, Bruxelles, Michelin, 1938. (22e éd.), p.10.

b) L'Etat belge et le Statut de l'Hôtellerie

Au plus profond de la crise financière des années 1930, l'importance économique de l'industrie touristique s'étant fait pleinement ressentir dans la balance commerciale déficitaire du pays, le gouvernement Van Zeeland décida, dans le cadre des pouvoirs spéciaux qui avait été votés par le Parlement en mars 1935,[3] de légiférer également en cette matière.
La perspective de voir affluer les touristes étrangers lors de l'Exposition universelle et internationale de Bruxelles 1935 n'était certainement pas étrangère à cet intérêt nouveau des autorités pour la question ; trouver des logements de qualité allait nécessairement influencer

[1] S. HARP, *Michelin. Publicité et identité culturelle dans la France du XXe siècle*, Paris, Belin, 2008, p.299.
[2] Le *Dictionnaire universelle Larousse du XIXe siècle* reste à cet égard exemplaire. Décryptant les nuances entre le terme ancien d'« hôtelier » et celui plus en vogue et, selon l'ouvrage, plus policé de « maître d'hôtel », Larousse conclut que « *l'antique hôtelier n'a pas si complètement fait peau neuve et que, sous un nom ou sous un autre, le principal emploi du maître d'hôtel est de tondre les gens le plus près possible.* » Voir : « Hôtel » in *Grand dictionnaire universel du XIXe siècle, op.cit.*, vol. Lettre H, p.404.
[3] M. DEMOULIN, « Démocratie rêvée, bridée et bafouée (1918-1939) » in *Nouvelle histoire de Belgique – vol 2 : 1905-1950*, Bruxelles, éd. Complexe, 2006, p.199.

favorablement l'opinion des visiteurs sur la Belgique. « *A cet effet, il est apparu au gouvernement qu'une des tâches essentielles consiste à doter l'hôtellerie belge d'un statut. Pareil statut constitue pour l'étranger une véritable garantie et institue pour l'hôtelier une discipline aussi profitable à ses intérêts personnels qu'à l'intérêt général.* »[1] Puisque la définition et la protection d'une hôtellerie digne de ce nom n'étaient donc plus une affaire strictement corporative mais également un véritable enjeu économique et patriotique, les pouvoirs publics se penchèrent sur la problématique.

L'idée d'une échelle de classement abandonnée sur demande expresse de la corporation[2], les autorités gouvernementales optèrent finalement pour un système de reconnaissance légale des hôtels. Ceux-ci devaient répondre à des exigences techniques et hygiéniques spécifiés par le texte législatif. Leur respect était consacré par l'octroi d'un écusson officiel à apposer sur la façade principale de l'établissement et par le droit d'employer le mot « hôtel » sur son enseigne.
Les conditions s'avéraient extrêmement souples afin de tenir compte de la diversité régionale en matière d'équipement hôtelier dans le pays. Désormais, tout établissement dénommé « hôtel » en Belgique devait :
Satisfaire à des exigences minimum d'hygiène en aménageant un nombre prédéfini de toilettes et de salles de bain en fonction des chambres existantes ; proposer du linge et des literies propres dans chacune d'elles ainsi qu'un lavabo ; disposer d'un personnel correctement vêtu et de tables de salle à manger couvertes ; là où l'infrastructure le permettait, offrir l'éclairage électrique, l'eau courante et un raccordement direct au réseau téléphonique. Pour exclure les maisons de passe, la location devait se faire pour minimum « d'un jour à l'autre, y compris le temps d'une nuit ».[3] La fourniture de chambres chez les particuliers devait rester quant à elle exceptionnelle. Enfin, toute personne désirant exploiter un hôtel devait en informer le Ministère des Transports par lettre recommandée. La concession de l'écusson légal faisait office d'autorisation et exigeait alors le paiement annuel d'une redevance de 25 à 100 francs, suivant la taille de l'établissement.[4]

Cette demande d'autorisation constitue une véritable révolution dans une profession dont l'exercice avait de tout temps été totalement libre. Aucune corporation hôtelière n'existait sous l'Ancien Régime pour réguler la profession. La loi Le Chapelier, en 1791, en proclamant le droit d'exercer le métier de son choix, puis le nouvel Etat belge qui, même si le principe n'était pas inscrit dans la Constitution de 1831, reconnaissait la liberté commerciale, ne firent que confirmer cette tendance séculaire. Les aubergistes pouvaient parfois être tenus de déclarer leur intention de s'établir aux autorités communales, si celles-ci le spécifiaient dans

[1] « Rapport au Roi – Arrêté royal n°197 sur le Statut de l'Hôtellerie du 26 août 1935 » in *Pasinomie 1935. Collection complète des lois, arrêtés et règlements généraux qui peuvent être invoqués en Belgique*, Bruxelles, E.Bruylant, 1935.
[2] La Fédération nationale s'opposa à l'institution de catégories d'hôtels car elle doutait du bien-fondé des critères de différentiation. Ils pouvaient, selon elle, prêter à interprétation suivant des éléments « invisibles » (la qualité du service, par exemple) et les différentes situations régionales. Elle réfutait aussi à quelle commission que ce soit d'avoir la compétence nécessaire pour mettre en œuvre ce classement. « Une lettre de protestation de la Fédération Nationale de l'Industrie Hôtelière Belge » in *B.H.* n°14 du 15 juillet 1935, pp.465 et 467.
[3] « Arrêté royal d'exécution du Statut de l'Hôtellerie du 26 août 1935 – Article 2 » in *Pasinomie 1935*, *op.cit.*
[4] *Loc.cit.* Et « Les textes officiels » in *B.H.* du 15 septembre 1935, n°18, pp.588-595.

leur règlement, mais ils ne devaient en aucun cas obtenir une autorisation. En effet, « *le droit de surveiller un établissement n'implique pas celui d'en empêcher l'ouverture* ».[1]
Cette nouvelle législation n'envisageait cependant pas de réglementer l'exercice de la profession en tant que telle, mais plutôt de protéger les voyageurs d'abus potentiels en édictant des conditions d'équipement et d'hygiène minimales à respecter.[2] Quiconque voulait ouvrir un établissement d'hébergement payant, avait donc toujours dans les faits la pleine latitude de le faire, seuls les modalités et l'endroit choisis devaient respecter des exigences légales prédéfinies.

C'est un réel euphémisme d'affirmer que la corporation ne vit pas l'adoption de ce texte d'un très bon œil. Une avalanche de critiques et de récriminations enflammées se répandit, dès le début de l'été 1935, dans la presse professionnelle. Les sujets de plaintes semblaient innombrables : manque de concertation avec le monde hôtelier ; critères légaux absurdes (il est spécifié notamment que la literie doit être « propre » mais les tables doivent simplement être « couvertes »[3]) et d'autres trop laxistes (pas de nombre de chambres minimum exigé)…
L'objet de leur réprobation générale restait la création, sous le couvert d'une redevance pour le panonceau officiel, de ce que les hôteliers considéraient, ni plus, ni moins, qu'une énième taxe frappant l'industrie touristique.[4] « *L'Etat touche à tout, veut faire le bonheur des hôteliers <u>malgré eux</u>.* […] *ce statut, en quoi consiste-t-il pour finir ? En une vente organisée par l'Etat de panonceaux officiels portant le mot « Hôtel » avec une redevance annuelle y attachée.* »[5]

L'autre grand souci que posait cet arrêté aux associations corporatives, c'est qu'au regard des conditions très larges qu'il présentait, il ne s'adressait pas uniquement aux hôtels de tourisme (leur seule préoccupation en vérité) mais englobait une gamme très large d'établissements où les pensions de famille, même très petites, pouvaient aisément revendiquer leur place. « *Il n'est pas juste de voir des maisons qui ne se sont jamais appelées hôtels réclamer maintenant le panonceau officiel "Boule Nationale"*[6]*. Dans notre ville, plusieurs "cafés" avec des "chambres pour voyageurs" veulent maintenant, même en n'étant pas en règle, recevoir l'estampille officielle.* »[7] s'insurgèrent les hôteliers. Il en allait d'ailleurs de même des

[1] « Auberge – Aubergiste » in *Pandectes belges, op.cit.*, col.8.
[2] P.ROBERT, *Le secteur hôtelier dans la région de Bruxelles-Capitale*, Mém.Lic. Sciences économique, ULB, 1993-1994, p.22.
[3] « Le linge recouvrant les tables de la salle à manger ne doit pas être propre, au vœu de la loi. L'appréciation de cette propreté est laissée au client. Mais celui-ci devient incompétent, au contraire du gendarme, pour donner son appréciation personnelle sur la propreté des draps de lits et des vêtements du personnel. » ironise la lettre de la F.N.H.B.au Premier Ministre du 1er septembre 1935, publiée dans la *B.H.* du 1er octobre 1935, n°19, p.635.
[4] Rien que dans la *Belgique Hôtelière*, organe officiel de l'Union bruxelloise et de la Fédération nationale de l'hôtellerie, nous pouvons citer en moins de six mois : « Une lettre de protestation de la Fédération Nationale de l'Industrie Hôtelière Belge » dans le n°14 du 15 juillet 1935, p.467 ; « Le Statut de l'Hôtellerie » dans le n°15 du 1er août 1935, p.500 ; « Les textes officiels – Commentaires » dans le n°18 du 15 septembre 1935, pp.588-595 ; A.HANAU, « La reconnaissance légale du nom "Hôtel" » dans le n°19 du 1er octobre 1935, pp.624 et ss ; « Le Statut de l'Hôtellerie » dans *idem*, pp.631-642 ; « Le Statut de l'Hôtellerie » dans le n°1 du 1er janvier 1936, pp.12-15 et p.24.
[5] Cyrano de Bergerac [pseudonyme d'A.HANAU], « Réorganisons le tourisme ! » in *B.H.* n°16 du 1er août 1935, p.503.
[6] La *Belgique Hôtelière* a rapidement baptisé le panonceau de ce sobriquet parce qu'elle le trouvait assez laid et qu'il ressemblait au logo de la marque de cigarettes du même nom.
[7] « Le Statut de l'Hôtellerie » in *B.H.* n°5 du 1er mars 1936, p.148.

maisons de passe (contre lesquelles, l'obligation d'avoir une salle à manger avec des tables couvertes avaient été spécialement édictées mais ce détail ne semblait évidemment pas être un obstacle infranchissable pour accéder au statut d'hôtel.[1]).
Grâce à la nouvelle redevance, l'Etat se proposait d'éditer à ses frais un guide officiel des hôtels où ne figureraient plus que les maisons reconnues. Pourtant, une telle brochure existait déjà en Belgique depuis 1922, financée en grande partie par les hôteliers eux-mêmes qui payaient un tarif d'insertion pour y apparaître.[2] Selon eux, le texte portait à 2000 le nombre d'établissements y signalés, alors qu'on n'y recensait que 600 auparavant. « *Comme protection du nom « Hôtel », on avouera que c'est bien trouvé. Un arrêté émet des conditions restrictives… et le nombre d'hôtels augmente du simple au triple.* »[3] conclut d'un ton acerbe la revue professionnelle *La Belgique Hôtelière.*

Malgré ce mécontentement généralisé, le Statut de l'Hôtellerie ne fut pas abrogé.
La corporation fut néanmoins partiellement entendue en 1936 lorsqu'un arrêté le modifia légèrement en instituant l'obligation de fournir un nombre minimum de chambres par établissement, en fonction de la taille de la ville. D'un chiffre de 6 chambres pour les hôtels de bourgades de moins de 4000 habitants, la limite inférieure pouvait monter jusqu'à un maximum de 15 dans les grosses entités de plus de 50 000 habitants.[4]

Quelques modifications mineures furent également apportées au texte initial, après la Seconde Guerre mondiale seulement.[5] L'ensemble sera finalement remplacé, près de trente ans plus tard, en 1963, par la loi « *portant statut d'établissements hôteliers* », parue le 22 février au *Moniteur belge*.[6] Succédant à l'arrêté royal de 1935, la philosophie de ce nouveau texte restait foncièrement la même : en échange de l'octroi d'un écusson officiel, les autorités imposaient des conditions d'ouverture et d'exploitation du point de vue du respect de l'hygiène, du confort, de la moralité et de la sécurité en fonction de l'importance de l'entreprise commerciale.
La définition légale d'un établissement hôtelier restait délibérément générale puisqu'elle s'appliquait à « *tout établissement offrant le logement, avec ou sans repas, dans un but lucratif, sous la dénomination d'"hôtel", d'"hostellerie", de "motel" ou de "pension"* ».[7] Liberté était de plus laissée aux pouvoirs publics d'augmenter le nombre de termes entendus comme « établissements hôteliers » si le besoin s'en faisait ressentir.

L'esprit de la loi de 1963 prévaut encore aujourd'hui dans ses grandes lignes, malgré la régionalisation et la communautarisation des matières touristiques, à partir des réformes

[1] « Le Statut de l'Hôtellerie » in *B.H.* n°1 du 1er janvier 1936, p.24.
[2] Nous reviendrons plus en détail sur ce guide dans le troisième chapitre de la deuxième partie de ce travail en abordant les initiatives hôtelières en matière de promotion touristique après 1918.
[3] « Un petit calcul » in *B.H.* n°1 du 1er janvier 1936, p.24.
[4] « Modifications au Statut de l'Hôtellerie » in la *B.H.* du 15 mars 1936, n°6, p.180. Et A.R. du 20 février 1936 in *Pasinomie 1936, op.cit.*
[5] En février 1946 et en décembre 1957. Voir « Loi portant statut d'établissements hôteliers du 19 février 1963 - Article 9 » in *Pasinomie 1963, op.cit.*
[6] *Ibidem.*
[7] *Ibidem.*

institutionnelles de 1980.[1] Les spécifications émises par les différentes communautés du pays pour l'équipement et le confort de chaque exploitation ont finalement abouti à la détermination de cinq classes hôtelières, de la plus rudimentaire (1 étoile) à la plus luxueuse (5 étoiles) aux critères minutieusement définis.[2]




**<u>Illustration 1.2</u> : Panonceau officiel**

Panonceau officiel octroyé aux hôtels respectant les conditions édictées par le Statut de l'Hôtellerie.
Postérieur à la Seconde Guerre mondiale car délivré par le Commissariat général au Tourisme (créé en 1939), cet écusson représente néanmoins une conséquence directe de l'arrêté de 1935 : il autorise simplement l'utilisation du mot « Hôtel » sans spécifier un quelconque classement de l'établissement.

(Collection privée)

Dans la continuité directe de ses actions antérieures, la Belgique a, par conséquent, toujours privilégié une compréhension extensive des termes "hôtel", "auberge", "pension", etc. Sans en y jouer aucunement un rôle précurseur, l'action de l'état en la matière s'avère néanmoins contemporaine de celle de ces voisines européennes : l'entre-deux-guerres voit en effet l'efflorescence de bureaux nationaux du tourisme, destinés à promouvoir le développement de ce secteur et à structurer les initiatives diverses des acteurs privés sur le terrain.[3] A partir de des années 1920, plusieurs pays du continent s'attelèrent ainsi à la réglementation de leur industrie hôtelière. Le Statut belge s'inspirera d'ailleurs directement de son homologue portugais, adopté antérieurement. Le Grand-duché du Luxembourg le suivra en grande partie en 1939.[4]

Les approches officielles rejoignent donc généralement les imprécisions usuelles et formelles déjà présentes dans les dictionnaires, la littérature et les archives. Le besoin de différencier nettement ces catégories distinctes de l'industrie de l'accueil n'a longtemps pas semblé indispensable aux autorités publiques. L'historien en est, à nouveau, réduit à se contenter du « bon sens » commun, inhérent au langage courant pour tenter de définir son objet d'étude et y apporter les nuances nécessaires.

---

[1] Matière considérée au départ comme « culturelle », le tourisme a été, à ce titre, attribué en 1980 aux Communautés. Les dimensions économiques indéniables de l'activité ont rapidement fait émerger la nécessité d'une régionalisation, au moins partielle, de sa gestion. Elle s'est réalisée dès les années 1980 en région flamande, à la faveur de la fusion des institutions régionales et communautaires, et après 1993 du côté francophone et wallon. C.GUYOT, *Le droit du tourisme. Régime actuel et développements en droit belge et européen*, Bruxelles, De Boeck-Larcier, 2004, pp.13-16.

[2] Le décret du 9 novembre 1990, adopté par le Conseil de la Communauté française le 24 décembre 1990, est la base légale actuelle dans le secteur hôtelier en Région wallonne et en Région de Bruxelles-capitale. C.GUYOT, *op.cit.*, p.223 et ss. Liste officielle exhaustive des critères de classement hôtelier : *Ibidem*, pp.289-294.

[3] Voir « L'organisation du tourisme à l'étranger » in M.GAUTIER, *op.cit.*, pp.52 et ss.

[4] La Tchécoslovaquie initia le mouvement de législation dès 1927, suivie rapidement par l'Autriche et le classement hôtelier italien en 1929. Voir : « La reconnaissance légale du nom "Hôtel" – Rapport présenté au bureau exécutif de l'A.I.H. » in *B.H.*, n°19, du 1er octobre 1935, p.627 et ss. M.GAUTIER, *op.cit.*, pp.52-56. « Echos professionnels – Le titre d'« Hôtel » in *B.H.*, n°14 du 15 juillet 1939, p.345.

### 1.4 La définition des statistiques et recensements

« *Compter c'est nommer* »[1] souligne l'historien Alain Faure, confronté au problème similaire d'appréhender la nature exacte des garnis parisiens, dont il analyse l'évolution entre les années 1860 et 1920.
Les recensements généraux et les registres des patentables constituent deux des moyens existants pour approcher les formes variées du secteur de l'accueil dans la ville de Bruxelles. Ils représentent d'ailleurs un des rares moyens à notre disposition pour connaître les établissements se positionnant aux marges inférieures mouvantes de la petite hôtellerie, des meublés et des pensions de famille. L'objectif du présent chapitre n'est pas celui d'analyser ces données pour en tracer l'évolution numérique au cours de la période étudiée[2] mais bien celui de s'interroger sur la place des hôteliers et logeurs dans l'arborescence complexe des professions systématiquement répertoriées pour l'élaboration de ces deux sources.
En d'autres termes, comment les autorités définissent-elles les métiers hôteliers au sein de l'ensemble des activités professionnelles de la population et quels sont ses critères statistiques et fiscaux pour procéder à cette distinction ?

Les premières données statistiques précises concernant le commerce, et donc les hôtels, ne datent que de 1910. Des recensements particuliers avaient déjà été réalisés au XIXe siècle pour l'industrie et l'agriculture mais ils ne se penchaient pas sur les activités tertiaires du pays. Les recensements de population, plus précoces, ne nous sont malheureusement que de peu d'utilité : les indications professionnelles s'y avèrent extrêmement fluctuantes en l'absence d'une nomenclature standardisée et, par conséquent, l'emploi des termes (logeur, hôtelier, aubergiste…) varie dans ces registres, pratiquement d'un page à l'autre, suivant l'humeur du fonctionnaire patenté pour enregistrer les déclarations des particuliers.[3]
L'activité des femmes logeuses y est notamment clairement sous-estimée alors que leur présence devait certainement y être forte, particulièrement dans l'hôtellerie plus populaire. Ce dernier secteur, tout comme les métiers ayant trait au petit commerce, offrait en effet un débouché économique aisé car il n'exigeait pas de connaissances techniques, ni d'expérience très poussées ou d'habilité physique particulière.[4] En outre, tenir pension semblait se rapprocher des fonctions traditionnellement réservées aux femmes – l'intendance du foyer – et de ce fait, offrait sans doute une des issues les plus accessibles et génératrices de revenus pour la gent féminine en quête de travail, veuves ou isolées par exemple. Dans certaines familles, l'épouse pouvait ainsi améliorer sensiblement les ressources du ménage.[5] En outre,

[1] A.FAURE et C.LEVY-VROELANT, *op.cit.*, p.9.
[2] Nous le ferons dans le troisième chapitre de cette partie.
[3] E.GUBIN E., A.VAN NECK, « La répartition professionnelle de la population belge en 1846 : un piège statistique » in *Acta Historica Bruxellensia*, t.IV, ULB, Bruxelles, 1980, pp.277 et ss.
[4] S.JAUMAIN, *Aux frontières des classes moyennes. La petite bourgeoisie avant 1914*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 1992, p.30.
[5] Un bon exemple de cette tendance, bien qu'antérieur à la période qui nous occupe, nous est donné par l'homme politique socialiste Louis Bertrand (1856-1943): « Devoir subvenir aux besoins de 6 personnes avec le salaire du père, qui était de 4 frs par jour, était un problème des plus difficiles […] Ainsi, pour ajouter quelques ressources aux besoins du ménage, mes parents décidèrent de tenir une maison de logement. Il y avait à l'étage, au-dessus de notre chambre, une grande mansarde qui fut transformée en chambre à coucher. On pouvait y loger de 6 à 8 personnes. ». L.BERTRAND, *Souvenirs d'un meneur socialiste*, Bruxelles, Maison Nationale d'Edition « L'Eglantine », 1927, t.1, p.20. La maison se trouvait au n° 79 de la chaussée d'Anvers à Molenbeek.

plus on descend dans la hiérarchie des établissements, plus l'analyse des sources nous montre que cette occupation était souvent cumulée avec d'autres activités d'appoint, comme celle de cabaretier, par exemple. Leur nombre reste également mal connu, particulièrement pour les femmes mariées gestionnaires. Souvent officiellement inscrits au nom du mari, le café, le magasin ou la petite pension étaient pourtant généralement bien exploités au quotidien par sa femme, réduite légalement au statut de simple ménagère dans les registres de recensement tandis que son époux y était signalé sous sa profession principale.[1]

Le *Recensement de l'industrie et du commerce* de 1910 dresse au début de son premier volume une liste d'ensemble des industries et commerces dénombrées dans le pays. L'« industrie hôtelière » y est référencée naturellement dans la section « Professions commerciales », au sein d'un sous-groupe que l'on peut aisément qualifier d'extrêmement disparate puisque s'y retrouve les « *banques, assurances, transports, intermédiaires, industrie hôtelière, etc.* ».[2] L'éloquente mention finale « etc. » souligne à l'évidence que cette énumération, loin d'être exhaustive, est fort susceptible de s'allonger encore. A vrai dire, il semble que cet assemblage hétéroclite ne vise qu'à combiner tout ce qui ne s'approche pas du négoce pur et dont les statisticiens, en charge du recensement, ne savaient apparemment que faire. Dans cet ensemble « par défaut », la rubrique « Industrie hôtelière » paraît regrouper ce que l'expression contemporaine entend aujourd'hui par « Horeca ». Celle-ci est, en effet, à son tour subdivisée en 2 rubriques distinctes : d'une part, les « hôteliers, aubergistes, exploitants de maisons garnies », de l'autre « les restaurateurs, traiteurs, taverniers, cafetiers, exploitants d'estaminets, etc. »[3] Comme ils se complètent de manière presque innée et naturelle, l'interdépendance entre le monde de l'hôtellerie et celui de l'alimentation se marque nettement. Cet enchevêtrement des fonctions de logement et de nourriture semble d'autant plus complexe à démêler pour les concepteurs de cette liste qu'une codification officielle plus claire entre ces différents services ne se réalisera que progressivement au cours du XXe siècle, comme nous venons de l'exposer.
Les multiples recensements réalisés jusqu'à la Seconde Guerre mondiale respecteront dans ce domaine la structure de l'arborescence conçue en 1910 et consacreront ainsi l'amalgame formé entre hôtels, restaurants et cafés de toutes catégories en Belgique.[4]

La même confusion est également perceptible dans la nomenclature des professions assujetties à la patente. Les « Aubergistes », « Hôteliers » et « Logeurs » sont clairement présentés comme des professions équivalentes, qu'il convient de différencier nettement des « Restaurateurs », « Traiteurs » et « Gargotiers » ; ces deux domaines d'activités étant repris sous des numéros d'ordre généraux différents, les n°342 pour les activités de logement et le

[1] R.ANKAERT, « Les cabaretiers-cafetiers à la fin du XIXe siècle » in *Aux frontières des classes moyennes. La petite bourgeoisie avant 1914*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 1992, p.34. L.TISSOT, « Hôtels, pensions, pensionnats et cliniques : fondements pour une histoire de « l'industrie des étrangers » à Lausanne, 1850-1920 » in *Le passé du présent. Mélanges offerts à André Lasserre*, Lausanne, éditions Payot, 1999, p.75.
[2] *Recensement de l'industrie et du commerce au 31 décembre 1910*, vol. 1 : « Recensement professionnel », Bruxelles, Office de publicité, 1913, p.XXXVI.
[3] *Ibidem.*
[4] Citons le *Recensement général de la population au 31 décembre 1920*, t.III : « Recensement des professions », Bruxelles, Weissenbruch, 1926, p.266. Et le *Recensement économique et social du 27 février 1937*, t.IV : « Les établissements commerciaux », Bruxelles, Office central de Statistique, pp.13 et ss. Les résultats du recensement de l'industrie et du commerce au 31 décembre 1930 n'ont malheureusement pas été édités *in extenso*.

n°389 pour la fourniture de nourriture.[1] Néanmoins, la loi concède que les premiers « *pourront s'il y a lieu, être considérées comme ayant de l'affinité avec* [les] *Traiteurs, tenant table d'hôte,* [les] *Loueurs de Remises et Ecuries et* [les] *Cabaretiers.* »[2] tandis qu'il convient de consulter également la rubrique « Aubergistes » lorsque l'on se documente sur les seconds ! Autant dire que les rédacteurs eux-mêmes avaient abandonné l'idée de fermement dessiner une frontière entre les professions « 342 » et « 389 »…
Enfin, visant sans doute une exhaustivité qui se voudrait rigoureuse mais qui s'apparente bien plus à un flou artistique savamment orchestré, le texte officiel renvoie aussi le lecteur aux termes « Maîtres de billard », « Maîtres de jeu de crosse » et « Amusemens et jeux », indication supplémentaire que, dans la pratique quotidienne, l'industrie de l'accueil ne se résumait pas à la simple location d'une chambre. Etablissements de luxe comme maisons modestes proposaient de multiples services (dîners, verres, loisirs…) adaptés aux exigences de leur clientèle spécifique.

### 1.5 Conclusion

Au terme de ce large aperçu des significations du mot « hôtel » et du cortège des établissements similaires gravitant autour de lui (auberge, pension, palace, etc.), force est de constater que ni l'étymologie, ni la littérature romanesque ou scientifique, ni même la législation ne nous permet de dresser une définition précise et définitive de l'objet principal de notre travail. La plupart des recherches historiques en la matière buttent d'ailleurs aussi rapidement et systématiquement sur ce problème aux accents insolubles. Et de dépasser rapidement la difficulté en se cantonnant, pour la suite de leur exposé, à l'étude du « haut du panier » hôtelier facilement identifiable, celui des établissements de tourisme d'abord fréquentés par les voyageurs étrangers fortunés.[3] Une pratique d'autant plus aisée dans les pays anglo-saxons que le terme « hotel », emprunté directement au français dans les années 1760, ne connaît pas la confusion de cette dernière langue entre maisons aristocratiques et hébergement payant. « Hotel » a, au contraire, dès ses origines, désigné uniquement les secondes, se différenciant plus distinctement par leur échelle architecturale ainsi que par leur qualité de services et leur fonction sociale des *inns* et *taverns* traditionnelles.[4]

Comme nous l'avons souligné, la notion d'accueil n'est pas encore codifiée au XIXe siècle et ses critères de classement sont laissés au libre jugement des multiples acteurs privés impliqués de près ou loin dans le secteur de l'hébergement temporaire : concepteurs de guides de voyage, associations touristiques et hôteliers. Inutile de préciser que les intérêts contradictoires de ces protagonistes ne permettent pas de clarifier la vision de cette véritable

[1] *Liste alphabétique des commerces, professions, industries et métiers compris dans la loi sur les patentes du 21 mai 1819 et indication du droit dû pour chaque profession, etc.*, La Haye, Imprimerie générale de l'Etat, 1819, p.12 et p.148.
[2] *Ibidem.*
[3] Le travail de C.VROELANT et A.FAURE reste l'un des rares à oser l'exercice inverse en ne s'intéressant qu'aux garnis et meublés résolument populaires : « *l'insecte des palaces : ce n'est pas notre monde* » soulignent d'ailleurs les auteurs. *Ibidem*, p.8. Mais la démarche demeure identique : l'étude d'un pan de l'industrie de l'accueil en exclut systématiquement l'autre face.
[4] A.K.SANDOVAL-STRAUSZ, *Hotel. An American history*, New Haven, Yale University Press, 2006, pp.6-9.

« nébuleuse » que représente le monde multiforme de l'Horeca.[1] Chacun y définit sa propre échelle de sélection que de trop rares explications et un manque de transparence soigneusement cultivé ne permettent pas vraiment d'appréhender. L'action législative plus tardive de l'Etat belge, par son approche extensive de la notion d'hôtel, ne nous est finalement d'aucun secours puisqu'elle aussi, finalement, échoue à poser une frontière nette entre grande hôtellerie touristique et pensions modestes pour travailleurs. Le vocabulaire officiel pèche également par un usage très vague, largement cultivé et laissé d'ailleurs au libre choix interprétatif des fonctionnaires chargés des recensements.

Cependant, le langage courant comme la consultation des sources permet d'affirmer avec certitude qu'une hiérarchie des établissements existait dès le XIXe siècle, qu'elle s'est même affermie au cours du temps et du développement du secteur. Séjourner en palace ou en pension, comme loger dans un *family hotel* ou un café-hôtel, sous-entend des différences notables de service, de clientèle et par conséquent, de prix. Ces éléments constituent des précieux indices pour catégoriser plus finement la grande diversité qui caractérise le marché de l'accueil, ainsi que les liens étroits qui l'unissent aux secteurs de la restauration et des débits de boissons.[2]

Les archives et les études antérieures concluent toutes à l'importance tant numérique que fonctionnelle des plus petits établissements d'accueil dans le paysage urbain. Celui-ci demeure pourtant dominé dans l'« imaginaire hôtelier » commun par les gigantesques réalisations luxueuses de la Belle Epoque qui dissimulent, de ce fait, l'existence de la multitude des petites maisons, parfois très modestes, qui confèrent à l'industrie de l'accueil une complexité et un relief bien plus dense que celui imaginé. « *Lausanne vit autant, si ce n'est plus, de ces exploitations que des constructions majestueuses qui dominent symboliquement l'espace hôtelier* » souligne Laurent Tissot.[3] Il en va assurément de même pour l'agglomération de Bruxelles, un constat qui nous pousse à opter pour une approche résolument large de l'industrie de l'accueil de la capitale. Les palaces n'y ont pas totalement éclipsé la présence des plus petits acteurs dans ce domaine, d'autant plus que la composante touristique n'y a jamais été un élément aussi dominant de son activité économique qu'il n'a pu l'être dans d'autres lieux de forte attraction tels Paris ou la Suisse. En l'absence de données totalement fiables et complètes, c'est par la confrontation méthodique de sources variées que s'esquisse la possibilité d'étudier de manière plus globale le secteur hôtelier bruxellois, sans se limiter exclusivement à ses aspects les plus accessibles, à savoir ceux de grands hôtels fastueux et modernes, fréquentés par l'élite voyageuse internationale. La consultation de guides de voyage en grand nombre, d'annuaires de commerce, de recensements officiels et de registres de patentes constitue le meilleur moyen d'approcher et de tenter d'analyser aussi la vivacité des petites exploitations qui prospéraient dans l'ombre des établissements de luxe de

[1] Le terme « nébuleuse » semble en effet être le plus adéquat et le plus éloquent pour caractériser le monde de l'hôtellerie. Il est emprunté à l'article de Laurent Tissot, « Hôtels, pensions, pensionnats et cliniques : fondements pour une histoire de "l'industrie des étrangers" à Lausanne, 1850-1920 », *op.cit.*, p.72. Il paraît important de noter que cet article, dont le titre énumérateur souligne déjà l'ambition plus globalisante, représente l'un des rares exercices d'approche d'ensemble du secteur hôtelier diversifié d'une ville, du point de vue exclusif du logement des étrangers.
[2] *Ibidem.*
[3] *Ibidem.*

la capitale. Ses fonds ne sont bien évidemment pas exempts d'erreurs, d'approximations ou d'oublis. L'opacité qui entoure leur mode de réalisation empêche certainement de les identifier tous. Néanmoins, leur croisement systématique permet d'établir des listes relativement fiables et étendues, à traiter naturellement avec toutes les précautions que l'exercice de la critique historique exige. Nous les détaillerons au cours de ce travail.

Ne nous leurrons toutefois pas, ces informations ne sont pas, loin de là, exhaustives. Elles appartiennent toujours au domaine « public » et une bonne part de l'activité d'accueil clandestine ou informelle nous échappera toujours. Nos sources ne nous renseignent pas sur quantité de garnis misérables qui ont indubitablement pullulé dans Bruxelles, ville en perpétuels travaux et donc à la recherche de bras jusqu'au milieu du XXe siècle, au moins. Plus modestement, les pages qui suivent se pencheront donc seulement sur une partie de l'économie de l'accueil de la capitale qu'il convient de nommer plus correctement « l'hébergement temporaire légal payant » : hôtels, auberges, pensions, palaces, garnis ou toute autre dénomination qu'on veuille lui prêter, au gré des modes et des fonctions. Il est d'ailleurs évident que la frange touristique en représente la part la plus visible et constituera la majeure partie d'analyse de ce travail, une surreprésentation trompeuse qu'il conviendra naturellement de garder constamment à l'esprit au fil des pages qui suivent. Si nous ambitionnons d'éviter de nous cantonner à l'aspect le plus voyant et scintillant du secteur de l'accueil, il apparaît néanmoins certain que nous ne traiterons que très superficiellement les maisons garnies ouvrières. L'ampleur des travaux de Claire Vroelant et Alain Faure souligne, par exemple, suffisamment la difficulté de la tâche. Une thèse entière ne suffirait certainement pas à épuiser le sujet de l'organisation des meublés populaires en milieu urbain. Dans une vision plus réaliste et pragmatique, notre étude s'arrêtera donc aux frontières élastiques des établissements moyens pour remonter jusqu'aux fleurons du secteur hôtelier de luxe de la capitale.

## 2. La législation hôtelière (XIXe – XXe siècles)[1]

Nous l'avons déjà souligné : d'un point de vue juridique, le législateur n'a pas fait de différence entre les mots « hôtel », « auberge » ou « maison garnie » ; on entendait à chaque fois sous ces dénominations, « *tous ceux dont la profession consiste à loger et nourrir des voyageurs, moyennant une rétribution en argent* ».[2]

Schématiquement, les relations tissées entre les acteurs de l'industrie de l'accueil et les autorités publiques ont été façonnées par trois préoccupations principales, apparues successivement et s'additionnant les unes et autres au cours du temps : celles de la police, de l'hygiène et, à partir du XXe siècle seulement, de politiques économiques spécifiques.[3] Nous articulerons donc ce chapitre consacré à la législation hôtelière autour de l'évolution de chacun de ces points en n'omettant pas d'y inclure aussi un aperçu sur les réglementations sociales en matière de travail. Ces dernières dispositions, qui connaissent une croissance exponentielle au lendemain du conflit de 1914-18 (lois sur la journée des huit heures, les allocations vieillesse, chômage ou familiales, etc.), ne sont naturellement pas propres au secteur de l'hébergement payant. Toutefois, la nature très spécifique du travail dans l'Horeca – ses plages horaires très étendues notamment – donna lieu à des adaptations spéciales qu'il conviendra d'exposer en détail.

### 2.1 Obligations et droits légaux : une profession sous surveillance

Suivant l'interprétation des *Pandectes belges*, l'hôtel apparaissait avant tout comme un « *lieu public* » - puisque tout le monde pouvait y entrer – même si, bien évidemment, l'aubergiste n'était juridiquement pas obligé d'y recevoir tous les voyageurs qui se présentaient à lui. Cette constatation permettait donc aux officiers de police d'y entrer et d'y effectuer des contrôles lorsqu'ils en ressentaient le besoin – ce dont ils ne se privèrent pas.[4]
La police fut d'ailleurs la première autorité à s'intéresser de près à l'hôtellerie, motivée par des raisons de sécurité et d'ordre publics. Surveiller les populations étrangères ou pauvres mobiles, lutter contre les jeux d'argent clandestins ou le proxénétisme représentaient autant de motifs pour réglementer une corporation dont l'activité, aisément cachée derrière ses murs aux regards indiscrets, inspira systématiquement la plus grande méfiance.

Dans le domaine précis de la surveillance, ce qui accaparait avant tout l'attention du législateur, dès la fin du XVIIIe et surtout au XIXe siècle fut d'abord la définition des responsabilités de l'hôtelier, ensuite l'étendue de ses privilèges, et enfin, le contrôle des populations itinérantes grâce à l'obligation de tenir un registre des voyageurs.

---

[1] Les chapitres relatifs à la responsabilité hôtelière, au droit de patente et à la tenue des registres de voyageurs empruntent une part de leur contenu, à V.JOURDAIN, *L'hôtel Bellevue – 1776-1905. Précurseur de l'hôtellerie de luxe à Bruxelles*, Bruxelles, A.V.B., 2008, pp. 42-46.
[2] V.LESPINEUX, *op.cit.*, p.11.
[3] J.-M.LESUR, *op.cit.*, p.18.
[4] Signalons toutefois que les parties de l'établissement qui ne sont pas ouvertes au public, telles les appartements privés du propriétaire de l'hôtel, et où par conséquent, tout le monde n'a pas accès sont de fait considérées comme des lieux privés où le droit commun est en vigueur. « Auberge – Aubergiste » in *Pandectes belges. op.cit.*, t.XI, 1884, col.7 et 50.

### 2.1.1 La responsabilité de l'hôtelier

L'ensemble des réflexions concernant la responsabilité de l'aubergiste vis-à-vis des biens apportés par sa clientèle représente la grande majorité des écrits législatifs relatifs au secteur de l'accueil.

Cette si grande attention accordée au « dépôt d'hôtellerie » s'explique aisément. D'une part, le législateur s'était beaucoup intéressé à cette question car son souci premier était d'assurer la protection du voyageur. Celui-ci, loin de sa résidence habituelle, était en pratique véritablement « *forcé* » de déposer ses affaires dans l'établissement où il séjournait. On parle alors, d'un point de vue juridique, d'un « *dépôt nécessaire* » parce qu'imposé par un événement.[1] D'autre part, le Code civil, s'inspirant dans ce cas d'un droit coutumier ancien, ne faisait en réalité que refléter la suspicion tenace inspirée par la réputation exécrable dont jouissaient les aubergistes depuis le Moyen Age et les Temps Modernes.[2] Cette défiance séculaire des autorités explique en grande partie la sévérité juridique extrême manifestée à l'encontre des hôteliers : leur responsabilité dans le cas du vol ou de la détérioration des effets placés chez eux s'avérait presque sans limite. Les dégâts ou pertes causés par le personnel de l'établissement, mais également ceux causés par de simples étrangers y circulant, se trouvaient sous la responsabilité du gérant ! Pour que son implication soit engagée, les biens ne devaient même pas avoir été remis à l'aubergiste en personne. Il suffisait qu'ils aient été simplement placés dans sa maison. L'hôtelier n'était dédouané exclusivement qu'en cas de vols armés ou de fautes graves commises par le voyageur lui-même (par exemple, l'oubli de la clef de la chambre sur la porte même ou le vol par un de ses propres domestiques). Toutefois, dans une telle situation, celui-ci se trouvait devant l'obligation de prouver la faute grave du client, faute à l'évidence souvent difficile à démontrer...[3]

Force est donc de constater que les charges pesant sur les épaules des entrepreneurs du secteur paraissaient excessivement lourdes. C'est pourquoi, la question de la responsabilité de l'hôtelier devint rapidement un véritable cheval de bataille des premières revues professionnelles : des plaintes récurrentes et des extraits de jurisprudence fleurissent ainsi régulièrement et même avec une certaine redondance dans les pages du *Journal de la Cuisine*, dès ses débuts. Ses rédacteurs, en chœur avec leurs lecteurs unanimes, contestent la sévérité extrême de la législation à l'égard des aubergistes. Son assouplissement représente l'un des tout premiers combats corporatifs, mené dès la fin du XIXe siècle, même s'il s'agit peut-être de la revendication où les associations syndicales récolteront des résultats fort maigres, malgré des actions nombreuses et énergiques auprès des pouvoirs publics.

Leur bilan n'en est néanmoins pas nul ; un progrès manifeste est réalisé en 1897 avec l'adoption du projet de loi remanié du député catholique De Jaer[4] qui modifie et limite

[1] *Loc.cit.*, col.9. Il importe de souligner que ce dépôt « forcé » naît du *séjour* du voyageur dans l'établissement. Les restaurateurs et cabaretiers ne sont donc pas concernés par cette législation puisque leurs clients n'y résident pas. La jurisprudence en la matière est, du reste, très claire.

[2] *Loc.cit.*

[3] V.LESPINEUX, *op.cit.*, pp.21-33.

[4] De Jaer, Camille (1847-1907) : Avocat à la Cour d'Appel de Bruxelles, De Jaer fut élu député catholique de l'arrondissement de Bruxelles (1894-1906) et remplit les fonctions de conseiller communal de la capitale de 1895 à 1907. Il fut également membre du conseil supérieur de l'Etat indépendant du Congo. Voir *La Chambre*

significativement la portée des articles 1952 et 1953 du Code civil régissant la question. De Jaer avait été directement sollicité par le Comité de l'Union hôtelière bruxelloise et avait alors prêté une oreille favorable à leurs revendications.[1]
L'année de l'adoption de ce texte de loi, 1897, ne doit d'ailleurs rien au hasard. A la veille de l'ouverture de l'Exposition universelle sur le site du Cinquantenaire, les membres de l'association s'étaient mobilisés plus activement encore qu'à l'accoutumée afin de pousser les parlementaires à réviser le Code, soulignant que « *la corporation des hôteliers et aubergistes mérit[ait] les mêmes droits et la même confiance que les autres citoyens.* »[2].
La venue en nombre de visiteurs dans la capitale signifiait en effet pour les hôteliers, non seulement une activité et des recettes en hausse, mais aussi une recrudescence des vols dans leurs établissements. Tous n'étaient pas nécessairement réels car, grâce à cette législation très sévère envers les aubergistes, certains escrocs n'hésitaient parfois pas à déclarer la perte d'objets personnels aussi coûteux qu'imaginaires. Comme l'interprétation stricte du Code civil était presque systématiquement défavorable aux exploitants d'établissements, la plupart des plaintes avaient de grandes chances d'aboutir à leur détriment.[3]

Devant la Chambre des Représentants, De Jaer dénonça le caractère « suranné » de cette législation. A une époque où le tourisme et les transports s'étaient considérablement développés et les sources d'informations multipliées (guides, agences de voyage ou syndicats d'initiative), il paraissait désormais difficile de concevoir que les voyageurs se trouvaient réellement forcés de loger à la merci du premier aubergiste venu.[4]
Les modifications adoptées le 22 juillet 1897 posèrent dès lors le principe d'une responsabilité de l'hôtelier limitée à une somme de 1000 francs pour les objets précieux et espèces ne servant pas à un usage personnel et habituel. Au-delà de ce montant et pour des biens à l'utilisation exceptionnelle, l'hôtelier ne pouvait plus être poursuivi si le voyageur ne les lui avait pas réellement confiés en mains propres.[5] Inspiré directement par une semblable loi française de 1889 et qui, elle aussi, avait été votée en perspective de l'ouverture d'une exposition internationale, l'amendement ne satisfit pourtant pas du tout la corporation. Elle remonta au créneau une décennie plus tard lorsque le projet d'organiser une nouvelle *world's fair* sur le plateau du Solbosch se précisa.[6]

---

*des Représentants en 1894-1895*, Bruxelles, Société belge de Librairie, 1896, pp.286-287. Et P.VAN MOLLE, *Le Parlement belge 1894-1972*, Anvers-Utrecht, 1972, p.80.

[1] « Union Chronique – La responsabilité des hôteliers » in *J.d.C* de juin 1897, p.325.

[2] « La discussion aux Chambres belges – séances du 17 juin 1896 » in L.MOYAERTS et E.VOETS, *La responsabilité de l'hôtelier et du restaurateur. Ses origines et ses conséquences. Le privilège de l'hôtelier. Etude de doctrine, de jurisprudence et de législation*, Bruxelles, L.Vogels, 1909, p.94. Notons que les auteurs du livre sont directement intéressés par cette problématique : L.Moyaerts remplit les fonctions de secrétaire général de l'U.H.R.L. de Bruxelles et de la F.N.H.B. et E.Voets est l'avocat-conseil de cette dernière.

[3] Il s'agit de la justification principale de De Jaer dans son exposé devant la Chambre : « *Les syndicats hôteliers de Bruxelles et d'Anvers ont légitimement protesté, et je pense qu'il est nécessaire de faire droit de leurs griefs, surtout au moment où s'ouvre l'Exposition internationale de Bruxelles qui amènera certainement un grand concours de voyageurs en Belgique.* » Extrait des *Annales Parlementaires* du 20 mai 1897, citées dans « Union Chronique – La responsabilité des hôteliers » in *J.d.C* de juin 1897, p.325.

[4] L.MOYAERTS et E.VOETS, *op.cit.*, p.98.

[5] *Loc.cit.*, p.13.

[6] Il est évident que la consultation du *Journal de la Cuisine*, revue fondée par l'Union syndicale de la capitale, nous donne un regard fort « bruxello-centré » sur l'importance accordée aux expositions universelles organisées

Il faut en effet bien avouer que les changements de 1897 n'eurent que peu de répercussions dans la pratique. Fondamentalement, la « *présomption de malhonnêteté* »[1] des hôteliers en cas de vol n'était en rien atténuée. Le texte ne s'appliquait qu'aux objets ne relevant pas d'« *un usage personnel et habituel* », termes qui laissaient naturellement place à une large interprétation et qui plus est, n'offraient, en réalité, aucune limite à l'impératif du Code civil concernant tous les autres biens. Les panneaux d'avertissements que certains exploitants décidèrent d'afficher dans leurs chambres pour signaler jusqu'où se bornerait leur responsabilité, n'offraient juridiquement pas plus de protection car, posés unilatéralement, ils ne pouvaient prétendre avoir l'accord des deux partis.[2] Face à cette vulnérabilité légale intrinsèque, que la distraction régulière des clients ne faisait que renforcer, il demeurait donc essentiel pour les associations de s'assurer de la disparition de cette « *tare professionnelle* » afin de rendre les devoirs de l'hôtelier égaux à ceux des citoyens ordinaires « *dans un but d'équité générale et de dignité professionnelle* »[3].

Leur voix ne fut cependant pas du tout entendue et la corporation dut réitérer ses plaintes au lendemain de la Première Guerre mondiale. Pour sensibiliser directement les autorités, la Fédération nationale hôtelière sollicita et obtint même une entrevue avec le Ministre de la Justice en 1922.[4] Peine perdue, la question restait toujours d'actualité en 1930 lors du 1er Congrès national du Tourisme où elle figurait en bonne position parmi la longue liste des revendications corporatives.[5] Elle réapparut d'ailleurs encore sept années plus tard, sans le moindre changement, lors de l'organisation des « Journées des Hôteliers », réunions organisées par les professionnels pour débattre des principales problématiques qui handicapaient l'exercice de leur métier.[6] Les demandes du secteur ne semblaient assurément pas figurer en tête de l'agenda politique national puisque c'est en 1972 seulement que le texte fut finalement modifié dans le système légal belge. Cette année-là, on y introduisit les amendements adoptés 10 ans auparavant lors de la Convention de Paris du 17 décembre 1962 sur la « responsabilité des hôteliers quant aux objets apportés par les voyageurs ».[7]

### 2.1.2 Le privilège de l'hôtelier

A l'opposé de sa très lourde responsabilité, la loi accordait tout de même une facilité précise à l'hôtelier : il jouissait en effet d'un « *droit de rétention* » des affaires déposées chez lui en cas de non-paiement de ses services et ce, uniquement à hauteur des sommes à rembourser pour le coût du *logement* offert. Restaurateurs ou cabaretiers ne pouvaient donc pas justifier du même privilège lorsqu'ils étaient victimes de grivèlerie.

---

à Bruxelles. Néanmoins, le rôle-moteur de celles-ci sur les débats relatifs à la question de la responsabilité de l'aubergiste reste indéniable et mérite d'être souligné.

[1] *Loc.cit.*, p.161.

[2] « Auberge – Aubergiste » in *Pandectes belges. op.cit.*, t.XI, 1884, col.20 et 21.

[3] « La responsabilité de l'hôtelier » in *J.d.C.* du 15 février 1922, p.58.

[4] « La responsabilité de l'hôtelier » in *J.d.C.* du 1er avril 1922, p.84.

[5] « Le Congrès National du Tourisme – Rapport d'A.Hanau *Critiques des dispositions légales et fiscales* » in *B.H.* du 15 janvier 1931, n°2, p.53.

[6] « Conférence de Me Schueller-Les Responsabilités de l'Hôtelier » in *B.H.* du 15 mai 1937, n°10, pp.333-339.

[7] A savoir les nouveaux articles 1952 à 1954 quater du Code civil. Voir C.GUYOT, *Le droit du tourisme. Régime actuel et développement en droits belge et européens*, Bruxelles, Larcier, 2004, p.239.

Ce privilège s'avérait légalement clairement délimité et, par conséquent, relativement difficile à appliquer dans la réalité : il était prescrit après une période de six mois seulement (impossible en conséquence de se faire rembourser des séjours plus anciens) et n'avait de validité que pour les dettes contractées dans le cadre strict de la fourniture de logement et de nourriture indispensable aux besoins primaires de la clientèle. Un prêt d'argent octroyé par l'aubergiste ou la vente d'alcool hors du repas n'entraient donc pas dans le cadre d'application de ce droit.[1] De même, l'avantage se perdait dès que les bagages et autres affaires du créancier quittaient l'établissement de l'hôtelier floué, que ce dernier n'avait d'ailleurs pas l'autorisation de conserver de force.[2] Il va sans dire que ce privilège ne satisfaisait que très modérément les exploitants de maisons d'accueil et qu'il ne compensa jamais, à leurs yeux, la très grande sévérité de la loi en matière de responsabilité des exploitants d'hôtels.

### 2.1.3 Les registres de voyageurs

La tenue journalière d'un registre répertoriant tous les voyageurs descendant dans les hôtelleries représente l'un des centres d'intérêt majeur et constant des autorités dans la surveillance du territoire, dès la période française (article 555 du Code pénal).

« *Le premier client du premier garni dut être un policier, curieux de voir ce qui allait venir là.* » souligne d'ailleurs avec humour et à-propos, l'historien des meublés parisiens, Alain Faure.[3]

Une loi française de juillet 1791 instituait déjà l'obligation pour « *tous les aubergistes, maîtres d'hôtels garnis et logeurs* [de tenir] *régulièrement et sans aucun blanc* [un registre répertoriant] *les noms, qualités, domicile habituel, dates d'entrées et de sortie* » de toute sa clientèle, sans exception, descendant dans leurs établissements, même pour une seule nuit. Une autre exigence légale s'y ajoutait : celle de présenter ces registres, tous les quinze jours ou chaque fois que des « *officiers municipaux* [ou des] *officiers de police* [ou tout autre] *citoyen commis par la municipalité l'exigeront* ».[4]

Les prescriptions étaient donc claires, même tatillonnes. Elles ne feront d'ailleurs que se préciser au fil du temps. Le Code pénal prévoyait des amendes contre ceux qui ne se plieraient pas à cet impératif. Des peines de prisons de huit jours à trois mois étaient même envisagées contre l'hôtelier contrevenant qui aurait *sciemment* falsifié les noms et informations contenues dans ces livres. Mais leur caractère incomplet constituait déjà un motif de condamnation suffisant.[5]

Les raisons d'une telle sévérité de la loi paraissaient évidentes : la tenue de ces registres resta pendant longtemps la seule disposition permettant l'identification des nouveaux venus dans la ville. Les pouvoirs publics désiraient avant tout contrôler et surveiller les populations, soit

[1] « Auberge – Aubergiste » in *Pandectes belges, op.cit.*, col.25-26. L.MOYAERTS, E.VOETS, *op.cit.*, p.19.
[2] E.VOETS, « Etude sur le droit de rétention de l'hôtelier en Belgique » in *J.d.C.* du 28 août 1913, p.440. Et « Hôtel – Hôtelier » in *Pandectes belges. op.cit.*, t.L, 1895, col. 387-388.
[3] A.FAURE et C.VROELANT, *op.cit.*, p.125.
[4] « Auberge – Aubergiste » in *Pandectes belges. op.cit.*, col.31-32.
[5] *Ibidem*, col.42. D'après les *Pandectes*, ce genre d'obligations faites aux hôteliers existait déjà sous l'Ancien Régime dans certaines des futures provinces belges. En ce qui concerne Bruxelles, les registres conservés aux A.V.B. ne remontent qu'à la période française pour les plus anciens, bien qu'un placard du 7 février 1757 ordonne déjà à tout Bruxellois de déclarer les personnes étrangères à la ville qui logeaient chez lui.

étrangères, soit pauvres, souvent même les deux à la fois, qui fréquentaient les établissements d'accueil en tout genre. Ils représentaient aux yeux des autorités des groupes dangereux, sources de graves risques, d'un point de vue moral d'une part (prostitution…) et d'agitation sociale d'autre part (gens sans aveu, opposants politiques ou ouvriers…).[1]

Selon les *Pandectes*, dans les communes d'une certaine importance et relativement bien organisées, des agents de police avaient pour mission de se rendre dans tous les établissements d'accueil afin d'y relever la liste des personnes qui y étaient descendues.[2]
En ce qui concerne Bruxelles, une ordonnance de Police datée du 15 octobre 1831 légiféra précisément sur la police des étrangers dans la ville.[3] Motivées par « *le maintien de la tranquillité et de la sûreté publique* », les autorités de la capitale rappelaient l'obligation de tenir registre mais, surtout, détaillaient les modalités que les logeurs bruxellois devaient remplir vis-à-vis du pouvoir communal : « *tous les jours, avant 10 heures du matin, ils feront déposer, dans une des boîtes établies à cet effet aux portes extérieures de l'Hôtel de Ville, une déclaration extraite de leur registre portant toutes les indications* [exigées par la loi] » ainsi que mention de la détention ou non de passeports par ces voyageurs.[4]
Les *registres des étrangers descendus dans les hôtels et auberges de la Ville*, conservés aujourd'hui aux A.V.B., sont vraisemblablement le résultat de la transcription par un fonctionnaire dans un registre officiel de ces extraits déposés à la maison communale tous les matins : les noms de la clientèle de tous les logements garnis de Bruxelles sont inscrits les uns à la suite des autres, jours après jours, hôtels après hôtels.[5]
Cette ordonnance de 1831 n'innove en réalité pas fondamentalement par rapport aux réglementations antérieurement édictées mais constitue plus exactement un rappel et une mise au clair des obligations déjà en vigueur. Ce rappel des principes depuis longtemps ordonnés constitue assurément une preuve éloquente de la difficulté que la police rencontrera toujours pour les faire strictement respecter, particulièrement dans les établissements les plus petits et les plus pauvres de Bruxelles.

La portée du texte est relativement large ; le Code pénal stipule en effet que cette obligation de tenir registre est imposée à toutes les personnes qui ont pour métier d'héberger et de nourrir les voyageurs et dont, par conséquent, la maison est ouverte au grand public. Hôteliers, aubergistes, loueurs de garnis, logeurs, etc., tous répondent à ces critères, même les tenanciers de lieux de prostitution ou les exploitants clandestins, puisque la loi n'exige de remplir que deux conditions pour devoir enregistrer les noms et informations concernant sa clientèle : l'habitude de faire commerce de logements et le caractère public de

[1] *Ibidem*, col.32. Et V.MILLIOT, « La surveillance des migrants et des lieux d'accueil à Paris du XVI^e^ siècle aux années 1830 » in D.ROCHE, *La ville promise, op.cit.*, pp.21-23 et pp.50-52.
[2] « Auberge – Aubergiste » in *Pandectes belges. op.cit.*, col.44.
[3] *Ordonnance de Police* dans *Recueil des Ordonnances, réglemens, arrêtés, avis, etc., émanés de la Régence de la Ville de Bruxelles, pendant l'année 1831*, Bruxelles, Chez Bols-Wittouck, 1831, pp. 21-26. Les autorités communales repréciseront d'ailleurs en 1901 leurs prescriptions par *L'ordonnance concernant les déclarations de résidence ou de demeure*. En pratique, celles concernant plus particulièrement les logeurs demeuraient les mêmes que celles édictées en 1831. Cela souligne une nouvelle fois l'aspect de « rappel » qui les a toujours caractérisées. Voir *B.C.B.* du 28 janvier 1901, pp.150-151.
[4] *Ibidem*, art.2.
[5] Conservés dans les archives de la police, ces registres débutent à la période française et s'arrêtent en 1902.

l'établissement.[1] Il va sans dire que cette définition tient bien plus du domaine de la théorie du droit que de la pratique quotidienne. Certains auteurs consultés doutent - vraisemblablement à raison - de la bonne application générale de cette réglementation.[2] Il est certain que les propriétaires de petites auberges clandestines ou informelles n'ont jamais respecté ces prescriptions. La surveillance, et des lieux officiellement recensés, et de ceux qui ne l'étaient pas, a naturellement été une préoccupation et un problème constants pour les autorités.[3]

Les hôteliers s'insurgeront régulièrement contre cet emploi d'« auxiliaire de police » que les autorités les forceront d'endosser en application stricte de la loi. Il faut bien avouer que la tenue de ces registres était source d'ennuis réguliers pour les professionnels. La politesse et les règles de bon accueil qu'ils estimaient indispensables dans l'exercice de leur métier, s'accordaient en effet difficilement avec les injonctions précises du Code pénal. La plupart des aubergistes prirent ainsi l'habitude, en présence notamment de clients célèbres ou d'un statut élevé (par exemple, des diplomates, des nobles ou des artistes), de ne pas insister lorsque ces derniers ne voulaient pas s'embarrasser de remplir leur fiche individuelle.[4] D'autres, pour accélérer l'enregistrement des nouveaux arrivés, se contentaient d'inscrire le nom du chef de famille, en y ajoutant les dénominations vagues de « avec épouse », « avec famille » ou « avec domestique(s) ». Or, les textes étaient formels : toutes les personnes qui passaient la nuit dans un établissement, quelque soit son âge, son sexe ou son état, devaient impérativement être inscrites dans les registres sous peine de sanction pour l'hôtelier, seul responsable aux yeux de la loi de sa bonne application.[5]

Les règlements communaux y ajoutèrent des spécifications diverses qui ne firent qu'accentuer la difficulté de ce dernier à suivre correctement les prescriptions légales : précision de l'âge des personnes, du nom de jeune fille des femmes mariées, du grade et des armes des militaires, registres timbrés, fiches officielles, etc. soit autant de détails et d'exigences, variant d'une cité à une autre, suivant la sévérité et les contrôles plus ou moins minutieux de la police locale.[6] La Fédération nationale hôtelière s'opposa fermement à ces réglementations, particulières durant les années 30 et défendit ses membres poursuivis, en arguant de la nullité des édits communaux en la matière. La jurisprudence ne réclamait en effet que l'inscription des informations énoncées par le Code pénal, à l'exclusion de toute autre complément.[7]

Sur demande du Ministre des Transports, l'association suggéra même la création d'une fiche-modèle ne contenant que les éléments légaux édictés et que le voyageur remplirait lui-même. Cette solution possédait deux avantages de poids aux yeux des professionnels : commercialement d'une part, elle leur évitait de s'adonner à un interrogatoire systématique de leur clientèle, papiers d'identité à l'appui ; d'autre part, le formulaire pouvait, le cas échéant, être également utilisé par les autorités pour l'élaboration de statistiques touristiques officielles dont le besoin s'était progressivement fait sentir à la même période.[8] Un arrêté ministériel du

[1] « Auberge – Aubergiste » in *Pandectes belges. op.cit.*, col.33-36.
[2] V.PIETTE, *Domestiques et servantes : des vies sous condition*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2000, p.77.
[3] V.MILLIOT., *op.cit*, p.31.
[4] « De la nécessité absolue de l'inscription des voyageurs sur le registre de police » in *B.H.*, n°2 du 15 janvier 1928, p.39.
[5] « Auberge – Aubergiste » in *Pandectes belges. op.cit.*, col.38. Et « Hôtel – Hôtelier » in *Ibidem*, col. 393.
[6] « Auberge – Aubergiste ». *op.cit.*, col.40.
[7] « Le registre de Police » in *B.H.*, n°23 du 1er décembre 1935, pp.752-757.
[8] « Le registre de Police » in *B.H.*, n°2 du 15 janvier 1936, p.36.

20 avril 1938 rendit d'ailleurs obligatoire, dans cette optique de dénombrement, la tenue de formulaires mensuels pour les établissements d'hébergement touristique du pays.[1]
Concernant le contrôle des voyageurs *stricto sensu*, c'est une formule proche de celle présentée par les hôteliers qui s'imposa finalement : celle d'un carnet à souche aux feuillets détachables et numérotés à remplir par le client sous le contrôle du logeur. Les formulaires devaient ensuite être renvoyés aux autorités de la police locale. Cette solution, qui abrogeait l'ancien article 555 du Code pénal, ne fut néanmoins adoptée qu'en janvier 1946, en remplacement de dispositions provisoires spécifiques, motivées par les circonstances exceptionnelles de la guerre.[2]

### 2.2 Hôtellerie et législation sanitaire : une question de salubrité publique

Nous l'avons déjà souligné précédemment : dans le cadre communément admis du principe de la liberté de commerce, qui caractérise l'Etat belge depuis sa fondation, aucune disposition préalable n'a jamais existé en vue de réguler l'accès à la profession d'hôtelier. Quiconque voulait s'établir comme logeur en avait donc pleinement le droit, à condition d'en faire la simple déclaration aux autorités locales. Ces dernières l'exigeaient, avant tout, dans un souci de sécurité publique et de surveillance des personnes circulant sur son territoire.
Cette pleine liberté commerciale ne signifia pourtant pas de la part des pouvoirs publics, dès le XIXe siècle, un laissez-faire total en la matière. Dès cette période, tout comme des ordonnances de police réglementaient en partie l'exercice du métier au nom de la sûreté commune, la question de l'hygiène les intéressa au plus haut point dans le cadre de la lutte contre l'insalubrité publique. Il va sans dire que ce souci sanitaire concernait et s'arrêtait bien plus souvent aux petits garnis meublés des quartiers populeux et ouvriers de la ville qu'à ses grands hôtels du tourisme international. Tous étaient néanmoins tenus d'effectuer une déclaration.

A Bruxelles, certaines archives du Fonds de la Police témoignent encore de cette préoccupation[3] : un *Service d'Hygiène*, créé en 1874, y avait pour mission d'enquêter sur les conditions d'habitation dans les maisons que leurs propriétaires se proposaient de transformer en logement payant collectif ou de reprendre d'un prédécesseur. Depuis 1848, le Collège usait du pouvoir de fermer les immeubles jugés insalubres si le propriétaire ne n'effectuait pas les aménagements demandés par la commission médicale locale de la ville. En 1865, ce droit était officiellement inscrit dans la réglementation communale sur les voies publiques. La création du service d'hygiène, neuf plus tard, ne faisait donc qu'entériner une pratique déjà ancienne.[4] Chaque demande, adressée au Collège communal, était systématiquement transmise à l'Inspecteur principal du service de santé. Ce dernier envoyait alors un des ses hommes pour effectuer un contrôle sur le terrain. Muni de son rapport détaillé, et parfois, de l'avis de l'architecte de la ville, il remettait alors un procès-verbal au commissaire de la

[1] « Au Moniteur – Statistiques du Tourisme » in *B.H.*, n°12, 15 juin 1935, p.327.
[2] « Arrêté-loi du Régent du 31 janvier 1946 concernant le contrôle des voyageurs dans les maisons d'hébergement » in *Pasinomie 1946*, *op.cit.*, p.96.
[3] Voir A.V.B., Fonds de la Police, *Maisons de logements* : Demandes d'établissements – Enquêtes - Dossiers n°s 220 à 235 (1880-1900).
[4] P.VAN DEN EECKOUT, « Brussels » in *Housing the workers 1850-1914. A comparative perspective*, Leicester, Leicester University Press, 1990, p.84.

division de police où se trouvait le bien immobilier concerné. A charge pour celui-ci de notifier au demandeur la réponse officielle de la Ville et de vérifier ensuite son application correcte. [1]

Les rapports conservés nous informent, de la part des enquêteurs communaux, de préoccupations très précises. Y sont à chaque fois scrupuleusement répertoriées les dimensions de chaque pièce, l'existence de points d'aération ainsi que la présence de cheminées et de commodités reliées au réseau d'égouts. Le cubage d'air disponible dans la chambre et un accès à une ventilation minimale déterminaient mathématiquement le nombre de personnes autorisées à y coucher. En effet, comme le souligne un paragraphe du formulaire de réponse remis aux propriétaires : « *D'après les décisions du Congrès d'Hygiène de Bruxelles (1852) et de la commission médicale locale, il faut qu'il y ait dans les chambres à coucher au moins 14 mètres cubes d'air par personnes.* »[2]. Ce ratio correspondait également à celui en vigueur depuis 1848 à Paris et illustre la croyance communément partagée à l'époque que, plus que la promiscuité et la malpropreté des garnis miséreux, c'est d'abord la stagnation d'un air vicié qui constituait la cause première des épidémies, dont notamment les plus meurtrières, celles due au choléra.[3] En conséquence, la plupart des autorisations délivrées dans les dossiers consultés se contentaient souvent de préciser pour chaque pièce le nombre de locataire admis. Cette exigence chiffrée ne s'appliquait qu'aux individus eux-mêmes et ne signifiait rien quant à la quantité de lits nécessaires dans chacune des chambres. Les archives révèlent ainsi la pratique couramment admise du partage d'un même matelas par plusieurs ouvriers. Un Bruxellois, désireux de loger chez lui un maximum de travailleurs, souligne ainsi la banalité de cet usage : « *Comme ce ne sont généralement que des personnes peu aisées qui logent dans le maisons de petit ordre, l'on couche, dans un but d'économie, à deux dans un lit, soit deux amis ou deux parents, soit même homme et femme.* »[4]

Le rejet définitif des demandes restait, dans les faits, tout à fait exceptionnel. Nous n'en avons, sur une centaine de dossiers étudiés (sur trois années : 1880, 1888 et 1900), que recensé deux : d'une part, un tenancier d'estaminet qui désirait aménager sa cave, humide et sans fenêtre, en une chambrée commune ; d'autre part, une dame, placeuse de profession, qui ne disposait que d'une seule chambre (la sienne, qui plus est, jugée trop petite) et qui se proposait de faire coucher ses locataires par terre dans sa maison.[5]

---

[1] La demande devait aussi être renouvelée après le décès du propriétaire-parent. Voir not. : A.V.B., Fonds de la Police, *Maisons de logements* : Demandes d'établissements – Enquêtes 1900. Dossier 3 : place Annessens, n°9. Une veuve continuait à exploiter son établissement après la mort de son mari. L'autorisation représentait dans son cas une simple formalité mais elle est néanmoins rappelée à l'ordre par un fonctionnaire de police.

[2] Il s'agit du formulaire de réponse standard. Voir not. : A.V.B., Fonds de la Police, *Maisons de logements* : Demandes d'établissements – Enquêtes 1888. Dossier n°238 – Farde 20 : Chaussée d'Etterbeek, n°12.

[3] A.FAURE et C.VROELANT, *op.cit.*, pp.127-129. C.DESSOUROUX, P.CHARRUADAS, *Etude historique de la région bruxelloise, des grandes formes urbanistiques et de la législation sur le bâti*, Bruxelles, ULB-IGEAT, 2003, vol 1, p.209.

[4] Lettre de Ferdinand Lievens au bourgmestre Buls du 12 décembre 1888. A.V.B., Fonds de la Police, *Maisons de logements* : Demandes d'établissements – Enquêtes 1888. Dossier n°238 – Farde 15 : rue Christine, n°6.

[5] Enquête du *Service d'Hygiène* de Bruxelles du 31 décembre 1887. A.V.B., Fonds de la Police, *Maisons de logements* : Demandes d'établissements – Enquêtes 1888, Dossier n°238 – Farde 1 : rue de l'Abricotier, n°20. Et *Ibidem* – Enquêtes 1880, Dossier n°220 – Farde 57 : rue de la Vierge Noire, n°46.

Se basant uniquement sur les préceptes hygiéniques édictés précédemment ainsi que sur les articles 76 du *Règlement communal sur les Bâtisses*[1] et 113 de l'*Ordonnance sur la Voirie*,[2] les autorités semblaient avant tout viser une amélioration minimale des conditions matérielles d'habitation, plutôt que la proclamation d'interdictions pures et simples. Il paraît évident que celles-ci avaient pleinement pris conscience qu'un refus catégorique ne pouvaient que déplacer le problème vers un autre taudis de la ville ; la Capitale, par ses fonctions économiques et par ses agréments, ne pouvait évidemment pas cesser d'attirer les travailleurs les plus pauvres pour lesquels les habitations de meilleure qualité restaient, quoi qu'il advienne, hors d'atteinte de leurs bourses limitée. Mieux valait donc, pour la salubrité générale de la localité, se soucier d'abord de l'hygiène des garnis déshérités, même si les locations ordinaires, plus chères, n'entraient pas sous l'application des réglementations sanitaires relatives aux maisons de logement. Le pouvoir communal pouvait ainsi garder un œil sur les franges les plus indigentes de la population qui constituaient, à ses yeux, le vecteur de contagion principal en cas d'épidémies.[3]
La majeure partie des autorisations s'accompagnait de prescriptions à suivre impérativement si l'on espérait voir ces dernières définitivement octroyées. Il s'agissait toujours de se conformer, soit aux nombres exact d'occupants autorisés, soit d'isoler les foyers de cheminées des matériaux facilement inflammables, soit enfin, d'aménager des latrines communes pourvues d'un système d'évacuation et d'aération de base. Les propriétaires semblent d'ailleurs se plier facilement aux injonctions émises.
Au-delà des ces exigences, dont une visite policière postérieure vérifiait systématiquement la bonne application, les fonctionnaires communaux paraissent avoir fait preuve de beaucoup de compréhension et de latitude. Ainsi, un rapport critique une habitation à un seul étage dont la mansarde destinée au logement est infestée de rats mais lui remet finalement un avis favorable, après réparation.[4] Un autre constate que l'accès au grenier où seront hébergés des ouvriers ne peut se faire que par une échelle considérée comme dangereuse mais y répond positivement car, comme les lieux sont de dimensions et d'un cubage appréciables, il n'y a « *pas de conditions à imposer au point de vue de la salubrité publique*. »[5]

Au grand dam des officiers publics, cette échelle de mesure exclusivement sanitaire ne pouvait reposer, uniquement et scrupuleusement, que sur les articles des ordonnances urbanistiques locales précités. En conséquence, la découverte d'un casier judiciaire chargé n'empêcha jamais personne de tenir garni dans sa demeure. Pourtant, les enquêtes d'usage conservées recèlent souvent un volet de renseignements sur les traces éventuelles laissées par le demandeur dans les archives de la justice. Et les policiers de pointer régulièrement des condamnations pour prostitution qui les poussèrent à réclamer le rejet des requêtes déposées. Citons, par exemple, le cas de cette habitation, rue de Diest, déjà connue comme maison de

[1] Cet article et les suivants sont relatifs au pouvoir de la Ville d'ordonner la mise en place d'un embranchement d'évacuation vers les égouts publics. Voir « Règlements sur les Bâtisses » in *B.C.B.* du 31 mai 1906, p.188.
[2] Cet article oblige les débitants de boissons à mettre à disposition de leurs clients des pissoirs propres. Voir « Ordonnance sur la Police de la Voirie » in *B.C.B.* du 3 avril 1860, p.201. Les deux articles cités sont systématiquement rappelés dans les formulaires d'autorisation officiels.
[3] A.FAURE et C.VROELANT, *op.cit.*, p.128.
[4] A.V.B., Fonds de la Police, *Maisons de logements* : Demandes d'établissements – Enquêtes 1888, Dossier n°228 – Farde 21 : chaussée d'Etterbeek, n°29.
[5] *Ibidem* – Enquêtes 1880, Dossier n°220 – Farde 22 : rue Charles Quint, n°22.

passe auparavant, et qu'une Montoise, jugée pour proxénétisme dans sa cité natale, se proposait de reprendre en 1880. Dans une note manuscrite, un policier se contente de préciser : « *je pense qu'il conviendrait de ne pas délivrer l'autorisation demandée car je suppose que les traditions seront conservées dans cette maison et que nous y constaterons bientôt des faits contraires aux bonnes mœurs.* »[1] Le ton employé suggère déjà que celui-ci connaissait la réponse qui lui serait apportée : le service d'hygiène n'y releva aucune infraction dans le domaine de l'hygiène, de sorte que la demande fut acceptée sans aucune objection. Des agents se contentèrent de surveiller par la suite l'établissement. Soulignons que le cas ne s'avérait pas isolé et les plaintes policières en la matière toujours aussi vaines.[2]

Les paragraphes précédents nous permettent, en matière de protection hôtelière, d'avancer sans conteste que jusqu'à la Première Guerre mondiale, et même au-delà, ce sont d'abord les arguments de la sécurité et de la salubrité publique qui primèrent auprès des politiques. Nulle part, il n'était alors fait mention de classement ou de luttes contre les escroqueries en tout genre qui demeuraient pourtant monnaie courante dans la profession : multiplication de services superflus mais payants ; nourriture aussi mauvaise qu'onéreuse ; literie envahie par une faune locale mystérieuse ; publicités mensongères… Les aléas ne manquaient certainement pas pour le voyageur qui osait s'aventurer sur les routes de campagne ou dans les plus grandes villes d'Europe « *exposés aux dangers et aux ennuis des enfants perdus dans la forêt de l'ogre.* »[3] Égaré dans un milieu inconnu, ne maîtrisant souvent ni la langue, ni les procédures de plaintes habituelles, ils représentaient inévitablement une proie de choix pour les professionnels en quête d'argent facile. Néanmoins, nous l'avons déjà souligné à maintes reprises, cette vulnérabilité intrinsèque n'inspira pas l'intérêt des législateurs. Le tourisme, et *a fortiori* le logement touristique, ne paraît les concerner en aucune sorte. Affaire avant tout commerciale, l'hôtellerie devait, pour les pouvoirs publics, se réguler seule, grâce aux règles naturelles de la loi de l'offre et de la demande ainsi qu'au bouche-à-oreille de la clientèle. Devant les limites évidentes de cette conception des pouvoirs publics, les premiers systèmes de classement des établissements d'accueil furent donc l'œuvre de privés, acteurs et groupes de pression attachés au petit monde de l'industrie touristique : syndicats hôteliers, touring-clubs, concepteurs de guides et agences de voyage.
Ces essais initiaux de protection (manuels, étoiles, panonceaux…) ainsi que leurs logiques et leurs faiblesses, ont été exposés dans le chapitre précédent. Nous n'y reviendrons, par conséquent, pas.[4] Les résultats de ces expériences, associés à la prise de conscience du poids économique du tourisme en Belgique, durant les années 1930, aboutirent finalement à l'adoption du « Statut de l'Hôtellerie » en 1935 seulement, première tentative officielle tardive en la matière dans le pays.[5]

[1] Rapport de police du 1er septembre 1880 sur la dénommée Xoual Marie-Eugénie ». *Ibidem* – Enquêtes 1880, Dossier n°220 – Farde 19 : rue de Diest, n°2.
[2] Notamment : *Ibidem* – Enquêtes 1880, Dossier n°220 – Farde 55 : rue van Artevelde, n°10. Et *Ibidem* – Enquêtes 1888, Dossier n°228 – Farde 23 : rue de la Fourche, 1 n°8.
[3] Cette expression fort suggestive était utilisée par la firme Michelin : S.HARP, *op.cit.*, p.107.
[4] Voir les points 1.3.1. *La question de la protection légale du mot « hôtel »* et 1.3.2. *Classer les hôtels : une méthode imparfaite pour distinguer les hôtels des maisons qui ne le sont pas* dans le 1er chapitre de ce travail.
[5] *Ibidem.* Particulièrement, la partie b) du second point cité : *L'Etat belge et le Statut de l'Hôtellerie*.

## 2.3 Législation fiscale et hôtellerie

### 2.3.1 Le droit de patente

Comme nous venons de le rappeler, la liberté d'exercice de la profession d'hôtelier n'induisit jamais une absence totale de règles et de disposition légales contraignantes.

Le *droit de patente* constituait une des obligations qui incombaient aux hôteliers. En pratique, la patente représentait une taxe dont toutes personnes désirant exercer une activité rémunérée devaient impérativement s'acquitter. Elle fut instituée dans nos régions dès la période française ; les autorités hollandaises la réviseront et fixeront une nomenclature détaillée des professions frappées en 1819, forme sous laquelle elle perdura jusqu'à la Première Guerre mondiale. Quelques modifications législatives visant principalement à aplanir les inégalités d'imposition entre catégories sociales y furent apportées mais celles-ci ne modifièrent fondamentalement pas les dispositions particulières relatives aux aubergistes.[1]
Comme les exploitants du secteur devaient naturellement, eux aussi, se soumettre au paiement de ce *droit de patente*, celle-ci représente pour le chercheur un des rares moyens concrets à sa disposition pour évaluer l'importance économique des établissements d'accueil. En effet, la patente variait selon l'importance de la commune[2] où l'auberge se trouvait et le nombre de chambre que celle-ci comptait : on répertoriait ainsi *6 rangs* suivant la taille des localités – il va sans dire que Bruxelles, la capitale, se trouvait dans le rang le plus élevé et donc, le plus cher - et pour chaque commune de même rang, il existait *14 classes* suivant la grandeur de l'établissement. Ces classes variaient d'un minimum de « *moins de trois chambres* » pour la 14$^{e}$ et plus basse classe à « *cinquante chambres ou plus* » pour la limite supérieure maximale en vigueur jusqu'en 1914. Le rang et la classe déterminaient alors le tarif à payer par chaque propriétaire.[3]

La division effective de la profession en deux groupes extrêmement hétérogènes – grands établissements de plusieurs centaines de chambres, d'une part, et myriade de petites exploitations familiales indépendantes, d'autre part, – n'a pas généré la même hostilité que les historiens ont pu constater, à la même époque, entre petits commerçants et grands magasins. Dans ce domaine marchand, l'archaïsme des subdivisions fiscales définies par la loi de 1819 avait été largement décrié. Les commerçants les plus modestes se plaignaient ainsi du déséquilibre manifeste qui existait entre leur taux d'imposition et celui des mastodontes comme le *Bon Marché* ou l'*Innovation*. La limite maximale de l'estimation des bénéfices, fixée pour déterminer le montant de la patente due, était en effet restée ridiculement basse par rapport aux gains réels de ces derniers : au-delà d'un chiffre d'affaire de 265 000 francs, ils ne payaient en réalité plus rien. Le législateur n'avait évidemment pu prévoir, au début du XIXe

[1] G.KURGAN-VAN HENTENRYK, G.VIRÉ, « Le registre des patentables, source de l'histoire de Bruxelles à la fin du XIX$^{ème}$ siècle » *in Histoire et méthode. Acta historica bruxellensia*, Bruxelles, éd. De l'Université, 1981, p.369.
[2] Deux tarifs d'imposition existaient : le A comprenant 17 classes et identique pour toutes les communes du pays, le B comprenant 14 classes variant selon la population de chaque entité et des critères propres à chaque profession. Les hôteliers relèvent donc de ce tarif B. Voir G.KURGAN-VAN HENTERYK, « Les patentables à Bruxelles au XIXe siècle » in *Le Mouvement social*, Juillet-Septembre 1979, p.64.
[3] V. LESPINEUX, *op.cit.*, p.77.

siècle, cette nouvelle forme de commerce qui allait bouleverser totalement les pratiques de vente anciennes, de sorte que les grands magasins payaient proportionnellement un tarif d'imposition absurde au regard de celui incombant à leurs plus petits confrères. Au nom de l'équité professionnelle, la révision du barème légal devint fort logiquement le cheval de bataille des petits patrons, jusqu'à la suppression de ce plafond en 1891.[1]
Aucune vague de mécontentement comparable n'est à recenser dans le monde hôtelier. Pourtant, la limite d'imposition des 50 chambres fut également rapidement dépassée dans le secteur de l'accueil, même dans une ville comme Bruxelles, de taille moyenne à l'échelle européenne. L'hôtel de Bellevue par exemple, l'un des établissements de luxe les plus en vogue dans la capitale durant tout le XIXe siècle, dépassa cette borne dès 1835. Ses propriétaires payèrent donc une patente identique durant les septante années suivantes durant lesquelles perdura encore l'exploitation des lieux, malgré le développement indéniable de leurs activités ![2]

Cette apparente indifférence ne doit certainement pas être confondue avec une apathie plus grande de la part des petits aubergistes et maîtres de pensions par rapport à leurs homologues marchands. La fragmentation de la corporation en une multitude d'exploitants isolés ne devait, bien évidemment, pas faciliter la mise sur pied d'actions communes, toutefois ce morcellement se retrouvait également parmi les milieux commerçants qui avaient quant à eux beaucoup protestés. Face au silence des principaux acteurs, invisibles dans les sources consultées, nous pouvons tenter d'expliquer, par deux éléments vraisemblables, le désintérêt affiché des petits établissements pour l'imposition plus forte des géants du secteur.
Tout d'abord, les petits hôteliers, souvent isolés et sans personnel, n'avaient probablement pas le temps de s'arrêter à des considérations professionnelles supérieures, alors que la nécessité, prosaïque et quotidienne, de faire fonctionner leur maison ne souffrait, quant à elle, aucun retard. En second lieu, il paraît évident que la concurrence ne se posait pas dans les mêmes termes dans l'hôtellerie et dans le commerce. Au contraire des magasins, pensions sommaires et palaces se partageaient très rarement la même clientèle : pourquoi mener des actions, longues, pénibles et sans garantie de résultats, alors que, de toute évidence, chacun évoluait dans des mondes différents, presqu'indépendants les uns des autres ? Dans de telles conditions, il ne paraît pas étonnant que ce débat n'ait jamais eu lieu.

Les caractéristiques des patentes payées par les hôteliers, aubergistes et logeurs de la Ville de Bruxelles seront analysées dans le chapitre suivant de ce travail, dans le cadre d'une première approche globale, sociale et économique du secteur hôtelier dans la capitale. Les frontières floues séparant la fourniture de logement, de nourriture et de boissons – besoins primaires associés – explique un cumul d'activités (et donc de paiements de patentes), largement répandu dans la corporation.

[1] S.JAUMAIN, *Les petits commerçants…*, *op.cit.*, p.75 et ss.
[2] V.JOURDAIN, *op.cit.*, p.88.

### 2.3.2 Une complexification fiscale croissante (1918-1940)

L'après-Armistice du 11 novembre 1918 inaugure une ère de bouleversements politiques, sociaux et économiques sans précédent dans l'histoire de la Belgique. La destruction quasi-complète de l'appareil industriel national et les nombreux mois d'occupation allemande contraignirent une majeure partie des travailleurs belges au chômage forcé, à une échelle numérique et de temps inédite alors. Face à une population privée de revenus, un Comité national de Secours de d'Alimentation se mit en place pour lui venir en aide en organisant, entre autres, une soupe populaire quotidienne gratuite. Le retour de la paix ne signifia naturellement pas une relance immédiate des activités économiques, de sorte que le Comité poursuivit ses services durant plusieurs mois encore. Cette réalité, couplée à l'effort de reconstruction, à l'adoption du suffrage universel masculin et à l'arrivée du parti ouvrier sur la scène exécutive nationale (dans les gouvernements d'Union nationale de 1919 à 1921, notamment), imposa fermement, dans l'esprit du public, la légitimité et la nécessité d'une intervention directe des autorités dans la vie de ses citoyens. L'entre-deux-guerres vit donc l'émergence progressive d'une législation sociale complexe relative au secours-chômage, aux pensions de vieillesse, aux allocations familiales, à la journée de travail de huit heures, etc. ; décisions qui tranchèrent radicalement avec le simple rôle d'état-gendarme dans lequel la Belgique s'était en grande partie cantonnée depuis son indépendance.[1] De telles mesures, bien que prises en charge - très - partiellement par des caisses professionnelles, s'avéraient financièrement lourdes et exigèrent, en conséquence, des rentrées budgétaires publiques supplémentaires afin de répondre aux obligations inédites des nouvelles politiques développées par le gouvernement.
Taxes, impôts et timbres divers constituèrent les premiers outils, les plus commodes à disposition, pour soutenir l'effort inédit ainsi déployé. Si cette pression fiscale neuve toucha bien évidemment l'ensemble des contribuables belges (l'introduction de l'impôt sur le revenu date ainsi de 1919[2]), les autorités virent cependant dans les secteurs du commerce et de la consommation une source financière de choix, à laquelle l'hôtellerie n'échappa naturellement pas.

A partir des années 1920, les rapports annuels de l'U.H.R.L. de Bruxelles recèleront invariablement de longues notes sur cette inflation fiscale dont l'énumération systématique devait assurément en appuyer l'absurdité bureaucratique auprès d'un lectorat convaincu. En 1927, le secrétaire général de l'Union, Louis Moyaerts, rappela ainsi, avec un souci d'exhaustivité assumé, les questions qui avaient attiré l'attention de la corporation durant l'année écoulé : « *les restrictions gouvernementales, la taxe sur les étrangers,* […] *la taxe de consommation et de séjour dans les hôtels, restaurants, etc., la taxe de luxe, la taxe de transmission et le timbre de facture, la taxe sur les vins, les boissons fermentées mousseuses et les eaux minérales, la taxe sur les divertissements publics, la taxe d'ouverture sur les débits*

[1] B.-S.CHLEPNER, *Cent ans d'histoire sociale en Belgique*, Bruxelles, éditions de l'Université, 1983, pp.300-314. (1ère édition, 1956). G.VANTHEMSCHE, *Le chômage en Belgique de 1929 à 1940. Son histoire, son actualité*, Bruxelles, éditions Labor, 1994, pp.35-36. R.LEBOUTTE, J.PUISSANT, D.SCUTO, *Un siècle d'histoire industrielle : Belgique – Luxembourg – Pays-Bas. Industrialisation et sociétés 1873-1973*, Paris, SEDES, 1998, p.150.
[2] *Ibidem*, p.236.

*de boissons* […] »[1]. Autant d'éléments qui touchait la multitude des domaines dans lesquels s'exerçait l'hôtellerie et contre lesquels, une nouvelle fois, la profession s'opposa, n'hésitant pas à envoyer régulièrement des requêtes de suppression aux ministres concernés, sans grand succès cependant. La *Belgique hôtelière* se fit d'ailleurs, à partir de la même époque, le relais pédagogique et méthodique des lois publiées dans le *Moniteur belge* ainsi que de leurs modifications régulières. Et ses rédacteurs de critiquer à demi-mots l'inflation législative conduite par les pouvoirs publics, en plaisantant sur le fait que « *bientôt, à notre corps défendant,* [notre revue] *ne serait plus qu'une succursale du "Moniteur"* »[2] tant il est vrai que la lecture de certains de ces numéros pouvait s'avérer parfois fort indigeste.
Le mécontentement hôtelier est partagé dans d'autres pays européens. A la même époque, le Français Marcel Gautier ne mâche aussi pas ses mots. Il critique vertement la solution « *simpliste* », voire même « *démagogique* » de « *taxation brutale de toute matière imposable* » qu'a choisi le législateur pour résoudre la crise financière survenue au lendemain de la guerre et dont l'industrie de l'accueil hexagonale est l'une des victimes privilégiées.[3]

Ces impositions multiples et croissantes, aux variations nombreuses et aux interprétations difficiles, imposaient également aux commerçants une gestion rigoureuse d'une paperasserie officielle imposante qu'aucun n'avait connue jusqu'alors et que peu maîtrisaient réellement. Hôteliers et groupements de classes moyennes s'accordèrent ainsi autour de demandes communes : la fin de l'« *inquisition fiscale* »[4] intolérable de l'Etat à leur égard et la simplification administrative indispensable à leurs yeux de leurs devoirs de contribuables trop souvent imposés.[5]

La baisse générale de la pression fiscale décidée à l'été 1930 par le gouvernement d'Henri Jaspar, et qui se traduisit notamment pour les hôteliers par la suppression – acclamée – des taxes de séjour et de consommation, fit taire pour un temps les plaintes des milieux incriminés.[6] Néanmoins, dès l'année suivante, cette mesure fut suivie d'une nouvelle et forte augmentation des impositions, justifiée par les répercussions nationales de la crise financière mondiale. A nouveau, la communion d'idées entre industrie de l'accueil et classes moyennes apparut évidente. Au-delà du problème du montant d'imposition jugé évidemment bien trop important, c'est surtout la complexité même du système qui concentra les critiques unanimes.[7] Taux variables et exceptions étaient légion de sorte que les pages de la *Belgique hôtelière* égrenèrent désormais couramment des listes fastidieuses de chiffres et de spécifications

[1] « Rapport annuel 1926 – A.G. annuelle de l'U.H.R.L. de Bruxelles du 25 mars 1927 » in *B.H.* n°8 du 15 avril 1927, p.213.
[2] « Notre menu » in *B.H.* n°2 du 15 janvier 1935, p.39.
[3] M.GAUTIER, *op.cit.*, p.197.
[4] Nous reprenons ici le titre éloquent de l'article : « L'inquisition fiscale va-t-elle recommencer ? La taxe de 9 p.c. sur la pâtisserie » in *B.H.* n°18 du 15 septembre 1933, p.699.
[5] P.HEYRMAN, *Middenstandsbeweging beleid in België, 1918-1940: tussen vrijheid en regulering*, Louvain, Universitaire Pers Leuven, 1998, pp.109 et ss.
[6] « La taxe gouvernementale de séjour et de consommation est supprimée » in *B.H.* n°14 du 15 juillet 1930, pp.461-462.
[7] P.HEYRMAN, *op.cit.*, p.280 et ss.

diverses.[1] Le fossé entre l'exercice du métier avant-guerre et une vingtaine d'années plus tard seulement, semble sur ce point tout simplement vertigineux. Il explique certainement, pour une bonne part, la colère aux accents parfois poujadistes reflétée par le contenu de la revue corporative. Les baisses et majorations, aussi brusques que successives, des taxes durant les années trente ne fit qu'exacerber le sentiment couramment partagé par les commerçants de l'Horeca de n'être que des « *citoyens de seconde zone* »[2] auxquels les politiques ne manifestaient qu'une indifférence presque dédaigneuse.

### 2.3.3 Un revenu fiscal aux multiples ressources pour le pouvoir communal

a) La taxe sur les omnibus d'hôtels

Comme pour la plupart des autres activités industrielles et commerciales exercées sur leurs territoires, la taxation des établissements hôteliers représentait une source supplémentaire de revenus non négligeable pour les autorités communales. Bruxelles et ses voisines ne se priveront pas de créer régulièrement de nouvelles contributions frappant spécifiquement les aubergistes et le monde de l'Horeca. Les redevances exigées pour le stationnement des omnibus d'hôtels devant les gares de l'agglomération, celles pour l'installation de terrasses ou la création d'une taxe de séjour sur les chambres constituent autant de point de frictions qui ponctuent régulièrement des relations parfois houleuses entre les administrations locales et les représentants de l'industrie de l'accueil.

Chronologiquement, la taxation des omnibus d'hôtels devant les gares du Nord et du Midi apparaît comme l'un des tout premiers conflits entre les deux partis.
Dès l'émergence du trafic ferroviaire pour voyageurs, et de manière croissante à mesure de son développement, la mise à disposition d'une voiture assurant la navette entre les stations principales de la ville et l'hôtel, constitue un incontournable pour tous les exploitants d'établissements de premier rang. Le concert des sollicitations appuyées des pisteurs pour attirer les nouveaux arrivants vers l'attelage de leur maison attitrée représente d'ailleurs un classique de la littérature de voyage durant toute la période étudiée, époque qui marque la suprématie incontestable du chemin de fer dans le domaine des transports :

[1] Par exemple : « Les nouveaux impôts » in *B.H.* n°20 du 15 octobre 1931, p.784 et ss. Le cas d'une nouvelle taxe de luxe, où un très grand nombre de mobiliers, matières et aliments sont concernés selon des taux et des limites différents, entraîna dans la revue la publication d'une fastidieuse liste descriptive de plus de dix pages.
[2] L'expression est employée de manière très régulière dans la *Belgique Hôtelière* durant la période.

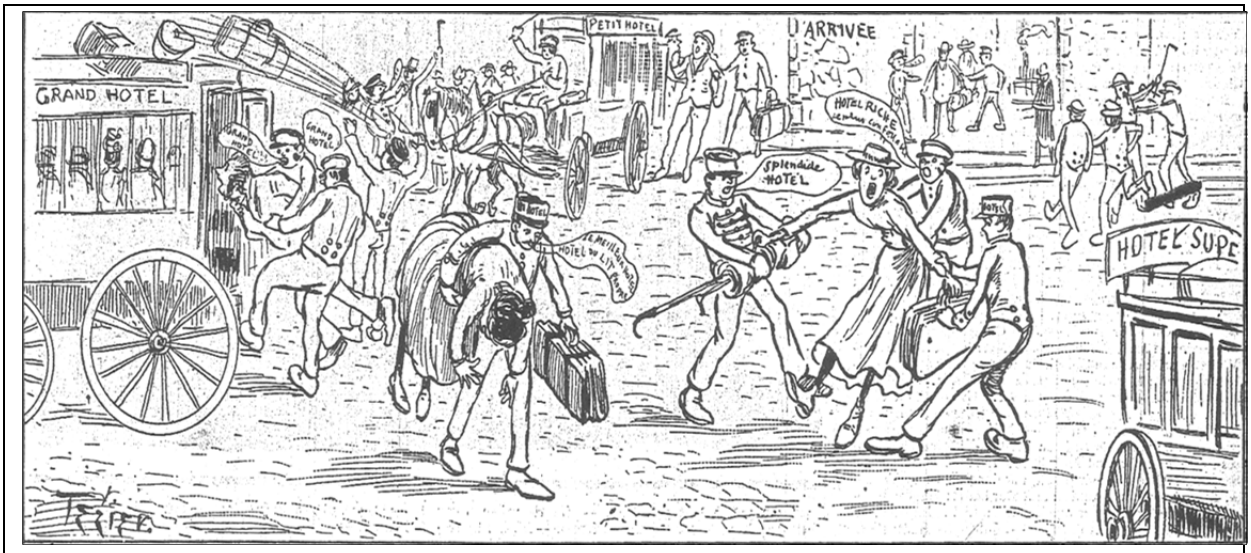



**Illustration 1.3. : A la sortie de la gare**

Les exhortations et les cris des nombreux pisteurs d'hôtel à la sortie des principales gares de la ville sont naturellement une cible de choix pour les humoristes. Ces caricatures traduisent une réalité à peine exagérée : la grande effervescence qui animait les abords des stations de trains où un flux ininterrompu de voyageurs, locaux et étrangers, transitait sans cesse. Pour assurer la fréquentation régulière de son établissement, il était habituel pour l'hôtelier d'y envoyer ses propres pisteurs. La forte concurrence les poussait souvent à être très pressants.

*Le Globe-Trotter. Journal des voyages, aventures, explorations, etc.*, n°48, 2e année, 1er janvier 1903, p.16.

Georges Freddy, auteur de plusieurs courtes chroniques dépeignant des scènes de la vie bruxelloise à la fin du XIXe siècle, décrit ainsi l'agitation qui anime les environs immédiats d'une gare de la ville : « *Le pisteur estropie quelque peu le français, l'anglais, l'allemand, l'italien ; ce qu'il parle souvent le plus purement, c'est la langue de Bazoef ou l'argot des Apaches parisiens.* […] *La plupart des hôtels ont des pisteurs réguliers et irréguliers. L'hôtelier envoie son pisteur régulier aux gares, à l'arrivée des trains internationaux ou de plaisir. L'homme se poste à la sortie des voyageurs et dès qu'il aperçoit un excursionniste hésitant ou une famille désorientée, qui semble chercher un "hôtel confortable aux prix modérés", il s'approche de l'étranger, engage la conversation, lui vante adroitement la maison qu'il représente, toujours située à deux pas ( !), entraîne le client vers le dit hôtel, s'empare de gré ou de force des bagages qu'il précipite sur l'impériale de l'omnibus* […] *Et le pisteur reçoit souvent un pourboire en outre de la rémunération de son patron.* »[1]

Dans l'agglomération bruxelloise, la question des omnibus d'hôtels concernait au premier chef les communes de Saint-Josse et de Saint-Gilles sur le territoire desquelles se trouvaient les gares du Nord et du Midi, les plus importantes de l'agglomération.[2]
Une taxe de stationnement pour les cochers comme pour les omnibus exista dès l'ouverture des gares. Mais la colère des hôteliers fut réellement éveillée à partir des années 1880 lorsque

[1] G.FREDDY, *Bruxelles-Inconnu. Etudes vécues*, Wavre, Librairie contemporaine, 1904, t.1., pp.155-156.
[2] Les hôtels de la capitale ne semblaient pas envoyer d'omnibus stationner devant la gare du Luxembourg. Nous n'avons en tout cas pas trouvé d'allusion à ce sujet, ni dans la presse professionnelle, ni dans les bulletins communaux, ni dans littérature de voyage. Nous reviendrons sur cette relative désaffection de la gare du quartier Léopold lorsque nous analyserons les logiques de localisation hôtelière à Bruxelles dans la troisième partie de ce travail.

Saint-Josse, rapidement suivie par Saint-Gilles, décida d'augmenter dans de très fortes proportions la redevance exigée pour s'arrêter sur la place Rogier. L'hostilité des échevins ten-noodois vis-à-vis des exploitants du centre-ville s'affirma puissamment, lors du vote au Conseil communal d'une augmentation de l'imposition annuelle de 200 à 500 francs. Les partisans de cette majoration vertigineuse (+ 150 % tout de même) défendirent une plus grande égalité entre les cochers (qui devaient quant à eux payer 900 francs par an) et les hôteliers. Les premiers étaient forcés, d'après eux, d'attendre sans certitude sur la place Rogier l'éventuel client durant la belle comme la mauvaise saison alors que les seconds, plus flexibles, encombraient les entrées de la station en faisant une concurrence déloyale aux voitures locales. « *En définitive, que sont ces omnibus d'hôtels ? Ce sont ceux des localités voisines qui viennent prendre à nos cochers une partie de leurs ressources et qui, en échange, ne nous rapportent rien.* » argumenta l'échevin Frick[1] en ajoutant, de manière simplificatrice sans doute, que « *cela augmenterait la clientèle d'hôtels* [de Saint-Josse] *aux alentours de la gare* ». Cette majoration de taxe n'avait à ses yeux que des avantages puisqu'elle favorisait le budget de la commune et qu'un boycott en représailles des hôteliers bruxellois n'était pas à craindre car la gare du Nord demeurait trop fréquentée et donc pour eux trop lucrative pour qu'ils osassent la déserter.[2]

La Députation permanente de la province de Brabant n'avalisa pourtant pas le vote : la somme lui semblait trop élevée et de nature à nuire à la fréquentation de la capitale par les étrangers. Malgré ses protestations et un nouveau refus provincial, le conseil se vit obliger, de mauvaise grâce, en 1887 de porter la taxe à 300 francs seulement et de dénoncer, à cette occasion, la "mauvaise" influence de l'association *Bruxelles-Attractions*, premier syndicat d'initiative de la capitale.[3] En 1893, la question fut reposée au conseil qui, pour les mêmes motifs d'équité entre diligences et omnibus, décide d'élever à nouveau la taxe à 500 francs[4], suivi logiquement de près par son confrère saint-gillois.

La question s'avère un sujet de plaintes régulier qui revient hanter fréquemment les pages du *Journal de la Cuisine* au début du XXe siècle. Pour les professionnels touchés, aucune comparaison ne pouvait être dressée entre leur service et les fiacres individuels. Les omnibus constituent des *services commandés*, s'arrêtant pour quelques trains et uniquement pour les clients de leur hôtel.[5] Leur campagne de protestation « *contre la taxe arbitraire et vexatoire* » demeurera cependant vaine. La revue corporative dénonça une situation où, pour les quelques centaines de mètres que parcouraient les omnibus hors des artères de Bruxelles-ville, « *on patauge*[ait] *dans l'arbitraire et l'injustice* ». Le journal se présentera, à cette occasion, comme un fervent partisan de l'annexion des faubourgs afin de faire cesser ce qu'il considérait comme le fruit des absurdités administratives générés par le morcellement des pouvoirs dans l'agglomération.[6]

A la faveur du développement continu des transports en commun, et surtout de l'automobile, la problématique s'éteignit d'elle-même après la Première Guerre mondiale.

---

[1] Henri Frick devint ensuite bourgmestre libéral de Saint-Josse de 1900 à 1926.
[2] *B.C.S.J.*, séance du conseil communal du 11 novembre 1886, pp.426-427.
[3] *B.C.S.J.*, séances du conseil communal du 18 avril 1887, pp.377-379 ; du 25 avril 1887, pp.455-456 et du 28 novembre 1887, pp.826-827.
[4] *B.C.S.J.*, séance du conseil communal du 16 janvier 1893, pp.36-37.
[5] « Les omnibus d'hôtel » in *J.d.C.*, avril 1902, pp. 228 et 239.
[6] « Le stationnement des omnibus d'hôtel aux gares du nord et du Midi » in *J.d.C.*, 8 août 1912, p.383.

Hors du domaine fiscal, cette évolution ne mit néanmoins pas fin aux agissements peu scrupuleux de pisteurs d'un genre plus moderne : reconvertis en taximen à la solde de certains hôteliers, ceux-ci déposaient désormais de force leurs clients dans des établissements que les voyageurs n'avaient pas demandés. Les associations touristiques firent de cette habitude indélicate ainsi que de la politesse des chauffeurs et de la propreté du matériel roulant, leur nouveau cheval de bataille durant l'entre-deux-guerres.[1]

b) La taxe bruxelloise sur la superficie des locaux commerciaux

Au début de l'année 1920 et face au déficit budgétaire de plusieurs millions de francs engendré par les difficultés de l'après-guerre[2], le Conseil communal de Bruxelles vota une taxe frappant la superficie des bâtiments affectés au commerce et à l'industrie. Valable durant une décennie, la mesure divisait le parc immobilier commercial bruxellois en plusieurs classes au tarif progressif, défini selon la localisation des lieux dans une artère plus ou moins importante de la ville.[3] Il va sans dire que la mesure fut suivie d'un tollé de protestations émanant des secteurs économiques directement touchés et par la Chambre de Commerce de Bruxelles. Les qualificatifs « *anticonstitutionnel* », « *antisocial* » furent même lancés et le désavantage causé aux entreprises situées sur le territoire de la capitale par rapport à celles des faubourgs fut largement dénoncé. La mesure s'avérait particulièrement lourde pour certains grands acteurs de l'hôtellerie dont les locaux d'accueil, de logement et de restauration étaient, par la nature-même des services offerts, de très larges dimensions. Et la revue corporative de fustiger une imposition « *inique* » qui pouvait frapper certains de ses affiliés à hauteur de plusieurs centaines de milliers de francs par an, menaçant ainsi, selon lui, la viabilité de leur activité tandis que d'autres, situés quelques centaines de mètres plus loin dans les faubourgs, ne paieraient rien.[4] Devant l'inflexibilité affichée des autorités communales, certains proposèrent le boycott de la taxe car « *nous ne voulons plus qu'on traite le commerçant comme une vache à lait.* »[5] Des affiches furent également apposées dans les rues ; elles menaçaient les édiles de l'élaboration d'une liste autonome des classes moyennes, lors des prochaines élections communales, si la mesure n'était pas rapidement annulée.[6] Les critiques, au sein même du Conseil communal, se multiplièrent. Le conseiller Raymond Pattou[7] souligna notamment le caractère difficile et aléatoire du calcul de la taxe : faire reposer celui-ci sur la surface des bâtiments comme échelle de « *présomption de bénéfices* » s'avérait fort discutable et, surtout, extrêmement impopulaire. « *Le magasin est aussi utile pour le*

[1] « Taxis ! » in *B.H.* n°18 du 15 septembre 1936, p.599.
[2] Le déficit budgétaire communal est ainsi estimé à 27 millions de francs, au début de l'année 1920. Somme citée in *B.C.B.* du 5 janvier 1920, t.I, p.35.
[3] *B.C.B.* du 3 février 1920, t.I, pp.24-27.
[4] La situation des hôtels de la gare du Nord est donnée en exemple : ceux situés sur les boulevards en face de la gare sont sur territoire bruxellois, ceux de la place Rogier sur Saint-Josse. Voir : « Une nouvelle taxe » in *J.d.C.* du 15 janvier 1920, n°2, p.14. Et « La taxe métrique de Bruxelles sur les locaux » in *J.d.C.* du 1er décembre 1920, n°23, pp.234-235.
[5] *Ibidem*
[6] *B.C.B.*du 10 janvier 1921, t.I, p.18. A nouveau, la communauté d'idées entre petite bourgeoisie et hôteliers est donc à souligner.
[7] Raymond Pattou (1869-1944) : Pharmacien siégeant dans plusieurs associations professionnelles, député catholique (1895-1911) et échevin du Commerce de la ville de Bruxelles de 1927-1938, il fut également président-fondateur, en 1932, de l'*Union nationale du Commerce des Métiers et des Négoces.* V. P.HEYRMAN, *op.cit.*, p.599.

*commerçant que les outils le sont pour l'artisan. Or, personne ne songera à taxer les outils des ouvriers. Je demande donc que l'on ne se montre pas plus dur pour les commerçants que pour les ouvriers.* » appuya ainsi Sylvain Aerts[1], autre membre du conseil.[2]

Face à des contestations incessantes largement partagées, la taxe fut finalement abrogée le 24 décembre 1921 pour être remplacée, impératifs budgétaires persistants, par une autre touchant le personnel occupé dans les commerces. Bien qu'une nouvelle imposition n'enchantait bien sûr pas les premiers intéressés, son principe même ne généra pas, cette fois-ci, d'opposition aussi massive que la précédente.[3]

c) La taxe sur les chambres d'hôtels et de pensions

Face à des dépenses publiques grandissantes, la création de nouvelles taxes demeura toujours, aux yeux des autorités communales, comme l'une des solutions les plus abordables pour équilibrer un budget au déficit plongeant. Mettre à contribution plus spécialement les usagers étrangers, jouissant, comme les contribuables bruxellois, des services et des facilités de la capitale, semblait même pour les édiles une mesure logique et équitable pour diversifier les revenus de la localité. Dans cette optique, Bruxelles adopta le 5 novembre 1923, dans le sillage d'autres villes touristiques belges – au littoral notamment – le projet d'une taxe frappant les locataires de chambres d'hôtels et pensions. La pratique était d'ailleurs déjà bien connue et parfaitement rôdée : le principe même d'une taxe s'appliquant au non résidents permanents de la ville avait été inauguré dans les stations climatiques et thermales en Allemagne puis, dès 1910, en France.[4] Ces rentrées supplémentaires, estimées à environ 500 000 francs, visaient à financer une partie du personnel de l'enseignement et de la police locale ainsi que leurs pensions. La contribution était fixée à 5% de la somme due pour chaque location.[5] L'échevin des Finances Paul Wauwermans[6], auteur du projet, prit immédiatement contact avec ses homologues de Saint-Josse, Saint-Gilles et Ixelles pour uniformiser la décision dans les localités voisines et neutraliser ainsi, à la source, une concurrence tarifaire néfaste pour les logements temporaires de l'ensemble de l'agglomération bruxelloise. Confrontées aux mêmes problèmes budgétaires, il va sans dire que ces communes lui emboîtèrent le pas dans les mois qui suivirent.

Cette taxe, s'additionnant aux nombreuses autres adoptées par l'Etat à la même période, inspira également les protestations du secteur de l'hébergement irrité. Il n'aura de cesse d'appeler à la suppression de celle-ci, accusée de nuire gravement au tourisme et de faire

[1] Sylvain Aerts († 1928) : Boucher de profession actif dans plus organisations corporatives, Aerts fut membre du Conseil communal bruxellois de 1921 à 1928. P.HEYRMAN, *op.cit.*, p.575.
[2] Déclaration du conseiller communal Aerts in *B.C.B.* du 18 juillet 1921, t.II, pp.135-136. Raymond Pattou remplira, quant à lui, les fonctions d'échevin du Commerce de la ville de Bruxelles de 1927 à 1938.
[3] *B.C.B.* du 24 décembre 1921, t.II, p.2284.
[4] J.-A. DOEUVRE, « Taxe de séjour » in *Dictionnaire des concepts et méthodes de l'observation touristique*, Paris, Observatoire National du Tourisme, 2000, p.119.
[5] « La nouvelle taxe communale sur les chambres d'hôtels » in *J.d.C.* du 15 novembre 1923, n°22, p.330. Et les discussions entourant le projet, son adoption finale et quelques modifications : *B.C.B.* du 22 octobre et du 5 novembre 1923, pp.1268-1319, pp.1383-1385 et du 19 novembre 1923, pp.1393-1403.
[6] Paul Wauwermans (1861-1941) : Docteur en droit, conseiller communal (1894-1911) et échevin des Finances de la capitale (1921-1936), il fut également député catholique de l'arrondissement de Bruxelles de 1906 à 1936. Voir P.VAN MOLLE, *op.cit.*, p.381.

porter à nouveau la majeure partie de la pression fiscale sur les épaules des commerçants de la ville, et sur celles des industriels de l'accueil en particulier. L'argumentaire corporatif s'avérait rôdé et sans cesse répété : pourquoi les hôteliers devraient-ils payer plus que les citoyens ordinaires alors que leur activité, en attirant les voyageurs et leur argent dans la ville, bénéficiait à tous ? En conséquence, seul un impôt général représentait pour eux une alternative acceptable.

Le pouvoir communal manifesta régulièrement sa compréhension envers les arguments émis mais se retrancha systématiquement derrière les impératifs financiers qui excluaient temporairement un quelconque retour en arrière. Et d'ajouter commodément que l'Etat devait le premier donner un signe de réduction de ses impositions pour voir l'échelon local en faire de même.[1] Reconduite en 1933 pour une période de dix ans, la mesure fut cependant temporairement suspendue en 1935 pour favoriser la venue des touristes dans la capitale durant l'Exposition universelle et internationale.[2] Comme l'initiative bruxelloise ne fut pas suivie par ses voisines et que la situation économique générale ne s'améliorait pas suffisamment, la taxe fut réinscrite au budget communal dès l'année suivante, déclenchant une nouvelle fois la colère d'un secteur désillusionné : « *"Guerre aux hôteliers, aux restaurateurs, aux cafetiers" est le mot d'ordre qui* […] *découle immédiatement* […de] *la sollicitude taxatrice de l'Autorité* [qui] *ne s'est jamais manifestée dans d'autres branches spéciales du commerce, à ce que nous sachions*. »[3] stigmatisa Albert Hanau, secrétaire général de l'U.S.H.R.L. de Bruxelles. Jusqu'au déclenchement de la Seconde Guerre mondiale, les rappels réguliers aux autorités de l'inégalité intrinsèque de la mesure, lors des banquets syndicaux annuels notamment, n'y firent pourtant rien ; la question ne connut plus d'évolution.

La dénonciation par les hôteliers, durant les années 20 et 30, de l'iniquité de la fiscalité tant locale que nationale à leur égard, par rapport à l'ensemble de la population, ne constitue ni une nouveauté, ni une particularité propre au métier. D'autres travaux ont démontré qu'à la même époque les classes moyennes dans leur ensemble, parmi lesquels le petit secteur marchand en priorité, partageaient le sentiment identique d'être les "victimes" privilégiées des autorités en quête permanente de revenus pour financer les politiques nouvelles nées au lendemain de l'Armistice. Deux manifestations nationales – en 1927 et en 1929 – et auxquelles participa activement le monde de l'Horeca, concrétisèrent d'ailleurs dans les rues de Bruxelles le mécontentement généralisé des petits commerçants et des indépendants du pays contre ce qu'ils dénonçaient comme une fièvre "taxatoire" qui s'était emparée des gouvernants belges.[4] Assurément, les problèmes et propositions du secteur, exposés dans les

[1] Par exemple : « Taxe communale sur les chambres d'hôtels » in *B.C.* du 1er septembre 1928, n°17, p.473. Le bourgmestre Max y répond que même une simple réduction mettrait « en péril tout l'édifice financier de la ville pour 1928. »

[2] « La taxe communale sur les chambres d'hôtels » in *B.C.B.* du 15 octobre 1933, n°20, p.772. Et « La taxe communale sur les chambres d'hôtels sera supprimée à Bruxelles » in *B.H.*, du 15 octobre 1934, n°20, p.696.

[3] C.de.B. (*alias* d'A.HANAU), « Comme les marionnettes » in *B.H.* du 15 mars 1936, n°6, p.170.

[4] P. HEYRMAN, *op.cit.*, pp.107 et ss. L'hostilité contre les taxes et la pression fiscale de l'Etat constitue d'ailleurs un des premiers éléments de la construction d'une identité de groupe et de la prise de conscience d'une communauté d'intérêts en sein des classes moyennes. V. G.CROSSICK (et alii), *The Petite-Bourgeoisie in Europe, 1789-1914. Enterprise, family and independence*, Londres-New York, 1995, pp.138-140.

pages précédentes, traduisent une communauté de pensées extrêmement proches de celle exprimée par les représentants des classes moyennes à la même époque. Une ambiguïté semblable émerge de leur discours respectifs : entre l'évocation nostalgique du temps béni (et idéalisé) du régime libéral d'avant 1914, la dénonciation de pouvoirs publics trop inquisiteurs depuis 1918, et un appel pressant à une aide plus active des autorités dans le développement et la formation professionnelle des indépendants, personne ne semble vouloir percevoir les contradictions internes du discours. L'hôtellerie constitue-t-elle dès lors une profession des classes moyennes ? La question sera développée en détail dans la troisième partie de ce travail. Son attitude en matière de législation fiscale représente cependant un premier élément de réflexion et de réponse sur lequel nous reviendrons.

### 2.4 Une politique de soutien de l'Etat belge ?

#### 2.4.1 Le délit de grivèlerie

Une problématique préoccupa longtemps la corporation hôtelière (et le secteur Horeca dans son ensemble). Elle fut l'une des rares à recevoir finalement une réponse favorable des autorités publiques : le délit de grivèlerie.

L'embarras à son égard était patent au sein de la profession.
En effet, la législation belge resta pendant très longtemps totalement muette quant au sujet de la filouterie d'aliments ou de services. Or, d'un point de vue juridique, ce qui n'est pas formellement interdit demeure permis. En conséquence, consommer de la nourriture ou loger dans un établissement payant tout en sachant pertinemment que l'on était incapable de régler sa facture, ne constituait pas un délit puisque le législateur ne s'était jamais prononcé en la matière. Les commerçants dupés n'avaient donc en pratique aucun moyen pour récupérer leur dû et la grivèlerie constituait un cas d'école atypique qui nourrissait les réflexions des juristes. La loi du 23 mars 1936 reconnut enfin cet acte comme un délit punissable d'emprisonnement et d'amendes car devant « *les difficultés économiques actuelles* [il était] *temps que notre Pouvoir Législatif consente également à s'occuper d'une catégorie importante des commerçants contre les agissements des escrocs* ».[1] Si la question connut ainsi une issue positive, il convient de souligner que celle-ci fut tout de même extrêmement tardive –1936 seulement ! - et le fruit de l'action déterminée d'un député libéral en particulier, Georges Marquet, président millionnaire de la F.N.H.B. et du Conseil d'administration de la S.A. *Les Grands Hôtels Belges*, propriétaire entre autres, du *Palace Hôtel* de Bruxelles ou du *Château d'Ardennes* de Houyet. Seul un parlementaire à la double casquette, préoccupé au premier chef par la résolution de cette question, semble donc avoir eu la volonté suffisante pour défendre avec persuasion la lutte contre la grivèlerie, combat somme toute légitime pourtant.[2]
Ainsi, il convient de souligner avec force combien les préoccupations de l'industrie de l'accueil ne furent apparemment jamais capables, durant toute la période étudiée, de peser significativement sur les priorités d'action des politiques belges. Les associations

[1] « Echos professionnels – Le délit de grivèlerie » in *B.H.*, n°6 du 15 mars 1936, p.180. « Loi du 23 mars 1936 concernant la répression du délit de grivèlerie » in *Pasinomie 1936, op.cit.*, p.135 et ss.
[2] Nous reviendrons sur la personnalité de Georges Marquet et sur la constitution de son empire hôtelier dans les deuxième et troisième parties de ce travail.

professionnelles, pourtant structurées et résolues dans leurs démarches, n'obtinrent que de maigres résultats qui, lorsqu'elles aboutirent parfois, se concrétisèrent péniblement. On peut de ce fait légitimement douter de leur efficacité dans leur tentative de conscientiser l'opinion publique sur l'importance et le poids de leur activité dans la vie économique nationale.

### 2.4.2 La demande d'un crédit national hôtelier après 1918

La question de la création d'un crédit national hôtelier, visant à soutenir les investissements dans le secteur au lendemain de la Première Guerre mondiale, s'avère être un autre exemple révélateur de l'incapacité chronique des professionnels pour rallier les autorités publiques à leur cause.

A l'entame de ce chapitre législatif, nous avions mis en évidence trois phases distinctes et successives qui articulaient l'évolution des rapports entre l'Etat belge et l'hôtellerie : la première s'était d'abord intéressée à la surveillance policière des lieux ; la deuxième à sa salubrité et à la protection des voyageurs ; enfin, la dernière, sur laquelle nous nous penchons depuis quelques pages, s'était finalement concentrée, principalement au XXe siècle, sur les aspects économiques qui lient l'industrie de l'accueil et les autorités publiques.

Fort logiquement, comme nous venons de le voir, l'approche purement fiscale du métier s'est, chronologiquement, la première imposée auprès des autorités.

Ce courant financier unilatéral, des revenus de la corporation vers les caisses publiques, demeura très longtemps, le seul existant. Les répercussions économiques inédites causées par la Première Guerre mondiale renversèrent pourtant fondamentalement les perspectives des dirigeants hôteliers. Elles opérèrent ainsi un profond changement dans la conception même des rapports que ceux-ci entretenaient jusqu'alors avec les dirigeants politiques : si la ligne conductrice ancienne valorisant toujours un interventionnisme étatique le plus limité persistait, l'idée qu'une aide directe des autorités pouvait, dans certaines circonstances, être envisageable, voire même indispensable et normale, s'imposa petit à petit.

Comme l'Etat avait pris une part active dans le relèvement de la grande industrie nationale après la défaite allemande[1], pourquoi, dès lors, ne pouvait-il pas soutenir financièrement celui du commerce en général et la modernisation de l'hôtellerie belge, en particulier ?

Dans le contexte économique du lendemain de la victoire, la revendication de créer un Crédit national public, spécialement destiné aux besoins spécifiques de l'hôtellerie, revêtit des accents très pressants. Certes, la question n'était pas nouvelle et avait déjà été abordée plusieurs fois au tournant du XXe siècle, à mesure que l'industrie de l'accueil gagnait en importance et exigeait, par conséquent, de plus grands moyens financiers. Mais elle resurgit avec plus d'acuité encore, après 1918, lorsque la nécessité apparut de reconstruire et rénover un parc hôtelier national particulièrement mis à mal par quatre années d'occupation. Le problème était notamment très prégnant au Littoral, pôle central du tourisme belge. Situés près de la ligne de front durant le conflit, les palaces côtiers les plus luxueux y furent, soit détruits dans les combats, soit fortement détériorés par une occupation armée prolongée, motivée par l'organisation d'hôpitaux militaires de fortune. A Bruxelles, les réquisitions allemandes des établissements de prestige, ainsi que la confiscation des biens de première

[1] Sur la reconstruction après 1918 : R.LEBOUTTE, J.PUISSANT, D.SCUTO, *op.cit.*, p.139.

nécessité (dont les métaux précieux comme le cuivre, la laine des matelas…)[1] n'engendrèrent pas une situation aussi catastrophique mais demandèrent, tout de même, des réparations et des mises au goût du jour très coûteuses.

En 1913, le *Journal de la Cuisine* avait déjà pointé la problématique à l'occasion de l'adoption en France, le 8 août de la même année, d'une loi sur le warrant hôtelier. Sans être à proprement parler un crédit, le warrant français offrait une première mesure officielle pour aider les exploitants à financer le développement de leurs établissements : l'hôtelier pouvait dorénavant mettre en gage le fonds (mobilier, caves, marchandises…) de son entreprise, contre simple remise d'un titre, sans que le prêteur ne puisse en prendre possession en garantie, comme il était d'usage dans le monde du commerce en général. Cette dernière pratique n'était naturellement pas envisageable en hôtellerie puisque la saisie des biens signifiait en réalité l'arrêt net des activités, tandis que les avoirs personnels du gérant ne suffisaient pas, la plupart du temps, à assurer les sommes considérables en jeu. La corporation belge applaudit l'initiative, l'éleva en exemple à suivre auprès des autorités nationales mais déchanta par la suite, lorsque le Sénat hexagonal en limita grandement l'application effective, en en excluant de fait les locataires.[2] Les banques ne se pressèrent pas non plus pour suivre cette loi, de sorte que l'amélioration attendue par la profession demeura plus que théorique et relança vite, dans plusieurs pays d'Europe, le projet de voir naître un véritable Crédit hôtelier national.

Pour les hôteliers, les événements de la Première guerre furent propices à l'édification d'un argumentaire ciselé qu'ils crurent suffisant pour attirer la bienveillance de l'Etat sur leur sort. Selon leurs dires, une institution de Crédit professionnel ne s'apparentait en rien à une vulgaire défense d'intérêts *pro domo.* Bien au contraire, il s'agissait de créer un nouvel outil primordial à l'heure de la prochaine reconstruction globale du pays. Grâce au crédit, en rénovant l'industrie de l'accueil, la Belgique se donnait les moyens d'attirer et de faire revenir la horde de touristes, surtout américaine, qui ne devait assurément pas manquer de fondre sur l'Europe et ses champs de bataille, une fois la paix revenue. La concurrence internationale pour capter ces voyageurs - et leurs revenus - allait s'avérer intense ; seuls des logements confortables pouvaient les convaincre de dépenser leur argent sur le territoire belge.[3] Cette croyance d'une « déferlante » prochaine venue d'outre-Atlantique était largement partagée avant 1918 sur le Continent et les estimations de ses retombées faramineuses se chiffraient en millions de touristes et en milliards de francs. Inutile de préciser - des travaux l'ont souligné - que ces attentes furent très largement déçues. Les étrangers semblèrent bien plus casaniers qu'on ne l'avait supputé. Si beaucoup vinrent bien visiter les vestiges de guerre, ce fut néanmoins dans des échelles de temps et de taille bien moindres.[4]

---

[1] Voir sur le sujet des réquisitions à Bruxelles : V.PIETTE, « Bruxelles réquisitionnée » in *L'humour s'en va-t-en guerre. Bruxelles et la caricature en 14-18*, Bruxelles, AVB, 2005, pp.69-77.

[2] « Warrant hôtelier » in *J.d.C.* n°11 du 13 mars 1913, p.121 et n°30 du 24 juillet 1913, p.369. « Le crédit hôtelier » in *ibidem* n°6 du 12 février 1914, pp.88-89. « Le warrant hôtelier » in *ibidem* n°11 du 12 mars 1914, pp.146-147.

[3] L.JURISSE, *Le rôle de l'industrie hôtelière dans la reconstruction nationale*, Bruxelles, Librairie Albert Dewit, 1919, p.5.

[4] Voir sur ce flux présumé et fantasmé de touristes étrangers après-guerre : S.HARP, *Michelin. Publicité et identité culturelle dans la France du XXe siècle*, Paris, Belin, 2008, pp.116-117.

Il n'empêche que, sans lui apporter d'élément favorable décisif, ce discours remit la question du Crédit hôtelier sous les feux de l'actualité, une fois la paix revenue. A défaut d'attirer l'attention des autorités politiques, la corporation défendit plus que jamais la nécessité de la doter d'un organisme financier officiel propre. Toujours fidèle au vieux principe « Aide-toi et le gouvernement t'aidera », on discuta même, en 1925, de la possibilité de créer une Banque hôtelière privée, avec la participation de plusieurs établissements bancaires bruxellois et les souscriptions d'acteurs de l'Horeca. Le capital devait s'élever à près de 10 millions de francs. Néanmoins, malgré un enthousiasme patent du milieu, la gestion d'une telle institution de prêts à long terme parut finalement trop lourde et surtout trop onéreuse, de sorte que le projet fut rapidement enterré.[1]

L'entre-deux-guerres vit pourtant bien l'efflorescence de divers organismes parastataux de crédit. La crise des années 30 sera d'ailleurs particulièrement propice à une multiplication des interventions publiques dans le domaine. Citons notamment : la Société Nationale de Crédit à l'Industrie (1919) ; la Caisse Centrale du Petit Crédit Professionnel (1929) ; le Fonds Temporaire du Crédit aux Classes Moyennes (1934) ; l'Institut de Réescompte et de Garantie (1935) ; l'Office Central de Crédit Hypothécaire (1936) ; l'Institut National de Crédit Agricole (1937), la Caisse Nationale du Crédit des Classes Moyennes (1937).[2]

Cependant, ces initiatives variées ne satisfirent pas la corporation hôtelière. Aucune ne répondait en effet aux besoins spécifiques de leur profession.

La Société Nationale de Crédit à l'Industrie, par exemple, s'adressait, comme son nom l'indique, à la grande industrie traditionnelle dont l'hôtellerie, par sa nature tertiaire, était exclue.[3] Les institutions destinées aux classes moyennes, quant à elles, se concentraient d'abord sur des prêts minimes à court terme. Ces montants s'avéraient souvent trop petits pour effectuer les agrandissements et surtout les modernisations techniques (électricité, salles de bains, chauffage central…) attendues de plus en plus par la clientèle, même dans les établissements de gamme moyenne. Enfin, les critères de sélection des organismes offrant des crédits à long terme ne permettaient pas aux hôteliers d'en bénéficier, à cause des garanties exigées. Il était en effet courant que ces derniers aient accumulés, durant le boum économique de la fin des années vingt, plusieurs créances hypothécaires pour rénover leurs établissements. Devant le refus de leurs anciens prêteurs, ils se trouvaient désormais, en temps de crise, dans l'impossibilité de les réunir, afin de les céder à un organisme officiel offrant des taux plus avantageux aux prêts importants. L'un de ces principaux organes, l'Office Central de Crédit Hypothécaire, refusait en outre ce genre de transaction si les créances s'appliquaient à certains types d'immeubles (de grandes valeurs, industriels, à destination spéciale ou difficilement réalisable). En d'autres termes, comme se désolait *La Belgique Hôtelière*, « *nous pouvons donc dire que l'hôtellerie est probablement la seule industrie qui passe entre toutes ces institutions de crédit sans être touchée par aucune* ».[4]

---

[1] « Le crédit hôtelier » in *B.H.* n°1 du 1er janvier 1925, p.23 et « Banque hôtelière » in *ibidem* n°15 du 15 juin 1927, p.331.

[2] P.HEYRMAN, *op.cit.*, pp.99-101 et pp.291-293. S.JAUMAIN, *op.cit.*, pp.134-136. R.LEBOUTTE (et *alii*), *op.cit.*, p.147. F.COLLIN, *Rapport concernant les classes moyennes artisanales et commerçantes*, Bruxelles, 1937, p.46.

[3] P.HEYRMAN, *op.cit.*, p.100.

[4] « Les prêts hypothécaires et l'hôtellerie » in *B.H.* n°6 du 15 mars 1936, pp.176-179. Et « L'industrie hôtelière et les nouvelles institutions de crédit » in *B.H.* n°7 du 1er avril 1936, pp.198-201.

Ce constat n'appelait qu'une conclusion, déjà répétée plusieurs fois : l'Etat ne pouvait agir efficacement qu'en créant un Crédit national hôtelier. L'affaire était entendue puisque la France avait déjà lancé, avec succès, semblable institution dès 1923.[1] Les mêmes thèses patriotiques avancées en 1918, furent ressassées presque vingt années plus tard : en tant que « *salon de réception du pays* » et qu'« *outillage national* », au même titre que le réseau routier ou les ports de commerce, l'industrie hôtelière méritait largement des investissements par millions. Le Crédit hôtelier devait symboliser l'instrument idéal de cette aide parastatale réclamée.[2] Mais une nouvelle fois, malgré une argumentation travaillée et régulièrement martelée, les appels de la corporation ne parurent pas porter fort loin puisqu'un tel projet ne fut jamais voté, ni même discuté. En 1954, lors du jubilé de la Fédération nationale de l'Hôtellerie belge, le Crédit hôtelier figurait encore au rang des discussions théoriques d'une journée d'étude organisée dans les locaux du Gouvernement provincial de Brabant.[3] Il faudra patienter jusqu'en 1967 pour voir les politiques se pencher réellement sur la problématique d'un soutien effectif à la profession. Un arrêté royal « *réglant l'octroi de primes pour la modernisation et la construction d'établissements hôteliers* » fut alors enfin signé.[4]

### 2.5 Législation sociale et hôtellerie

Nous l'avons vu, la Première Guerre mondiale et ses bouleversements constituèrent un jalon déterminant dans la mise sur pied d'une législation sociale développée en Belgique. Si le pays se caractérisait jusqu'alors par un laissez-faire largement admis en matière économique et sociale, il serait néanmoins incorrect d'affirmer que les autorités publiques ne s'étaient pas penchées sur ce dernier point avant 1914. La question du temps de travail, du repos hebdomadaire ou les débats sur le bien-fondé d'établir des assurances obligatoires sur les principaux « risques de la vie » (chômage, vieillesse ou accidents…) avaient déjà été débattus à de nombreuses reprises au Parlement, à la fin du XIXe et au début du XXe siècles et des caisses privées avaient été créées.[5]

#### 2.5.1 Réglementer le temps de travail : les lois sur le repos dominical et la journée des huit heures

La question de l'adoption de lois réglementant la durée maximale du travail ou imposant un congé hebdomadaire revêtit dans l'hôtellerie un caractère très spécifique.
En effet, son activité, par essence continue, exigeait (et exige encore aujourd'hui) une présence permanente du personnel, soumis ainsi à des plages horaires très étendues. En outre, comme certains l'ont déjà souligné pour le secteur du commerce en général, la problématique

[1] M.GAUTIER, *op.cit.*, pp.142-151. « Crédit hôtelier en France » in *B.H.* n°2 du 15 janvier 1923, p.25.
[2] « Le Tourisme, l'Industrie hôtelière et le Crédit hypothécaire » in *B.H.* n°12 du 15 juin 1936, p.392. Même vocabulaire employé trois ans plus tard : « Le Crédit hôtelier » in *B.H.* n°18 du 15 septembre 1939, p.429.
[3] *Fédération nationale de l'hôtellerie belge. 50ème anniversaire*, Bruxelles, C. Van Cortenbergh, s.d., p.56.
[4] « Arrêté royal du 6 mai 1967 réglant l'octroi de primes pour la modernisation et la construction d'établissement hôteliers » in *Pasinomie*, *op.cit.*, 1967, p.465.
[5] B.-S.CHLEPNER, *op.cit.*, pp.232-234. Pour un aperçu détaillé de l'émergence de systèmes d'assurances sociales avant 1914 et les débats politiques qu'elles inspirèrent : G.VANTHEMSCHE, *La sécurité sociale. Les origines du système belge. Le présent face à son passé*, Bruxelles, De Boeck, 1994, pp.13-39.

s'y révélait bien plus complexe que dans l'industrie, puisqu'à la difficulté habituelle de s'accorder entre représentants ouvriers et patronaux, devait aussi être impérativement retenue les habitudes d'un troisième acteur souvent peu conciliant, le client.[1]
Or, ce dernier avait depuis longtemps largement intégré la possibilité de faire appel, à toute heure du jour ou de la nuit, aux prestations de l'hôtel où il résidait. Il s'agissait même d'un service de base dans l'hôtellerie de luxe.
Dès les années 1890, des mutuelles bruxelloises de cuisiniers militèrent pour l'obtention d'un jour de congé mensuel pour leurs adhérents. Rien d'étonnant à ce que cette frange particulière du personnel hôtelier se fit entendre la première dans le domaine délicat des avantages sociaux. Dans un secteur d'abord fondé sur la fourniture de services domestiques et dont l'apprentissage se faisait littéralement sur le tas, les cuisiniers jouissaient d'un statut privilégié car sa tâche exigeait une dextérité évidente. Du talent du chef de cuisine dépendait en grande partie la réputation d'un établissement et cette responsabilité justifiait souvent des salaires plus élevés que pour le reste du personnel manuel hôtelier.[2]
Cette demande syndicale reçut cependant rapidement une fin de non-recevoir de la part des milieux patronaux, se retranchant derrière leur liberté individuelle de décision et l'importance primordiale du restaurant dans la tenue de leur maison. Selon eux, l'art raffiné de la cuisine ne pouvait souffrir qu'une absence minimale (si non nulle) du capitaine de brigade, sous peine de voir le fragile équilibre culinaire sombrer. D'autre part, ils balayaient d'un revers de la main l'argument que l'adoption d'une telle mesure permettrait d'engager des chômeurs les jours de remplacement : les ouvriers sans travail se résumaient pour eux à des éléments paresseux, profitant des allocations de leurs caisses d'assurance ; les véritables professionnels, par amour du travail parfaitement exécuté, n'étaient même pas demandeurs d'une journée obligatoire de congé.[3] Rangée ainsi au rayon des utopies, la requête fut laissée au jugement personnel de chaque directeur d'hôtel.
Elle resurgit toutefois quelques années plus tard à la faveur de l'adoption de la *loi du 17 juillet 1905 sur le repos du dimanche dans les entreprises industrielles et commerciales.* Celle-ci instituait l'interdiction de faire travailler quiconque plus de 6 jours de suite à l'exception des membres de la famille du chef d'entreprise habitant sous le même toit et des gens de maison. Elle imposait également le dimanche comme jour de repos commun.

Le texte provoqua naturellement de nombreux remous dans le monde de l'Horeca et du petit commerce, particulièrement dans les plus petites maisons qui ne disposaient que d'un personnel très limité. De nombreuses exceptions lui fut donc immédiatement adjointes de sorte que sa portée en fut considérablement réduite en pratique. Dans plusieurs entreprises de détail et d'alimentation ainsi que dans les cafés, hôtels et restaurants, il ne fut ainsi plus question que d'une demi-journée de congé par semaine ou d'une entière tous les quinze jours, à fixer librement par l'employeur.[4]

---

[1] S.JAUMAIN, *Les petits commerçants belges face à la modernité (1880-1914)*, Bruxelles, Editions de l'Université, 1995, p.129.
[2] T.OTT, *Palaces. Une histoire de la grande hôtellerie suisse*, Yens-sur-Morges, Cabédita, 1990, p.73.
[3] « Chronique professionnelle - La journée mensuelle de congé pour les cuisiniers » in *J.d.C.* du 23 janvier 1896, p.59 ; « Le congé mensuel des cuisiniers » in *ibidem* p.219 et p.256.
[4] S.JAUMAIN, *op.cit.*, pp.131-133.

Ces dérogations multiples mécontentèrent bien entendu les défenseurs de la loi, car elles en déforçaient globalement l'esprit, mais elles irritèrent aussi les milieux patronaux de l'Horeca qui n'y virent qu'une adaptation très maladroite d'un principe qu'ils considéraient fondamentalement inapplicable dans leur secteur. « *A des situations* […] *spéciales, il faut des réglementations spéciales et* […] *il est impossible à ce point de vue particulier d'assimiler complètement l'industrie hôtelière à une autre industrie.* »[1] Les organisations corporatives exposèrent donc, à maintes reprises jusqu'à la veille de la Première Guerre mondiale, une liste impressionnante d'arguments pour plaider leur cause – espérant peut-être par leur profusion édifiante faire fléchir plus facilement le législateur ?
Du point de vue fonctionnel tout d'abord, la forte spécialisation des différents services existants dans un hôtel, tout comme les habitudes des voyageurs, rendait, selon eux, le roulement du personnel très difficile, et même impossible dans les plus petites maisons où les propriétaires ne pouvaient seuls suffire à la tâche. Mais l'exposé ne s'arrêtait pas à de prosaïques motifs économiques. Pour s'attacher une plus grande compréhension des pouvoirs publics, les aspects moraux et sociaux étaient également abondamment développés. Ils plaidèrent ainsi le fait que, comme leur personnel était souvent étranger à la ville où il travaillait, la journée de repos hors des murs protecteurs de l'établissement ne pouvait qu'être pour lui source de dépravation et de gaspillage de temps. De plus, la perte de certains pourboires, ajoutée au manque à gagner des salaires non-perçus des jours de congé, pouvait s'avérer financièrement problématique, particulièrement dans le cas des employés de l'hôtellerie saisonnière où la durée totale du travail était comptée.[2]
Leur vœu d'une exclusion pure et simple de l'industrie de l'accueil du ressort de la loi resta néanmoins lettre morte, une nouvelle fois.

Les revendications sociales de l'après-guerre et l'adoption en 1921 de la *loi sur la journée de huit heures (et de la semaine des quarante-huit heures)* rendit finalement la question obsolète : si l'octroi obligatoire d'un jour de congé hebdomadaire ne pouvait désormais plus être sérieusement contesté, l'imposition stricte d'une limite horaire de travail remettait fondamentalement en cause les bases mêmes de l'organisation et du fonctionnement de l'hôtellerie.

Cette loi du 14 juin 1921 suivait néanmoins une philosophie identique à celle choisie en 1905, à savoir le vote d'un texte législatif de portée générale dont l'application se trouvait en réalité fort limitée par une multitude d'arrêtés royaux régissant des secteurs professionnels particuliers. Ces arrêtés royaux entérinaient, de fait, les exceptions et aménagements spéciaux conclus dans le cadre de commissions paritaires consultatives[3]. L'ensemble du processus décisionnel demandait évidemment du temps, de sorte que l'accord concernant l'Horeca n'entra en vigueur qu'en octobre 1923.[4]

[1] « Le repos hebdomadaire dans l'hôtel » in *J.d.C*, 1907, pp.85-86.
[2] *Ibidem.* Et « Assemblée mensuelle des membres titulaires de l'U.S.H.R.L.B du 5 avril 1907 » in *J.d.C.*, 1907, pp.206-207.
[3] Un *Comité national de l'industrie des Hôtels, Restaurants et Débits de boissons* fut institué à cet effet le 9 février 1922 par arrêté du Ministre du Travail. *J.d.C.* n°4 du 15 février 1922, p.58.
[4] P.HEYRMAN, *op.cit.*, pp.114-115. B.-S.CHLEPNER, *op.cit.*, pp.303-304.

Un raisonnement patronal semblable aux précédents fut mis en avant pour tenter de soustraire l'hôtellerie à la portée de la loi : désintérêt du personnel lui-même pour une telle mesure et défense farouche de la liberté de tous les exploitants à régler comme ils l'entendaient le travail dans leur propre maison.[1] D'ailleurs, argument-massue maintes et maintes fois mis en avant, le travail dans l'hôtellerie se partageait, par essence, entre coups de feu au rendement intense et longues périodes d'inaction. Appliquer une limite de temps identique à la fois à leur secteur et à la grande industrie, où l'activité était au contraire souvent incessante et physiquement éprouvante, n'avait pas de sens. A leurs yeux, le texte ne devait pas être appliqué dans l'industrie de l'accueil car « [il] *bouleverse* […] *toutes nos habitudes.* »[2]
Faut-il préciser que l'abrogation de la loi ne fut, cette fois-ci encore, pas envisagée par les autorités ? L'*arrêté royal du 10 octobre 1923 relatif aux hôtels, restaurants et débits de boissons* entra bel et bien en application mais institua plusieurs aménagements qui assouplirent grandement les prescriptions légales générales de 1921 et en amoindrirent fortement la portée effective : la loi ne concernait plus certains « postes de confiance » (gouvernantes, caissier, maîtres d'hôtels…) et les établissements de moins de cinq employés dans les petites localités ; des heures supplémentaires étaient envisageables à certaines conditions, de même que le travail jusqu'à minuit du personnel féminin.[3]

Cette législation sur le temps de travail, si elle fut très mal accueillie au sein des sphères dirigeantes de l'hôtellerie, constitue pourtant une avancée majeure dans les conditions d'exercice habituellement pénibles de la profession. Jusqu'alors, les associations d'ouvriers n'avaient eu que peu de moyens de pression pour faire entendre leur voix.
Les patrons, souvent dans une position inconfortable eux-mêmes pour les plus petits, pouvaient généralement facilement imposer le *statu quo* à une main-d'œuvre vulnérable et peu consciente de ses droits (parce que souvent jeune, étrangère, en grande partie féminine, sans formation et donc aisément remplaçable). La fragmentation syndicale en plusieurs groupements professionnels distincts (principalement entre cuisiniers et garçons de salle) ne leur donnait en outre pas l'assise suffisante pour peser fermement dans les débats. Les rémunérations très courantes sous forme de pourboires ou en nature (fourniture d'un lit et de nourriture) permettaient aussi d'allonger indéfiniment les heures de présence obligatoire dans l'établissement. Bas salaire et journées très longues constituaient ainsi l'ordinaire des travailleurs hôteliers. Le principe de la liberté individuelle patronale systématiquement défendue se justifiait aisément puisque des négociations directes avec un personnel réduit favorisaient les vues du gérant, dispensé d'un interlocuteur assez puissant pour le contredire.[4]

Le discours patronal général, communément partagé, rejoignait d'ailleurs totalement cette volonté précise de conserver une gestion personnelle et totalement indépendante de chaque exploitation. Ouvrages, revues et discours professionnels célèbreront complaisamment durant

[1] « Les 8 heures dans l'Industrie Hôtelière » in *J.d.C.* n°22 du 15 novembre 1922, p.283.
[2] « La loi des 8 heures dans les magasins de détails, hôtels, restaurants, pâtisseries. Rapport au Conseil supérieur de l'Industrie et du Commerce » in *J.d.C.* n°23 du 1er décembre 1922, p.297. L'argument est toujours d'actualité quarante ans plus tard : J.RETEL, *Les gens de l'hôtellerie,* Paris, éd. Ouvrières, 1965, pp.156 et ss.
[3] *J.d.C.* n°21 du 1er novembre 1923, pp.310-311. Un A.R. du 28 juin 1929 prolongera le travail de certaines employées jusqu'à une heure du matin, heure légale de fermeture des établissements publics (depuis un A.R. du 24 juillet 1926). *J.d.C.* n°14 du 15 juillet 1929, p.473.
[4] Le parallèle est frappant avec la situation du petit commerce avant 1914 : S.JAUMAIN, *op.cit.*, p.254.

toute la période étudiée une vision résolument paternaliste des relations entre dirigeants et employés. Ostensiblement affichée avant 1914, cette représentation passéiste du métier revêtira par après des accents plus nostalgiques, à mesure que textes législatifs et revendications ouvrières la rendront franchement utopique. En substance, le message se résumait à cette idée simple : « *Pourquoi réglementer sur la scène publique les conditions de travail alors que "les employés d'hôtels, sauf quelques exceptions, vivent et travaillent avec leur patron, partagent ses joies et ses peines, font partie, en quelque sorte, de la famille de leur employeur"* » ?[1]
La lecture de ce genre de plaidoyers, nombreux et répétitifs dans les sources consultées, laisse à penser que les dirigeants de la corporation ne furent, ici non plus, jamais embarrassés par la double nature de leur discours : reléguant facilement, d'une part, le personnel hôtelier dans la sphère inviolable du privé et défendant, d'autre part, l'accession de leur métier à la grande industrie et exigeant à ce titre, le soutien actif et la reconnaissance de l'Etat.

### 2.5.2 Le développement d'un dispositif légal de protection sociale : chômage, pensions et allocations familiales dans l'hôtellerie

Des dispositifs d'assurance contre les différents « risques de la vie » existaient dès avant 1914 dans plusieurs secteurs professionnels en Belgique. Ils reposaient sur le principe de la « liberté subsidiée »,[2] d'initiative purement privée : de leur propre chef, tous les travailleurs pouvaient s'affilier à une caisse d'assurance, en pratique souvent celle créée grâce aux cotisations de ses membres par un syndicat d'ouvriers de leur branche. En échange, en cas de chômage, d'accidents ou de maladie, celle-ci leur distribuait une petite aide financière. L'Etat subsidiait parfois certaines de ces caisses mais son soutien demeurait partiel, très symbolique et toujours défini au cas par cas. Cet appui public visait surtout à mettre en évidence et à encourager la prévoyance au sein des couches populaires mais sans politique systématique ou à grande échelle. Les pouvoirs communaux, par le biais d'un *Fonds de chômage*, apportait également dans certaines localités un appoint aux allocations versées.

Il en allait naturellement de même dans l'hôtellerie, où, comme nous l'avons déjà esquissé, il existait depuis le dernier quart du XIXe siècle des groupements de personnel – cuisiniers et garçons pour la plupart – qui partageaient toutefois la caractéristique première d'être toujours relativement peu structurés et fort éphémères.[3]
Ces caisses syndicales constituaient naturellement un motif d'adhésion très attractif pour les ouvriers. Certains dirigeants, majoritairement de très grandes entreprises, avaient parallèlement lancé leurs propres systèmes d'allocations pour leur personnel, qu'ils espéraient

[1] C.REAL et P. GRATEROLLE, *L'industrie hôtelière*, Paris, Octave Doin, 1929, p.360.
[2] Suivant le titre de la 3e partie de la synthèse de B.S.CHLEPNER : « Interventionnisme mitigé et liberté subsidiée (1886-1914) » in *Cent ans d'histoire sociale, op.cit.*, pp.109-234.
[3] Citons, parmi les réalisations plus durables avant 1914, la société de garçons l'*Etoile*, fondée en 1866 et comptant trente ans plus tard environs 150 membres et la *Société mutuelle hôtelière des Employés d'Hôtels* forte de plus de 700 adhérents et se réunissant en 1896 à la *Brasserie flamande*. A la même époque, le *Syndicats des garçons restaurateurs et limonadiers* et la branche belge de la *Genevoise* (1878) rassemblaient ensemble environ 250 membres mais s'occupaient essentiellement du placement des ouvriers-chômeurs. Le nombre exact de ces sociétés mutualistes reste néanmoins extrêmement difficile à préciser. Voir *J.d.C.*, 1896, p.362. Et *Annuaire de la « Genevoise ». Société internationale des Employés d'hôtels et de restaurants 1912-1913*, Dresde, 1913.

ainsi détourner de l'influence jugée néfaste des groupements ouvriers. Ce genre d'initiative, de tendance conservatrice, ne concerna pas les petites unités de travail et par conséquent ne toucha pas du tout l'hôtellerie.[1]

Il convient néanmoins de relever une initiative patronale isolée, initiée dans le secteur de l'accueil, mais que la Première guerre arrêta rapidement : à l'occasion du 25e anniversaire de sa fondation en 1911, le Comité de l'U.H.R.L.B décida la création d'un fonds pour financer plusieurs pensions ouvrières. L'idée s'inspirait d'aides isolées déjà octroyés par le passé à certains employés dans le besoin[2] et s'apparentait en droite ligne au paternalisme conservateur dans lequel baignait l'ensemble des adhérents de l'Union. Il s'agissait de récompenser, par une pension viagère annuelle de 100 francs, les meilleurs éléments de la profession, répondant à des critères d'admission très stricts. En effet, l'heureux bénéficiaire, belge et de plus de 60 ans, devait avoir mené sa carrière dans l'Horeca de manière exemplaire et, en majeure partie, dans la capitale.[3] S'il était porteur de la récompense syndicale[4], de la décoration industrielle, de son acte de naissance ainsi que d'un certificat de bonne conduite, sa candidature pouvait être éventuellement étudiée par le Comité, sur proposition des syndicats ouvriers ou d'un membre titulaire. Le nombre total de personnes prises en charge se limitait, en outre, pour des raisons budgétaires, à cinq.[5] Il paraît donc fort probable qu'avec de telles restrictions, le projet n'eut qu'une influence insignifiante dans la protection sociale des travailleurs de l'hôtellerie bruxelloise avant 1914.

De manière générale, les classes dirigeantes, et dans leur sillage le pouvoir central, ne s'investirent pas avant 1914, dans le domaine particulier de l'assurance-chômage. Si allocations-vieillesse, accidents ou familiales pouvaient légitimement rencontrer l'entendement du patronat dans une vision paternaliste de leur rôle, le soutien financier en cas de chômage leur inspirait une très grande méfiance. Cela faussait en effet à leurs yeux les rapports de force traditionnels entre offres et demandes de travail. De plus, la mainmise syndicale presque totale en la matière ne pouvait qu'accentuer leurs suspicions déjà très fortes.[6]

Au lendemain de la guerre, la réalisation du programme de base du parti ouvrier, dont en premier lieu, l'adoption des nouvelles lois en matière de protection sociale, touchèrent bien évidemment également l'industrie hôtelière, comme l'ensemble du secteur commercial. A

---

[1] G.VANTHEMSCHE, *Le chômage en Belgique de 1929 à 1940. Son histoire, son actualité*, Bruxelles, Labor, 1994, p.31 et ss.

[2] Des veuves d'employés et des anciens en situation précaires, par exemple, avaient déjà sollicité l'aide de l'Union patronale. Après enquête, elle leur avait été parfois accordée. Quelques exemples : *J.d.C.*, 1904, p.30 ou n°41 du 13 octobre 1910, p.491. Encore en 1937, un garçon demande de l'aide au Comité après une opération du pied qui l'empêche de travailler. Elle lui est accordée. « Comité de l'U.H.R.L.B. du 6 juillet 1937 » in *B.H.* n°15 du 1er août 1937, p.522.

[3] Vu la grande mobilité intrinsèque du métier où l'on se déplaçait régulièrement, suivant les disponibilités offertes par la saison touristique, ce seul critère bruxellois devait certainement déjà en exclure plus d'un. Le critère de nationalité (ou de naturalisation) était certainement lui aussi fort discriminant puisque, dans l'hôtellerie touristique, où la connaissance des langues reste primordiale, on recensait un très grand nombre d'étrangers.

[4] Tradition de l'U.H.R.L.B. qui perdura jusqu'en 1940, la récompense syndicale était remise, à l'issue de l'A.G. annuelle de l'association, aux ouvriers méritants du secteur, à savoir les « vieux et braves serviteurs » comptant au moins dix années de service dans le même établissement de la capitale. Cfr. *J.d.C.*, 1894, p.254.

[5] « Séance du Comité du 6 juillet 1912 » in *J.d.C.* n°28 du 11 juillet 1912, pp.331-332.

[6] G.VANTHEMSCHE, *op.cit.*, p.35.

nouveau, les spécificités pratiques de l'Horeca en retardèrent l'application concrète mais ne l'empêchèrent toutefois nullement, au grand déplaisir répété des milieux patronaux dont les critiques, toujours identiques, n'eurent pas plus d'influence qu'auparavant sur les décisions du législateur. C'est donc à contrecœur que les responsables hôteliers s'adaptèrent progressivement aux nouvelles obligations, nées de l'application des lois sur les assurances obligatoires contre le chômage, la pension-vieillesse et les allocations familiales.
Le ministre socialiste de l'Industrie, Joseph Wauters[1], entama alors une politique de subvention publique directe des caisses d'assurance-chômage syndicales, sorties exsangues du conflit. Dès 1920, la création du *Fonds national de Crise* permit de généraliser le système, de l'affermir et de coordonner les actions de l'Etat en la matière, de sorte que ces caisses ouvrières, pourtant privées, furent dorénavant presque totalement alimentées par les autorités. Ce fonds « provisoire » perdura en réalité jusqu'en juillet 1935 et la mise sur pied de l'*Office national de Placement et de Chômage*.[2] Désormais, aide pécuniaire et recherche d'un nouvel emploi était directement associés. La *Bourse de Travail de Bruxelles*, qui s'occupait depuis 1919 d'organiser le relais entre offres et demandes d'emplois fut, à son tour, complètement réformée. Notons néanmoins que les bureaux de placements privés payants, qui remplissaient traditionnellement les mêmes fonctions et particulièrement actifs dans l'Horeca, continuèrent leurs actions au-delà de cette réforme malgré les plaintes récurrentes de la corporation sur leur fonctionnement (commissions et prix prohibitifs, profils des candidats mal évalués…). Même s'il faut constater que leur importance dans le recrutement du personnel s'était déjà progressivement amoindrie depuis la fin du XIXe siècle, à mesure que se développait des infrastructures gérées par des groupements du personnel Horeca et les institutions publiques.[3]

La loi du 10 décembre 1924 rendit également l'assurance-vieillesse obligatoire à partir du 1er janvier 1926 pour tous les salariés du pays. Son caractère « obligatoire » constitue une grande première en Belgique et le début de la remise en cause du principe de liberté individuelle prôné jusqu'alors en matière d'assurances sociales.[4] Dans le domaine des allocations familiales, un autre texte législatif du 4 août 1930 imposa son application à toutes les entreprises industrielles et commerciales du pays. Depuis 1921, certaines chefs d'entreprise avaient déjà pris l'habitude d'accorder une allocation à leurs travailleurs ayant charge de famille[5] mais cette initiative n'existait pratiquement pas dans l'industrie hôtelière où le patronat n'y avait manifesté aucune volonté. Il faut dire que les conditions pénibles du travail imposées dans le secteur (horaires étendus et mobilité répandue) ne favorisaient absolument pas la vie de famille. S'ils n'étaient pas célibataires, beaucoup de couples actifs dans l'Horeca

[1] Joseph Wauters (1875-1929) : Docteur en sciences physico-chimique de l'université de Liège, Wauters s'engagea très tôt dans l'action politique au côté du Parti Ouvrier belge. Député socialiste de l'arrondissement de Liège en 1908, il prit la direction du journal *Le Peuple* en 1910. Entré au lendemain de la Première Guerre mondiale dans les gouvernements d'union nationale, il y occupa le ministère du Travail de 1919 à 1921, puis de 1925 à sa mort en 1929. Il fut le principal instigateur des profondes réformes en matière de législation sociale du travail au lendemain de la guerre. L.DELSINNE, « Joseph Wauters » in *B.N.*, t.33, 1965, col.730-737.
[2] G.VANTHEMSCHE, *op.cit.*, p.37 et pp.109 et ss.
[3] P.SCHOLLIERS, *Loonreeks 3: Loonlijsten van de Brusselse arbeidsbeurs 1922-1939*, Bruxelles, VUB, 1979, p.3. B.-S.CHLEPNER, *op.cit.*, p.311.
[4] *Loc.cit.*, p.307. « Un excellent résumé des lois sur les pensions » in *B.H.* n°1 du 1er janvier 1935, p.26. G.VANTHEMSCHE, *La sécurité sociale. Les origines du système belge. Le présent face à son passé*, Bruxelles, De Boeck, 1994, pp.30-33.
[5] B.-S.CHLEPNER, *op.cit.*, pp.312-313. Et G.VANTHEMSCHE, *op.cit.*, pp.30-33.

n'avaient souvent tout simplement pas d'enfants. De plus, comme nous l'avons déjà vu, souvent jeunes et sans formation, les employés de l'hôtellerie pouvaient être remplacés très aisément et l'opposition syndicale s'avérait terriblement morcelée. Faute d'interlocuteurs puissants et au contraire d'autres branches plus concurrentielles, les dirigeants de la corporation n'avaient donc pas eu d'utilité précoce à développer un système patronal de protection sociale dans le but de s'attacher un personnel rare et expérimenté. La prolongation du modèle de « liberté subsidiée » privé d'avant-1914 s'accordait en réalité parfaitement avec la défense de leurs intérêts et explique pourquoi ceux-ci ne s'engagèrent sur la voie des assurances sociales obligatoires que tardivement et de mauvaise grâce, lorsqu'ils y furent véritablement contraints et forcés par la loi.

La réglementation édictée en 1930 sur les allocations familiales imposa donc une obligation inédite. Le secteur était dorénavant tenu de s'affilier à une caisse spéciale prévue à cet effet.[1] Il se voyait prescrire, par ce biais, une charge de gestion supplémentaire. Il devait notamment tenir scrupuleusement un (nouveau) registre de son personnel, de son état civil, des ses dates d'entrées et de sortie, etc. de manière à définir précisément la somme des cotisations dues et les noms des bénéficiaires de l'allocation. Le supplément de travail administratif, rendu plus ardu encore par les mouvements saisonniers ordinaires de la main-d'œuvre hôtelière, était évident[2] et irrita incontestablement les exploitants. Dans une tribune libre où il s'interrogeait sur le bien-fondé des allocations familiales, Eugène Devos, un hôtelier bruxellois, défendit, en 1933 encore, le principe de l'assurance privée car, écrivit-il, au contraire d'une prise en charge aliénante par l'Etat, ce système « *laiss*[ait] *à l'ouvrier son initiative, sa dignité, son sens de l'économie* ».[3] Si ce discours représente d'abord les pensées de son auteur, il n'en reste pas moins vrai qu'elle reflète certainement aussi une conception résolument conservatrice du rôle de l'Etat en matière sociale, prédominante avant 1914 et partagée par beaucoup d'autres responsables de la corporation. Ceux-ci avaient été confrontés, en moins d'une génération, à la complexification inédite de l'exercice de leur profession par la multiplication de leurs obligations légales.

### 2.6 Conclusion

Au terme de ce chapitre législatif, il paraît aisé de conclure que l'influence des associations hôtelières auprès des législateurs semble, jusqu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale au moins, réellement minime. Leur impuissance saute littéralement aux yeux. Malgré un argumentaire structuré, des sollicitations publiques diverses (lettres, entrevues ministérielles…) et quelques relais politiques actifs au Parlement ou à la Ville (Georges

[1] Une caisse spécifique à la corporation fut créée par A.R. du 3 décembre 1930 : la *Caisse spéciale de Compensation pour Allocations familiales instituée en faveur du personnel des hôtels, restaurants et débits de boissons*. Son C.A. se composait des présidents des associations hôtelières locales du pays. Voir *B.H.* du n°1 du 1er janvier 1931, p.23. Ils optèrent pour une caisse de compensation propre à la corporation car ils espéraient que la proportion plus faible d'enfants dans le métier y favoriserait un boni financier.

[2] Conférence exhaustive relative à son application dans l'Horeca : « Les Allocations familiales » in *B.H.* n°13 du 1er juillet 1931, pp.486-497.

[3] E. DEVOS, « Les allocations familiales sont-elles un bien ou un mal ? » in *B.H.* n°7 du 1er avril 1933, pp.261-263. Devos est, avec son père et ses frères, administrateur de deux S.A. d'origine familiale qui exploitaient l'Hôtel Anspach et la taverne Saint-Jean à Bruxelles ainsi que l'hôtel de l'Océan à Blankenberge. (V. les notices biographiques en fin de ce travail).

Marquet, Nestor et Robert Catteau, notamment)[1], la corporation se heurte presque invariablement à un mur d'indifférence général. Quelles raisons peut-on donc attribuer à un tel désintérêt unanimement partagé et qui traverse l'ensemble de la période étudiée ?

Impossible naturellement de répondre à cette interrogation de manière claire et définitive mais il apparaît tout de même évident que l'industrie de l'accueil n'intéresse pas grand' monde à cette époque … à commencer par l'opinion publique belge elle-même. Il faut bien avouer que l'image de la profession, communément partagée, demeure encore franchement négative. Outre la réputation séculaire d'escrocs dont ils ne parviennent pas à se défaire totalement, les hôteliers souffrent également, après 1914-18, d'une image de « profiteurs de guerre » à l'instar d'autres métiers liés à l'alimentation, comme les agriculteurs ou les petits commerçants, présumés avoir réalisé de plantureux gains grâce au marché noir durant l'occupation.[2] Les articles de quotidiens généralistes consacrés à l'Horeca, ainsi qu'à l'ensemble du monde touristique, restent encore très rares jusque dans les années trente et sont souvent fièrement relayés par l'organe corporatif officiel, *La Belgique Hôtelière*, preuve s'il en est de leur caractère exceptionnel.

Les hôteliers à la pointe de revendications professionnelles représentent d'ailleurs, en majorité, une frange minime du secteur, celle de la grande hôtellerie de tourisme, tournée en priorité vers l'international. Par conséquent, il est fort probable que la plupart des Bruxellois considérèrent ce milieu comme un élément étranger - et donc accessoire - pour lequel ils ne manifestèrent que peu d'attachement. Les plaintes des hôteliers ne les concernaient assurément pas, leur traduction dans les textes législatifs encore moins. En d'autres mots, limité quasiment aux seuls professionnels, le poids électoral de la corporation paraît nul. Sans groupe de pression puissant, il n'est pas étonnant que les politiques aient perpétuellement fait la sourde oreille à leurs demandes répétées.

C'est seulement lorsque leurs désirs rejoignirent ceux des groupements de classes moyennes que les revendications hôtelières ont semblé avoir trouvé un relatif écho dans le débat public. Le cas de leurs plaintes sur l'augmentation de la pression fiscale, après 1918, en constitue un exemple frappant. Néanmoins, cette communion d'intérêts restera sans effet devant les problèmes budgétaires croissants que devront affronter les autorités à partir des années vingt et qui ne feront que s'aggraver durant la décennie suivante. Certains outils mis en place par le gouvernement pour leur venir en aide s'avèreront même inadaptés aux besoins spécifiques de l'industrie de l'accueil, comme l'illustre la création des différentes institutions de crédit destinées au commerce et à l'artisanat. Hors du cadre particulier du mouvement des classes moyennes, l'hôtellerie demeure inaudible.
La réalité belge constitue toutefois un cas extrême dans les rapports entre les pouvoirs publics et la corporation. Certains de ses besoins sont généralement mieux entendus dans d'autres états européens, nous songeons notamment, en France, à la loi sur la responsabilité hôtelière

[1] Nous reviendrons en détail sur les relais politiques de l'hôtellerie dans la deuxième partie de ce travail.
[2] Peter Heyrman réalise ce constat pour les petits commerçants après 1918. Cette thèse peut certainement être étendue aux hôteliers. Alliant très souvent à l'époque, logement et restaurant, il est aisé, pour le grand public, de penser que ceux-ci ont aussi profité du rationnement et de la présence des troupes allemandes dans la capitale. D'ailleurs, il arrive régulièrement qu'ils soient dédaigneusement qualifiés de « marchands de soupe ». Voir : P.HEYRMAN, *op.cit.*, p.483.

modifiée dès 1889 et à l'adoption du Warrant puis du Crédit hôtelier au sortir du Premier conflit mondial ; en Italie une législation précoce favorisa, dès les années 1920, la création de nouveaux hôtels, limita la responsabilité hôtelière, et mit au point une statistique de l'outillage hôtelier. Les revendications professionnelles furent également largement prises en compte en Suisse.[1] Cette influence réelle s'explique certainement en partie par la prise de conscience sans doute plus avancée du poids économique du secteur dans ces pays de tradition touristique plus ancienne.

Du point de vue de la législation sociale, la profession, ou du moins son patronat, semble largement partager une vision extrêmement conservatrice et paternaliste de ses relations avec son personnel : l'hôtel s'apparente, selon eux, à une grande famille, clairement hiérarchisée, où le gérant veille personnellement au bien-être de ses employés. Unie vers un même but, la conjonction « *du capital et du travail* »[2] doit nécessairement mener à la satisfaction de tous puisqu'un établissement qui fonctionne génère des bénéfices pour le premier et plus de pourboires pour les seconds. Quelques récompenses syndicales et de rares participations à des mutuelles professionnelles gratifient les ouvriers sérieux et les guident sur le chemin formateur du travail. La liberté personnelle des exploitants y est élevée au rang de *credo* unanime tandis que l'intervention directe de l'Etat y est critiquée en tant qu'acte aliénant pour l'individu et élément perturbateur de l'ordre naturel de la société. Une telle conception du milieu n'est pas étonnante lorsque l'on songe, comme le souligne Guy Vanthemsche[3], que le domaine des assurances sociales s'est toujours directement confondu avec une question de pouvoirs et d'influence. Le laissez-faire individuel convient parfaitement au patronat hôtelier : devant une main-d'œuvre peu organisée, celui-ci ambitionne de rester maître chez lui pour pouvoir imposer librement ces conditions salariales et de travail.

L'organisation d'un système d'assurance obligatoire pour tous les salariés, en lendemain de la Première Guerre mondiale, entraîne un bouleversement complet de cet ordre établi. Il apparaît fort compréhensible que cette redistribution des pouvoirs déstabilise grandement des dirigeants hôteliers déjà passablement déboussolés par la complexification administrative qui a touché leur profession en quelques années à peine. Elle explique également aisément pourquoi ils n'y joueront jamais un rôle d'initiateur et s'y soumettront de très mauvaise grâce, dénigrant ces nouvelles lois sociales qui, d'après eux, « *ne sont en somme que des impôts déguisés.* »[4].
L'entre-deux-guerres constitue une révolution totale des pratiques qui sera douloureusement ressentie par le métier. Il ne cessera plus, dès lors, de regretter un « âge d'or » mythifié, celui de la bien-nommée « Belle Epoque » d'avant 1914.

[1] M.GAUTIER, *op.cit.*, pp.52-56.
[2] Expression employée par N.Catteau lors d'une fête pour féliciter son personnel fidèle. *J.d.C.*, 1891, p.252.
[3] G.VANTHEMSCHE, *La sécurité sociale. op.cit.*, p.36.
[4] *B.H.* n°10 du 15 mai 1937, p.340.

## 3. Premiers jalons historiques et statistiques sur l'hôtellerie belge et bruxelloise

### 3.1 La création de l'hôtellerie moderne : origines jusqu'au XVIIIe siècle[1]

L'hôtel – dans sa conception moderne – est une invention indéniablement récente que l'on peut rattacher directement à la naissance du tourisme à la fin du XVIIIe siècle, phénomène auquel l'hôtellerie apparaît d'ailleurs aujourd'hui intrinsèquement liée. Cette dernière constitue encore actuellement le premier pourvoyeur d'emplois du secteur touristique. Toutefois, les impératifs du voyage eut pour conséquent de créer des réseaux d'hébergements temporaires dès l'Antiquité.

Dans la Grèce ancienne, l'hospitalité envers l'étranger revêtait de fortes connotations religieuses : celui-ci représentait l'incarnation de *Zeus Xenos*, à savoir le dieu hospitalier. On se devait à travers lui d'honorer la divinité et donc de l'héberger gratuitement. Le périple d'Ulysse, notamment, nous informe avec détails sur ces pratiques anciennes. Une série de rituels mentionnés dans les textes d'Homère (offrandes, échanges symboliques, bains…) devaient vraisemblablement permettre d'apprivoiser la peur qu'engendrait la venue d'un inconnu et de l'accueillir dans le foyer familial.[2] Cependant, pour d'évidentes raisons pratiques et logistiques – les nécessités du commerce, du voyage et des pèlerinages – cette gratuité disparut progressivement pour faire place à une conception de l'accueil fondé sur l'argent.

Dans l'Antiquité romaine, afin de faciliter au maximum la circulation et surtout les communications entre les régions les plus éloignées de l'Empire, des haltes jalonnaient les axes routiers les plus importants. Elles servaient naturellement au repos des voyageurs mais également à celui, indispensable, des chevaux. Les Romains connaissaient deux types de haltes. D'une part, le circuit d'Etat, le *circus publicus*, relais officiels contrôlés et gérés par les autorités mais, de ce fait, inaccessibles à tout un chacun sans autorisation spéciale. D'autre part, des auberges publiques, les *diversiora*, qui rapidement inspirèrent les pires critiques concernant la rapacité de leurs propriétaires, leur inconfort, leur manque d'hygiène ainsi que leur moralité douteuse.[3] Il ne s'agissait encore que des prémices de cette réputation épouvantable dont l'hôtellerie aura à souffrir durant plusieurs siècles. Le système n'était pas spécifique aux Romains : la civilisation juive connaissait également un réseau d'auberges publiques qui abritait sommairement dans des pièces séparées hommes et bêtes. Dans une tentative naïve de donner plus de lustre au passé de la profession, les livres hôteliers les plus anciens se plurent d'ailleurs à situer la naissance de Jésus dans l'une des écuries de ces établissements…[4]

---

[1] Ce point constitue une version révisée du rappel historique général donné dans V.JOURDAIN, *L'Hôtel Bellevue, op.cit.*, pp.29-31.

[2] F.LETOUBLON, « La Grèce archaïque » in *Le livre de l'hospitalité*, Paris, Bayard, 2004, p.470 et ss.

[3] A.MONTANDON, *Lieux d'hospitalité : hospices, hôpital, hostellerie*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 2001, p.23. M.-C.GRASSI, « De l'auberge à l'hôtel » in *Le livre de l'hospitalité, op.cit.*, pp.728-730.

[4] Notamment, C.REAL, P.GRATEROLE, *L'industrie hôtelière, op.cit.*, p.10. Le *Dictionnaire universel Larousse du XIXe siècle* s'adonne à de semblables tentatives d'explication. « Hôtellerie » in *Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle, op.cit.*, vol : Lettre H, p.405.

Au Moyen Age, les lieux d'accueil payants subsistèrent mais ne cessèrent pas de traîner derrière eux une image extrêmement négative. Les voyageurs privilégiaient de ce fait deux autres systèmes pour se loger : l'Eglise et l'hospitalité nobiliaire ou bourgeoise.
En effet, obéissant aux préceptes de charité chrétienne dont l'hospitalité apparaissait comme une manifestation concrète, l'Eglise organisait des gîtes dans ses monastères pour les plus pauvres et les pèlerins. Certains ordres, les hospitaliers précisément, se spécialisèrent même dans l'accueil de ces derniers. Les suzerains avaient, quant à eux, pour devoir (et intérêt politique aussi) de recevoir leurs vassaux de la manière la plus fastueuse possible. Les bourgeois, marchands notamment, utilisaient également leurs réseaux de connaissances, pour trouver un abri en milieu urbain, principalement. Le recours à des lettres de recommandation amicale pouvait notablement élargir les possibilités de logement privé.[1]

Pendant toute la période moderne, ces habitudes persistèrent. Les gens bien nés usaient de leurs relations pour trouver, lors de leurs déplacements, toit et nourriture auprès de connaissances. Les plus pauvres s'arrêtaient dans les lieux gérés par l'Eglise. L'auberge demeura un lieu peu fréquentable et redouté où l'on s'arrêtait, soit, parce qu'aucun autre choix ne se présentait, soit parce que l'on recherchait précisément à réaliser des affaires plus douteuses ou à s'encanailler.
Il est d'ailleurs frappant de constater que l'auberge devint alors un acteur central et récurrent de la littérature d'aventure : chaque roman dût longtemps compter sur une scène de genre se déroulant dans une petite hôtellerie de campagne pour offrir à ses lecteurs la dose d'action à laquelle ils aspiraient.[2]

Pourtant au XVIII$^{e}$ siècle, sous l'impulsion du tourisme et des améliorations relatives des routes et moyens de transport, des lieux d'accueil d'un genre nouveau commencèrent à apparaître, principalement en ville. On prit l'habitude d'appeler ces lieux « hôtels » afin de les différencier des anciennes petites auberges. Ils s'adressaient en effet à une toute autre clientèle, socialement plus aisée. Face à l'augmentation sensible du nombre de voyageurs qui s'adonnaient à ces nouvelles habitudes de loisir et qui traversaient l'Europe, les pratiques séculaires d'hospitalité nobiliaire, basées sur la réciprocité et l'amitié, se retrouvèrent en effet dépassées, même si elles ne disparurent pas totalement. Un système différent d'hébergement apparut nécessaire.[3]

Pour répondre aux exigences et aux besoins de logement de ces voyageurs élégants et itinérants, touristes mais aussi diplomates et politiques, l'hôtel moderne vit le jour. Désormais non plus placé le long des grands axes mais au cœur des villes au plus près des attractions urbaines – concerts, promenades, monuments, et centre de pouvoir – ces lieux d'accueil modernes répondirent aux exigences inédites de cette nouvelle clientèle.[4] Ils proposèrent, en outre, des facilités et des occupations qui n'existaient pas auparavant, agrémentant enfin des séjours progressivement plus longs : salles de lecture, de musique ou fumoir, billard, etc. À

[1] C.ROUSSEL, « Moyen Age » in *Le livre de l'hospitalité, op.cit.*, pp. 510 et ss.
[2] Voir sur l'hôtel en tant que lieu romanesque des rencontres : M. PERROT, « Chambres d'hôtel » in *Histoire de chambres*, Paris, Le Seuil, 2009, p.218 et ss.
[3] D.ROCHE, « Mobilité et accueil à Paris (XVIIe-XIXe siècles) : questions et perspectives » in *La ville promise, op.cit.*, p.13.
[4] M.BOYER, *Histoire de l'invention du tourisme, op.cit.*, pp.116-117.

partir du XVIIIe siècle, et dans une tendance s'affirmant encore plus au cours du siècle suivant, l'hôtel se transforma d'une halte obligatoire et imposée en un endroit de séjour agréable et recherché.[1]

Dans nos régions, les premiers établissements furent construits à cet effet précis à la fin du XVIIIe siècle. D'abord à Spa, station mondaine de référence à cette époque, où l'*Hôtel de Bellevue* fut notamment construit en 1767 et le *Grand Hôtel* inauguré en 1774.[2] A Bruxelles, l'*Hôtel Bellevue* (une homonymie courante dans le secteur) fut bâti en 1776 et vraisemblablement ouvert dans le courant de l'année 1777. Il constitue un établissement pionnier dans la capitale puisqu'il fut le premier conçu délibérément pour répondre aux besoins inédits exigés par la nouvelle clientèle des touristes. Son succès[3] entraîna l'éclosion rapide de concurrents directs dans le nouveau quartier Royal. Ce lieu devint, avant même la fin du siècle, le pôle majeur de l'hôtellerie de luxe dans la capitale et conserva son attractivité durant plus d'une centaine d'années.

## 3.2 Recensements et patentes : une première analyse statistique de l'hôtellerie belge et bruxelloise

### 3.2.1 Les recensements nationaux

Les industries des services en général – et donc l'hôtellerie – posent des problèmes particuliers à l'historien. Les données statistiques les concernant restent rares pour les périodes passées, et même lorsqu'elles existent, leur fiabilité ne paraît pas du tout assurée. Parmi les activités tertiaires, mesurer celles du secteur Horeca s'avère d'autant plus ardu que la profession a depuis toujours pris l'habitude de recourir de manière extensive au travail saisonnier, à temps partiel, voire non déclaré, de sorte qu'il est finalement très difficile de donner des estimations claires et définitives dans ce domaine. Une analyse statistique de l'hôtellerie, *a fortiori* de l'hôtellerie ancienne, ne peut donc se concevoir qu'avec beaucoup de précaution. Il convient de considérer un tel exercice plutôt comme un indicateur instructif de tendances fortes en un temps donné, que comme des vérités inébranlables. Des marges d'erreurs importantes demeurent très probables et doivent être constamment gardées à l'esprit.[4]

Les recensements de population restent trop généraux et imprécis dans leur annotation des activités des gens pour permettre une analyse professionnelle parlante : seule leurs occupations principales étaient notées et leur dénomination exacte laissée à l'appréciation personnelle du fonctionnaire chargé de les enregistrer. Dans le domaine commercial, par exemple, les détaillants n'étaient pas différenciés des marchands de gros.[5] Les chômeurs étaient la plupart du temps répertoriés sous leur dernière occupation et, nous l'avons déjà

[1] W.BRULS, D.VAN HOOF, *Grand Hotels van de Benelux*, *op.cit.*, pp.25-26.
[2] M.JOSEPH, *Douces nuits. Les enseignes hôtelières à Spa*, Spa, Editions du Musée de la Ville d'Eaux, 2005.
[3] Nous renvoyons évidemment à notre travail consacré exclusivement au Bellevue pour l'analyse des raisons de ce succès.
[4] R.POPE, « A consumer service in Interwar Britain: The Hotel Trade, 1924-1938 » in *The Business History Review*, vol.74, n°4, 2000, p.658.
[5] S.JAUMAIN, *Les petits commerçants*, *op.cit.*, p.37. E. GUBIN, A. VAN NECK, « La répartition professionnelle de la population belge en 1846 : un piège statistique » in *op.cit.*, p.274 et ss

souligné, les femmes souvent reléguées au statut trop vague de « ménagère » alors que l'on sait qu'elles étaient indubitablement nombreuses et actives dans le petit commerce de détail ou, pour le sujet nous intéressant, dans les structures d'accueil de petite taille.[1] Le croisement d'autres sources, comme les annuaires de commerce ou les registres de patentables nous informe sur des imprécisions similaires dans l'hôtellerie : certains exploitants ne se trouvent pas référencés sous les mêmes professions selon l'archive consultée. Le flou demeure en effet constant entre les fonctions de cabaretiers, de cafetiers, de restaurateurs, d'hôteliers ou d'aubergistes. Il serait donc vain de tenter de dresser une évolution précise et rigoureuse du secteur à partir de ces recensements de population.

Les dénombrements économiques officiels peuvent nous être d'un plus grand secours pour tracer une première ébauche du secteur de l'accueil en Belgique. Néanmoins, nous l'avons aussi déjà abordé, ce n'est qu'à partir du recensement de 1910 que les autorités nationales décidèrent d'inclure l'étude du secteur commercial dans leur recensement décennal systématique de l'économie belge. Une analyse générale de l'hôtellerie nationale ne peut donc être envisagée qu'à partir de cette date-clé.
Comme exposé dans notre exercice de définition précédent, dans le recensement de 1910, le secteur de l'accueil se classe, au sein de la section des professions commerciales, dans le second groupe hétéroclite des « *Banques, assurances, transports, intermédiaires, industrie hôtelière, etc.* », sous la dénomination générique d'« *Industrie hôtelière* ». Cette dernière regroupe l'ensemble de l'Horeca et se subdivise en deux points : « *les hôtels, aubergistes, exploitants de maisons* » d'une part, et les « *restaurateurs, traiteurs, taverniers, cafetiers, exploitants d'estaminets, etc.* », d'autre part.[2] Une confusion globale et permanente des hôtels et restaurants sous le vocable identique d'« *exploitation hôtelière* » constitue une des difficultés majeures dans la lecture raisonnée des chiffres officiels collationnés durant l'ensemble de la période étudiée. Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, les restaurants isolés demeurèrent encore extrêmement rares. A l'exception des grandes villes, ils représentaient tous des départements attachés directement à un hôtel ou à une pension. Le personnel de ces deux sortes d'exploitation n'était par conséquent jamais différencié.[3]

En 1910, les détaillants en denrées alimentaires et les restaurateurs, cafetiers, exploitants d'estaminets s'avéraient largement majoritaires parmi les activités commerciales recensées dans le pays.[4] Avec respectivement 127 et 145 entreprises hôtelières sur leurs territoires, les communes de Bruxelles-Ville et de Saint-Josse arrivaient largement en tête dans la région, suivies dans des proportions sensiblement inférieures, par Saint-Gilles (65) et Ixelles (52). Les autres entités de l'agglomération ne dépassaient pas, quant à elles, la dizaine d'exploitations d'accueil comptabilisées. Les raisons de ces concentrations constatées à Bruxelles, Saint-Josse et Saint-Gilles sont évidentes : les gares principales de la capitale y étaient situées ; la densité d'Ixelles doit, pour sa part, certainement se comprendre comme le résultat de

[1] E.GUBIN, A.VAN NECK, *op.cit.*, pp.277-278.
[2] *Recensement de l'industrie et du commerce au 31 décembre 1910,* vol. I : « Recensement professionnel », Bruxelles, Office de publicité, 1913, p.XXXVI.
[3] « La main-d'œuvre étrangère » in *B.H.* n°22 du 15 novembre 1935, p.723.
[4] S.JAUMAIN, L.GAIARDO, « "Aide-toi et le gouvernement t'aidera." Les réponses de l'état à la crise de la petite bourgeoisie (1880-1914) » in *Revue Belge d'Histoire Contemporaine*, XIX, 1988, 3-4, p.425.

l'attraction séculaire du haut de la ville et des alentours de l'avenue Louise en tant que lieu d'hébergement touristique temporaire privilégié.[1] Les 434 établissements recensés pour l'ensemble de l'arrondissement de Bruxelles paraissent toutefois représentés un nombre relativement faible et laisse à penser que l'activité devait en partie être sous-estimée par l'omission de plusieurs exploitations clandestines ou informelles. Mais en absence de critères de définition légale claire quant à la nature exacte de ces 434 maisons dénombrées, nous ne pouvons que constater la faiblesse relative du chiffre avancé.

L'industrie hôtelière présentait en 1910 un profil très féminisé et recourait fortement aux aides familiales pour son fonctionnement.[2] Comme le monde marchand, le secteur semblait, dans son écrasante majorité, exploité au sein de cellules de petite taille et par des particuliers. Les grandes structures modernes d'exploitation commerciale formaient un type encore mineur dans ce domaine : en 1910, seulement trois hôtels de l'agglomération bruxelloise déclaraient être gérés sous la forme de sociétés anonymes (deux à Bruxelles-Ville et un seul à Saint-Josse).[3]
Cette forme d'organisation en une multitude de petites structures d'assise essentiellement familiale ne constituent pas nécessairement un signe de prospérité du secteur. Ouvrir un petit commerce ou une petite pension s'apparentait en effet souvent à une tentative, pour nombre de personnes paupérisées (notamment, petits artisans, agriculteurs modestes ou femmes isolées) d'améliorer leur revenus quotidiens ordinaires.[4]

L'analyse plus approfondie des résultats du recensement de 1910 concernant le personnel employé dans l'industrie hôtelière s'avère plus difficile à ébaucher, de manière pertinente tout du moins. Ces derniers sont en effet présentés sous forme de tableaux englobant l'ensemble de cette industrie, de sorte que logements, restaurants et débits de boissons sont amalgamés en sein du même ensemble vaste et indifférencié. La prédominance numérique évidente des cabaretiers, occupation d'appoint très répandue, fausserait ainsi totalement la moindre de nos tentatives d'analyse attachée au seul domaine de l'hébergement. Nous ne nous y arrêterons donc pas.[5]

En 1927, un recensement des hôtels et restaurants du pays, organisé à l'occasion de modalités d'application d'une nouvelle taxe sur les produits de luxe, estimait le nombre d'hôtels à 8430 dans le pays et celui des restaurants et pensions à 14 650. De telles variations de chiffres prouvent clairement que ce vocabulaire aux limites extensives reflétait certainement des réalités très diverses. Il semble en effet très difficile de définir nettement les différences existant entre ces dénominations, même si, une nouvelle fois, les seconds, plus nombreux, devaient certainement revêtir un rang plus modeste. 113 940 personnes travaillaient à cette époque dans l'industrie hôtelière, ce qui en faisait le deuxième secteur commercial

[1] *Ibidem*, vol.VII, p.850. Nous analysons en détail les logiques de spatialisation hôtelière dans la troisième partie de cette thèse. Nous y renvoyons pour une explication plus large de cet engouement pour cette partie précise de la ville.
[2] *Ibidem*, vol. VIII : « Exposé général des résultats », p.42.
[3] *Ibidem*, vol.VII, p.851. S.JAUMAIN, L.GAIARDO, « "Aide-toi et le gouvernement t'aidera."… », *op.cit.*, p.425.
[4] *Ibidem*, p.432.
[5] Les tableaux statistiques de l'emploi dans l'industrie hôtelière sont donnés dans le volume II du Recensement du 1910.

pourvoyeur d'emplois, après celui de l'alimentation. Le chiffre paraît énorme même s'il convient d'en tempérer le poids réel. L'exploitation à temps partiel des établissements dans certaines régions, à la Côte notamment, était très répandue et se limitait en pratique aux trois/quatre mois que durait la saison d'été. Le reste de l'année une frange du personnel hôtelier, plus jeune et moins spécialisé, avait toutes les peines du monde à trouver un emploi. [1]

Le recensement de 1930 relève un nombre presque équivalent de main-d'œuvre puisque 106 855 personnes étaient alors employées dans l'industrie hôtelière, soit presque 19 % des travailleurs occupés dans le domaine commercial. A nouveau, comme en 1910, seul le secteur alimentaire comptait plus d'actifs (186 871). En outre, l'industrie hôtelière se présentait toujours comme l'une des activités les plus féminisées avec environ 61 % de ses emplois tenus par des femmes. Sur l'ensemble des vingt secteurs commerciaux recensés, cinq occupaient un pourcentage moins élevé d'hommes que de femmes. Seule l'industrie du tabac présentait un ratio encore plus faible de personnel masculin (35,5 % de ses travailleurs) que l'industrie hôtelière.[2]

Sur ces 106 855 actifs, presque la moitié était catégorisée comme « aidants » (47 386 personnes, soit 44,35 %) et à peine moins, en tant qu'« exploitants » (42 130, soit 39, 43%). Les autres étaient, soit ouvriers (14 131 personnes, soit 13,22 %), soit, pour une infime minorité, employés (3208 personnes, soit 3 % du total).[3]

L'industrie hôtelière pouvait donc encore s'appréhender, dans l'entre-deux-guerres, comme un monde de petits propriétaires, majoritairement aidés par leurs épouses et leurs familles. Le personnel demeurait encore franchement marginal et devait, dans la réalité quotidienne, ne concerner que les grands établissements internationaux des principaux lieux touristiques du pays. Parmi celui-ci, les employés, sans doute investis de postes à responsabilité (comptabilité, caisse ou gouvernante…) étaient limités à la portion congrue. L'hypothèse du recours majoritaire à une main-d'œuvre familiale est favorablement corroboré par l'existence écrasante des femmes dans la catégorie des « aidants » où elles représentaient 96 % du total (45 512 femmes « aidantes » pour 1874 hommes, seulement). Un tiers des exploitants (31, 8 %, soit 18 396 personnes) s'avéraient en pratique être des exploitantes, un chiffre relativement important, sans doute sous-estimé pour les femmes mariées, et qui prouve l'importance de l'activité comme source de revenus facilement envisageable pour cette frange de la population, et pour les isolées en particulier.[4] Les deux tiers du personnel féminin étaient célibataires.[5]

Au sein des activités de commerce, l'hôtellerie connaissait en 1930 la plus forte présence d'étrangers en nombre absolu avec 4509 personnes occupées. Ce chiffre doit néanmoins être légèrement nuancé puisque, sur l'ensemble des travailleurs du secteur, seuls 4,2 % étaient étrangers, un pourcentage beaucoup plus faible que dans le domaine de l'art et de la précision,

[1] « Les revendications patronales dans l'Industrie Hôtelière » in *B.H.* n°15 du 1er mai 1936, p.473.
[2] « Le recensement de l'Industrie et du Commerce au 31 décembre 1930 » in *Revue du Travail*, t.VI, juin 1934, p.752.
[3] *Ibidem*, p.753.
[4] *Ibidem*, pp.754-755. Et commentaire des données : *Ibidem*, t.XI, novembre 1935, p.1450.
[5] *Ibidem*, p.756.

par exemple, où il dépassait les 20 %.[1] Ces étrangers devaient se concentrer partiellement dans la grande hôtellerie de tourisme où le multilinguisme se révélait indispensable. Les pensions modestes devaient en rassembler une autre part de ces étrangers. Tout comme l'ouverture d'une petite boutique, ces nouveaux arrivants, sans formation spécifique et sans argent, pouvaient espérer trouver dans une petite activité indépendante d'hébergement une rentrée financière pour vivre et le point de départ d'une ascension sociale prometteuse.[2]

### 3.2.2 Les registres des patentables

La patente, cet impôt direct dû pour l'exercice de la plupart des activités professionnelles en Belgique avant 1914, frappait aussi, nous l'avons déjà vu, l'industrie de l'accueil.

Son analyse peut s'avérer particulièrement intéressante, entendu qu'elle offre certains détails généralement absents d'autres archives.[3] Dans le cas de l'hôtellerie, comme la taxe variait selon le nombre de chambres, elle constitue une source de premier plan en ce domaine, rarement précisé ailleurs, dans les guides ou les publicités, par exemple. En ce qui concerne d'éventuels cumuls d'activités, les registres de patentables offrent également des informations très riches et intéressantes, bien que des croisements entre différents documents aient déjà révélé un degré d'imprécisions réel et sans doute insurmontable sur cette question. Certaines professions n'étaient notamment pas toujours recensées sous des dénominations identiques, et l'exercice d'autres partiellement exempté du paiement de la patente sous certains seuils (et donc absentes des registres).[4] A nouveau, le cas singulier de l'Horeca, secteur multiforme et mouvant, pose des problèmes d'exactitude et la confusion entre ses multiples activités devait s'avérer récurrente. Les « *logeurs et hôteliers* » étaient ainsi répertoriés sous le numéro d'ordre général 342 et les « *hôtels garnis et entrepreneurs de maisons de pension pour les infirmes et insensés* » sous le 343.[5] Les cumuls étaient en outre largement pratiqués. Quelles différences de perception poussait finalement un fonctionnaire à enregistrer un patentable sous les codes 384 (débits de boissons), 385 (cabaretier), 386 (cafetier) ou 389 (restaurateur) ? Les frontières paraissent extrêmement minces entre ces professions.

Nous avons finalement dépouillés les registres des patentables des années 1882 et 1892 pour l'ensemble des onze sections administratives que comptaient alors la ville de Bruxelles, afin d'y recenser systématiquement les patentables identifiés sous les numéros d'ordre 342 et 343. Sous le n°343, nous n'avons compté qu'une seule maison garnie, les autres étant en réalité des maisons de santé, des hospices, etc. dont nous n'avons naturellement pas tenu compte. L'immense majorité de notre corpus est donc composé d'hôteliers et de logeurs inscrits sous

[1] *Ibidem*, pp.764-765.
[2] S.TASCHEREAU, V.PIETTE, E.GUBIN, « L'immigration à Bruxelles dans les années 30. Le cas particulier des commerçants étrangers » dans *Cahiers d'Histoire du Temps Présent*, n°9, 2001, p.19. A.MORELLI, « Patrons issus de l'immigration : quelques réflexions méthodologiques » in *Patrons, gens d'affaire et banquiers. Hommages à Ginette Kurgan-van Henteryk*, Bruxelles, le Livre Timperman, 2004, pp300 et ss.
[3] E.GUBIN, A.VAN NECK, *op.cit.*, p.326.
[4] *Ibidem*, p.327.
[5] Le numéro d'ordre général 343, en mêlant « *hôtels garnis* » et « *entrepreneurs de maisons de pensions pour les infirmes, insensés, etc.* » offre un profil étrange, parfaitement hétéroclite. Nous n'y avons pas tenu compte des hospices clairement identifiés pour déficients ou handicapés dans notre dépouillement.

le n° 342. Nous en avons au final dénombré 121 pour l'année 1882 et 122 pour la décennie suivante. Les registres nous livrent ainsi des données brutes où sont retranscrits le numéro d'ordre du patentable, son nom et son adresse, sa profession, la classe et le tarif de son impôt ainsi que les numéros statistiques correspondant à ces activités taxées et, dans le cas des logeurs, le nombre de chambres que possédait leur établissement.
Il convient néanmoins de souligner que les sociétés anonymes ne sont pas présentes dans les registres bruxellois.[1] Cette structure légale spécifique s'avérait cependant encore extrêmement minoritaire dans l'hôtellerie de la ville avant le XXe siècle. Nous y reviendrons.

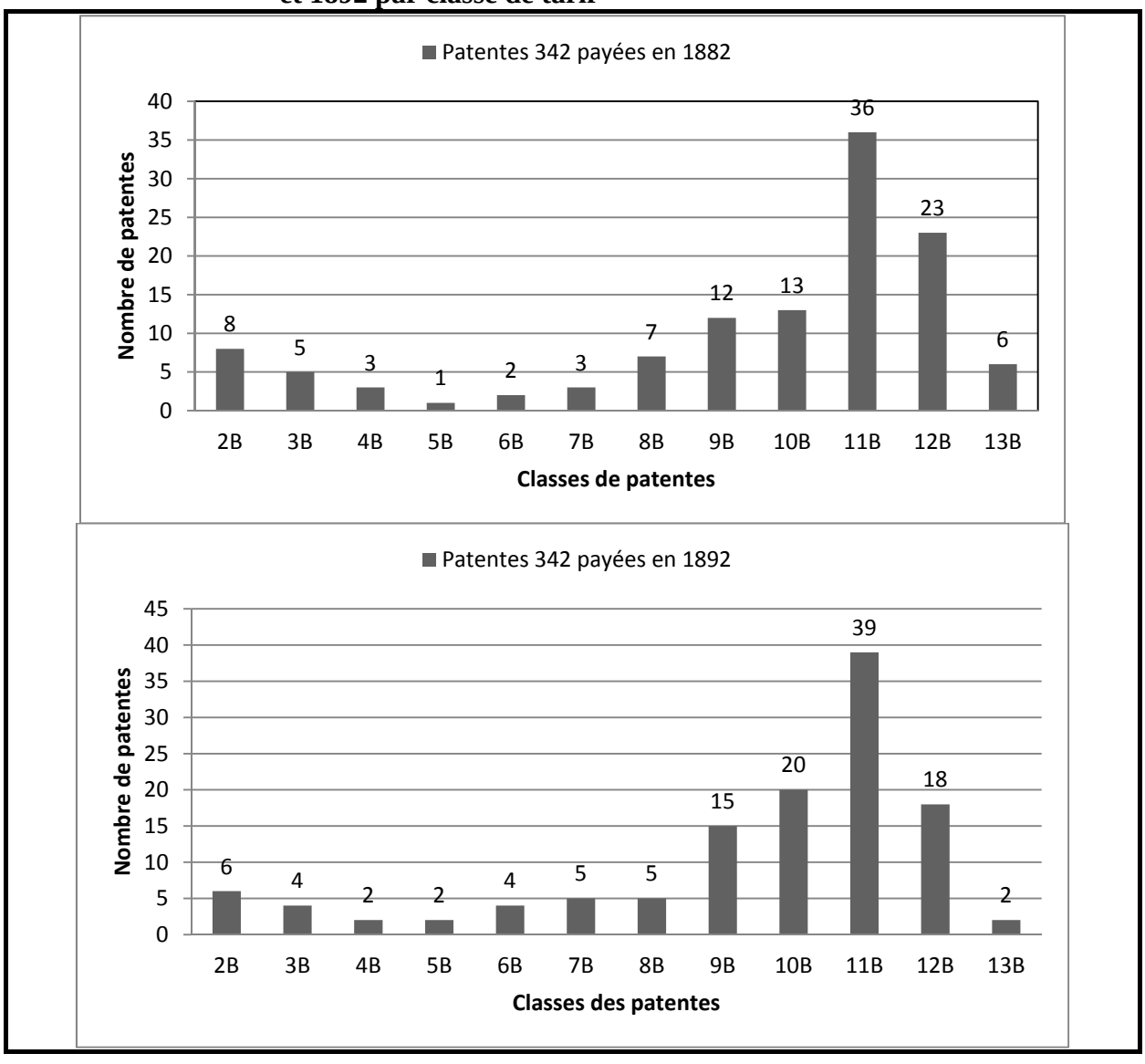
Des travaux antérieurs ont démontré que la fin du XIXe siècle est une période de forte croissance du nombre de patentables à Bruxelles, croissance bien plus forte que celle que connaissait la population bruxelloise en général à cette époque. En 1892, la Ville de Bruxelles comptait 184 000 habitants et les faubourgs qui l'encerclaient près de 300 000. Au cours des décennies précédentes, la ville avait également doublé de superficie grâce à l'annexion de territoires au dépens de ses voisines directes, le quartier Léopold (en 1853) et l'avenue Louise (en 1864). Sur une population d'ensemble d'environ un demi million de personnes, les registres des patentables de Bruxelles-Ville ne nous permettent donc que d'analyser le cœur originelle d'une agglomération au développement déjà beaucoup plus large.[2] Le déclin des activités industrielles traditionnelles de la cité (telles que le travail du métal et la fabrication de textile) s'était accompagné dans la deuxième moitié du XIXe siècle du développement concomitant de métiers répondant directement aux besoins de la population urbaine. On assiste alors à une explosion inédite du secteur tertiaire, phénomène dont des études ont souligné le dynamisme bien plus marqué au sein des classes d'imposition inférieures. Témoin marquant de cette nouvelle animation urbaine, l'Horeca s'imposa alors avec force dans la cité (sous toutes ses formes : débits de boissons, cafés, restaurants, hôtels…) et s'ancra plus particulièrement dans les quartiers nord et le centre de la cité, accompagnant sa lente mutation en lieu de commerce et de loisirs.[3] Entre 1847 et 1892, le nombre d'hôtels, cafés et restaurants auraient ainsi presque doublé.[4]

Les graphiques de répartition par classe des patentes 342 payées en 1882 et 1892 (v. page suivante) confirment ces premières constatations : les rangs inférieurs d'imposition sont nettement plus nombreux que les supérieurs. Si l'on compare le nombre de patentes payées dans les trois premiers et les trois derniers rangs de taxation, on remarque ainsi que les plus faibles sont quatre fois plus nombreux en 1882 (16 patentes pour les classes 2B, 3B, 4B contre 65 pour les 11B, 12B, 13B) et 5 fois plus en 1892 (12 contre 59). On constate une augmentation substantielle de patentes payées à partir du rang 9B, avec une concentration nette dans la classe 11B. Calculées sur base du nombre de chambres de l'établissement, les classes 10B et 11B concernaient les maisons disposant de 3 à 5 chambres, celles de 11B à

[1] G.KURGAN-VAN HENTERYCK, « Les patentables à Bruxelles au XIXe siècle » in *Le Mouvement social*, Juillet-Septembre 1979, p.65.
[2] G.KURGAN, G.VIRÉ, « Le registre des patentables, source de l'histoire de Bruxelles à la fin du XIX$^{e}$ siècle » in *op.cit.*, p.368.
[3] G.KURGAN, « Une classe oubliée : la petite bourgeoisie de 1850 à 1914 » in *Aux frontières des classes moyennes*, *op.cit.*, p.17.
[4] ID, « Les patentables à Bruxelles au XIXe siècle » in *op.cit.*, p.83.

13B, les moins de trois chambres.[1] Nous nous trouvons donc incontestablement face à un secteur où fleurissait la micro-entreprise et dont les marges se perdaient dans la clandestinité, le travail au noir et l'amateurisme familial.[2] Les hôtels plus importants constituaient la partie la plus visible mais aussi clairement la plus limitée de l'activité. La classe maximum, la 2B, plaçait la barre d'imposition la plus élevée sur les exploitations de « 50 chambres et plus », une limite qui semble pourtant fort basse à la fin du XIXe siècle à la vue des nouveaux grands hôtels « à la parisienne » qui virent le jour à cette période mais qui ne concernait encore qu'environ 5 à 6 % de l'ensemble des patentes recensées en 1882 et 1892.[3]

**<u>Illustration 1.4.</u> : Répartition du nombre de patentes 342 payées à Bruxelles en 1882 et 1892 par classe de tarif**[4]




[1] « Patente » in *Pandectes belges, op.cit.*, vol. LXXIV, 1903, col.344.
[2] D.ROCHE, « Mobilité et accueil à Paris… » in *La Ville promise, op.cit.*, p.14.
[3] Nous venons de le souligner, l'absence des sociétés anonymes dans les registres bruxellois diminue probablement de manière artificielle le nombre des patentables des classes les plus importantes. Néanmoins, nous le verrons dans la troisième partie de cette thèse, les S.A. étaient encore particulièrement rares avant 1892 dans l'hôtellerie. La majeure partie des grands hôtels étaient encore aux mains de particuliers et de leur famille.
[4] Le tableau récapitulatif du nombre de patentes par classes de tarifs et par section de la ville se trouve en annexe n°1 de ce travail.

Connaître le sexe du patentable demeure difficile malgré l'inscription de leurs noms dans les registres. Outre les imprécisions inévitables dans la transcription du prénom, il était encore habituel d'inscrire la patente au nom du mari, surtout lorsqu'il s'agissait d'une activité d'appoint comme l'ouverture d'un estaminet ou la tenue de quelques chambres en pension.[1]
Le pourcentage de titulaires féminins obtenu d'après notre dépouillement des patentes 342 oscille entre 13 % du total des patentables recensés en 1882 à 17 % en 1892.[2] Bien que nous ayons aussi tenu compte des patentables identifiés en couple, le chiffre est assurément très faible et ne fait qu'illustrer les limites que nous venons d'exposer. Signe tangible de la sous-évaluation évidente des femmes mariées dans ces registres, près de la moitié de notre échantillon féminin est constitué par des veuves.[3]

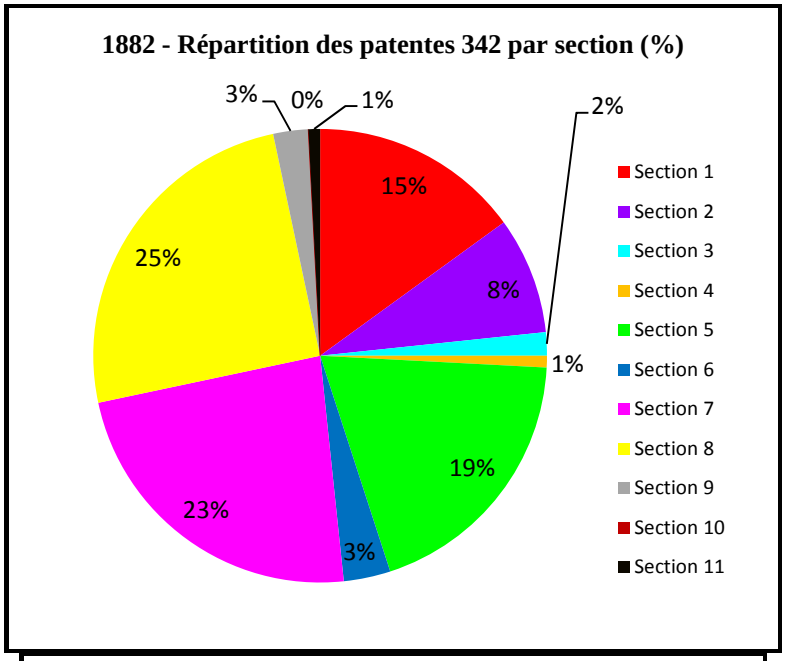
Le cumul des professions est particulièrement répandu parmi les hôteliers : seuls 17,8 % de ceux-ci ne payaient pas de taxes pour d'autres activités en 1882, 15,7 % en 1892. Comme pour les petits boutiquiers, ce cumul était particulièrement répandu dans les rangs inférieurs du métier. Les garnis les plus simples remplissaient souvent plusieurs fonctions : au rez-de-chaussée, il était ainsi courant de trouver billards, petite restauration ou débits de boissons.[4] Les cumuls les plus communément recensés concernent le spectre large des activités du secteur Horeca. La combinaison « logeur-cabaretier-restaurateur » s'avère indubitablement la plus récurrente. Mais d'autres combinaisons existaient, certaines classiques, comme placeur de sujets, cafetier ou débitant de vins, de liqueurs ou de boissons, d'autres plus originales comme marchand d'oiseaux, de chevaux, de cigares ou de pommes de terre. La sous-estimation demeure pourtant ici aussi inévitable. Les sources fiscales sous-évaluaient en effet le nombre de personne exerçant plusieurs métiers et plusieurs professions ne requéraient pas le paiement d'une patente.

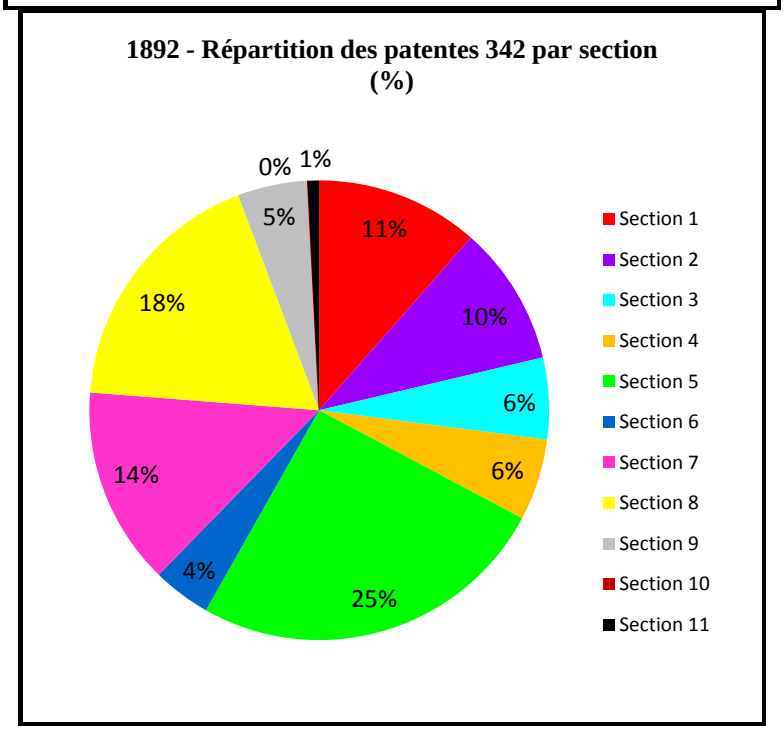
Les exploitants payant une taxe unique se retrouvaient généralement dans la classe supérieure des hôteliers, parmi les grands établissements de tourisme de la capitale. Citons notamment les cas, en 1882, de Philippe Van Cutsem, propriétaire de l'*Hôtel de Suède*, rue de l'Evêque[5] ; de Jean Mengelle de l'hôtel du même nom, rue Royale[6] ; d'Achille Castreuil du *Grand Hôtel Britannique*, place du Trône[7] et de plusieurs maisons importantes de la rue Neuve[8], etc. Le constat vaut également pour l'année 1892, mais n'est pas pour autant définitif. Le cumul s'avérait courant dans l'hôtellerie de luxe également. Plusieurs exploitants d'établissements de renom s'acquittaient ainsi de plusieurs autres taxes. Au contraire des petites maisons où ces patentes multiples témoignaient de l'existence de petits métiers d'appoint, celles-ci étaient alors plutôt l'indice de l'ampleur de leur activité. Jean Girod, administrateur du *Grand Hôtel* du boulevard Anspach payait ainsi patente en tant que logeur mais aussi comme cafetier et

[1] G.KURGAN-VAN HENTENRYK, G.VIRÉ, *op.cit.*, p.375. R.ANKAERT, « Les cabaretiers-cafetiers à la fin du XIXe siècle » in *Aux frontières des classes moyennes, op.cit.*, p.34.
[2] Nous avons précisément recensé, d'après leurs noms, 16 femmes sur 121 patentables en 1882 et 21 sur 122 en 1892.
[3] Plus exactement 9 veuves distinctement identifiées comme telles pour 16 femmes en 1882 et 10 pour 21 femmes en 1892.
[4] M.PERROT, « Chambres ouvrières » in *Histoire de chambres, op.cit.*, p.273.
[5] A.V.B., *Registres des patentables*, 1882, section 5, n°1269.
[6] *Ibidem*, section 6, n°695.
[7] *Ibidem*, section 7, n°1200.
[8] *Ibidem*, section 5, n°s 286, 293 et 295.

propriétaire de billards[1] ; Edouard Dremel du Bellevue, place Royale, possédait une cave luxueusement fournie dont le commerce exigeait également une forte imposition.[2]

**<u>Illustration 1.5.</u> : Pourcentage des patentes 342 payées à Bruxelles en 1882 et 1892 par section**[3]




[1] *Ibidem*, section 4, n°1103.
[2] *Ibidem*, section 7, n°847.
[3] Pour rappel, le ressort géographique de chaque section de Bruxelles : S1 « Sablon – Porte de Hal » ; S2 « Marolles – Gare du Midi » ; S3 « Saint-Géry – Abattoir » ; S4 « Canal, bassins intérieurs » ; S5 « La Monnaie – rue Neuve » ; S6 « Notre-Dame-aux-Neiges » ; S7 « Quartier du Parc (Royal) » ; S8 « Centre » ; S9 et 10 « Quartier Léopold divisé par la chaussée d'Etterbeek » ; S11 « Quartier Louise ». G.KURGAN-VAN HENTENRYK, G.VIRÉ, *op.cit.*, p.386.

L'analyse de la répartition des patentes par section de la ville s'avère riche d'enseignements sur la localisation du secteur hôtelier dans la capitale. D'autres auteurs ont déjà souligné les modifications géographiques que connurent les activités bruxelloises dans la deuxième moitié du XIXe siècle avec la substitution de l'axe nord-sud (rue Neuve et boulevards centraux…) à l'axe traditionnel est-ouest (rue de la Montagne-de-la-Cour, de la Madeleine…) dans l'activité économique et surtout tertiaire du Pentagone. Les quartiers du centre, du nord et de l'est se spécialisèrent dans la satisfaction des besoins d'une clientèle aisée qui débordait largement leur voisinage immédiat. Ils témoignent de la transformation progressive de cette partie de la cité en centre vital du commerce et du loisir de l'agglomération.[1] La répartition des patentes hôtelières en constituent une autre illustration parlante : les sections 7 (quartier Royal) et 8 (le Centre) comptabilisaient près de 50 % des patentes 342 en 1882. Elles conservaient une importance indéniable dix ans plus tard, partiellement atténuée par la montée en puissance des établissements de la section 5 (la rue Neuve mais surtout le nord des boulevards centraux, en contact direct avec la gare du Nord). Il est interpellant de constater que, d'après les sources fiscales, les quartiers essentiellement résidentiels de Bruxelles (sections 6, 9, 10 et 11) ne fixèrent pas une activité hôtelière très dense. Le cas du quartier Léopold reste à cet égard significatif puisque, faiblement représentée dans sa partie la plus proche du Pentagone (section 9, de 3 à 5 % de notre échantillon), l'hôtellerie se révélait parfaitement inexistante au-delà de la chaussée d'Etterbeek (section 10, aucun établissement recensés, ni en 1882, ni en 1892). Les sections ouest de la ville, plus industrielles (sections 1-2-3-4), ne constituaient pas non plus des pôles dominants du secteur. Ne s'y concentraient d'ailleurs que des établissements de rangs inférieurs, preuve de leur destination vers une clientèle essentiellement ouvrière, assurément plus modeste et moins touristique que dans le haut et le centre de la ville.

[1] *Ibidem*, p.405.

# 2ème partie : Structuration et modernisation de la profession hôtelière

## 1. Défendre le métier, une structuration lente

### 1.1 L'Union des Hôteliers, Restaurateurs, Limonadiers de l'agglomération bruxelloise (U.H.R.L.B.)

#### 1.1.1 1886 : création d'un syndicat Horeca dans la capitale

A la fin du XIXe siècle, un mouvement net se dessine en Belgique vers une structuration grandissante de la petite bourgeoisie en groupements professionnels et interprofessionnels.
Cette période constitue une époque d'efflorescence d'associations créées en vue de défendre les intérêts d'un métier ou d'un secteur d'activités global, spécialement dans le domaine du petit commerce. Se regrouper apparaît, pour les initiateurs de ces unions, comme l'une des meilleures solutions pour enfin faire entendre la voix des couches moyennes de la population, face à des autorités publiques dont l'attention semblait, à leurs yeux, exclusivement monopolisée, depuis les émeutes de l'année 1886, par les revendications ouvrières.
La formation d'associations professionnelles était même encouragée par le gouvernement – catholique homogène depuis 1884 – qui considérait cette voie comme le meilleur moyen de canaliser le mécontentement naissant de cette frange précise de la population. Une présence catholique, non-affichée clairement mais bien réelle, dans nombre de ces nouveaux groupements de la petite bourgeoisie permettait également, à ces mêmes dirigeants, une surveillance étroite du mouvement. Cette attention s'avérait cruciale pour conserver la majorité des votes et lutter ainsi contre la montée en puissance très forte du parti ouvrier belge, surtout après 1893 et l'instauration du suffrage universel tempéré par le vote plural.[1]

La promotion favorable du modèle associatif fut donc largement encouragée par le pouvoir central à cette époque et explique l'adoption de la loi du 31 mars 1898 sur les Unions professionnelles. Le texte accordait une personnalité civile à des groupements constitués « *exclusivement pour l'étude, la protection et le développement de leurs intérêts professionnels entre personnes exerçant dans l'industrie, le commerce, l'agriculture, ou les professions libérales à but lucratif, soit la même profession ou des professions similaires, soit le même métier ou des métiers qui concourent à la fabrication des mêmes produits* »[2] Cette définition légale, contraignante et limitative dans la gestion quotidienne d'une association professionnelle, ne suscita pas vraiment l'engouement attendu auprès des classes moyennes, de sorte que l'on peut assurément parler d'un échec de l'action de l'Etat dans ce domaine. Si le succès fut tout de même réel dans les secteurs de l'agriculture et de l'artisanat, le désintérêt

[1] S.JAUMAIN, *Les petits commerçants…, op.cit.*, pp. 168-170.
[2] S.JAUMAIN, L.GAIARDO, « "Aide-toi et le gouvernement t'aidera". Les réponses de l'Etat à la crise de la petite bourgeoisie (1880-1914) » in *R.B.H.C.*, XIX, 1988, 3-4, p.458. Historique de la loi et de la procédure légale à suivre pour la reconnaissance légale d'une Union professionnelle : R.WELLENS, *Inventaire des archives du Conseil des Mines*, Bruxelles, A.G.R., 1976, pp.8-10. A.MULLER, *Guide social de la Belgique*, Louvain – Paris, 1911, pp.318-329.

manifesté par le commerce s'avéra, quant à lui, patent.[1] Cela n'empêcha toutefois pas les métiers marchands de se structurer, surtout à partir de la fin des années 1880, mais ils privilégièrent alors les simples associations de fait.

Comme le premier chapitre de ce travail l'a déjà illustré, la profession hôtelière souffrait d'une image négative séculaire, qui se traduisit par la mise en place d'une législation particulièrement sévère à son égard et par une relative indifférence des autorités nationales et locales face aux plaintes régulières du secteur.
Il ne paraît donc pas surprenant que l'industrie de l'accueil prit précocement conscience de la nécessité de se réunir pour gagner en visibilité sur la scène publique. Elle accompagna d'ailleurs la première grande vague massive de création de groupements professionnels du dernier quart du XIXe siècle[2] puisque l'Union des Hôteliers, Restaurateurs et Limonadiers de l'agglomération bruxelloise (U.H.R.L.B.) fut fondée le 1er juillet 1886.
Bruxelles ne lança pourtant pas le mouvement dans le métier : Ostende, ville touristique majeure du pays, dotée d'un équipement hôtelier déjà très développé, l'avait précédé en 1878. Les aubergistes de la capitale ne firent donc que lui emboîter le pas, 8 ans plus tard, suivis, avant la Première Guerre mondiale, par Anvers en 1895, le pays de Liège en 1897, Namur vers 1902, Spa à l'occasion de l'Exposition universelle de Liège en 1905, Verviers en 1906, Charleroi en 1907[3], Gand et Blankenberge en 1908…[4] Le poids du tourisme dans le dynamisme économique semble donc déterminant dans cette éclosion de syndicats hôteliers puisque ce sont les régions les moins touchées par ce phénomène (ou plutôt, moins connues sur la scène internationale) qui seront les plus tardives à se structurer. Fortes d'une clientèle et de problématiques communes (une saisonnalité très forte de l'activité, par exemple), les stations côtières approfondirent leurs liens en 1925 en mettant sur pied une « Ligue des Hôteliers du Littoral et de la Région », rebaptisée « Union » en 1936, à la faveur de la constitution d'un regroupement similaire réalisé dans les Ardennes en 1934.[5]

A l'étranger, la structuration suivit un rythme et une chronologie analogue même si, là encore, Bruxelles et la Belgique ne jouèrent assurément pas le rôle de précurseur et furent plutôt disposé à suivre les tendances lancées par d'autres pays, héritiers d'une tradition touristique plus forte et plus ancienne : la capitale française avec la création, en 1871, de la *Chambre syndicale des Hôtels et Maisons meublées de Paris* et, en 1880, de la *Chambre syndicale des Hôteliers-Logeurs de Paris* [6] ; les Etats-Unis où l'*Association des Hôteliers de New-York* vit

[1] Par exemple, sur les 103 reconnaissances légales accordées durant l'année 1899, près de 82 (soit 79 %) étaient relatives à des unions agricoles. Voir : B.ILTA, *La loi du 31 mars 1898 et les Unions professionnelles reconnues au début du XXe siècle en Belgique*, Mém.Lic., Histoire, ULB, 1989, p.59. S.JAUMAIN, *Les petits commerçants…*, *op.cit.*, p.84.
[2] S.JAUMAIN, « Introduction » in *Aux frontières des classes moyennes. La petite bourgeoisie avant 1914*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 1992, p.21.
[3] S.QUERIAT, *La mise en tourisme (1850-1914). Genèse et évolution d'un espace touristique. Processus, acteurs et territoires*, Université Libre de Bruxelles, 2010, vol 2, p.240. (Thèse d'Histoire non-publiée).
[4] Les dates de fondation des différentes associations sont données dans les deux livres anniversaires publiés par la Fédération nationale hôtelière en 1930 et en 1955 : *La Belgique hôtelière. Numéro du Centenaire*, Bruxelles, Maison de l'Industrie hôtelière, 1930. *F.N.H.B. 50ème anniversaire*, Bruxelles, C. Van Cortenbergh, c.1955.
[5] Il n'existait aucune structure syndicale, même de plus petite échelle dans la région ardennaise avant cette date ! *F.N.H.B. 50ème anniversaire*, *op.cit.*, p.35.
[6] J.-M. LESUR, *op.cit.*, pp.111-112.

le jour en 1878[1] ; la Suisse où un organisme déjà structuré à l'échelle nationale, *La Société suisse des Hôteliers*, existait dès 1882 à Bâle.[2]
Née juste après plusieurs de ses consœurs, l'U.H.R.L.B. joua tout de même le rôle de relais de diffusion fervent de ces pratiques corporatives modernes. Grâce à un réseau de relations savamment cultivé avec ses homologues belges et étrangers, elle transmit plusieurs fois les informations relatives à son organisation. C'est vers elle, par exemple, que se tourna une délégation d'hôteliers d'Amsterdam, désirant former une association de type similaire, en 1898.[3]

La paternité de la naissance de l'U.H.R.L.B. peut sans nul doute être attribuée à une petite élite du monde de l'Horeca bruxellois. A sa tête, l'hôtelier-restaurateur Pierre Cordemans se présente comme le premier moteur décisif de l'Union et mérite pleinement, à ce titre, que l'on s'arrête un instant sur son parcours professionnel. L'homme, en effet, s'était forgé une solide réputation dans le métier et jouissait même d'une certaine popularité, qui dépassait clairement le cercle restreint de ses collègues. Il personnifia, aux yeux de ses contemporains, l'archétype du *self-made man* qu'affectionnait tant l'hôtellerie. Son parcours, digne des poncifs émouvants de romans populaires, semble avoir frappé les esprits et conférer à Cordemans une aura exemplaire ; parti de rien, il avait su, grâce à son travail, se hisser sur les plus hautes marches de l'aristocratie hôtelière nationale.

Né en 1840 dans une famille très modeste de Boitsfort, orphelin de père et de mère dès ses neuf ans, Pierre Cordemans avait dû, pour assurer sa subsistance, se lancer très tôt dans l'apprentissage de la cuisine, n'hésitant pas à partir adolescent à Paris afin de compléter sa formation. Revenu dans la capitale en 1869, il y créa la *Taverne Saint-Jean* dans la rue du même nom. L'établissement connut un rapide succès sous sa direction : il s'acquit même une petite célébrité en lançant, le premier à Bruxelles, le concept alors inédit du « plat du jour ». La *Taverne* florissante, il décida de la vendre cinq ans plus tard à deux de ses employés, Eugène Cavenaile[4] et Charles Metzger. Ensuite, au vu des premiers succès de Cordemans dans le métier, les curateurs de la faillite du *Grand Hôtel*, boulevard Anspach, se tournèrent vers lui en 1878 pour remettre financièrement à flot le plus grand palace de la ville, mission qu'il accepta deux années durant.[5] Son administration effective, à partir de 1887, de l'*Hôtel Central*, place de la Bourse, relança par après la vogue de cet autre établissement important et le replaça au sein du cercle restreint des maisons prisées de la capitale. Président de la S.A. des *Glacières de Saint-Gilles*, conseiller communal et initiateur de *Bruxelles-Kermesse*, attraction très populaire durant l'Exposition universelle de Bruxelles 1897, Cordemans fit

[1] « Progrès » in *B.H.* n°11 du 1er juin 1925, p.313.
[2] C.REAL et P.GRATEROLLE, *L'industrie hôtelière*, Paris, Octave Doin, 1929, p.150.
[3] « Union-Chronique – Comité du 2 février 1898 » in *J.d.C.*, 1898, p.87.
[4] Cavenaile est recensé au 22 de la rue Saint-Jean dans les registres des patentables en 1882. Il paie patente pour des activités de débit de boisson, de cafetier et de restaurateur (n° de patentes 385, 387 et 389). A.V.B., *Registres des patentables 1882*, section 8, n°638. Voir aussi : « Mort de M. Eugène Cavenaile » in *J.d.C.* n°47 du 21 novembre 1912, pp.559-560.
[5] Nous reviendrons plus en détail sur cet épisode quand nous parlerons du *Grand Hôtel* dans la 3e partie de ce travail.

figure, jusqu'à son décès en 1904, de personnage public actif et de *zwanzeur* sympathique, apprécié dans l'ensemble de la ville.[1]

Il ne semble dès lors pas surprenant qu'un homme au parcours de carrière si fourni (comme le précise une revue touristique contemporaine, Cordemans incarnait le parfait professionnel multitâches : « *Il n'est pas seulement du bureau, lui, il est aussi de la cuisine, et il s'en vante !* »[2]), que cet homme compta parmi les fondateurs de l'U.H.R.L.B.
Une telle ascension professionnelle, continue durant plusieurs décennies, nous dresse évidemment d'abord, l'image d'un individu reconnu pour sa réussite dans l'Horeca ; mais au-delà de ce premier constat, Cordemans nous apparaît également (et peut-être bien plus) comme un être dont les origines très modestes l'avaient rendu véritablement assoiffé de reconnaissance publique. Former puis présider un groupement corporatif destiné à défendre, mais aussi valoriser, un métier mésestimé constituait assurément le prolongement logique de l'ensemble de ses actions et de sa recherche immodérée de respectabilité.
Jusqu'à la fin de sa vie, Cordemans personnifia à lui seul l'Horeca de la capitale et l'Union qui la défendait. Pour fêter les dix premières années d'existence de l'association, le banquet arbora même une effigie de Cordemans sur la pâtisserie du gâteau-anniversaire de l'événement ! Une peinture de son portrait lui sera aussi offerte en guise de commémoration de la fête syndicale.[3] L'U.H.R.L.B. se confondit ainsi totalement avec notre homme durant près de dix-huit ans. Seul son décès devait rompre ce lien essentiel.

A la lecture du compte-rendu de ce banquet-anniversaire – agape traditionnelle et régulière que l'U.H.R.L.B. élèvera quasiment au rang de règle organique –, la soif de légitimité qui soutint Cordemans toute se vie, s'impose ici aussi comme l'un des éléments-moteurs les plus puissants qui aient guidé les débuts de l'association et l'esprit de ses initiateurs :
« *Longtemps l'alimentation qui, par l'importance de son effectif et de ses intérêts, a le droit d'occuper une place prépondérante dans notre organisation sociale était méconnue, mise au rancart, par le seul fait que ses forces étaient dispersées, sans cohésion, en un mot, parce qu'elle était inorganisée.* » souligna ainsi son président. Heureusement pour le secteur, le syndicat avait changé la donne : « [ce dernier] *est fort, on l'écoute, il a voix au chapitre. Nous avons atteint le but auquel nous tendions.* »[4]

### 1.1.2 La voix du patronat bruxellois

a) Structure, organisation et hommes de l'Union

Il est difficile d'appréhender avec précision la vie interne de l'Union syndicale des Hôteliers, Restaurateurs, Limonadiers de Bruxelles : en l'absence de ses archives directes, les informations glanées restent hétéroclites et irrégulières dans le temps. Seuls ses statuts et son

[1] A.V.B., *Registre de population de la ville de Bruxelles 1890* : Place du Grand Sablon 39, f°A 1922. « Les funérailles de Pierre Cordemans » in *J.d.C.*, 1904, p.173-179. « Pierre Cordemans » in *Nos contemporains. Portraits et biographies des personnalités belges…*, Bruxelles, A.Breuer, 1904, pp.266-268. « Les restaurants de Bruxelles : La taverne Saint-Jean » in *J.d.C.*, 1890, p.201.
[2] « Silhouettes d'hôteliers » in *Le Monde Voyageur*, n°2 du 15 mars 1896, p.1.
[3] « Chronique des Banquets – banquet du 30 juin » in *J.d.C.*, 1896, p.447.
[4] *Loc.cit.*

organe de presse officiel, *Le Journal de la Cuisine*[1], nous permettent d'avoir un compte-rendu relativement suivi de ses activités, de son organisation et des hommes qui la composèrent.

L'objet social de l'U.H.R.L.B. était somme toute très simple et rejoignait la philosophie générale des autres organismes professionnels formés à la même époque. L'union ambitionnait en effet de « *défendre en commun les intérêts généraux des hôteliers, restaurateurs et cafetiers de l'agglomération bruxelloise ainsi que des diverses branches relevant du groupe de l'alimentation.* »[2] Le net esprit d'indépendance, partagé par l'ensemble des groupements de la petite bourgeoisie, se marquait également très clairement chez les hôteliers, puisque les statuts de l'association stipulèrent distinctement – certainement pour inciter les plus méfiants à adhérer – que l'U.H.R.L.B. ne voulait et ne pouvait en aucun cas empiéter sur la sacro-sainte liberté commerciale de ses membres ; ainsi, aucune résolution ferme ne pouvait être adoptée et imposée aux affiliés que dans l'intérêt supérieur général de la corporation, principe assez vague, il est vrai, mais qui semble avoir joué son rôle de garde-fou rassurant face au danger tant redouté de voir autrui fouler au pied le principe de la gestion libre de toute propriété privée.[3]

Un demi-siècle plus tard, en 1938 seulement, le groupement étudia la possibilité de se donner le statut d'a.s.b.l. L'objectif de cette mutation était clair : adopter une forme légale pour doter l'U.H.R.L.B. de la personnalité juridique qui lui faisait encore défaut jusque là.[4] Les modalités administratives remplies, le groupement professionnel Horeca de la capitale passa donc officiellement, après plus d'un demi-siècle d'existence, du simple statut d'association de fait à celui d'association sans but lucratif, le 8 juillet 1939, sous une dénomination et un objet social inchangé.[5] Par extension, il s'agissait également de conférer la personnalité juridique à l'échelon associatif supérieur : si au moins trois de ses groupes locaux fédérés l'avaient obtenue, la loi permettait d'étendre cette caractéristique à la Fédération hôtelière nationale aussi. Cette dernière pouvait donc désormais en pratique ester en justice et consacrer les éventuelles rentrées d'argent en résultant au financement des causes défendues par le groupement (comme la promotion touristique nationale ou l'enseignement professionnel, par exemple). La seconde guerre mondiale ne fit donc qu'interrompre temporairement un processus d'organisation et de modernisation plus poussée qui avait déjà été largement entamé depuis cinquante ans et qui s'était singulièrement accéléré durant l'entre-deux-guerres.

La structure générale de l'association s'avérait être, indubitablement, de facture très classique. Elle suivait celle généralement adoptée par les organismes similaires à la même période.
Ses effectifs étaient en effet d'abord composés de *membres titulaires* – obligatoirement des professionnels du monde Horeca de la capitale – qui devaient s'acquitter d'une cotisation

[1] Nous reviendrons précisément sur la nature de ce journal dans le point suivant de ce travail.
[2] Article 1er des « Statuts de l'U.H.R.L.B. » in *Annuaire de l'U.H.R.L.B.Compte-rendu des travaux du Comité pendant les exercices de guerre 1914-1918. Liste des membres*, Bruxelles, 1919, p.3.
[3] *Loc.cit.* Sur l'esprit d'indépendance de la petite bourgeoisie : G.CROSSICK (et alii), *The Petite Bourgeoisie in Europe 1789-1914. Enterprise, family and independence*, Londres-New York, 1995, p.9 et ss.
[4] « U.H.R.L.B. – Comité du 29 mars 1938 » in *B.H.*, n°8 du 15 avril 1938, p.206.
[5] « Acte n°1368 : Union syndicale des Hôteliers, Restaurateurs et Limonadiers de Bruxelles, à Saint Josse-ten-Noode » in *Annexes au M.B.*, n°189, du 8 juillet 1939, pp.477-479.

annuelle de 35 francs (en 1919). Un droit d'entrée conséquent de 100 francs s'y ajoutait pour tous les nouveaux venus.[1] La somme est importante ; elle visait certainement à décourager l'affiliation des plus petits établissements, incapables de libérer directement un montant aussi considérable. Associé au parrainage obligatoire par deux membres déjà inscrits, ce droit permettait d'écarter les indésirables et d'exercer ainsi un droit de regard sur la composition de l'Union. Elle traduit une fermeture relative au monde extérieur ainsi que, à nouveau, un souci d'honorabilité du chef de ses responsables : l'association paraît n'avoir désiré compter dans ses rangs que la fine fleur de l'Horeca bruxellois, celle qui ne pouvait être confondue avec les estaminets ou logements interlopes, maisons de seconde catégorie auxquelles elle était néanmoins souvent assimilée et avec laquelle elle était forcée de cohabiter.[2]
Outre ces titulaires, toute personne intéressée par les objectifs du groupement pouvait également s'y affilier en tant que *membre honoraire*, contre acquittement de la même cotisation. Il s'agissait naturellement, en premier lieu, de sociétés travaillant directement pour le secteur (alimentation, matériels de restauration, service de blanchisserie, notamment) et désireuses, de ce fait, de s'en assurer les faveurs.[3]

Enfin, le comité directeur s'arrogeait aussi le droit de nommer des *membres d'honneur*, dispensés de tout paiement, au nom de services exceptionnels rendus à la corporation. Les occasions demeureront cependant rares, elles concerneront en priorité les personnalités d'associations hôtelières locales, belges ou étrangères. Présent à tous les événements organisés par l'Union, Julius Hoste, directeur-fondateur du quotidien *Het Laatste Nieuws* fit partie des quelques « civils » également honorés, de même que Fernand Bernier, journaliste et bourgmestre de Saint-Gilles, fort investi dans la vie du syndicat. Son intérêt soutenu pour l'hôtellerie ne devait rien au hasard : neveu par alliance des frères Antognoli, propriétaires de l'*Hôtel de l'Espérance* sur la place de la Constitution à Saint-Gilles, il occupa un des postes d'administrateurs de la S.A. de l'hôtel après la Première Guerre mondiale et permit donc à l'Union d'avoir un allié précieux au sein du pouvoir local.[4]

Aucune disposition n'était précisée quant à l'âge et au sexe des membres de l'Union mais il semble évident que ceux-ci étaient, pour leur très grande majorité, des hommes d'âge mûr puisqu'ils dirigeaient leurs propres établissements et que ces derniers figuraient souvent parmi les maisons réputées de Bruxelles.
Comme la plupart des groupements professionnels, l'Union se revendiquait neutre, sans aucune appartenance politique et interdisait toute discussion sur le sujet lors de ses assemblées. La défense des intérêts communs devait seule influencer les décisions corporatives.[5]

---

[1] Articles 4, 4bis et 6 des « Statuts de l'U.H.R.L.B. » in *Annuaire de l'U.S.H.R.L.B., Compte-rendu des travaux du Comité pendant les exercices de guerre 1914-1918, op.cit.*, pp.4-5.
[2] S.JAUMAIN, *Les petits commerçants…, op.cit.*, p.215.
[3] Article 5. *Loc.cit.*
[4] Voir la notice de Fernand Bernier dans le répertoire biographique en annexe de cette thèse.
[5] Article 16 des « Statuts de l'U.H.R.L.B. » dans *loc.cit.*, p.6. Cet apolitisme affiché est commun aux groupements professionnels de la petite bourgeoisie avant 1914. Les fédérations interprofessionnelles étaient plus politisées et affichaient souvent les couleurs du parti catholique. S.JAUMAIN, *Les petits commerçants…, op.cit.*, p.202.

Un Comité, composé de 12 membres, répartis équitablement entre hôteliers, restaurateurs et cafetiers, administrait l'U.H.R.L.B. Elus pour six ans, par l'assemblée générale annuelle de l'Union, les délégués étaient rééligibles, sans limite de mandat et à titre gratuit.[1] Ce mode de fonctionnement apparaît comme le plus communément adopté, avant 1914, parmi les groupements de classes moyennes. La possibilité offerte d'être réélu plusieurs fois, sans restriction, visait, avant tout, à garantir une certaine cohérence et une continuité dans l'appareil décisionnel de l'association. Elle tendait aussi, toutefois, au fil du temps, à favoriser une inamovibilité quasi monolithique de la hiérarchie corporative en place, sans apport régulier de sang neuf.[2] La composition de la direction de l'Union constitue d'ailleurs un exemple caractéristique du renouvellement très lent et fort limité des dirigeants d'associations professionnelles. La revue officielle du groupe nous offre en effet, au fil d'un demi-siècle de comptes-rendus des activités du Comité, le portrait des mêmes personnes, gravissant, années après années, les marches des responsabilités syndicales (commissaires, trésoriers, vice-présidents…) avant de voir leur parcours corporatif éventuellement couronné par l'accession au poste suprême de président. Les nécrologies des hommes de l'Union, parues dans le *Journal de la Cuisine* et la *Belgique hôtelière*, égrenaient systématiquement les dates essentielles qui avaient marqué l'avancée exemplaire du défunt au sein de l'appareil décisionnel du groupement : adhésion simple, entrée au Comité, poste dans telle ou telle sous-section (commissions juridique, de la publicité collective, etc.), délégations diverses, économat, trésorerie, vice-présidence, présidence… représentaient les étapes obligatoires du *cursus honorum* de tout professionnel probe et admiré par ses pairs. Eugène Antognoli, propriétaire de *l'Hôtel de l'Espérance* à la gare du Midi, illustre à merveille ce parcours édifiant : membre fondateur et commissaire de l'Union en 1886, il en devint trésorier en 1897, avant de se voir désigner à la présidence, au décès inopiné de son prédécesseur en 1912. Sa retraite commerciale en 1920, suivie de sa nomination à la présidence d'honneur en 1927, ne mit absolument pas fin à sa carrière syndicale puisqu'il continua à siéger dans divers postes de délégué de l'Union (prud'hommes, commission de l'apprentissage, expositions culinaires, fédérations hôtelière nationale et internationale…) et ce, sans interruption, jusqu'à sa mort en 1934 : l'homme demeura donc (omni-)présent au sein du paysage Horeca bruxellois durant presque 50 ans ![3]

Ces énumérations fastidieuses – que l'on pourrait aisément multiplier – servaient sans doute de modèles à suivre, références ultimes offertes aux membres titulaires de l'U.H.R.L.B. dont le manque de participation active à la vie associative était régulièrement décrié, tout au long de la période étudiée. Faiblesse commune à la plupart des groupements professionnels, cette implication très limitée des adhérents inspira, à plusieurs reprises, aux responsables de l'Union des vœux pieux, jamais exaucés, pour une réelle amélioration de cette situation. Les ambitieuses réunions mensuelles de travail destinées à tous les membres n'eurent pas plus de succès, au début du siècle, et il fallut rapidement revenir à l'organisation plus réaliste d'une

[1] Articles 17 à 21 des « Statuts de l'U.H.R.L.B. » in *Annuaire de l'U.S.H.R.L.B., Compte-rendu des travaux du Comité pendant les exercices de guerre 1914-1918, op.cit.*, pp.6-7.
[2] S.JAUMAIN, *Les petits commerçants…, op.cit.*, p.215.
[3] Voir sa nécrologie : « La manifestation Antognoli » in *J.d.C.* n°12 du 15 juin 1920, pp.121-123. « Un deuil dans l'Hôtellerie belge » in *B.H.* n°13 du 1er juillet 1934, pp.434-436. *La Belgique active, op.cit.*, p.73.Voir aussi le *Répertoire biographique* dans le deuxième volume de ce travail.

assemblée annuelle unique, associée à quelques réunions extraordinaires lorsque l'actualité l'exigeait.[1]

Force est de constater que les hôteliers jouissaient d'une grande influence au sein du syndicat Horeca puisqu'ils y occupèrent le plus souvent le poste de président (5 hôteliers pour 3 restaurateurs et aucun cafetier de 1886 à 1940[2]). Ce fait peut aisément s'expliquer par la fonction double de leur métier qui englobait presque toujours celles de logement et de la nourriture, au contraire des deux autres professions du mouvement, plus limitées dans les problématiques rencontrées. La prépondérance des acteurs de l'industrie de l'accueil dans les hautes sphères du groupement devait donc, en partie, être motivée par leur expérience professionnelle plus large qui fédérait facilement une majorité des membres titulaires autour de leur personne. D'autre part, le poids économique plus important de certaines des grandes exploitations hôtelières de la capitale (qui pouvaient compter jusqu'à 500 chambres et l'équipement annexe lui attenant) influait aussi très certainement sur l'équilibre des jeux de pouvoir au sein l'association. Restaurants et cafés, mêmes les plus renommés et les plus luxueux de la ville, ne pouvaient à l'évidence pas rivaliser, en terme financier, avec ces mastodontes de l'hébergement.

Comme dans les autres associations hôtelières du pays, la question linguistique n'émergea jamais en des termes polémiques au sein de l'U.H.R.L.B. Beaucoup d'autres groupements professionnels, spécialement ceux se revendiquant neutres politiquement, se gardaient bien d'aborder ce sujet controversé durant leurs réunions corporatives.[3] Aucune discussion du comité n'a pu être relevée sur ce sujet. Le français y régna toujours en maître incontesté : les réunions, les rapports, les comptes-rendus ou la presse corporative, en somme l'ensemble des activités de l'Union, se firent toujours dans la langue de Molière exclusivement. Cette unanimité devait certainement s'expliquer par la nature-même du groupement : syndicat patronal concentrant l'élite hôtelière de la capitale, l'U.H.R.L.B. se composait en majeure partie d'établissements touristiques dont la clientèle ne parlait pas flamand, la plupart du temps. Le cosmopolitisme inhérent au secteur – où les étrangers (dont beaucoup de Français) étaient largement représentés à tous les niveaux décisionnels – ne pouvait que grandement renforcer la tendance. Nous avons en outre, étonnamment, relevé à plusieurs reprises les signes d'un multilinguisme plus que limité de la part des supérieurs de l'Union. Par exemple, lors de la visite d'une délégation de collègues américains en 1914, un seul hôtelier bruxellois fut capable de traduire les discours échangés par l'assemblée ; et l'on s'émerveilla, pour l'occasion, de l'« *anglais très pur* » de ce confrère zélé ![4] Seule la nouvelle législation linguistique des années trente, instituant l'unilinguisme dans les deux régions principales du pays, entraîna un tollé de protestations de la part de l'ensemble de la profession, singulièrement de ses représentants de la Côte. Ils déplorèrent en effet « *le tort certain* [fait] *au mouvement touristique* » par la suppression du français sur les plaques officielles des rues et qui rendaient, dès lors, l'espace public incompréhensible aux touristes, majoritairement

[1] « Comité du 11 décembre 1907 » in *J.d.C.*, n°52 du 24 décembre 1907, p.626.
[2] Voir la liste des présidents de l'U.H.R.L.B. et de la F.N.H.B., en annexes, en fin de travail.
[3] P.HEYRMAN, *op.cit.*, p.174.
[4] « La visite des hôteliers américains » in *J.d.C.* n°19 du 17 mai 1914, p.263. « Visite des hôteliers américains » in *L'Indépendance belge* du 30 avril 1914, p.4.

étrangers. Leur prise de position sur la question était donc largement guidée par des raisons économiques prosaïques, plutôt que par des positions culturelles d'inspiration romantique. L'appel à la sauvegarde des intérêts de l'industrie touristique belge ne suffit pourtant pas pour faire voter l'adoption de réglementations d'exception réservée au Littoral, comme la corporation le réclama.[1]

Les présidents, et en règle générale la direction du groupement syndical, paraissaient très bien établis dans la profession depuis de longues années et se trouvaient tous à la tête d'établissements de premier rang, souvent de tradition déjà ancienne, reconnus unanimement sur la place publique[2] : l'imposant *Hôtel Central* de la Bourse pour Pierre Cordemans, premier dirigeant de 1886 à 1904 ; pas moins de trois exploitations renommées (les deux *Taverne Saint-Jean*, rue Saint-Jean et boulevard Anspach et l'*Hôtel Saint-Jean-Nord* de la place Rogier) pour son successeur, Eugène Cavenaile ; la très célèbre *Taverne Royale* des Galeries pour Paul Frison de 1927 à 1933 ; le *Cosmopolite*, un des principaux « géants » hôteliers de la place Rogier pour Jules Delbecque en 1940… Les présidents de l'Union appartenaient donc assurément à une élite restreinte aisée de Bruxelles, dont le train de vie et le réseau de sociabilité s'approchaient bien plus de la bonne bourgeoisie que des classes moyennes. Leur statut, comme leur âge moyen d'accès à la tête du mouvement, ne les confrontaient certainement pas aux mêmes problèmes que ceux des jeunes arrivants dans le métier qui devaient démarrer leur exploitation.[3] Cela se reflète clairement dans les préoccupations principalement débattues au sein du comité (responsabilité hôtelière, politique touristique, école professionnelle…) et qui ne devaient clairement que fort peu intéresser les petits exploitants, plus soucieux de faire vivre leur commerce au quotidien que d'améliorer l'image du métier et de la ville en général. La moyenne d'âge d'accession à la présidence de l'U.H.R.L.B. semble particulièrement élevée – 56 ans ! – en comparaison avec celle, pourtant déjà haute, évaluée pour les dirigeants de l'ensemble des groupements de la petite bourgeoisie – 40-45 ans.[4] Il faut avouer qu'avec un maximum de 72 ans pour Hyacinthe Tilmans, propriétaire de l'*Hôtel de la Poste*, rue Fossé-aux-Loups, élu en 1911, et un minima de 43 ans pour Paul Frison de la *Taverne royale* en 1927, le renouvellement du poste s'avérait très régulier – 6 ans en moyenne – calcul un brin faussé néanmoins par l'extrême brièveté de mandats des plus âgés (à peine un an pour les patriarches Tilmans, déjà cité, et Smedt du *Grand Restaurant de la Monnaie*, rue Léopold) et par la longévité d'autres (18 ans pour Cordemans ; 15 ans pour Antognoli). C'est d'ailleurs la mort qui mit, dans la majorité des cas, un terme aux fonctions suprêmes des responsables de l'Union (5 fois sur 8).[5]

Cette inamovibilité affichée, une fois la place tant convoitée atteinte, s'explique sans difficulté. La fonction de président était particulièrement recherchée car elle donnait à ses détenteurs ce vernis d'honorabilité tant désiré par les hôteliers et le monde Horeca en général. Elle ouvrait les portes des salons de l'élite économique, politique et culturelle locale et

[1] « En matière linguistique » in *B.H.* n°23 du 1er décembre 1932, p.889.
[2] Pour la liste complète des présidents de l'U.H.R.L.B., nous renvoyons aux annexes en fin de travail.
[3] S.JAUMAIN, *Les petits commerçants…*, *op.cit.*, p.238.
[4] *Loc.cit.*, p.215.
[5] La liste des présidents de l'Union et leurs notices biographiques en annexe de cette thèse permettent de faire aisément les calculs. Nous ignorons seulement la date de naissance de Jules Delbecque, président de l'U.H.R.L.B. élu en 1940 ; il n'en a pas été tenu compte dans le calcul de la moyenne d'âge.

permettaient à l'élu de fréquenter désormais régulièrement édiles, parlementaires, industriels et membres de la haute bourgeoisie. Il n'était donc pas rare de voir certains s'engager dans la vie politique de leur ville.[1] Pierre Cordemans, nous l'avons déjà souligné, se fit ainsi élire, sur les listes libérales, au Conseil communal de Bruxelles en 1896. Une forte amitié le liait d'ailleurs au bourgmestre de Bruxelles, Emile De Mot.[2] Les deux hommes habitaient tous les deux sur la distinguée place du Grand Sablon et le mayeur fit partie des orateurs, ainsi que des porteurs du cercueil du défunt, lors des funérailles de Cordemans en 1904.[3] Sur l'insistance de ses proches, Hyacinthe Tilmans présenta aussi sa candidature au Sénat, sur la liste des indépendants, sans résultat positif néanmoins.[4] Prosper Verlinden, fondateur de l'hôtel *Cosmopolite* sur la place Rogier, vice-président de l'U.H.R.L.B. et premier président de la Fédération nationale des Hôteliers en 1912, participait quant à lui, au conseil communal de Saint-Josse et jouissait d'une popularité évidente dans sa commune, au point d'avoir accepté la présidence d'honneur de plusieurs associations charitables.[5]

Les membres du Comité de l'U.H.R.L.B. appartenaient donc, sans l'ombre d'une hésitation, à une frange très limitée du patronat hôtelier – bien établie, d'âge moyen ou mûr, fortunée, influente, ou du moins en quête de reconnaissance publique –, un profil qui ne regroupait bien évidemment pas l'immense majorité des exploitants de petits établissements de la capitale, amenés à rechercher quotidiennement les ressources pour faire fonctionner leur activité, nourrir leur famille et payer un éventuel personnel.[6] Il faut donc conserver cette réalité à l'esprit et se garder de conclusions hâtives lors de l'analyse des revendications de l'association et de ses réalisations effectives.

b) Profil des membres de l'Union

L'analyse de la localisation géographique des membres de l'association, grâce à la liste d'adresses publiée dans l'annuaire corporatif édité en 1920[7], rejoint parfaitement le sentiment que nous venons d'exprimer sur le profil de ses présidents.

---

[1] S.JAUMAIN, *Les petits commerçants…*, *op.cit.*, p.215. Et ID., « Jalons d'un parcours patronal. Emile Berheim de l'*Innovation* à… la promotion de la paix » in *Patrons, gens d'affaires et banquiers. Hommages à Ginette Kurgan-Van Henteryk*, Bruxelles, Le livre Timperman, 2004, p.309.

[2] Emile De Mot (1835-1909) : Avocat à la Cour de Cassation de Bruxelles, échevin du Contentieux de la ville de Bruxelles (1881-1899), il succède à Charles Buls à la tête de la capitale en 1899. Il fut aussi député (1892-1894) puis sénateur libéral de l'arrondissement de Bruxelles (1900-1909) et commandeur du Suprême Conseil de Belgique. J.-L.DEPAEPE (ss dir.), *Le Parlement belge 1831-1894.op.cit.*, pp.191-192.

[3] A.V.B., *Registre de population de la ville de Bruxelles 1890* : Place du Grand Sablon 39, vol. , A f°1922. « Les funérailles de Pierre Cordemans » in *J.d.C.*, 1904, p.173-178. « Pierre Cordemans » in *Nos contemporains. Portraits et biographies des personnalités belges…*, Bruxelles, A.Breuer, 1904, pp.266-268.

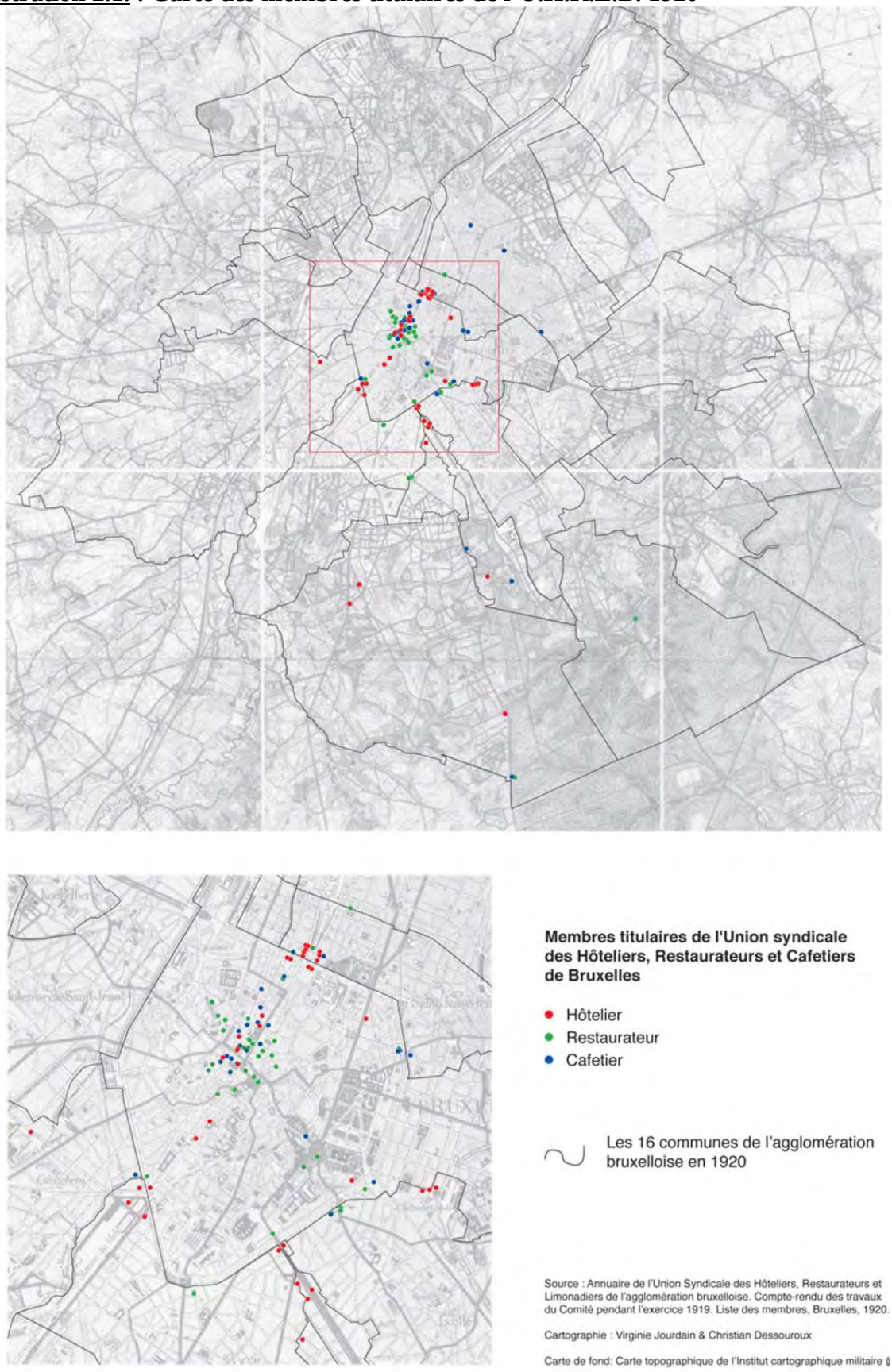
[4] « Mort de M. Hyacinthe Tilmans » in *J.d.C.*, n°31 du 1er août 1912, pp.366-368. « L'exposition culinaire » in *Pourquoi pas ?* du 23 novembre 1911, n°84, 2e année, p.498.

[5] « L'exposition culinaire » in *Pourquoi pas ?* du 23 novembre 1911, n°84, 2e année, p.498. Exemple de ses habitudes philanthropiques, alliant coups publicitaires : Verlinden organisa une fête de charité au bénéfice des « Œuvres de la commune » pour fêter les modernisations effectuées dans son hôtel, le *Cosmopolite*, en 1901. « Nos hôtels modernes » in *Le Soir* du 31 janvier 1901, p.3.

[6] P.HEYRMAN, *op.cit.*, p.485.

[7] Nous ne possédons la liste des membres que pour deux années, 1919 et 1920. Il s'agit des femmes clairement identifiées par leur prénom ou leur état de veuve. Certains membres ne sont inscrits qu'avec l'initiale de leur prénom et pourraient donc s'avérer être des femmes. Néanmoins, le nombre de ces cas « douteux » ne pourrait pas changer significativement le rapport hommes/femme au sein des membres de l'Union et modifier notre

**<u>Illustration 2.1.</u> : Carte des membres titulaires de l'U.H.R.L.B. 1920**




constat. Voir : *Annuaire de l'U.H.R.L.B. Compte-rendu des travaux du Comité pendant l'exercice 1919. op.cit.*, pp.85-103.

La carte a été réalisée sur base de la liste des membres titulaires dressée dans l'annuaire de l'Union syndicale en 1920, soit 147 personnes ou sociétés. On y retrouve une majorité de restaurants, tendance qui paraît d'autant moins étonnante que presque tous les hôtels à l'époque possédait un restaurant et un café, fréquentés tant par leur clientèle interne que par un public extérieur. Nous avons volontairement omis de cette localisation les membres retraités ou administrateurs de sociétés anonymes (19 sur 147 membres), référencés dans l'annuaire sous leurs adresses privées ainsi que les « propriétaires », inscrits sans plus de précision : ces adresses ne nous apprennent rien sur les logiques de localisation Horeca à Bruxelles, ni sur les standings de leurs établissements. Quatre membres résidaient hors de la région bruxelloise : deux Français, un Spadois et un habitant de Groenendael, ce qui démontre que les conditions d'admission édictées dans les Statuts de l'Union pouvaient parfois être contournées. Il s'agit, par exemple, d'anciens restaurateurs hexagonaux qui avaient exercé durant plusieurs années dans la capitale avant de rentrer dans leur pays. Quelques membres sont aussi référencés à la même adresse (l'un exploite le restaurant, l'autre l'hôtel, notamment), ce qui peut visuellement diminuer artificiellement le nombre réel d'adhérents.

Sur 147 membres titulaires inscrits cette année-là, 19 à peine étaient des femmes, en majeure partie des veuves continuant l'exploitation de leurs maris décédés. Les hôteliers, restaurateurs et cafetiers de l'U.H.R.L.B. exerçaient majoritairement dans le centre de la ville, dans le Pentagone plus précisément, principalement sur les boulevards centraux ou alors, pour quelques-uns seulement, en périphérie verte huppée, aux abords de la Forêt de Soignes et du Bois de la Cambre.

Suite au voûtement de la Senne et au profond bouleversement urbanistique du centre médiéval, que connut Bruxelles à partir de 1865, les boulevards centraux et l'axe nord-sud (rue Neuve, rue des Fripiers, rue du Midi) imprimèrent une nouvelle dynamique économique à la ville, au détriment de l'antique voie est-ouest qui canalisait jusqu'alors la majorité des flux marchands. Sur les boulevards du Nord et Anspach principalement, s'édifièrent des immeubles haussmanniens, richement décorés, dont les rez-de-chaussée furent rapidement investis par des boutiques de luxe et des cafés. Couplées à la présence d'équipements urbains de prestige (la Bourse, les grands magasins, les théâtres…), ces nouvelles artères devinrent les axes premiers de la vie commerciale et nocturne locales ainsi que celui des affaires. Une vitalité économique telle attira tout naturellement les établissements Horeca bruxellois les plus luxueux qui s'y concentrèrent particulièrement.[1] Il ne paraît donc pas étonnant d'y rencontrer une présence forte de titulaires de l'Union, concentration très marquée aux alentours de la place de la Bourse. Des logiques professionnelles distinctes semblent néanmoins se dessiner légèrement entre les trois métiers exercés par les adhérents de l'association. Les hôtels, tout d'abord, apparaissaient très présents à l'extrémité nord des boulevards et sur la place Rogier, en face de la gare du Nord, point de communication crucial de Bruxelles. Les deux autres gares d'importance de la ville – celles du Midi et du Luxembourg – attiraient également des établissements d'hébergement ainsi que le début de

[1] C.BILLEN, J.-M.DUVOSQUEL, *Bruxelles*, Bruxelles, Fonds Mercator, 2000, p.121.

l'élégante avenue Louise.[1] Les restaurants, au contraire, se trouvaient presque exclusivement agrégés dans le centre, près de la Bourse, de la rue des Bouchers et du quartier Sainte-Catherine. Comme nous venons de le dire, quelques localisations plus éloignées, dans les faubourgs sud-est, accueillirent tout de même plusieurs maisons de bouche très prisées pour leur cuisine et leur cadre champêtre destinées aux citadins privilégiés : le *Chalet Robinson* ou la *Laiterie* du Bois de la Cambre, le *Chalet de la Forêt*, drève de Lorraine, la *Ferme Saint-Hubert* à la Petite Espinette ou la *Maison haute* à Boitsfort. La Porte de Namur rassemblait aussi quelques cafés et restaurants que l'éclosion de cafés-théâtres dopera durant l'entre-deux-guerres ; la place Royale, que les hôtels avaient déjà désertés, en conservait encore quelques-uns, derniers témoins d'une présence Horeca de prestige dans le quartier avant la Première guerre mondiale. Cette logique spatiale rejoint parfaitement les tendances principales de la localisation des établissements de premier ordre dans la capitale, déjà constatées dans des travaux précédents.[2] Nous pouvons donc avancer avec assurance que le recrutement des membres de l'U.H.R.L.B. se faisait d'abord parmi l'élite du secteur Horeca de l'agglomération bruxelloise : palaces, grands hôtels, cafés modernes et restaurants célèbres, fréquentés par les étrangers fortunés de passage dans la ville, les autochtones aisés habitués des établissements et des magasins réputés des boulevards centraux ou flâneurs de la périphérie verte chic de la capitale. Le nombre restreint d'adhérents (147 !) conforte cette analyse d'une représentativité limitée du groupement.

Ce constat dressé pour l'année 1920 peut certainement être généralisé à l'ensemble de la période, au vu de la constance des noms des hommes présents au sein du comité directeur de l'association ou de celui des maisons qu'ils dirigeaient. Les comptes-rendus de ses réunions recèlent également des indices révélateurs de l'opinion que nourrissaient ses dirigeants sur la nature-même de leur union. Ainsi, en 1898, après avoir refusé le subside sollicité par les organisateurs de la foire de Bruxelles, la direction de l'Union motiva son choix avec virulence, en affichant sa franche hostilité « *envers cette chose immorale que l'on nomme la Foire de Bruxelles* […] *Les membres des sociétés étrangères, instrumentales et chorales, qui viennent au festival* [et pour lequel le subside était demandé], *sont des clients pour les cabaretiers, les charcutiers, et autres débits populaires. Nous ne leur en faisons pas un grief, mais, cela étant, quelles raisons l'Union a-t-elle de subsidier, puisqu'aucun de ses membres n'a le moindre avantage à retirer des festivités projetées ?* »[3] En d'autres termes, l'U.H.R.L.B. désirait clairement prendre ses distances avec ces festivités vulgaires qui, non seulement ne touchaient pas sa clientèle, mais, qui plus est, entretenaient la confusion avec ses nobles objectifs d'animation distinguée de la vie commerciale bruxelloise. Dans le même ordre d'idée, les sociétaires de l'Union rejetèrent la proposition, faite par les bourgmestres de l'agglomération, de loger, à prix réduits, des employés et ouvriers anglais, lors d'excursions

[1] Nous reviendrons en détail sur la spatialisation hôtelière à Bruxelles dans la suite de ce travail, nous ne nous y attardons donc pas. Pour un premier aperçu général des tendances de localisation : V.JOURDAIN, *L'hôtel Bellevue, op.cit.*, pp.31-42.

[2] Pour les restaurants de luxe à Bruxelles à la fin du XIXe siècle : P.SCHOLLIERS, « Culture et élite. Les restaurants bruxellois de la Belle Epoque » in *Les Cahiers de la Fonderie*, n°18, juin 1995, p.50. Et *Ibidem*, « Brusselse restaurants in de negentiende en twintigste eeuw. Over koks, eters, schrijvers en luxe: Franse dominantie en Belgische respons » in *Buitenhuis eten in de Lage Landen sinds 1800*, Bruxelles, VUB Press, 2002, p.63. V.JOURDAIN, *L'hôtel Bellevue, op.cit.*, pp.31-42.

[3] « Union chronique – La commission de la foire et le comité de l'Union » in *J.d.C.*, 1898, p.248-249.

hebdomadaires organisées dans le cadre de l'Exposition universelle de 1910. Outre que la perspective d'une baisse de leur marge bénéficiaire ne les enthousiasmait certainement pas, l'offre n'avait aucune chance de trouver une issue favorable à leurs yeux puisque « *cette catégorie d'excursionnistes n'intéresse guère les établissements du rang de ceux de notre syndicat* ».[1]

L'après-guerre vit la continuation et même la réaffirmation nette de cette approche exclusive de la composition de l'Union syndicale. A l'entame d'une nouvelle ère dans la vie de l'organisation, sa direction émit l'avis le plus clair sur ce point : « [Le comité] *croit devoir rappeler, dans le but d'éviter tout froissement [lors des admissions], que l'Union a été constituée entre établissements de premier et second rang, ayant des intérêts généraux connexes. Notre groupement ne s'étend ni aux exploitations d'un rang moyen ou inférieur, ni aux brasseries, qui ont des organismes spécialement qualifiés pour défendre leurs intérêts professionnels.* »[2] Les distances ne pouvaient donc être mieux prises. La définition de la nature exacte de ces « *établissements de premier et second rang* » n'était toutefois pas donnée et laissée ainsi adroitement au seul arbitrage des dirigeants de l'association.

c) La défense d'une communauté d'intérêts

Gestionnaires ou propriétaires des meilleurs établissements de la ville, faut-il vraiment préciser qu'une véritable communauté d'intérêts unissait les adhérents de l'U.H.R.L.B. ? L'association défendait d'abord les problématiques qui préoccupaient ses membres.
La lecture des comptes-rendus des assemblées générales et des banquets annuels du groupement, publiés dans la revue corporative (de manière très succincte, malheureusement), nous dessine les traits d'une section limitée du monde Horeca bruxellois, mue par des combats bien spécifiques.

Tout d'abord, l'Union se positionnait comme le fédérateur des revendications et des mécontentements de ses membres face aux autorités publiques. Son action peut schématiquement se diviser en deux exigences directrices qui se complétaient : plus d'implication de l'Etat en matière de régulation du marché, d'une part ; une intervention publique minimale en matière fiscale et sociale, d'autre part.
Nous l'avons déjà vu, la question de la responsabilité hôtelière représenta l'un des combats corporatifs les plus précoces. La problématique préoccupa beaucoup la corporation, à la fin du XIXe siècle bien sûr, mais aussi durant l'ensemble de la période étudiée, à mesure que la modification légale de 1897 apparut insatisfaisante aux yeux de la frange aisée du métier, (et donc de l'U.H.R.L.B). La persistance, dans le texte de loi, d'une suspicion *a priori* vis-à-vis de l'hôtelier, lui paraissait de plus en plus intolérable.[3]
La reconnaissance officielle du principe de la propriété commerciale constitua une autre des exigences ardemment défendues par le groupement. Il s'agissait en effet d'une question cruciale pour le monde du commerce, dans sa globalité, et qui inquiétait largement les associations des classes moyennes. Il arrivait en effet fréquemment que des propriétaires

[1] « Excursions hebdomadaires d'employés et d'ouvriers anglais à Bruxelles pendant l'Exposition de Bruxelles 1910 » in *J.d.C.* du 25 février 1909.
[2] *J.d.C.* n°1 de février 1919, p.2.
[3] Nous renvoyons à la 1ère partie pour une analyse détaillée de la problématique de la responsabilité hôtelière.

décidassent de ne pas renouveler le bail échu de leur locataire-marchand ou de l'augmenter très fortement alors que l'entreprise de ce dernier connaissait un grand succès. La décision était souvent motivée par l'envie de bénéficier directement des profits générés par une affaire désormais florissante.[1] L'après-guerre et la hausse consécutive des loyers rendirent le problème plus aigu encore. Aucun recours n'était alors possible et la victime se voyait dans l'obligation d'abandonner situation, réputation établie et clientèle fidèle qu'elle avait mis plusieurs années à construire, et tenter de rebâtir ailleurs, sur des bases nouvelles et difficiles. Cette « épée de Damoclès locative » pesait sur la tête de nombre de cafetiers et de restaurateurs (dans une moindre mesure des hôteliers) et compliquait singulièrement l'exercice de leur métier jusqu'à l'adoption d'une loi reconnaissant le principe de « propriété commerciale » en 1932.[2]

C'est néanmoins au niveau des impôts et taxes que les exigences de l'Union syndicale se firent les plus nombreuses et les plus virulentes au cours de la période. Nous l'avons souligné, l'inflation fiscale, particulièrement forte après le premier conflit mondial, fut pour elle la source de plaintes nombreuses, d'échanges réguliers de correspondance avec les politiques concernés et d'articles de presse, toujours plus grinçants, sur les velléités taxatrices des pouvoirs publics. Le thème appartiendra rapidement à la rhétorique traditionnelle accompagnant les manifestations associatives. Presque tous les discours prononcés par ses dirigeants n'échapperont en effet plus, dès le début des années 1920, au passage obligé sur « *une législation envahissante, une fiscalité de plus en plus excessive, des entraves toujours plus étroites aux anciennes libertés* ».[3]

Déjà abordée auparavant, la nostalgie d'un âge d'or d'avant-guerre où libre concurrence, libre marché et législation sociale presqu'inexistante dictaient les règles de travail Horeca fut fréquemment relayé au sein de l'association. Ce regard rétrospectif amer faisait d'ailleurs largement écho aux plaintes émises par les groupements des classes moyennes en général, à la même période.[4] Rares avant 1914, les prescriptions légales en la matière complexifièrent terriblement l'exercice du métier et mobilisèrent la majeure partie des forces corporatives pour leur abolition : taxes de luxe, de séjour, sur le personnel, sur les chambres d'hôtels, sur les divertissements, sur les musiciens, sur les terrasses, registre du commerce, T.V.A., impôts divers, allocations-chômage, pension, familiales… Les causes ne manquaient à l'évidence pas pour le Comité directeur de l'Union même si, nous l'avons déjà exposé, ses victoires restèrent fort limitées face aux dépenses impératives exponentielles auxquelles durent faire face les budgets publics.

Parmi les libertés anciennes dont l'Union déplorait le plus fortement la lente disparition, l'adoption, en 1919, de la loi Vandervelde sur la vente d'alcool concentra particulièrement les récriminations du secteur. Elle monopolisa une bonne part de ses forces combatives. Associé à la question de l'apprentissage hôtelier (et donc de la formation d'un personnel qualifié), la thématique fit figure de cheval de bataille prioritaire de l'U.H.R.L.B. durant toute l'entre-

[1] S.JAUMAIN, *Les petits commerçants, op.cit.*, p.266.
[2] P.HEYRMAN, *op.cit.*, pp.182-185.« La propriété commerciale » in *J.d.C.* n°13 du 1er juillet 1921, p.125-126.
[3] « Le Banquet annuel de l'U.H.R.L.B. » in *B.H.* n°8 du 15 avril 1932, p.282.
[4] Voir la 1ère partie de cette thèse, relative à la législation fiscale et sociale dans l'hôtellerie.

deux-guerres. Comme ces deux champs de revendications – prohibition des boissons alcoolisées et organisation d'écoles professionnelles – débordaient largement les intérêts exclusifs du métier, l'Horeca se joignit à d'autres groupements des classes moyennes pour tenter de faire aboutir ses demandes. Nous aborderons en détail ses actions dans ces domaines dans le chapitre qui suit, consacré aux classes moyennes.

Autre rôle majeur de l'U.H.R.L.B., que la plupart des organisations professionnelles jouèrent également, consista en la mise en place d'un embryon de police du métier, visant à réguler les pratiques et à en dénoncer les mauvais usages et les abus.[1] Profession qui n'avait jamais été soumise à de quelconques réglementations corporatives, même sous l'Ancien Régime, l'hôtellerie s'exerçait dans la plus complète liberté, une liberté que l'on pourrait, en réalité, franchement qualifier d'absence totale de ligne directrice commune. Bien entendu, la présence (ou l'absence) de clientèle sanctionnait *in fine* les pratiques individuelles de gestion et entraînait la disparition des mauvais exploitants. Mais elle offrait aussi, vis-à-vis du monde extérieur, l'image d'une profession brouillonne où le simple bon sens permettait de réussir sans connaissance poussée. Surtout, dans le chef de ses dirigeants, ce désordre apparent représentait une faiblesse face aux revendications du personnel hôtelier : comment, en l'absence d'un rang patronal uni, édicter ses vues en matière de salaires ou d'heures de travail à des ouvriers très mobiles, susceptibles de les quitter rapidement pour trouver de meilleures conditions de travail chez un concurrent ?

Dans cette optique, un projet de règlement d'ordre intérieur fut adopté, dès 1893, et constitua l'une des toutes premières réalisations concrètes de l'U.H.R.L.B. Le texte visait à prescrire des règles communes de travail entre patrons et ouvriers, au sein de tous les établissements appartenant aux membres de l'association. Cette régulation permettait aux patrons de présenter un front homogène devant leurs travailleurs et d'imposer fermement à ces derniers leurs propres conditions de travail (horaires, rémunérations, modalités de renvois…). Utilité supplémentaire, elle empêchait également tout élément fautif ou récalcitrant de se faire ensuite engager ailleurs.[2] Comme la loi du 15 juin 1896 rendit finalement l'affichage d'un tel règlement d'ordre intérieur obligatoire dans toutes entreprises commerciales et industrielles employant plus de cinq personnes, l'Union revit en profondeur sa copie pour s'accorder aux dispositions légales émises. Elle adopta un projet définitif remanié en 1900 où les devoirs et obligations réciproques des patrons et employés étaient clairement précisés. Le texte fut même annexé au rapport annuel de l'association pour accroître son caractère officiel et fut soumis à l'accord du Ministère du Travail. L'U.H.R.L.B. poussa jusqu'au bout le sens du service à ses membres en traduisant le règlement en flamand et en en proposant à la vente des versions cartonnées, directement affichables.[3] Les articles furent ensuite révisés au fur et à mesure des modifications législatives en matière de temps de travail, de congé et d'allocations. L'Union continua ainsi à remplir envers ses affiliés ses fonctions d'informateur

[1] S.JAUMAIN, *Les petits commerçants, op.cit.*, p.216. Les classes moyennes défendirent toujours âprement le libre-exercice dans leurs entreprises mais appelèrent également à une meilleure régulation du métier. La demande semble contradictoire mais il s'agissait, dans l'esprit des commerçants, de poursuivre les amateurs ou les mauvais professionnels ne respectant pas les « règles du jeu ». Les demandeurs ne s'identifiaient eux-mêmes jamais à cette mauvaise frange du métier.
[2] « Le règlement d'ordre intérieur » in *J.d.C.*, 1893, pp.222-223.
[3] « Comité du 16 février 1900 » in *J.d.C.*, 1900, p.89.

et de commentateur éclairé des prescriptions obligatoires légales en matière de travail, sans jamais précéder, il est vrai, les prescriptions des pouvoirs publics.[1]

Organe patronal, l'U.H.R.L.B. l'était incontestablement. Le fait ne souffre aucune discussion, au point que l'on peut clairement avancer que ses prises de position constituaient les relais faibles, indirects et partiaux, des revendications ouvrières qui virent le jour durant ces cinquante années d'activité syndicale étudiées. Vues au travers du prisme déformant des sommets de la hiérarchie hôtelière, les protestations et exigences du personnel nous sont parvenues sous des qualificatifs redondants : celles-ci étaient le plus souvent irréfléchies, exagérées, et par voie de conséquence, inapplicables malgré le bon vouloir apparent des dirigeants.

Patrons et ouvriers s'accordaient néanmoins sur un point : la nécessité de contrôler le marché du travail Horeca. En pratique, il s'agissait de mettre sur pied un système efficace pour, d'une part, « *purger la corporation des brebis galeuses qui la déshonorent* »[2], de l'autre, trouver un moyen alternatif aux maisons de placement privées payantes dans lesquelles « *les bons ouvriers restent au chômage* [alors que] *des fripons fraîchement sortis de prison ont du travail* » parce qu'ils paient plus grassement le placeur.[3] Les deux problématiques étaient intimement liées : ces maisons faisaient payer au prix fort leurs services à des employés, privés d'autres recours, et elles n'étudiaient que trop rarement les aptitudes réelles de ses candidats, de sorte que les exploitants étaient régulièrement insatisfaits du travail des nouveaux engagés. Pour faire cesser ces abus, la création d'une Bourse de travail, indépendante et gratuite, s'imposa très précocement comme la meilleure solution pour tous. Mais sous des dehors coopérants, le comité de l'U.H.R.L.B. exposa, à partir de la fin du XIXe siècle, des conditions qui transformaient le projet en véritable jeu de dupes pour la partie adverse. Cette attitude freina certainement, pour un temps du moins, sa réalisation effective. Selon le comité, la Bourse devait être placée sous la responsabilité exclusive des groupements ouvriers reconnus. Lui-même se contentait d'assurer que les patrons useraient du service et financeraient les caisses de charité des associations du personnel (selon des conditions non-définies). Inutile de dire que les ouvriers déclinèrent cette lourde proposition et que le patronat se plaignit de leur mauvaise volonté, jugée incompréhensible.[4] L'idée alternative d'une carte d'identité nationale des garçons fut ensuite envisagée par les ouvriers eux-mêmes, en 1904. Le document devait être octroyé par leurs groupements reconnus (et confisqué par eux si nécessaire) tandis que les patrons s'engageaient à n'embaucher que des détenteurs de ce véritable certificat de sérieux professionnel. Mais le projet s'enlisa également, dès l'année suivante, au grand dam des propriétaires d'établissements qui exigeaient l'éviction la plus rapide des « mauvais sujets » de l'hôtellerie, tout en refusant pourtant catégoriquement leur propre implication (morale et surtout financière) dans le résolution du problème.[5]

[1] Le nouveau règlement d'ordre intérieur est ainsi commenté, article par article, sur plusieurs numéros de la *B.H.* du mois de juillet au mois d'octobre 1929.
[2] « Union-Chronique. Séance du Comité du 9 avril 1897 » in *J.d.C.*, 1897, p.229.
[3] *Loc.cit.*
[4] « Echos professionnels » in *J.d.C.*, 1890, pp.240-241.
[5] « U.H.R.L.B. - Comité du 3 juin 1904 » in *J.d.C.*, 1904, pp.277 et 566.

C'est finalement à la veille de la Première Guerre mondiale, sous l'impulsion décisive des pouvoirs publics, que les résultats des discussions entre ouvriers et patrons se concrétisèrent enfin avec l'ouverture d'une *Bourse paritaire officielle du Travail pour l'Industrie hôtelière*. Inaugurée dans la petite rue des Longs-Chariots à Bruxelles, sous le patronage de la province de Brabant et de la ville de Bruxelles, la Bourse se destinait à réguler l'offre et la demande de main-d'œuvre dans le secteur Horeca de l'agglomération.[1] Elle devait, selon ses responsables, ouvrir une nouvelle ère de relations étroites et cordiales entre les différents acteurs du milieu. La date de son inauguration effective, le 15 juin 1914, suffit largement à expliquer pourquoi ces espoirs n'eurent guère le temps d'être confrontés à la pratique quotidienne. Mis en veille durant les quatre années d'occupation allemande, l'organisme fut réformé et la nouvelle section incorporée à la *Bourse officielle de Travail de Bruxelles* en 1920. L'ensemble était désormais entièrement financé par les autorités publiques. L'Union syndicale n'y intervint donc pas directement mais la composition paritaire de l'organisme de surveillance de la Bourse la poussa à s'impliquer de près et à imposer partiellement ses vues dans son fonctionnement.[2]

A la lecture de l'organe de presse de l'U.H.R.L.B., les relations entre groupe patronal et personnel hôtelier ressemblaient à un long fleuve relativement tranquille, où les dirigeants ne pouvaient que se féliciter de la sagesse de leurs employés (lorsque ceux-ci se rangeaient derrière leurs points de vue). L'image de la grande famille hôtelière unie y fut largement dépeinte et glorifiée, de sorte que seuls les épisodes de tensions sociales extrêmes transparaissent encore dans les pages du *Journal de la Cuisine* et de la *Belgique Hôtelière*. Le lendemain du conflit de 1914-1918 et la fièvre sociale du mois de juin 1936 constituent ainsi les uniques moments de friction très vive qui ont semblé déchirer brusquement un ciel syndical serein. L'aveuglement de la hiérarchie patronale et son conservatisme confortable s'y illustre à merveille. Ils sont à la mesure de leur étonnement face au mouvement général de contestation. Comme nous l'avons déjà souligné, la diversité des associations ouvrières du monde Horeca, la mobilité intrinsèque de son personnel[3] ainsi que la taille souvent très petite des entreprises hôtelières, ne favorisaient pas la structuration d'une opposition ferme des travailleurs du secteur. Mieux organisé, le patronat en avait parfaitement conscience, s'en accommodait d'ailleurs très bien et en jouait pour mieux asseoir ses intérêts économiques. L'U.H.R.L.B. ne se départira en réalité jamais d'un discours moraliste et conservateur face au « *chantage de la grève générale* » brandi par quelques « *gréviculteurs* » dont les sympathies socialo-communistes étaient systématiquement dénoncées.[4]

Organe actif en de nombreux domaines, l'utilité d'un groupement professionnel fut néanmoins rapidement remise en cause, en temps de crise, au regard du coût élevé de son fonctionnement, que les finances détériorées de ses membres ne pouvaient plus supporter que difficilement. Dans ce domaine, l'entame des années 1930 s'avéra donc une période ardue

[1] « Inauguration officielle de la Bourse paritaire » in *J.d.C.*, n°25, 18 juin 1914, pp.349-351
[2] « Réorganisation de la Bourse paritaire » in *J.d.C.*, n°1 du 1er janvier 1920, p.2. P.SCHOLLIERS, *Loonlijsten van de Brusselse Arbeidsbeurs, 1922-1939*, Bruxelles, VUB, 1979, p.3.
[3] Sur la mobilité du personnel : A.TESSIER, *Le Grand Hôtel. 110 ans d'hôtellerie parisienne 1862-1972*, Université François Rabelais de Tours, 2009, pp.333-334. (thèse d'histoire non-publiée).
[4] J.RETEL, *Les gens de l'hôtellerie*, Paris, éd. Ouvrières, 1965, pp.210-212. Et « Chronique professionnelle – Le chantage de la grève générale » in *J.d.C.* n°15 du 1er août 1920.

dans la vie de l'U.H.R.L.B. et la dégradation économique, générale et continue, ne fit qu'accentuer les questionnements sur le bien-fondé de son existence. L'optimisme, un brin buté, affiché systématiquement par les dirigeants de l'Union, prit progressivement des accents irréalistes, et à l'évidence inefficaces, face au marasme ambiant. « *Convaincue que le facteur principal de* [la crise] *est le manque de confiance* », l'Union s'obstina à le combattre en perpétuant les réjouissances corporatives traditionnelles du banquet annuel.[1] Mais ce beau combat contre l'adversité ne fut assurément pas récompensé. Alors que l'association connaissait une augmentation régulière de ses membres et de ses ressources jusqu'au début des années 1930, les difficultés de recrutement et un déficit budgétaire croissant ne se firent pas attendre, à partir de 1934.[2] La crise avait eu raison de l'esprit corporatiste si fièrement célébré depuis les débuts et les remontrances n'eurent que peu d'effets pour ralentir le recul des effectifs syndicaux : « *La tourmente a emporté plusieurs de nos membres ; d'autres, manquant d'une compréhension exacte de leurs intérêts ont cru faire une réduction de leurs frais généraux en ne réglant pas leur cotisation. Espérons, pour eux comme pour nous, qu'ils n'aient pas à s'en repentir par une augmentation de taxe quelconque qu'un manque d'union ne permettrait pas de contrecarrer.* »[3] fustigea, sans résultat, le secrétaire général, Albert Hanau, lors de l'assemblée générale de 1934.

Jusqu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale, les activités de l'U.H.R.L.B. ne s'arrêtèrent pas, mais la stagnation incontestable du nombre de ses membres après 1935[4], couplé à une évidente apathie du monde touristique, accentua les limites de sa représentativité dans l'industrie Horeca bruxelloise. Elle signifia, en pratique, le repli du syndicat sur quelques grands noms du secteur de l'agglomération et la fin de la célébration triomphaliste de ses réalisations comme de ses responsables.

d) Le tissage d'une nouvelle sociabilité professionnelle

Défendre les intérêts communs propres à la profession ne constituait pas l'unique fonction d'un groupement professionnel. Il représentait également un lieu de rencontres et de sociabilité primordial pour les gens du métier. Pour favoriser la cohésion entre les membres de l'association, la multiplication de services s'avéra un facteur décisif. Prosaïquement, ces prestations permettaient aussi de fidéliser des adhérents, dont l'implication effective aux activités du groupe ne fut jamais très poussée, au grand désarroi des responsables syndicaux.[5]

L'U.H.R.L.B. développa, elle aussi, précocement, une série de services spécifiquement destinés aux membres de l'Horeca. L'aide juridique représenta l'une de ses initiatives importantes. Elle s'attacha, au début du XXe siècle, la collaboration d'un juriste officiel, Eugène Voets, avocat près de la Cour d'Appel de Bruxelles. Ce dernier rédigea d'ailleurs, en 1909, avec son ami, secrétaire de l'U.H.R.L.B., Louis Moyaerts, une étude consacrée à la

[1] « Le Banquet annuel de l'U.H.R.L.B. » in *B.H.* n°5 du 1er mars 1931, p.162 et n°8 du 15 avril 1932, p.282.
[2] « L'assemblée générale annuelle de l'U.H.R.L.B. » in *B.H.* n°3 du 1er février 1934, p.74
[3] « U.H.R.L.B. – Assemblée générale du 30 janvier 1934 » in *B.H.* n°4 du 15 février 1934, p.119.
[4] L'effectif de l'Union était passé d'un sommet de 309 membres titulaires en 1930 à seulement 245, trois ans plus tard. Son nombre se stabilisa finalement autour de 306 membres après 1936. Voir « U.H.R.L.B. - Assemblée générale du 24 janvier 1939 » in *B.H.* n°4 du 15 février 1939, p.104.
[5] S.JAUMAIN, *Les petits commerçants, op.cit.*, p.217. Même constat pour l'entre-deux-guerres : P.HEYRMAN, *op.cit.*, p.172.

législation sur la responsabilité de l'hôtelier et du restaurateur. L'ouvrage fit autorité, jusqu'au-delà des frontières belges, par son approche exhaustive inédite.[1]
Les renseignements offerts débordaient néanmoins nettement le simple cadre juridique. Informations d'ordre commercial, comptable, fiscal… étaient aussi disponibles quotidiennement aux permanences du bureau de l'Union.[2] Un service de renseignements fiscaux gratuits fut même officiellement établi en 1936.[3] L'avantage offert aux membres n'était assurément pas négligeable lorsque l'on songe aux bouleversements pratiques auxquels les professionnels de l'industrie hôtelière étaient confrontés depuis la fondation de l'association. Cela a certainement poussé plus d'un à souscrire sa participation au syndicat.
La mise sur pied de coopératives pour l'achat commun de marchandises participait du même souci d'attractivité, partagé par nombre d'autres associations. Deux initiatives sectorielles indépendantes avaient vu le jour durant la guerre, *Hotresca* et la *Syndicale*.[4] Elles furent fusionnées au lendemain du conflit sous la dénomination *Société coopérative H.R.L.*[5] Le mouvement acquit même un vaste immeuble au centre-ville, *La Maison d'Industrie Hôtelière*, Nouveau-Marché-aux-Grains, 33. Si la société n'émanait pas directement de l'Union syndicale, ses liens avec elle se révélaient pourtant très étroits : les mêmes noms se retrouvaient dans les instances dirigeantes des deux institutions.[6] La société coopérative *Hotresca* qui l'avait précédée, exigeait d'ailleurs distinctement l'affiliation préalable des membres à l'U.H.R.L.B.[7] Plus éloquent encore, cette dernière installa ses bureaux au sein-même de la *Maison hôtelière*, où elle se réjouissait d'être enfin « dans [ses] briques ».[8] Prendre des parts dans la société coopérative signifiait donc bien souvent participer à l'Union, et *vice-versa*.

Cette nouvelle identité de groupe était également entretenue, dès les premiers temps de l'association, par l'organisation d'excursions, de banquets, de voyages ou d'autres manifestations socioculturelles.[9] Les occasions s'avéraient très variées et dévoilaient régulièrement, sous des dehors divertissants, des visées commerciales claires. En 1891, furent ainsi organisées une excursion aux grottes de Han, au départ de la gare du Nord, ainsi que la visite d'une fabrique de porcelaine, chaussée de Wavre, firme incidemment membre honoraire de l'Union.[10] En 1893, Oscar Van Rompaye[11], propriétaire du *Journal de la Cuisine* et

[1] E.VOETS, L.MOYAERTS, *La responsabilité de l'hôtelier et du restaurateur. Ses origines, ses conséquences - Le privilège de l'hôtelier – Etude de doctrine de jurisprudence et de législation*, Bruxelles, Louis Vogels, 1909.
[2] « Les avantages procurés aux membres de l'association » in *B.H.* n°24 du 15 décembre 1935, p.943.
[3] « Echos professionnels – Renseignements fiscaux » in *B.H.* n°4 du 15 février 1936, p.123.
[4] Toutes deux sont nées en 1917 de deux groupes de professionnels distincts mais avec de mêmes objectifs ; V. Annexe au *M.B.* n°1896 du 31 mai 1917, Soc. Coop. *Hotresca* à Bruxelles - Statuts, p.838-841.
[5] Annexe au *M.B.* n°7870 du 21 septembre 1919, Soc. Coop. pour l'Approvisionnement des H.R.C. à Bruxelles - Statuts, pp. 2278-2284.
[6] « Le mouvement coopératif » in *J.d.C.* n°14 du 15 août 1919, p.110. « Inauguration de la Maison d'Industrie Hôtelière » in *J.d.C.* n°4 du 15 février 1920, p.34.
[7] Annexe au *M.B.* n°1896 du 31 mai 1917, Soc. Coop. *Hotresca* à Bruxelles : Article 10 des statuts, p.838.
[8] « Le mouvement coopératif » in *Annuaire de l'U.S.H.R.L.B., Compte-rendu des travaux du Comité pendant les exercices de guerre 1914-1918, op.cit.*, p.35.
[9] S.JAUMAIN, *Les petits commerçants, op.cit.*, p.217.
[10] *J.d.C.*, p.251 et p.269.
[11] Oscar Van Rompaye (vers 1840-1918): Issu d'une famille de marchands de spiritueux, Van Rompaye fit partie des fondateurs du *Journal de la Cuisine* qu'il racheta en 1890. Il le transforma gratuitement en organe officiel de l'U.H.R.L.B. en 1893 et en céda la propriété en 1908. Il participa activement aux activités de l'U.H.R.L.B. et à

marchand de vins et liqueurs, mit sur pied un voyage en Champagne. Le déplacement fut aussi l'occasion de rencontrer d'anciens membres, d'origine française, ayant travaillé à Bruxelles.[1] Ce détail souligne combien ces sorties dépassaient largement le cadre de petites récréations collectives et étaient également propices au développement d'une véritable confraternité transfrontalière du métier.

A partir de 1892, un bal annuel de l'Union fut aussi lancé, sur un ton résolument élégant. L'événement ne se voulait pas seulement festif. Il s'agissait surtout d'animer, en plein marasme hivernal, la vie mondaine bruxelloise grâce à une manifestation distinguée. Son éclat devait autant signaler le dynamisme et la moralité de la corporation que son inscription bénéfique au sein de l'économie locale, en tant que stimulant généreux de la vie de la capitale.[2] Si ses organisateurs se félicitèrent du succès public du bal, ils déplorèrent, encore une fois et à plusieurs reprises, le désintérêt patent des membres titulaires de l'Union « *dont l'abstention* [était] *un non-sens* » à leurs yeux.[3] Les appels répétés n'y changèrent rien : le bal fut donc supprimé en 1902. Le Comité dut finalement bien admettre que le coût énorme de l'organisation de cette luxueuse fête corporative ne pouvait plus se justifier lorsque ceux qui la finançaient, à grands frais, l'avaient désertée.[4] On dénombra d'ailleurs toujours, en majorité, des membres honoraires lors des bals, banquets et autres réjouissances associatives traditionnelles.[5]

Des conférences pour informer les collègues sur les dernières évolutions modernes du métier représentaient l'autre face, plus sérieuse, de l'activité sociale syndicale. Elles prirent une forme imposante, à partir de 1937, avec l'élaboration, au niveau national, de « journées-congrès des hôteliers », destinées à réunir ses acteurs autour d'exposés relatifs à l'actualité professionnelle : la responsabilité hôtelière, la publicité collective, la gastronomie belge, l'esprit corporatif, les écoles hôtelières…[6] Autant de questions qui nous offrent aujourd'hui un instantané des préoccupations principales du secteur, à la veille de la Seconde Guerre mondiale. A travers elles, se lit en priorité la volonté de voir assouplir une législation trop sévère, de créer une propagande touristique moderne multiforme et de pouvoir former une main-d'œuvre qualifiée.[7] Une trentaine d'hôteliers seulement y assistèrent en 1938, au désespoir des organisateurs. L'année d'après, ils furent toutefois près de cent cinquante. Cette augmentation subite traduisait peut-être une relative conscientisation du milieu ou la

---

l'organisation de la collectivité de l'Alimentation lors de l'Exposition universelle de Bruxelles 1897. « L'exposition culinaire » in *Pourquoi pas ?* du 23 novembre 1911, n°84, 2e année, p.505. Et « M. Oscar Van Rompaye » in *Pourquoi pas ?* du 10 août 1911, n°69, p.257-259.

[1] *J.d.C.*, 1893, p.288-295.

[2] « Echos professionnels » in *J.d.C.*, 1892, p.312. Le rôle dynamisant du bal de l'Union est rappelé chaque année. Parfaitement satisfaite d'elle-même, l'U.H.R.L.B. s'institue en exemple à suivre pour tous les autres groupements professionnels de la capitale soucieux de participer, comme elle, à la prospérité commune.

[3] « Union Chronique – Comité du 3 décembre 1897 » in *J.d.C.*, 1897, p.777. Même constat, cinq ans plus tard : « le bal annuel » in *J.d.C.*, 1902, p.128.

[4] *J.d.C*, 1902, p.140.

[5] Voir « Banquet annuel du 7 février 1928 » dans *B.H.* n°4 du 15 février 1928, p.95.

[6] Pour les programmes de ces congrès annuels hôteliers : *B.H.* n°7 du 1er avril 1937, p.206 ; *B.H.* n°6 du 15 mars 1938, p.147 ; *B.H.* n°13 du 1er juillet 1939, p.313.

[7] Les questions de la propagande touristique et de la formation de la main-d'œuvre seront développée plus loin dans ce travail, nous ne nous y arrêtons donc pas.

construction d'une véritable identité professionnelle commune. Le déclenchement brutal du conflit en 1940 brisa cet élan sans que l'on puisse en mesurer la force ou la persistance réelle.[1]

En résumé, ces services et activités diverses, que multiplièrent sans cesse les associations hôtelières locales, témoignent naturellement de leur ferme volonté de créer et d'affermir une réelle solidarité corporative. Mais au-delà de ce premier bilan, perce également le besoin inconscient, mais prégnant, de développer les bases d'une véritable fierté professionnelle. Sous les discours, les visites et les animations, c'est d'abord l'image d'un métier puissant, nombreux et surtout structuré que désiraient propager les dirigeants syndicaux. Chacune de leur réalisation constituait une occasion, systématiquement saisie, de célébrer leurs réussites et de pointer leur importance dans la vie économique et mondaine communale ou nationale. Nous nous trouvons confrontée à une profession ancrée dans un profond complexe d'infériorité, dont ces éléments patronaux cherchèrent inlassablement à se débarrasser. L'U.H.R.L.B. représentait l'un des outils le plus aisément maniable pour combattre ce complexe. Elle permettait à l'hôtellerie de multiplier les manifestations publiques de respectabilité. L'obsession constante de créer des bustes et des médailles à l'effigie des présidents de l'Union, ainsi que le rappel exhaustif et systématique des décorations officielles octroyées à tous ses membres, n'est, certes pas, une spécificité propre au groupement à cette époque, mais elle pousse tout de même à s'interroger sur l'intensité de cette monomanie lancinante qui semble avoir contaminé fortement le monde de l'accueil. La création de solennelles « Médailles de la reconnaissance » lors du cinquantenaire de l'U.H.R.L.B. en demeure le plus bel exemple. Attribués à des personnalités ayant rendu de signalés services à l'hôtellerie bruxelloise, ces insignes inaugurèrent, en 1936, une nouvelle ère d'autocélébration des grands personnages de la profession. C'est d'ailleurs au plus puissant et au plus riche d'entre eux, l'ancien parlementaire et millionnaire controversé, Georges Marquet, que fut décernée, pour la première fois, la récompense.[2]

## 1.2 Le Journal de la Cuisine 1889-1923

### 1.2.1 La revue hybride d'une profession en quête d'identité

Editer sa propre revue corporative représente l'un des outils de communication le plus prisés par les associations professionnelles, comme l'ont souligné des travaux antérieurs. Elle permettait, en effet, de fédérer ses membres autour d'une création commune et de s'assurer une relative visibilité extérieure. Elle exigeait, toutefois, une solide organisation interne pour ces initiateurs : d'une part, certains affiliés se voyaient dans l'obligation d'exercer le métier de journaliste pour lequel ils ne disposaient pas nécessairement des aptitudes requises ; d'autre

[1] Un bémol toutefois à cette supposition : les éditions 1937 et 1938 se déroulèrent à Bruxelles durant la Foire commerciale, tandis que celle de 1939, à Liège durant l'exposition nationale sur l'eau. Une visite de la manifestation était organisée à l'issue des conférences professionnelles. Il est possible que la perspective d'une excursion touristique amusante ait motivé plusieurs hôteliers à faire le déplacement en famille…

[2] *B.H.* n°13 du 1er juillet 1936, p.424. Il fut suivi par le sénateur anti-prohibitionniste Robert Catteau en 1937, Théophile Zels, directeur de l'école hôtelière bruxelloise en 1938 et Nicolas Wiser, président d'honneur de l'association hôtelière liégeoise en 1939. Nous renvoyons au répertoire biographique en fin de volume pour des informations détaillées sur ces individus. « Le 60e anniversaire de l'U.H.R.L.B. – le Banquet de clôture du 12 février 1948 » in *B.H.* n°9 et 10, mai 1948, pp.84-92.

part, un tel organe officiel réclamait de pouvoir disposer d'une assise financière relativement importante, surtout si on désirait en assurer une édition régulière. C'est pourquoi, en pratique, peu de groupements ont véritablement concrétisé le projet, et pour ceux qui le firent, la plupart de leurs journaux ne bénéficièrent que d'une existence très éphémère.[1] Pourtant, l'U.H.R.L.B. disposa d'un tel périodique, dès 1889 et ce durant l'ensemble de la période étudiée : il s'agit du *Journal de la Cuisine*, rebaptisé en 1924 la *Belgique Hôtelière*.[2]

Lancée le 7 mars 1889, la revue était, en réalité, le produit direct du succès de la 1ère exposition culinaire, organisée à Bruxelles sous l'égide de l'U.H.R.L.B., en décembre 1888 dans les locaux de l'ancien Palais de Justice, rue de Ruysbroeck. Ses initiateurs, tous issus du monde de l'alimentation de la capitale, y prirent alors conscience de l'intérêt du grand public pour l'enseignement ménager. C'est ainsi que, dès le 11 février suivant, fut créée la S.A. « Le Journal de la Cuisine » au capital social de 6000 francs.[3] Parmi ses dix actionnaires, on pouvait dénombrer l'hôtelier Pierre Cordemans, président de l'U.H.R.L.B., Jean de Gouy, ancien cuisinier de grandes familles aristocratiques, Albert Craninckx, boucher retraité et administrateurs des *Glacières de Saint-Gilles*, Claude Beaud, propriétaire du restaurant *Au Filet de Sole*, rue Grétry, Adolphe Verhasselt du *Café de la Lanterne*, place de la Bourse et Oscar Van Rompaye, négociant en vins et dépositaire exclusif des champagnes Saint-Marceaux, rue de Brabant…[4] Outre le point commun de travailler tous dans le même secteur d'activités, ces personnes se connaissaient très bien et entretenaient des liens de travail et d'amitié certains : Cordemans, Beaud et Verhasselt comptaient parmi les fondateurs de l'U.H.R.L.B. tandis que Cordemans, Van Rompaye et Craninckx siégeaient tous les trois au conseil d'administration des *Glacières de Saint-Gilles*.[5] Van Rompaye et Cordemans faisaient également partie du conseil d'administration de l'*Hôtel Central*, place de la Bourse.[6]
La S.A. du *J.d.C.* fit long feu puisqu'il fut décidé de la liquider une année à peine après sa création.[7] Cet événement ne signifia aucunement l'échec du projet. En réalité, Van Rompaye racheta personnellement la revue, au mois de mai, et continua, en tant que directeur-propriétaire, la publication hebdomadaire. Il lui adjoignit une nouvelle dynamique qui transforma la revue en un produit de presse professionnel à succès.[8]

Dès son premier numéro, le *J.d.C.* adopta un programme qui l'éloignait apparemment très fort du monde hôtelier. Il s'adressait directement à la maîtresse de maison et à la jeune fille, auxquelles il promettait son aide pour « *diriger avec intelligence la cuisine et l'office, de manière à augmenter considérablement les jouissances gastronomiques de la famille, tout en*

[1] S.JAUMAIN, *Les petits commerçants…*, *op.cit.*, p.217.
[2] Le *J.d.C.* dans la suite de ce travail. La revue sera rebaptisée *La Belgique Hôtelière* en mars 1923, mais il s'agit toujours du même journal. Nous y reviendrons dans les pages suivantes.
[3] Annexe au *M.B.* n°347 du 11 février 1889, S.A. *Le Journal de la Cuisine* à Bruxelles, p.232.
[4] *Loc.cit.*
[5] « Glacières de Saint-Gilles » in *Recueil financier*, 1900-1901, p.740. Les glacières, fondées en 1874, furent transformées en S.A. en 1880. Voir le site de l'*Inventaire du Patrimoine architecturale de la région de Bruxelles-Capitales* : http://www.irismonument.be/fr.Saint-Gilles.Rue_de_la_Glaciere.14.html (consulté le 25.07.2010).
[6] Annexe au *M.B.* n°1951 du 6 avril 1903, S.A. du *Central Hôtel* à Bruxelles, p.324.
[7] Annexe au *M.B.* n°827 du 29 mars 1890, S.A. *Le Journal de la Cuisine* à Bruxelles – Liquidation.
[8] « Banquet annuel de l'U.H.R.L.B. – Jubilé du *Journal de la Cuisine* » in *J.d.C.* n°52 du 25 décembre 1913, p.685.

*diminuant les dépenses prévues au budget.* […] *Aucune des branches de l'art suprême du bien-être à la maison ne nous sera étrangère.* […] *Bref, nous voulons mettre nos lectrices à même de rendre le « chez soi » confortable, attrayant et élégant* ».[1] Revue ménagère, le journal avait donc pour objectif de renseigner, chaque semaine, ses abonnées sur les recettes de saison, les astuces d'entretien et les règles de l'hygiène domestique. Le *J.d.C.* s'adressait d'ailleurs distinctement, dans ses pages, à un lectorat féminin.

Grâce probablement aux liens d'amitié tissés entre Van Rompaye et Cordemans, *Le Journal de la Cuisine* publia pourtant, dès 1891, les échos succincts des activités de l'Union syndicale hôtelière bruxelloise, avant d'en devenir l'organe officiel, deux ans plus tard et d'être alors distribué gratuitement à tous les membres en 1894.[2] Un tournant corporatiste, discret mais rapide, fut donc rapidement pris. La revue adopta dès lors une structure hybride, feuille mi-ménagère, mi-professionnelle, qui perdura jusqu'au déclenchement de la guerre de 1914. Le résultat final, union étrange de rubriques très diverses, paraît, au premier abord, curieux et fait du *Journal de la Cuisine* un exemple singulier au sein de la presse professionnelle de la Belle Epoque. Pourtant, ce mélange audacieux des genres semble assurément avoir payé puisqu'il lui assura une longévité, dont peu de revues similaires purent se vanter. Au contraire de ces dernières, s'adressant généralement à ses seuls membres, l'ouverture du journal vers un public bien plus large que ses quelques centaines d'affiliés[3], permit de pérenniser à moyen terme sa production, en lui assurant un minimum d'abonnements et donc, un confort financier plus ou moins étayé. Seul *Le Gourmet*, revue de l'association hôtelière liégeoise, a également joui, d'une existence relativement longue – une décennie – mais il cessa de paraître après l'invasion allemande de 1914.[4] Après le conflit, fort d'une position solide dans le paysage bruxellois, le *J.d.C.* se chargea finalement de la publication des comptes-rendus d'activités de l'ensemble des groupements du secteur du pays.

La revue hôtelière se détachait, par plusieurs caractéristiques intéressantes, de la production habituelle émanant des classes moyennes. Outre sa durée de publication exceptionnelle déjà citée, sa périodicité sortait également de l'ordinaire. Le *Journal* se déclinait, en effet, sous forme d'un hebdomadaire à succès, passant de 8 à 12 pages en 1893[5], puis 16 en 1895.[6]
Son contenu rédactionnel tendait vers deux logiques bien différentes : « *implanter le goût de l'économie domestique, de la cuisine, des travaux du ménage chez les jeunes filles, quelles*

[1] « A nos abonnées » in *J.d.C.* n°1 du 7 mars 1889, p.1.
[2] « Echos professionnels » in *J.d.C.*, 1891, p.214. « Avis important » in *J.d.C.*, 1893, p.129. *Ibidem*, 1894, p.9.
[3] Il est tout de même intéressant de noter que l'Union comptait, au 31 décembre 1918, 275 membres honoraires et 146 membres titulaires. Ce dénombrement particulier, au sortir de la guerre, ne permet évidemment pas de faire des extrapolations très poussées sur la situation antérieure de l'effectif de l'Union. Mais il est évident qu'il n'a jamais dû être plus élevé avant 1914. *Annuaire de l'U.H.R.L.B.Compte-rendu des travaux du Comité pendant les exercices de guerre 1914-1918. Op.cit.*, p.14.
[4] R.ANKAERT, « Les cabaretiers-cafetiers à la fin du XIXe siècle » in *Aux frontières des classes moyennes. La petite bourgeoisie avant 1914*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 1992, p.68. L'auteur cite aussi quantité d'autres organes de presse professionnels de cabaretiers-cafetiers à la même époque. Ceux-ci s'adressaient à une frange moins aisée du secteur Horeca, plus spécifiquement les petits débitants de boissons, et non aux hôteliers. Ils se sont créés d'abord pour lutter contre la législation sur le droit de licence. Ils ont tous eu une existence très éphémère.
[5] « Avis important » in *J.d.C.*, mai 1893, p.129.
[6] Supplément du 13 décembre 1894, non paginé.

*que soient leurs conditions sociales* », d'une part, et « *défendre les intérêts de l'Alimentation* […] *être l'interprète des desiderata professionnels* », d'autre part.[1]

Eduquer la maîtresse de maison aux règles rigoureuses de l'économie domestique participait à un courant philosophique général contemporain particulièrement prisée par la bourgeoisie libérale éclairée, qui voyait dans la tenue rigoureuse du foyer le meilleur instrument pour moraliser la société belge.[2] Le *Journal de la Cuisine* constitue une excellente matérialisation de ce courant de pensée. Ses pages mêlaient recettes, conseils d'hygiène, astuces ménagères et analyses alimentaires scientifiques. La rubrique récurrente des « *Conseils de tante Emilie* » synthétisait à elle seule cette approche conservatrice du rôle de la femme dans la société. Sous les dehors d'une sage matrone s'adressant à sa nièce, le pâtissier Emile Le Graive délivrait, en tête de la revue, jusqu'à la veille de la Première Guerre mondiale, ses préceptes sur la valeur nutritive des aliments et l'éducation convenable des jeunes filles ainsi que ses conseils paternalistes pour tenir correctement une maison, une cuisine, ses domestiques…

Pour plaire à un lectorat clairement féminin, la revue s'adjoignit même, de 1892 à 1900, la publication de plusieurs feuilletons à suivre, aux titres évocateurs : « Fatalité », « Un lâche », « Un ruban bleu »…[3] L'ensemble s'avérait d'ailleurs particulièrement soigné grâce aux nombreuses gravures et enjolivures, reproduites à toutes les pages du magazine. Ses services visaient indubitablement à s'attacher une clientèle bien éloignée des seuls cercles Horeca de la capitale : sur demande, l'abonnée avisée se voyait offrir le dépistage gratuit de produits qu'elle soupçonnait frelatés, tandis que la rubrique « petite correspondance » lui permettait de poser toutes les questions voulues sur des recettes ignorées. L'*Agenda illustré de la ménagère*, publié à partir de 1905 au moins, représenta le summum des prestations que la revue offrit à ses lectrices fidèles : cet almanach-cadeau (financé par les publicités de nombre d'affiliés de l'Union), au papier et aux illustrations soignés, alternait les pages d'un calendrier classique avec les rubriques de divertissements les plus variées (recettes, horoscopes, blagues, trucs et astuces de nettoyage).[4] Preuve que l'aspect ménager constituait un point primordial de l'activité de la revue, les concepteurs de l'ouvrage défendaient des positions très ambitieuses dans ce projet. Ils visaient, à l'évidence, bien plus que le simple divertissement et tenaient à se présenter comme les assistants indispensables de la maîtresse de maison idéale : « L'agenda illustré de la ménagère *n'est pas une prime frivole, un bibelot que l'on délaisse après s'en être amusé pendant quelques heures ; non, c'est un livre éminemment utile, instructif pour la ménagère*. [Outre ses conseils pratiques, il] *lui économise l'achat d'un carnet destiné à l'inscription de ses dépenses journalières* », de sorte que celle-ci connaît parfaitement, mois après mois, l'état exact de ses dépenses.[5]

[1] « Nos souhaits » in *J.d.C.*, 1900, p.1.
[2] R.LEBOUTTE, J.PUISSANT, D.SCUTO, *op.cit.*, p.97. E.GUBIN, « Le modèle de la femme au foyer en Belgique avant 1914 » in *Choisir l'histoire des femmes*, Bruxelles, éditions de l'Université de Bruxelles, 2007, pp.159-175.
[3] Titres évocateurs tirés de la programmation du journal en 1895 et 1896.
[4] La *Bibliothèque royale* conserve des exemplaires de l'Agenda de 1910, 1912, 1913 et 1914. Leur présentation demeure très semblable, d'édition en édition.
[5] *Agenda illustré de la ménagère–1910*, offert gratuitement en prime aux abonnés du *J.d.C.*, Bruxelles, s.d, p.1.

Un tel positionnement stratégique valut au *J.d.C.* une imposante audience que sa rédaction estima à près de 10 000 lecteurs en 1898, et même de 25 000, quatorze ans plus tard ![1] Impossible de vérifier la véracité d'un tel chiffre et, même si celui-ci a pu être surestimé dans un clair but de propagande, il est néanmoins certain qu'il dépassa très largement celui qu'une revue spécialisée uniquement dans l'Horeca n'aurait jamais pu obtenir. Sa qualité d'impression elle-même, ses chroniqueurs attitrés spécialisés, ainsi que la présence d'un rédacteur en chef permanent, Louis Moyaerts, également secrétaire de l'U.H.R.L.B., démontrent nettement que l'hebdomadaire a rapidement dépassé le stade amateur et devait générer des bénéfices assez importants que pour supporter une organisation aussi coûteuse et complexe. Certes, en l'absence des papiers comptables du journal, nous ignorons si Moyaerts y occupait un poste rémunéré, mais cet homme consacra incontestablement toute sa vie à la revue et devait y trouver un moyen de subsistance suffisant. Jusqu'à son décès en 1929, sa signature s'y imposa, omniprésente, à chaque page : éditoriaux, articles, comptes-rendus, nécrologies, etc. Moyaerts dédia l'immense partie de son temps au *Journal de la Cuisine* ainsi qu'à l'Union syndicale qu'il représentait.

L'homme eut un parcours pour le moins atypique. Fils unique d'un chef de division à la Cour des Comptes, il avait, dans un premier temps, suivi les traces de son père en entrant dans la fonction publique.[2] Recensé officiellement, jusqu'à ses 40 ans, en 1900, comme fonctionnaire[3], il paraît toutefois certain qu'il s'occupait de la revue corporative et du secrétariat de l'U.H.R.L.B. depuis une dizaine d'années au moins (voire même peut-être depuis leurs débuts). Il figure notamment déjà parmi les membres du jury du concours du « Pâté de Bruxelles », organisé par le *J.d.C.* en 1891.[4] Sans être attaché, ni de près, ni de loin, au secteur de l'Horeca, il y joua pourtant un rôle central durant presqu'un demi-siècle, gestionnaire et collaborateur zélé de toutes les grandes entreprises lancées par l'industrie hôtelière au niveau local, national et international.[5]

Clef du succès et de la pérennité du *Journal de la Cuisine*, le mélange délicat entre articles professionnels et rubriques ménagères représenta également un point de tension permanent pour ses rédacteurs. Les attentes d'un lectorat si disparate ne devaient certainement pas être aisées à contenter. Nous pouvons en effet parier sans peine que ménagères et hôteliers ne s'arrêtaient jamais sur les mêmes pages. Même les recettes des plats et desserts, que l'on pourrait *a priori* imaginer fédératrices, se divisaient entre « cuisine bourgeoise » et réalisations culinaires plus techniques. Et les deux partis d'espérer vraisemblablement voir disparaître le superflu inintéressant qui encombrait, à leurs yeux, leur revue : chronique professionnelle soporifique pour l'une ; conseils ménagers basiques pour l'autre. La tâche s'avérait difficile et donna lieu à de régulières justifications pour « *conserver au journal son caractère familial primitif, dépourvu de tout pédantisme, tout en s'occupant de questions se*

[1] *J.d.C.*, 1898, p.391. *Agenda illustré de la ménagère–1912*, *op.cit.*, p.56.
[2] A.V.B., *Registre de la population de la Ville de Bruxelles*, 1856, vol J, f°334 : rue Sallaerts, 23. *Ibidem*, 1866, vol J, f°5, rue Sallaerts, 23. *Ibidem*, 1876, vol P, f°4936, rue des Halles, 13.
[3] *Ibidem*, 1900, vol M, f°1166, rue Antoine Dansaert, 36. Il est rencensé ensuite comme « publiciste » : *Ibidem*, 1910, vol S, f°101, rue de l'Evêque, 29.
[4] « Le Comité du concours du pâté de Bruxelles », supplément du *Journal de la Cuisine*, 1892, p.10.
[5] « M. Louis Moyaerts » in *B.H.* n°21 du 1er novembre 1929, pp.715-716. « Mort de M.Louis Moyaerts » in *B.H.* n°22 du 15 novembre 1929, pp.743-744. Voir aussi le répertoire biographique en fin de travail.

*rattachant à l'art culinaire*. »[1] On envisagea même, pour atténuer le grand écart des genres, d'éditer le bulletin officiel de l'U.H.R.L.B. dans un supplément indépendant, distribué uniquement aux professionnels.[2]

L'équilibre ne tint pourtant pas longtemps et l'on vit, progressivement, les thématiques corporatives grappiller une part grandissante du contenu de l'hebdomadaire. En 1908, un tournant décisif fut donc finalement pris lorsqu'Oscar Van Rompaye céda gratuitement la propriété de l'organe à l'Union syndicale et que Louis Moyaerts en prit officiellement la direction.[3] L'événement n'eut pas de répercussions visibles immédiates mais un virage déterminant avait été décidé. Il ne se concrétisa, en pratique, qu'au lendemain de la guerre de 1914-1918. Cette brusque césure historique ne fit, en définitive, qu'accélérer une mutation qui avait débuté quelques années auparavant.

[1] « A nos lecteurs » in *J.d.C.* n°1, janvier 1896, p.1.
[2] *J.d.C.* n°10 du 11 mars 1909, p.114.
[3] *J.d.C* n°1 du 2 janvier 1900, p.1.

**<u>Illustration 2.2.</u> : Publicité pour le *Journal de la Cuisine*, 1892.**
*Bruxelles-Gourmand*, supplément du *Journal de la Cuisine*, 1892, p.17.

Dans leurs publicités également, les propriétaires du *Journal de la Cuisine* semblent ne pas avoir réussi à concilier les deux facettes rédactionnelles de leur revue hybride. L'une met en avant le titre *Economie domestique* et s'adresse à la ménagère avisée, sous les traits débonnaires d'un cuisinier et d'angelots rondouillards. Elle vante les services de l'hebdomadaire : économie, conseils utiles et cadeaux pour les abonné(e)s. L'autre, résolument plus directe et plus austère, insiste sur la dénomination *Journal de la Cuisine* et souligne ses qualités purement professionnelles : organe officiel de l'U.H.R.L.B., renseignements pratiques et adresse de sa régie publicitaire.




**<u>Illustration 2.3.</u> : Publicité pour le *Journal de la Cuisine*, 1901.**
*Journal de la Cuisine*, 1901, p.552.



### 1.2.2 Le relai direct des causes corporatives : exister sur la scène publique bruxelloise

En tant qu'organe officiel de l'U.H.R.L.B., le *Journal de la Cuisine* se fit naturellement le porte-drapeau des revendications corporatives et constitue la source d'informations principale sur ses activités.
Au-delà des problématiques purement factuelles, déjà exposées précédemment (législation, fiscalité…), la revue de l'Union avança, au fil de ses pages et de ses articles, un *leitmotiv* entêtant, qui semble avoir véritablement obsédé les professionnels de l'hôtellerie. Grâce à cet hebdomadaire au lectorat élargi, ces derniers furent enfin en mesure de proclamer, encore et encore, sur la scène publique bruxelloise, l'utilité réelle de leur métier. Ils construisirent, par le biais de cette vitrine extérieure de choix, l'image d'un secteur Horeca éminemment recommandable, œuvrant bénévolement, plus qu'aucun autre, pour le bien-être et la prospérité commune.
L'organisation de concours fut leur instrument de prédilection pour exister et faire parler d'eux, au-delà du cercle restreint des hôteliers-restaurateurs de la capitale.

Dès 1891, un *concours du pâté de Bruxelles* fut ainsi lancé dans le *J.d.C*. La thématique peut paraître triviale mais s'inscrit parfaitement dans un courant européen général qui vit l'affirmation progressive d'une culture culinaire nationale spécifique. Les signes de l'avènement de la bonne cuisine régionale « traditionnelle », au détriment des plats modernes issus d'une cuisine française, décrite comme aseptisée, sont déjà perceptibles au tournant des XIXe et XXe siècles et s'épanouiront pleinement dans l'entre-deux-guerres.[1] La Belgique n'échappa évidemment pas à cette tendance. La création *ex nihilo* d'un pâté bruxellois participa ainsi totalement à ce nouvel esprit qui touchait aussi naturellement l'Horeca de la ville.[2] Les organisateurs du concours partirent en réalité du constat qu'un plat emblématique n'existait pas à Bruxelles et qu'une telle lacune devait être rapidement comblée. Pour le bénéfice de tous, cette création pouvait permettre de ciseler une identité plus caractéristique à la ville, en l'affranchissant des standards gastronomiques parisiens et en stimulant son industrie touristique. C'est dans cette optique précise que les termes du concours furent lancés : créer le pâté de poulet le plus savoureux, destiné à incarner le goût généreux de la gastronomie bruxelloise. Les bases données (volaille et pâté) parurent sans doute, aux yeux des responsables, les plus « typiques » de la cité des *Kiekefretters*. Le jury de gourmets, présidé par le bourgmestre Charles Buls lui-même, se composait de la fine fleur des hôteliers et des restaurateurs de la ville. On pouvait notamment y reconnaître l'omniprésent Pierre Cordemans, bien sûr, mais aussi Charles Smedt[3] du *Restaurant de la Monnaie* (rue Léopold), Claude Beaud[4] du *Filet de Sole* (rue Grétry), Pierre Strobbe[1] de l'*Hôtel de l'avenue Louise*,

[1] S.HARP, *Michelin. Publicité et identité culturelle dans la France du XXe s.*, Paris, Belin, 2008, p.288 et ss.
[2] P.SCHOLLIERS, « L'invention de la cuisine belge. Restaurant et sentiments nationaux dans un jeune Etat, 1830-1930 » dans *Histoire des identités alimentaires en Europe*, Paris, Hachette Littérature, 2002, pp.151-168.
[3] Charles Smedt (1853-1911) : Fils de poissonnier et propriétaire du *Restaurant de la Monnaie*, rue Léopold, Smedt fit partie des membres-fondateurs de l'U.H.R.L.B. en 1886. Il accéda à la présidence du groupement en 1910 et fut, la même année, à l'origine du succès du *Restaurant du Chien Vert* sur le site de l'Exposition universelle du Solbosch. « La mort de M. Charles Smedt » in *J.d.C.*, n°5 du 3 février 1911, pp.53-55.
[4] Claude-Edouard Beaud (1845-1905) : Restaurateur et cafetier français, il arriva en 1870 en Belgique où il s'occupa, notamment, de la gestion du Café du *Grand Hôtel Central* de Bruxelles entre 1877 et 1881. Il reprit alors le *Restaurant du Filet de Sole*, rue Grétry, qui devint une référence culinaire de la capitale. Il fut également

(avenue Louise), Eugène Antognoli de l'*Hôtel de l'Espérance* (place de la Constitution), Félix Pierlot[2] de l'*Hôtel de Bordeaux* (rue du Midi), etc. Ces messieurs, tous membres du Comité de l'Union, étaient accompagnés par les hommes forts du *Journal de la Cuisine,* les incontournables Van Rompaye et Moyaerts.[3] L'initiative connut un succès indéniable puisque ce n'est qu'au terme d'une dégustation de plusieurs heures que le gagnant fut proclamé, parmi les 92 participants ![4] Adversaire malheureux, l'avocat Edmond Picard en personne écrivit au *J.d.C.* pour demander expressément la publication de ses propres recettes, car il les jugeait dignes d'être partagées avec les lectrices de la revue. Elles conciliaient, selon lui, les qualités d'être « *très bruxelloi*[ses], *pas trop ch*[ères], *très digesti*[ves] *surtout*. ».[5]

Les organisateurs s'enorgueillirent, en outre, de l'honneur suprême de voir leur projet intéresser les plus hautes sphères : le pâté arriva jusqu'à la table du Roi et le restaurateur Charles Smedt se vit octroyer le titre de fournisseur de la maison du comte et de la comtesse de Flandre.[6] La manifestation fit donc beaucoup de bruit et rejaillit positivement sur ses initiateurs, le *Journal de la Cuisine* et l'Union syndicale, dorénavant institués défenseurs officiels du bon goût bruxellois. Ils n'oublièrent jamais de le rappeler à l'occasion des festivités rythmant la vie du groupement.

Les opérations publiques de la revue se voulaient pourtant bien plus ambitieuses encore. Dépassant l'amusante animation folklorique et le patriotisme culinaire, elles aspiraient aussi à marquer le domaine des réformes sociales. Dès sa fondation, le *J.d.C.* milita donc fermement pour la création d'écoles ménagères, destinées à la formation des classes populaires : « *En inculquant aux futures femmes d'ouvriers les principes d'économie et les bonnes traditions de la préparation d'un mets frugal, substantiel et sain, on aura participé, à la formation, pour les prolétaires, de compagnes économes.* »[7] La dimension philanthropique de l'hebdomadaire fit d'ailleurs partie intégrante de l'image construite par ses rédacteurs et s'avérait leur argument de propagande préféré pour convaincre ses lecteurs de s'y abonner. Les éditoriaux répétaient ainsi sans cesse que souscrire au *Journal de la Cuisine* ne représentait pas seulement la manière la plus intéressante de s'initier à l'art délicat de la gastronomie, mais surtout, il s'agissait du moyen le plus efficace pour soutenir un projet éminemment altruiste et désintéressé. La thématique n'avait rien d'anodin car l'alimentation avait fait une entrée

très actif au sein de l'U.H.R.L.B. et d'autres groupements mutualistes de cuisiniers. « Nécrologie » in *J.d.C.*, 1905, p.159.

[1] Pierre Strobbe (1848-1913) : Apprenti-pâtissier dès l'âge de douze ans, il exerça dans plusieurs cafés et hôtels de Spa, Anvers et Bruxelles. Il tint durant plusieurs années les cuisines de l'*Hôtel de Suède*, rue de l'Evêque avant de reprendre le *Restaurant-Hôtel de l'Avenue* qu'il céda à son gendre en 1903. Il remplit longtemps la fonction d'économe de l'U.H.R.L.B. « Mort de M.P.Strobbe » in *J.d.C.* n°6 du 6 février 1913, pp.61-63.

[2] Félix Pierlot ( ?-1896) : Propriétaire, à la suite de son père, de l'*Hôtel de Bordeaux*, rue du Midi, il occupa le poste de trésorier de l'U.H.R.L.B., de sa fondation en 1886 jusqu'à sa mort, dix ans plus tard. « Nécrologie » in *J.d.C.*, 1896, p.809.

[3] « Le Comité du concours du pâté de Bruxelles », suppl. du *J.d.C.*, février 1892, pp.10-11. Pour des détails biographiques sur ces personnes, nous renvoyons au répertoire biographique en fin de volume.

[4] O.VAN ROMPAYE, « M.Van Rompaye biographié par lui-même » in *Pourquoi pas ?* n°69 du 10 août 1911, p.259.

[5] *J.d.C.*, janvier 1892, p.15. Van Rompaye rappela d'ailleurs avec humour l'épisode dans sa biographie parue dans le *Pourquoi pas ?* : « *Ce match de la « fine cuisine » mit en ligne les personnalités les plus éminentes de Bruxelles en Brabant : notre Oncle lui-même, Edmond Picard, y participa… et fut battu honteusement* […] ».

[6] *J.d.C.*, janvier 1892, p.43 et p.52.

[7] « Les écoles ménagères » in *J.d.C.* n°2 du 14 mars 1889, p.13.

remarquée, à la fin du XIXe siècle, dans le champ des réformes sociales. Au même titre que la tempérance, l'allaitement maternel ou le logement, la nutrition devint un enjeu primordial dans l'amélioration de la condition ouvrière. La bourgeoisie libérale conférait à la cuisine et à la préparation des repas une importance considérable : à travers elles, se jouaient l'avenir de la vie domestique des milieux populaires, les possibilités de leur relèvement moral et la propagation des règles minimales d'hygiène.[1] Mais le développement du travail des femmes mettait à mal leur idéal du dîner à la table familial. Par manque de temps, l'ouvrière ne préparait en effet plus, ou mal, les aliments adéquats à la régénération des forces motrices du travailleur. Elle poussait ainsi, par son ignorance, son mari hors du foyer, à la recherche du réconfort trompeur de l'estaminet. De plus, elle ne transmettait plus le savoir-faire culinaire traditionnel à ses propres filles et participait ainsi à la dégradation accélérée de la moralité des classes prolétaires.[2] L'emploi féminin était, par conséquent, accablé de tous les maux par la frange traditionnaliste des réformateurs sociaux, qui y voyaient la source principale de leurs mauvaises conditions de vie.

La conclusion d'une telle vision paraissait limpide : seules les écoles ménagères pouvaient offrir une solution à ce véritable fléau sociétal.
Pierre Cordemans en était l'un des plus fervents partisans et fut même considéré, par ses contemporains, comme le créateur de ce genre d'établissements à Bruxelles.[3] Est-il, dès lors, surprenant que les deux organes qu'il supervisait, revue et union syndicale, placèrent la création d'écoles ménagères au sommet de leurs préoccupations ?
En 1890, une année après sa création seulement, le *J.d.C.* lança une épreuve qui devait marquer officiellement son implication dans la problématique : le *concours d'économie domestique*. Les membres du jury (où l'on retrouve Cordemans, bien entendu) souhaitaient la remise de mémoires pratiques, relatifs à la résolution de la question suivante : « *Comment une ménagère, femme d'ouvrier, habitant Bruxelles, peut-elle donner à son mari et à ses trois enfants, âgés de 7 à 12 ans, une nourriture variée, saine, abondante et réconfortante, moyennant fr.2.25 par jour pour ces cinq personnes ?* ».[4]

Sa philosophie illustrait parfaitement les idées paternalistes répandues alors, au sein de la bourgeoisie. Il fallait « *instruire et soulager* »[5] les classes laborieuses en les aidant à acquérir les notions indispensables de l'économie domestique. Une gestion rigoureuse, quasi-scientifique des revenus de la maison, devait permettre, naturellement, de résoudre tous les problèmes de la classe ouvrière. En éduquant l'épouse dans une école ménagère, on pouvait enfin contrôler le désordre du milieu.[6] Outre le travail féminin, l'enseignement aux filles de « *choses érudites inutiles* » était aussi pointé du doigt car il ne les préparait pas concrètement

[1] A.LHUISSIER, *Alimentation populaire et réforme sociale*, Paris, Editions Quæ - Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 2007, p.50.
[2] ID., *op.cit.*, pp.65 et 68-69. P.SCHOLLIERS, « Le temps consacré à l'alimentation par les familles ouvrières en Europe aux XIXe et XXe siècles » in *Le temps de manger. Alimentation, emploi du temps et rythmes sociaux*, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1993, p.119.
[3] « Pierre Cordemans » in *Nos contemporains. Op.cit.*, p.268.
[4] O.VAN ROMPAYE, *Les concours du* Journal de la Cuisine. *Tome I : Les mémoires primés en 1890*, Bruxelles, O. Van Rompaye, 1902, p.3.
[5] *Ibidem*, p.8.
[6] P.SCHOLLIERS, « Le temps consacré… », *op.cit.*, p.120.

à leur futur rôle de maîtresses de maison.[1] Ce genre de discours témoignait clairement d'une vision résolument conservatrice de la société, où les tâches de chaque sexe étaient parfaitement définies et soigneusement cloisonnées. Ce discours ne manquait pourtant pas de contradictions internes : éternelle mineure irresponsable, la femme n'en demeurait pas moins le pilier moral central de la vie familiale et ses « *aptitudes naturelles* » à la tenue du foyer nécessitaient d'être acquises par l'éducation.[2] Les titres des mémoires récompensées reflétaient néanmoins éloquemment l'adhésion totale de la centaine de participants aux préceptes prônés. Le tiercé des gagnants peut, déjà, à lui seul, tracer les grandes lignes d'une certaine conception de l'ordre social : « *Une femme active et économe équivaut dans une maison à un véritable revenu* »[3] ; « *Si l'ordre est la richesse du ménage, la propreté et la bonne humeur en font la joie* » ; « *Le bon sens, voilà mon génie* ». En d'autres termes, les organisateurs de l'événement, tous membres bien établis de l'Horeca de la ville, prêchaient, avec conviction, le message suivant : peu importe la pauvreté, une épouse probe et vigilante égalait, et même dépassait, les plaisirs frivoles d'une vie menée dans l'aisance financière… Un plaidoyer limpide qui défendait en réalité, de leur part, un immobilisme social immuable.
Pour maximiser la publicité autour de l'événement, le *J.d.C.* publia *in extenso*, dans ses colonnes, les travaux des lauréats. Leurs primes furent versées, à parts égales, par la revue et l'U.H.R.L.B.

Visiblement fort satisfaites de cette première action, les mêmes personnes décidèrent de lancer, dix ans plus tard, un second concours d'économie domestique, épaulés cette fois-ci par le quotidien libéral, *L'Etoile belge*. Le jury se pencha alors sur la situation floue du petit employé, placé incommodément aux frontières de la classe ouvrière par ses revenus limités, et celles de la petite bourgeoisie par les impératifs de standing de sa condition sociale.
Comme lors du précédent concours, il fallait, justificatifs à l'appui, détailler le budget global d'un ménage d'employés bruxellois de quatre personnes, disposant d'un revenu annuel de 1800 francs, tant pour ses besoins primaires que pour ses « menus plaisirs ».[4] Les mémoires primés constituèrent, à nouveau, la meilleure occasion pour promouvoir une conception conservatrice de la société, où la volonté farouche des petits fonctionnaires de « tenir leur rang » était dénoncé et le recours systématique au crédit fustigé[5] : « *Mieux vaut se coucher sans souper que se lever endetté* » synthétisa, par exemple, un concurrent, tandis que les vertus économes de l'épouse modèle étaient à nouveau célébrées dans nombre d'autres travaux.[6]
La lecture des compilations de mémoires, édités pour une diffusion maximale par Oscar Van Rompaye lui-même, reste édifiante quant à la vision que les organisateurs de ces concours avaient d'eux-mêmes. Ils se considéraient, sans l'ombre d'un doute, comme partie intégrante de l'élite de la capitale. Ils insistèrent d'ailleurs, au travers de ces manifestations, sur leur

[1] *Ibidem*, p.6.
[2] E.GUBIN, « Le modèle de la femme au foyer en Belgique avant 1914 » in *Choisir l'histoire des femmes*, Bruxelles, éditions de l'Université de Bruxelles, 2007, pp.159-175.
[3] « Proclamation des résultats du concours » in *J.d.C.*, 1890, p.313.
[4] O.VAN ROMPAYE, *Le budget annuel de l'employé à 1800 francs. Les concours du* Journal de la Cuisine. *Quatre mémoires primés en 1902*, Bruxelles, O. Van Rompaye, 1903, pp.11-12.
[5] *Ibidem*, pp.16-17.
[6] *Ibidem*, pp.20-21.

« *sollicitude envers le prolétariat* ». Leur initiative constituait, selon eux, la preuve la plus incontestable que « l'égoïsme des classes dirigeantes » n'était pas toujours avéré.[1]

Au-delà de la volonté évidente de positionner le *Journal de la Cuisine* (et ses concepteurs) au rang d'œuvre vertueuse, travaillant de manière désintéressée à propager les valeurs moralisatrices de l'enseignement ménager, ces concours apparaissent aussi comme une nouvelle tentative (une énième ?) d'installer le secteur Horeca de la capitale à un rang honorable de la scène publique locale et nationale. Mus par ce récurrent besoin de légitimation, Pierre Cordemans et ses collègues désiraient sans doute propager avant tout une seule et même idée : sous des dehors futiles et prosaïques, les métiers de l'Alimentation participaient pleinement, eux aussi, à l'avènement d'une meilleure société. Leur rôle ne pouvait aucunement être sous-estimé et les représentants du secteur méritaient la plus grande considération.

Tous ces efforts de séduction de masse ne représentaient pourtant rien, en termes d'impact, d'échelle et de moyens, par rapport à la mise sur pied régulière d'*Expositions d'Art culinaire*. Les manifestations, qui connurent près de 7 éditions entre 1888 et 1937[2], représentaient de véritables campagnes de relations publiques, orchestrées par l'U.H.R.L.B. et son organe de presse. C'est d'ailleurs le succès de la première, celle de 1888, qui fut couronnée par la visite du Roi le jour de sa clôture[3], qui encouragea la création du *Journal de la Cuisine*. L'affluence du public avait convaincu ses organisateurs de la curiosité des ménagères bruxelloises pour la gastronomie et les préceptes de l'économie domestique en général. Le nouvel hebdomadaire avait donc vu le jour pour prolonger, sur papier, les démonstrations de cuisine qui les avaient tant intéressées.[4]

L'expression ronflante d'« *art culinaire* » en disait déjà long sur les motivations des initiateurs de ces expositions : démontrer, avec éclat, au grand public la technicité réelle que requéraient les « *sciences gourmandes* »[5], grâce à la réalisation, par les plus grands établissements Horeca de la ville, de stands imposants. Sculptures alimentaires virtuoses, dressage de tables spectaculaires, dégustations diverses, démonstrations culinaires et équipements professionnels devaient attester, devant la foule des visiteurs, de l'adresse et du raffinement dont faisaient preuve les restaurateurs et hôteliers de la capitale. Le haut-patronage octroyé par la famille royale (par la comtesse de Flandre avant la Première Guerre mondiale, par le Roi en personne, ensuite) conférait à ces expositions le lustre que recherchait tant la corporation.

Qualifier ces événements de « campagnes de relations publiques » ne relève absolument de la formule rhétorique facile. Ils captivaient en réalité, à chaque édition, une foule considérable de badauds – on parle notamment de près de 20 000 personnes pour l'édition de l'année 1932[6] – de sorte qu'aucune autre action de l'Union hôtelière ne put jamais, aussi efficacement,

[1] *Ibidem*, p.22.
[2] Elles eurent lieu en 1888 dans l'ancien Palais de Justice, rue de Ruysbroeck ; en 1900, 1905 et 1911 au Pôle Nord, rue Grétry ; en 1927, 1932 et 1937 au Palais d'Egmont au Sablon.
[3] *Le Soir* du 29 décembre 1888, p.2. Léopold II désirait « visiter une exposition qu'[il] considér[ait] comme utile. » L'éloge du souverain fut largement relayé parmi les hôteliers.
[4] « Les fêtes du 25e anniversaire de l'U.H.R.L.B » in *J.d.C.* n°50 du 14 décembre 1911, p.609.
[5] « Chronique de la VIe Exposition d'Art Culinaire. Vers le succès » in *B.H.* n°2 du 15 janvier 1932, p.42.
[6] *B.H.* n°8 du 15 avril 1932, p.282.

attirer les feux des projecteurs sur elle. Moyen de propagande ultime de la profession, relayé de près par la presse quotidienne, ces expositions étaient notamment l'occasion idéale pour sensibiliser tous les visiteurs aux vertus de l'enseignement hôtelier et pour dynamiser son recrutement. Les deux dernières éditions en firent même leur thématique privilégiée : celle de 1932 donna lieu à l'organisation d'une tombola dont les bénéfices devaient permettre d'équiper plus correctement les locaux de cours de l'Ecole Hôtelière de Bruxelles[1] ; celle de 1937 fut le terrain de stages pratiques grandeur nature pour les élèves, qui y tinrent, sous le nom évocateurs des « Petits Vatels », l'espace de restauration de la manifestation.[2]
Pour la revue corporative également, ces expositions offraient une vitrine de promotion rêvée pour souligner la vitalité de l'industrie Horeca bruxelloise. En 1932 par exemple, la *Belgique hôtelière* connut une véritable déferlante « Art culinaire ». Durant plus de la moitié de l'année (de février à octobre), au moins deux ou trois pages du bimensuel et sa couverture étaient systématiquement consacrées à la description, toujours élogieuse, du stand d'une firme ou d'un hôtel participants, agrémentées des photos de leurs plus belles réalisations. Des expositions similaires existaient naturellement dans d'autres grandes villes étrangères (à Londres et Paris, notamment) et même belges (où Gand suivit sa consœur en 1934, avec la création de « Journées gastronomiques » très populaires[3]) mais cette omniprésence rédactionnelle nous laisse supposer que l'étalage extensif de cette réussite publique devait aussi servir à l'affirmation d'une image puissante de la corporation, au niveau professionnel national et international.

En règle générale, la revue corporative nous donne pour le moins le sentiment de faire face à une profession avide d'exister publiquement. Ces actions, dont l'ampleur et la promotion, exigeaient des moyens financiers considérables (les expositions d'art culinaire en sont l'exemple le plus impressionnant), s'éloignaient pourtant beaucoup de la défense première des intérêts professionnels. Ils privaient ces derniers d'une partie de leurs moyens financiers, (et nous avons suffisamment souligné que les motifs de plaintes ne manquaient pas) et les détournaient pour soutenir des causes dont la portée ne s'avérait assurément pas primordiale pour la survie du métier (nous songeons d'abord à la création du pâté bruxellois), voire sans lien direct avec le rang et la clientèle des établissements affiliés à l'U.H.R.L.B. (les concours d'économie domestique pour l'ouvrier et l'employé, notamment). Pourtant, dès ses débuts et jusqu'en 1940, ces campagnes de séduction et de légitimation constituèrent une des activités récurrentes de l'Union syndicale et concentrèrent une bonne part de ses efforts. Le *Journal de la Cuisine* et la *Belgique Hôtelière* furent donc non seulement les miroirs fidèles des préoccupations professionnelles du groupement mais aussi de ses complexes et de ses tourments intérieurs.

[1] « Chronique de la VIe Exposition d'Art culinaire » in *B.H.* n°18 du 15 septembre 1931, p.693.
[2] « La VIIe Exposition d'Art culinaire et de pâtisserie » in *B.H.*, n°1 du 1er janvier 1937, p.10.
[3] « Gand » in *F.N.H.B. 50ème anniversaire*, Bruxelles, C. Van Cortenbergh, s.d. [c.1954], p.29.

## 1.3 Hôtellerie et associations professionnelles : une complexification progressive

### 1.3.1 Le Groupe de l'Alimentation

Ces campagnes de séduction des masses, malgré un certain succès, ne pouvaient empêcher ses acteurs d'observer que le secteur de l'Horeca demeurait à l'évidence mal connu et mésestimé par le grand public. Fournir nourriture et accueil aux habitants de la capitale, quoi de plus basique, finalement, puisque c'était le lot quotidien de toutes les ménagères de la ville ? Une banalité intrinsèque qui rendait assurément les industries alimentaires invisibles aux yeux de beaucoup : elles avaient toujours été là et le seraient toujours car elles répondaient aux besoins primaires de la population. Pourquoi dès lors se pencher sur une question aussi élémentaire ? Cette opinion, largement partagée, démontrait que les gens avaient une idée très floue et réductrice de cette activité. Ce constat, assez décourageant, poussa les hôteliers et leurs confrères à conclure que les nombreux métiers de l'Alimentation devaient s'unir dans des structures communes dont le poids devait nécessairement leur donner plus de visibilité sur la scène politique et économique. Pourtant, la diversité des professions concernées (hôteliers, restaurateurs, cafetiers, traiteurs, commerçants en alimentation et industries d'équipements Horeca) complexifiait grandement la tâche.

L'idée d'association mûrit progressivement, durant plusieurs années, avant qu'un véritable « groupement de l'Alimentation » vit le jour à Bruxelles.
L'Exposition internationale de Bruxelles en 1897 constitua la première étape de la formation d'une identité commune entre ces différentes branches. Sur une idée d'Oscar Van Rompaye, négociant en vins et donc intéressé par la question au premier chef, émergea le projet de créer un pavillon de l'« Industrie des Hôtels et de l'Alimentation » sur le site de l'événement. L'idée s'était déjà manifestée en 1895, lors de l'Exposition d'Amsterdam, mais avait complètement échoué. Pour Van Rompaye, les causes de ce revers hollandais s'avéraient simples. Il ne fallait pas souligner à outrance l'importance du secteur mais bien insister sur ses bénéfices directs pour le public : l'amélioration des transports, du confort, des logements, de la cuisine… Tous ces progrès dont celui-ci ignorait l'existence et qui transformaient la pratique du métier en authentique « art » culinaire et hôtelier, devaient être mis en avant. Le futur palais de l'Alimentation concentrerait toutes ces informations nouvelles, exposerait des exemples concrets (chambres-types, tarifs…) et les produits des fournisseurs belges et étrangers.[1] La proposition fut favorablement reçue par le comité organisateur de l'Exposition et aboutit à la création de la classe 143, « Produits alimentaires », avec, en son sein, une collectivité spéciale de l'U.H.R.L.B. et une centaine d'exposants.[2]
L'essentiel de l'investissement de l'Union se focalisait, à cette occasion, sur la mise sur pied d'une « Cuisine modèle » qui devait soutenir la création d'un enseignement professionnel hôtelier à Bruxelles.

Première action collective du milieu, la classe 143 en souligna néanmoins aussi toutes les limites et les tensions. Ses responsables, les inévitables Cordemans et Van Rompaye, se

[1] « L'industrie des Hôtels […] à l'exposition internationale de Bruxelles 1897 » in *J.d.C.*, 1896, p.57.
[2] « Classe 143 – Produits alimentaires » in *J.d.C.*, 1897, pp.214-215.

désolèrent du manque d'unité qui régnait dans le milieu : « *Nous ne pouvons comprendre, que, dans des questions d'intérêt général aussi sérieuses, les intéressés ne puissent laisser de côté les détails personnels et marcher, sans arrière-pensée, de commun accord dans un chemin parsemé d'honneur et de profit pour tous.* »[1] La lecture du *Journal de la Cuisine* nous laisse l'impression d'un succès en demi-teinte. Au milieu des sollicitations de toutes sortes, la foule ne sembla pas s'être particulièrement pressée vers cette partie précise de l'Exposition, reléguée à l'avant-dernière travée du grand hall central du côté de l'avenue de Tervueren.[2] Si ce n'est dans les publications des initiateurs du projet eux-mêmes, nous n'avons trouvé aucune autre information sur le sujet ; presse, guides et vade-mecum n'inclurent apparemment jamais la section alimentaire dans leurs circuits de visite. La « Cuisine modèle », non plus, n'éveilla pas particulièrement l'intérêt des visiteurs et, surtout, échoua totalement, à sensibiliser les autorités sur la nécessité de fonder, au plus vite, une école hôtelière dans la capitale. Cette dernière ne verra le jour, sur fonds privés, qu'après la guerre, vingt-cinq ans plus tard !

Mais c'est au niveau interne que les désillusions paraissent avoir été les plus grandes. La revue clôtura l'année 1897 par des articles très amers sur l'esprit individualiste des acteurs des industries de l'Alimentation ; sur leur mauvaise volonté affichée de collaborer à l'« œuvre commune » et sur les critiques soupçonneuses qui accompagnèrent le travail – désintéressé, selon le journal – de Cordemans et Van Rompaye.
Les difficultés semblent avoir eu raison, pour plusieurs années, des volontés de regroupement. Les différentes professions communiquaient bien entendu toujours entre elles mais se contentaient de dialogues occasionnels, lors du choix de candidats aux élections prudhommales ou à la Chambre de Commerce de Bruxelles, par exemple.

Après quatorze ans d'un *statu quo* complet, un « Groupe de l'Alimentation » finit tout de même pas voir le jour, à l'échelle nationale, le 6 octobre 1911.[3] L'association interprofessionnelle réunissait boulangers, pâtissiers, bouchers, débitants de boissons, brasseurs, épiciers ou hôteliers autour de la volonté commune de lutter contre un Etat considéré comme indifférent à leur cause. L'indépendance des groupes affiliés y était farouchement défendue et prouve à l'envi que les obstacles de 1897 n'étaient certainement pas aplanis. Les acteurs du milieu demeuraient pourtant bien conscients que cette union représentait la seule voie influente d'action. Mais malgré l'ambition affichée de s'imposer par le nombre, l'Alimentation ne résista pas, une nouvelle fois, à l'esprit individualiste qui prévalait dans les milieux de classes moyennes et qui minait, dès l'abord, l'efficacité de toute action collective.[4] Les attentes ne furent donc pas vraiment rencontrées et le groupement se fit surtout remarquer par sa discrétion sur la scène publique. Le manque d'unité et les divergences d'opinions eurent raison de l'efficacité de l'association qui disparut définitivement avec le déclenchement de la guerre.

[1] « Le compartiment de l'Alimentation belge à l'exposition de 1897 » in *J.d.C.*, 1897, p.134.
[2] « La collectivité des produits alimentaires » in *J.d.C.*, 1897, p.391.
[3] « La formation du groupe de l'Alimentation ». Supplément au *J.d.C.* du 12 octobre 1911. L'événement est pourtant fêté en grande pompe par le Journal qui lui dédie un supplément spécial.
[4] P.HEYRMAN, *op.cit.*, p.173. S.JAUMAIN, *Aux frontières des classes moyennes…*, *op.cit.*, p.141.

### 1.3.2 La Fédération nationale de l'Hôtellerie belge (F.N.H.B.)

Les associations de défense des intérêts d'une seule profession jouissaient, grâce à la plus grande communauté d'intérêts de ses membres d'une portée d'action plus grande.[1] Quelques victoires corporatives concrètes consolidaient leur position ainsi que leur influence au sein de leur secteur d'activités et justifiaient plus rapidement leur existence.
Les premières réussites des différentes associations hôtelières locales du pays démontrèrent vite l'utilité réelle de ce genre de mouvements dans l'Horeca. Elles participèrent de manière décisive à la création d'une véritable identité de groupe : celle de la communauté des hôteliers, restaurateurs et cafetiers du pays. Cette conscience collective accrue permit de faire germer, assez spontanément, vers 1900, l'idée de la constitution d'une fédération nationale hôtelière, destinée à chapeauter l'ensemble des revendications du secteur en Belgique.
Un tel projet ne faisait que suivre un mouvement général qui s'était déjà clairement dessiné à l'étranger, où la Suisse avait la première ouvert le bal, dès 1882, avec la création de la *Société suisse des hôteliers*, à Bâle. La précocité de la confédération helvétique mérite d'être soulignée, puisque ses grands voisins touristiques ne suivirent ses traces que plusieurs années plus tard : en 1907 pour la *National Hotel-Keepers Association* anglaise[2] ; en 1909, pour la *Vereeniging voor Hotel-Industrie en Gastronomie in Nederland* [3]; en 1910 pour l'*American Hotel and Lodging Association*[4] ; en 1917 pour la fondation de la *Chambre nationale de l'Hôtellerie français*, par exemple.[5]

En Belgique, l'année 1902 constitua une étape décisive avec les premiers appels publics à l'unification émis par l'association Horeca namuroise. Le projet existait déjà, latent, dans les esprits, et ne tarda pas à connaître des échos positifs. L'Union bruxelloise manifesta dès lors son intérêt et, positionnement central aidant, repris résolument les rênes du futur groupe. La prépondérance manifeste de la ville dans ce domaine était franchement prévisible. D'abord, le dynamisme de l'U.H.R.L.B., et surtout la puissance de son organe de presse officiel, *Le Journal de la Cuisine*, lui avait valu une influence décisive dans la constitution d'un esprit corporatif commun en Belgique. Outre les comptes-rendus des activités de l'Union syndicale de la capitale, le *J.d.C.* avait également publié rapidement l'actualité des autres groupements hôteliers du pays (Liège, Ostende …). En tant que porte-parole principal autoproclamé de la corporation, la revue en avait ainsi brisé partiellement l'isolement. D'autre part, la centralisation des structures politiques et économiques du pays à Bruxelles en faisait, presque naturellement, le siège de toute fédération qui se voulait influente et réactive auprès des autorités concernées.[6] Enfin, l'importance du parc hôtelier dans la ville et sa diversité pouvaient aussi donner plus de sens à l'installation d'un organisme national dans la capitale.

---

[1] *Loc.cit.*
[2] D.TAYLOR, M.QUEST, *Hospitality: a portrait. The British Hotel Association. 1907-2007*, s.l., 2007, p.5.
[3] *J.d.C.* n°1 du 6 janvier 1910, p.6.
[4] L.VERMILLION, M.CIMINI, P.HAYWARD, *A century of hospitality 1910-2010. The American Hotel and Lodging Association*, s.l., 2009.
[5] M.GAUTIER, *L'Hôtellerie. Etude théorique…*, *op.cit.*, p.135.
[6] Les circonstances exceptionnelles de l'après-guerre confirment cette supposition. En 1919, le représentant de l'association de Liège, Nicolas Wiser, justifie lui-même la prééminence de Bruxelles : « *Sans vouloir ériger en principe absolu que la présidence doit revenir à la capitale, j'estime qu'il est désirable, surtout à l'heure présente, de la laisser à la délégation bruxelloise. Il convient que le président* […] *puisse communiquer*

La Fédération nationale de l'Hôtellerie belge (F.N.H.B.) vit, finalement, officiellement le jour, au *Grand Hôtel* du boulevard Anspach, le 29 mars 1904.[1] L'infatigable Louis Moyaerts en rédigea les statuts et se porta volontaire pour en assurer le secrétariat, en parallèle de celui de l'U.H.R.L.B. Le *J.d.C* en devint logiquement la revue officielle.[2] Fidèle aux préceptes défendus parmi les classes moyennes, le nouveau groupement, résultat de l'association des différents syndicats locaux, ne devait défendre que les intérêts généraux de la corporation, en laissant à chacun une totale autonomie d'action.[3] L'ensemble était dirigé par un Comité national, composé de délégués désignés par chaque groupement affilié, proportionnellement au nombre total de ses membres.[4] En 1912, une section des adhésions individuelles fut également créée pour permettre l'affiliation d'établissements dans les régions où n'existait (pas encore) de structure locale. La création de groupements hôteliers locaux dans toutes les régions du pays demeurait en effet l'une des préoccupations principales de la fédération à laquelle elle prêta une assistance effective.[5] Sa fondation fut d'ailleurs l'aiguillon principal qui accéléra, de manière décisive, l'émergence du syndicat hôtelier de Flandre orientale, six mois après elle, en octobre 1904.[6] La section des adhésions individuelles devait donc réunir les forces dispersées pour leur permettre de se rencontrer et de poser ensuite les bases de structures affermies. Un plus grand nombre de groupes locaux signifiait une fédération plus importante et donc plus influente dans la défense de la profession.

La Fédération supportait *grosso modo* les mêmes objectifs que les entités locales : lutter contre la pression fiscale croissante, adapter la législation sociale aux particularités de l'Horeca, réduire drastiquement la responsabilité de l'hôtelier et développer la propagande touristique. Il s'agissait surtout, pour elle, d'harmoniser la voix de l'industrie hôtelière en jouant le rôle d'organisme centralisateur des mécontentements. Devant le désintérêt général inspiré par leur cause professionnelle, les responsables de la F.N.H.B. eurent vite conscience, peut-être plus encore que d'autres métiers, de l'absolue nécessité de proposer un front uni pour faire entendre leurs revendications. « *Soyons d'abord forts à l'intérieur, pour que de notre force puisse émaner ce courant irrépressible qui doit nous valoir la reconnaissance de nos droits légitimes et faire aboutir nos justes revendications.* »[7] Les dissensions internes, malheureusement à peine visibles dans les comptes-rendus officiels, furent donc toujours résolues entre pairs, loin des regards étrangers. Malgré cette discrétion, il s'avère clair que les tensions les plus vives se concentraient autour des organisations syndicales du Littoral et des Ardennes. Les deux régions offraient des profils touristiques résolument distincts (l'une, plus internationale et composée de « géants » hôteliers ; l'autre, plus locale avec des établissements plus petits, familiaux et aux normes de confort moins élevées) qui se

---

*rapidement.* » Supplément au n° du 1er avril 1919 de la *J.d.C. Bulletin officiel de l'Industrie des H.R.C. de Belgique – F.N.H.B. Comité national du 13 mars 1919*, p.1.

[1] *La Belgique hôtelière. Numéro du Centenaire*, Bruxelles, Maison de l'Industrie Hôtelière, 1930, p.23. Indifféremment dénommée également « Fédération nationale de l'Industrie hôtelière belge ».

[2] *J.d.C.*, 1903, p.594.

[3] « Réunion à Anvers des différents syndicats du pays » in *J.d.C.*, 1903, p.559.

[4] Art. 9 et 10 des Statuts de la *F.N.H.B.*

[5] Art. 2. *Ibidem*.

[6] « Création d'un syndicat H.R.C. à Gand » in *J.d.C.*, 1904, p.486.

[7] « F.N.H.B. - Rapport d'activités 1929 » in *B.H.* n°7, 1er avril 1930, p.210.

traduisaient naturellement par des exigences très différentes.[1] Bruxelles semble y avoir joué le rôle de médiateur. Il paraît d'ailleurs significatif de noter que c'est à la capitale qu'échut, systématiquement jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale, la charge de président de la fédération.[2] Elle lui fut nommément réservée lors de la fondation du mouvement,[3] accord qui fut alors tacitement renouvelé à chaque élection. Une franche surreprésentation que la position centrale de la capitale justifia vraisemblablement en grande partie et dont nous n'avons trouvé qu'une seule contestation sérieuse en 1938. La Ligue du Littoral exprima alors clairement le désir de voir la fonction revenir à un représentant de ses rangs, en vertu du poids économique de la Côte dans l'industrie hôtelière nationale ainsi qu'en raison des spécificités de son caractère saisonnier. Mais elle ne fut pas entendue. Maurice Wiser[4], propriétaire d'établissements à Bruxelles, Spa et Liège, fut finalement élu. Ses intérêts financiers, ainsi répartis dans une bonne partie du pays, jouèrent à l'évidence en sa faveur et lui permirent d'assurer sa crédibilité en tant que « président de tous ».[5] Les revendications régionalistes n'eurent raison de la fédération que trente ans plus tard, en 1975, lorsque celle-ci fut scindée en 3 entités distinctes et indépendantes wallonne, flamande et bruxelloise.

Dans la tendance générale de prise en main étatique de la promotion touristique de l'entre-deux-guerres, la création de la F.N.H.B. constitua également une avancée appréciable pour le métier. Dorénavant clairement identifiée aux yeux des autorités politiques, la Fédération fut amenée à siéger dans les différents organismes publics crées pour promouvoir le tourisme dans le pays et à y relayer officiellement l'opinion du secteur.[6]

De même, au niveau international, celle-ci possédait ainsi précocement un organisme parfaitement reconnu qui pouvait transmettre, mais surtout représenter légitimement, la voix de l'Hôtellerie belge auprès de ses consœurs étrangères.

### 1.3.3 Les groupements internationaux

Dès la veille de la Première Guerre mondiale, un mouvement comparable de structuration à l'échelle mondiale se dessina. Une conscience aussi précoce de l'utilité de créer des organes de concertation à un niveau si élevé, dans une période de franche exaltation des nationalismes, ne peut avoir qu'une seule explication. Le caractère fondamentalement international de l'hôtellerie de tourisme fit rapidement prendre conscience à ses responsables qu'il leur était nécessaire de parler d'une seule voix, en certaines matières qui les touchaient tous, afin de donner plus de poids à leurs revendications auprès de leurs gouvernements

[1] Nous renvoyons par exemple aux comptes-rendus tendus de la F.N.H.B., publiés dans la *B.H.* durant l'année 1935. Un appel du président est lancé en mars pour mettre les différends particuliers de côté durant l'Exposition, sans autres précisions néanmoins.

[2] Voir l'annexe en fin de travail « Présidence de la F.N.H.B. 1904-1940 ».

[3] *J.d.C.*, 1904, p.543.

[4] Maurice Wiser (1891- ?) : Fils de Nicolas Wiser, hôtelier liégeois (voir *supra*), Wiser fut à la tête, par héritage et par mariage avec Elsa Verlinden, de plusieurs hôtels à Spa, Liège et Bruxelles. Il suivit des études en sciences économiques et commerciales à l'Ecole des Hautes Etudes et à l'Université de Liège. Echevin libéral des Finances à Etterbeek dans les années 1930 et président de la section libérale locale, il multiplia les participations dans différents organes corporatifs : vice-président, puis président de la F.N.H.B. (1938-1946), délégué belge à l'A.I.H. et vice-président d'honneur de l'Association des Hôteliers-Restaurateurs du Pays de Liège. « Maurice Wiser » in *La Belgique active*, *op.cit.*, p.320.

[5] « F.N.H.B. – Comité national du 10 mai 1938 » in *B.H.* n°11 du 1er juin 1938, p.294.

[6] Nous verrons l'impact de cette présence dans le troisième chapitre de cette deuxième partie du travail.

respectifs. C'est ainsi qu'une *Fédération universelle des Sociétés d'hôteliers* fut créée en 1908. La fédération belge s'y affilia dès 1909.[1] L'initiative ne faisait que s'ajouter à une autre, beaucoup plus ancienne mais organisée sur une base individuelle, typique de l'état d'esprit partagé par la corporation en général, celle de l'*Union internationale des Hôteliers*, fondée en Allemagne en 1869, soit treize ans avant la *Société suisse des Hôteliers*, première association nationale ! Elle comptait, en 1928, près de 1700 hôteliers-adhérents, parmi les plus importants établissements internationaux.[2]

L'*Union internationale des Hôteliers* coordonna efficacement les efforts et fut ainsi à la base, en 1913, d'un projet inédit qui connut un succès évident, largement imité par la suite : l'édition d'un Guide international de ses affiliés.[3]
La *Fédération universelle* et l'*Union des Hôteliers* partageaient les mêmes préoccupations, débattues lors de congrès internationaux annuels, organisés dans toutes les capitales d'Europe : élaborer un code télégraphique universel pour la réservation d'hôtels, alléger la responsabilité hôtelière, faciliter les déplacements touristiques des voyageurs, promouvoir l'enseignement professionnel et les échanges internationaux de personnel, autant de questions dont l'importance était perçue par l'ensemble du métier, dès la fin du XIXe siècle (à défaut de s'entendre nécessairement sur une solution commune).[4] Ces organismes constituaient aussi une occasion idéale pour développer une sociabilité hôtelière transfrontalière. Chaque réunion se présentait ainsi comme une invitation à la visite de la ville-hôte, sous le chaperonnage attentif des acteurs locaux. L'Exposition universelle de 1897 accueillit, par exemple, une délégation de confrères étrangers. Une telle invitation n'était évidemment pas dénuée d'une certaine perspective promotionnelle : ces professionnels conquis devaient ensuite relayer leur enthousiasme auprès de leur propre clientèle.[5]

La *Fédération universelle des hôteliers* ne résista néanmoins pas au conflit de 1914-1918. Son origine allemande et la prépondérance des hôteliers d'origine germanique dans les instances dirigeantes de l'association, jetèrent un discrédit définitif sur l'initiative. Dans le climat exacerbé de haine anti-boche de l'après-guerre, de telles caractéristiques ne pouvaient dissimuler que des objectifs politiques de manipulation. La prépondérance réelle des Allemands, des Autrichiens et des Suisses au sein de l'industrie hôtelière du Continent au début du XXe siècle s'expliquait davantage par la meilleure formation professionnelle de ces derniers, leur multilinguisme bien plus développé et la réputation, abondamment diffusée, d'un plus grand sens de la discipline que celui existant au sein d'autres nationalités. Pourtant, après 1918, les contemporains n'y virent plus que la preuve des intrigues et de l'espionnage d'un peuple pervers qu'il fallait chasser à tout prix pour faire cesser cette « *invasion teutonne* [qui] *gagnait chaque jour du terrain dans l'industrie hôtelière.* »[6] La problématique de la

[1] Comité du 5 novembre 1909 in *J.d.C.*, 1909, p.537.
[2] « A.I.H. – Réunion de Vienne du 28 au 31 octobre 1928 » in *B.H.* n°22 du 15 novembre 1928, p.635.
[3] « Guide des hôtels » in *J.d.C.* n°21 du 22 mai 1913, p.247.
[4] Les comptes-rendus de ces congrès se trouvent dans le *J.d.C.* Par exemple, les réunions tenues à Rome en 1908, à Berlin en 1911.
[5] « *Ils* [les hôteliers invités] *ont promis de faire la plus active propagande pour engager les voyageurs à passer par Bruxelles* » souligne le journal. Voir « Union-Chronique – Les délégués de la *Société internationale des propriétaires d'hôtels* à Bruxelles » in *J.d.C.*, 1897, pp.278-279.
[6] C.REAL et P.GRATEROLLE, *op.cit.*, p.199.

création d'écoles hôtelières acquit, à cette occasion, une gravité patriotique cruciale sur laquelle nous reviendrons dans le chapitre suivant. La *Fédération*, virtuellement dissoute à l'été 1914, fut définitivement liquidée en 1922.[1]

L'intérêt d'un groupement mondial ne s'était cependant pas démenti après la guerre ; le développement croissant du mouvement touristique ne faisait que souligner de manière croissante l'utilité évidente d'un tel projet. La création d'une nouvelle association, définie sur des bases différentes de celles de la *Fédération universelle* s'imposa donc très rapidement dans les agendas corporatifs. En avril 1921, une conférence internationale hôtelière fut mise sur pied à Monaco, lieu qui ne devait certainement rien au hasard lorsqu'on songe que l'économie de la cité-état reposait directement sur ses casinos, alimentés par l'afflux de touristes sur son territoire. La rencontre aboutit à la fondation de l'*Alliance Internationale de l'Hôtellerie* (A.I.H.).[2] La F.N.H.B. s'y affilia officiellement, quatre ans plus tard, bien que Louis Moyaerts, toujours lui, se chargea du secrétariat général de l'*Alliance* dès le premier jour.[3]

Le mode de fonctionnement et les revendications du mouvement demeuraient foncièrement les mêmes : union de différentes associations nationales, l'A.I.H. se réunissait lors de congrès statutaires triennaux afin d'adopter des résolutions communes sur les différents problèmes qui agitaient la profession.[4] Aux questions déjà débattuse avant-guerre vinrent s'ajouter celles sur les rabais à accorder aux agences de voyage, l'uniformisation des codes routiers ou les nouvelles législations en matière de travail… La réalisation la plus remarquable de l'A.I.H. demeure l'adoption d'un *Règlement international des Hôtels* en 1930. Il définissait pour l'ensemble des adhérents, les règles en vigueur lors de la réservation d'une chambre d'hôtel. Outre les droits, ce sont surtout les devoirs du voyageur, en cas de location ou de résiliation, qui y étaient longuement exposés. Affiché dans tous les établissements, ce document ambitionnait d'aplanir les contestations qui naissaient régulièrement entre clients et hôteliers.[5] Texte d'émanation privée, il n'avait pourtant que peu de poids. Il se contentait en réalité de rassembler les dispositions légales existantes et n'avait donc aucune force contraignante pour toute autre disposition.

Les espoirs portés par l'Alliance furent cependant en bonne partie déçus. Si les discussions de l'A.I.H. s'avéraient nombreuses, ses résultats concrets furent en effet bien plus limités, de sorte que, crise économique aidant, certains membres de la F.N.H.B. contestèrent son utilité, au regard du prix élevé de la cotisation de la Belgique à l'organisation. Ses défenseurs ne purent que plaider le principe du « *devoir moral* » de participer à une œuvre corporative si estimable, tout en devant bien admettre que son rôle se résumait surtout à émettre des vœux.

[1] « Liquidation de la *Fédération universelle des Hôteliers* » in *J.d.C.* n°9 du 1er mai 1922, p.116.
[2] « La conférence internationale d'Hôtellerie de Monaco » in *J.d.C.* n° 9 du 1er mai 1921, pp.85-86. Des délégations des Etats-Unis, du Danemark, d'Espagne, de France, du Japon, du Portugal, de Suède, de Suisse, de Tchécoslovaquie, de Yougoslavie et de Belgique étaient représentées. Des adhésions rapides d'autres nations assurèrent à l'A.I.H. une réelle représentativité internationale même s'il faut noter une nette prépondérance européenne.
[3] *B.H.* n°22 du 15 novembre 1925, p.623.
[4] « Article 6 des Statuts de l'A.I.H. » in *J.d.C.* n°12 du 15 juin 1921, p.118.
[5] « A.I.H. – Le règlement international des hôtels. Recueil des lois et usages en vigueur dans le service international des hôtels » in *B.H.* n°17 du 1er septembre 1930, pp.578 et ss, ainsi que p.599.

Leur réalisation effective restait du ressort respectif des associations nationales.[1] Les doutes belges s'attirèrent les foudres des responsables de l'A.I.H. et de groupements étrangers mais n'eurent pour résultat qu'une pragmatique baisse de sa participation financière.[2] Il faut dire que la décision prise d'organiser le prochain congrès triennal de l'*Alliance* à Bruxelles, lors de l'Exposition universelle de 1935, fit taire, pour un temps, beaucoup de mécontents. Le choix entériné, les Belges se firent donc les défenseurs zélés d'un groupement qui leur permettait enfin de donner un coup de projecteur inespéré sur l'industrie hôtelière du pays et sur ses attraits touristiques devant un public à la diversité exceptionnelle.[3] L'organisation de visites et de banquets offrait aussi l'occasion d'associer, et d'ainsi conscientiser, les autorités politiques nationales invitées aux problématiques touristiques et hôtelières.

La Seconde Guerre mondiale mis, une nouvelle fois, ces initiatives fédératrices entre parenthèses. L'A.I.H. renaquit de ses cendres en 1945, à Bruxelles, sous l'appellation d'*Association internationale hôtelière*. Les critiques belges furent alors définitivement oubliées et Georges Marquet fils, propriétaire du *Palace Hôtel*, place Rogier, accéda à la présidence du mouvement mondial à la fin des années 1940.[4]

## 1.4 La Belgique Hôtelière 1923-1940

### 1.4.1 La revue professionnelle d'un métier qui s'affirme

Afin d'échapper à la censure, le *Journal de la Cuisine* avait cessé volontairement sa parution à l'arrivée des troupes allemandes à Bruxelles, à la fin du mois d'août 1914. En février 1919, il refit enfin surface avec des objectifs affichés inchangés : défendre « *les intérêts professionnels et l'enseignement ménager* ».[5] Plus que jamais, ses rédacteurs soulignèrent l'importance primordiale de leur revue à la thématique en apparence futile : « *L'œuvre de l'alimentation d'une nation qui a subi les misères de la guerre est une œuvre essentielle. Elle prime toutes les autres, car elle doit collaborer à la résurrection physique du peuple et combattre les effets de la dépression qui a atteint des milliers de nos compatriotes.* »[6] Dans une période de pénurie alimentaire évidente, les recettes proposées affichèrent des profils moins ambitieux : potage aux poireaux ou carottes à l'étuvée firent l'ordinaire d'un journal devenu bimensuel par manque de moyens et de papier.

Si le *J.d.C.* revendiqua ainsi clairement la continuité dans son statut hybride, il apparut rapidement évident que la revue adopta, dès l'immédiat-après-guerre, un profil résolument plus professionnel : les illustrations amusantes avaient désormais disparu, tout comme les rubriques de trucs et astuces ou les conseils ménagers avisés de tante Emilie. Déjà dans ses premiers numéros de l'année 1919, la partie « tout public » sembla rapidement se résumer aux seules recettes de cuisine, tandis que des pages de législation *in extenso* envahirent parfois

[1] « F.N.H.B. – Bureau exécutif du 12 novembre 1931 » in *B.H.* n°23 du 1er décembre 1931, p.882.
[2] « La Belgique et l'A.I.H. » in *B.H.* n°10 du 15 mai 1933, pp.371-376.
[3] Vingt pays étaient représentés par 233 congressistes. « VIe Congrès triennal de l'A.I.H. – Bruxelles, 12-20 mai 1935 » in *B.H.* n°11 du 1er juin 1935, p.360 et ss.
[4] *Fédération nationale de l'hôtellerie belge. 50ème anniversaire, op.cit.*, pp.17-19.
[5] « Enfin ! » in *J.d.C.* n°1 du 1er février 1919, p.1.
[6] « Après quatre ans et demi » in *J.d.C.* n°2 du 15 février 1919, p.7.

plus de la moitié des pages de la revue. Il est évident que les maîtresses de maison avaient depuis longtemps résilié leur abonnement lorsque la mutation effective du journal fut finalement entérinée en 1924. L'ancien *Journal de la Cuisine* fut rebaptisé la *Belgique Hôtelière*.[1] Les raisons du changement furent clairement énoncées : les intérêts corporatifs avaient nettement pris la première place au sein des préoccupations des rédacteurs. « *Ceux qui ne connaissent pas les origines du* Journal de la Cuisine – *et ils sont nombreux à l'étranger – trouvent son appellation quelque peu triviale.* »[2] ajoutèrent-ils, preuve s'il en est que la revue était devenue le porte-parole de l'industrie hôtelière du pays, tant aux yeux des Belges que des acteurs internationaux. L'imprécision de son titre n'était désormais plus compatible avec un métier en voie de professionnalisation et d'affirmation. La « béquille » ménagère, qui lui avait permis d'assurer la pérennité du journal, dans le temps et financièrement, se révélait désormais inutile. L'industrie hôtelière, forte d'une assise économique puissante, en pleine structuration aux niveaux local et mondial, pouvait donc désormais supporter un organe corporatif en tant que tel, grâce à un lectorat qui s'internationalisait de plus en plus, au fur et à mesure de l'intensification des rapports inter-groupements. Les réunions se multipliaient et les échanges entre les revues associatives nationales respectives s'avéraient monnaie courante. Comme le faisaient déjà ses confrères étrangers qui s'abonnaient à la *Belgique Hôtelière,* il était enfin possible de consulter les organes des syndicats hôteliers de toute l'Europe et des Etats-Unis au bureau du journal. En 1933, pour attirer les annonceurs, les rédacteurs se targuèrent de rassembler, tous les quinze jours, autour de leur revue, près de 6000 lecteurs travaillant dans l'Horeca.[3]

Le journal afficha clairement, à partir de ce jour, un triple but, caractéristique des revues professionnelles :
Resserrer les liens entre ses membres grâce à la diffusion d'informations internes ; éduquer ses lecteurs aux dernières avancées relatives au métier (d'un point de vue technique, législatif, etc.) ; enfin diffuser ces renseignements vers le monde extérieur des non-spécialistes afin de les sensibiliser aux questions Horeca et touristiques.[4] Ce dernier objectif doit à l'évidence être rangé dans la catégorie des utopies car nous n'avons presque jamais trouvé de relais direct de ses préoccupations dans les quotidiens de grande diffusion. Même si la modernisation du monde hôtelier paraît incontestablement en marche à l'époque, sa popularisation au sein du grand public ne semble toujours pas arrivée… Et une indifférence polie accueillit cette refonte en profondeur de la revue qui circulait assurément dans des cercles très restreints. Ce sont, par exemple, toujours les mêmes membres déjà cités qui monopoliseront la parole dans les pages du journal.

La mise en page se voulait pourtant plus accrocheuse et plus claire que celle de son prédécesseur tout public. A partir de 1924, des rubriques récurrentes firent leur entrée dans la *B.H.* Témoignage éclairant de ce virage professionnel, l'arrivée, en 1929, de couvertures illustrées dynamisa et donna un ton résolument plus moderne à l'ensemble. L'ambition de

[1] « A nos abonnés et lecteurs » in *B.H.* n°5 du 1er mars 1924, p.75.
[2] *Loc.cit.*
[3] « Si votre annonce était ici, elle serait lue tous les quinze jours par 6000 hôteliers, restaurateurs et limonadiers, tous clients possibles ! » in *B.H.*, 1933, p.350.
[4] S.JAUMAIN, *Les petits commerçants, op.cit.*, p.218.

départ de cette nouvelle maquette voulait sans doute distiller un certain parfum de sérieux à l'ensemble du projet, en mettant l'accent sur de grands sites touristiques de Belgique. La première photographie de la nouvelle formule nous offre ainsi une vue de la Porte de Hal que l'archiviste de la Ville de Bruxelles, Guillaume Des Marez lui-même, commente par un rigoureux texte de vulgarisation historique. La volonté instructive semble néanmoins avoir vite cédé le pas à des visées commerciales pures et simples : la couverture de la *B.H.* se transforma rapidement en tribune publicitaire de choix pour les plus généreux membres honoraires de l'U.H.R.L.B., comme l'orfèvrerie Otto Wiskemann, la triperie Vanderstappen, la boucherie Coosemans ou la blanchisserie Monplaisir de Bruxelles, tous mécènes fidèles de l'Ecole d'Industrie hôtelière et dont les qualités étaient systématiquement vantées en détail dans l'article accompagnant les photographies.[1] Les hôteliers influents ne furent pas non plus oubliés. Le richissime Georges Marquet eut notamment droit à deux publi-reportages exhaustifs sur les qualités exceptionnelles de deux des nombreuses entreprises en sa possession : la firme automobile *Minerva*[2] et le Château d'Ardennes à Houyet, la première ayant sans conteste des liens plus que ténus avec l'industrie hôtelière.[3] Ces promotions en interne alternèrent avec celles de grands événements touristiques intéressants le milieu au premier chef comme les expositions, les salons automobiles, les Floralies gantoises et surtout les expositions d'Art culinaire, organisées par l'Union syndicale, et qui monopolisèrent la majeure partie des couvertures du journal. La publication régulière de photographies de sites belges complétait ce panel mais épousa assurément tous les poncifs du genre : le palais du Roi, le château de Bouillon, la cascade de Coo, le musée Plantin d'Anvers, la plage de Knocke, le beffroi de Bruges… les rédacteurs de la *Belgique Hôtelière* n'oublièrent aucun cliché du tourisme national, et surtout pas l'inévitable Grand'Place, reproduite à plusieurs reprises en première page. Une banalité de choix étonnante pour une profession Horeca qui célébrait, dans chaque chronique corporative, la richesse touristique méconnue du pays, si mal vantée selon elle, auprès des voyageurs étrangers. Finalement, ces couvertures illustrées disparurent définitivement, en 1934, pour laisser place à un simple titrage et à une table des matières purement informative. Effet direct de la crise économique, l'enchère rédactionnelle et l'autopromotion complaisante prirent donc fin cette année-là pour laisser place à une maquette générale beaucoup plus sobre. Celle-ci permettait en réalité de limiter drastiquement les frais d'impression du journal dont les recettes avait été fortement mises à mal par la détérioration de la situation financière générale.

### 1.4.2 Le reflet des préoccupations d'une profession moderne

a) Eduquer les hôteliers

Lire la *Belgique Hôtelière* permet d'observer l'évolution, progressive mais incontestable, de la professionnalisation du secteur hôtelier, qui s'accéléra nettement dans l'entre-deux-guerres. D'une pratique quotidienne nourrie par le simple bon sens, l'exercice du

[1] Respectivement couvertures de la *B.H.* n°15, n° 21, n°24 (1929) et n°4 (1930).
[2] *B.H.* n°1 du 1er janvier 1930. Aucune autre firme automobile n'a bien entendu eu les honneurs de la revue hôtelière. Sa présence ne doit certainement rien au hasard, Marquet finança notamment, sur ses deniers personnels, la publication du *Guide des hôtels de Belgique* de la F.N.H.B. pour l'année 1929.
[3] *B.H.* n°14 du 15 juillet 1929.

métier évolua vers l'application de principes techniques plus rigoureux qui nécessitaient un apprentissage de base. Cette mutation expliqua en grande partie le fort développement de l'enseignement hôtelier durant cette période.[1] Pour les professionnels aguerris, formés empiriquement dans les décennies précédentes et pour qui, aucun retour sur les bancs de l'école n'était envisageable, la revue corporative joua le rôle d'initiateur aux nouvelles théories et usages en vigueur dans l'hôtellerie.

Comme pour les autres professions commerçantes, les dispositions fiscales nouvelles de l'après-guerre avaient profondément modifié l'exercice journalier de leur métier. Premier effet de cette évolution, tous les acteurs du secteur des services durent rapidement s'atteler à la tenue rigoureuse d'une comptabilité, indispensable pour répondre aux exigences inédites des autorités. La plupart des hôteliers, de petites et moyennes maisons principalement, n'y avaient évidemment jamais eu recours auparavant, puisque la taille de leur établissement leur permettait un suivi rudimentaire de leurs livres de comptes.[2] Alliée autoproclamée de la profession, la *B.H.* inaugura, dès le début des années vingt, une chronique comptable régulière où la gestion et les budgets des différents postes d'un hôtel étaient passés en revue : caves, cuisines, économat, frais généraux, amortissements… l'initiation des lecteurs aux règles complexes de la comptabilité se voulait systématique et abordable, en accord avec l'objectif éducatif que le journal s'était donné.

Les domaines abordés dépassaient néanmoins largement la question prosaïque de l'administration financière. La revue lança aussi quantité d'articles accompagnés de schémas et de tableaux explicatifs, sur l'organisation la plus efficace d'un établissement, du point de vue technique (quel éclairage, quels modes de cuisson, quelle ventilation…)[3] mais aussi plus *marketing* en abordant la question inédite des perceptions subjectives de la clientèle telles que l'influence psychologique des couleurs dans la décoration d'un établissement, la nécessité d'user de formules publicitaires frappantes…[4] Cette ambition formatrice était d'ailleurs partagée par l'ensemble de la profession à la même époque. Elle participait à un même mouvement qui vit l'éclosion de plusieurs « traités » hôteliers, étudiant avec une rigueur quasi scientifique tous les aspects fonctionnels entourant l'intendance d'un hôtel, à l'aide de chiffres, statistiques et index encyclopédiques.[5]

---

[1] Nous y reviendrons dans le prochain chapitre.

[2] Exemple frappant des connaissances minimales des hôteliers indépendants avant la Première Guerre en matière comptable, le témoignage de Louis Billen, sur son grand-père Rémy, propriétaire du *Derby*, avenue de Tervueren avant 1914 : « *Grand-père avait sur ce point* [la comptabilité] *des notions assez simplificatrices : tout tenait sur des fragments de papiers qu'il conservait dans les poches de son gilet.* » L.E. BILLEN, *L'arbre de notre famille*, s.l.n.d. [c.1990], p.32.

[3] Exemples techniques : « Organisation de l'Hôtel – Le tableau des chambres » in *B.H.* n°18 du 15 septembre 1925, p.515 ; « L'application du gaz à la grande cuisine » in *idem* n°23 du 1er décembre 1929, p.97 ; « La technique à l'hôtel – La ventilation » in *idem* n°19 du 1er octobre 1929, p.650 ; « L'éclairage des hôtels-restaurants » in *idem*, n°21 du 1er novembre 1929, pp.720-721.

[4] Exemples de conseils plus commerciaux : « Les couleurs dans l'hôtel » in *B.H.* n°16 du 15 août 1930, p.538 ; « Prospectus d'hôtels » in *J.d.C.* n°14 du 3 avril 1913, pp.159-160 ; « Une publicité effective » in *B.H.* n°7 du 1er avril 1931, p.264.

[5] Du point de vue comptable, par exemple : H.SENECHAL, *Traité de comptabilité hôtelière*, éd. Langlois, Paris, [1926]. Plus précoce : E.BLONDIAU, *Traité de comptabilité des hôtels*, Bruxelles, 1891. Traités généraux : A.FABRE, E.GUIARD, *Technologie de l'employé d'hôtel*, Tarbes, E.Guiard, 1921 ; L.LEOSPO, *Traité d'Industrie Hôtelière*, Paris, Flammarion, 1931 ; C.REAL et P.GRATEROLLE, *L'industrie hôtelière*, Paris,

b) Science et hôtellerie : l'ambition tayloriste

Revues et traités hôteliers partageaient deux objectifs qui se complétaient et se répondaient. Tout d'abord, former les acteurs du secteur consistait avant tout à les convertir aux avantages de la modernité. Célébrée sous toutes ses formes, celle-ci reste indissociable de l'histoire hôtelière, depuis le début du XIXe siècle au moins. Ce genre de littérature professionnelle en témoigne abondamment. Les dernières innovations techniques ont la plupart du temps été inaugurées dans les palaces les plus chics, premiers bancs d'essai aux avancées technologiques appliquées au domaine domestique : ascenseur, téléphone, chauffage central, lumière électrique, cuisson au gaz, appareils frigorifiques… ces inventions connurent toutes leur baptême pratique dans l'hôtellerie de luxe européenne et américaine.[1] Les demandes spécifiques de la clientèle anglo-saxonne constituèrent d'ailleurs un aiguillon déterminant dans la propagation de nouvelles normes d'hygiène et de confort, parmi lesquelles la salle de bain et le *water-closet* demeurent les plus emblématiques.[2] Reflet des valeurs prônées par le métier, les écrits hôteliers vantaient par conséquent les qualités des dernières avancées existantes que tout hôtelier avisé se devait d'adopter sans attendre.

D'autre part, il est intéressant de noter que revues comme traités se complurent à adopter un vocabulaire aux accents scientifiques appuyés. Chiffres à l'appui, la ventilation d'une maison se justifiait par un savant calcul du cubage d'air nécessaire par voyageur [3] tandis que l'éclairage exact d'un hôtel s'imposait pour des raisons médicales indiscutables afin d'éviter de ténébreuses « *déformations rétiniennes* »,[4] vectrices d'accidents. La cuisine au gaz ou à l'électricité annonçaient des lendemains radieux, plus sains, plus propres et plus économiques pour les estomacs des gourmets.[5] La foi dans le progrès semblait sans limite dans l'industrie hôtelière des années vingt et revêtit même des accents merveilleux : « *Notre époque est, par excellence, réalisatrice. Elle est fille de l'électricité, du machinisme et des ondes ; les projets les plus téméraires deviennent possibles. Le génie n'a plus d'horizon, rien ne l'arrête dans la voie audacieuse et infinie du perfectible.* » souligna avec un optimisme presque mystique un article lyrique de la *Belgique Hôtelière.*[6]

Les contradictions évidentes entre cette ode à la science et une nostalgie régulièrement affichée pour la quiétude, la chaleur et l'hospitalité rustique de l'auberge d'autrefois « *où sous la tonnelle de vigne, la servante accorte, au visage avenant et à la coiffe plus ou moins*

---

Octave Doin, 1929 ; A.TRAVELLER, P.FOUASSIER, *Pour l'hôtelier et le restaurateur. Renseignements – suggestions – Informations – Formules et recettes pour tous les praticiens, employeurs et employés de l'hôtel et du restaurant*, Paris, Dunod, 1932.

[1] F.ASCHER, J.-L.COHEN, J.-C.AUVUY, *Luxe, habitat, confort : les références hôtelières – Rapport de recherche*, Institut français d'urbanisme – Université Paris VIII, 1987, p.234.

[2] *Ibidem*, p.221.

[3] « La technique à l'hôtel – La ventilation » in *B.H.* n°19 du 1er octobre 1929, p.650. « La ventilation de l'hôtel moderne » in *B.H.* n°7 du 1er avril 1931, pp.264-265.

[4] « La technique à l'hôtel – L'éclairage des hôtels restaurants » in *B.H.* n°21 du 1er novembre 1929, p.721. Et « L'éclairage d'un hôtel moderne » in *B.H.* n°11 du 1er juin 1930, p.342.

[5] A.LUST, G.WIEMERT, *L'électricité au service de l'hôtelier-restaurateur et de la grosse cuisine en général*, Uccle, 1934. « Une évolution dans les cuisines d'hôtels et de restaurants » in *B.H.* n°8 du 15 avril 1926, p.227.

[6] « Comment il devient possible de cuire des aliments sur un fourneau éteint » in *B.H.* n°22 du 15 novembre 1929, p.761.

*pittoresque, vous sert la traditionnelle omelette* »[1] ne semblèrent jamais émouvoir les rédacteurs du temps. Adeptes convaincus de l'innovation technique, les mêmes traités hôteliers regrettèrent régulièrement la « *bonne auberge d'autrefois, avec son je ne sais quoi d'accueillant et de familial* » qui avait cédé la place « *à ces grands bâtiments sans caractère qui ont pris le nom pompeux d'*hôtels. » Et de se questionner sur « *le bien-être chaud et intime qui tapissait la maison d'antan* […] *remplacé par la dénomination de confort… Est-ce bien un progrès ?...* »[2] Ce regard en arrière, indubitablement fantasmé, nous renseigne bien plus sur la vitesse déstabilisante des changements qui bouleversèrent le métier durant cette période que sur une analyse réelle du passé hôtelier par ses acteurs.

Soucieux de couvrir leur profession d'un vernis scientifique, preuve ultime de son sérieux et de sa légitimité, les écrits de l'immédiat-après-1918 marquèrent un intérêt prononcé pour l'application à l'industrie de l'accueil, des concepts théoriques de l'organisation scientifique du travail (O.S.T.). Il faut dire que les années qui suivirent le premier conflit mondial furent particulièrement favorables à la diffusion des préceptes de rationalisation dans l'industrie européenne en général. Déjà présents en France, avant 1914, grâce aux actions de l'ingénieur Henry Le Châtelier et de quelques grands industriels tels Louis Renault, notamment, les principes de standardisation, de division des tâches ou d'interchangeabilité des pièces furent étudiés sur l'ensemble du Continent pour y puiser des éléments susceptibles d'améliorer la productivité des entreprises européennes. Ils se concrétisèrent néanmoins la plupart du temps par une simple adaptation pragmatique de quelques règles préconisées par Frederick Taylor ou Henry Ford (chronométrage et rémunération à la pièce, par exemple) que par une adoption globale de la nouvelle philosophie de travail venue des Etats-Unis.[3] Au lendemain de l'Armistice, les ingénieurs belges y virent surtout deux éléments positifs : une meilleure organisation des entreprises signifiait une restauration rapide de la compétitivité des produits nationaux sur les marchés étrangers mais aussi un moyen d'assurer la paix sociale. En effet, en augmentant la productivité, patrons et ouvriers pouvaient, dans un échange considéré comme gagnant-gagnant, accroître leurs revenus respectifs à la satisfaction générale.[4] L'hôtellerie n'échappa assurément pas à ce courant de pensée et ses théoriciens élevèrent les notions d'efficacité et de rendement au rang de nouvelle doctrine à suivre pour voir figurer leur profession parmi les grandes industries nationales, comme ils y aspiraient depuis longtemps.

Pourtant, au sein d'une telle activité, caractérisée par une offre de services, produit par essence immatériel et peu quantifiable, l'application rigoureuse des principes de l'O.S.T. semblait difficilement concevable. Plusieurs essais d'interprétation se contentèrent donc souvent d'une simple conversion chiffrée des éléments indispensables au bon fonctionnement

[1] M.LEVY, *L'hôtelier et sa clientèle*, *op.cit.*, p.50.
[2] C.REAL, P.GRATEROLLE, *op.cit.*, p.128.
[3] R.BOULAT, « Le concept de productivité en France de la Première Guerre mondiale aux années soixante » in *Travail et emploi*, n°91, juillet 2002, p.43-45. P.FRIDENSON, « Un tournant taylorien de la société française (1904-1918) » in *Annales ESC*, septembre-octobre 1987, n°5, pp.1031-1035.
[4] E.GEERKENS, *La rationalisation dans l'industrie belge de l'Entre-deux-guerres*, Bruxelles, Académie Royale de Belgique, 2004, pp.93-94 (vol.1). C.S.MAIER, « Between Taylorism and Technocracy. European ideologies and the vision of industrial productivity in the 1920's » in *Journal of Contemporary History*, vol. 5, n°2, 1970, pp.27-62.

de l'hôtel. Des tableaux récapitulatifs fleurirent ainsi dans la *Belgique Hôtelière*. Les éléments de succès d'un restaurant pouvaient, par exemple selon la revue, être mesuré en pourcentages précis où la nourriture elle-même comptait pour 25 %, le prix pour 15 % et les installations hygiéniques pour 5 % ...[1] L'exercice théorique s'avérait certainement un peu vain et montra rapidement ses limites. Si la littérature hôtelière s'en revendiquait directement[2], il serait plus exact d'affirmer que l'O.S.T. fit plus figure de libre source d'inspiration plutôt que de dogme fidèlement suivi. A l'instar de l'influence du *scientific management* dans les arts ménagers à la même époque,[3] l'entretien d'un hôtel pouvait être planifié, standardisé et rationnalisé par la mécanisation et l'adaptation raisonnée des idées tayloristes. Les gens de l'Horeca, en Belgique comme en Europe, semblèrent surtout en avoir retenu la notion essentielle de productivité. Leurs établissements se transformèrent désormais en machines complexes dont les moindres rouages devaient être minutieusement pensés pour en assurer une efficacité optimale : « *Chaque chose à sa place, le maximum de machines et de rendement pour le minimum de personnel et de gestes* […] *telle est, en principe, la science exacte du travail* » [4] traduisirent, à la réalité pratique de leur métier, des adeptes hôteliers convaincus.

Les comparaisons données pour illustrer le propos participaient également à donner plus de poids et d'importance au secteur : « *Les Ford, les Citroën et les autres gros producteurs modernes sont parvenus à des économies énormes de main-d'œuvre grâce non seulement à l'emploi de machines perfectionnées, mais aussi à l'aménagement idéalement rationnel de leurs installations. Autant que se peut, l'hôtelier doit les imiter.* »[5] Au même niveau que les mastodontes de l'automobile, l'industrie de l'accueil devait donc s'inspirer de leurs idées… pour espérer aussi jouir d'une considération publique identique !

Le nouvel « *hôtel scientifiquement organisé* » [6] ne laissait par conséquent plus rien au hasard, chaque pièce, chaque élément trouvant une place précise « *comme on le ferait dans une usine, afin d'éviter les parcours inutiles et les autres sources de temps perdus* ».[7] L'utilisation du terme « usine » ne s'avère d'ailleurs pas anodine car on la retrouve régulièrement dans les écrits corporatifs, comme à l'été 1930, lorsque la *B.H.* décrivit, avec force détails laudatifs, tous les services du nouvel Hotel G.Scheers, inauguré sur le boulevard Adolphe Max, un véritable « *château de l'électricité et de l'organisation* » où signaux lumineux et machineries invisibles assuraient un fonctionnement optimal de l'ensemble dans un silence exemplaire.[8] Les officiels de la profession et ceux qui les lisaient, des hôteliers certainement bien installés, avaient donc parfaitement intégré à partir des années 1920, les préceptes fordistes et tayloristes. Leur mise en exergue ostentatoire devait sans doute, à leurs yeux, affermir l'image

[1] « Les facteurs de la qualité d'un restaurant » in *B.H.* n°13 du 1er juillet 1929, p.438.
[2] On parle ainsi nommément de *scientific management* dans A.TRAVELLER, P.FOUASSIER, *Pour l'hôtelier*, *op.cit.*, p.18.
[3] E.FURLOUGH, « Selling the American way in interwar France: *prix uniques* and the Salons des Arts ménagers » in *Journal of Social History*, vol.26, n°3, 1993, pp.505-507.
[4] « Un Grand Hôtel moderne à Bruxelles » in *B.H.* n°16 du 15 août 1930, p.530.
[5] *Loc.cit.*
[6] « Les coulisses d'un hôtel scientifiquement organisé »in *B.H.* n°16 du 15 août 1929, pp.542 et ss.
[7] A.TRAVELLER, P.FOUASSIER, *Pour l'hôtelier*, *op.cit.*, p.31.
[8] « Un Grand Hôtel moderne à Bruxelles » in *op.cit.*

d'une profession sérieuse, partie prenante dans la marche ascendante de la société contemporaine vers le progrès.

c) La fascination des Etats-Unis

Une telle fascination pour la science et la rationalité participe en réalité d'un courant plus global qui vit les Etats-Unis devenir, à partir de l'entre-deux-guerres, une des sources majeures d'inspiration (ou de répulsion) pour l'élite intellectuelle européenne. La montée en puissance de l'économie américaine au lendemain du conflit mondial de 1914-1918 ne fit qu'accentuer, sur le Vieux Continent, la curiosité suscitée par les normes de production, le mode de consommation, les pratiques culturelles et les courants de pensées venus d'outre-Atlantique.[1]

Cette attention pour le modèle américain s'expliquait par la croyance, largement répandue, que celui-ci reflétait ce que serait, dans un avenir plus ou moins proche, celui de la société européenne. Le titre-même du livre emblématique du médecin français Georges Duhamel, « Scène de la vie future », paru en 1930, en constitue l'illustration explicite. Comme le résume l'historien Stephen Harp, les Européens de l'entre-deux-guerres associaient directement l'Amérique à la modernité et à la prospérité.[2] Ce regard n'était néanmoins pas dénué d'une certaine crainte envers ce nouveau monde, machiniste et hors normes. L'ouvrage de Duhamel représente d'ailleurs l'une des plus célèbres critiques des limites de l'américanisation dans la France de l'entre-deux-guerres. Mais cette hostilité hexagonale envers cette menace culturelle et commerciale extérieure n'avait pas de réels équivalents en Belgique. Beaucoup d'entrepreneurs aspiraient en effet pleinement à tendre vers le modèle américain, synonyme pour eux de progrès et de supériorité technique.[3] Une telle attirance pour les Etats-Unis ne devait d'ailleurs pas être nécessairement entendue comme incompatible avec un fort patriotisme. Pour ses adeptes, le constat s'avérait simple : les méthodes venues d'Outre-Atlantique étaient, en certains points, les meilleures ; les adopter signifiait donc progresser afin de ne jamais céder en grandeur nationale, par rapport à eux.[4]
Taylor n'était pas vraiment précurseur en matière d'organisation rationnalisée du travail mais il en fut une des incarnations les plus fortes pour les Européens, dans les années 1920 et même avant. Ses idées contribuèrent, de manière décisive, à y diffuser une image d'une Amérique efficace, dynamique et productive.[5]

La curiosité des hôteliers pour l'O.S.T. ne représentait donc qu'une facette de leur attrait intense pour les Etats-Unis en général, et pour leur industrie de l'accueil en particulier. « *L'Amérique est le pays des choses les plus étonnantes in the World !* »[6] scanda ainsi avec enthousiasme la *Belgique Hôtelière* en 1926.

[1] D.BARJOT et C.REVEILLARD (ss dir.), *L'américanisation de l'Europe occidentale au XXe siècle. Mythe et réalités*, Paris, Presses universitaires de Paris-Sorbonne, 2002, p.7-10.
[2] S.HARP, *op.cit.*, p.224
[3] V.POUILLARD, *La publicité en Belgique, 1850-1975 : des courtiers aux agences internationales*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2005, p.200.
[4] S.HARP, *op.cit.*, p.237.
[5] *Ibidem*, p.232.
[6] « Chronique hôtelière – Les innovations » in *B.H.* n°4 du 15 février 1926, p.115.

Son intérêt manifeste pour ce pays débuta dès avant la Première Guerre mondiale : déjà à cette époque, certains de ses articles décrivaient en effet avec minutie la perfection des services offerts dans les établissements U.S. et ce, élément qui intriguait fort la corporation, pour un prix très modeste malgré une diffusion généralisée des technologies de pointe que représentaient l'électricité, l'eau courante et la salle de bain dans toutes les chambres.[1] Il faut d'ailleurs noter que, dès la deuxième moitié du XIXe siècle, les hôtels américains constituaient une source de fascination puissante en Europe car ils y résumèrent vite, par leur seule existence, l'archétype de l'*American way of life* : gigantisme, modernité et animation urbaine intense.[2] Leur architecture immense, leur activité et leur confort, inédits en Europe, surprenaient grandement les voyageurs peu habitués à ces normes dans leur pays. Leur étonnement était incontestable mais ne reflétait pas pour autant l'exacte situation de l'hôtellerie aux U.S.A. puisque ces chroniqueurs louangeurs fréquentaient souvent les établissements les plus prestigieux des grandes métropoles de la côte est et qu'ils étaient alors ensuite facilement enclins à généraliser ce qu'ils avaient vu à l'ensemble du pays.[3]

La démesure était assurément le maître-mot de tous les professionnels pour décrire les « *sophisticated hospitality machines* »[4] sorties de terre aux Etats-Unis. Le déferlement de chiffres semble d'ailleurs être le seul moyen à leur disposition pour tenter d'appréhender cette réalité extraordinaire, sans commune mesure avec celle rencontrée en Europe. On trouve, par exemple, des descriptions minutieuses à foison du *Waldorf-Astoria* dans les écrits corporatifs au lendemain de 1918 ; nombre d'étages, de chambres, de salles de bains, de pièces de réception, d'ascenseurs, de personnel, de linge, de café, de nourriture, de savon, de machines, de charbon, de clients… cette avalanche chiffrée paraît toujours n'avoir eu qu'une seule conclusion possible pour les contemporains : « *Tout est énorme* » aux Etats-Unis.[5]
Référence ultime de la modernité hôtelière version américaine, c'est par une accumulation identique de chiffres qu'est décrit le dernier-né le plus sophistiqué de l'industrie touristique belge en 1930, le *Century Hotel*, avenue De Keyser, à Anvers. Avec ses 16 étages, ses 600 chambres, ses 1000 lits, ses 3 ascenseurs express, son théâtre, ses restaurants, son dancing et ses 1000 mètres carrés de hall, les concepteurs du *Century* lorgnaient incontestablement directement sur le gigantisme américain qu'ils tentaient ainsi de concurrencer. Le mastodonte belge, pourtant bien loin de rivaliser en taille avec ses homologues new-yorkais, inspira la plus grande fierté à un secteur hôtelier belge, heureux de reproduire ainsi les normes en vigueur outre-Atlantique et qui ne se priva par conséquent pas de détailler cet exploit dans la presse corporative.[6]

---

[1] « Hôtels américains » in *J.d.C.* n°20 du 14 mai 1914, pp.276-277.
[2] F.ASCHER, J.-L.COHEN, J.-C.AUVUY, *Luxe, habitat, confort : les références hôtelières, op.cit.*, pp.25-28.
[3] J.PORTES, *Fascination and misgivings. The United States in French opinion, 1870-1914*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000, pp.45-49.
[4] A.K. SANDOVAL, *Hotel. An American history, op.cit.*, p.142.
[5] C.REAL et P.GRATEROLLE, *L'industrie hôtelière, op.cit.*pp.135-138. M.LEVY, *L'hôtelier et sa clientèle*, Paris, Arthur Rousseau, 1913, p.48. Sur l'admiration des contemporains pour les hôtels américains et d'autres exemples de récits de voyage, cf. le Chapitre 2.2. « L'américanisme hôtelier » dans F.ASCHER, J.-L.COHEN, J.-C.AUVUY, *Luxe, habitat, confort, op.cit.*, p.288 et ss.
[6] Le *Century Hotel* fait la couverture de la *B.H.* n°7 du 1er avril 1930 et a droit à un article détaillée en 1ère page.

La supériorité des méthodes hôtelières mises en place aux Etats-Unis parait n'avoir souffert aucune contestation parmi les professionnels de l'accueil durant cette période : « *L'Amérique par ses procédés techniques industriels autant que par l'application de certains principes sociaux, a le pas sur nous.* »[1] conclurent des hôteliers belges dans la *Belgique hôtelière*. Et de distiller régulièrement dans les chroniques du journal certains « *Raisonnement*[s] *américain*[s] *à suivre* » en matière de comptabilité, de rendement, d'accueil ou de personnalisation du service.[2] Des idées que les rédacteurs de la revue considéraient très clairement comme hautement recommandables pour enfin faire basculer le métier dans cette nouvelle ère de professionnalisation poussée qu'ils appelaient de tous leurs vœux.

Plusieurs comptes-rendus d'hôteliers voyageant dans le nouvel Eldorado américain y furent d'ailleurs reproduits et leurs comparaisons nombreuses avec les établissements européens demeuraient sans appel pour le lecteur de la *B.H.* ; en miroir, les remarques émises soulignaient d'abord les carences du secteur sur le Vieux Continent. Leurs témoignages se rejoignaient toujours sur les mêmes points. Aux Etats-Unis, quelque que soit le standing de l'établissement, l'accueil personnalisé étaient largement diffusé, les salles de bain très communes, tout comme le téléphone ou le chauffage individualisé. Si les chambres ne paraissaient pas aussi spacieuses qu'en Europe, elles étaient néanmoins toutes confortables et propres. Partout, des systèmes lumineux ou de trappes dans les portes (pour le blanchissage, notamment) permettaient un service efficace et discret.[3]

Car ce qui suscitait le plus grand étonnement et l'admiration des hôteliers étrangers en déplacement aux Etats-Unis, c'était d'abord la qualité du service et de l'hygiène dans les hôtels de second ordre et ce, pour un prix équivalent à celui pratiqué en Europe.[4] Pour quelques francs de moins, la qualité de l'offre et la propreté pouvaient en effet nettement décliner, en France et en Belgique, alors qu'il n'en était rien dans le secteur de l'accueil américain. L'existence de groupes financiers puissants, alliés à de gros capitaux, permettaient en effet une production massive d'hébergement temporaire à bon marché qui ne connaissait aucun équivalent en Europe. Et comme le *Waldorf-Astoria* inspirait des descriptions dithyrambiques, le concept moyen, voire bas de gamme, des *Mills Hotels* généra aussi une littérature professionnelle abondante où tous les détails de cette étrangeté américaine étaient scrupuleusement précisés. Ces hôtels « à vingt sous par jour »[5], très loin des sordides taudis au même tarif en Europe, offraient un service peut-être moins élégant mais impeccable à de très nombreux clients, grâce à l'application rigoureuse des principes de production massive, de standardisation à grande échelle et du machinisme qui réduisaient au maximum les frais d'exploitation[6] : « *L'argent n'est pas ici* [aux U.S.A.] *une aumône, il rapporte*. »[1] résumait un

[1] « Voyage d'étude d'hôteliers belges en Amérique » in *B.H.* n°11 du 1er juin 1929, p.359.
[2] Par exemple : « Raisonnement américain à suivre » in *B.H.* n°8 du 15 avril 1926, p.237. Et « Psychologie hôtelière » in *B.H.* n°9 du 1er mai 1925, p.245. « Les dix commandements de l'hôtelier » in *B.H.* n°23 du 1er décembre 1925, p.668.
[3] « Hôtels américains et anglais » in *B.H.* n°17 du 1er septembre 1925, p.493.
[4] « Voyage d'étude d'hôteliers belges en Amérique » in *B.H.* n°10 du 15 mai 1929, p.315.
[5] C.REAL et P.GRATEROLLE, *op.cit.*, p.142. G. d'AVENEL, *Les mécanismes de la vie moderne* (5e série : Les grandes hôtelleries, la Bourse, les transports urbains, etc.), Paris, Armand Colin, 1905, pp.22-23.
[6] L.PFUELLER DAVIDSON, « A service machine: hotel guests and the development of an early-twentieth-century building type » in *Perspective in Vernacular Architecture*, vol.10, Building Environments, 2005, pp.114-

traité hôtelier contemporain admiratif, de ce système à bas prix qui semblait se baser sur une logique économique implacable.

L'organisation américaine, aussi parfaite qu'elle se présentait aux observateurs européens, révélait cependant, à leurs yeux, une limite insurmontable : « *C'est une merveilleuse usine, contrôlée et administrée avec une méthode rigoureuse, pourvue des derniers perfectionnements en machines* [mais] *parfaitement adaptée au tempérament, aux mœurs d'une clientèle presqu'uniquement américaine.* »[2] En un mot, si l'empirisme régnait encore en maître dans l'hôtellerie du Vieux Continent, c'est parce qu'il s'efforçait de reproduire la chaleur d'un véritable *home* familial, alors que les Américains avaient créés une sorte de « *grande usine-magasin* » où l'on pouvait, certes, s'offrir tout ce que l'argent pouvait monnayer, mais dans un cadre impersonnel et surtout, beaucoup trop grand.[3] Et de conclure, avec un argumentaire que l'on peut indubitablement considérer comme motivé par des sentiments plus chauvinistes que rigoureusement étayés : « *Ce qui frappe le plus en Amérique, ce sont les proportions gigantesques de tout* […] *Conviendraient-ils à nos mœurs européennes ? Non ! Les nôtres sont d'un autre genre ; ils ont un charme à eux et l'on peut dire que les bons hôtels de nos grandes villes, de nos plages, de nos villes d'eaux n'ont pas grand-chose à envier à leurs concurrents.* »[4] Il s'agissait donc en réalité de s'inspirer partiellement seulement des usages états-uniens. Car tous les observateurs concluaient que de telles méthodes n'étaient pas adaptées aux habitudes européennes. « *Nous n'osons recommander la création d'hôtels de ce genre chez nous ; à vrai dire, le temps ne nous paraît pas favorable à de telles réalisations* »[5] Le constat apparaissait d'ailleurs presque définitif pour des membres de l'U.H.R.L.B. en voyage d'études aux Etats-Unis : « *Ce qui est faisable en Amérique, est en partie impossible à réaliser sur le vieux Continent. Pour appliquer les méthodes américaines, il faudrait changer les esprits,* […] *il faudrait les Etats-Unis d'Europe.* »[6] La fascination, bien réelle, pour le système américain avait donc des limites très nettes pour les professionnels étrangers, particulièrement français, et leur jugement n'est pas dénué d'une relative condescendance, car si l'ensemble s'avère immense et hyper-technique, « *le bon goût n'est pas toujours garanti sur facture* »[7] comme dans les anciennes maisons du Vieux Continent. Trop grande, trop belle et trop bien pensée, en un mot, trop parfaite, l'hôtellerie des U.S.A. faisait donc bien plus souvent figure d'idéal inatteignable (auquel on n'essayait donc même pas de tendre sérieusement) que de source d'inspiration pratique effective.

Ce fossé conceptuel ne freina néanmoins pas les contacts corporatifs entre les deux extrémités de l'océan. A la faveur des réunions hôtelières internationales, qui se multiplièrent à partir de

---

117. L'auteur prend pour exemple de cette standardisation et de cette rationalisation scientifique poussée l'action de l'hôtelier E.M. Statler, fondateur d'une chaîne hôtelière à bon marché dans tous les Etats-Unis.

[1] *Ibidem*, p.143.

[2] « L'hôtel américain apprécié par un hôtelier français » in *B.H.* n°7 du 1er avril 1924, pp.114-115.

[3] *Loc.cit.*

[4] *Loc.cit.*

[5] A.TRAVELLER, P.FOUASSIER, *Pour l'hôtelier, op.cit.*, p.44.

[6] La moitié du contingent était français, suivis des Suisses (19 personnes) ainsi que de quelques Portugais, Danois et néerlandais. « Voyage d'étude d'hôteliers belges en Amérique » in *B.H.* n°11 du 1er juin 1929, p.355.

[7] G. d'AVENEL, *Les mécanismes de la vie moderne, op.cit.*, p.52.

la création de l'*Alliance Internationale de l'Hôtellerie* en 1921, les échanges et les voyages s'avérèrent même relativement fréquents entre les acteurs du secteur de l'accueil du Continent et les Etats-Unis. En novembre 1923 notamment, dans le cadre du II$^{e}$ Congrès triennal organisé à New York par l'A.I.H., cent-vingt hôteliers européens traversèrent l'Atlantique pour visiter le pays durant plusieurs semaines, parmi lesquels treize belges.[1] Dans la liste des membres de la délégation belge se retrouvaient les personnalités influentes de la F.N.H.B. : l'omniprésent secrétaire Louis Moyaerts ; Léon Wielemans du Métropole ; Eugène et Gaston Devos de l'hôtel Anspach à Bruxelles ; Janssens du Terminus Palace à Anvers et Maurice Wiser, administrateur d'établissements à Liège, Bruxelles et Spa.[2] Outre les réunions d'usage durant le Congrès, ces derniers ne manquèrent pas de visiter les hôtels les plus luxueux de chaque ville traversée mais également, de passage à Detroit, l'usine de montage Ford, preuve s'il était encore nécessaire du puissant attrait des principes de l'organisation scientifique du travail auprès des professionnels à cette époque.[3]

En avril et en mai 1926, un congrès de l'A.I.H. à Paris constitua l'occasion idéale pour répondre à l'invitation américaine, trois ans plus tôt. Plusieurs fédérations hôtelières nationales se disputèrent l'honneur de recevoir leurs confrères américains durant quelques jours dans leur pays. Deux-cent-quatre-vingt-deux hôteliers furent ainsi reçus durant trois jours en Belgique. L'importance accordée à cette rencontre dépasse réellement l'imagination et il ne paraît pas exagéré d'affirmer que pour les responsables de la F.N.H.B. l'événement revêtait le caractère de véritable visite officielle de grands chefs d'état. Les efforts déployés furent exceptionnels et démontrèrent clairement leur volonté (peut-être même leur obsession) à ne céder en rien en prestige par rapport aux réceptions de l'*American Hotel Association* en 1923 : verre d'accueil et photo de groupe panoramique dans les jardins du Palais d'Egmont, en compagnie de l'ambassadeur américain, soirée de gala à la Monnaie, réception à l'hôtel de ville puis banquet immense au Grand Hôtel en présence du premier ministre Poullet et du bourgmestre de Bruxelles, Adolphe Max, firent partie des solennités mises en place.[4]
Plus remarquable et représentative des efforts déployés par la corporation pour impressionner ses invités, la délégation fut aussi reçue en audience au Palais, en présence du souverain et de l'ensemble de la famille royale.[5] Moins de dix ans après la fin du premier conflit mondial, une entrevue avec Albert Ier lui-même, le mythique roi-chevalier de la *Poor Little Belgium* qui avait alors tant ému l'opinion américaine,[6] devait assurément marquer ses hôtes au-delà de la simple obligation de convenance.

[1] « Vers l'Amérique, le 2$^{e}$ Congrès de l'A.I.H. » in *J.d.C.* n°1, 1$^{er}$ janvier 1924, pp.1-2.
[2] *J.d.C.* n°20 du 15 octobre 1923, p.292.
[3] *B.H.* n°9 du 1$^{er}$ mai 1929, p.281.
[4] « La réception des hôteliers américains – Les journées belges » in *B.H.* n°10 du 15 mai 1926, p.281 et p.319.
[5] *Ibidem*, p.282.
[6] C.SAGESSER, *Les relations belgo-américaines pendant l'entre-deux-guerres*, Mém.Lic. ULB, 1991, p.89.

**<u>Illustration 2.4.</u> : Le Banquet officiel de la F.N.H.B. donné à l'occasion de la visite de l'*American Hotel Association* le 27 avril 1926.**

Le banquet d'honneur, donné dans la salle des fêtes du Grand Hôtel, boulevard Anspach, constitua l'un des points d'orgue de la visite des membres de l'*American Hotel Association*. Il illustre la très grande importance que lui accordaient les membres de la F.N.H.B. Invités nombreux (dont des célébrités de prestige : le premier ministre Prosper Poullet, le bourgmestre Adolphe Max ou l'ambassadeur d'Espagne, le marquis de Villalobar), tenues de gala, cuisine fine, drapeaux et décoration d'apparat, l'ensemble devait souligner le caractère solennel de cette visite et lui donner un caractère quasi officiel.

A.V.B., Fonds iconographique : J 1636. Photo de S. Polak.



Le reste du séjour fut consacré à la visite des hauts lieux du tourisme belge : Anvers[1], les grottes de Han, la ville de Bruges et le littoral voisin.[2]

Au-delà d'un caractère que l'on pourrait à certains égards qualifier d'anecdotique, l'apparat déployé à l'occasion de cet événement n'était pas uniquement destiné à impressionner les confrères d'Outre-Atlantique. Du point de vue de la promotion interne, cette réception représenta également un excellent outil de sensibilisation du grand public à l'importance de l'industrie hôtelière et touristique nationale. Il constitue d'ailleurs l'un des rares faits d'actualité hôtelière qui fut relayé de près par la presse quotidienne généraliste. *Le Soir* lui consacra des articles, durant toute la durée de la visite, en première ou deuxième page de ses

[1] « La réception des hôteliers américains – Les journées belges » in *B.H.* n°11 du 1er juin 1926, p.317.
[2] *Ibidem*, p.324.

éditions, accompagnés de reproductions des portraits solennels des représentants des deux associations corporatives concernées.[1] Cette réception fit, pour la première fois, parler de l'industrie hôtelière partout en Belgique.

La magie du mythe de l'Amérique moderne ne s'essouffla qu'au début des années 1930, lorsque la crise économique mondiale pointa, de manière criante, les limites du modèle américain. Les industriels européens, et les hôteliers également, ne détournèrent pas pour autant leur regard de l'autre côté de l'océan, même s'ils cessèrent d'en cultiver une vision béate. Les Etats-Unis demeurèrent pour eux un formidable réservoir d'idées où ils continuèrent à puiser les dernières idées techniques de *management*, susceptibles de restreindre leurs coûts de production en période de récession.[2]

Jusqu'en 1940, les critiques anti-américaines ne s'avérèrent pas aussi acérées dans l'industrie de l'accueil belge qu'elles purent l'être dans d'autres milieux, comme dans celui de la publicité, par exemple.[3] Cette relative mansuétude devait assurément s'expliquer par l'absence dans l'hôtellerie bruxelloise et belge d'une concurrence directe venue d'Outre-Atlantique. Les grandes chaînes telles que *Hilton*, *Mariott*, etc. ne commencèrent à investir le marché national qu'au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale. Etablissements lointains et inaccessibles, les hôtels des Etats-Unis restèrent par conséquent des références dont les innovations pouvaient inspirer de nouvelles méthodes en Belgique mais dont la concurrence inexistante ne poussait pas à en dénoncer les faiblesses. Presqu'abstraits, ils n'y jouèrent pas le rôle d'aiguillon de différenciation, ni de parfait bouc émissaire. Pourquoi pointer du doigt un mode de fonctionnement contre lequel il n'est pas nécessaire de rivaliser ?

[1] E. L.SARKIES, *The importance of the hotel industry*, Leiden, Eduard IJdo, 1934, p.77. Et le quotidien le *Soir* du 26 au 30 avril 1926.
[2] D.BARJOT et C.REVEILLARD, *op.cit.*, p.11.
[3] V.POUILLARD, « La puissance du modèle américain. Les agences publicitaires dans la Belgique de l'entre-deux-guerres » in *Le temps des médias*, n°2, printemps 2004, pp.54-55.

## 2. Une profession des classes moyennes ? Les revendications et préoccupations corporatives

### 2.1 Une évidente communauté d'intérêts

La fin du XIXe siècle vit l'émergence de la problématique de la petite bourgeoisie que les difficultés de la question ouvrière avaient jusqu'alors mis sous couvert. Devant la montée en puissance du parti socialiste, soutenue par l'adoption du suffrage universel tempéré par le vote plural, catholiques et libéraux prirent à cette époque conscience de l'importance à accorder aux revendications des classes moyennes. Deux mobiles principaux motivaient cette attention nouvelle : préserver, d'une part, cette classe-tampon, intermédiaire essentiel pour éviter une polarisation dangereuse de la société ; conserver, d'autre part, les votes de l'électorat de la petite bourgeoisie et prévenir ainsi toute velléité d'action politique autonome.[1] Dès sa création en 1896, le Ministère du Travail étudia la possibilité de constituer un service officiel spécialisé en la matière. Celui-ci verra finalement le jour trois ans plus tard sous la dénomination de *Bureau spécial pour l'étude de la petite bourgeoisie*, bureau qui se muera finalement, en 1906, en organe administratif plus conséquent, l'*Office des Classes Moyennes*.

La mission de l'Office visait avant tout à informer l'Etat sur les conditions économiques pratiques des personnes exerçant au sein des classes moyennes et à prodiguer à celles-ci une aide diversifiée sous formes de conférences, de soutiens associatifs ainsi que de promotion de l'enseignement technique et complémentaire. Remanié deux ans plus tard, le bureau devint l'*Office des Métiers et Négoces*, épaulé dès 1909 par un organe consultatif composé de parlementaires et de représentants d'unions d'indépendants et d'associations professionnelles, le *Conseil supérieur des Métiers et Négoces*. Délesté du domaine spécialisé de l'éducation professionnelle, l'office mena des actions dynamiques à destination du public en subsidiant, notamment, des congrès nationaux et internationaux de la petite bourgeoisie et en y promouvant l'esprit d'association. Grâce à ces relais publics directs, les autorités nationales soulignaient ainsi leur sollicitude envers les classes moyennes et gardaient aussi un regard discret sur ses débats internes, tout en limitant néanmoins leur intervention directe.[2] L'entre-deux-guerres ne fit ensuite que poursuivre un mouvement largement entamé avant 1914 et approfondit la mise en place effective d'une véritable politique des classes moyennes en Belgique. Les structures officielles de représentation des classes moyennes furent alors confirmées, affermies et adaptées. Des organes représentatifs, les *Chambres provinciales des Métiers et Négoces*, furent créés en 1928. L'hôtellerie s'y trouvait représentée dans la section « Alimentation ».[3] On adjoignit officiellement, en 1932, la dénomination « des classes moyennes » au Ministère de l'Agriculture, illustration prégnante de l'importance accrue

[1] G.KURGAN-VAN HENTENRYCK, « A la recherche de la petite bourgeoisie : l'enquête orale de 1902-1904 » in *R.B.H.C.*, XIV, 1983, 3-4, pp. 287-288. *Rapport sur l'activité de la section des Classes Moyennes de 1899 à 1906*, Bruxelles, Ministère de l'Industrie et du Travail, Office des Classes Moyennes, 1907, pp.1-16.
[2] S.JAUMAIN, *Les petits commerçants, op.cit.*, pp.147-149 et p.156. S.JAUMAIN, L.GAIARDO, « "Aide-toi et le gouvernement t'aidera." Les réponses de l'état à la crise de la petite bourgeoisie » in *op.cit.*, pp.442-444.
[3] P.HEYRMAN, *op.cit.*, p.216.

accordée à cette question qui dépassait dorénavant la simple tâche spécialisée d'un sous-département d'un ministère parmi d'autres.[1]
Cette sollicitude nouvelle du gouvernement ne devait rien au hasard. Au tournant du siècle et même au-delà, les causes de mécontentement se comptaient en nombre pour la petite bourgeoisie et l'Etat ne pouvait plus fermer les yeux sur ses griefs croissants. Les petits indépendants se sentaient en effet surimposés par rapport aux citoyens ordinaires. Ils exigeaient donc une révision approfondie du système désuet des patentes et la création d'institutions de crédit adaptées à leurs besoins. Ils dénonçaient en réalité, au sein de groupements corporatifs nouvellement constitués, l'indifférence générale du gouvernement à leur égard alors que leur situation économique réclamait, à leurs yeux, le développement d'une politique de protection commerciale spéciale et une lutte efficace contre la concurrence, jugée déloyale, des colporteurs et des coopératives.

Citoyens dénigrés, associations professionnelles développées, impassibilité étatique, pression fiscale écrasante et demandes de crédits publics, la communauté de pensée entre industrie hôtelière et classes moyennes saute littéralement aux yeux de l'observateur attentif. Et les chapitres précédents semblent ainsi offrir un écho fidèle aux revendications que formulait, à la même époque, une petite bourgeoisie bien engagée sur la voie d'une visibilité croissante sur la scène publique. Il paraît par conséquent légitime de s'interroger sur les relations tissées entre l'industrie hôtelière et les autres professions impliquées dans le mouvement des classes moyennes afin d'y déceler les signes éventuels d'un sentiment d'identité partagé et de mettre peut-être en lumière les indices d'une implication directe des représentants de l'Horeca dans ce mouvement social plus global.

La définition-même de « classes moyennes » ou de « petite bourgeoisie » a canalisé une part importante des réflexions des travaux historiques consacrés à ce sujet.[2] Ces efforts ont systématiquement souligné la difficulté réelle qui existait à appréhender avec précision ces termes qui recouvraient une réalité sociale large et multiforme. Selon que l'on tienne compte de critères sociaux, économiques ou de perception subjective, on pouvait en effet inclure, soit au contraire exclure, certaines professions du champ de la petite bourgeoisie. En pratique, cette difficulté de compréhension concernait en priorité les couches extrêmes de cette classe de la population, dans les contours flous de ses bornes de délimitation. Les franges les plus basses des classes moyennes, comme les cabaretiers par exemple, partageaient assurément des conditions de vie proches de celles du prolétariat, tandis que ses marges supérieures devaient compter des éléments qui, par leur train de vie ou leurs revenus, aspiraient à être considérés comme partie intégrante de la bourgeoisie, tels les pharmaciens ou certains employés.[3]
Les hôteliers se situaient sans conteste également aux limites de ces démarcations vagues. La réalité foncièrement hétérogène du métier, déjà largement abordée par notre propre exercice de définition en début de ce travail, explique en grande partie ce positionnement très peu tranché de la corporation au sein des classes moyennes : le logeur-cabaretier et le propriétaire

[1] « Echos professionnels – Une bonne nouvelle » in *B.H.* n°17 du 1er septembre 1932, p.671.
[2] Tentatives de définitions : « Une définition impossible ? » in S.JAUMAIN, *Les petits commerçants, op.cit.*, pp.16-18 ; « Definitie en ideaalbeelden » in P.HEYRMAN, *op.cit.*, pp.20-27 ; « Words and identities » in G.CROSSICK, H.-G.HAUPT, *The petite bourgeoisie, op.cit.*, pp.134-138.
[3] G.KURGAN-VAN HENTERYK, « Conclusion » in *Aux frontières des classes moyennes, op.cit.*, p.139.

d'un palace urbain se positionnaient respectivement aux frontières opposées de la petite bourgeoisie et l'on pourrait aisément discuter de leur appartenance effective à cette classe sociale sachant combien l'exercice de leur profession, comme leur échelle de valeurs, devait indubitablement différer. Ces professionnels partageaient toutefois des préoccupations communes qui, dans leur ensemble, laissent à penser que, les uns comme les autres, pouvaient, selon des critères parfois différents, être considérés comme appartenant tous deux à la petite bourgeoisie. Leurs origines souvent modestes, leur mécontentement face aux mesures fiscales édictées, leur valorisation partagée de l'individualisme et de la propriété constituent autant de pratiques et d'idées qui les rapprochaient fortement du monde du petit commerce. Fernand Collin, auteur d'un rapport officiel sur les classes moyennes à la fin des années 1930, buta sur les mêmes difficultés épistémologiques. Il finit néanmoins par englober les hôteliers dans sa propre définition des classes moyennes, entendu, selon lui, que leur activité se rapprochait grandement du commerce de détail.[1]

Comment, en définitive, l'industrie de l'accueil considéra-t-elle, et se perçut-elle, par rapport aux initiatives politiques développées vis-à-vis de la petite bourgeoisie ?
La première réalisation d'envergure du gouvernement et marque introductive de son attention portée à la problématique des classes moyennes, demeure certainement la constitution d'une *Commission nationale de la petite bourgeoisie*. Créée en 1902, sa mission visait à informer le gouvernement de la situation réelle des classes moyennes en Belgique et sur les mesures possibles pour l'améliorer. Celle-ci divisa son travail d'investigation en trois parties qui générèrent trois résultats distincts : des études monographiques, une enquête écrite et une enquête orale. Cette dernière recueillit les témoignages directs des représentants de la petite bourgeoisie dans tout le pays, entre 1902 et 1904, grâce à l'établissement de huit comités régionaux (un par province, excepté Namur et le Luxembourg réunis). Mille trois cent trente-trois individus ou représentants d'associations diverses vinrent exposer leur opinion devant le comité.[2] La participation des hôteliers à cette enquête nous offre ainsi un premier indice concret de leur sentiment d'appartenance à la petite bourgeoisie grâce à leur réaction face à cette toute première opportunité de faire entendre leurs griefs auprès d'une institution officielle.

Force est de constater que leur présence s'avère, sur l'ensemble du pays, plutôt anecdotique : aucun représentant de l'industrie de l'accueil ne se déplaça, ni dans le Hainaut, ni dans le Brabant.[3] Seulement dix témoins revendiquèrent distinctement la profession d'« hôtelier » sur l'ensemble des neuf provinces belges, concentrés distinctement à la Côte et dans les Ardennes. Les cinq « aubergistes » également référencés semblent, en réalité, avoir exercé l'activité de cabaretier, leur occupation d'« herbergier » ayant été erronément traduite du néerlandais vers le français. Enfin, un maréchal-ferrant spadois peut également être rattaché à l'industrie de l'accueil. Il paraît avoir cumulé plusieurs fonctions, dont celle d'hébergement payant, puisqu'il vint se plaindre de la concurrence illégale des « bobelins », propriétaires de

[1] F.COLLIN, *Rapport concernant les classes moyennes artisanales et commerçantes*, Bruxelles, 1937, p.7.
[2] Pour une analyse globale de la nature des revendications de la petite bourgeoisie exprimées dans l'enquête orale : G.KURGAN – VAN HENTERYCK, « A la recherche de la petite bourgeoisie… » *op.cit*.
[3] *Ministère de l'Industrie et du Travail. Commission nationale de la petite bourgeoisie – Séances d'enquête orale*, Bruxelles, vol. V (Hainaut) et vol. VII (Brabant), 1904.

maisons privées qui louaient leurs biens aux touristes en voyage dans la station thermale.[1] La concurrence déloyale des pensions non déclarées, et donc exemptées de taxes, se présente d'ailleurs comme l'une des causes de mécontentement principales du métier devant la Commission : « Les *grands hôtels ne font pas beaucoup de concurrence parce que leurs prix sont très élevés. Ce n'est pas de ceux-là que le témoin entend se plaindre.* » déclarait un hôtelier d'Ostende[2] tandis qu'un collègue de la même entité, ébéniste reconverti dans l'accueil, opinait dans ce sens : « *Il est du reste plus aisé de gagner sa vie dans cette profession, car les grands hôtels ne font pas concurrence aux petits, chaque catégorie ayant sa clientèle qui devient journellement de plus en plus importante ; l'affluence, en effet ne fait que croître d'année en année.* »[3] Le constat demeurait le même en Ardenne pour un confrère d'Arlon qui déplorait de se voir ainsi dépouiller de sa clientèle aux revenus moyens – étudiants, employés et fonctionnaires – qui avait fui les établissements établis de la ville pour des alternatives clandestines moins chères.[4]

L'autre source de plaintes se concentrait, quant à elle, sur la suppression du droit de licence. Les hôteliers abondaient ainsi dans le même sens que les cabaretiers pour lesquels cette imposition s'avérait totalement inacceptable. Il s'agissait d'une taxe progressive établie sur les débits de boissons alcoolisées, instituée par la loi du 19 août 1889. Adoptée afin de lutter contre l'alcoolisme, cette mesure était rejetée par les commerçants unanimes qui n'y voyaient qu'une initiative inefficace et discriminatoire à leur égard puisqu'implicitement, elle les pointait du doigt comme propagateurs principaux de ce fléau social dans le pays. Source de revenus conséquente pour les communes, la taxe bénéficiait en conséquence de partisans fidèles. Le gouvernement n'accepta sa suppression qu'à la faveur de son remplacement, en 1912, par une nouvelle taxe, celle d'ouverture sur les débits de boissons, liée au détaillant plutôt qu'au propriétaire des murs de l'établissement.[5]

Les (rares) interventions des hôteliers devant la *Commission nationale de la petite bourgeoisie* nous dressent donc au final un premier portrait d'un métier fort peu intéressé par les problématiques auxquelles était confrontée la petite bourgeoisie de son époque. Cette indifférence peut néanmoins également se lire, au contraire, comme un indice parlant de la promiscuité de l'hôtellerie avec les classes moyennes puisque, par individualisme et peur des rivalités internes, les petits commerçants répugnèrent, de tout temps, à exposer publiquement leur situation économique. Ce manque de cohésion se révèle d'ailleurs une faiblesse caractéristique de ce milieu social.[6] Les intervenants venus témoigner semblent, de plus, appartenir à une frange moins fortunée de la profession comme l'illustrent leurs plaintes vis-à-vis des petites pensions clandestines, leurs rivales directes, et l'importance de la fonction débit de boissons dans leur activité. Ce profil économique modeste les apparente indubitablement

[1] Déposition d'Henri Sody, 37 ans, maréchal-ferrant à Spa. *Ministère de l'Industrie et du Travail. Commission nationale de la petite bourgeoisie – Séances d'enquêtes orales, op.cit.*, vol. IV, p.247.
[2] Déposition d'Albert Dyseryck, 30 ans, hôtelier à Ostende. *Ibidem*, vol. III, p.90.
[3] Déposition de François Vanden Borre, 51 ans, ancien ébéniste, hôtelier à Ostende. *Ibidem*, p.95.
[4] Déposition de J.-B. Van Moer, 60 ans, hôtelier à Arlon. *Ibidem*, vol. I, p.61.
[5] S.JAUMAIN, L.GAIARDO, « "Aide-toi et le gouvernement t'aidera."… », *op.cit.*, p.439. R.ANKAERT, « Les cabaretiers-cafetiers à la fin du XIXe siècle » in *Aux frontières des classes moyennes…, op.cit.*, pp.42-47.
[6] G.KURGAN – VAN HENTERYCK, « A la recherche de la petite bourgeoisie… » *op.cit.*, p.290. Même constat : F.COLLIN, *op.cit.*, p.14.

bien plus facilement à la petite bourgeoisie que leurs confrères des établissements de luxe dont le positionnement vis-à-vis de celle-ci s'avère plus difficilement discernable. Toutefois, les griefs énoncés par le métier n'excluent pas définitivement le haut-du-panier de l'hôtellerie des classes moyennes car des plaintes identiques alimentaient aussi de manière récurrente les pages du *Journal de la Cuisine* et de la *Belgique hôtelière* : *family hotels* illégaux ou législation sur l'alcool demeureront des fers de lance des actions syndicales de Bruxelles et des groupes similaires. Ces problèmes touchaient indifféremment les multiples couches de ce métier hétérogène. Sans jamais participer officiellement aux congrès nationaux de la petite bourgeoisie avant 1914, l'U.H.R.L.B. manifesta continuellement son intérêt pour ce milieu. C'est ainsi qu'en 1933 encore, l'Union ne s'affilia pas au Congrès des Classes moyennes alors organisé mais précisa qu'il lui était assurément « *impossible de se désintéresser des efforts tentés par cette association* » et envoya donc son président y assister.[1]

### 2.2 Une position ambiguë

Les intérêts des hôteliers rejoignaient totalement ceux des cafetiers sur un aspect qui constitua l'un des points de friction récurrents entre l'Etat et les classes moyennes : la législation sur l'alcool. Les cabaretiers représentaient une classe à part dans la Belgique du XIXe siècle. Leur profession s'avérait en effet surtaxée depuis 1838 pour des raisons de lutte contre l'alcoolisme et expliquait l'image très négative que véhiculait le métier. L'imposition et la réprobation publique croissante du commerce de l'alcool ne fit que s'accroître avec la loi de 1887 sur l'ivresse publique, celle de 1889 sur droit de licence et celle de 1912 sur l'ouverture des débits de boissons. Durant la guerre de 1914-1918, les autorités belges comme l'occupant allemand interdirent formellement la vente de boissons fortes aux militaires. Dès 1917, le gouvernement en exil au Havre avait mis en place une commission d'étude sur la réglementation et la vente de boissons alcoolisées, sous la présidence du socialiste Emile Vandervelde.[2] Ce dernier s'était positionné avant même le déclenchement du conflit comme un farouche partisan d'un durcissement des règles en la matière afin de lutter contre l'augmentation de la consommation d'alcool.[3]

Le 15 novembre 1918, Vandervelde, devenu entre-temps ministre de la Justice du premier gouvernement d'une Belgique libérée, édicta l'interdiction pure et simple de la production et de la distribution de boissons alcoolisées à plus de 15 degrés. La décision n'avait néanmoins qu'une portée temporaire. Quelques mois plus tard, le gouvernement Delacroix introduisit un projet de loi de réglementation définitive. La prohibition stricte n'était plus envisagée mais bien celle de la vente des boissons fortes pour la consommation dans les lieux publics. Sa

[1] « U.H.R.L.B. – Réunion du Comité du 14 novembre 1933 » in *B.H.* n°23 du 1er décembre 1933, p.891

[2] Emile Vandervelde (1866-1938): Docteur en droit, en sciences sociales et en économie politique de l'ULB, Emile Vandervelde s'affilia au parti ouvrier belge dès sa fondation en 1885 et fut l'initiateur de la Charte de Quaregnon (1894), texte idéologique fondateur du socialisme belge. Député socialiste de l'arrondissement de Charleroi (1894 à 1900) puis de Bruxelles (1900-1938), il fut aussi président de la Seconde Internationale de 1900 à 1918. Nommé Ministre d'Etat en 1914, il participa aux gouvernements d'Union nationale dès 1916. Il fut successivement ministre de la Justice (1918-1921), des Affaires Etrangères (1925-1927) et de la Santé Publique (1935-1937). Homme fort du P.O.B. durant près d'un demi-siècle, il présida le parti de 1933 à sa mort. Voir J.POLASKI, « Emile Vandervelde » in *N.B.N.*, t.1, Bruxelles, 1988, pp.544-554.

[3] P.HEYRMAN, *Middenstandsbeweging, op.cit.*, p.93. P.HOFMAN, *De herbergier(ster) te Gent (1890-1910). Sociale studie van een beroepsgroep*, Mém. Lic., Histoire, RUG, 1981, p.63 et ss.

distribution pour un usage privé restait toujours admise mais dans une quantité minimale de deux litres à la fois. Le commerce de détail était ainsi explicitement interdit aux cafetiers. Et pour éviter toute consommation clandestine d'alcool, il était également défendu à ces derniers de conserver des boissons alcoolisées à leur domicile. Après de nombreux débats, le texte finit par être voté. Baptisée rapidement « loi Vandervelde », la loi sur l'alcool du 29 août 1919 signifia également une augmentation des taxes d'ouverture sur les débits de boissons et des exigences de moralité nouvelles (notamment en matière de casier judiciaire) pour tout nouveau candidat-cabaretier.[1] Adoptée dans l'objectif clair de limiter la consommation éthylique dans le pays, la loi Vandervelde semble n'avoir, somme toute, qu'accompagné une baisse tendancielle déjà observée avant-guerre du nombre de cafés existants en Belgique.[2] Le public accueillit d'ailleurs cette décision dans une relative indifférence car la majeure partie de la population s'accordait déjà sur le fait qu'il s'agissait là sans doute de l'une des seules mesures capables de lutter un tant soit peu contre l'alcoolisme. La loi Vandervelde actait, de plus, la montée au pouvoir du mouvement ouvrier, pour lequel cette thématique avait depuis longtemps constitué un cheval de bataille important.[3]

Plus étonnant au premier abord, la réaction des professionnels de l'Horeca s'avéra aussi très lente et ne commença réellement à se faire entendre que lorsque les plus directement touchés par ces mesures, les marchands de liqueurs et de boissons fortes, s'en émurent. Il faut dire que les structures fédératives créées par les cafetiers étaient sorties laminées de la guerre et que leur réorganisation fut malheureusement pour eux trop tardive pour lutter efficacement contre le texte législatif alors en préparation. La *Ligue nationale des cafetiers de Belgique* ne lança un mouvement de grève que le 31 octobre 1920, une fois ses forces corporatives remises sur pied opérationnel, soit près d'une année après l'adoption de la loi Vandervelde ! De plus, l'hétérogénéité évidente entre les métiers de l'Horeca et entre ses groupements corporatifs (l'U.H.R.L.B. représentait assurément des établissements mieux nantis que la Ligue des cafetiers) ne fit que diviser encore les voix du secteur et d'affaiblir la portée de ses actions.[4] Moins touchés que les cafetiers dans leurs revenus, les hôteliers ne furent pas aussi prompts qu'eux pour lutter contre cette « *loi du malheur* » qui pénalisait certainement plus fortement les finances de leurs confrères plus petits. Cet isolement poussa finalement les cabaretiers à occuper une place prépondérante au sein du mouvement des classes moyennes (positionnement inenvisageable avant 1914) et à y jouer le rôle de chef de file dynamisant dans la deuxième moitié des années 20, particulièrement. Meneurs du milieu, ils réussirent ainsi à octroyer à la loi Vandervelde les premières loges des revendications des organismes des classes moyennes à l'époque.[5]

Les arguments émis pour plaider la cause d'un remodelage profond de la loi du 29 août 1919 demeuraient néanmoins les mêmes pour l'ensemble du secteur Horeca. La Ligue des Cafetiers et la *Belgique Hôtelière* dénonçaient de manière identique l'hypocrisie du texte. « *La loi telle qu'elle a été votée par la Chambre des Représentants, est une loi de façade qui, loin*

[1] *Loc.cit.*
[2] *Ibidem*, p.94.
[3] *Loc.cit.*
[4] *Ibidem*, p.96.
[5] *Ibidem*, p.180.

*d'enrayer l'alcoolisme, favorisera au contraire l'ivrognerie à domicile, au grand dam de la famille du buveur invétéré.* »[1] Les deux groupements contestaient la responsabilité de la profession dans le comportement de leur clientèle et minimisaient les répercussions physiques et morales de l'alcool, critiquant, au contraire, en cas de prohibition, les risques d'une production clandestine frelatée, dangereuse pour la santé.[2] Pensée commune à la petite bourgeoisie en général, la loi Vandervelde témoignait d'une tendance nouvelle et pernicieuse, selon eux, d'une trop grande intervention de l'Etat dans le domaine socio-économique. Elle illustrait surtout un politique inédite d'« *assistanat* » qu'ils dénonçaient fermement. En outre, élément récurrent de leur argumentaire, la législation sur l'alcool mettait à mal le principe constitutionnel-même d'égalité entre les citoyens puisque en matière de détention de boissons fortes, une frange particulière de la population se trouvait stigmatisée, les représentants de l'Horeca, au simple motif de leur profession.[3] « *Tous les Belges sont égaux devant la loi. Mais cependant, les hôteliers, restaurateurs et limonadiers ne peuvent pas détenir de l'alcool, comme peut le faire le citoyen ordinaire. Cela ne fait jamais que justifier le proverbe : deux poids et deux mesures, direz-vous !* »[4] Initiateur de toutes ces « dérives » et excès autoritaires, le parti socialiste personnifia, à lui seul, la source de tous les maux que l'ensemble des classes moyennes critiquèrent avec virulence. Malgré une neutralité affichée, la revue de l'U.H.R.L.B. participa à ce même courant antisocialiste pour lequel la figure d'Emile Vandervelde, en particulier, concentra toutes les attaques et la vindicte : « *Sans aucune intention de fronde, qu'il nous soit permis de dire que ce n'est pas parce que l'honorable Ministre de la Justice pratique personnellement jusqu'au fanatisme les principes de l'abstinence (résultats vraisemblables de son idiosyncrasie) qu'il faille imposer au peuple belge l'obligation de vivre en anachorète.* »[5] souligna d'une verve moqueuse fort agressive Louis Moyaerts, secrétaire de l'Union syndicale des Hôteliers.

L'exigence d'une révision de la loi sur l'alcool revint donc de manière récurrente dans les agendas politiques durant tout l'entre-deux-guerres, sans avancée déterminante pourtant. Cette requête lancinante joua à l'évidence un rôle d'accélérateur dans la structuration des organisations des classes moyennes à la même période.[6] Unis autour de cette demande, cafetiers, restaurateurs et hôteliers purent, pour la première fois, mener une action commune coordonnée et, mus par cette force, liguer, dans un même effort, le monde du petit commerce local et national.

Pour lutter contre ces « *lois iniques* »[7], un *Comité national de défense contre les prohibitions* vit le jour en 1921, sous la présidence du sénateur libéral Robert Catteau.[8] L'investissement

---

[1] *Annuaire de l'Union Syndicale des Hôteliers, Restaurateurs et Limonadiers de l'agglomération bruxelloise.* Compte-rendu des travaux du Comité pendant l'exercice 1919, *op.cit.*, p.14.
[2] *Ibidem*, p.15.
[3] P.HEYRMAN, *op.cit.*, pp.96-97.
[4] « Des poids… des mesures… » in *B.H.* n°2 du 15 janvier 1931, p.63.
[5] *Annuaire de l'Union Syndicale des Hôteliers, Restaurateurs et Limonadiers de l'agglomération bruxelloise.* Compte-rendu des travaux du Comité pendant l'exercice 1919, *op.cit.*, pp.14-15.
[6] P.HEYRMAN, *op.cit.*, p.181.
[7] *Annuaire de l'Union Syndicale des Hôteliers, Restaurateurs et Limonadiers de l'agglomération bruxelloise.* Compte-rendu des travaux du Comité pendant l'exercice 1919, *op.cit.*, p.13.
[8] Robert Catteau (1880-1956) : Avocat, journaliste et administrateur de société, Catteau entra en 1921 au Conseil communal de Bruxelles où il remplit les fonctions d'échevin de l'Assistance publique (1933-37), puis de

de ce politique dans cette question ne doit clairement pas étonner. Juriste de formation et administrateur de plusieurs sociétés, l'homme était d'abord le fils d'une figure éminente de l'Horeca bruxellois, Nestor Catteau[1], propriétaire-fondateur de la *Taverne Royale* des Galeries et premier sénateur issu de la corporation, siégeant entre 1909 et 1916. Ce dernier s'était imposé comme une personnalité influente dans le paysage politique communal jusqu'à sa mort, en défendant publiquement la voix du groupe de l'Alimentation ainsi qu'en tant que membre actif de l'*Association libérale progressiste* cantonale. Il avait cédé la gestion de son établissement à son neveu Paul Frison[2], président de l'U.H.R.L.B. entre 1927 et 1933, plutôt qu'à son fils, mais cette filiation explique, sans nul doute, la préoccupation plus grande de Robert pour les revendications du secteur, souci que ne manifestèrent que rarement d'autres politiciens. Invité régulier des banquets de l'association, Catteau abondait, dans ses discours, dans le même sens que ses hôtes en défendant sans cesse les principes de la liberté individuelle et en fustigeant ce qu'il considérait comme une « étatisation de la morale » injustifiée.[3] L'U.H.R.L.B., membre de la première heure du *Comité national de défense contre les Prohibitions*, relaya systématiquement dans sa revue les actions et les critiques formulées par cet organisme.

L'argumentaire ainsi déployé semble n'avoir porté que des fruits fort maigres puisque, comme nous l'avons déjà souligné, une révision de la loi Vandervelde fut régulièrement débattue durant l'entre-deux-guerres mais ne connut en pratique aucune modification significative. Comme la mesure s'avérait acceptée par la majeure partie de la population, les motifs évoqués par l'Horeca apparaissaient surtout comme une protection obtuse et égoïste d'intérêts strictement personnels au détriment de la santé publique. Pour élargir le débat et tenter de lui conférer ainsi un peu plus de légitimité, un nouvel argument fit son apparition à la fin des années 1930, de la part des hôteliers plus précisément, celui du tourisme national. Et de souligner que le refus d'un verre d'alcool à un étranger dans les établissements reconnus affectait l'image d'accueil de la Belgique toute entière. Cela détournait en pratique les voyageurs en recherche de spiritueux vers les cercles clandestins, mal famés et dangereux.[4] Le raisonnement n'avait assurément pas plus porté que les précédents puisqu'à la 1ère journée-congrès des Hôteliers, en 1937, la révision de la loi sur l'alcool demeurait « *celle de nos*

---

l'Instruction publique et des Beaux-arts (1937-53). Il fut également sénateur libéral de l'arrondissement de Bruxelles de 1932 à 1954. V. *Le Parlement belge – Le* Sénat, Bruxelles, Notre temps, 1938, p.64. P.VAN MOLLE, *Le Parlement belge*, *op.cit.*, p.40. P.HEYRMAN, *op.cit.*, p.580. *La Belgique active*, *op.cit.*, p.115.

[1] Nestor Catteau (1852-1916) : Propriétaire-fondateur de la *Taverne Royale* des Galeries vers 1880, il fut aussi administrateur de la S.A. de l'Exposition universelle de Bruxelles de 1910 et premier vice-président de l'U.H.R.L.B. Il succéda à Emile De Mot comme sénateur libéral de l'arrondissement de Bruxelles en 1909. Investi dans la politique locale, il fut membre du C.A. des *Hospices de Bruxelles* et s'investit dans la mise en place de la soupe communale lors de la première Guerre mondiale. V. P.VAN MOLLE, *op.cit.*, p.40.

[2] Paul Frison (1883-1933) : Neveu de Nestor Catteau (et donc cousin direct de Robert), Frison reprit la direction de la *Taverne royale* après le décès de son oncle, en 1916. Il fut président de l'U.H.R.L.B. de 1927 jusqu'à son décès inopiné en 1933. Il s'intéressa particulièrement à la question de la formation professionnelle hôtelière. Voir « M. Paul Frison » in *B.H.* n°15 du 1er août 1929, p.499 ; « Un deuil cruel frappe l'Hôtellerie belge » in *B.H.* n°15 du 1er août 1933, p.566 et ss.

[3] *B.H.* n°1 du 1er janvier 1926, p.18.

[4] « Les revendications patronales dans l'industrie hôtelière » in *B.H.* du 1er août 1936, p.477.

*revendications qui prime toutes les autres* […] *sans conteste* », d'après le secrétaire Albert Hanau, preuve éloquente que rien n'avait pu être obtenu dans ce domaine.[1]

Terrain corporatif commun entre petits commerçants, cabaretiers et hôteliers, la loi sur l'alcool constituait néanmoins aussi pour ceux-ci une véritable pierre d'achoppement. Elle illustre, en effet, de manière évidente, les difficultés relationnelles qu'entretenait l'industrie de l'accueil avec les classes moyennes et son positionnement par rapport à ce milieu. Il paraît indubitable que cette promiscuité d'intérêts servaient mais mettaient également très mal à l'aise les hôteliers. L'image véhiculée par les cafetiers s'avéraient en effet globalement mauvaise. Le cabaret nourrissait la désapprobation unanime des ligues de tempérance créées par les classes dirigeantes, à la fin du XIXe siècle. D'une part, il brisait, selon eux, l'équilibre des familles populaires en éloignant l'ouvrier de son foyer et en le poussant ainsi vers une inéluctable déchéance physique et morale. Mais il était aussi, d'autre part, source de troubles et de violences en tant que lieu reconnu de propagande et d'agitation sociale.[2] Cette déconsidération globale ne manquait évidemment pas de rejaillir, par une généralisation hâtive, sur l'ensemble des professions Horeca et nuisait ainsi considérablement à la réalisation politique des demandes du secteur : ces exploiteurs rapaces de la détresse ouvrière ne pouvaient en aucun cas être entendus par la bonne société.

Les hôteliers, à plus forte raison les titulaires de l'U.H.R.L.B., ne pouvaient accepter cette assimilation qui jetait le discrédit public sur leur activité. Commerçants aisés, soucieux de s'inscrire dans un train de vie bourgeois, ils s'ingénièrent perpétuellement à se distancier fermement des « vulgaires » cabaretiers d'origine ouvrière avec lesquels ils ne concevaient pas d'être confondus.[3] Comme les concours d'économie sociale exposés dans le chapitre précédent l'ont démontré, la frange la plus fortunée de l'Union partageait d'ailleurs en majeure partie l'opinion moralisatrice diffusée dans les hautes sphères de la société. Et elle aspirait clairement à en faire partie. Une telle position ne pouvait que complexifier ses relations avec ses homologues populaires : prêchant en partie sur des terres d'activités communes, l'U.H.R.L.B. et la *Ligue des Cafetiers* se menèrent une discrète guerre médiatique, s'alliant et se méprisant au gré d'intérêts fluctuants. En 1913, la première décida de modifier officiellement la dénomination « cafetiers » de son intitulé en « limonadiers », aux accents apparemment plus sérieux et honorables, afin, précisa-t-elle sur un ton délibérément flou, d'« *éviter la confusion avec d'autres groupements* ».[4] Une décennie avant déjà, une plainte semblable avait été émise par les membres de l'Union déplorant que la *Ligue*, en cultivant le malentendu, tentait de « *donner le change* »[5] dans sa lutte contre l'abolition du droit de licence. En termes moins voilés, ils contestaient donc cette tentative des petits taverniers d'octroyer un certain vernis de respectabilité à leurs actions en confondant sciemment les deux associations professionnelles. Les pages du *Journal de la Cuisine*, avant

[1] A.HANAU, « Les revendications patronale dans l'industrie hôtelière » in *B.H.* n°10 du 15 mai 1937, p.330.
[2] R.ANKAERT, « Les cabaretiers-cafetiers… », *op.cit.*, pp.39-41.
[3] Des origines ouvrières que les hôteliers partageaient pourtant bien souvent avec les cabaretiers. Les biographies esquissées dans ce travail le prouvent sans conteste. Nous renvoyons plus précisément à la troisième partie de ce travail et dans ses annexes biographiques. Cette promiscuité devait d'autant plus incommoder ceux qui avaient réussi dans le métier et ambitionnait de fréquenter les cercles de la bonne société locale.
[4] « A.G. des membres titulaires du 17 janvier 1913 » in *J.d.C.* n°4 du 23 janvier 1913, p.38.
[5] « Comité du 6 février 1903 » in *J.d.C.*, 1903, p.89.

1914, regorgèrent ainsi de rappels réguliers de cette nature. Ses rédacteurs interpellèrent leurs lecteurs à de multiples reprises sur le fait qu'il n'existait, par exemple, aucune accointance entre le *Journal des Hôteliers et Cafetiers de Belgique*, organe des groupements des *Cafetiers, Hôteliers et Restaurateurs de Belgique* et leur propre revue. Ils critiquaient le fait que « *le titre et le sous-titre sembl*[ai]*ent volontairement choisis pour jeter la confusion et faire croire à un patronage qui n'exist*[ait] *pas* », précisant que ce concurrent s'adressait d'abord aux cabaretiers et aux logeurs.[1] Il faut pourtant bien remarquer que, si le choix du vocabulaire témoignait à l'évidence d'une volonté réelle de brouiller les identités respectives, les termes ainsi privilégiés n'étaient pourtant en aucun cas incorrects. L'imprécision usuelle de la langue française, à laquelle nous avons déjà été confrontée, pouvait aussi en ces circonstances précises jouer en faveur des acteurs les plus pauvres du secteur dans leur volonté de faire entendre leur opinion, autrement inaudible.

A la faveur de la lutte contre la loi Vandervelde, les relations entre groupements furent néanmoins nettement resserrées après 1919. Signe de ce rapprochement dicté avant tout par la raison, Georges Marquet, premier représentant de la F.N.H.B. depuis 1925, accepta l'année suivante la présidence d'honneur de la *Confédération des Cafetiers belges*.[2] L'établissement-phare de Marquet, le *Palace* de la place Rogier, devint alors le lieu de tous les banquets fastueux de l'association. De telles amabilités interprofessionnelles ne purent cependant aplanir les mésententes réciproques et dès 1933, le milliardaire démissionna avec fracas médiatique de son poste, arguant que ses fonctions politiques et hôtelières ne pouvaient être conciliées avec « le mouvement anti-touristique » initié par les cabaretiers pour protester contre la législation sur l'alcool.[3] Ces derniers avaient en effet décrété unilatéralement une fermeture des commerces en plein mois d'été, mesure suicidaire pour les établissements hôteliers s'adressant d'abord aux voyageurs étrangers.[4] La rengaine ancienne d'une utilisation éhontée des termes « restaurateurs et hôteliers » par les cafetiers fut d'ailleurs reprise à l'occasion de ces nouvelles tensions, soulignant la force et la pérennité de cette problématique.[5]

Durant toute la période étudiée, le malaise était par conséquent patent parmi les hôteliers les plus fortunés de la capitale qui n'eurent de cesse de dénoncer l'amalgame qui existait dans l'Horeca et qui avait pour résultat de discréditer l'ensemble du secteur selon des « *préjugés de caste, aussi étroits et mesquins que ridicules et injustes* […] *pour maintenir dans une sorte de servitude morale des personnes d'une honorabilité incontestable, uniquement parce qu'elles exerc[ai]ent une profession qui exige[ait] avant tout du tact et du savoir-vivre.* »[6] Il s'agissait d'un véritable *leitmotiv* corporatif qui attestait combien ce complexe d'infériorité était douloureusement ressenti au sein de l'industrie hôtelière. Chaque exemple de reconnaissance publique du métier dans les pays voisins (France, Suisse, Allemagne etc.) était

[1] « Echos professionnels – Mise au point nécessaire » in *J.d.C.* n°14 du 4 avril 1912, p.244.
[2] *Le Soir* du 23 août 1926, p.2.
[3] *Ibidem*, 13 septembre 1933, p.4.
[4] « Commission mixte F.N.H.B.-Confédération nationale des cafetiers. Réunion du 25 mai 1937 » in *B.H.* n°13 du 1er juillet 1937, p.456.
[5] « F.N.H.B. – Comité national du 20 juillet 1937 » in *B.H.* n°16 du 15 août 1937, p.558.
[6] « L'industrie hôtelière – Le rôle de l'hôtelier » in *J.d.C.*, 1905, p.9.

systématiquement relayé dans le *Journal de la Cuisine*.[1] Celui-ci ne se privait alors jamais de conclure sur l'aveuglement incompréhensible des autorités nationales belges sur la question et sur l'inéluctabilité d'une réévaluation plus juste de leur importance dans les années à venir.
Le propre rattachement revendiqué par l'hôtellerie au monde de l'industrie dont nous avons déjà parlé,[2] participait d'une tentative identique de justification du métier. A nouveau, une telle attitude confirmait leur forte ambiguïté, profondément ancrée, vis-à-vis des classes moyennes et du secteur commercial, considérés en partie au moins comme dévalorisants : faire partie de la grande industrie positionnait, au contraire, le milieu de l'hébergement payant au même rang supérieur, estimable et admiré, des activités économiques mobilisatrices de gros capitaux, telles la sidérurgie ou les charbonnages.

Les marques de dédain s'avéraient clairement nombreuses et tangibles au sein de la société belge et bruxelloise. Le besoin de légitimité exprimé par les hôteliers ne constituait à l'évidence pas la simple expression d'un sentiment diffus d'exclusion, fantasmé de leur part. Outre les remarques globales généralement manifestées, plusieurs événements démontrèrent que cette profession freinait, ou du moins complexifiait grandement, l'ascension des hommes désireux de mener une carrière publique.
Nestor Catteau, futur sénateur et propriétaire de la *Taverne Royale*, établissement indubitablement très élégant de la capitale, vit ainsi échouer sa candidature à une place vacante au conseil d'administration des Hospices de la ville de Bruxelles en 1908 à cause d'une campagne de dénigrement menée par les partisans de son adversaire au poste. Ces derniers avaient volontairement décrit Catteau comme le « *tenancier d'une importante taverne du centre-ville* » ; la dénomination ne se voulait assurément pas neutre et l'U.H.R.L.B. de dénoncer ce « *procédé blâmable* » qui visait à « *qualifier ignominieusement un des nôtres* » dont les connaissances en matière d'alimentation ne pouvaient, d'après eux, qu'être bénéfiques à la gestion des Hospices.[3]

Pierre Cordemans, quant à lui, ne put jamais complètement assouvir la soif de prestige et de reconnaissance publique à laquelle il aspira durant toute sa carrière. Alors qu'il s'était personnellement investi dans le financement et la mise sur pied de la classe 121, consacrée à l'Alimentation, ainsi que dans ceux du village folklorique de Bruxelles-Kermesse, animation la plus populaire lors de l'Exposition universelle de Bruxelles 1897, il ne reçut aucune décoration officielle, comme il était alors largement d'usage au terme d'une festivité nationale de cette nature. Le *Journal de la Cuisine* dénonça amèrement cette décision, motivée selon elle par ses fonctions d'administrateur-délégué de la S.A. du *Grand-Hôtel*. Cordemans « *dont la vie n'a*[avait] *été que labeur, loyauté et droiture* », loin de pouvoir être résumée à celle d'un grossier « *marchand de soupe* », se retrouvait donc la victime injustifiée

[1] Voici une citation exemplaire, loin d'être isolée dans la revue avant 1914 : « *A l'encontre de ce qui se passe en Belgique, l'industrie des hôtels est considérée d'une façon toute particulière en Allemagne. Cela tient du fait à ce que l'on y est convaincu que la prospérité de l'Empire est intimement liée au développement de cette industrie…* ». *J.d.C.* n°43 du 26 octobre 1911, p.523. C'est nous qui soulignons.
[2] Voir le point 1.2 *« Industrie hôtelière » : une expression ambiguë revendiquée par la profession* de la première partie de ce travail.
[3] « Tenancier ! » in *J.d.C.* n°19 du 7 mai 1908, p.225.

« *d'un courant d'opinion qui attei*[gnai]*t aussi iniquement des personnes honorables et honorées.* »[1] Le désenchantement paraissait se muer en véritable amertume.
La médisance ne touchait pas uniquement l'alimentaire. Autre image d'Epinal qui entachait la réputation de la profession, la prostitution permettait aussi de jeter la suspicion sur les propriétaires des établissements de tourisme les mieux établis de la ville. Prosper Verlinden, sénateur suppléant, conseiller communal et philanthrope reconnu à Saint-Josse fut ainsi attaqué lorsqu'il décida d'offrir temporairement dans sa maison le couvert à des déshérités. Le journal *Le Petit Bleu*, désapprouvant l'initiative qui offrait aux « *socialistes peu fortunés* » la possibilité « *de faire des économies en vue de la prochaine grève à soutenir* » insinua alors que l'hôtelier ne pouvait prêter ses chambres que la nuit pour ne pas se brouiller, en journée « *avec sa clientèle spéciale (très spéciale)* » pour laquelle les matelas du *Cosmopolite* constituaient « *d'excellents instruments de travail.* »[2] L'affaire fut finalement traînée devant les tribunaux où Verlinden eut gain de cause : le journal fut condamné à publier dans ses pages un démenti catégorique sur les rumeurs qu'il s'était amusé à propager.[3]

L'entre-deux-guerres ne mit pas totalement fin à ces réflexions désabusées sur l'image exécrable du métier. Si les plaintes des professionnels sur le sujet n'apparurent plus aussi distinctement, leurs plaidoyers récurrents, disons-même redondants, pour attirer les jeunes vers un métier vanté comme rémunérateur et stimulant prouvent éloquemment que les *a priori* n'avaient certainement pas disparu concernant l'hôtellerie. Bon nombre de parents devaient en effet toujours considérer l'entrée de leurs enfants dans cette industrie comme un cuisant aveu d'échec. Ce genre de préjugés paraissait profondément enraciné dans l'imaginaire populaire. Nous y reviendrons dans un point suivant de ce chapitre consacré à l'enseignement hôtelier.

### 2.3 Les relais politiques

Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'au sein des classes moyennes, ou même en-dehors de ce cadre, les hôteliers parurent souffrir d'un manque de relais très net au niveau politique. Comme l'étude de la législation nous l'avait pleinement démontré, leurs revendications ne trouvèrent quasi aucun écho et, faute d'écoute, se répétèrent inlassablement, d'années en années, sans changements majeurs. Une telle apathie des autorités ne pouvait que nourrir l'irritation des représentants du métier et les pousser directement à l'action. Ils s'y employèrent de deux manières distinctes : d'une part, en prenant la tête des protestations publiques et manifestations organisées par les classes moyennes afin d'y imprimer clairement la marques de leurs exigences corporatives précises ; d'autre part, en entrant personnellement dans l'arène politique pour y imposer leurs vues au sein des partis en place ou grâce à de nouvelles structures autonomes.

Tout abord, de concert avec les cafetiers, l'hôtellerie bruxelloise joua un rôle non négligeable dans la coordination des manifestations d'envergure nationale, mises sur pied par le monde du commerce et des petits indépendants à la fin des années vingt et durant la crise des années

[1] « Les leçons de l'Exposition » in *J.d.C.*, 1898, p.24.
[2] « Une maison… où l'on "passe" » in *Le Petit Bleu* du 21 février 1913, p.2.
[3] « Ignoble campagne » in *J.d.C.* n°9 du 27 février 1913, p.100.

trente. La manifestation du 8 novembre 1927, la première véritable grève des classes moyennes qui impliqua plusieurs groupes professionnels importants (les coiffeurs, les pâtissiers, les boulangers…) et le *Comité contre les Prohibitions* de Robert Catteau[1] permit ainsi à l'industrie de l'accueil d'imposer, parmi les revendications de la journée, la suppression des taxes de consommation et de séjour qui irritaient tant le métier.[2] La F.N.H.B. et la *Confédération des cafetiers* faisaient en effet partie du Comité organisateur de la manifestation. Réunis dans les locaux de la *Maison de l'Industrie Hôtelière*, ils y arrêtèrent quelques jours auparavant leur programme d'action où l'on retrouvait leurs exigences habituelles.[3]

La dénonciation des « *agissements du fisc* » résumait parfaitement les idées d'un front commun constitué autour d'un programme finalement fort maigre et hétérogène où l'on reconnaissait clairement les préoccupations de l'Horeca : pression fiscale trop forte, révision de la législation relative à l'alcool, modification de l'heure de fermeture des établissements ouverts au public et protestations sur celle des magasins de détails le dimanche, reconnaissance du principe de propriété commerciale, suppression de la case de tête sur les bulletins de vote et autorisation du panachage… La révolte anti-imposition s'accompagnait donc d'un fort scepticisme sur le système de partis qui ne tenait pas compte, selon eux, des spécificités de la petite bourgeoisie. Le vote individuel et le panachage leur semblait la meilleure solution pour peser réellement sur les politiques et les forcer à tenir compte de cette frange de leur électorat une fois élus. Sur base de ces revendications, l'événement déboucha, quelques semaines plus tard, en décembre 1927, sur la formation de l'*Union du Commerce Belge* (U.N.C.B.), placée sous la présidence de Georges Marquet[4] … richissime président de la F.N.H.B. et président d'honneur de la *Confédération des Cafetiers*. En filiation directe avec d'anciennes associations des classes moyennes, l'U.N.C.B. se voulait d'abord un groupe de pression neutre, sans attache à aucun parti et, au contraire de ce que son nom pouvait laisser présager, fédérateur d'un public varié composé de petits commerçants et d'employés. Agrégation de nombreux groupements corporatifs répartis dans tout le pays, l'U.N.C.B. compta un nombre conséquent de membres que certains estimèrent jusqu'à 70 000 personnes ![5] Les associations professionnelles affiliées s'avéraient pourtant relativement

[1] P.HEYRMAN, *op.cit.*, p.177.
[2] « Les agissements du fisc » in *B.H.* n°10 du 15 octobre 1927, p.569.
[3] « Manifestation du 8 novembre 1927 » in *B.H.*, n°19 du 1er octobre 1927, p.539.
[4] Georges Marquet (1866-1947) : Self-made man d'origine modeste, Marquet conquit sa fortune dans l'organisation de jeux de hasard. Il obtint notamment la concession du casino d'Ostende au début du XXe siècle où il fut un acteur central de la vie touristique locale. Elu député libéral de l'arrondissement de Furnes-Dixmude-Ostende de 1929 et 1936, il défendit principalement les intérêts de l'hôtellerie et ceux du monde du tourisme en général. A la tête de la S.A. *Les Grands Hôtels belges*, il créa un véritable empire hôtelier à l'échelle du Continent avec des établissements en Belgique (le Palace Hôtel de Bruxelles, notamment) mais aussi en France et en Espagne. Il se porta également acquéreur de la firme d'automobiles *Minerva* et du quotidien libéral *L'Etoile belge.* Il mena une vie de mécène généreux durant toute sa carrière. Pour une notice détaillée, nous renvoyons à la biographie en fin de travail. Voir aussi : P.LEFEVRE, « Georges Marquet » in *B.N.*, t.XLI, 1979-80, col.498-517. *Le Parlement belge en 1930*, Bruxelles, éd. L.-J. Kryn, 1930, p.476. *La Belgique active*, *op.cit.*, p.240. « Mort de M. Marquet père » in *B.H.* n°2 du 15 juillet 1947, pp.24-25. P.VAN MOLLE, *op.cit.*, p.233. G.KURGAN, *Dictionnaire des patrons*, *op.cit.*, pp.449-450. F.JACQUET-LADRIER, *Dictionnaire biographique namurois*, Namur, Société royale Sambre et Meuse – le Guetteur wallon, 1999, p.167. *Le Palace – Brussels Lifestyle Magazine*, N°1 – 2008, pp.20-21.
[5] P.HEYRMAN, *op.cit.*, pp.186-187.

libres et Marquet lui-même devait bien avouer que l'Union se rapprochait plus d'un simple conseil supérieur, uni seulement autour de deux causes communes, la reconnaissance de la propriété commerciale et la révision de la loi sur l'alcool. Si elle se revendiquait neutre, il faut néanmoins également constater que la présence des cabaretiers, comme celle de Marquet, lui donnaient une teinte résolument bleue.[1] Les premiers étaient réputés être des électeurs traditionnellement attachés, depuis le XIXe siècle, au parti libéral tandis que le second, mécène prodigue des associations du parti depuis plusieurs années, réussit à se faire élire député libéral de l'arrondissement de Furnes-Dixmude-Ostende de 1929 à 1936, en remplacement d'Adolphe Buyl. Les actions de l'U.N.C.B. et les motions nouvelles prises en faveur des classes moyennes au sein du parti menèrent, en 1929, à une incontestable victoire électorale pour les libéraux puisqu'ils gagnèrent près de 60 000 voix sur l'ensemble de la Belgique.[2]

La révision de la loi Vandervelde demeurait cependant dans une impasse totale, nourrissant la colère croissante de l'Horeca. Afin de faire pression sur les autorités à la veille des fêtes patriotiques du Centenaire de l'indépendance, l'U.N.C.B. de Marquet lança une nouvelle initiative médiatique le 20 décembre 1929 : la fermeture précoce des commerces dans toutes les grandes villes et l'extinction de leurs vitrines, à quelques jours seulement des fêtes de Noël. « *Commerçants, hôteliers, restaurateurs, cafetiers, dans un geste d'unanime solidarité, ont fermé subitement le commutateur de la vie bruxelloise* […] *Pour la seconde fois, l'Union Nationale des Commerçants a montré sa puissance et l'esprit de sacrifice qui guid*[ait] *ses adhérents dans la conquête patiente du régime de libertés que les pouvoirs publics tentent de lui ravir*. »[3] se félicita *La Belgique Hôtelière*, insistant sur cette solidarité inédite qui avait jusqu'alors toujours fait défaut aux classes moyennes. Les meetings organisés à cette occasion salle de la Madeleine à Bruxelles virent plusieurs grands noms de l'hôtellerie prendre la parole et haranguer les foules (Georges Marquet, en tant que président de l'U.N.C.B., Maurice Devillers, vice-président de la F.N.H.B. et propriétaire de l'*Astoria* ainsi que Paul Frison, président de l'U.H.R.L.B.) auxquels s'associèrent plusieurs ténors de la politique locale bruxelloise (Maurice Lemonnier, échevin libéral des Travaux Publics ; Paul Wauwermans, échevin catholique des Finances ; Raymond Pattou, échevin catholique du Commerce et Robert Catteau, encore seulement conseiller communal libéral de la Ville)[4] Les plaintes restaient identiques à celles émises deux ans plus tôt : tous plaidèrent, devant un public acquis, pour une réduction générale des taxes et un vote d'urgence de la protection de la propriété commerciale.[5] Marquet fut même reçut au mois de février suivant par le Premier Ministre Jaspar et lui réitéra ses demandes, n'oubliant pas d'insister sur la nécessité d'une suppression de la taxe de séjour dans l'hôtellerie, particulièrement durant l'année du Centenaire afin de ne pas détourner le flot des touristes attendus sur le territoire national.[6] Aucun changement n'advint pourtant et la crise économique radicalisa rapidement les représentants de l'Union. La grève du 24 novembre 1932 suivit le même schéma : défilé dans

[1] *Loc.cit.*
[2] *Ibidem*, p.189.
[3] « F.N.H.B. – La manifestation du 20 décembre 1929 » in *B.H.* n°1 du 1er janvier 1930, p.9.
[4] *Loc.cit.*
[5] *Ibidem*, p.10.
[6] « L'Union du Commerce belge reçue par M. le Premier Ministre » in *B.H.* n°5 du 1er mars 1930, p146.

les rues de la capitale et joutes oratoires à la Madeleine. Marquet répéta une litanie désormais bien rôdée, plaidant pour la création d'un Ministère du Commerce doté d'« *un programme propre à lui rendre sa prospérité.* »[1] L'immobilisme politique confina les manifestants dans une position très critique vis-à-vis des autorités : « *nous sommes particulièrement bien placés pour savoir que l'ingérence de l'Etat dans le domaine économique n'apporte que difficultés nouvelles, vexations inutiles, favoritisme excessif, paperasserie infinie pour un résultat qu'il ne faut dès lors pas s'étonner d'être médiocre.* »[2]

Il est frappant de constater que tous les membres du métier qui s'investirent en politique entre 1880 et 1940 portèrent une étiquette libérale, à commencer par les précurseurs Pierre Cordemans et Nestor Catteau, déjà cités. La tendance se révèle véritablement originale au sein du mouvement des classes moyennes où le parti catholique s'imposa avant et après la Première guerre, omniprésent. Ce dernier avait en effet fait de la petite bourgeoisie un terrain militant privilégié grâce à structure d'encadrement très poussée depuis la fin du XIXe siècle.[3] Face à ce désintérêt et à cet immobilisme incontestable pour la cause hôtelière, certains professionnels Horeca, parmi les plus fortunés il est vrai, arrivèrent à la conclusion que seule une action directe et personnelle pouvait éventuellement faire évoluer favorablement leurs intérêts. Ils se lancèrent donc à la conquête de leurs propres mandats à partir du dernier quart du XIXe.[4] Une telle démarche ne pouvait naturellement s'envisager que pour des personnes riches, déjà bien installées, car elle exigeait d'avoir du temps et des appuis suffisants pour réussir un tant soit peu dans le domaine. Tant que l'hôtellerie se résuma à une affaire amateur et familiale, l'investissement politique ne pouvait sans doute que difficilement se concevoir pour des hommes accaparés par l'exercice quotidien de leur métier. Les débuts de la professionnalisation du secteur ainsi que les signes avant-coureurs de son industrialisation permirent enfin à une catégorie relativement limitée de la profession de s'investir (et d'investir des capitaux suffisants) sur la scène publique.

Les hôteliers portèrent nettement leurs premiers intérêts politiques au niveau local. Les petits commerçants s'impliquaient souvent d'abord à ce niveau de pouvoir car des mesures d'aménagements du territoire (distribution d'électricité, évacuation des eaux usées, transports en commun…) ou l'organisation d'animations diverses pouvaient transformer positivement la configuration générale de leur quartier et rendre ainsi, indirectement, leurs établissements plus ou moins attractifs pour leur clientèle potentielle. L'industrie de l'accueil, comme d'autres activités, confondait souvent domicile privé et professionnel ; une tendance qui induisait donc une forte sédentarité et qui rendait ses protagonistes d'autant plus attentifs à leur environnement immédiat dont ils dépendaient totalement.[5] Il ne paraît dès lors pas étonnant de constater que c'est à ce niveau de pouvoir précis que s'investirent, en priorité, les acteurs de l'Horeca même si, nous le verrons, aucun autre degré de pouvoir ne fut réellement délaissé.

[1] « La manifestation du Commerce du 24 novembre 1932 » in *B.H.* n°24 du 15 décembre 1932, p.919.
[2] « U.H.RL.B. – Banquet annuel 1933 » in *B.H.* n°5 du 1er mars 1933, p.175.
[3] S.JAUMAIN, L.GAIARDO, « "Aide-toi et le gouvernement t'aidera."… », *op.cit.*, p.58.
[4] Phénomène comparable et contemporain au sein des organisations de pharmaciens : D.VAZQUEZ MARTINEZ, « A la recherche d'une identité : les pharmaciens » in *Aux frontières des classes moyennes, op.cit.*, p.82.
[5] *Ibidem*, p.451. G.CROSSICK et *alii*, *The Petite Bourgeoisie in Europe 1789-1914., op.cit.*, pp.126-127

Avant 1914, les conseillers communaux Pierre Cordemans et Prosper Verlinden[1] s'affirmèrent dans une position charitable, alimentant généreusement les caisses des bonnes œuvres de Bruxelles ou de Saint-Josse. Au Sénat, la figure de Nestor Catteau s'illustra en tant que défenseur de la cause du secteur de l'Alimentation en général. Il s'éleva régulièrement contre les droits sur les vins, sur le bétail, le droit de licence et les premières mesures sociales complexifiant l'organisation du travail dans l'Horeca.[2] Après-guerre, le député Georges Marquet père se fit, quant à lui, le chantre répété du financement de la propagande touristique belge à chacune de ses interventions à la tribune du Parlement.[3] Robert Catteau lui emboîta le pas, avec la même rhétorique, à la fin des années 1930, signe évident qu'à cette époque la profession avait gagné en importance économique car les intérêts personnels du métier (les accises sur les viandes par exemple) avaient cédé la place, dans le discours du moins, à des enjeux plus globaux, la réclame permanente du produit « Belgique ».[4]

La question de la prohibition de l'alcool constitua un autre puissant argumentaire pour s'impliquer à l'échelon politique national puisque deux d'entre eux, le liégeois Nicolas Wiser[5] et le bruxellois Prosper Wielemans[6], se firent élire simultanément à la Chambre en 1919.[7] Il paraît d'ailleurs évident que ce dernier, à la fois hôtelier et brasseur, était particulièrement touché par la question. L'adoption définitive de la loi signa-t-elle leur échec ? Ou arrivèrent-ils trop tard à la Chambre haute pour discuter de cette législation qui leur tenait très à cœur. Ils n'eurent qu'une action extrêmement limitée : en dehors de sa prestation de serment, Wielemans n'introduisit aucune proposition de loi et n'intervint dans aucun débat durant l'année 1920 ![8] Wiser interpella régulièrement l'assistance dans des domaines très divers : taxes sur les spectacles, augmentation du traitement des professeurs d'universités, état déplorable du palais de Justice de Liège, pensions, bénéfices exceptionnels, loi sur les

[1] Prosper Verlinden ( ? - 1917) : Fondateur, en 1891, de l'*Hôtel Cosmopolite* sur la place Rogier, Verlinden connut un succès professionnel évident en imposant son établissement parmi les premiers « géants » hôteliers de la capitale grâce à de rapides et réguliers agrandissements. Président d'honneur de plusieurs sociétés charitables de Saint-Josse, il y siégea comme conseiller communal avant la Première guerre mondiale. D'abord vice-président de l'U.H.R.L.B., il devint président de la F.N.H.B. en 1912 jusqu'à son décès, durant la Première guerre mondiale. Voir « L'Exposition culinaire » in *Pourquoi pas ?* du 23 novembre 1911, n°84, 2e année, p.498.

[2] « Nos revendications au Sénat » in *J.d.C.* n°32 du 10 août 1911, p.392. « La réglementation du travail des femmes » in *J.d.C.* n°24 du 11 juin 1914, pp.338-339.

[3] Les interventions de Marquet devant le parlement étaient systématiquement reproduites *in extenso* dans la revue, suivant les comptes-rendus officiels des *Annales parlementaires*. S'il défendit beaucoup les intérêts touristiques, il s'avança également sur d'autres terrains corporatifs en critiquant la législation sur l'alcool et en permettant l'adoption de la loi réprimant la grivèlerie.

[4] « Une remarquable intervention de M. R.Catteau en faveur du tourisme » in *B.H.* n°6 du 15 mars 1938, pp.157 et ss. Nous reviendrons en détail sur la question de l'industrie hôtelière et le tourisme dans le chapitre suivant.

[5] Nicolas Wiser (1860-1942): D'origine luxembourgeoise, Wiser fut une figure centrale de l'hôtellerie liégeoise durant plus d'un demi-siècle. Propriétaire de l'*Hôtel du Chemin de Fer*, il remplit les fonctions de président, (1902-1920) puis de président d'honneur de l'association hôtelière locale. Il fut élu député libéral de l'arrondissement de Liège de 1919 à 1921. V. P.VAN MOLLE, *op.cit.*, p.385.

[6] Prosper Wielemans (1850-1932) : Administrateur des *Brasseries Wielemans-Ceuppens* à Forest et de l'*Hôtel Métropole*, place de Brouckère, tout deux fondés avec son frère Edouard (1852-1927), respectivement en 1875 et 1894, il remplit les fonctions de commissaire auprès de la Compagnie de l'Exposition universelle de Bruxelles 1910. Il fut également élu sénateur libéral de l'arrondissement Hasselt-Tongres-Maaseik (1919-1921). P.VAN MOLLE, *op.cit.*, p.383. V.JOURDAIN, *Hôtel Métropole*, Bruxelles, Luc Pire, 2008.

[7] *Annuaire de l'Union Syndicale des Hôteliers, Restaurateurs et Limonadiers de l'agglomération bruxelloise.* Compte-rendu des travaux du Comité pendant l'exercice 1919, *op.cit.*, p.9.

[8] « Table alphabétique » in *A.P. – Sénat*, session 1919-1920, p.63.

loyers…[1] Le représentant de l'arrondissement de Liège apparaît présent et loquace sur de nombreux fronts durant cette première session, justifiant souvent ses votes devant l'assemblée, sans grande influence toutefois. Il fut pourtant beaucoup moins actif dès l'année suivante.[2] Avait-il alors pris conscience des limites de son influence en tant que sénateur ? Singulièrement dans le domaine de la prohibition ? N'ayant assurément pas trouvé leurs marques dans l'exercice, aucun des deux ne se représenta en 1921.

C'est donc finalement au niveau communal que la corporation enregistra ses plus grands succès : directs avec Georges Marquet fils, élu bourgmestre d'Erpent[3], près de Namur, en 1933 et 1939 ; Léon Wielemans[4] accédant au poste à Forest en 1940 après plusieurs années de travail en tant qu'échevin des Travaux Publics de la localité et Maurice Navir[5], échevin des Finances à Etterbeek durant les années 1930 ; indirects enfin, avec l'échevin bruxellois Robert Catteau ou Fernand Bernier, neveu par alliance d'Eugène Antognoli, déjà cité et nommé bourgmestre de Saint-Gilles en 1929.

Tout en se défendant comme beaucoup d'autres d'avoir une quelconque identité politique, la revue corporative des hôteliers ne se dépara jamais de la possibilité de distiller des consignes de vote à ses lecteurs, au gré des différentes élections, sous le prétexte généreux de la défense des intérêts de la profession : « *Nous bannissons la politique de notre programme mais nous applaudissons quand les portes d'un Conseil communal ou provincial, de la Chambre ou du Sénat, s'ouvrent à l'un des nôtres. Nous savons déjà par avance qu'il y saura parler en notre nom et réclamer justice.* »[6] Son antisocialisme demeure une constante évidente et nourrit une critique incendiaire régulière[7] : « *Choisissez ceux qui ne sont pas sectaire ceux qui, lors de la*

[1] *Ibidem*, pp.63-64.

[2] Six interventions de Wiser répertoriées au Sénat durant la session 1920-21 seulement, pour près de dix-sept l'année précédente ! Wielemans "n'intervint" qu'à une reprise, s'abstenant de voter la modification de la loi sur les élections communales du 12 septembre 1895. V. « Table alphabétique » in *A.P.– Sénat*, session 1920-1921, p.78.

[3] Georges Marquet fils (1892-1961) : Après des études à l'Ecole Royale Militaire, il suivit les traces de son père et dirigea les sociétés que celui-ci avait fondées. Il est nommé premier président de la Ligue hôtelière des Ardennes en 1938, président de la F.N.H.B. au lendemain du second conflit mondial (1946-1952) et de l'A.I.H. (1950-1952). Consul de la principauté de Monaco à Bruxelles et grand amateur de sport automobile, il est également président de plusieurs associations touristiques dont le *Touring Club de Belgique*. Bourgmestre d'Erpent (dans les environs de Namur) en 1933, réélu en 1939, il préside l'*Association libérale cantonale* de Namur. *Le livre bleu. Recueil biographique 1950*, Bruxelles, Larcier, p.343. « Le souvenir de Georges Marquet, consul général de la principauté de Monaco » in *Revue de Bruxelles*, n°44, sept.-oct. 1961, pp.191-193. *Le Palace – Brussels Lifestyle Magazine*, N°1 – 2008, pp.20-21. Ce dernier article comporte cependant quelques erreurs chronologiques.

[4] Léon Wielemans (1889-1972) : Fils de Prosper, administrateur des *Brasseries Wielemans-Ceuppens* et de l'*Hôtel Métropole*, il devint échevin libéral des Travaux Publics de la commune de Forest dans les années 1930, avant d'en ceindre l'écharpe mayorale en avril 1940, à la mort de son prédécesseur. Il céda le mayorat en 1947 pour le reprendre en 1958 jusqu'en 1971. V.JOURDAIN, *Hôtel Métropole*, Bruxelles, Luc Pire, 2008.

[5] Maurice Wiser (1891-19?) : Fils de Nicolas, Wiser se trouva à la tête d'un empire hôtelier à l'échelle belge. Il épouse Elsa, fille de Prosper Verlinden ce qui le poussa à étendre ses activités de Liège à Bruxelles. Il occupa avec ses beaux-frères, les postes d'administrateur du *Cosmopolite* et de *l'Hôtel Gallia et Britannique* de Bruxelles, de l'*Hôtel du Chemin de fer* à Liège et du *Balmoral* à Spa. Il fut échevin libéral des Finances à Etterbeek dans les années 1930 et président de la section libérale locale. Figure corporative active, il fut aussi vice-président, puis président de la F.N.H.B. (1938-1946), délégué belge à l'A.I.H. et vice-président d'honneur de l'Association hôtelière de Liège. *F.N.H.B. 50ème anniversaire*, Bruxelles, C. Van Cortenbergh, s.d, p.10.

[6] « Chronique professionnelle » in *J.d.C.* n°18 du 30 avril 1908, p.211.

[7] P.HEYRMAN, S.JAUMAIN, G.VANTHEMSCHE, « De middenstandsorganisaties en de gemeente-verkiezingen in vijf Belgische steden (1895-1952) » in *R.B.P.H.*, 72, 1994, p.341.

*discussion de la loi sur l'alcool, ont tenu à sauvegarder des intérêts légitimes et respectables, et ceux qui nous préserverons des aventures et des expériences bolchévistes.* »[1]
En 1921, le *Journal de la Cuisine* publia même les noms des candidats qui s'étaient engagés publiquement à revoir la loi Vandervelde, pointant ainsi distinctement le programme qu'il supportait.[2]

Le manque de résultats pratiques du lobbying de l'*Union du Commerce belge* plongea toutefois l'association dans une crise profonde en 1932. Georges Marquet y fut directement critiqué et réduit au rang d'inutile, « vendu » à la cause du parti libéral.[3] Au Congrès des Classes Moyennes, tenu la même année à Gand, le projet de création d'un nouveau parti des classes moyennes, *l'Union nationale des Classes Moyennes*, vit le jour sur initiative de l'échevin catholique bruxellois, Raymond Pattou. Il s'agissait indubitablement d'une tentative des conservateurs pour supplanter l'U.N.C.B. sur laquelle ils n'avaient aucune influence.[4] Après plusieurs années de mainmise libérale, cette dernière perdit finalement toute influence et ses leaders furent discrédités. L'aura de Marquet pâlit d'ailleurs définitivement en 1935, lorsqu'une expertise publique prouva que les multiples erreurs de gestion de sa société avaient poussé l'entreprise automobile *Minerva*, dont il avait pris le contrôle total en 1928, vers la faillite.[5] Bien que Marquet ne s'en expliquât jamais clairement, cette disgrâce motiva fort probablement sa décision de ne pas renouveler son mandat parlementaire l'année suivante.

Les relations entre classes moyennes et hôtellerie furent donc complexes et pas toujours assumées. Signe pourtant frappant de ce lien indiscutable, des fonctionnaires émargeant au sein des administrations en charge de la petite bourgeoisie furent régulièrement présents aux banquets organisés annuellement par l'U.H.R.L.B. durant toute la période étudiée : Jean Mommaert, directeur général de l'Office des Métiers et Négoces avant la Première Guerre[6], Hector Lambrechts, directeur général de l'Office des Classes Moyennes dans les années 1920 et 30 ainsi que son successeur, Antoine Van Caillie, représentant de son Ministre de tutelle.[7] Leur présence atteste sans conteste que, de part et d'autre, le rapport entre le métier et le mouvement avait clairement été tracé même si de manière assez ténue et peu revendiquée. La venue systématique à l'événement d'échevins bruxellois, la plupart du temps celui des Finances en la personne de Paul Wauwermans, mais aussi de Jules Coelst[8] souligne également que la profession revêtait une certaine importance pour l'édilité même si elle doit être

[1] « Pour qui voter ? » in *J.d.C.* n°20 du 15 novembre 1919, p.169.
[2] « Commerçants ! Industriels ! Négociants ! Hôteliers, restaurateurs, débitants ! Travailleurs ! » in *J.d.C* n°22 du 15 novembre 1921, p.225.
[3] P.HEYRMAN, *op.cit.*, p.243.
[4] *Ibidem*, p.245.
[5] E.GEERKENS, *La rationalisation dans l'industrie belge de l'Entre-deux-guerres*, Bruxelles, Palais des Académies, 2004, tome 2, pp.700-701. P.HEYRMAN, *op.cit.*, pp.250-251.
[6] Ancien chef de cabinet du ministre catholique Nyssens, Mommaert avait pris la tête de l'Office des Métiers et Négoces à sa création, en 1908. « Le banquet annuel de l'U.H.R.L.B. » in *J.d.C.* n°50 du 12 décembre 1912, p.595.
[7] Antoine Van Caillie (1882-1944) : Il remplace Lambrechts à la direction du Service des Classes Moyennes en 1930. « Le banquet annuel 1930 » in *B.H.* n°5 du 1er mars 1930, p.138. P.HEYRMAN, *op.cit.*, p.413.
[8] Jules Coelst (1870-1946) : Pharmacien, membre du conseil communal de Laeken (1897-1921) et échevin bruxellois à partir de 1921, il fut aussi député catholique de l'arrondissement de Bruxelles (1929-1936 et 1944-1946). P.VAN MOLLE, *op.cit.*, p.44.

certainement nuancée : à chaque fois invité, le bourgmestre Adolphe Max[1] ne s'y déplaça jamais, au contraire de son prédécesseur Emile De Mot qui y assista à plusieurs reprises au début du XXe siècle. Ce dernier devait néanmoins être en partie motivé par l'amitié qu'il avait tissée avec le président du syndicat, Pierre Cordemans, plus que pour son intérêt dévorant pour la corporation. Le jeune ministre des Transport (dont dépendait la promotion touristique), Marcel-Henri Jaspar[2], vint assister à ces fêtes corporatives à deux reprises, en 1936 et 1937.[3] La reconnaissance manifestée à cette occasion par les convives souligne combien la démarche, à ce niveau de pouvoir, s'avérait pour la profession tout à fait exceptionnelle.

### 2.4 Enseignement, apprentissage et formation hôtelière

Nous l'avons déjà souligné, comme la gestion d'une petite boutique, l'hôtellerie ne semblait exiger, au premier abord, aucune compétence particulière. Qui savait tenir sa maison, pouvait apparemment ouvrir sans peine un établissement, d'autant plus qu'aucune autorisation officielle préalable n'était demandée. Les plus petites maisons d'hébergement se présentaient souvent d'ailleurs comme une activité d'appoint pour les épouses d'ouvriers ou d'artisans qui avaient la possibilité, en mettant une chambre de leur habitation en location, d'améliorer l'ordinaire du ménage. Résumée à la simple extension de l'activité domestique ordinaire, beaucoup se lançaient donc dans cette activité sans posséder aucun rudiment de comptabilité ou de cuisine en général. Pourtant, plus on montait dans la hiérarchie hôtelière et plus l'activité touristique se démocratisait, plus il apparut primordial aux professionnels de se poser en spécialistes aguerris de la science de l'accueil. Il s'agissait clairement de défendre l'image d'un métier complexe, nécessitant des aptitudes psychologiques et physiques précises.
Cheval de bataille des associations de la petite bourgeoisie en général, la formation devint également une préoccupation majeure de l'U.H.R.L.B. dès la fin du XIXe siècle.

Malheureusement pour ses leaders syndicaux, force était de constater à cette époque que l'enseignement professionnel hôtelier demeurait parfaitement inexistant alors que l'apprentissage traditionnel traversait également une crise majeure. Une telle crise ne pouvait qu'entraîner une dépréciation globale du métier, nuire aux connaissances et savoir-faire

[1] Adolphe Max (1869-1939) : Avocat, conseiller provincial de Brabant de 1896 à 1910, auditeur du Conseil supérieur du Congo en 1908, il entra en 1903 au conseil communal de la Capitale. Il fut bourgmestre libéral de Bruxelles de 1909 à sa mort. Il acquit une immense popularité en partie due à sa ferme attitude face à l'occupant allemand en 1914 et à la déportation qu'il subit en conséquence. C.BERNARD, « Adolphe Max » in *B.N.*, t.XXX, 1959, col.551-569.
[2] Marcel-Henri Jaspar (1901-1982) : Docteur en droit (ULB), Jaspar entama une carrière d'avocat avant de se tourner rapidement vers la politique. Conseiller communal d'Uccle (1926-32), puis député libéral de l'arrondissement de Bruxelles (1932-44), il fut nommé à la tête du Ministère des Transports du second gouvernement Van Zeeland (1936-37). Ministre de la Santé (1939-40), il quitta le pays pour Londres, dès juin 1940, une décision qui entraîna son exclusion du gouvernement. Il consacra le reste de sa carrière à la diplomatie et fut nommé à plusieurs postes prestigieux à Prague, Buenos Aires, Rio de Janeiro, Stockholm et Paris, jusqu'à sa retraite de la vie publique en 1968. P.VAN MOLLE, *op.cit.*, p.198. *N.B.N.*, vol.VI, 2001, pp.251-253.
[3] *B.H.* n°14 du 15juillet 1936, p.456 et *ibidem* n°6 du 15 mars 37, p.174.

généraux et affaiblir, à terme, une corporation déjà délaissée par les autorités.[1] S'investir dans la formation professionnelle répondait donc en réalité à deux objectifs : moderniser l'Horeca en insufflant à ces nouveaux éléments des méthodes de travail efficaces et innovantes et, fait primordial, participer à la légitimation du métier en lui donnant une assise pratique et théorique solide. Instaurer une formation spécifique au personnel Horeca revenait implicitement à lui conférer le statut gratifiant d'expert en la matière.[2]

### 2.4.1 La formation technique : les résultats limités de l'initiative privée avant 1914

Au XIXe siècle en Belgique, tout comme en France également[3], l'enseignement technique avait été laissé en grande partie à l'initiative privée ou au niveau communal. Les premières écoles professionnelles avaient notamment en grande partie été fondées par des groupements de métiers relevant de l'artisanat. Sans les initier, l'Etat, les provinces ou les municipalités leur attribuaient parfois des subsides qui pouvaient s'élever jusqu'à deux cinquièmes de leurs frais de fonctionnement et la moitié de leurs dépenses en outillage. L'octroi de subsides conférait naturellement aux autorités publiques un droit de regard sur les programmes de ces établissements, leur gestion, les nominations et le traitement de leurs professeurs. [4]

En fait, le principe d'écoles professionnelles, combinant pratique et théorie, semblait l'une des meilleures solutions pour pallier aux difficultés que connaissait alors l'apprentissage traditionnel dans les métiers manuels. Peu de patrons désiraient encore à cette période, prendre des apprentis à leur charge. Ceux qui les acceptaient, les confinaient souvent dans des tâches subalternes et peu formatrices, motivés par la peur de voir leurs nouveaux aides, après quelques notions assimilées, débauchées par un concurrent peu scrupuleux agitant les attraits d'un plus gros salaire. L'Office des Métiers et Négoce entoura, dès sa création, cette question de tous ses soins. Il élabora des contrats-types d'apprentissage auxquels étaient liées primes et bourses, afin d'inciter élèves et patrons à mener leur formation jusqu'à l'obtention d'un diplôme de capacité.[5] Il faut dire que l'industrialisation au cours du XIXe siècle avait particulièrement ébranlé le système d'apprentissage dans sa globalité, en nourrissant une demande en main-d'œuvre peu qualifiée et en exacerbant la concurrence. La vision de gains à court terme avait poussé beaucoup de jeunes à accepter ce genre d'emplois plutôt que de suivre un enseignement sur le terrain, long et pénible, qui ne les amenait plus nécessairement vers le statut espéré de petit patron indépendant. L'action de l'Office n'eut cependant qu'une

[1] Constat général pour la petite bourgeoisie à la fin du XIXe siècle : S.JAUMAIN, *Les petits commerçants, op.cit.*, pp.243-244.
[2] Il en va de même des métiers d'apparition récente tels que celui de publicitaire, également en quête de légitimité par la mise sur pied d'un enseignement spécial. V. POUILLARD, *La publicité en Belgique, op.cit.*, pp.232-233.
[3] P.PELPEL, V.TROGER, *Histoire de l'enseignement technique*, Paris, Hachette, 1993, p.44.
[4] S.JAUMAIN, *Les petits commerçants, op.cit.*, p.245.
[5] *Loc.cit.* S.JAUMAIN, L.GAIARDO, « "Aide-toi et le gouvernement t'aidera."… », *op.cit.*, p.436.

portée limitée ; quelques centaines de contrats de ce type furent conclus avant la Première Guerre mondiale et aucun dans le secteur commercial.[1]

Dans l'hôtellerie, la modernisation croissante du métier et la crise de l'apprentissage avaient engendré des problèmes identiques.[2] Avant 1914, la question d'un enseignement corporatif spécialisé se posait avant tout en termes d'éducation culinaire. La formation du personnel en cuisine constitua la base initiale des revendications de l'U.H.R.L.B. en la matière. Dès 1891, des articles du *Journal de la Cuisine* exhortèrent à la fondation d'une école de cuisine à Bruxelles qui permettrait à la corporation de se débarrasser des incapables, paresseux et malhonnêtes qui, selon lui, encombraient inutilement les bourses de placement.[3] La réalisation de ce projet devint, dans les années qui suivirent, un des objectifs principaux défendus par les rédacteurs de la revue. La promotion de cette idée concourait clairement à la mission charitable et philanthropique que s'était donné le journal, au même titre que la promotion de l'enseignement ménager féminin.[4] Sa réalisation paraissait néanmoins ardue car une expérience similaire avait échoué à Paris en 1892, après quelques mois d'activités seulement, faute de moyens financiers suffisants, et surtout, réguliers.[5]

A nouveau, l'exception devait venir de Suisse où, en octobre 1893, une école-hôtelière avait été fondée à Cour-Lausanne, accueillant au départ 27 élèves. Elle s'était fixée comme but de procurer les connaissances pratiques et théoriques nécessaires aux jeunes ouvriers pour réussir dans la carrière hôtelière. La formation s'articulait par tranches d'âge distinctes et par activités : un internat de 8 mois pour les élèves de 16 à 18 ans ; un cours professionnel de 6 mois pour jeunes adultes, hommes et femmes déjà occupés dans le métier et qui voulaient monter dans la hiérarchie, enfin plusieurs cours de cuisine.[6] L'ensemble se présentait comme extrêmement pensé et élaboré et s'est progressivement adapté aux besoins du métier, si bien d'ailleurs que l'établissement existe toujours aujourd'hui, avec un profil universitaire et managérial beaucoup plus développé qu'à ses débuts.[7]

En Belgique, il en allait évidemment tout autrement. Les hommes de l'U.H.R.L.B. avaient pleinement conscience des limites inhérentes que posait l'apprentissage dans leur activité. Le secteur recrutait désormais des jeunes sans aucune notion culinaire que personne n'initiait réellement aux fondamentaux du métier, faute de temps. L'avenir qualitatif de la profession était donc en jeu et la création d'une école professionnelle, une nécessité absolue. Une commission d'études préconisa dès lors un modèle d'enseignement alliant cours pratiques et théoriques, supervisé par un conseil d'administration paritaire ouvriers-patrons. La ville de

[1] E.GEERKENS, *La rationalisation dans l'industrie belge, op.cit.*, tome 1, p.337. S.JAUMAIN, L.GAIARDO, « "Aide-toi et le gouvernement t'aidera."… », *op.cit.*, pp.435-436. Mêmes causes mises en avant à la crise de l'apprentissage en France : P.PELPEL, *L'enseignement technique, op.cit.*, p.50 et p.56.
[2] C'est toujours le cas, trente ans plus tard. Les mêmes causes sont mises en exergue. « Question d'actualité : l'apprentissage » in *.H* n°10 du 15 mai 1927, p.275.
[3] « Echos personnels » in *J.d.C.*, 1891, pp.220-221.
[4] « L'école de cuisine » in *J.d.C.*, 1893, p.142.
[5] « L'Ecole professionnelle de Cuisine » in *J.d.C.*, 1893, p.349.
[6] « L'organisation de l'hôtellerie en Suisse » in *B.H.* n°7 du 1er avril 1925, p.185.
[7] Un aperçu historique succinct est disponible sur le site de l'Ecole Hôtelière de Lausanne (E.H.L.) : http://www.ehl.edu/fre/A-propos-de-l-EHL/Profil/Histoire-et-heritage/Quelques-jalons. Consulté le 1 août 2010.

Bruxelles devait fournir matériel et locaux, l'Union se chargeait des salaires des futurs professeurs.[1]
Le projet, pourtant très concret, étudié et étayé, resta à l'état de vœu pieux durant plusieurs années. Rapidement couplé au besoin d'organiser en parallèle des cours pour garçons et autres employés de salle, l'Ecole de cuisine ne rencontra qu'un intérêt très contenu de la part des autorités et des acteurs-mêmes du métier. Multipliant les regards vers les réalisations étrangères, relayées systématiquement dans le *Journal de la Cuisine*, les initiateurs de cette idée, les (toujours) incontournables Pierre Cordemans et Oscar Van Rompaye, ne purent que constater l'immobilisme total de leurs confrères. Indifférents et « *encroûtés dans la routine* », ceux-ci s'opposaient au bien-fondé de la proposition ; une position hostile qui n'avait d'égale que celle des pouvoirs publics.[2] L'organisation d'une cuisine-modèle au sein de la classe 143 durant l'Exposition universelle de Bruxelles 1897[3] avait eu pour but principal de promouvoir cet objectif, en pure perte d'ailleurs, comme nous l'avons déjà signalé. Le désintérêt complet des premiers concernés, les hôteliers eux-mêmes, représentait certainement l'obstacle le plus pesant à la réalisation du projet. Souvent annoncée, l'ouverture de l'école fit figure de véritable Arlésienne dans les pages de la revue corporative. Celle-ci semblait espérer, en répétant inlassablement le même discours, que son rêve devînt enfin réalité…
Faute d'une structure éducative poussée et désireuse d'améliorer tout de même la formation de la main-d'œuvre Horeca, l'U.H.R.L.B. conclut finalement en 1907 un règlement d'apprentissage en accord avec deux sociétés mutualistes ouvrières. Le texte définissait les droits et devoirs des deux partis, élèves et maîtres, afin d'instituer « *une pépinière de bons chefs* […] *instruits dans leur métier de façon rationnelle* ».[4]

En définitive, les progrès pédagogiques s'avéraient donc plus que mitigés pour l'industrie de l'accueil bruxelloise, à la veille de la Première Guerre mondiale. Cet immobilisme ne faisait que refléter le désert éducatif intégral dans lequel végétait l'ensemble du secteur en Belgique à cette époque. Autre cause probable de cet échec incontestable, il convient de remarquer que les écoles professionnelles avaient, dès les années 1880, constitué le terrain privilégié du parti catholique, partisan d'un enseignement de jour centré prioritairement sur la formation pratique, à la différence des écoles industrielles plus axées sur la théorie. Comme le reste de leurs actions en faveur des classes moyennes, cet intérêt pour le modèle pédagogique professionnel visait surtout à soutenir les petits métiers artisanaux, mis à mal par l'industrialisation, en leur proposant une alternative efficace à l'apprentissage. Plusieurs dizaines d'écoles professionnelles (bijouterie, orfèvrerie, ébénisterie…) ouvriront ainsi leurs portes à la fin du siècle, principalement sur initiatives privées ou religieuses, avec le soutien éventuel des autorités.[5] Le monde de l'Horeca, considéré traditionnellement comme acquis

[1] « Union-Chronique – apport de M. Catteau-Verhasselt au nom de la Commission d'étude d'une école d'apprentissage de cuisine » in *J.d.C.*, 1893, p.386.
[2] « A propos du projet d'Ecole professionnelle de cuisine à Bruxelles » in *J.d.C.*, 1901, p.499.
[3] Nous renvoyons à ce sujet au point du chapitre précédent consacré à l'organisation d'Expositions d'Art culinaire par l'U.H.R.L.B.
[4] « L'apprentissage en cuisine » in *J.d.C.* n°9 du 4 mars 1909, p.101. Même discours : *J.d.C.* n°15 du 9 avril 1908, p.175.
[5] D.GROOTAERS (ss dir.), *Histoire de l'enseignement en Belgique*, Bruxelles, CRISP, 1998, pp.389-391. Et ID., *Histoire de l'enseignement technique et professionnel en Belgique (1860-1960)*, Bruxelles, EVO, 1994, p.33.

aux libéraux, ne devait certainement jouir que d'une attention très limitée de la part des pouvoirs publics (exclusivement catholiques au niveau national depuis les élections de 1884). Ces derniers ne voulurent sans doute délibérément pas financer, même partiellement, les projets d'une corporation dont ils ne devaient pas espérer les votes. Cette attitude, associée à la mauvaise image et à la nature floue du métier (est-ce de l'artisanat ou du commerce ?) eut donc pour conséquence que les hôteliers ne purent que compter sur eux-mêmes, malgré leurs appels répétés, pour espérer mettre sur pied l'école de cuisine à laquelle ils aspiraient fortement. La charge pécuniaire exclusive s'avérait assurément trop lourde pour les épaules du secteur. Elle explique probablement ce premier échec en matière d'enseignement hôtelier.

### 2.4.2 L'expérience avortée des cours pour chômeurs de l'Industrie des Hôtels, Restaurants et Cafés (1915-1916)

Durant le conflit, la question de l'enseignement hôtelier resurgit d'une façon inédite. Face à des hostilités qui paraissaient s'éterniser et l'inactivité forcée de centaines de travailleurs belges, le Comité National de Secours et d'Alimentation lança le projet, par le biais de ses sections locales, de l'organisation de cours professionnels pour chômeurs. Le principe général motivant l'initiative consistait à offrir une formation minimale à la main-d'œuvre belge afin que son oisiveté involontaire ne la déclassât pas et ne pénalisât pas, *in fine*, la productivité nationale une fois la paix revenue. Argument incitatif de poids, l'octroi de secours devait être conditionné par la fréquentation de ces cours du soir.

L'industrie hôtelière n'échappa pas, naturellement, à ce plan d'activation d'un nouveau genre. Sur invitation des autorités communales, l'U.H.R.L.B. et plusieurs groupements du personnel Horeca s'investirent avec enthousiasme dans l'élaboration pratique de cette « *belle et saine initiative* […] *d'une incontestable moralité* ».[1] Initiée dès la mi-août 1915, une commission organisatrice mixte[2] fut mise sur pied au mois d'octobre et plancha sur un programme qui se voulait résolument pratique : éléments de législation, d'hygiène mais surtout techniques du métier et leçons de langues (français pour les travailleurs flamands, flamand pour les wallons) étaient privilégiés. Les organisateurs spécifièrent clairement que les professeurs choisis ne devaient en aucun cas s'improviser conférenciers : « *Ils devraient procéder par question, suggérant les réponses des élèves qui possèdent déjà des notions, provoquer des remarques et commentaires.* »[3] Une telle approche illustre sans ambiguité que ces cours s'adressaient en priorité à des ouvriers déjà expérimentés. Ils ne visaient pas les hauts postes mais bien la main-d'œuvre subalterne. Les leçons devaient commencer le 1er décembre 1915 dans les locaux d'une école communale sur un rythme bihebdomadaire.[4] Devant le peu d'enthousiasme manifesté par les premiers intéressés (seulement 25 inscrits pour 400

[1] « Les cours pour chômeurs » in *Annuaire de l'U.H.R.L.B.* Compte-rendu des travaux du Comité pendant la période de guerre 1914-1918, *op.cit.*, p.23.
[2] Pour sa composition : A.V.B., Fonds Instruction publique (I.P.) n°2366 : *U.H.R.L.B.-Cours pour chômeurs de l'industrie des H.R.C. 1915-1916* – Comité de direction – Séance initiale du 20 octobre 1915. Il est intéressant de noter que ce comité tenait ses réunions au siège officiel de l'Union syndicale patronale, signe de ses liens étroits avec celle-ci. Louis Moyaerts se positionnait d'ailleurs comme l'interlocuteur privilégié de la Ville sur la question des cours pour chômeurs de l'industrie Horeca.
[3] *Ibidem.* P.V. de la réunion du Comité du 26 octobre 1915.
[4] *Ibidem.* P.V. des réunions du Comité du 30 octobre et 5 novembre 1915.

chômeurs répertoriés dans le secteur !), le lancement du projet fut finalement ajourné au 6 décembre pour réunir en définitive 130 participants, un chiffre qui demeurait à l'évidence fort décevant.[1] Ces inscriptions clairsemées ne constituèrent que les indices annonciateurs des désillusions immenses que connut alors le comité organisateur des cours. L'absentéisme, jamais pénalisé, prit très rapidement des proportions gigantesques. Après un mois d'activité, plus d'un élève sur deux avait déjà déserté les lieux ! Deux semaines plus tard, c'était au tour d'un professeur de jeter l'éponge faute de rémunération… Quant aux personnes toujours présentes, c'était à contrecœur qu'elles suivaient les leçons dispensées et affichaient ostensiblement leur mauvaise volonté et leur ennui.[2] Le 31 janvier, après deux mois d'activités seulement, l'échevin de l'Instruction Emile Jacqmain[3] décida de supprimer les cours qui n'avaient assurément pas répondu aux attentes placés en eux.[4] L'annonce de cet arrêt aux principaux intéressés prit alors des allures de pitoyable cirque : « *Les chômeurs se sont montrés enchantés de cette mesure.* [Parmi eux], *il s'est trouvé des individus assez dépourvus de scrupules pour dérober des statuettes en plâtre placées dans la classe et servant de modèles aux élèves de l'Ecole moyenne.* »[5] Le Comité dut rembourser sur fonds propres les objets volés. Il va sans dire que l'on enterra alors définitivement toute expérience en matière de formation hôtelière jusqu'à la fin de l'occupation, en novembre 1918.

### 2.4.3 Nationaliser la main-d'œuvre hôtelière : l'Ecole Nationale d'Industrie Hôtelière (1919-1922)

L'après-Armistice vit un bouillonnement inédit en matière d'enseignement technique en Belgique. Une circulaire ministérielle précisa le 19 septembre 1921 les grandes catégories d'écoles professionnelles : les premières, artisanales (proches des expériences réalisées avant 1914), et les secondes orientées vers la grande industrie.[6] Les deux devaient proposer des programmes mixtes où formation théorique générale et formation pratique spécialisée se partageaient équitablement les horaires. Le but de ce système paraissait limpide : former massivement de bons ouvriers spécialisés. Il faudra néanmoins attendre 1932-1933 pour que l'Etat belge fixa, par arrêtés royaux les premières lois organiques organisant officiellement l'enseignement technique, après plusieurs tentatives inabouties dans les années 1920. Celui-ci fut alors enfin placé sous la tutelle du Ministère de l'Instruction publique (et plus celui du Travail), au même titre que les filières parallèles de l'enseignement primaire et moyen, sans qu'on puisse cependant parler d'une volonté d'une plus grande implication du pouvoir central ; l'initiative en ce domaine demeura encore clairement réservée aux niveaux locaux et provinciaux.[7]

---

[1] *Ibidem.* Lettre du 26 novembre 1915 du Comité au bourgmestre de Bruxelles. Et lettre du 23 décembre 1915 du Comité à l'Echevin de l'Instruction publique, Emile Jacqmain.
[2] *Ibidem.* Lettre du 24 janvier 1915 du Comité à l'Echevin de l'Instruction publique, Emile Jacqmain.
[3] Emile Jacqmain (1860-1932) : Homme politique libéral bruxellois, il fut échevin de l'Instruction publique de la capitale de 1909 à 1921 et de 1927 à 1932. Le boulevard de la Senne fut rebaptisé à son nom en 1919 en hommage à son action de résistance durant la guerre de 1914-1918, une attitude d'opposition aux ordres de l'ennemi qui lui valut d'être arrêté par l'occupant.
[4] A.V.B., I.P. n°2366 : *U.H.R.L.B.-Cours pour chômeurs de l'industrie des H.R.C. 1915-1916.* Lettre du 31 janvier 1915 de l'Echevin de l'Instruction publique, Emile Jacqmain au Comité.
[5] *Ibidem.* Lettre du 4 février 1915 du Comité à l'Echevin de l'Instruction publique, Emile Jacqmain.
[6] D.GROOTAERS, *Histoire de l'enseignement en Belgique, op.cit.*, p.391.
[7] ID., *Histoire de l'enseignement technique, op.cit.*, p.97.

Précurseur des futures règles défendues par la pédagogie active, l'école professionnelle se concentrait avant tout sur une approche concrète et réaliste du métier, basée sur l'expérimentation directe des élèves, créateurs de leurs propres savoirs.[1] En France, la filière technique avait même avancé un cran plus loin avec l'adoption, en 1920, de la loi Astier qui reconnaissait officiellement les spécificités de cet enseignement, placé sous la direction de l'Instruction publique. Si la portée structurelle de ce texte resta fort limitée, symboliquement, la responsabilité publique en la matière fut pour la première fois énoncée. Sur un modèle similaire déjà adopté en Allemagne, l'Etat français reconnaissait ainsi l'importance d'une formation qualitative pour sa classe ouvrière. Il conscientisait en pratique son patronat à jouer un rôle concret dans le développement de l'apprentissage en entreprise par la mise en place de taxes et d'aides diverses.[2] Si les autorités belges n'osèrent pas aller aussi loin à cette époque, cela est très certainement dû, comme le précise Dominique Grootaers, à des raisons budgétaires : reconnaître le rôle majeur de l'enseignement technique induisait logiquement son financement, au moins partiel, une obligation que les moyens de l'Etat ne pouvaient assurément pas supporter.[3]

Les responsables officiels de l'entre-deux-guerres, comme les associations professionnelles, avaient néanmoins clairement compris l'influence du manque de connaissances et de l'adoption de mode de gestion archaïque dans les difficultés structurelles rencontrées par le petit commerce. Leur méconnaissance chronique en matière de comptabilité était ainsi souvent posée en exemple et illustrait leur inadaptation dangereuse aux réalités économiques contemporaines.[4]

Au lendemain de l'Armistice, la revendication de la création d'une école hôtelière à Bruxelles refit donc surface avec encore beaucoup plus d'acuité qu'auparavant. Plusieurs raisons expliquaient cette vigueur nouvelle. D'une part, la formation des classes moyennes suscitait, nous l'avons vu, une attention accrue des pouvoirs publics. D'autre part, le développement de l'industrie hôtelière revêtait une portée patriotique essentielle et inédite, au terme d'un conflit qui avait exacerbé la fibre chauviniste de tous les pays d'Europe : il paraissait en effet désormais essentiel de « nationaliser » le personnel hôtelier. Celui-ci s'était jusqu'alors caractérisé, surtout dans les grands établissements, par son cosmopolitisme poussé que la diversité de la clientèle justifiait. Allemands et Autrichiens, multilingues et réputés plus disciplinés, s'étaient particulièrement distingués en occupant de nombreux postes à haute responsabilité dans l'ensemble du secteur sur le Continent. Cette invasion teutonne, qui préfigurait les événements de 1914, aux yeux d'observateurs contemporains particulièrement marqués, ne pouvait à l'évidence plus se reproduire. La Belgique devait donc impérativement former une main-d'œuvre moderne qui lui permettrait de se passer à l'avenir d'éléments étrangers, par essence nocifs et dangereux. Cette atmosphère ultranationaliste exceptionnelle annonçait, sans l'ombre d'un doute pour la corporation ravie, des lendemains qui chantent où les autorités devaient nécessairement enfin prêter une oreille bienveillante à leurs demandes.

[1] *Ibidem*, p.129.
[2] P.PEPEL, *op.cit.*, pp.61-65.
[3] D.GROOTAERS, *Histoire de l'enseignement technique*, *op.cit.*, p.339 et ss.
[4] F.COLLIN, *Rapport concernant les classes moyennes*, *op.cit.*, p.35.

Il s'avère difficile de concevoir aujourd'hui l'atmosphère haineuse dans laquelle baignaient les sociétés européennes en 1919. L'hôtellerie ne faisait pas exception à la règle. L'omniprésence germanique dans le métier, avant-guerre, avait, selon les professionnels, été odieusement préméditée. *« C'est en général dans nos villes d'Anvers, d'Ostende et Bruxelles que nos ennemis venaient s'établir afin de mettre la main sur le point terminus de la ligne Rhin, Danube, Bagdad, attendant une action de la force armée qui leur aurait permis de constituer l'Europe centrale. Ils se seraient rendus maîtres du service ferroviaire et fluvial.* »[1] Investissant les Palaces, ces « rusés » avaient pu, impudemment, espionner la diplomatie alliée et recueillir sournoisement des informations capitales. Les plus fourbes avaient poussé le vice jusqu'à épouser des Belges pour mieux assoupir la vigilance nationale ![2] Le rejet du « Boche » devait finalement justifier, pour le métier, la création d'écoles spécialisées, financées par l'Etat. Durant la guerre déjà, des écrits professionnels argumentaient dans ce sens, en Belgique comme dans plusieurs pays d'Europe. Dès 1915, Alphonse Meillon, membre du Conseil d'administration du *Grand Hôtel* de Paris, publia un pamphlet défendant l'« œuvre de demain ». Le discours s'avérait on ne peut plus simple et s'exposait dès la première page, en sous-titre du fascicule : « *Dans l'intérêt du pays, l'industrie hôtelière française doit être une industrie nationale. Il faut créer des écoles hôtelières* ».[3] On ne pouvait plus laisser, à l'aube d'un monde nouveau, la profession aux mains de rivaux étrangers. Les pertes de la guerre et l'exclusion des Allemands allaient pourtant créer des vides au sein de la profession qu'il fallait donc absolument combler pour recevoir dignement les futurs touristes qui déferleraient bientôt sur les sites des combats des pays alliés martyrs.[4] « *Sous peine d'aller porter ailleurs son or qui fait la fortune des pays où elle va* »,[5] cette horde de visiteurs fortunés devait être accueillie par un personnel d'élite, extrêmement qualifié, que seule une école nationale d'industrie hôtelière pouvait être à même de former.

Raisonnement imparable, le rédacteur prétendait ne prêcher nullement pour sa propre chapelle mais agir en tant que citoyen responsable : industrie nationale par excellence, l'hôtellerie, ancrée physiquement dans son territoire, attirait nécessairement aussi l'argent vers les commerçants qui l'entouraient et permettait par conséquent d'augmenter directement la prospérité du pays.[6] En Belgique, au même moment, la réflexion était relativement identique. Elle s'appuyait sur un cercle vertueux imparable : « *plus il y aura d'hôtels confortablement installés, plus les étrangers afflueront, plus la prospérité grandira* ».[7] L'afflux massif de curieux ne souffrait aucun doute et se justifiait par l'énonciation d'estimations phénoménales dont on peine aujourd'hui à discerner les fondements logiques. D'après le *Touring Club de France*, pas moins de trois millions d'Américains devaient immanquablement se ruer sur l'Europe, une fois les armes déposées, déboursant quelques 18 milliards (!) de francs. Ajouté

[1] L.JURISSE, *Le rôle de l'industrie hôtelière dans la reconstitution nationale*, Bruxelles, Librairie Albert Dewit, 1919, p.18.
[2] *Ibidem*, p.18-19. Même rhétorique germanophobe dans le chapitre VII, éloquemment intitulé « Nécessité de franciser l'hôtellerie » de C.REAL et P.GRATEROLLE, *L'industrie hôtelière*, *op.cit.*, p.198-199.
[3] A.MEILLON, *L'œuvre de demain. Dans l'intérêt du Pays, l'industrie hôtelière française doit être une Industrie nationale. Il faut créer des Ecoles Hôtelières*, s.l., 1915. (Fascicule conservé à la K.B.R.)
[4] *Ibidem*, p.3.
[5] *Ibidem*, p.7.
[6] *Loc.cit.*
[7] L.JURISSE, *op.cit.*, p.5.

à cela la somme épargnée par des nationaux, se gardant bien quant à eux de dépenser leur argent à l'extérieur, les bénéfices ne manqueraient évidemment pas d'être colossaux.[1] Entre des touristes yankees frappés de bougeotte et de folie dépensière aigües et des continentaux aussi casaniers qu'économes, l'analyse ne semblait pas s'arrêter à une contradiction près, au point où on ne s'étonnera pas qu'elle ne se réalisa jamais.

La conclusion communément admise à ces réflexions ne changeait néanmoins absolument pas : l'école hôtelière constituait l'instrument de base incontournable pour accomplir cette croisade patriotique de nationalisation. L'U.H.R.L.B. partageait naturellement cette opinion qui confortait l'argumentaire qu'elle défendait depuis plusieurs décennies déjà d'un soutien public de l'enseignement hôtelier. Dès le moment où les activités syndicales reprirent leur cours normal, au début de l'année 1919, la question s'imposa en tête de l'agenda corporatif.[2] L'association multiplia immédiatement les contacts avec les autorités pour défendre auprès d'elles son point de vue. En juillet 1919, le ministre socialiste du Travail, Joseph Wauters, adressa à l'Union une lettre invitant celle-ci à étudier très sérieusement la possibilité de créer une école hôtelière en s'inspirant clairement des réalisations déjà existantes à Cour-Lausanne en Suisse. Le but était distinctement énoncé ; il s'agissait d'« *écarter de cette manière le personnel étranger* ». Pour arriver à cette fin, le Ministre promettait le concours financier de son département.[3] Une commission d'étude officielle fut instituée dans la foulée, *La Commission pour le relèvement de l'Industrie Hôtelière*, composée de 6 membres parmi lesquels on recensait plusieurs hôteliers, un représentant ouvrier, un inspecteur général du service d'Inspection de l'Enseignement industriel ainsi que le chef de service du département *Hôtels* du *Touring Club de Belgique*.[4]
La commission visita en quelques mois plusieurs établissements suisses et français avant de rendre un rapport où le principe de fonder une école, avec hôtel annexé, financé par le gouvernement, fut adopté unanimement.[5] Le quartier à peine urbanisé du Solbosh, où l'université de Bruxelles devait aussi s'installer, fut même annoncé comme lieu d'implantation probable du futur établissement. L'enthousiasme des débuts fut cependant progressivement temporisé lorsqu'il devint évident, après quelques mois, que l'idée moisissait dans les tiroirs du Ministère.[6] Des estimations chiffrées poussées, les recettes attendues de l'exploitation de l'hôtel-modèle, l'élaboration détaillée des programmes de cours et celui d'un règlement intérieur, rien ne fut pourtant laissé au hasard afin d'offrir aux autorités un dossier solide qui permettait de concrétiser rapidement le projet.[7] En mai 1921, Wauters lui-même donna pourtant son approbation à l'édification d'une école-hôtel de 50 chambres.[8] La douche froide fut donc sévère pour les responsables de l'U.H.R.L.B., lorsqu'une année plus tard, après trois années de travail et d'analyses, l'ensemble tomba définitivement à l'eau, faute de moyens budgétaires suffisants. Maigre consolation, le gouvernement, la province et la Ville se

[1] *Ibidem*, p.7.
[2] La première allusion à une intervention directe de l'Etat dans la constitution d'une Ecole nationale d'Industrie Hôtelière date de mai 1919 : « Une école hôtelière en Belgique » in *J.d.C.* N°7 du 1er mai 1919, pp.52-53.
[3] « Organisation d'une école d'industrie hôtelière en Belgique » in *J.d.C.* n°14 du 15 août 1919, p.109.
[4] *J.d.C.* n°19 du 1er octobre 1er novembre 1919, p.162.
[5] « Création d'une école belge d'Industrie hôtelière » in *J.d.C.* n°10 du 15 mai 1920, p.103.
[6] « L'Ecole d'Industrie Hôtelière » in *J.d.C.* n°23 du 1er décembre 1920, p.237.
[7] *J.d.C.* n°17 du 1er septembre 1920, p.178. Et *ibidem*, n°5 du 1er mars 1921, p.71.
[8] « L'Ecole Nationale d'Industrie Hôtelière » in *J.d.C.* n°11 du 1er juin 1921, p.112.

montraient disposés à soutenir une initiative privée du même genre dont ils ne contestaient pas l'utilité.[1] Une nouvelle fois, les professionnels étaient confrontés aux limites de leur pouvoir d'influence ; ils se voyaient encore obligés d'initier eux-mêmes la réalisation partielle de leur programme corporatif.

L'échec, cuisant, ne modifia néanmoins pas fondamentalement leur opinion. Un enseignement technique constituait désormais un impératif inévitable à la spécialisation croissante des tâches hôtelières. Les descriptions faites dans les traités hôteliers de l'époque sont à cet égard symptomatiques : rouages précis de la machinerie hôtelière hypermoderne, la femme de chambre, la gouvernante d'étage, le valet, le commis, le comptable ou le liftier devaient remplir une fonction extrêmement précise qui était exposée avec minutie.[2]

L'influence de l'O.S.T. s'avère puissante dans ces ouvrages : l'empirisme devait, pour ces experts autoproclamés de la nouvelle science hôtelière, laisser la place à une rationalité exacerbée où les moindres gestes du personnel seraient dorénavant optimisés. Les raisons d'être de tels discours paraissaient limpides. « *Il est souhaitable que l'éducation d'un futur hôtelier ne soit pas livré au hasard des stages accomplis dans divers restaurants ou hôtels, mais confié à des personnes qualifiées pour cet emploi.* »[3] L'école devait ainsi promouvoir les qualités internes d'une véritable industrie. « *Le métier d'hôtelier ne s'improvise plus aujourd'hui. Certes un ménage courageux, débrouillard et quelque peu veinard, peut, sans connaissances spéciales, faire honnête figure dans la gérance d'une petite maison ou d'une auberge. Mais il est impossible d'aborder un hôtel, même de 50 chambres seulement, s'il n'a pas reçu l'instruction propre qu'il lui faut. Les progrès des arts, des sciences et des machines sont tels maintenant* qu'*on ne se décrète pas plus hôtelier, aujourd'hui, qu'ingénieur.* »[4] Ces traités hôteliers, apparus dans leur immense majorité après la Première Guerre mondiale, partageaient tous le but central de légitimer l'activité en démontrant qu'il était indispensable pour ses acteurs d'assimiler des connaissances pointues afin d'agir efficacement. Au contraire de l'ancien apprentissage routinier « *au hasard, sans ordre, sans méthode, sans discipline* », les jeunes recrues pouvaient bénéficier au sein des écoles hôtelières d'une formation moderne qui les éloigneraient des « *systèmes périmés* » pour adopter une approche « *souple, capable, stylé*[e] *qui puisse répondre en tout temps, aux multiples exigences de l'hôtellerie* […] *pour un maximum de rendement en qualité et en quantité.* »[5]

### 2.4.4 Le mythe du self-made man

Cette dénonciation récurrente des mauvaises habitudes qu'induisait la formation sur le terrain, par rapport aux programmes scolaires prônés, n'était néanmoins pas dénuée de contradictions. L'industrie hôtelière belge et internationale développait en effet parallèlement,

[1] *J.d.C.* n°7 du 1er avril 1922, p.87 et *ibidem* n°5 du 1er mars 1922, p.56.
[2] Le traité de Réal et Graterolle reste à cet égard exemplaire. Une très grande partie de leur ouvrage s'attèle à décrire tous les postes existants dans un hôtel, du directeur au menuisier ou à l'électricien. Ils citent systématiquement les aptitudes indispensables pour remplir efficacement ces fonctions. Voir C.REAL et P.GRATEROLLE, *L'industrie hôtelière*, *op.cit.*, pp. 299 à 334. Louis Léospo consacre un chapitre entier et colossal aux « diverses attributions du personnel d'hôtel » : L. LEOSPO, *op.cit.*, pp.219-355.
[3] C.REAL et P.GRATEROLLE, *L'industrie hôtelière*, *op.cit*., p.209.
[4] L.LEOSPO, *Traité d'industrie hôtelière*, *op.cit.*, p.13. C'est nous qui soulignons.
[5] E.LOBET, *La formation du personnel de l'Industrie hôtelière*, Bruxelles, 1938, pp.1-2.

depuis la fin du XIXe siècle au moins, une valorisation exacerbée de la figure du *self-made man*. Cette image d'Epinal demeura extraordinairement prégnante au sein de la corporation durant toute la période étudiée. Les nécrologies du *Journal de la Cuisine* ou de la *Belgique Hôtelière* multipliaient à l'envi (et se délectaient) des exemples de simples commis devenus, après plusieurs années de dur labeur et d'abnégation, des directeurs d'hôtels respectés. Elles soulignaient avec de multiples détails édifiants, les étapes du parcours sans faute du défunt qui avait évidemment toujours su rester humble et travailleur. L'expression « fils de ses œuvres » s'avérait d'ailleurs inlassablement répétée, redondante et presque même obsédante, dans ces rappels des carrières de tous les grands noms du secteur. Personne n'y échappait. Les Cordemans, Antognoli, Frison, Dremel ou Marquet ne devaient leur réussite qu'à la force de leurs bras, leur perspicacité et leur persévérance. Georges Marquet, fils d'un batelier et d'une cabaretière de Jemeppe, excitait particulièrement l'imagination de ses confrères puisque ce modeste apprenti-fondeur avait réussi à se hisser parmi les Belges les plus riches de son temps. Ces cas, s'ils constituaient certainement l'exception dans la réalité, n'en étaient pas moins systématiquement mis en exergue. Il en allait d'ailleurs de même à l'étranger, que l'on songe au Français Arthur Meillon, du *Grand Hôtel*, monté à Paris, d'après la légende régulièrement rappelée, en sabots de sa Bourgogne natale,[1] et surtout à César Ritz, « *petit berger* [né] *dans le cœur le plus sauvage du Valais* » et 13e enfant d'une famille de paysans misérables de Suisse.[2]

Ces célébrités étaient donc affichées comme des sources d'inspiration mobilisatrices vivement recommandées à l'admiration de l'ensemble de l'industrie de l'accueil ; une industrie qui défendait pourtant énergiquement, dans le même temps, les vertus morales et formatrices de l'école professionnelle. Au-delà de cette opposition au premier abord étrange, il faut bien admettre que ces *self-made men* semblaient servir également la cause de l'enseignement technique du métier. Ils constituaient indubitablement les meilleurs porte-drapeaux pour attirer les plus jeunes recrues vers un secteur toujours mal considéré : travailler dans l'hôtellerie pouvait, en lisant entre les lignes des discours de ses plus fervents adeptes, ouvrir à tous les portes d'une carrière honorable et surtout… rémunératrice ! Activité dénigrée, la branche se voulait exemple ultime des vertus de la méritocratie de la société moderne[3]. A force de sacrifices et de courage, les portes de la réussite et de l'ascension sociale pouvaient s'ouvrir au travailleur. Tous les « grands » du secteur avaient en effet pu connaître la fortune malgré des origines extrêmement modestes. Ce dernier argument, bien prosaïque, s'avérait être celui le plus régulièrement émis dans la promotion de la formation hôtelière ! Il illustre combien ses acteurs avaient conscience de l'image peu flatteuse que véhiculait le métier. Prétendre le contraire devait sans doute être aussi fastidieux que peu efficace pour interpeler

[1] Pour un aperçu détaillé de la carrière d'Arthur Meillon : A.TESSIER, « L'exceptionnel destin d'Arthur Meillon » in *Le Grand Hôtel. 110 ans d'hôtellerie parisienne 1862-1972*, *op.cit.*, p.382 et ss.

[2] M.-L. RITZ, *César Ritz*, Paris, Editions Tallandier, 1948, p.9. Le récit aux accents hagiographiques de la veuve de Ritz souligne avec force de détails la misère du décor quotidien des premières années de l'existence de son mari. Les autres biographies du personnage ne font pas non plus l'impasse sur ces éléments. L'ouvrage de GAULIS et CREUX, (*Pionniers suisses de l'hôtellerie*, Paudex, éditions Fontainemore, 1975) constitue un autre exemple de cette veine édifiante adoptée par les premiers travaux consacrés à l'hôtellerie. On y retrouve le rappel des débuts (toujours modestes) des plus grandes figures de l'industrie helvétique du XIXe siècle.

[3] G.KURGAN, « Mythe et réalité du *self-made man* au sein du patronat belge » in *Bulletin de la Classe des Lettres*, Académie Royale de Belgique, 6e série, t.X, 1999, pp.85-86.

de futurs travailleurs, de sorte que l'élément pécuniaire apparaissait comme le plus opérant pour espérer les faire changer d'opinion. Le raisonnement voulait qu'une fois dans l'Horeca, chacun allait nécessairement arriver à la conclusion de l'intérêt évident de l'exercice quotidien de la profession. L'école se présentait comme la condition ultime pour moraliser le métier puisqu'elle garantissait à l'avenir une main-d'œuvre instruite et donc, par extension, probe.

Plus que dans d'autres activités peut-être, les hôteliers durent inlassablement plaider le bien-fondé d'une formation destinée à une occupation que beaucoup ne considérait pas comme un métier en soi, indice le plus net d'un dénigrement largement partagé. Et les professionnels d'insister dans la plupart des écrits consultés sur les qualités intrinsèques que les jeunes devaient absolument posséder pour envisager d'embrasser la carrière hôtelière. : *« Qu'on ne s'y méprenne pas : l'industrie hôtelière est une carrière pleine d'avenir, mais non ouverte au premier venu*. »[1], « [elle] *ne peut être réservée à ceux qui* [la] *choisissent de guerre lasse, à défaut d'autre, ou à ceux qui décident à l'aveuglette de leur avenir*. »[2] insistaient d'emblée deux écrits professionnels aux accents promotionnels. « *Il est indispensable* […] *que les commissions d'orientation dirigent de notre côté des jeunes gens intelligents, de « bonne commande », pas trop « lourdauds », ayant déjà quelques notions de bonnes manières, des jeunes gens surtout qui aient la « vocation », c'est-à-dire qu'ils se sentent le goût de servir le client* » relayait, dans le même esprit, la *Belgique Hôtelière*.[3] Les écrits contemporains partageaient largement ces idées et n'hésitaient pas à user de certains artifices de langage pour tenter de séduire le curieux : le cuisinier s'apparentait à un « *artiste qui change en plaisir une nécessité* » et devenir garçon consistait, non pas à tomber dans une condition servile mais, bien au contraire, à s'initier désormais à l'*art* délicat de servir. « *Agréable et indépendante, cette profession est encore fort lucrative et très peu monotone. Rares sont les métiers rapportant autant, en restant aussi honorables*. »[4] Débutants tous au bas de l'échelle, une sélection quasi « naturelle » devait mathématiquement pousser les plus aptes et les plus méritants aux postes prestigieux.[5] Les accents du sérieux semblaient désespérément être recherchés au travers du développement d'un enseignement hôtelier qui devait enfin transformer de vulgaires aubergistes en experts respectés. « *Pourquoi*, […] *à l'exemple de ce qui se passe dans les autres branches de l'activité humaine, ne conférerait-on pas aux jeunes gens terminant avec succès pareilles études un titre spécial, celui d'ingénieur hôtelier ?* »[6] lança, de manière frappante, un convive lors du banquet annuel de l'U.H.R.L.B.

Défendant les mérites de l'apprentissage, le président de l'Union lui-même, Léon Jussy[7], décrivit encore en 1939, en termes lyriques, un métier dont les qualités ne semblaient pas

[1] L.LEOSPO, *Traité d'industrie hôtelière, op.cit.*, p73.
[2] E.LOBET, *La formation du personnel hôtelier en Belgique, op.cit.*, p.2.
[3] « Etre garçon de restaurant est une "profession" » in *B.H.* n°24 du 15 décembre 1928, p.709.
[4] Fascicule « Les carrières dans l'industrie hôtelière » inséré dans la *B.H.* n°3 d 1er février 1929, p.2 et 5. C'est nous qui soulignons.
[5] Beaucoup d'écrits exposent une véritable « théorie de sélection naturelles des espèces dirigeantes » dans le métier. L'idée de commencer au plus bas pour s'essayer à tous les postes existants dans un établissement est largement défendue par l'ensemble des professionnels. Voir L.LEOSPO, *op.cit.*, p.74.
[6] « Le Banquet annuel de l'U.H.R.L.B. » in *J.d.C.* n°52 du 25 décembre 1913, p.688.
[7] Léon Jussy (1865-1939) : Propriétaire du *Café de l'Industrie*, place de la Bourse, puis, à partir de 1912, du restaurant *Elite* à la Porte de Namur, Jussy entra au Comité de l'U.H.R.L.B. en 1919 pour en prendre la vice-

encore clairement établies à la veille de la guerre : « *Il est un beau métier, ce métier c'est le nôtre !* […] *Soyons fiers de la carrière que nous avons choisie. Ayons la fierté de notre condition sociale.* […] *Nous désirons que les autres aussi se rendent compte de son importance, de sa beauté !* »[1], entonna-t-il dans une ode *pro domo* qui ne devait apparemment pas couler de source à la veille du conflit mondial pour qu'une figure centrale de la corporation jugeât utile de répéter ces grands idéaux devant un parterre de professionnels toutes ouïes.

### 2.4.5 Une œuvre d'essence corporative : l'Ecole d'Industrie Hôtelière de Bruxelles

Les nécessités d'une formation moderne du métier remportaient donc l'unanimité auprès des professionnels du secteur. L'échec, en 1922, du projet d'une école nationale d'hôtellerie, ne signifia pas du tout l'arrêt de toute initiative en la matière. Plus convaincus que jamais du bien-fondé d'une telle réalisation, les acteurs de l'industrie de l'accueil de la capitale durent admettre qu'eux seuls pouvaient significativement faire bouger les choses.
Les exemples étrangers, sur lesquels les hôteliers belges avaient constamment un œil rivé, les confortèrent dans l'idée de persévérer, même sans l'aide de l'Etat. Les avancées réalisées dans d'autres pays les persuadèrent en effet qu'un enseignement professionnel devait rapidement être mis sur pied à Bruxelles sous peine de voire les initiatives internationales similaires déclasser en quelques années le personnel local : « *il est indispensable que la Belgique soit mise à même de former à bref délai un personnel hôtelier compétent et capable sans être tributaire pour cela de l'étranger. C'est une question vitale* […] »[2] souligna le *Journal de la Cuisine*, quelques mois seulement après le rejet définitif du projet d'école nationale par le Ministère du Travail.

L'école de Cour-Lausanne avait, comme nous l'avons vu, tracé précocement, dès 1893, les formes que devaient prendre l'enseignement hôtelier. D'autres tentatives n'avaient pas connu le même succès de sorte que l'établissement suisse fit figure d'idéal unique, extrêmement envié hors des frontières de la Confédération durant plusieurs années. En 1910 seulement, une réalisation d'une ambition similaire, vit le jour à Paris sur initiative du *Syndicat général de l'Industrie Hôtelière et des Grands Hôtels* de la capitale hexagonale. L'établissement, mixant, selon le schéma établi en Suisse, les cours théoriques et pratiques, visait distinctement la formation de cadres pour la direction des plus grandes maisons existantes.[3] Le besoin étant évident dans ce domaine, deux ans plus tard à peine, une autre école ouvrait ses portes à

---

présidence en 1927 et la présidence en 1933. Très apprécié par ses collègues, il est même appelé à la présidence de la F.N.H.B. en 1935, demande exceptionnelle pour un restaurateur qui ne s'était jamais occupé d'hôtellerie durant sa carrière. Défenseur actif de la formation dans l'Horeca, il présida les Commissions de l'Apprentissage dans l'Industrie Hôtelière et l'Ecole professionnelle. Voir : « M. Léon Jussy, président de l'U.H.R.L.B. » in *B.H.* n°19 du 1er octobre 1933, p.739 ; « Manifestation en l'honneur de M. Léon Jussy » in *B.H.* n°23 du 1er décembre 1937, pp.782-785 ; « L'Hôtellerie belge en deuil. M. le Président Léon Jussy est décédé » in *B.H.* n°15 du 1er août 1939, pp.353-361 et n°16 du 15 août 1939, pp.377-383.

[1] L.JUSSY, « L'esprit corporatif – Rapport présenté au IIIe congrès de l'Hôtellerie belge » in *B.H.* n°1 du 1er janvier 1940, p.6.

[2] « L'enseignement hôtelier en France » in *J.d.C.* n°6 du 15 mars 1923, p.75.

[3] A.TESSIER, *Le Grand Hôtel., op.cit.*, p.358. *J.d.C.* n°9 du 3 mars 1910, p.107.

Thonon-les-Bains, subventionnée pour la première fois par l'Etat français lui-même.[1] Plusieurs villes du pays suivirent le courant. En 1916, l'Ecole hôtelière de Nice, implantée au cœur d'une région touristique incontournable, vit le jour sur une échelle et avec des moyens plus importants que précédemment. La formation professionnelle du métier en France entra ainsi de plain-pied dans une phase véritablement moderne où l'amateurisme n'avait plus cours. Résultat le plus frappant de ce passage à une nouvelle ère, un homme d'enseignement dirigeait dorénavant l'institution et non un hôtelier[2] car, comme ses promoteurs insistèrent, « *ce n'est pas* [ce dernier] *qui doit dominer : c'est le professeur.* »[3]
La date du cas niçois (1916) souligne cependant aussi que l'enseignement hôtelier ne connut un développement significatif qu'après la Première Guerre mondiale. Avant 1914, son intérêt s'était certes imposé parmi les acteurs de la corporation, sur l'ensemble du Continent, mais sa réalisation effective dut attendre la période de l'entre-deux-guerres. Ce n'est, notamment, qu'en 1930, sur proposition de l'Office italien du Tourisme, qu'un établissement de ce genre fut sérieusement mis en projet en Italie, à Bolzano plus exactement.[4]

Aux Etats-Unis également, l'après-guerre marqua une évolution notable dans le domaine. L'Université de Cornell, à Ithaca, dans l'état de New York, lança ainsi en 1922 un département d'administration hôtelière, la *Cornell School of Hotel Administration*, qui offrait à ses étudiants, après quatre années de cours, un diplôme du niveau de bachelier. La durée de ces études, le grade obtenu et le contenu, combinant théorie en laboratoire et stages pratiques en été, ne laissaient clairement pas de doutes sur les intentions de ses responsables : créer les éléments de la future élite dirigeante hôtelière américaine.[5] L'ensemble s'est développé et a prospéré jusqu'à aujourd'hui, grâce, notamment, à l'aide financière du magnat de l'industrie de l'accueil du pays, E.M. Statler, qui visita le campus en 1927. Lui et sa veuve offrirent, par le biais de la *Fondation Statler*, des millions de dollars à l'Université Cornell durant plusieurs décennies.[6] Notons néanmoins, qu'aux Etats-Unis, non plus, l'éducation du métier ne se résumait pas à simplement former une main-d'œuvre efficace, il s'agissait ici aussi d'une mission essentielle pour promouvoir l'image de la profession. « *A more serious, scientific study would raise the social prestige of the hotel people – which in one respect or other is somewhat lacking at present.* » commenta un observateur dans les années 1930 encore.[7]

En Belgique, l'absence totale de résultats fit progressivement place, après 1918, à quelques réalisations de bien moindre envergure, toutes accomplies sur initiatives privées.
Bruxelles se positionna comme précurseur dans le domaine. En 1921, avant même que le projet d'Ecole nationale d'Industrie hôtelière tomba définitivement à l'eau, des groupements ouvriers lancèrent un établissement professionnel pour le personnel Horeca dans les locaux de la *Centrale libre du Travail*, syndicat neutre situé à la rue du Boulet, au centre de la capitale. L'objectif de ses initiateurs était « *de travailler pour l'avenir à la formation d'un contingent*

[1] *J.d.C.* n°20 du 16 mai 1912, p.233.
[2] « L'Ecole de Nice » in *J.d.C.* n°6 du 15 mars 1923, p.76.
[3] « L'Ecole hôtelière de Nice – Une leçon pour la Belgique » in *B.H.* n°6 du 15 mars 1928, p.155.
[4] « Une école d'Industrie Hôtelière en Italie » in *B.H.* n°8 du 15 avril 1930, p.263.
[5] E.L. SARKIES, *The importance of the hotel industry*, Leiden, Eduard IJdo, 1934, pp.168-169.
[6] Rubrique « History » du site de la *Cornell School*. http://www.hotelschool.cornell.edu/about/history.html. Consultée le 6 octobre 2009.
[7] E.L. SARKIES, *op.cit.*, pp.169.

*de garçons capables, d'un noyau d'ouvriers d'élite* » afin de favoriser ainsi directement la main-d'œuvre belge.[1] Les ambitions affichées permettent de comprendre clairement pourquoi ce premier essai bruxellois d'éducation hôtelière avait été initié par le bas et non par la frange patronale du métier. Décidés à défendre ses affiliés, ce groupement ouvrier avait en effet acquis la certitude qu'une formation accrue pouvait les préserver du chômage et de la concurrence : « [cette] *institution* [est] *appelée à faciliter l'accès d'une carrière rémunératrice à nos compatriotes et à ne pas rendre plus longtemps notre industrie tributaire de l'étranger pour le recrutement de son état-major et de sa main-d'œuvre.* »[2]
L'ensemble demeura pourtant fort modeste. Plusieurs salles servaient aux cours de dressage de tables, de restaurant et de cuisine.[3] Ses résultats s'avérèrent relativement limités malgré le succès indéniable des cours de langues : sur 45 inscrits initiaux, seuls 15 obtinrent leur diplôme un an plus tard, les autres avaient, soit abandonné, soit quitté le pays pour effectuer des stages à l'étranger.[4] La régularité dans la fréquentation des cours constitua d'ailleurs une des difficultés constantes de l'enseignement hôtelier durant toute la période étudiée. Les horaires étendus comme la mobilité du personnel ne facilitaient assurément pas l'assiduité des étudiants, même les plus motivés, car la plupart travaillaient déjà en hôtels ou restaurants en débutant leur formation.

En 1928, l'expérience parut s'enliser sérieusement. Faute de moyens financiers suffisants, la promotion de l'existence de l'école était quasi-inexistante, ce qui eut pour effet de provoquer une diminution constante et inquiétante des élèves inscrits. La Province, qui subsidiait partiellement l'établissement, exigea de mettre sur pied une campagne de propagande bien plus active en faveur de l'école.[5] Ses responsables, apparemment dans une impasse logistique, firent alors appel à l'U.H.R.L.B. pour les aider et les soutenir financièrement : le Conseil d'administration fut désormais dirigé par le président de l'association syndicale, de concert avec plusieurs délégués ouvriers et patronaux. Déplacée dès 1924 rue Antoine Dansaert dans les locaux de la *Maison corporative du Personnel de l'Industrie Hôtelière*, autre association ouvrière, l'Ecole proposa dorénavant deux années d'études, sanctionnées par l'obtention d'un diplôme de capacité. Subsidié en partie par l'Etat, la province et la Ville, l'établissement accueillit 75 élèves grâce au concours publicitaire du *Touring Club de Belgique*.[6] Pour inciter commis et apprentis à la fréquenter, les cours – gratuits – se donnaient en fin d'après-midi.[7] Stimulant de poids, un droit d'inscription était tout de même demandé mais était remboursé, en fin d'année, pour les plus assidus.[8]

---

[1] « Ouverture d'une Ecole professionnelle d'Industrie Hôtelière » in *J.d.C.* n°4 du 15 février 1921, p.36.
[2] « Le Banquet annuel de l'U.H.R.L.B. » in *B.H.*, n°7, 1er avril 1927, p.185.
[3] *Loc.cit.*
[4] « La réouverture de l'Ecole professionnelle indépendante d'Industrie Hôtelière » in *J.d.C.* n°22 du 15 novembre 1922, p.283.
[5] A.V.B., I.P., II 1736 *Ecole professionnelle d'Industrie Hôtelière,* farde « Budget 1925-1926 » : Lettre du 19 décembre 1927 du gouvernement de la province de Brabant au directeur délégué à l'enseignement technique de la Ville de Bruxelles.
[6] *Ecole professionnelle d'Industrie hôtelière. Rapport sur le programme et le fonctionnement de l'Ecole : année scolaire 1924-1925 – Application intégrale du cours de 1ère année*, Bruxelles, 1925, p.2.
[7] « Réouverture des cours » in *B.H.* n°19 du 1er octobre 1924, p.423.
[8] « Réouverture des cours » in *B.H.* n°19 du 1er octobre 1925, p.555.

D'emblée, le ton pédagogique était donné : au contraire de ses équivalents étrangers, l'Ecole hôtelière bruxelloise revendiquait une visée pratique essentielle, dirigée vers la base des travailleurs Horeca. Le comité organisateur exposait ses ambitions de manière limpide : « *Non, Messieurs, pour l'auberge ou l'hôtel, pour le bouillon ou le restaurant, pour la cuisine comme pour le vin, pas besoin de belle prose, ni de beaux poèmes. Nous, nous remplaçons cela par : hygiène, salubrité, propreté méticuleuse, affabilité, serviabilité pour ne citer que ces quelques points en tant que logeurs.* »[1] L'Ecole Hôtelière de Bruxelles visait donc clairement une formation très concrète, à l'efficacité maximale, afin d'offrir au secteur le personnel exécutant spécialisé qui lui manquait. Ses initiateurs n'hésitèrent d'ailleurs pas à fustiger la volonté des établissements extérieurs de former « *non pas des ouvriers ou des employés qualifiés, mais du personnel d'état-major et des directeurs* ».[2]
Le modèle semblait porteur puisque Bruxelles servit rapidement d'exemple à la fondation de plusieurs autres écoles hôtelières dans le pays : Liège fut la première en novembre 1927[3], suivie de Namur et d'Ostende, qui virent l'ouverture d'établissements sous la férule des syndicats hôteliers locaux, avec des financements partiels de l'Etat, des Provinces et des communes. Sur un principe identique à celui de la capitale, les cours dispensés restaient gratuits et les droits d'inscription étaient remboursés aux élèves réguliers.[4]

L'enthousiasme pour le développement d'un enseignement hôtelier à Bruxelles apparaissait donc incontestable mais ne parvenait pas vraiment à masquer les difficultés provoquées par un subventionnement public structurellement toujours trop faible. Les demandes étaient nombreuses : la petite bibliothèque scolaire devait absolument être complétée ; les matériels de table, de cuisine, de bar, de cave, etc. nettement améliorés ; les locaux mieux aménagés. Quelques mois après le lancement de l'Ecole bruxelloise, ses nouveaux initiateurs syndicaux ne doutaient néanmoins pas de la générosité compréhensive des diverses autorités concernées, comme des professionnels eux-mêmes, pour développer une institution, « *grand facteur de la prospérité nationale et individuelle*. »[5]
La suite de l'histoire de l'Ecole d'Industrie Hôtelière ne leur donna pas raison. Son existence se présente avant tout comme une longue énumération d'obstacles de toutes sortes dont le point commun le plus révélateur semble avoir été d'indifférer l'ensemble des acteurs concernés, hôteliers, personnel et politiques compris.

D'une part, la question des locaux de l'Ecole professionnelle d'Industrie Hôtelière empoisonna constamment le quotidien corporatif, jusqu'en 1940. Dès 1928, le bâtiment de la rue Antoine Dansaert se révéla inadapté à l'enseignement, de sorte que l'U.H.R.L.B. sollicita directement les pouvoirs communaux pour obtenir un espace plus grand au sein du Palais du Midi, boulevard Lemonnier. Sans beaucoup d'effets, indubitablement, puisque c'est sous pression expresse du *Conseil Supérieur de tourisme*[6], que l'Echevin de l'Instruction publique,

[1] *Ecole professionnelle d'Industrie hôtelière. Rapport sur le programme, op.cit.*, p.3.
[2] « Ouverture officielle de l'Ecole d'Industrie Hôtelière de Bruxelles » in *B.H.* n°20 du 15 octobre 1928, p.573.
[3] *B.H.* n°21 du 1er novembre 1927, p.599. « Ecole d'Hôtellerie de Liège » in *B.H.* n°16 du 15 août 1939, p.395.
[4] « Ecole hôtelière au Littoral » in *B.H.* n°23 du 1er décembre 1930, p.851.
[5] *Ibidem*, p.6.
[6] Institué en 1921, le *Conseil Supérieur du Tourisme* (C.S.T.) est la première instance nationale officiellement créée pour s'occuper de promotion du tourisme en Belgique. Plus de détails dans le chapitre suivant de ce travail.

Emile Jacqmain, daigna enfin accueillir favorablement la demande.[1] L'école déménagea une nouvelle fois, en septembre 1932, vers le nouvel Institut des Arts et Métiers.[2] Ce bâtiment de style Art déco, fraîchement construit par la Ville de Bruxelles sur les plans de l'architecte Alexis Dumont, était destiné à concentrer en un seul lieu (boulevard de l'Abattoir) les différentes écoles professionnelles de la capitale.[3] L'Ecole d'Industrie Hôtelière devait donc naturellement y trouver sa place. Son intégration au sein d'une université du Travail financée par la Ville de Bruxelles avait d'ailleurs déjà été sérieusement envisagée par Jacqmain, dix ans auparavant. L'action de la ville sembla cependant s'être alors limitée à un simple accueil favorable d'une requête en ce sens de l'U.H.R.L.B., sans aucune conséquence concrète immédiate.[4]

Même cette reconnaissance communale que sous-entendait une entrée officielle à l'Institut des Arts et Métiers ne signifia pas pour autant une situation idéale pour l'établissement. Les sources semblent trahir, discrètement mais incontestablement, une grande déception de la part des hôteliers de ne toujours pas disposer des locaux appropriés. Lors d'une visite d'encouragement aux élèves durant les heures de cours, les responsables de l'établissement ne purent ainsi pas s'empêcher de dresser un constat désabusé et un brin ironique des installations : « *la commission administrative* [de l'Ecole hôtelière] *passe dans la "salle de restaurant", si l'on peut qualifier aussi pompeusement le couloir de l'Institut des Arts et Métiers où doivent se donner, faute de mieux, les cours de service de salle. […] La question des locaux exigus est le seul nuage au ciel éclatant de l'avenir.* »[5]
Reléguée en partie dans les lieux de passage étroits et bruyants du bâtiment, l'Ecole hôtelière n'avait donc visiblement toujours pas réussi dans sa quête de reconnaissance de son utilité auprès des autorités. Et jusqu'à la guerre, le problème ne trouva pas de solution. Les édiles communaux arguèrent d'un manque de place insoluble pour imposer un *statu quo* frustrant.

Du point de vue de ses revenus, l'Ecole professionnelle d'Industrie Hôtelière rencontra également des problèmes constants qui complexifièrent grandement le travail de ses responsables. Les arrêtés royaux de 1933, réglant le nouveau statut de l'enseignement technique, laissaient toujours, comme nous l'avons déjà abordé, l'initiative en la matière aux pouvoirs locaux ou aux particuliers mais prévoyaient aussi des conditions d'agrément et de subventionnement par les autorités centrales. Reconnu par l'*Office de l'Enseignement Technique*, un établissement professionnel masculin pouvait espérer une participation au financement du coût de son personnel jusqu'à 65 % et de ses frais globaux jusqu'à 40 %, un soutien par conséquent non négligeable.[6]
Durant les années 1920 déjà, les différents niveaux de pouvoirs susceptibles de soutenir l'enseignement technique financèrent une partie des frais de fonctionnement de l'établissement hôtelier, cependant nettement en-dessous des attentes du comité administratif.

[1] « L'Ecole d'Industrie Hôtelière » in *B.H.* n°11 du 1er juin 1928, p.299.
[2] *B.H.* n°17 du 1er septembre 1932, p.649.
[3] J.DUBREUCQ, *Bruxelles 1000. Une histoire capitale*, Bruxelles, J.Dubreucq, 1996, vol.3, p.334.
[4] « Pour l'enseignement hôtelier » in. *J.d.C.* n°23 du 1er décembre 1923, p.344.
[5] « Le Comité organisateur de l'Ecole » in *B.H.* n°24 du 15 décembre 1935, p.780.
[6] D.GROOTAERS, *Histoire de l'enseignement technique, op.cit.*, p.199. Une mise sous tutelle complète de l'enseignement technique ne sera pleinement réalisée qu'après la Deuxième Guerre mondiale et l'adoption de la *loi organique de l'enseignement technique* du 29 juillet 1953.

Que les sommes sollicitées ne soient pas accordées dans leur totalité, rien de fondamentalement étonnant, convenons-en. Les budgets prévisionnels remis à la Ville[1] firent systématiquement preuve d'un optimisme débordant dont le but était assurément de se voir octroyer le maximum d'argent possible. Toutefois, les pouvoirs communaux eux-mêmes reconnurent à plusieurs reprises que leur aide à l'Ecole Hôtelière n'était assurément pas proportionnelle à celle offerte à d'autres écoles techniques équivalentes de la cité. En 1933, le directeur du service de l'enseignement technique avoua ainsi que, si l'intervention de la ville dans ce genre de cas était effectivement appliquée (c'est-à-dire environ 25 % du budget global), l'Ecole hôtelière pouvait légitimement espérer obtenir 5400 francs, or elle n'en avait reçu que 2500 l'année précédente et il n'en conseilla que 4500, voire 5000 francs pour l'année suivante, se justifiant par les limites financières rencontrées par la commune en temps de crise.[2]

Afin d'obtenir le matériel pédagogique indispensable pour aménager les locaux à l'Institut des Arts et métiers, les hôteliers durent finalement se tourner vers l'aide du *Touring Club de Belgique*,[3] des dons de fournisseurs du secteur et vers d'autres expédients ponctuels (une tombola organisée à l'occasion de l'Exposition culinaire 1932[4] ; les recettes d'une pièce de théâtre jouée bénévolement en 1933 par une troupe et une chorale amateurs aux Beaux-arts[5]…) Engloutis en majeure partie par le traitement des professeurs, ces subsides minimum ne pouvaient empêcher un déficit constant. Plusieurs actions isolées, comme les exemples que nous venons de citer, tentèrent d'améliorer régulièrement la situation mais, sans financement structurel solide, le budget ne put jamais être redressé significativement. En 1933 à nouveau, le Comité organisateur tenta de conscientiser les édiles de l'agglomération en leur envoyant un tableau récapitulant les lieux d'origine de ses élèves et les aides octroyées, commune par commune. Le résultat était édifiant : seules Bruxelles et Saint-Josse finançaient partiellement l'établissement, à concurrence de 2500 pour la première et 300 francs pour la seconde, alors que sa population étudiante provenait en nombre des faubourgs environnants (Ixelles, Saint-Gilles et Schaerbeek en tête).[6] Cette action de sensibilisation n'eut, une nouvelle fois, aucun effet : jusqu'en 1940, seules la capitale et sa petite consœur tennodoise[7] continuèrent à subventionner l'initiative. Et *La Belgique Hôtelière* de moquer, avec beaucoup d'amertume, que l'enseignement hôtelier se voyait refuser, par les pouvoirs locaux, des petites sommes pas

[1] Le carton II 1736 du Fonds de l'Instruction Publique des A.V.B. contient les budgets prévisionnels de 1925 à 1934.
[2] A.V.B., I.P. II 1736 *Ecole professionnelle d'Industrie Hôtelière*, farde « Subsides 1934 » : Rapport de la Direction de l'Instruction publique à l'échevin des Finances du 18 mai 1933.
[3] *Ibidem*, Comptes 1934. L'Ecole reçut 2000 francs du T.C.B. pour deux ans. Il avait déjà donné cette même somme pour des budgets annuels précédents, sans que cela soit néanmoins régulier.
[4] *B.H.* n°20 du 15 octobre 1932, p.758.
[5] « U.H.R.L.B. – Séance du Comité du 10 janvier 1933 » in *B.H.* n°3 du 1er février 1933, p.83. et n°5 du 1er mars 1933, p.168. « Le Gala au bénéfice de l'Ecole Hôtelière de Bruxelles » in *B.H.* n°7 du 1er avril 1933, pp.263-264.
[6] A.V.B., I.P. II 1736 *Ecole professionnelle d'Industrie Hôtelière*, farde « Subsides 1934 » : Commission de l'apprentissage dans l'Industrie Hôtelière – Tableau donnant la répartition des élèves pour les communes limitrophes de Bruxelles et les subsides alloués par ces communes (1931-1934). Annexe d'une lettre du 20 novembre 1933 du président de la Commission, Léon Jussy, aux bourgmestres de l'agglomération.
[7] Il faut d'ailleurs noter que Saint-Josse concentrait sur son territoire, aux abords de la gare du Nord et de la place Rogier, la densité la plus grande d'établissements d'accueil de l'agglomération. L'apport de 300 francs peut à cet égard être considéré comme relativement dérisoire. Sur la localisation des hôtels à Bruxelles, nous renvoyons à la IIIe partie de ce travail.

plus importantes que celles que « *l'on donne à une société locale de "Joueurs de Zanzi fédérés" à l'occasion d'un festival confidentiel !* ».[1]

A partir des années trente, face à cette attitude publique distante, les critiques, d'abord timides, firent progressivement place à un découragement manifeste. L'argent, invariablement insuffisant, eut pour conséquence de doter l'école d'un équipement de fortune et de rendre très ardue le recrutement d'un personnel enseignant qualifié que des salaires bien trop insignifiants ne pouvaient sérieusement attirer.[2]

Les cours, ouverts au plus de 14 ans, s'articulaient autour de contenus théoriques généraux (français, calcul), d'autres spécialisés vers une finalité hôtelière (comptabilité, sciences) et plusieurs cours pratiques (cuisine et salle, évidemment, ainsi que les langues étrangères, à savoir d'abord l'anglais, puis, à partir de 1931, l'allemand).[3] Fidèles à une approche pédagogique active, les cours se concentraient particulièrement sur une finalité concrète : la cuisson des aliments ou l'électricité en science, des dialogues de la vie courante (commandes de plats, etc.) en langues étrangères… Le contenu des leçons de physique et de chimie, par exemple, adoptaient un ton direct qui se voulait attrayant grâce à l'utilisation de projections lumineuses.[4] La *Belgique Hôtelière* se positionnait comme l'appui et le relai le plus fidèle de l'Ecole, relayant constamment les appels aux inscriptions et reproduisant, dans des encarts à détacher, les contenus des cours.[5] Les visites éducatives faisaient aussi partie intégrante de l'arsenal formatif et pouvaient compter sur le soutien de nombreuses firmes attachées au secteur : les abattoirs de Cureghem, la Société Générale de Gaz et d'Electricité, les Usines d'orfèvrerie Wiskemann, les boucheries Coosemans, les Poissonneries Thielemans, la Moutonnerie Roekens, la blanchisserie Monplaisir comptaient ainsi parmi les entreprises visitées chaque année par les élèves.[6] Le publi-reportage apparaissait dans cette optique comme l'une des voies de financement, matérielle ou pécuniaire, les plus aisées pour une école aux moyens très limités. Toutes ces entreprises eurent droit à une couverture fort louangeuse de leurs activités dans les pages du journal corporatif. Des sociétés, membres honoraires de l'U.H.R.L.B., tinrent aussi à soutenir l'effort en offrant le matériel de cuisine nécessaire et s'arrogèrent de la sorte les éloges réguliers des rédacteurs de la revue, une publicité éditoriale assumée dont on retrouve également l'énumération exhaustive dans les rapports d'activité annuels de l'institution.[7]

---

[1] « Les actualités parlantes » in *B.H.* n°22 du 15 novembre 1933, p.870 et n°24 du 15 décembre 1933, p.928.
[2] « Rapport du Comité organisateur » in *B.H.* n°20 du 15 octobre 1937, p.707.
[3] A l'occasion de la réouverture annuelle des cours de l'école, au début du mois d'octobre, la *B.H.* lançait à chaque fois un appel aux inscriptions, reproduisant *in extenso* les horaires des cours. Par exemple : « La réouverture des cours de l'Ecole d'Industrie Hôtelière de Bruxelles » in *B.H.* n°18 du 15 septembre 1931, p.689.
[4] « A l'Ecole Professionnelle d'Industrie Hôtelière de Bruxelles – Conférences » in *B.H.* n°22 du 16 novembre 1929, p.752.
[5] Plusieurs encarts réguliers insérés dans les numéros de l'année 1930 concernant la préparation de certaines viandes, des notions de comptabilité, le service en salle, la description des couverts… L'initiative fut répétée ensuite durant plusieurs années.
[6] « Visite éducative» in *B.H.* n°7 du 1er avril 1930, p.223. *Ibidem* n°23 du 1er décembre 1930, p.826. « Visites d'établissements… » in *B.H.* n°8 du 15 avril 1931, p.303. *Ibidem* n°21 du 1er novembre 1931, p.810.
[7] « Les nouvelles installations de l'Ecole hôtelière de Bruxelles » in *B.H.* n°23 du 1er décembre 1930, pp.825-826.

Bien qu'intéressés au premier chef dans la question de la formation d'ouvriers qualifiés, les chefs d'entreprises semblaient, eux aussi, faire preuve d'une belle indifférence envers l'enseignement professionnel hôtelier. Interdisant notamment à leurs apprentis de quitter leurs postes à l'heure des cours, ils constituaient une des premières causes de l'absentéisme des élèves. Les appels répétés à une meilleure collaboration des patrons, à chaque campagne d'inscriptions, démontrent sans aucun doute que « *la compréhension exacte des nécessités de l'avenir » peinait à s'imposer dans la profession.*[1] Très peu d'entre eux, d'ailleurs, assistaient aux examens finaux d'apprentissage, malgré les demandes pressantes des organisateurs à venir marquer, par leur présence, leur soutien à l'enseignement professionnel du métier.

**<u>Illustration 2.5.</u> : Le local des cours de cuisine de l'Ecole professionnelle d'Industrie Hôtelière à l'Institut des Arts et Métiers à Bruxelles.** *B.H.* n°18 du 15 septembre 1936, p.593.




Le climat d'indifférence généralisée se répercutait aussi sur le recrutement des élèves de l'Ecole d'Industrie Hôtelière. Les responsables de l'établissement menèrent plusieurs campagnes pour promouvoir, de manière intensive, l'enseignement hôtelier. Au VIe salon de l'Alimentation en 1929, par exemple, un stand fut aménagé par la *Commission d'apprentissage dans l'Industrie Hôtelière* avec la reproduction d'une cuisine et d'une salle de restaurant. Elle y distribua durant la manifestation près de 3000 circulaires vantant les attraits de la profession.[2] A l'Ecole elle-même, des affiches touristiques (Grottes de Han, Lille, Compiègne…) permettaient d'égayer, tout en instruisant, des locaux pas toujours bien adaptés à leurs fonctions Horeca. Cette photographie accompagnait l'appel aux inscriptions

[1] « Aux patrons, chefs de services, ouvriers et apprentis de l'Industrie hôtelière » in *B.H.* n°18 du 15 septembre 1933, p.691.
[2] « Commission de l'Apprentissage – Propagande au VIe Salon d'Alimentation » in *B.H.* n°20 du 15 octobre 1929, p.680.

1936, lancé par la *Belgique Hôtelière*. Il paraît plausible que, pour attirer les jeunes curieux, cette reproduction n'est qu'une interprétation idyllique des conditions d'apprentissage qui existaient à l'Ecole hôtelière de Bruxelles à la fin des années 1930 : espace aéré, réchauds et fours en plusieurs exemplaires. A la vue de cette photo, l'établissement semblait brasser une population étudiante assez diversifiée : hommes et femmes, adolescents pré-pubères et jeunes adultes se côtoyaient dans les mêmes cours.

L'indifférence constante des autorités publiques vis-à-vis de l'Ecole hôtelière de Bruxelles, ainsi que les difficultés récurrentes et de plus en plus aigües pour la financer, marquèrent profondément son pouvoir organisateur, c'est-à-dire, en pratique, les hommes du Comité de l'U.H.R.L.B. L'établissement se voyait octroyer des subsides bien plus faibles que d'autres établissements professionnels du même genre et devait, de plus, rappeler avec insistance ces promesses d'argent pour voir les montants libérés, après plusieurs mois d'attente et un budget en équilibre très précaire. Désillusionnés et abattus, ils envisagèrent très sérieusement, à la fin des années trente, la fermeture définitive de l'établissement qui grevait de plus en plus lourdement les finances de l'Union. « *Créée la première en Belgique, l'Ecole Hôtelière de Bruxelles* […] *piétine et se laisse dépasser par d'autres, de création plus récente, auxquelles elle servit de modèle.* […] *Auprès de leurs budgets, celui de Bruxelles fait figure de parent pauvre ; auprès de leurs installations, celle de Bruxelles n'est même pas digne de la plus petite ville de province. Aussi les réalisations de l'étranger ne seront-elles citées que pour mémoire.* »[1] Aucun allégement de leurs responsabilités ne paraissait envisageable : les pouvoirs publics s'obstinaient à ne porter qu'un intérêt minimal, sinon nul, à leur action de formation et la crise économique avait grandement compliqué l'organisation de l'école autant que le recrutement de ses élèves. Les dirigeants de l'Union décidèrent d'ailleurs de solliciter la suppression du système d'apprentissage officiel dans le secteur en 1939, après plusieurs années de fonctionnement chahuté, face au peu de candidats et à la « *totale incompréhension des Classes Moyennes* ». La proposition fut acceptée sans difficulté.[2] Régulièrement discutée en réunions syndicales, la cessation des cours fut finalement entérinée par l'invasion des troupes allemandes en mai 1940.[3]

Cinq années plus tard, les déboires passés et l'état déplorable dans lequel furent retrouvés les locaux de cours et leur matériel poussèrent l'Union syndicale à refuser catégoriquement d'assumer la moindre charge dans la remise sur pied d'un enseignement professionnel hôtelier dans la capitale.[4] Ce désengagement corporatif total représenta-t-il un aiguillon décisif pour motiver une participation directe inédite de l'Etat dans le développement d'infrastructures de formation Horeca ? L'hypothèse paraît légitime puisque cette période de l'immédiat-après-guerre vit, de manière concomitante, l'émergence du projet de concentrer, verticalement et horizontalement, l'ensemble des métiers de bouche, sur un même campus à Bruxelles. Sous

[1] « Rapport du Comité organisateur » in *B.H.* n°20 du 15 octobre 1937, p.708.
[2] *B.H.* n°7 du 1er avril 1939, p.169.
[3] Premières allusions à une fermeture dès 1938 : *B.H.* n°13 du 1er juillet 1938, p.344. Le Comité de l'Union dut ainsi avancer près de 25 000 frs (sur un budget d'environ 35 000 frs) sur des subsides non liquidés en 1938 : *B.H.* n°19 du 1er octobre 1938, p.491. Même constat désabusé une année plus tard : *B.H.* n°19 du 1er octobre 1939, p.453.
[4] *F.N.H.B. 50ème anniversaire*, Bruxelles, C. Van Cortenbergh, s.d, p.47.

l'impulsion déterminante d'Emile Gryzon[1], la première pierre de l'immense complexe du Centre d'Etudes et de Recherches des Industries Alimentaires (C.E.R.I.A.) fut posée en 1949 sur plusieurs hectares de terrains en friche aux limites d'Anderlecht. Le complexe était conçu d'après les plans des architectes Courtens et Polak et son financement assumé par la province de Brabant. Il s'agissait de réunir en un même lieu toutes les écoles professionnelles et techniques relatives aux domaines de l'alimentation et de l'hôtellerie, avec internat associé, ainsi que des centres de recherches de pointe en la matière. Les premiers étudiants investirent le campus dès l'année scolaire 1950-1951.[2] Mieux installée, mieux équipée et dotée dorénavant de l'agrément officiel des pouvoirs politiques, la nouvelle école hôtelière jouit enfin d'un véritable soutien public et satisfit les desiderata des professionnels.

La création du C.E.R.I.A. ne signifia néanmoins pas un changement radical dans la considération générale inspirée par le métier. La mauvaise image de l'activité Horeca perdura jusqu'à aujourd'hui. Elle motiva, par exemple, en 1994, dans une brochure explicative des débouchés possibles pour les jeunes dans le secteur, les commentaires suivants à un hôtelier quelque peu sur la défensive : « *On a parfois l'impression dans le secteur que lorsqu'un élève dans le secondaire ne sait plus à quoi se destiner, on l'oriente vers une formation hôtelière ou touristique.* […] *L'hôtellerie est un véritable métier, on ne s'y lance pas sans des bases solides.* »[3] Des propos éloquents que nous pourrions aisément prêter à un de ses confrères, cent, septante ou cinquante ans plus tôt… Plusieurs décennies de plaidoyers corporatifs semblent donc avoir à peine écorné les clichés traditionnels véhiculés par l'hôtellerie.

### 2.5 Conclusion

« *"Aide-toi et le ciel t'aidera". C'est en nous-mêmes que nous devons trouver l'énergie nécessaire à surmonter ces mauvais moments [de crise économique]*. »[4]
C'est en ces mots que le nouveau président de l'Union syndicale hôtelière de Bruxelles, Léon Jussy, harangua les hôtes présents lors du banquet annuel de l'association en février 1933. La déclaration mérite d'être soulignée car elle offre un écho direct à la philosophie prônée au sein des classes moyennes, dès la fin du XIXe siècle, et qu'un article scientifique sur le sujet avait déjà mis en exergue.[5] Alors, en définitive, l'hôtellerie appartenait-elle, oui ou non, à la nébuleuse des classes moyennes ?

---

[1] Emile Gryson (1881-19 ?) : Secrétaire, puis président, à partir de 1931, de la *Centrale des Travailleurs du Bâtiment*, Gryzon entra au Conseil communal de Saint-Gilles, sous l'étiquette socialiste après la Première Guerre mondiale. Il fut appelé à siéger au Conseil permanent de Brabant en 1926 et devint député permanent de cette même province en 1932. Il occupa également la présidence du Foyer Saint-Gillois et fut un collaborateur régulier du quotidien *Le Peuple. La Belgique active*, *op.cit.*, p.199.
[2] « L'enseignement hôtelier » in *F.N.H.B. 50ème anniversaire*, Bruxelles, C. Van Cortenbergh, s.d, p.51. Et *Du domaine de Waesbroeck au campus du Ceria*. Interview de Jean Dieu, bibliothécaire au C.E.R.I.A. Consulté le 10 mars 2009 sur le site : http://lieu.magusine.net/spip.php?article81.
[3] Interview d'Adrien Nulens, président de l'association HORECA Wallonie, reproduite dans *Le tourisme et l'accueil*, coll. « Formation et métiers », Bruxelles, S.I.E.P., 1994, pp.78-79.
[4] « U.H.RL.B. – Banquet annuel 1933 » in *B.H.* n°5 du 1er mars 1933, p.175.
[5] L'article de Lucia GAIARDO et Serge JAUMAIN déjà cité : « "Aide-toi et le gouvernement t'aidera." Les réponses de l'état à la crise de la petite bourgeoisie (1880-1914) » dans la *R.B.H.C.*, XIX, 1988, 3-4, pp. 417-471.

Rares demeurent les références explicites des hôteliers à la petite bourgeoisie en général. Comme pour d'autres professions aux limites supérieures ou inférieures de la petite bourgeoisie (les pharmaciens ou les cabaretiers, notamment.), les hôteliers parurent toujours s'identifier bien plus à leur métier et au monde de l'Horeca (plus rarement aussi, à celui des commerçants) qu'à ce groupe social flou.[1] Nous n'avons, dans la revue corporative, retrouvé que très peu de références claires aux classes moyennes. Nous n'en avons, en réalité, recensée qu'une seule, et encore faut-il grandement la nuancer car elle fut extraite d'une tribune libre qui ne reflétait, par définition, que l'opinion de son auteur. Celui-ci, Eugène Devos, trésorier de l'U.H.R.L.B., y dénonçait, avec une virulence teintée d'un certaine poujadisme, l'inaction gouvernementale en faveur des classes moyennes, soulignant que l'électeur était « mis en boîte » par les beaux discours politiques alors que rien n'était en réalité fait pour elles. Fragmentées, ces dernières ne pesaient rien sur l'échiquier électoral.[2] Et d'ajouter, lucide : « *Pour nous leurrer nous-mêmes, nous répétons souvent « nous sommes une force ». Erreur, nous sommes divisés.* »[3]

Il paraît néanmoins évident qu'un dénominateur commun très fort existait entre ces univers. Beaucoup de spécificités relevées par des travaux historiques sur la petite bourgeoisie d'avant 1914 et de l'entre-deux-guerres, peuvent aisément être étendues à l'industrie hôtelière même si cette activité professionnelle n'est souvent pas distinctement citée comme telle dans ces ouvrages scientifiques.[4]

Un sentiment identique d'abandon et de négligence de la part de l'Etat parut avoir attisé l'esprit associatif et la presse corporative hôtelière, bien que sa position hybride en tant qu'« industrie de service » l'ait parfois poussée dans une position schizophrène, exigeant les avantages accordés aux petits commerçants (la législation sur la propriété commerciale par exemple) comme ceux des grandes industries (une représentation au Conseil du Travail, notamment). L'individualisme petit-bourgeois pesa également sur le fonctionnement efficace du métier : la répugnance largement partagée vis-à-vis de l'action collective posa de réelles difficultés dans l'organisation de l'U.H.R.L.B. et de la F.N.H.B. où les débats sur les limites du pouvoir de ces comités furent souvent abordés. Cette indépendance tant vantée et l'attachement des hôteliers à la propriété privée n'entraînèrent cependant pas des dissidences associatives majeures comme d'autres groupements purent en connaître durant la même période. L'esprit corporatif semblait d'ailleurs fermement implanté parmi le patronat Horeca, même si une apathie généralisée se répandait invariablement sur ses membres dès qu'un investissement personnel leur était demandé. Distinction notable par rapport aux classes moyennes, comme l'Horeca ne rencontra que peu de relais au sein du parti catholique, leurs protestations furent précocement captées et canalisées par le parti libéral, particulièrement au niveau local.

---

[1] S.JAUMAIN, *Aux frontières des classes moyennes*, *op.cit.*, p.143.
[2] « Le Premier Ministre parle bien » in *B.H.* n°16 du 15 août 1938, p.423.
[3] « Hôteliers, restaurateurs, cafetiers, les élections communales approchent » in *B.H.* n°15 du 1er août 1938, p.392.
[4] La difficulté, déjà relevée, de situer les cas extrêmes aux frontières vagues des différentes classes sociales, peut expliquer en partie ce mutisme ou cette indifférence scientifique. Les travaux belges consacrés aux classes moyennes avant 1914 ne parlent jamais des hôteliers, le livre de Peter Heyrman sur la période 1918-1940 les cite épisodiquement mais toujours étroitement en liaison avec les actions et revendications des cafetiers.

L'obsession de la concurrence figure également comme un point de ressemblance frappant entre hôteliers et petite bourgeoisie. Les sans-formations, les pensions clandestines échappant aux taxes furent impitoyablement dénoncés. Comme pour les classes moyennes, le rejet du monde ouvrier (et socialiste) sous-tendait une recherche perpétuelle de signes de différenciation et d'honorabilité du chef des patrons du secteur. Leur paternalisme exacerbé pouvait en partie s'appréhender comme une tentative de fixer définitivement une distinction entre eux et leur personnel, cantonné pour leur part aux frontières du prolétariat. « *En voulant se distancier de l'ouvrier,* [la petite bourgeoisie] *adhèr*[ait] *au discours paternaliste du grand patronat qui la présent*[ait] *comme un espoir de promotion de l'ouvrier qui pratiquera*[it] *ses qualités morales.* »[1] Cette attitude, vantant les vertus du labeur, de l'ordre et de l'épargne[2], dénotait aussi une peur incontestable du déclassement social auquel répondait, en miroir, l'héroïsation à outrance des nécrologies professionnelles. Ces dernières permettaient en effet d'affirmer avec vigueur la respectabilité immaculée des grands noms du secteur.[3] La force du contre-modèle ouvrier peut aussi expliquer partiellement l'embarras manifesté par les hôteliers face aux cafetiers. Si des revendications communes les reliaient, ils agirent constamment de telle sorte qu'on ne les confondit jamais avec leurs homologues de plus bas positionnement social, complexifiant souvent des relations déjà tendues.
Une thèse récente a brièvement abordé cette même question des liens entre hôteliers et classes moyennes dans les Ardennes avant 1914.[4] En opposition à notre exposé, elle aboutit, quant à elle, clairement à la conclusion d'un sentiment d'appartenance très net des acteurs du métier avec les groupements de la petite bourgeoisie à la même époque. Et d'illustrer cette affirmation par le vote de subsides, en 1905, par l'association des hôteliers de Liège, pour l'organisation d'un Congrès de la petite bourgeoisie.[5] Nous n'avons, pour notre part, jamais relevé dans le *Journal de la Cuisine* de semblables engagements ou de déclarations de la part de l'U.H.R.L.B. vis-à-vis de ces congrès, régulièrement organisés avant la Première guerre mondiale.

Ces opinions opposées ne sont pourtant pas nécessairement contradictoires. Elles peuvent tout d'abord traduire une différence de composition entre les syndicats Horeca wallon et bruxellois.[6] Plus probablement, elle reflète surtout un rapport peut-être moins conflictuel des adhérents (aisés) de l'association liégeoise avec les établissements les plus modestes de la région dont ils craignaient moins la concurrence ou la confusion. Dans une capitale où les fonctions d'accueil s'interpénétraient et se confondaient beaucoup dans de nombreuses zones de flou dense, reflet d'une grande diversité de la clientèle, les membres de l'U.H.R.L.B. voulaient sans doute fermement marquer leur différence pour mieux se rapprocher des cercles

[1] G.KURGAN-VAN HENTERYK, « Conclusion » in *Aux frontières des classes moyennes, op.cit.*, p.142.
[2] Les contenus des cours de l'école professionnelle de Bruxelles s'avèrent, sur ce point, édifiants !
[3] G.CROSSICK, H.-G.HAUPT, *The petite bourgeoisie, op.cit.*, p.9.
[4] S.QUERIAT, *La mise en tourisme (1850-1914).Genèse et évolution d'un espace touristique. Processus, acteurs et territoires*, Université Libre de Bruxelles, 2010.
[5] *Ibidem*, vol 2, p.244.
[6] L'hypothèse doit néanmoins être clairement nuancée : s'il n'existait pas à Liège de mastodontes du luxe hôteliers comparables aux 500 chambres du *Palace*, du *Métropole*, du *Plaza* ou de l'*Albert Ier* à Bruxelles, le caractère élitiste du recrutement des membres de l'association hôtelière liégeoise paraît, d'après Stéphanie Quériat, identique à celle de son homologue bruxelloise. *Ibidem*, p.243.

fermés de la bourgeoisie. Cette peur du déclassement social était éventuellement moins forte en Wallonie où les hôtels de luxe s'avéraient plus rares et donc plus facilement identifiables par les élites.

Les relations de l'U.H.R.L.B. avec les associations des classes moyennes furent tout simplement inexistantes avant 1914, timides et visiblement mal assumées dans l'entre-deux-guerres. Elles ne furent en tout cas jamais revendiquées avec fracas.

## 3. La promotion touristique : un instrument de légitimation professionnelle

« *C'est en partie par notre intermédiaire, ne l'oublions pas, que l'argent étranger pénètre dans le pays et y demeure, chose très importante.* [Par la multiplication des impositions frappant l'hôtellerie] *Ne tuons pas la poule aux œufs d'or !* »[1]
L'idée que les hôtels constituent la porte d'entrée privilégiée des devises étrangères dans le pays n'est pas une affirmation que nous avons rencontrée de manière isolée au cours de nos recherches. Durant l'ensemble de la période étudiée, et avec une acuité grandissante au cours de l'entre-deux-guerres, le concept fut régulièrement rappelé par la corporation, tant en Belgique qu'à l'étranger. Durant la crise économique aigüe des années 1930, le principe revêtit même un caractère crucial et propulsa la question touristique à l'avant-plan des préoccupations politiques. Dans ce cadre, les hôteliers firent du tourisme un instrument privilégié pour légitimer aux yeux du grand public le bien-fondé de leur métier. En aidant les hôteliers, il ne s'agissait pas de vulgairement défendre le pré carré de quelques professionnels isolés mais de développer l'attractivité touristique du pays dont l'essor serait bénéfique pour tous. L'hôtel représentait finalement, dans cette optique, un outil presque « charitable », au service de la communauté toute entière.

### 3.1 Avant 1914 : le règne de l'initiative privée

Grâce au développement des transports depuis le XIXe siècle (voyage de masse et à bas prix pour le chemin de fer ou déplacements plus élitistes pour l'automobile), le tourisme connut un développement certain, qu'accompagna sa relative démocratisation. Si la pratique restait néanmoins, pour d'évidents motifs financiers, toujours plus répandue dans les classes aisées, l'adoption des premières lois sociales (congé hebdomadaire ; congés payés en 1936…) et de nouveaux modes de vacances (camping, auberges de jeunesse dans les années 1930…) permit à une assise relativement plus grande de la population de libérer un temps de loisir qu'elle se plût progressivement à occuper par des excursions d'agréments. Initiée dans l'entre-deux-guerres, la révolution touristique de masse ne s'épanouira franchement qu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.[2]

Ne touchant en premier lieu qu'une frange aisée de voyageurs, le tourisme ne suscita pas *a priori* un grand intérêt de la part des autorités. Activité non-productive par essence, celui-ci ne paraissait pas rencontrer les préoccupations traditionnellement plus "nobles" et légitimes de l'action publique de l'Etat. L'occupation des déambulations oisives des premiers touristes fut donc naturellement laissée, jusqu'en 1914 au moins, sous la responsabilité de groupes privés.

#### 3.1.1 Bruxelles-Attraction : la volonté d'animer la ville

Les premières campagnes de promotions touristiques financées sur fonds publics remontent, pour certaines stations en Grande Bretagne, aux années 1880. A cette période, on

[1] « Banquet du 25e anniversaire de l'association H.R.C. de Liège – Discours du Président A.Michotte » in *J.d.C.* n°1 du 1er janvier 1923, p.3.
[2] Voir sur cette période de l'histoire touristique, entre autres : M.BOYER, *Histoire du tourisme de masse*, Paris, PUF, 1999 ; ID., *Le tourisme de l'an 2000*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1999.

commençait en pratique, timidement, à utiliser une partie des revenus de taxes communales pour fonder des comités locaux de publicité. L'initiative demeurait pourtant encore fort isolée. Dans une logique libérale de laissez-faire étatique, en vigueur également en Belgique, s'imposait en effet l'idée que les finances publiques ne pouvaient intervenir pour des causes « inutiles ». et la promotion touristique se hissait assurément largement en tête des préoccupations considérées comme les plus futiles.[1]

Dans les lieux touristiques très fréquentés, émergea cependant progressivement, dans le dernier quart du XIXe siècle, l'idée que des mesures actives de promotion pouvaient s'avérer économiquement intéressantes pour l'ensemble des commerces de la ville. La période vit en effet une multiplication, et par conséquent une exacerbation de la concurrence, entre différents hauts-lieux de loisirs : stations balnéaires, thermales, attractions culturelles et patrimoniales, etc. Attendre le voyageur ne suffisait désormais plus pour s'assurer le bénéfice d'une partie de la manne financière qu'il représentait. Il s'agissait dorénavant de le séduire pour l'attirer dans tel lieu de villégiature plutôt qu'un autre. La compétition ne pouvait que s'intensifier au gré de la massification progressive de la clientèle voyageuse, permise par le développement continu des lignes de chemins de fer. Concomitamment et en différents lieux, des personnalités locales directement investies dans le domaine économique, commercial et touristique décidèrent donc de s'allier au sein de syndicats d'initiative afin de dynamiser l'image de leur ville et de leurs attractions.[2] « *Tourism was now to have advocates, who sought a more systematic and directed development of leisure travel in keeping with the great commercial (and non-commercial) potential they saw in the international tourist trade.* »[3]

Dès la fin des années 1880, la plupart des stations anglaises possédaient ainsi des comités plus ou moins permanents pour financer des publicités dans la presse et stimuler l'économie locale.[4] En France aussi, la fin du siècle et la belle Epoque s'imposèrent comme des périodes déterminantes au cours desquelles des notables issus de la bourgeoisie s'associèrent pour systématiser et rendre plus efficace la promotion de leur localité. La prise de conscience n'était cependant pas qu'économique. D'un point de vue patriotique, l'importance du tourisme apparaissait également essentielle : ce dernier pouvait jouer un rôle déterminant dans la réappropriation et la redécouverte du territoire national, question sociétale majeure à la veille de la Première Guerre mondiale. Comme nous le verrons dans le point suivant, la fondation à la même période des plusieurs *Touring-Club*, sur l'ensemble du Continent, constitua un élément important de cette reconquête des terroirs locaux.

Clubs et syndicats, d'essence privée, se firent ainsi les avocats zélés de la cause touristique dont ils avaient perçu les potentialités commerciales. Les préoccupations patriotiques qui les chapeautaient lui conféraient en outre un vernis de sérieux et de légitimation qui renforçait judicieusement leur discours. Rationaliser les structures de l'industrie touristique se confondait avec la volonté d'accroître les potentialités et qualités du pays lui-même.[5]

---

[1] J.BECKERSON, « Marketing British Tourism » in *The making of modern tourism. The cultural history of British experience, 1600-2000*, Londres, Palgrave, 2002, pp.133-134.
[2] *Ibidem*, p.134.
[3] P.YOUNG, *La* « La *Vieille France* as object of bourgeois desire : the Touring Club de France and the French regions, 1890-1918 » in *Histories of leisures*,, Oxford, Berg, 2002, p.169
[4] .J.BECKERSON, « Marketing British Tourism » *op.cit*,. p.135.
[5] P.YOUNG, *La* « La *Vieille France* as object of bourgeois desire… », *op.cit.*, p.169.

Dans cette croisade marchande et nationale, les hôteliers ne furent naturellement pas en reste. Une fréquentation touristique optimale influait directement sur la bonne marche de leurs affaires. Il est de ce fait peu étonnant de les retrouver souvent parmi les initiateurs de ces premières associations de promotion. La ville de Bruxelles en constitue un très bon exemple. Située entre deux villes touristiques incontournables, Paris et Londres, la capitale belge jouissait pourtant de plusieurs atouts lui permettant d'exister aux côtés de ses immenses voisines. Centre d'un petit pays extrêmement bien desservi en termes de communications, Bruxelles pouvait capter une part de la clientèle itinérante, aussi bien intérieure qu'étrangère, traversant le pays. En route vers des stations plus prestigieuses, la ville représentait une étape intermédiaire potentielle qu'il convenait d'encourager.

Fondée en octobre 1886, sous la présidence de Charles Buls[1], bourgmestre de Bruxelles, la société *Bruxelles-Attractions* s'était fixé pour but « *d'attirer les étrangers à Bruxelles, de leur rendre le séjour de la capitale aussi agréable que possible, et de donner ainsi plus d'extension au mouvement des arts, de l'industrie et du commerce.* »[2]
« *La saison dur*[ait] *toute l'année* [à Bruxelles]. »[3] et les fondateurs de *Bruxelles-Attractions* avaient parfaitement saisi l'importance de séduire une clientèle susceptible de se déplacer vers d'autres villes, facilement accessibles. Au XIXe siècle, le tourisme culturel incarné par le Grand Tour s'était mué progressivement en tourisme de plaisirs,[4] de sorte que ces premiers syndicats d'initiative s'ingénièrent à multiplier les attractions saisonnières et à mettre sur pied des bureaux capables de donner divers renseignements pratiques (horaires de trains, prix des spectacles, hôtels, concerts, animations…) aux touristes de passage.[5]
L'initiative bruxelloise s'apparente directement à ces premières réalisations. Les moyens que *Bruxelles-Attractions* mit en œuvre pour réaliser ses objectifs semblaient très diversifiés. Elle publiait tout d'abord guides et affiches afin d'informer les étrangers de toutes les activés offertes par la ville ; elle entreprenait des démarches auprès des autorités administratives afin de faciliter les déplacements des touristes (amélioration des transports, multiplications de panneaux informatifs…) ; elle relayait les plaintes les plus courantes des voyageurs ou encore militait pour l'embellissement des rues (éclairage des grands boulevards, préservation de certains panoramas, comme celui de la colonne du Congrès, mise en valeur de ruines

[1] Charles Buls (1837-1914) : Conseiller communal en 1877, échevin de l'Instruction publique en 1879, Buls accéda au mayorat bruxellois en 1881, poste qu'il occupa jusqu'à sa démission en 1899. Il fut aussi député de l'arrondissement de Bruxelles de 1882 à 1884, puis de 1886 à 1894. Appartenant à la branche progressiste du parti libéral, il s'intéressa particulièrement aux questions d'enseignements et de conservation du patrimoine ancien de la capitale. C'est notamment sous son instigation que furent menées les premières campagnes de restauration des maisons de la Grand'Place. Voir M.MARTENS, « Charles Buls » in *B.N.*, vol.XXX, 1958, col.231-236.
[2] *Bruxelles – Attractions. Société pour favoriser et développer la fréquentation de la capitale par les étrangers* : Statuts – Rapport annuel 1888-1889, p.3.
[3] *Annuaire de la « Genevoise ». Société internationale des Employés d'hôtels et de restaurants 1912-1913*, Dresde, 1913, p.195.
[4] J.VAJDA, « Espaces de loisirs de la société cosmopolite parisienne. L'influence de l'élite voyageuse, 1855-1947 » in *Divertissements et loisirs dans les sociétés urbaines à l'époque moderne et contemporaine*, Tours, Presses universitaires François Rabelais, 2005, p.83.
[5] C.BERTHO-LAVENIR, *La roue et le stylo. Op.cit.*, p.256.

anciennes ou d'ensemble urbanistiques cohérents comme ceux de la place des Martyrs ou de la place Royale…).[1]

L'association privée, financée par les cotisations de ses membres, était assurément ambitieuse et prit résolument en main la promotion touristique de la cité, délaissée par les autorités officielles. *Bruxelles-Attractions* fut, par exemple, à l'origine, en 1888, de la première proposition de créer un bureau central de renseignements pour guider les étrangers dans la ville.[2]
En 1905, à l'occasion de l'Exposition universelle de Liège, elle concrétisa son projet en créant un premier bureau de renseignements, rue du Midi, à deux pas de la Bourse et des boulevards centraux. Horaires des trains, des théâtres, adresses d'hôtels, de commerces… le point d'informations constituait un médium de choix pour faire connaître aux voyageurs les services des membres affiliés de *Bruxelles-Attractions*. Un tableau des « *maisons recommandées* » leur était spécialement réservé dans l'agence.[3]

Fort de son ambition de jouer le rôle d'animateur urbain (*Bruxelles-Attractions* avait vu le jour suite à une période de marasme économie intense et s'était donné pour objectif « *de rechercher les moyens de rendre au commerce local son ampleur et sa vitalité.* »[4]), l'association initia, dès sa création, l'organisation, de toutes pièces, d'événements publics afin de stimuler ponctuellement la saison touristique bruxelloise. Elle organisa notamment des concerts réguliers dans le Parc de Bruxelles ou des concours de « *chapeaux d'élégantes et de bals d'enfants travestis* »[5] L'activité qui connut le plus grand retentissement resta néanmoins le *Longchamp-Fleuri*, « *cette fête si profitable au commerce* »[6] organisée entre 1892 et 1914 sous le patronage de la reine Marie-Henriette. Issu d'une tradition française inaugurée sous Louis XV et qui lui valut son nom, le *Longchamp-Fleuri* consistait en un cortège annuel d'équipages et d'attelages décorés qui remontaient sous les yeux des curieux l'avenue Louise jusqu'au Bois de la Cambre. La fête, élégante et aristocratique, se terminait par une distribution de prix. La guerre de 1914 mis fin à une tradition en déclin depuis le début du siècle, à mesure que la haute-société bruxelloise déserta l'événement de plus en plus fréquenté par une frange trop populaire, à son goût, de la population.[7] Chaque année, un membre de l'U.H.R.L.B., Georges Artus, propriétaire de *La Laiterie du Bois de la Cambre*, recevait alors édiles communaux et membres du comité-organisateur dans un banquet fastueux de clôture.[8]

La surreprésentation et l'influence hôtelière parmi les membres de *Bruxelles-Attractions* apparaît évidente. Plusieurs hôteliers se retrouvèrent d'ailleurs dans l'équipe fondatrice :

---

[1] Moyens exposés à l'article 3 des statuts. *Bruxelles – Attractions. Société pour favoriser et développer la fréquentation de la capitale par les étrangers* : Statuts – Rapport annuel 1888-1889, p.4 et ss.
[2] *Ibidem* : *Bruxelles-Attractions – Rapport annuel 1888*, p.5.
[3] « Création d'un bureau de renseignements pour les étrangers » in *J.d.C.*, 1905, pp.224-225.
[4] A.V.B., Fonds Fauconnier n°78 – Tourisme : *Bruxelles-Attractions – Rapport annuel 1911*, « Historique du 25e anniversaire » p.1.
[5] A.V.B., *Fond Fauconnier. Sociétés bruxelloises - Boîtes A-B : Bruxelles-Attractions*. Article paru dans l'*Indépendance Belge* du 8 février 1924.
[6] « Comité du 19 mai 1903 » in *J.d.C.*, 190, p.246.
[7] X.DUQUENNE, *L'avenue Louise, op.cit.*, p.165. ID. *Le Bois de la Cambre, op.cit.*p.119-122. F.SERVAIS, *Souvenirs de mon vieux Bruxelles*, Bruxelles, Canon-Editeur, t.1, pp.47-52. F.FISCHER, *Bruxelles d'autrefois*, Bruxelles, Labor, 1941, pp.63-66.
[8] « L'exposition culinaire » in *Pourquoi pas ?* du 23 novembre 1911, n°84, 2e année, p.503.

Edouard Dremel du *Bellevue et Flandre*, place Royale, Joseph Mengelle de l'hôtel du même nom, rue Royale, l'omniprésent Pierre Cordemans du *Central Hôtel* et président de l'U.H.R.L.B… Dremel emporta même l'une des vice-présidences, signe tangible de l'influence de la corporation dans la nouvelle société.[1] Tous les présidents de l'Union firent partie de son conseil d'administration à la suite de Cordemans : le restaurateur Charles Smedt en 1910 ; Eugène Antognoli de *l'Hôtel de l'Espérance* en 1912, Paul Frison de la *Taverne Royale* et Léon Wielemans en 1933, Pierre Grosfils en 1938…[2] Et la consultation des rapports annuels de *Bruxelles-Attractions*, comme la lecture du *Journal de la* Cuisine et de la *Belgique Hôtelière*, nous indique que l'U.H.R.L.B. figurait parmi les soutiens financiers les plus réguliers du syndicat touristique.
Est-ce la présence des mêmes personnes au sein de leurs comités directeurs respectifs ? Force est de constater que la communauté de vues entre les deux groupements s'avérait grande. « *Le Comité a justement compris que de pareilles festivités doivent être encouragées et que, pour réussir, les organisateurs doivent pouvoir compter sur l'appui moral et matériel de tous.* »[3]
Et les deux associations de déplorer l'indifférence de la majorité de la population bruxelloise face à des initiatives dont les bénéfices profitaient à l'ensemble de la ville…
Le soutien du monde Horeca en faveur des efforts de *Bruxelles-Attractions* en vue de dynamiser le tourisme local ne cessa naturellement pas après 1914. Jusqu'au terme de la période étudiée (et même au-delà)[4], plusieurs hôteliers partagèrent leur emploi du temps entre les instances dirigeantes des deux organisations.

Après la guerre, en 1923, *Bruxelles-Attractions* fusionna avec le *Comité du Commerce* pour donner naissance à l'a.s.b.l. du *Syndicat d'Initiative de Bruxelles*[5], preuve si nécessaire que la dimension économique de l'initiative demeurait primordiale. « Grande semaine d'Art et de Sport »,[6] concours d'étalages[7], « Quinzaine du commerce »[8] continuèrent à ponctuer l'animation touristique annuelle de la capitale sur un mode commercial et professionnalisé plus adapté aux attentes du public de l'entre-deux-guerres que les défilés aristocratiques de la Belle Epoque.

### 3.1.2 Le Touring Club de Belgique et l'hôtellerie

Les touring-clubs fleurirent sur le continent européen, à partir du dernier quart du XIXe siècle, sur le modèle originel de l'*English Cyclist Touring Club*, fondé en 1875. A la fin du siècle, ce dernier comptait déjà 55 000 adhérents.[9] Dans l'Hexagone, le *Touring Club de*

[1] *Ibidem* : *Bruxelles-Attractions – Rapport annuel 1887*, p.1.
[2] *Ibidem* : *Rapport annuel 1922*, p.18.
[3] « Echos professionnels » in *J.d.C.*, 1893, p.108.
[4] La famille Wielemans du *Métropole* est, par exemple, toujours présente au sein du comité du Syndicat d'Initiative de Bruxelles dans les années 1960. Un livre-anniversaire sur le syndicat constitue même une occasion de rappeler la *success-story* familiale : un article lui est spécialement consacré : « Les origines et les développements du groupe Wielemans-Ceuppens participent à l'Histoire de la Capitale » in *1886-1966 - Quatre-vingts ans du Syndicat d'Initiative de Bruxelles*, Bruxelles, 1966, pp.59-61.
[5] Annexes au *M.B.* du 1er juillet 1923, a.s.b.l., acte n°555 : Société *Bruxelles-Attractions* – Statuts.
[6] « La grande semaine d'art et de sports » in *B.H.* n°8 du 15 avril 1933, p.295.
[7] *Guide-programme officiel de la Quinzaine des Etalages – 25 mars-12 avril 1925*, Bruxelles, Société Bruxelles-Attractions – Foire commerciale de Bruxelles, 1925.
[8] « Quinzaine du Commerce » in *B.H.* n°23 du 1er décembre 1931, p.886.
[9] C.BERTHO-LAVENIR, *op.cit.*, p.96.

*France*, créé en 1890, dépassait largement les 130 000 membres à la veille de la Première Guerre mondiale alors qu'un concurrent direct, l'*Automobile Club de France*, recrutait depuis 1895 sur des bases comparables.[1]
Le succès de ce genre d'associations apparaît donc indéniable au tournant du siècle. Le cyclisme était alors en effet devenu une activité sportive et sociale à part entière. Les touring-clubs avaient vu le jour pour organiser, entre gens du monde, cette nouvelle activité mondaine. Il s'agissait de mettre sur pied, entre amateurs, des excursions à bicyclette ; de partager ses connaissances techniques et de faire pression sur les autorités pour améliorer les chaussées…

Très rapidement cependant, ces groupements abandonnèrent leur attrait exclusif pour le vélo afin de s'ouvrir aux pratiques de voyage en général et promouvoir d'autres modes de transports : l'automobile, le yacht, etc. Au-delà de leur objet social premier, ces clubs initièrent une véritable petite révolution sociale en prônant vers un large public les vertus de la bourgeoisie moderniste de leur temps : l'amour de la vitesse, de la liberté et de l'autonomie.
Un réseau transfrontalier se mit progressivement en place, basé sur le principe de réciprocité entre les membres des différentes associations nationales. Dans chaque ville, ou presque, un délégué de ces groupements pouvait aider les "touringuistes" en déplacement et vanter les attraits de la région visitée.[2]

Le *Touring-Club de Belgique* (T.C.B.), « *une sorte de mutualité formée entre tous les amateurs de voyages* »[3], naquit à la même période que ses équivalents européens. Son premier *Bulletin officiel* (B.T.C.B.), le 22 février 1895, fut rapidement suivi de la vente d'annuaires, de guides, d'ouvrages divers, de nécessaires de voyage et de cartes touristiques à bon marché… La vitalité du club fut à l'image de sa popularité fulgurante : 9000 membres s'étaient affiliés en juin 1896 ; 12 500 cinq mois plus tard ; 20 000 en 1899 ; 24 000 en 1907 et près de 55 700 en 1910, à l'occasion de l'exposition universelle de Bruxelles pour laquelle le T.C.B. avait obtenu des tarifs préférentiels.[4] L'engouement ne faiblit pas après-guerre, signe de la résonnance que rencontrait les actions du T.C.B. auprès de la population belge. Le cap des 100 000 adhérents fut atteint en 1921 et doubla dès 1925 ![5]

A la différence des syndicats d'initiatives, la démarche du T.C.B. n'était pas exclusivement commerciale. Certes, sa réussite, couplée à la vente de livres divers, devait faire du club une affaire fort lucrative, néanmoins l'ambition première de ses initiateurs dépassait largement le domaine économique. Le groupement se présentait à la fois comme une institution d'utilité publique et comme un outil patriotique essentiel. Au travers des excursions organisées, les

[1] P.GERBOD, « Les touristes français à l'étranger » in *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, avril 1983, p.295. S.HARP, *Michelin. Op.cit.*, pp.71-72.
[2] C.BERTHO-LAVENIR, *op.cit.*, pp.87-91. « Notice sur le T.C.B. » in *Guide illustré de Belgique et l'Exposition*, Bruxelles, Les Guides belges illustrés, 1910, non paginé. Expression identique dans *L'été en Belgique*, Edition de la « Compagnie Belge de la Propagande Internationale », Bruxelles, 1919, p.298.
[3] Notice sur le T.C.B. » in *Guide illustré de Belgique et l'Exposition*, Bruxelles, Les Guides belges illustrés, 1910, non paginé. Expression identique dans *L'été en Belgique*, Edition de la « Compagnie Belge de la Propagande Internationale », Bruxelles, 1919, p.298.
[4] Tous les chiffres sont tirés du *Mémorial du Royal Touring-Club de Belgique 1895-1955*, s.l.n.d. [1955].
[5] *Loc.cit.*

membres apprenaient à connaître et à aimer leur pays, se préparaient à le défendre (avant 1914) ou se sensibilisaient aux moyens de le développer (après 1918).[1]

Les objectifs du T.C.B. s'articulèrent dès lors autour de la promotion des voyages vélocipédiques ou automobiles et du tourisme en règle générale. Pour y parvenir, il milita activement pour l'amélioration physique de son environnement immédiat. Aménagement des routes, préservation du patrimoine historique et des paysages naturels constitueront ses *leitmotivs* principaux auprès des autorités publiques.[2]

Dans ce cadre, le T.C.B., comme ses homologues européens, eut une influence primordiale dans la modernisation de l'infrastructure hôtelière belge.
Dans leur croisade de redécouverte patriotique du territoire national, les "touringuistes" firent de cette question un cheval de bataille précoce. En pratique, ses membres, appartenant dans leur immense majorité, au début du XXe siècle, à la frange supérieure de la bourgeoisie urbaine, souvent bruxelloise et francophone,[3] menèrent d'intenses campagnes pour adapter les auberges et restaurants de province à leurs goûts et à leurs usages. L'arrivée de l'automobile renforça leur action puisque la voiture transformait désormais potentiellement toutes les routes du pays, même les plus reculées, en chemins d'exploration épiques.
La confrontation des attentes de ces citadins aisés aux usages en vigueur dans les campagnes fut pour le moins brutale, de sorte que ces excursionnistes exigèrent immédiatement de retrouver durant leurs voyages, les normes de confort auxquelles ils étaient habitués : salles de bains, eau courante et coins d'aisance à l'anglaise… Le désir de rencontrer de « vrais paysans » s'afférant à concocter des plats considérés comme typiquement régionaux, au milieu de charmants paysages bucoliques participait d'ailleurs des mêmes attentes préconçues de ces milieux urbains.[4]

Dans ses missions primitives, la « question des hôtels » ne fut donc certainement pas la moindre que s'octroya le T.C.B. Dès 1895, l'association mit en place un *Service des hôtels* qui visait à obtenir pour ses membres des réductions et autres avantages dans les établissements d'accueil fréquentés. Une lettre adressée par le club aux hôteliers les priait instamment de collaborer avec bonne grâce aux demandes de l'association. Comme les objectifs des deux partis étaient, pour les rédacteurs du *Bulletin* du T.C.B., identiques (c'est-à-dire améliorer la qualité du tourisme belge), la corporation Horeca ne pouvait pas manquer de les aider et ainsi participer au bonheur de tous.[5]

Dès l'entame toutefois, la relation s'annonçait houleuse : à l'instar des associations étrangères similaires, le T.C.B. appelait à signaler les mauvais hôtels et ne cessa de protester contre les prix pratiqués, jugés à son goût exagérés.[6] Pour le bien des affiliés, la « question des hôtels » devint donc rapidement un problème épineux et récurrent dans l'esprit des responsables du

[1] C.BERTHO-LAVENIR, *op.cit.*, p.103.
[2] A.PAIROUX, *Cent ans de tourisme à travers les publications du Royal Touring Club de Belgique*, Mém.Lic., Tourisme, U.C.L., 1992, p.16.
[3] C.BERTHO-LAVENIR, « Normes de comportement et contrôle de l'espace : le Touring club de Belgique avant 1914 » in *Le Mouvement social* n°178, janvier-mars 1997, pp.72-73.
[4] S.HARP, *Michelin. op.cit.*, p.71.C.BERTHO-LAVENIR, *op.cit.*, p.217.
[5] « Service des Hôtels » in *B.T.C.B.*, mai 1895, p.2.
[6] G.TON, « A propos des prix exagérés » in .*B.T.C.B.*, juin 1895, p.19.

Touring-Club. Il apparaissait impératif d'éduquer l'hôtelier au bon accueil en le priant de se munir de cartes et de brochures à l'intention de ses clients.[1] Il devait en outre respecter ses promesses de réductions sous peine de radiation de l'annuaire associatif. Fort de sa popularité, le T.C.B. posait fermement ses exigences réformatrices. L'inscription d'un établissement était conditionnée à l'obtention « *d'égards spéciaux*. » envers ses affiliés.[2]

Pour obtenir le précieux sésame, les hôtels avaient désormais l'obligation de conserver les numéros des *Bulletins du Touring-Club* ainsi que l'*Annuaire officiel* de l'année en cours, d'acquérir la *Carte vélocipédique de Belgique* et d'acheter une boîte de secours (que le T.C.B. vendait si nécessaire à tarif avantageux…). Le Club exigeait également l'aménagement adéquat d'un cabinet de toilettes moderne « *hautement apprécié, surtout par les Dames* » et le paiement rapide des cotisations dues ! Sous ce flot de menaces à peine voilées, l'association les enjoignait à collaborer pleinement, soulignant que les hôteliers « *en seront les premiers récompensés* » [3] tandis que les récalcitrants (entendez, les mauvais aubergistes) seraient impitoyablement dénoncés.[4] Des panonceaux du T.C.B. (numérotés et millésimés pour empêcher les fraudes des commerçants, tricheurs par essence semble-t-il) récompensaient les élèves scrupuleux.[5] Ils représentaient « *la marque visible de l'emprise culturelle de la clientèle sur l'industrie hôtelière et la capacité d'une opinion bourgeoise à imposer ses normes.* »[6]

Cette fièvre régulatrice ne souffrait aucune nuance et le groupement félicitait régulièrement les sociétaires dénonciateurs des maisons rebelles : « [L'affilié] *se mêle de ce qui le regarde directement* […] *puisque les hôtels du T.C.B. "appartiennent" à tous les sociétaires.* ».[7] Dans le rôle du gendarme inflexible, le T.C.B. régentait, formatait et codifiait strictement un monde hôtelier considéré comme dangereux et foncièrement malhonnête : « *Grâce à notre force et à notre nombre, nous avons pu nous réserver partout une hospitalité bienveillante <u>et sûre</u>.* […] *Il est arrivé plus d'une fois au C.A.* [du T.C.B.] *de <u>devoir sévir contre les hôteliers qui se croyaient autorisés à fouler aux pieds les prix stipulés</u>.* »[8] Dans l'opinion des membres du T.C.B., l'hôtelier s'apparentait donc à un vilain garnement que la sévérité des touringuistes, toujours avisés, remettait imperturbablement sur le droit chemin. Le Club incarnait ainsi une sorte de figure paternelle qui tançait et disciplinait l'enfant turbulent qui osait effrontément contester son autorité.

Un cafetier bruxellois qui avait refusé de mettre des vélos de sociétaires du T.C.B. à l'abri de la pluie dut présenter, par écrit ses excuses au comité de l'association pour espérer conserver son précieux panonceau. « *Que ce simple fait serve donc de <u>salutaire exemple</u> aux très rares hôteliers qui n'apprécieraient pas suffisamment <u>l'importance de notre clientèle</u> et la nécessité*

[1] *B.T.C.B.*, juin 1896, p.14.
[2] « Contrat d'Hôtel » in *B.T.C.B.*, novembre 1896, p.VII.
[3] *Ibidem.*
[4] Le Bulletin dénonce par exemple un hôtel qui prétendait dans l'Annuaire posséder une chambre noire mais qui ne proposait que sa cave à charbons. Le procédé « *dépasse toute permission* » selon le Bulletin et est dénoncé. *B.T.C.B.*, juin 1897, p.91.
[5] « Les hôtels du T.C.B.-Une Réforme » in *B.T.C.B.*, octobre 1897, p.155.
[6] C.BERTHO-LAVENIR, *op.cit.*, p.223.
[7] *B.T.C.B.*, janvier 1900, p.22.
[8] *B.T.C.B.*, mars 1901, p.52. C'est nous qui soulignons.

*qu'il y a à lui donner satisfaction le plus largement possible.* » soulignait le *Bulletin*, témoignant de la haute opinion de ses rédacteurs sur la valeur des missions du groupement.[1]

Le décalage entre les modes de vie de ces nouveaux touristes et de leurs aubergistes apparaît vertigineux. Ce n'est pas tant l'infrastructure matérielle qui explique ce fossé mais surtout une différence culturelle évidente : hygiène, eau ou qualité de la nourriture ne se mesuraient pas aux mêmes échelles pour les hôtes et leurs arrivants, à charge aux premiers de s'y plier sans tarder.[2] Les plaintes concernant l'archaïsme de l'équipement hôtelier concernaient naturellement en priorité les régions rurales de Belgique, en premier lieu, les Ardennes, plutôt que l'agglomération urbanisée de Bruxelles dont nombre d'affiliés du T.C.B. étaient d'ailleurs originaires. En tant que capitale, la ville concentrait évidemment une bonne part des établissements les plus modernes et luxueux du pays, ceux les plus aptes à répondre aux attentes pointues d'une clientèle fortunée et citadine.[3]

Outre la première menace de dénoncer les auberges trop rustiques à éviter impérativement, les touring-clubs optèrent rapidement, dès le début du XXe siècle, pour une solution encore plus radicale et directe : adapter les établissements existants aux normes définies par eux et y associer les hôteliers eux-mêmes. Dans sa campagne de réformes, le T.C.B. pouvait s'appuyer sur l'aide intéressée des grands hôtels de Bruxelles et des stations touristiques. Ceux-ci ne pouvaient que souscrire à l'adoption d'une nouvelle culture professionnelle au sein de l'industrie de l'accueil. Rompus depuis longtemps à ces règles de gestion contemporaine, ils soutenaient avec enthousiasme cette marche forcée vers la modernité qui ne pouvait que favoriser la reconnaissance du métier qui souffrait toujours de la coexistence des palaces avec des maisons de campagnes amateures et désuètes.[4]
La construction et l'exposition d'une « *Chambre modèle* » constituait l'instrument-phare du T.C.B. dans sa campagne de sensibilisation des professionnels de l'accueil. Cette idée fut menée parallèlement, tant par le T.C.B. que par son pendant français et d'autres groupements européens.

Directement inspirée par les préceptes de Pasteur, la « *chambre idéale* » des Touring Clubs se voulait hygiénique et standardisée. « *La bonne chambre tend*[ait] *à se substituer à la "belle"*. »[5] Il s'agissait, sur un mode très pratique, de procéder à « *l'éducation hôtelière* » en montrant concrètement, détails techniques à l'appui, ce qu'il y avait lieu de faire en matière d'aménagement moderne d'une chambre.[6] Rideaux lourds, tapis et couettes chargées de poussières et microbes étaient impitoyablement chassés pour faire place à l'adoption de

[1] « Un exemple » in *B.T.C.B.* novembre 1903, p.445. C'est nous qui soulignons.
[2] C.BERTHO-LAVENIR, *op.cit.*, pp.220-221.
[3] Sur l'évaluation des standings des différents quartiers de Bruxelles, nous renvoyons à la troisième partie de ce travail. Il est cependant important de préciser que Bruxelles ne constituait évidemment pas le seul pôle de modernité hôtelière en Belgique, d'autres grandes villes (Anvers, Gand, Liège…) disposaient aussi de plusieurs établissements bien équipés, tout comme les stations balnéaires mondaines à l'instar d'Ostende.
[4] C.BERTHO-LAVENIR, *op.cit.*, pp.220.
[5] M.PERROT, *Histoire de chambres*, p.224.
[6] *B.T.C.B.*, mars 1905, p.85 ; janvier 1906, p.6 ; février 1906, p.57. Ce dernier article est éloquent sur l'ambition éducative des organisateurs du Touring Club : ils expriment « *le vœu que cette leçon de choses ne soit pas perdue, ni pour les hôteliers, ni pour les touristes.* »

matières lavables à l'eau et de lits sur pieds.[1] Le T.C.B. exposa notamment sa chambre d'hôtel idéale à la curiosité du grand public lors du Salon de l'Auto de Bruxelles de 1906.[2]

D'une manière qui semblerait bien prosaïque au premier abord, la promotion des toilettes « à l'anglaise » revêtait les accents d'une véritable croisade civilisatrice. En travaillant à leur diffusion, les groupements touristiques participaient en réalité, selon eux, à la moralisation des provinces les moins développées et par extension, se battaient « *pour l'amour de la Nation* ». Des sanitaires propres pouvaient en effet attirer les voyageurs étrangers et les inciter à découvrir les beautés patrimoniales et naturelles du pays.[3]

Ces préceptes hygiénistes étaient, nous l'avons souligné, totalement partagé par les membres de l'Union syndicale bruxelloise des hôteliers ainsi que par les rédacteurs du *Journal de la Cuisine*. Au début du XXe siècle, la revue corporatiste relaya ainsi fidèlement le discours du T.C.B. en la matière, en adoptant un ton paternaliste identique pour tenter de convertir ses lecteurs.
Selon le journal, c'était bien plus l'ignorance des petits hôteliers que leur mauvaise volonté qui était la cause de l'inadaptation des établissements ruraux. Il se faisait par conséquent un devoir de les instruire en louant des « *goûts plus rationnels* », une aération maximale des chambres et des prises d'eau nombreuses. L'esthétique n'était assurément pas la préoccupation première. Les surfaces se devaient d'être lisses, brutes et lavables. Le *J.d.C.* ironisa ainsi sur un hôtelier maladroit qui avait recouvert le sol de ses toilettes de linoléum alors que se trouvait dessous « *un bon et salubre ciment !* ». L'homme, « *tel un tapissier qui cacherait par une méchante draperie un beau marbre de cheminée* »,[4]avait indubitablement besoin de l'éclairage autorisé de gens mieux avertis, à savoir les professionnels autoproclamés du tourisme qu'incarnaient les citadins du T.C.B. et de l'hôtellerie de la capitale.

Ces vues communes n'empêchaient cependant pas touringuistes et industriels de l'accueil de rencontrer des points de discorde. Les menaces d'exclusion proférées par le T.C.B. envers les établissements récalcitrants, irritaient franchement la corporation hôtelière. Le rapport de force engendré et les *diktats* normatifs ainsi posés trouvaient des échos courroucés dans les pages du *Journal de la Cuisine*. Le motif principal de mécontentement demeurait pour les hôteliers les abus réguliers des membres du T.C.B. par rapport aux avantages accordés à l'association : certains buvaient, par exemple, plus que de raison avant de refuser de payer la note sous prétexte que les boissons étaient contractuellement comprises dans le prix.[5]
A la veille de la Première Guerre mondiale, on assiste ainsi à une véritable bataille par articles interposés entre les deux partis : les voyageurs critiquant le dédain de leurs interlocuteurs qui devraient, selon eux, cesser de « *regarder le touriste automobiliste de passage comme rançonnable à merci, sous prétexte qu'il y a bien des chances pour qu'il ne revienne plus !* »[6] ; les seconds s'interrogeant sur le bien-fondé de la prétention arbitraire du T.C.B.

[1] C.BERTHO-LAVENIR, *op.cit.*, pp.222-224.
[2] *Mémorial du Royal Touring-Club de Belgique 1895-1955*, s.l.n.d., p.90.
[3] S.HARP, *Michelin. Op.cit.*, pp.84-85.
[4] « Etudes sociales – A l'hôtel » in *J.d.C.*, 1906, p.471.
[5] « Touring-Club de Belgique » in *J.d.C.* n°36 du 4 septembre 1913, p.455.
[6] « Critiques peu amènes - Extrait du B.T.C.B. » in *J.d.C.* n°49 du 4 décembre 1913, p.642.

d'imposer des réductions tarifaires aux hôteliers alors qu'aucun avantage ne leur était accordé en contrepartie.[1]

Au-delà de cette guerre des mots, les rédacteurs du *Journal de la Cuisine* et ceux du *Bulletin* du T.C.B. parvinrent néanmoins toujours à apaiser leurs divergences afin de se réunir dans une lutte commune contre leur bête noire: le confrère de province qui répugnait à se moderniser et qui personnifiait ainsi à lui seul tous les maux du métier. Les camps adverses plaidaient alors à l'unisson pour une meilleure collaboration, pointant les Ardennes, et Spa en particulier, comme source principale de leurs problèmes. « *Ne sommes-nous pas à l'époque du chauffage central, des salles de bains et des w.-c. à chasse ?* » questionnait un chroniqueur du Touring Club. Le journal corporatif hôtelier acquiesçait naturellement sans réserve à cette affirmation, ajoutant toutefois que son honorable allié dans la croisade hygiéniste avait le tort irritant de généraliser à outrance des faits, somme toute, limités dans la réalité.[2] Partageant les critiques, les hôteliers bruxellois ne se sentirent jamais directement concernés par elles et rejetèrent commodément la faute vers des acteurs jamais clairement nommés qui avaient le tort de faire porter cette tare indigne à l'ensemble de la profession : « *D'accord avec le T.C.B. nous nous proposons d'agir personnellement auprès d'eux, afin de ne pas laisser planer sur la corporation en général des critiques que beaucoup ne méritent pas.* »[3] C'est donc en figures tutélaires de grands sages, un brin condescendants, que les hôteliers bruxellois aux commandes du *Journal de la Cuisine* envisagèrent de remédier à la situation. Professionnels nantis, rompus aux usages urbains contemporains, dont ils étaient eux-mêmes des consommateurs convaincus, ils acceptèrent de porter une main secourable et paternaliste à leurs confrères provinciaux enlisés dans leurs habitudes.

Ces discours soulignent, en définitive, une nouvelle fois, la composition socio-économique restreinte des membres de l'U.H.R.L.B., lecteurs et rédacteurs du *Journal de la Cuisine*. Pour la plupart citadins et chefs d'entrepris établis, ils avaient largement intégré les mêmes valeurs modernistes et moralisatrices défendues par la bourgeoisie libérale parmi laquelle se recrutaient majoritairement les affiliés du T.C.B.

### 3.1.3 Les expositions universelles de Bruxelles et l'hôtellerie

La nécessité de coordonner la promotion touristique à un niveau plus important se fit sentir avec acuité au début du XXe siècle.
Il apparaissait alors progressivement évident que l'éparpillement en de nombreux syndicats d'initiative locaux ne permettait à personne d'être parfaitement audible à un niveau plus global. Le T.C.B., fort de son succès, ne partageait que partiellement les objectifs des groupements du type « *Bruxelles-Attractions* ». Certes, la promotion du tourisme figurait au cœur-même de leurs actions respectives mais alors que les premiers y voyaient un instrument de dynamisation économique, le Touring-Club voulait surtout, avant 1914, y imprimer ses conceptions propres sur les choses qui valaient la peine d'être vues (édifices historiques et

[1] « Critiques peu amènes » in *J.d.C.* n°51 du 18 décembre 1913, p.669. et « A.G. du T.C.B. » in *J.d.C.* n°29 du 16 juillet 1914, p.409.
[2] « Toujours à propos d'hôtels » in *J.d.C.* n°6 du 5 février 1914, pp.75-76.
[3] « Questions d'hôtels » in *J.d.C.* n°26 du 25 juin 1914, p.367.

paysages « typiques ») ou améliorer les infrastructures matérielles de tourisme. La programmation éminente d'un événement de retentissement international – l'exposition universelle de Bruxelles 1910 – précipita la création, sur fonds privés, d'un premier embryon d'office de tourisme belge en 1909 : la *Ligue belge de Propagande pour attirer les visiteurs étrangers en Belgique*.

L'U.H.R.L.B. fit rapidement partie de ses adhérents convaincus[1] au même titre qu'une vingtaine d'administrations communales (Namur, Bruxelles, Ostende, Anvers…) ou des commerçants qui en avaient perçu l'intérêt économique.[2].

La filiation entre exposition et ligue est incontestable et les mêmes personnes se retrouvèrent dans les instances dirigeantes des deux institutions. Adrien van der Burch[3], notamment, jeune directeur-général de l'Exposition, remplissait également le rôle de président de la Ligue.[4]

Les ambitions du nouveau groupement étaient clairement annoncées : l'exposition de Bruxelles 1910 devait être l'occasion d'enfin lancer une ère fructueuse de promotion concertée des atouts du tourisme belge à l'étranger. « *Elle* [La Ligue] *n'est l'œuvre ni d'un parti, ni d'une contrée quelconque de la Belgique ; elle travaille pour tous et n'a d'autres objectifs que la prospérité de notre commerce national.* »[5] Son existence-même en constituait la première réalisation concrète.

A la veille de la guerre, la *Ligue belge de Propagande* avait précocement pris conscience d'un impératif, que l'on pourrait presque qualifier de *marketing*, celui d'optimiser la vente du produit "Belgique" sur la scène internationale, au sein de l'offre des destinations touristiques en vogue. « *Il ne faut pas se le dissimuler, la Belgique était, il y a peu de temps encore, un pays tout à fait inconnu. Dans la plupart, en France, au-delà de Paris, le Belge était un être sorti des brumes du Nord et se confondant avec le Suédois ou le Norvégien.* »[6] Le groupement visait donc à mieux faire connaître les attractions nationales et à élargir son assise vers une clientèle moins élitiste en sensibilisant la population belge à l'importance du bon accueil.[7] « *Evidemment les oisifs riches, qui vont partout par désœuvrement, et qui feuillettent le monde comme un catalogue ou comme un guide de Baedeker étaient venus chez nous, avaient*

---

[1] « Comité du 22 décembre 1908 » in *J.d.C.*, 1909, p.5.

[2] « Pour attirer l'étranger en Belgique » in *Organe officiel de l'Exposition de Bruxelles*, Bruxelles, Rossel, 1910, vol.1.p.176.

[3] Adrien van der Burch (1877-1954) : Issu de la noblesse belge, le comte Adrien van der Burch consacre la majeure partie de sa carrière aux expositions. Secrétaire à 20 ans du commissariat général de l'exposition de Bruxelles 1897, commissaire général de la section belge de l'exposition de Milan en 1906, il dirigea celle de Bruxelles 1910 et fut, , le représentant officiel de la Belgique dans les négociations qui aboutiront aux Accords de Paris en 1928 et à la création du *Bureau international des Expositions*. Il remplit aussi, entre autres, les fonctions de Commissaire général du gouvernement à l'Exposition des Arts Décoratifs de Paris 1925, à Anvers en 1930 et Bruxelles en 1935. Figure centrale du tourisme belge, il présida également l'Office de tourisme belgo-luxembourgeois durant les années 1930. Voir « Le comte Adrien van der Burch » in *Moniteur officiel de l'Exposition de Bruxelles 1910, op.cit.*, vol.1, p.44. *En Belgique* n°11 du 1er janvier 1937, pp.26-27. V.JOURDAIN, « Organiser une exposition universelle : les hommes et les rouages d'une administration complexe » in *Bruxelles 1910, op.cit.*, p.72. M.MARY, « Adrien van der Burch » in *N.B.N.*, vol.7, 2003, p.354-357.

[4] « Une Ligue nouvelle » in *Moniteur de l'Exposition de Bruxelles 1910, op.cit.*, p.90.

[5] « Pour attirer les visiteurs étrangers en Belgique » in *Moniteur officiel, op.cit.*, vol.III, 1910, p.144.

[6] *Ligue belge de propagande pour attirer les visiteurs étrangers – Compte-rendu de l'Assemblée générale du 4 décembre 1912*, Bruxelles, 1912, p.8.

[7] *Loc.cit.*

*visité quelques-unes de nos villes, avaient parcouru nos plages ou nos Ardennes, mais combien rares étaient-ils.* »[1]
Parmi son arsenal d'initiatives concrètes, la *Ligue* inaugura plusieurs bureaux de renseignements à l'étranger (à New York, à Londres, [2] puis à Paris et à Cologne[3]), finança la publication des guides gratuits en langues étrangères[4] et l'insertion d'articles dans la presse européenne.[5] Elle disposait d'un pavillon dans l'enceinte de l'exposition de Bruxelles 1910 où elle présentait aux visiteurs des panoramas des principales villes et stations belges, agrémentés de photos, d'affiches publicitaires et de fascicules informatifs.[6] L'association ambitionnait de « *drainer vers la Belgique l'or étranger au grand et égal profit des commerçants, hôteliers, banquiers, propriétaires, médecins, etc.* »[7]

L'intérêt des actions de la Ligue n'avait évidemment pas échappé aux hôteliers bruxellois (et du reste du pays d'ailleurs, stations côtières en tête). Les buts commerciaux de l'entreprise attiraient vers elle l'attention des milieux économiques, bien décidés à « *secouer la longue torpeur des affaires dans la capitale* »[8]
Leur rôle déterminant dans l'organisation des expositions universelles doit être souligné. Pour donner plus de poids à son projet de *world's fair* à Bruxelles en 1908 (finalement reporté en 1910), le sénateur Georges Dupret, n'avait ainsi pas hésité à solliciter le soutien public de *Bruxelles-Attractions* dès 1902.[9] Le compte-rendu de cette réunion met cependant clairement en évidence la prépondérance hôtelière au sein du comité du syndicat d'initiative bruxellois et leur influence dans la concrétisation possible de l'entreprise. Devant l'ensemble des membres du syndicat, Dupret demanda en effet expressément le soutien de l'U.H.R.L.B., conscient que sans leur adhésion la possibilité de réunir le capital de la future société de l'exposition serait vaine.[10]

Dupret n'avait à l'évidence pas tort. Force était en effet de constater que les milieux Horeca s'impliquèrent activement lors de chaque exposition bruxelloise. Ils considéraient assurément l'événement comme un excellent moyen de, à la fois, souligner leur importance dans l'économie locale et favoriser leurs entreprises. *Bruxelles-Kermesse*, village folklorique de

---

[1] .*Loc.cit.*
[2] « Pour attirer l'étranger en Belgique » in *Organe officiel de l'Exposition de Bruxelles*, Bruxelles, Rossel, 1910, vol.1.p.176.
[3] *Voyage en Belgique – Bruxelles et Anvers – Livret I*, Bruxelles, Ligue belge de propagande pour attirer les visiteurs étrangers, s.d. [1910], couverture.
[4] Nous avons notamment pu consulter trois fascicules intitulés « En Belgique » et consacrés respectivement aux trois pôles touristiques principaux du pays : les grandes villes que son Anvers et Bruxelles ; la Côte ; les Ardennes. L'ensemble était édité par la Ligue et illustré : *Voyage en Belgique – Bruxelles et Anvers – Livret I* ; *Le Littoral – A travers les Flandres historiques – Livret II* ; *La vallée de la Meuse – Les Ardennes – Livret III*, Bruxelles, Ligue belge de propagande pour attirer les visiteurs étrangers, s.d. [1910]
[5] « Publicité à l'étranger » in *J.d.C.* n°18 du 5 mai 1910, p.216. Et « La propagande belge » in *Moniteur de l'Exposition de Bruxelles 1910*, Bruxelles, Rossel, 1909, p.60.
[6] Il est notamment spécifié que l'on peut se procurer les brochures de la Ligue dans son pavillon situé dans le Jardin de Bruxelles sur le site de l'exposition : *Guide des Hôtels de la Belgique*, Bruxelles, Ligue de Propagande pour attirer les visiteurs étrangers, s.d., p.4.
[7] *B.T.C.B.* du 15 mars 1909, p.110.
[8] G.DUPRET, *Les origines de l'Exposition de Bruxelles 1910*, Bruxelles, Librairie Albert Dewit, 1911, p.80. Cité du *J.d.C.* du 6 mars 1905.
[9] *Ibidem*,p.39.
[10] *Ibidem*, p.42. Le rapport se clôt par cette phrase explicite de Dupret : « *Il forme des vœux pour que l'Union syndicale des Hôteliers apporte son concours si précieux à cette entreprise.* ».

divertissement et de restauration en marge de l'Exposition de Bruxelles 1897 au Cinquantenaire fut ainsi principalement l'œuvre d'hôteliers, restaurateurs et cafetiers de la ville parmi lesquels se distinguèrent notamment, parmi ses administrateurs, Pierre Cordemans, Oscar Van Rompaye, Nestor Catteaus ou Charles Smedt.[1]
Par ses réseaux puissants dans le monde Horeca, Cordemans avait en outre donné une impulsion déterminante à la *world's fair* de 1897 en réunissant autour de lui, dans les salons du *Grand-Hôtel*, dès 1893, assez de souscripteurs pour créer la S.A. organisatrice de *Bruxelles-Exposition.*[2] Un article contemporain affirma même que près de la moitié de son capital initial avait été apporté par des membres de la corporation Horeca ! Plusieurs d'entre eux siégèrent d'ailleurs en tant qu'administrateurs ou commissaires de la nouvelle société.[3] L'estimation était sans doute exagérée mais elle traduit l'élan décisif insufflé par l'Horeca bruxellois pour donner vie à ces expositions universelles.

Loin des justifications éducatives traditionnelles mises habituellement en avant pour donner sens à ces festivités, l'Horeca semble avoir toujours assumé une position beaucoup plus prosaïque : « *L'exposition de Bruxelles a été conçue dans un but commercial ; elle se fera avec l'argent des commerçants.* » légitima sans embarras le *Journal de la Cuisine* en 1894.[4]
L'unique gêne réellement manifestée par les professionnels vis-à-vis de ces événements n'était certainement pas leur caractère festif mais résidait justement dans leur aspect trop centralisé sur un site spécifique. Pour réellement profiter aux commerçants locaux, une exposition universelle ne pouvait fixer les visiteurs autour de ses seules attractions mais devait, au contraire, fermer le soir et inciter les curieux à fréquenter le centre-ville. Cette hantise trouvera d'ailleurs des échos identiques jusqu'en 1958. « *Une Exposition* […] *est faite pour être visitée le jour, mais non pour être un centre d'attractions de nuit. Laissez aux commerçants du centre de la ville le soin d'organiser des fêtes dans leur quartier, afin d'y attirer, le soir, les visiteurs de l'Exposition.* »[5]

Le rôle indéniable de l'Horeca fut pourtant, tout au long de la période, constamment minimisé en la matière. Cordemans ne récolta ainsi aucune reconnaissance officielle pour son engagement dans l'exposition de 1897. L'image du métier tendait, une nouvelle fois, à limiter la corporation à des « *marchands de soupe* » dont l'action était poliment passée sous silence pour ne pas ternir le lustre de ces événements d'envergure internationale. « *On est positivement honteux d'avouer, que l'on s'est servi de l'Union syndicale des Hôteliers, Cafetiers, Restaurateurs de Bruxelles et l'on cherche à enlever à cette Association le mérite de son intervention désintéressée.* » fustigea, amer, Oscar Van Rompaye.
Quarante ans plus tard, la question identitaire taraudait d'ailleurs encore puissamment la corporation. Alors qu'une place lui était offerte au sein du pavillon du Tourisme à l'Exposition internationale de Liège en 1939, la fédération hôtelière nationale considéra l'occasion comme idéale pour y (ré-)affirmer « *le prestige de notre Corporation* ». Sur un

[1] *Exposition internationale de Bruxelles 1897*, Bruxelles-Kermesse, Guide-souvenir, Bruxelles, imprimerie Janssens, s.d. Nous renvoyons au répertoire biographique en annexe de notre travail pour chacune de ces personnes.
[2] « Les échos professionnels » in *J.d.C.*, 1893, p.121.
[3] *Ibidem*, p.136.
[4] « Chronique de l'Union syndicale – L'Exposition de Bruxelles » in *J.D.C.*, 1894, p.213.
[5] « U.H.R.L.B. – Banquet annuel 1934 » in *B.H.* n°7 du 1er avril 1934, 228.

panneau de six mètres de large, elle s'adonna à une avalanche indigeste de chiffres et de tableaux statistiques qui devaient, selon la F.N.H.B. persuader le visiteur de l'importance de l'hôtellerie dans l'économie du pays. Le tout scandé sous un slogan qui rappelait clairement les arguments traditionnellement émis : « *L'Hôtellerie, élément essentiel du tourisme, est un facteur important dans l'économie nationale* ».[1]

D'un point de vue purement matériel, les expositions constituaient également un véritable défi pour les hôteliers. Celles-ci entrainaient en effet immanquablement une explosion de la demande en logement temporaire, source de beaucoup d'abus. *Baedeker* lui-même précisa, en 1910, que les tarifs hôteliers se trouvaient augmentés de 25 % pendant la durée de l'exposition.[2] Devant le besoin incontournable de trouver abri durant son séjour, la profession ne pouvait évidemment pas manquer l'occasion d'améliorer ses revenus. La pratique était compréhensible mais entrainait des excès et la prolifération de mise à disposition de chambres chez les particuliers que la corporation tenta, un temps soit peu, de contrôler.

Des « comités de logement » furent notamment institués par les autorités communales avec la collaboration des hôteliers pour réguler l'offre et essayer d'en mesurer la qualité. Une telle structure avait été inaugurée dès l'exposition d'Anvers en 1894[3] et reprise systématiquement lors des *world's fair* suivantes en Belgique : Bruxelles 1897, Liège 1905, Bruxelles 1935… En 1910, par exemple, le comité installa, en collaboration avec le ministère des chemins de fer et la ville, trois bureaux renseignements pour le logement dans les gares du Nord et du Midi (points d'arrivée presqu'inévitables dans la cité) et à l'hôtel de ville.[4] Ce comité veillait à optimiser l'offre hôtelière en période d'explosion de la demande et contrôlait la mise à disposition de logements chez l'habitant selon une catégorie de prix.[5]
Le logement chez l'habitant permettait en effet de satisfaire à une demande exceptionnelle tout en s'assurant une certaine flexibilité. L'inflation provoquée durant l'exposition pouvait se résorber ensuite naturellement en conservant un parc hôtelier conforme aux chiffres de fréquentation habituels, sans excédents peu rentables.[6]

Comme la question du logement était évidemment essentielle dans le domaine du tourisme, la *Ligue belge de Propagande* s'attela très rapidement à créer un *Guide des Hôtels de la Belgique*.[7] En pratique, la ligue ne tenta pas l'exercice périlleux d'un classement mais se contenta de retenir les établissements affiliés à l'association, prêts à payer pour leur inscription dans la publication. De fait, un tri s'opérait donc naturellement entre les maisons

[1] « La participation de la F.N.H.B. au Pavillon du Tourisme de l'Exposition Internationale de Liège 1939 » in *B.H.* n°13 du 1er juillet 1939, pp.316-317.
[2] K.BAEDEKER, *Belgique et Hollande…*, Paris, Paul Ollendorf, 1910, p.11.
[3] A.COCKX, J.LEMMEN, *Les expositions universelles et internationales en Belgique de 1885 à 1958*, Bruxelles, 1958, p.52.
[4] « Union-Chronique » in *J.d.C.*, 1897, p.514 et 704. Idem en 1910 : « Les logements à Bruxelles pendant l'Exposition » in *Moniteur officiel*, *op.cit.*, vol 1, 1909, p.135.
[5] C.RENARDY, *Liège et l'Exposition universelle de 1905*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 2005, 150.
[6] S.QUERIAT, *op.cit.*, p.239.
[7] « Pour attirer les visiteurs étrangers en Belgique » in *Moniteur officiel*, *op.cit.*, vol.III, 1910, p.147.

capables d'en payer le prix et les plus modestes. Les voyageurs avaient *in fine* à leur disposition les noms de l'hôtellerie de tourisme haut de gamme du pays.[1]

Premier exercice de promotion touristique nationale, la *Ligue belge de propagande pour attirer les visiteurs* ne suscita que peu d'intérêts extérieurs. Hors commerçants directement concernés, son aire de recrutement s'avéra fort limitée et l'Etat central ne jugea jamais bon de soutenir officiellement son action. Les administrateurs de la Ligue se lamentèrent perpétuellement de devoir limiter leurs projets, par manque chronique d'argent. Menées sur un pied modeste, les campagnes de la *Ligue* ne remplirent donc pas toujours les espoirs placées en elles, bien qu'elles en soulignèrent, aux yeux de ses responsables, l'incontestable utilité.[2] Cette relative indifférence, ou ce semi-échec, faisait finalement directement écho au détachement que suscita longtemps, auprès du grand public, la question touristique. L'idée prévalait en effet largement que cette dernière ne concernait qu'une frange minime de la population, une opinion qui persista après la Première Guerre mondiale lorsque l'idée de constitution d'un office de tourisme national s'imposa.

### 3.2 Après 1918 : Prise en main étatique d'une « industrie nationale »

Comme nous venons de le voir, avant guerre, la prise en charge des missions d'intérêts collectifs relatives au tourisme (règles d'usage de la route, adaptation de l'hôtellerie, protection, fléchage et signalisation des sites et monuments, syndicats d'initiative, etc.) n'était pas assumée par l'Etat mais par des associations privées. Elles jouèrent un rôle déterminant dans la diffusion de nouvelles pratiques de loisirs, un constat que l'on peut étendre à d'autres pays européens : France, Italie, Grande-Bretagne…[3]
L'étatisation précoce des chemins de fer belges, dès la fin du XIXe siècle, constitue pourtant, pour certains chercheurs, le signe décisif d'une prise de conscience officielle de l'importance du tourisme en Belgique et l'amorce d'une politique de soutien à son égard.[4] Il nous faut pourtant temporiser ce postulat et reconnaître que jusqu'en 1914, l'aide publique envers la promotion touristique belge restait essentiellement cantonnée au financement d'initiatives locales, la *Ligue de Propagande* constituant une des rares exceptions d'envergure nationale notable.

#### 3.2.1 Le tourisme : un combat économique et patriotique

L'entre-deux-guerres marqua un changement clair en matière de tourisme. La démocratisation progressive de la pratique touristique, associée à la prise de conscience des dirigeants du secteur « *qu'il y avait plus d'argent à gagner avec la multitude qu'avec le petit nombre* »[5] amena l'Etat belge (comme d'autres nations sur le Continent) à modifier sa

[1] *Le Guide des Hôtels de la Belgique*, Bruxelles, Ligue belge de Propagande pour attirer lesvisiteirs étrangers, s.l.n.d., pp.9-13.
[2] *Ligue belge de propagande pour attirer les visiteurs étrangers – Compte-rendu de l'Assemblée générale du 4 décembre 1912*, Bruxelles, 1912, pp.20-21.
[3] C.BERTHO-LAVENIR, *La roue et le stylo, op.cit.*, p.98.
[4] S.V.WARD, *Selling places : the marketing and promotion of towns and cities 1850-2000*, Londres, Spon, 1998, pp.39-40.
[5] R.POTTER, « Les Anglais et les loisirs » in *op.cit.*, p.51.

perception de cette industrie en plein développement. Des initiatives soutenues partiellement par des fonds publics, comme le mouvement anglais « *Come to Britain* » lancé en 1926[1], poussèrent les autorités à mieux percevoir l'intérêt économique qu'il y avait à favoriser la venue de voyageurs étrangers, en particulier des Etats-Unis.
Nous l'avons en effet déjà abordé dans un chapitre précédent : au sortir de la guerre, dans une Europe meurtrie par le conflit, les touristes américains firent longtemps figures de véritables mines d'or dont il était impératif de capter le flux au bénéfice du pays. « *Convenons que l'Amérique ayant la plus forte partie de la fortune mondiale, c'est là qu'il faut aller chercher la clientèle touristique indispensable à la vie hôtelière européenne.* »[2] plaidèrent encore en 1929 des hôteliers belges convaincus.

Forts de cette nouvelle attention publique portée à un domaine qui les préoccupait depuis plusieurs décennies, l'industrie de l'accueil du pays saisit l'occasion de défendre ses intérêts tout en se positionnant dans une posture publique désintéressée. La défense du tourisme ne lui profitait pas à elle seule mais à l'ensemble de la société car ses retombées économiques étaient globales et incalculables. Il apparaissait donc souhaitable, et même normal, que le gouvernement s'y investisse au nom de la prospérité nationale sans que les hôteliers ne doivent seuls en payer le prix. « *Les organismes publics* […] *ne devraient jamais se départir du principe de seconder par tous les moyens la propagande touristique, d'en prendre même l'initiative, puisque l'afflux d'étrangers, dans une ville, ne peut qu'être profitable à la communauté. Il n'est donc que juste et logique que la communauté contribue dans une certaine mesure à assurer une propagande efficace.* »[3] En appuyant leur discours sur la fierté nationale et en l'axant prioritairement sur un terrain purement financier, la corporation tenta en pratique d'amener l'Etat belge à s'investir enfin directement dans la promotion touristique.

### 3.2.2 L'Office National du Tourisme belge : les mutations multiples d'un organisme public en quête d'identité… et de financement

La création en 1921 d'un *Office national du Tourisme*, sous l'égide du Ministère des Transports constitua le premier pas de cette nouvelle ère du tourisme belge. Calqué clairement sur le modèle français institué en 1910,[4] l'Office avait vu le jour pour « *coordonner les efforts individuels ayant pour but de développer le tourisme en Belgique.* »[5] Suivant fidèlement l'inspiration hexagonale, le nouvel organisme se voulait un instrument souple et autonome, ouvert sur la vie civile, à l'écoute de spécialistes et non inféodé à l'administration centrale.[6]
L'initiative tenait plus du vœu pieux car, à l'exception de sa mise sur pied, l'Office ne fit jamais vraiment parler de lui. Devant son inefficacité manifeste, une réforme eut lieu après cinq années seulement : un *Conseil supérieur du Tourisme* (C.S.T.) était inauguré sur des bases comparables mais doté, cette fois-ci, d'un budget propre.[7] Le C.S.T. devait, sous

[1] J.BECKERSON, « Marketing British Tourism » in *The making of modern tourism*, *op.cit.*, p.140-141.
[2] « Voyage d'étude d'hôteliers belges en Amérique » in *B.H.* n°11 du 1er juin 1929, p.356.
[3] « L'avenir du tourisme en Belgique » in *L'été en Belgique*, Edition de la « Compagnie Belge de la Propagande Internationale », Bruxelles, 1922, p.25.
[4] B.LARIQUE, « Les débuts et déboires de l'organisation officielle du tourisme en France : l'expérience malheureuse de l'Office national du Tourisme (1910-1935) in *Entreprises et Histoire*, n°47, 2007, p.74.
[5] Arrêté publié dans le *M.B.* du 9 juillet 1921, p.5725.
[6] B.LARIQUE, *op.cit.*, pp.75-76.
[7] « Arrêté royal instituant le Conseil supérieur du Tourisme » in *M.B.* du 17 février 1926, p.750.

l'autorité du Ministre des Chemins de Fer, soutenir et coordonner la propagande en Belgique et à l'étranger grâce à des subsides alloués par l'état et la S.N.C.B.[1] Son président était nommé par le Ministre qui dirigeait de droit son comité de sept membres où se retrouvaient des politiques et plusieurs membres du monde touristique belge, tel le président du T.C.B. Louis Moyaerts, secrétaire de la F.N.H.B., représentait l'industrie hôtelière.[2]
Le C.S.T. se lança dans l'édition de brochures multilingues. Sa réalisation la plus retentissante fut néanmoins l'élaboration d'un film muet en 1929, *Carillons et Dentelles. Chansons de rivières*, présenté au Palais des Beaux-Arts en décembre 1929 en présence des héritiers du trône. Le mince scénario – la fuite d'amoureux incompris par leurs familles – permettait de sillonner tous les sites et villes d'art du pays, tout à la fois pour vanter les beautés nationales au monde entier que pour souligner l'importance économique du tourisme.[3]
Le financement ridicule de l'organisme concentra néanmoins rapidement les plaintes de la corporation hôtelière. Comme d'autres études l'ont souligné en France, l'Etat semble, en la matière, plutôt réagir *a posteriori* aux pressions de groupements privés que jouer le chef initiateur du développement touristique national, malgré une politique vantant sans cesse les vertus d'une centralisation optimisée.[4]
Si les hôteliers belges insistaient sans cesse sur la meilleure considération faite au tourisme à l'étranger, les articles scientifiques étrangers prouvent aujourd'hui que les maux semblaient identiques, partout sur le Continent : dans presque tous les pays d'Europe, France en tête, les professionnels appelaient en vain à un financement plus conséquent et plus régulier de leurs offices de tourisme.[5]

L'organisation d'un *Congrès National du Tourisme* en novembre 1930, clôtura la courte liste des résultats du C.S.T., englué dans une inertie atavique due à ses moyens minimaux. Le Congrès, tenu en présence du prince Léopold, (une attention qui donnait à l'événement une légitimité dont les professionnels se réjouirent), permit une mise au point sur les réalisations étrangères et pointer le manque de coordination entre les différents niveaux de pouvoir en Belgique. Des idées concrètes furent émises pour gagner en efficacité : augmentation des budgets, financement par tombola, établissement des statistiques touristiques…[6] Seule conséquence immédiate de cette brusque prise de conscience, on décida en haut lieu la suppression du C.S.T., jugé inadapté à ses missions, et son remplacement en mars 1931 par une structure mieux organisée et mieux dotée : l'*Office belgo-luxembourgeois du tourisme* (communément appelé Oblut). L'association était une sorte d'intercommunale qui avait adopté la forme juridique d'une a.s.b.l. et qui avait été formée sous les auspices de la Belgique, du Luxembourg, de la S.N.C.B., de plusieurs grandes villes (Bruxelles, Luxembourg, Liège, Anvers, Bruges, Ostende et Spa) et de quelques provinces.[7] Le comte

[1] *Loc.cit.*
[2] « Le Conseil supérieur du Tourisme » in *B.H.* n°2 du 15 janvier 1926, p.57.
[3] « Une belle œuvre de propagande » in *B.H.* n°1 du 1er janvier 1930, p.19. « Pour les touristes » in *Le Soir* du 12 juin 1929, p.1.
[4] S.HARP, *op.cit.*, p.107.
[5] Sur ces plaintes, par exemple : « Tourisme – C.S.T. » in *B.H.* n°12 du 15 juin 1927, p.339. B.LARIQUE, *op.cit.*, p.84.
[6] « Un Congrès National du Tourisme » in *B.H.* n°21 du 1er novembre 1930, p.757.
[7] Arrêté royal publié dans le *M.B.* du 13 mars 1931, p.1507 et ss. *Annuaire administratif et juridique de la Belgique*, Bruxelles, Bruylant, 1937, p.186.

Adrien van der Burch, ancien dirigeant de la *Ligue de Propagande*, en prit la présidence tandis que Roi lui accorda son haut-patronage en 1934.[1] A nouveau, le modèle français, qui avait pourtant déjà montré à l'époque ses faiblesses[2], fut pris en exemple : un organe consultatif, le « conseil technique du tourisme » lui fut attaché où siégeaient des « experts du tourisme », fonctionnaires, politiques, hôteliers et membres de différentes associations du pays (T.C.B. Vlaamsche Toeristenbond, Automobile Club…)[3]
Grâce à cet énième changement de nom, le monde touristique semblait vouloir croire à de nouvelles bases de fonctionnement plus productives : « *Le tourisme doit être conçu comme une entreprise commerciale : il doit être rationnellement industrialisé ; comme toutes les grosses affaires, il doit faire un large usage de la réclame*. ».[4]

Le choix du directeur de l'Oblut, le lieutenant-colonel Emile Pulinx, constituait néanmoins déjà le signe patent que le tourisme ne figurait toujours pas en tête des préoccupations ministérielles. A travers Pulinx, c'est le poids accordé aux missions de l'Oblut qui transparaît réellement. Militaire de carrière déjà relativement âgé lors de sa nomination (environ 55 ans), le nouveau directeur de l'Oblut avait passé sa carrière au service de l'Etat et avait accepté avec un zèle certain la nouvelle mission qui lui était confiée. On peut toutefois se demander pourquoi le Ministre des Transports choisit cet homme, sans lien avec l'industrie touristique, à ce poste. Son nom de famille orthographié de toutes les manières imaginables dans les différentes sources consultées, même officielles ! (Pullinckx, Pullinx, Pulinckx…) témoigne indirectement du peu de cas que l'on octroyait à la fonction ou à la personne qui l'occupait.[5]

Pulinx mena néanmoins sa mission avec beaucoup d'énergie. Il se transforma véritablement en « Monsieur Tourisme» belge durant les huit années de son mandat. Interviews régulières dans la presse quotidienne, émission de radio[6], conférences publiques,[7] l'homme ne ménagea pas sa peine pour sensibiliser le grand public aux actions de l'Oblut.

La crise économique annihila pourtant très vite les efforts de l'Office et les critiques s'amoncelèrent, particulièrement au sein de la corporation hôtelière. Cette dernière railla de plus en plus régulièrement la politique belge en la matière. « *Comment le Gouvernement vient en aide à l'Hôtellerie… dans d'autres pays* »[8] titra acerbement la *Belgique Hôtelière* en 1932. Taxes, belga, prohibition de l'alcool, sous-financement de l'enseignement hôtelier, tracasseries douanières, absence d'un crédit hôtelier… l'Etat ne faisait rien, à ses yeux, pour

[1] « L'Office du Tourisme belgo-luxembourgeois est institué » in *B.H.* n°4 du 15 février 1931, pp.137 et ss. « A l'Oblut » in *B.H.* n°13 du 1er juillet 1934, p.458.
[2] B.LARIQUE, *op.cit.*, pp.86 et ss.
[3] Office belgo-luxembourgeois du tourisme – O.B.L.U.T. – Organisme national officiel, *Troisième rapport annuel comprenant la période du 1er octobre 1932 au 30 septembre 1933*, Bruxelles, 1933, p.19.
[4] « Le mouvement touristique en 1921 » in *B.H.* n°18 du 15 septembre 1931, p.703.
[5] Par exemple, toujours dénommé « colonel Pulinx », il nous a été extrêmement difficile de retrouver son simple prénom ! Sa nécrologie seule nous a permis de le trouver avec certitude. « Nécrologie » in *Le Soir* du 16 avril 1965, p.6.
[6] Ces conférences sont reproduites *in extenso* dans la *B.H.* Par exemple : « Hôtellerie et tourisme » (Conférence donnée à l'I.N.R. le 3 mars 1934) in *B.H.* n°10 du 15 mai 1934 p.331 et ss.
[7] « Le tourisme et l'hôtellerie » in *B.H.* n°10 du 15 mai 1933, p.368. « Le tourisme et l'hôtellerie. Une conférence de M.Pulinx » in *Le Soir* du 6 mai 1933, p.6.
[8] « Comment le Gouvernement… » in *B.H.* n°17 du 1er septembre 1932, p.641.

capter les voyageurs étrangers.[1] Et l'Oblut concentrait toutes les railleries, devant son impuissance à influencer les décisions politiques. Son nom à rallonge et son étrange acronyme focalisa les rires des hôteliers qui le tournèrent en dérision. [2] Ils le rebaptisèrent d'autorité en 1936 du plus solennel « Conseil National du Tourisme » et bannirent « *le vilain vocable* » qui profitait trop au petit voisin luxembourgeois, eu égard aux efforts financiers consentis par le Grand-duché dans l'institution.[3]

La volonté de bien-faire manifestée par Pulinx ne pouvait pas, il est vrai, faire grand-chose pour pallier les faiblesses structurelles de l'Oblut. Les critiques émises lors de la suppression de son prédécesseur, le Conseil Supérieur du Tourisme, restaient toujours d'actualité à l'Oblut. L'organisme, en pratique une simple a.s.b.l., n'avait pas de pouvoir d'intervention suffisant auprès des services de l'Etat pour imposer ses vues. Bien que partageant souvent une opinion identique sur les moyens de stimuler l'industrie touristique (meilleurs coordination, plus de moyens financiers, suppression de certaines taxes…), les hôteliers avaient rapidement dû se rendre à l'évidence : Pulinx multipliait dans la presse les déclarations aussi ambitieuses que sans effet.
La création d'organes ministériels parallèles lors de la mise sur pied du « Statut hôtelier » en 1935[4] ne fit qu'envenimer les choses. Le 4e bureau du Ministère des Transports et des Communications, chargé primitivement de surveiller l'octroi aux hôtels des panonceaux réglementaires, interféra rapidement dans les missions de l'Oblut.[5]
Le flou des attributions respectives et la multiplicité des acteurs du tourisme n'avaient d'ailleurs pas échappé aux contemporains : « *L'organisation touristique chez nous incombe au « Service du tourisme et de l'l'Hôtellerie »* [le 4e bureau] *du Ministère des Transports, ; la propagande à l'étranger relève de l'Office national du Tourisme (l'O.B.L.U.T.) ; les questions de transports sont à la fois de la compétence de la Société Nationale des Chemins de fer et de l'administration de la Marine ;le confort du séjour, tant au point de vue nourriture, est du ressort de l'industrie hôtelière.* »[6]
Cette surabondance de services *ad hoc* (à laquelle nous pouvons aussi, entre autres, rajouter le « conseil technique » sous l'autorité de l'Oblut ou l'*Office National des Vacances Ouvrières*) traduisait à la fois une volonté sincère d'agir en la matière et le sentiment que l'Etat ne faisait pas de la question touristique une priorité réelle. D'aménagements en rafistolages au coup par coup, l'ensemble avait généré un monstre protéiforme, ingérable et inefficace. « *L'unité de vue fait défaut, l'activité est mal coordonnée, les attributions s'enchevêtrent malencontreusement, le contrôle est insuffisant et défectueux.* »[7] avait déjà impitoyablement résumé la *Belgique Hôtelière* en 1939.

---

[1] « Pour le développement du tourisme étranger en Belgique. Dans l'industrie hôtelière » in *Le Soir* du 17 février 1938, p.2.
[2] « Au Conseil National du Tourisme » in *B.H.* n°23 du 1er décembre 1936, p.752.
[3] « Au Conseil National du Tourisme » in *B.H.* n°1 du 1er janvier 1937, p.20.
[4] Nous renvoyons à la première partie de cette thèse, consacrée à la définition des termes de l'hôtellerie, pour plus d'informations.
[5] *Annuaire administratif et juridique de la Belgique*, Bruxelles, Bruylant, 1937, p.174.
[6] « Pour le développement du tourisme étranger en Belgique – Quelques généralités » in *Le Soir* du 13 décembre 1938, p.2.
[7] « L'Hôtellerie est sauvée ! » in *B.H.* n°4 du 15 février 1939, p.91.

Les errances de cette dispersion stérile des compétences éclatèrent publiquement à cette époque lorsqu'un vaste scandale de détournements de fonds, de pots de vins et de comptabilité truquée entacha plusieurs fonctionnaires du bureau du Ministère des Transports et l'Oblut.[1] Pulinx, blessée par les accusations infondées de sa complicité dans l'affaire, en vint même à gifler le ministre des Transports, Henri Marck, à la sortie de son véhicule, rue de la Loi ![2] Victime d'après lui d'une véritable persécution, le militaire n'avait pas supporté que l'on démolisse « *pierre par pierre l'œuvre* […] *à laquelle il avait travaillé pendant huit ans.* » Condamné au conditionnel pour cette agression, Pulinx quitta discrètement et définitivement la scène publique.[3] L'Oblut fut supprimé en 1939[4] au profit d'un *Commissariat Général du Tourisme* qui centralisa enfin les différents organes touristiques belges.[5] Le déclenchement de la guerre ne lui permit pas de concrétiser les espoirs posés en lui. Ce n'est seulement qu'après le conflit, particulièrement après la nomination en 1947 du résistant Arthur Haulot[6] à la présidence du Commissariat que celui-ci développa une activité effective.

### 3.3 Conclusion

Les structures touristiques en Belgique (comme dans d'autres pays)[7], ont encore été fort peu étudiées jusqu'à aujourd'hui et mériteraient une étude plus approfondie. Ce chapitre exploratoire n'ambitionnait que de tracer les axes forts de la communauté de pensées qui existaient entre industrie hôtelière et industrie du tourisme.

Deux temps peuvent être discernés en matière de promotion touristique durant la période étudiée.
D'une part, jusqu'en 1914, une ère de gestion privée où l'Etat ne s'impliqua absolument pas, malgré la prise de conscience dans les milieux locaux de l'importance économique du tourisme ; d'autre part, l'entre-deux-guerres, où bon gré, mal gré, les autorités nationales

---

[1] « Nouvelles juridiques – Les irrégularités de l'Oblut » in *Le Soir* du 3 juin 1939, p.3. « Au tribunal correctionnel de Bruxelles » in *Le Soir* du 10 juin 1936, p.5. Il est intéressant de constater que l'article de Bernard Larique sur l'administration touristique jusqu'en 1935 en France conclue aux mêmes déficiences… et à un scandale financier équivalent ! B.LARIQUE, *op.cit.*, p.86 et ss.

[2] *Le Soir* du 7 septembre 1938, p.4 relate les faits : Pulinx se serait jeté sur le ministre en le traitant de "lâche".

[3] « Au tribunal correctionnel de Bruxelles » in *Le Soir* du 10 juin 1939, p.5. Jusqu'à la Chambre, certains députés ironisèrent sur les dangers de croiser le colonel Pulinx ! « A la Chambre » in *Le Soir* du 8 février 1939, p.3. Cette épisode semble avoir meurtri Pulinx et sa condamnation entaché sa carrière de commis de l'Etat car il n'est fait nulle part mention dans sa nécrologie de son passage à l'Oblut. Alors que la fonction l'avait occupée à plein temps pendant presque dix ans, Pulinx n'avait apparemment voulu retenir, au terme de son existence, que son parcours et ses décorations militaires. Voir « Nécrologie » in *Le Soir* du 16 avril 1965, p.6.

[4] « Arrêté portant dissolution de l'Oblut » in *M.B.* du 30 novembre 1940.

[5] A.HAULOT, « L'organisation administrative du Tourisme belge » in *Revue internationale des Sciences administratives*, 19e année, n°4, 1953, pp.931-941.

[6] Arthur Haulot (1913-2005) : Déporté dans les camps durant la Seconde Guerre mondiale pour ses activités de résistance, Arthur Haulot fut nommé dès 1947 à la tête du Commissariat Général au Tourisme de Belgique, poste qu'il occupera pendant plus de trente ans. A ce titre, il sera un membre très actif au sein de plusieurs organisations touristiques internationales de premier plan telles l'Organisation mondiale du Tourisme ou le Bureau International du Tourisme Social dont il occupera le poste de secrétaire général jusqu'en 1978. Il s'est également fait connaître par ses nombreux écrits poétiques. *Cent Wallons du siècle*, Charleroi, Institut Jules Destrée, 1995, p.74.

[7] L'article de Bernard Larique est par exemple le premier essai détaillé en matière de promotion touristique officielle en France. Le chercheur déplore aussi cet état de fait.

durent reconnaître la nécessité de s'impliquer dans cette matière dont l'apparente inutilité l'incommodait. Les bouleversements du premier conflit mondial et les crises économiques qui la suivirent avaient clairement mis en évidence le poids financier du tourisme dans l'équilibre de la balance commerciale belge. Les différentes institutions mises en place sous l'autorité du Ministre des Transports durant les années 1920 et 1930 (4 en 20 ans !) témoignent pourtant des répugnances du gouvernement à réellement investir en ce domaine. L'enthousiasme des professionnels du secteur, hôteliers en tête, fut systématiquement brisé par les difficultés rencontrées et l'inertie que ces structures publiques bancales entrainaient : sous-financement chronique, absence totale de coordination, et éparpillement des pouvoirs aboutirent à un scandale financier qui ruina, auprès de l'opinion publique, le peu de crédit que l'activité touristique avait à ses yeux.

Les hôteliers qui avaient usé de la question touristique comme d'un instrument de légitimation de leur profession durant toute la période, selon l'adage, sans cesse répété, que les répercussions du tourisme étaient bénéfiques pour l'ensemble de la société, en furent les premiers lésés. Les réactions des politiques à cet égard démontrent une nouvelle fois combien hôtellerie et tourisme n'avaient que très peu d'intérêts à leurs yeux. Encore une fois, la corporation semblait prêcher dans le désert et l'attente d'un financement conséquent du tourisme ne sera sérieusement entendue qu'après la Seconde Guerre mondiale, après plus d'un demi-siècle d'appels répétés de la part des professionnels du secteur.

Ces échecs illustrent néanmoins aussi les signes d'une reconnaissance, certes lente mais bien réelle, au sein des autorités belges, de l'importance économique et de la légitimité de la promotion touristique nationale. Les activités du *Commissariat Général au Tourisme* après 1945 concrétisèrent enfin les essais manqués des deux décennies d'avant-guerre. L'avènement du tourisme de masse durant les *Trente Glorieuses* imposa réellement la question de sa promotion (plus) efficace dans les agendas politiques. Il amena également à une meilleure considération des acteurs hôteliers dans sa gestion effective bien que l'idée (déjà défendue il y a plus d'un siècle par la corporation !) que le « *tourisme profite à tous et non pas seulement au secteur de l'accueil* » reste encore peu partagée en-dehors des cercles économiques directement intéressés par la question.

UNIVERSITE LIBRE
DE BRUXELLES
Faculté de Philosophie et
Lettres

UNIVERSITE DE
NEUCHÂTEL
Faculté des Lettres et
Sciences Humaines

# L’hôtellerie bruxelloise 1880-1940

## Acteurs, structures et logiques spatiales d’un secteur multiforme

Volume II

Virginie JOURDAIN

Thèse présentée en cotutelle en vue de l’obtention du grade académique de Docteur en Histoire, art et archéologie,
sous la direction de Messieurs Serge JAUMAIN et Laurent TISSOT

Année académique
2011-2012

# 3ème partie : La géographie hôtelière dans une ville capitale. Bruxelles 1880-1940

## 1. Méthodologie et critiques des sources

### 1.1 Une cartographie hôtelière, pour quoi faire ?

Etudier l'hôtellerie bruxelloise nécessite d'appréhender avec précision son emprise spatiale dans la capitale, tout au long des soixante années étudiées. Une telle approche représente, à nos yeux, la meilleure porte d'entrée pour aborder l'industrie de l'accueil de la ville dans sa réalité concrète, plus quotidienne. L'hôtellerie s'inscrit en effet de manière sensible et emblématique dans la ville. La physionomie imposante des palaces constitue souvent, par exemple, le premier contact des passants, visiteurs comme habitants, avec les établissements de tourisme et d'hébergement d'une localité. Les mastodontes du luxe marquent durablement le paysage urbain par leur architecture ostentatoire et leur taille imposante. Si l'on omet les tours d'églises anciennes ou celles de maisons communales, il s'agit des premiers bâtiments d'importance à s'élever si haut dans les cieux des villes, dès le XIXe siècle ; ils font dès lors précocement figure de repère marquant au sein du paysage urbain.

Il apparait pourtant évident qu'à ce stade-ci de notre travail, notre sujet manque encore singulièrement de chair. Après avoir dressé le cadre général (sémantique, légal et humain) dans lequel s'inscrivait le secteur, il importait très naturellement de se pencher enfin directement sur l'existence physique des divers établissements hôteliers dans les rues de la cité. Quels sont finalement, et de manière un brin prosaïque, les hôtels de Bruxelles ? Où se situent-ils ? Comment expliquer leur implantation ?
Dans cette optique, le choix d'une représentation cartographique de la géographie hôtelière bruxelloise s'est rapidement imposé à nous. L'intérêt de cette décision s'avérait limpide : la carte constitue un outil particulièrement judicieux dans la thématique qui nous occupe. Elle peut résumer visuellement un grand nombre de données. Devant une masse considérable d'éléments à examiner, elle offre une perception globale instantanée de la composante spatiale de l'information. Elle permet aussi d'appréhender rapidement son évolution et d'éclairer ainsi ses logiques de spatialisation. Il s'agit en d'autres termes de renouveler le regard de l'observateur en isolant la configuration géographique de l'objet d'étude pour interroger celui-ci d'une nouvelle manière.[1]

A l'exemple de beaucoup de travaux scientifiques consacrés au tourisme qui ont décloisonné la recherche en la matière,[2] le recours à des cartes implique une approche méthodologique qui déborde nettement du canevas habituel des outils de l'historien. La participation aux réunions de l'Action de Recherche Concertée (A.R.C.) « Les élites dans la ville », plateforme

[1] F.VERGNEAULT-BELMONT, *Lire l'espace. Penser la carte*, Paris, l'Harmattan, 2008, p.28.
[2] L'existence d'une interdisciplinarité très poussée en histoire du tourisme est d'ailleurs l'un des principaux constats de John Walton dans un article historiographique consacré à ce sujet. Il plaide clairement pour un approfondissement de cette tendance dans les milieux académiques. J.K.WALTON, « Prospects in tourism history: evolution, state of play and future developments » in *Tourism Management*, 30, 2009, pp.783-793.

volontairement interdisciplinaire réunissant historiens, géographes et sociologues, a, à cet égard, considérablement stimulé nos réflexions et favorisé la structuration de notre travail cartographique. L'aide de géographes[1] a notamment été primordiale dans la réalisation d'une mise en image scientifiquement « parlante » et correcte des données que nous avions récoltées. Nous tenons donc à souligner ici l'importance qu'ont représentée leur soutien et la justesse de leurs conseils. Ces échanges ont assurément nourri très positivement nos réflexions.

Au travers de l'élaboration de cartes, c'est le dynamisme économique propre à chacun des quartiers hôteliers de Bruxelles, les variations de leur attractivité au cours du temps, que nous avons voulu dessiner.
Quelques articles étrangers avaient déjà étudié cette question de la localisation hôtelière dans d'autres villes du monde mais dans une perspective beaucoup plus contemporaine, et souvent managériale[2] ; ils y ont défini des facteurs explicatifs du développement hôtelier dans la ville (transport, accessibilité, environnement, politique urbanistique…) dont nous désirons, tout au long de notre exposé, confronter les modèles au cas bruxellois de la fin du XIXe siècle et de la première moitié du XXe siècle. Comment s'insère l'infrastructure hôtelière dans le tissu urbain, comment évolue-t-elle au cours du temps, entre concentration ou dispersion des enseignes ?
Il s'agit de dresser de manière résolument empirique, à travers cette analyse initiale des grandes tendances de la géographie hôtelière, une première typologie des hôtels existants à Bruxelles à l'époque étudiée, quartier par quartier, en mettant en lumière les spécificités respectives qui les caractérisaient. Ce travail préliminaire de localisation, d'analyse, puis de catégorisation, réalisé, nous pourrons enfin approcher de manière moins désincarnée le milieu en identifiant les acteurs investis derrière chacune de ces catégories. A quelle clientèle, à quels besoins et à quelles fonctions répondait cette distribution géographique évolutive de l'accueil dans la ville ? Quelles furent les causes de la désaffectation hôtelière de certains quartiers et de l'engouement pour d'autres ? Bruxelles se distinguait-t-elle en la matière des grandes capitales européennes à la même époque ?

Pour répondre à ses nombreuses interrogations, nous avons concentré notre travail sur la création de trois types principaux de cartes : des cartes de « simple » localisation, basées sur les données relevées dans les annuaires de commerce *Mertens et Rosez* ; des cartes répertoriant les hôtels bruxellois présents dans les guides *Baedeker* (entre les éditions de 1869 et 1928) et *Michelin* (entre 1904 et 1939) avec la hiérarchisation (étoiles et autres symboles) qui leur fut octroyée par ces deux collections ; enfin, des cartes des prix des établissements recensés d'après l'ensemble des sources que nous avons pu consulter. Nous y avons adjoint

[1] Nous pensons bien évidemment d'abord aux géographes Christian Dessouroux et Benjamin Wayens (IGEAT-ULB) qui nous ont activement aidée dans la réalisation des cartes utilisées dans ce travail.
[2] Entre autres : A.ARBER, A.PIZAM, « Some determinants of urban hotel location: the tourists' inclinations » in *Journal of travel Research*, vol.15, n°3, 1977, pp.18-22. N.SHOVAL, K.COHEN-HATTAB, « Urban hotel development patterns in the face of political shifts » in *Annals of Tourism Research*, vol.28, 2001, pp.908-925. W.RITTER, « Hotel location in big cities » in *Big City tourism*, Reimer, Berlin, 1986, pp.355-364. N.SHOVAL, « The geography of hotels in cities: an empirical validation of a forgotten model » in *Tourism Geographies*, vol.8, n°1, février 2006, pp.56-75. A.URTASUN, I.GUTIERREZ, « Hotel location in tourism cities. Madrid 1936-1998 » in *Annals of Tourism Research*, vol.33, n°2, 2006, pp.382-402

une carte générale de mesure du standing des différents quartiers hôteliers de 1880 à 1940. Chacun de ces choix méthodologiques exige naturellement des explications qui seront détaillées dans les chapitres suivants.

Les fonds de cartes adoptés répondent aux objectifs respectifs de ces trois lignes directrices : les premières et troisièmes, dans une perspective comparatiste diachronique, partagent un même fonds simplifié de la trame urbaine actuelle de Bruxelles[1] ; les deuxièmes possèdent un fonds plus ou moins contemporain à chacune des dates représentées afin de pouvoir faire dialoguer les localisations hôtelières avec les bouleversements urbanistiques majeurs auxquels la capitale fut confrontée durant les décennies étudiées.[2]

En d'autres termes, l'analyse géographique de l'hôtellerie bruxelloise s'articulera dans ce chapitre en trois étapes successives. L'objectif principal restera clairement de dépasser le simple exercice de description mécanique du passé du secteur. Chacune de ces étapes ouvrira donc le champ des perspectives à de nouveaux questionnements et permettra d'analyser nos cartes sur plusieurs niveaux. Car après avoir dégagé la structure de l'offre hôtelière bruxelloise au cours du temps, c'est bien évidemment, grâce au croisement extensif de nos diverses archives, la définition précise de la nature respective de chacun des pôles hôteliers découverts, de leurs investisseurs et de leurs usagers qui nous intéressera *in fine*.

Nous avons déjà souligné notre ambition principale dans l'introduction de cette thèse. Bien que guides, almanachs et publicités nous informent logiquement en priorité sur les figures les plus élégantes du secteur, l'élaboration de ces cartes représente un des meilleurs moyens à notre disposition pour tenter d'approcher également les plus petits établissements hôteliers. Elles nous permettent en effet de les intégrer, mais aussi de les penser, au sein du vaste réseau complexe de l'hébergement payant de la capitale. En mettant à jour les logiques de spatialisation de chacun et en définissant les caractéristiques des uns, nous tenterons alors d'esquisser, en creux, celui des autres, ce « ventre mou », foisonnant mais silencieux, de la petite hôtellerie bruxelloise, moyenne ou bas de gamme.

### 1.2 Des sources hétérogènes

#### 1.2.1 Les annuaires de commerce Mertens et Rosez

La décision de réaliser des cartes avalisée, se pose inévitablement, en pratique, la question des sources mobilisables pour l'étude historique et géographique d'une catégorie socioprofessionnelle aux limites aussi mal définies qu'était le monde hôtelier. Si des documents officiels permettent théoriquement de localiser l'adresse des établissements d'accueil bruxellois, ils s'avéraient dans la réalité particulièrement fastidieux à dépouiller, pour un résultat aléatoire à la fiabilité très discutable. Par exemple, sont répertoriés dans les

[1] Le choix d'une trame simplifiée moderne de Bruxelles s'est d'abord fait par défaut : il n'existe malheureusement pas (encore ?) de fonds schématiques comparables pour les périodes plus anciennes. Nous avons opté pour ce fonds afin que l'information, assez dense, ne soit pas noyée dans une carte trop détaillée. La trame discrète et identique autorise aisément une comparaison de date en date.

[2] Les géographes n'ont, pour l'instant, pas à leur disposition de fonds détaillé de qualité de l'ensemble de l'agglomération bruxelloise entre 1893 et 1930. La sélection des fonds pour illustrer nos cartes des années 1912 et 1922 peut donc prêter à discussion. Seules des raisons matérielles les justifient réellement.

recensements de population, disponibles depuis l'époque française aux A.V.B., les dénominations des métiers déclarés par chaque habitant. Néanmoins, cette notification dépendait avant tout de la perception subjective de l'intéressé lui-même et du fonctionnaire chargé de la retranscrire dans le registre. Les métiers d'appoint étaient, dans les faits, généralement omis parce que jugés comme accessoires ou comme pas assez honorables pour être mentionnés. Il va sans dire que la location de quelques chambres dans de petites structures familiales ne relevait pas, pour beaucoup, de l'occupation principale et qu'elle a, en conséquence, été régulièrement passée sous silence dans ces archives.

Autre source intéressante, les registres des patentables de la ville de Bruxelles ne furent tenus que jusqu'en 1892 ; ils s'interrompent donc très tôt dans la période qui nous concerne, de sorte qu'ils n'ont pu fournir qu'une partie infime des informations dont nous avions besoin. Enfin, conservés au même dépôt, les registres des étrangers descendus dans les hôtels et auberges de la capitale réunissent, quant à eux, les difficultés des deux fonds précédents : à savoir, une masse de documents très importante à consulter (plusieurs volumes *in-folio* pour une seule année), couplée à une disparition prématurée dès 1902.

D'autres sources, moins exhaustives mais plus aisées à dépouiller, rendaient finalement tout de même réalisable une esquisse de la répartition générale des hôtels sur le territoire de la ville de Bruxelles, faubourgs environnants compris. Cette dernière précision s'avère d'ailleurs essentielle à souligner. Au sein d'une ville que l'urbanisation accélérée de sa périphérie enserre densément, dès les années 1860-1880, l'existence d'un bâti quasi-ininterrompu et d'un réseau de tramways développé assuraient, dès cette époque, une communication aisée et directe avec le centre historique de la ville.[1] Se limiter aux frontières de Bruxelles-ville pour appréhender la géographie des hôtels de la localité constituait donc un choix absurde, en totale inadéquation avec les usages quotidiens des Bruxellois et des étrangers de 1880 à 1940.
A la lumière de ces difficultés, nous avons finalement porté notre attention essentiellement sur une source heuristique qui autorisait une localisation relativement précise de l'hôtellerie bruxelloise : les annuaires de commerce de Bruxelles *Mertens et Rosez*. Précédés dès 1849 par une réalisation comparable d'Henri Tarlier, les annuaires de commerce, d'initiative privée se transformèrent progressivement en volumes d'informations quasi-officielles, à la faveur d'arrêtés ministériels obligeant les administrations communales, provinciales et nationales à livrer les renseignements demandés par ses concepteurs.[2] Rosez succéda à Tarlier en 1877, avec les mêmes privilèges, avant qu'un concurrent, Mertens & Vandenbroeck, fasse irruption sur ce marché lucratif en 1888. Mêmes mises en page, structures et recours appuyé à la publicité commerciales, les deux rivaux finirent par fusionner neuf ans plus tard sous la dénomination usuelle d'*Annuaire Mertens et Rosez*.[3] Réunissant jusqu'à plus de deux millions d'adresses de particuliers, de commerces, d'administrations publiques, de banques, de consulats dans tout le pays, l'ouvrage fit indubitablement figure de publication de référence

[1] J.STENGERS, *Bruxelles capitale. Croissance d'une capitale*, Anvers, Fonds Mercator, 1979, pp.171-173. C.BILLEN et J.M.-DUVOSQUEL, *Bruxelles*, Bruxelles, Fonds Mercator, 2000, p.150.
[2] R.GOBYN, « Une source pour l'histoire économique du XIXe siècle : l'annuaire du commerce et de l'industrie de Belgique. Sa signification pour la région de Comines-Warneton » in *Mémoires de la société d'histoire de Comines-Warneton et de la région*, tome XIII, 1983, p.233.
[3] *Ibidem*, p.236.

unique pour ses contemporains. Edités jusqu'à la fin des années 1960, leur organisation interne par entrées multiples offre une utilisation souple pour le chercheur. Un volume de ces annuaires était en effet consacré au classement des établissements commerciaux de la capitale par ordre alphabétique des professions. Les noms repris sous les différentes rubriques « hôtels », « hôtels-restaurants », « hôtels garnis », « meublés » ou « pensions » m'ont permis de constituer une base de données générale pour les soixante années étudiées.

Ouvrage total, bien structuré et régulièrement édité, l'*Annuaire Mertens et Rosez* semble à première vue réunir toutes les qualités rêvées par l'historien pour une source. Un exercice critique s'impose néanmoins. L'ampleur de la tâche incombant aux concepteurs de ces guides (recenser tous les habitants et tous les commerces du pays !) ainsi que les possibilités techniques très limitées de l'époque suffisent déjà à faire douter de son exhaustivité et de sa précision. Par déduction logique, il y a fort à parier, comme le font d'autres auteurs, que plus on descend vers les petites entreprises – bien évidemment plus nombreuses que les grandes – plus régulièrement recense-t-on des erreurs et des manques. Petits commerçants, artisans indépendants ou cabaretiers devaient très certainement être largement sous-estimés dans l'annuaire, sans parler des ouvriers qui se trouvaient délibérément ignorés. Il en allait de même, et le constat rejoint partiellement le premier, avec les cumuls des professions qui ne devaient être que très imparfaitement relayés.[1]

Alors, que valent finalement ces annuaires dans le cadre qui nous préoccupe, le monde de l'hébergement payant à Bruxelles ?
Bien entendu, ces annuaires ne présentent pas, nous venons de le dire, toute la rigueur scientifique requise et recèlent un certain taux d'erreurs et d'imprécisions (dans les noms, dans les numéros de maisons, notamment) que nous avons pu sans peine relever au cours de notre dépouillement. Des noms différents se retrouvent, par exemple, parfois aux mêmes adresses, selon que l'on consulte les volumes classés par habitants ou par professions. De plus, comme pour l'ensemble des entreprises recensées, nous pouvons sans peine affirmer que, dans notre cas également, plus on descend dans la hiérarchie hôtelière, plus ces annuaires s'avèrent assurément lacunaires. Mais il nous paraît aussi évident que la recherche d'une exhaustivité parfaite doit définitivement être abandonnée. A cause du flou conceptuel inextricable qui entoure constamment l'hôtellerie, tous les documents d'archive répertorient – ou omettent – des établissements d'accueil existants, selon des critères et une logique rarement explicités. Par exemple, les recensements officiels du commerce, réalisés en 1910 et 1930, fusionnent dans un même groupe imprécis, dénommé « industrie hôtelière », les hôtels et les restaurants. Les guides de voyage ne mentionnent, pour leur part, qu'une sélection très limitée de pensions et d'hôtels, adaptée aux attentes de leur lectorat spécifique, touristes fortunés, automobilistes ou cyclistes.

Les annuaires du commerce *Mertens et Rosez* représentent par conséquent l'une des rares sources nous livrant un panel aussi large des maisons d'accueil de la capitale, englobant dans le même ensemble le simple café-hôtel ne possédant que quelques lits au confort sommaire et les palaces de l'élite internationale. Dans une approche quantitative globale et sur une grande

[1] *Ibidem*, p.237. K.VELLE, « De betekenis van de *Annuaire du Commerce et de l'Industrie de Belgique* » in *De Roede van Tielt*, n°2, juin 1982, pp.44-45.

échelle, ce qui est l'intérêt même de l'élaboration de cartes et d'une base de données, ces variations nous semblent donc négligeables et peuvent tout de même permettre de dresser une vision d'ensemble parlante de la spatialisation du secteur hôtelier bruxellois.
Si incomplètes ou approximatives qu'elles soient, les informations tirées de ces volumes contribuent à l'édification d'un canevas général que nous pourrons progressivement détailler par la consultation d'autres textes. C'est sur un croisement heuristique systématique que repose la légitimité de notre démarche : celui-ci permettra de nuancer et corriger, le cas échéant, les conclusions apportées par l'exploitation des données des annuaires. Nous défendons notre choix méthodologique car il représente indubitablement la manière la plus efficace de traiter l'objectif que nous nous étions fixée au début de notre thèse : dépasser l'analyse de la frange la plus immédiate des hôtels de luxe pour atteindre des catégories intermédiaires d'établissements. Cette volonté avait d'ailleurs également justifié la décision de prendre Bruxelles, ville capitale et centre économique de la Belgique, comme terrain d'investigation.

Pour élaborer notre base générale de données des hôtels existants à Bruxelles entre 1880 et 1940, nous avons encodé les informations reprises dans le volume classé par professions des *Annuaires Mertens et Rosez* sous les différentes rubriques relatives à l'industrie de l'accueil dans l'agglomération.[1] Nous avons commencé par l'année 1882 (pour de simples raisons de disponibilité) avant de continuer par un intervalle régulier de dix ans (1892, 1902, 1912, 1922 et 1931) pour finalement clôturer ces prises de vue annuelles en 1939, dernières données disponibles avant le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale. Ces « photographies décennales » s'avèrent être, selon nous, à la fois suffisamment courtes et espacées pour interroger avec pertinence les variations et permanences de la géographie hôtelière bruxelloise.
Les critères de sélection des annuaires de commerces varient notablement au cours du temps. Si nous avons tenu compte des mêmes rubriques au cours des décennies étudiées, il apparaît clairement que la compréhension de celles-ci se révélait variables.
Dans certaines catégories comme les « hôtels garnis », ces derniers seulement au nombre de dix en 1882, nous nous trouvons indubitablement devant des établissements *upper class*. Leurs noms, à la consonance souvent anglophone (le *Wiltcher's family hotel*, boulevard de Waterloo par exemple), comme leurs adresses, concentrées principalement dans le haut de la ville et le quartier Louise, en constituent un bon indice que confirme leur présence récurrente dans les guides de voyage contemporains.[2]
La rubrique des garnis côtoie celle des « hôtels-restaurants » et des « hôtels » en 1882 et 1892, et ensemble, ils résument l'ensemble de l'offre de logement temporaire disponible dans le guide commercial. Dix ans plus tard, les « garnis » disparaissent définitivement tandis que les deux derniers sont réunis et qu'y sont adjointes les « pensions de famille ».

En 1931, les annuaires disposent de tellement de subdivisions et de nuances dans les professions qu'il connaît deux volumes pour cette seule partie du classement alphabétique par

[1] Pour rappel : les rubriques « hôtels », « hôtels-restaurants », « hôtels garnis », « meublés » et « pensions » ou « pensions de famille ».
[2] Par exemple : K.BAEDEKER, *Belgium and Holland, op.cit.*, 1885, p.65 ; 1901, p.76.

profession. Aux rubriques « hôtels », « hôtels-restaurants » et « pensions de famille » est aussi ajoutée, pour l'unique fois dans notre échantillon, celle des « maisons meublées » qui ne figurera plus dans l'édition de 1939. Ces maisons meublées présentent d'ailleurs un profil résolument plus modeste que les pensions de famille en général car on y retrouve un grand nombre d'exploitations éloignées du monde touristique *stricto sensu*. Dépourvues d'enseigne, elles se rapprochent plus des espaces résidentiels de plus longue durée.
Les frontières semblent donc poreuses entre ces différentes rubriques et certains noms se retrouvent régulièrement dans plusieurs d'entres elles ou changent de positionnement d'année en année, une fois présentés comme « pension », une autre fois comme « hôtel », alors que la mention d'un propriétaire identique nous laisse fort à penser que l'établissement n'a pas pu connaître de bouleversements fondamentaux dans sa gestion, et par conséquent, dans son standing. Nous n'avons ainsi pu définitivement exclure la rubrique « maison meublée » de notre dépouillement, compte tenu de la présence concomitante de certains noms dans la rubrique « pension ». Cette ubiquité prouve une nouvelle fois la porosité sémantique du vocabulaire Horeca employé. Il témoigne aussi et surtout que ces établissements n'étaient pas nécessairement totalement exclus du logement touristique temporaire. D'autres travaux ont ainsi démontré que ces hébergements alternatifs pouvait occasionnellement être envisagé en matière de loisirs, tout particulièrement pour des raisons budgétaires et par une clientèle spécifique (celle des étudiants, notamment).[1]

La spécification du statut de « propriétaire » de l'établissement tend à disparaître des annuaires au cours de la période. Cela peut s'expliquer de plusieurs façons. Tout d'abord, élément publicitaire indéniable avant 1914 – la précision du nom donnait à l'établissement un aspect plus respectable, rassurant et presque familial que la clientèle recherchait – celui-ci avait peut-être perdu en influence après la guerre, à mesure que les hôtels, et certainement ceux de Bruxelles, gagnèrent en importance. Il s'avérait en effet dorénavant difficile d'appuyer le caractère personnel du *home* au sein de monstres de l'accueil comptant plus de 200 chambres. Cette massification hôtelière pouvait également complexifier une véritable personnalisation du service. Le directeur s'apparentait, de plus en plus, dans ces grandes enseignes à un gérant, nommé par un conseil d'administration et interchangeable à volonté, qu'à un maître d'orchestre avisé des lieux. Comme pour les grands magasins, en changeant d'échelle, le lien direct entre qualité et propriété ne revêtait plus la même importance : la renommée d'un nom, d'une « marque » hôtelière », suffisait désormais à attirer le voyageur.

Au terme d'un fastidieux travail d'encodage de ces multiples rubriques, nous avons finalement pu répertorier environ 2000 établissements sur l'ensemble des soixante années considérées.[2] Nous les avons ensuite localisés précisément sur des plans de la ville de Bruxelles, grâce au logiciel *Quantum Gis*, système d'informations géographiques libre d'accès sur Internet et à l'aide du deuxième volume des annuaires, recensant les habitations de la ville, rue par rue, pâté de maisons par pâté de maisons. Les données ainsi produites ont été retravaillées par les géographes Benjamin Wayens et Christian Dessouroux, pour une mise en page définitive. Ces différentes étapes ont alors abouti à la création des cartes de localisation

[1] S.QUERIAT, *La mise en tourisme de l'Ardenne (1850-1914), op.cit.*, vol.2, p.182.
[2] Nous avons reproduit un extrait de cette base de données à titre d'exemple de notre méthode de travail dans le volume d'annexes de notre thèse : voir annexe n°4.

hôtelière tant espérées. La précision mathématique de la base de données avancée (1938 hôtels pour être exacte) ne doit naturellement pas nous induire en erreur et faire croire à une reproduction fidèle du passé à un instant T. Les limites des annuaires que nous venons d'énoncer restent évidemment valables dans leur traduction visuelle. Ces cartes doivent demeurer comprises comme des représentations « à titre d'hypothèse très probable »[1] de l'implantation de l'industrie de l'accueil à plusieurs moments de son histoire à Bruxelles. En abandonnant tout désir de se forger une certitude inébranlable sur le sujet, il s'agit avant tout d'aborder ces cartes comme de grandes tendances de fond qui éclaireront notre propos. Elles nous livreront des informations d'ordre général, toujours intéressantes et utiles à connaître. La base de données (et les cartes qui en découlent) constitue de toute façon de l'unique moyen à notre disposition pour traiter un grand nombre de données.[2]

### 1.2.2 Les guides de voyage

Après cette première prise de vue générale de la spatialisation hôtelière bruxelloise, les guides de voyage anciens se présentent sans l'ombre d'un doute comme une source idéale pour tenter de mieux identifier la nature précise des établissements représentés.

*a) L'apport des guides de voyage dans la cartographie*

Les guides de voyage peuvent avant tout nous éclairer sur la géographie des hôtels, non pas avérée mais désirée et mise en avant par les voyageurs aisés et les professionnels du monde du tourisme à la fin du XIXe et au début du XXe siècle. Ils représentent une excellente porte d'entrée pour réfléchir aux causes de la probable attractivité de certains quartiers au détriment d'autres. Leur adéquation éventuelle ou leur différenciation avec la ségrégation traditionnelle de l'espace bruxellois entre haut et bas de la ville permettent d'interroger d'une nouvelle manière les règles de démarcation sociale sous-jacentes établies dans la ville.

Le guide de voyage constitue en effet une source d'informations sur les hôtels bien moins triviale qu'il n'y paraît au premier abord. Depuis la deuxième moitié du XIXe siècle au moins, ce type d'écrit évolua notablement dans son contenu et dans ses fonctions. De répertoire exhaustif des composantes d'un lieu dont le caractère littéraire le distinguait encore peu du récit de voyage, le guide se mua à cette période en conseiller avisé de son lecteur, apte à lui offrir les repères indispensables pour ne pas gaspiller son temps en trajets ou en visites superflues. Les caricatures de touristes plongés doctement dans la lecture de leur manuel, sans un regard pour les attractions qui les entouraient alors qu'ils en lisaient justement les appréciations, reflètent et moquent toute à la fois cette prise en charge passive totale initiée par les guides modernes.[3] Il s'agissait surtout de rassurer le voyageur aux prises avec un monde inconnu : en précisant les prix, les routes, les logements ou les choses à voir, les

[1] V.PIETTE, *Domestiques et servantes. Des vies sous condition. Essai sur le travail domestique en Belgique au 19ème siècle*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2000, p.44.
[2] E.GUBIN, « Travailler dans une grande ville : Marseille et Bruxelles (1850-1960) » in *Les femmes et la ville. Un enjeu pour l'Europe*, Bruxelles, éd. Labor, 1993, p.25.
[3] L.TISSOT, *Naissance d'une industrie touristique, op.cit.*, p.86. Jean-Marc Lesur donne un exemple de ce genre de critiques des dérives de l'utilisation scrupuleuse des guides au travers d'un article écrit au vitriol par Guy de Maupassant : J.-M.LESUR, *Les hôtels de Paris, op.cit.*, p.35.

grandes collections (Baedeker, Joanne, Michelin, Chaix, Murray, les Guides bleus…) voulaient en réalité protéger leurs clients des autochtones, systématiquement jugés comme naturellement rapaces. A force d'optimisation, ils finirent ainsi par standardiser progressivement l'expérience touristique, parmi laquelle la question du confort hôtelier ne fut assurément pas la plus secondaire.[1]

Les appréciations des manuels de voyage sur le standing des établissements d'accueil constituent un témoignage précieux de l'évolution des attentes de leurs contemporains en la matière. Ouvrages utilitaires avant tout, ils regorgent de détails sur les équipements des hôtels : prix des chambres, des repas, électricité, chauffage, ascenseur ou garage figurent évidemment en tête de leurs préoccupations. Leur contenu reflète par conséquent les besoins changeants de la « minorité voyageuse » des touristes en précisant le confort technique, la condition ou la profession de la clientèle habituelle, les possibilités de logement (des domestiques, des chevaux ou plus tard des voitures). Leurs conditions de localisation y sont également souvent précisés : qualité de l'air, nuisance sonore, odeurs… autant d'éléments qui chassaient la clientèle fortunée mais ne dérangeaient pas les classes populaires.[2]

Si les guides ne sont que le miroir d'un public socialement limité au début du XIXe siècle, ceux-ci vont littéralement s'embourgeoiser dans les décennies suivantes et suivre, dans leur contenu, les attentes plus diversifiées de leur lectorat élargi.

Autre spécificité parlante des guides, produit d'une littérature strictement fonctionnelle[3], ils rompent plus aisément avec les discours traditionnels sur la ville, divisés habituellement en deux camps, celui des défenseurs de son dynamisme d'une part, et celui des détracteurs de ses perversions morales, d'autre part. Les manuels de voyage nous laissent, au contraire, entrevoir une opinion alternative, délibérément tronquée et positive. Ce genre d'ouvrage ne traite en effet volontairement que des parties de la ville qui l'intéresse de près, à savoir celles du patrimoine historique remarquable et des plaisirs. En ce sens, le guide peut être considéré comme un texte se positionnant au-delà de l'idéologique puisqu'il ne se pique pas de prise de position sur les vices ou les progrès supposés de la vie urbaine. Par sa nature fondamentalement commerciale (le guide doit se vendre et pour se vendre, doit plaire au plus grand nombre), la littérature de voyage se veut donc fédératrice. Par essence, elle traduit ainsi les idées et opinions communément admises par ses lecteurs et n'hésite jamais à émettre des lieux communs et autres idées reçues sur les villes qu'elle visite.[4] A sa lecture, l'historien peut donc dégager les grandes lignes ou les logiques générales qu'inspire un lieu à une époque donnée, tendance renforcée par l'habitude prise par ses auteurs de se plagier mutuellement.

---

[1] C.BERTHO-LAVENIR, *La roue et le stylo, op.cit.*, pp.60-62. Même constat : R.KOSHAR, « "What ought to be seen": Tourists' guidebooks and national identities in modern Germany and Europe » in *Journal of Contemporary History*, vol.33, n°3, 1998, pp.330-331.

[2] D.ROCHE, « Logeurs et hôteliers » in *La ville promise, op.cit.*, p.299.

[3] A la fin du XIXe siècle, les guides adoptèrent progressivement une forme standardisée qui tendit à les différencier plus nettement des récits de voyages. Leur professionnalisation ne fut pas homogène et toucha plus rapidement les grandes collections. Toutefois, la limite entre les deux genres se fit relativement plus claire au fur à mesure de la période étudiée, significativement dans une ville touristique plus internationale comme Bruxelles.

[4] C.HANCOCK, *Paris et Londres au XIXe siècle. Représentations dans les guides et récits de* voyage, Paris, CNRS Editions, 2003, p.25.

Elle constitue également une source non négligeable pour appréhender le regard étranger sur une localité déterminée.[1]
Comme esquissé plus haut, nous avons choisi de cartographier l'ensemble des hôtels recommandés dans les guides Baedeker et Michelin.[2] Ce choix s'explique aisément : ceux-ci représentent deux collections essentielles de la littérature de voyage durant la période qui nous concerne.

Le premier, le Baedeker, s'est imposé, dès la moitié du XIXe siècle, comme l'ouvrage de référence incontestable des voyageurs par sa concision moderne, la précision de ses informations, leur fiabilité et leur mise à jour régulière. Le nom « Baedeker » se substitua même avant 1914 au terme générique de « guide ».[3]
A partir de 1839, année de la première édition d'un Baedeker consacré à la Belgique, ses nombreuses éditions nous donnent la possibilité de suivre, avec une relative fiabilité et constance, l'évolution du secteur de l'hébergement de la capitale.[4] Grâce à sa position dominante sur le marché des guides et les moyens que ce statut conférait, ses renseignements étaient vérifiés et renouvelés avec une célérité et une rigueur plus grande que ses concurrents plus petits.

Nous avons décidé d'entamer l'élaboration de nos cartes avant 1880 (en 1869 précisément) pour pouvoir analyser la géographie hôtelière de la ville à la veille de l'aménagement des boulevards centraux. Ceux-ci bouleversèrent totalement la physionomie du cœur médiéval de Bruxelles en la dotant de larges axes de communication modernes. Nous voulions réaliser, par ce biais, des clichés « avant-après » le voûtement de la Senne afin d'observer clairement son impact sur la localisation du secteur de l'accueil. Nous avons régulièrement consulté les Baedeker à des dates proches de celles de nos premières cartes basées sur les *Mertens et Rosez*.[5] Nous nous sommes arrêtée en 1928, date de la dernière édition en français de ce guide pour la Belgique.[6] Pratiquement mis à l'index au lendemain de l'Armistice de 1918 à cause de ses origines allemandes, le guide Baedeker ne retrouva plus jamais son aura d'avant-guerre. Sa position hégémonique disparue, Baedeker ne révisa plus aussi rigoureusement ses différentes éditions et restreignit son catalogue à un nombre réduit de pays. La qualité de ses productions faiblit. La maison entama, dès les années vingt, un lent déclin qui ne s'acheva qu'en 1943, lorsque ses bureaux situés à Leipzig furent totalement détruits par un bombardement de la *Royal Air Force*.[7]

---

[1] *Ibidem*, p.27.
[2] Ces cartes se trouvent dans le second volume de ce travail, annexes n°13 à 16 pour le Baedeker, n°17 à 21 pour le Michelin.
[3] R.KOSHAR, « "What ought to be seen"… », *op.cit.*, p.330. A.RAUCH, « Les guides, une manière d'être dans la ville touristique: visiter Florence avec le *Baedeker*, le *Guide Autrement* et le *Routard* » in *Mondes urbains du tourisme*, Paris, Belin, 2007, pp.31-32.
[4] Nous n'avons consulté les Baedeker qu'à partir des années 1870 mais il nous paraît important de souligner que, techniquement, la démarche peut être commencée beaucoup plus tôt.
[5] Plus précisément, nous avons récolté les données des guides Baedeker des éditions de 1869, 1881, 1891, 1901, 1910 et 1928.
[6] A. W.HINRINSCHEN, *Baedeker-Katalog. Verzeichnis aller Baedeker-Reiseführer von 1832-1987,* Holzminden, Ursula Hinrichse, Verlag, 1988, p.73.
[7] E.MENDELSON, « Baedeker's universe » in *Yale Review*, 74, avril 1985, pp.402-403. L'édition 1928 du Baedeker sur la Belgique cite notamment des hôtels dont nous savons pertinemment qu'ils n'ont pas ré-ouverts leurs portes après la guerre !

Dans notre exercice cartographique, les guides Michelin prennent, en quelque sorte, le relais des Baedeker.[1] L'entreprise de pneumatiques clermontoise avait lancé on premier guide gratuit, centré sur la France, à destination de sa clientèle en 1900. Livre épais (399 pages !) mais de format réduit, le guide Michelin ambitionnait d'offrir tous les renseignements nécessaires durant un voyage afin de stimuler le tourisme automobile (et donc indirectement ses productions). La première section de l'ouvrage, ouvertement pratique, donnait toutes les informations techniques pour entretenir et réparer sa voiture ; la deuxième énumérait toutes les villes de France, itinéraire routier à l'appui ; la troisième abordait des thèmes divers : code de la route, taxes, etc. L'initiative connut un rapide succès de sorte que Michelin traversa rapidement les frontières hexagonales pour éditer un guide consacré à la Belgique dès 1904.
Ces premières éditions de guides Michelin se concentraient prioritairement sur des préoccupations automobiles : les hôtels étaient à peine cités et le choix des villes mentionnées était dicté par la présence de garagistes ou de dépôts d'essence agréés par Michelin. [2]
L'édition belge de 1904 ne fit pas exception à la règle. Seuls quatre hôtels bruxellois y furent référencés. Avec pas moins de trois hôtels situés sur les boulevards centraux, Michelin sélectionnait à l'évidence les établissements les plus modernes et les plus chers de la capitale. Le constat n'est pas du tout étonnant lorsque l'on songe au public visé par cette publication : les automobilistes, adeptes d'un sport résolument élitiste et onéreux au début du XXe siècle. Référencer pensions ou maisons moyen de gamme n'aurait eu par conséquent commercialement aucun sens. La présence d'un garage (ou d'un parking gratuit) constituait le critère primordial de sélection auquel s'adjoignit la précision de l'existence de toilettes modernes dotées d'une chasse d'eau. En-dehors de ces deux éléments, aucun autre renseignement n'est alors donné sur les logements, preuve éloquente que ces derniers faisaient encore partie, aux yeux des concepteurs de la publication, des impératifs secondaires du voyage en voiture.

Au fil du temps, l'hébergement devint néanmoins prépondérant et s'ouvrit aux classes intermédiaires d'établissements Horeca. En effet, au fur à mesure de la démocratisation de la pratique automobile et de l'ouverture de Michelin vers des publics plus larges, la liste des mécaniciens et pompes à essence eut tendance à disparaître. Le guide prit alors des allures de manuel de voyage à part entière, justifiant son utilisation dans nos cartes. Au lendemain de la Première Guerre mondiale, l'ancien répertoire des stockistes en pneumatiques avait en effet cédé le pas à un guide exhaustif des hôtels et restaurants. Marquant le passage d'instrument publicitaire à *vade-mecum* touristique pur et simple, la publication devint d'ailleurs payante à partir de 1920. La création du guide gastronomique dans les années 1930 entérina cette lente mutation.[3]
Le guide Michelin diffère de ces prédécesseurs par le choix délibéré de ne pas donner de tarifs exacts des hôtels sélectionnés. Il opta au contraire, à ses débuts, pour une répartition en plusieurs catégories relatives à des fourchettes de prix.[4] En 1908, l'optique fut légèrement

[1] Comme pour les Baedeker, nous avons essayé au maximum de choisir des années proches de celles dépouillées dans les annuaires *Mertens et Rosez*. Nous avons donc répertorié les hôtels recensés dans les guides Michelin des éditions de 1904, 1910, 1922, 1934-35 et 1938-1939.
[2] S.HARP, *Michelin, op.cit.*, pp.74-76.
[3] *Ibidem*, p.76 et pp.288-289.
[4] *Ibidem*, p.78.

modifiée : si le système de catégories était maintenu, il précisait désormais la qualité de l'hébergement, « *depuis le somptueux palace jusqu'à la bonne auberge de village* ».[1] Pour affermir sa légitimité, Michelin élimina d'ailleurs la même année toute publicité d'hôtels et exhorta ses lecteurs, comme d'autres associations touristiques avant lui, à dénoncer les mauvaises pratiques des professionnels de l'accueil peu scrupuleux.[2]

En effet, nous l'avons déjà vu[3], en l'absence de toute législation en matière de classement hôtelier avant l'entre-deux-guerres, la fiabilité des conseils des guides s'avéraient un argumentaire commercial crucial pour ces publications. Nombre des guides péchaient pourtant par un manque évident d'impartialité. Payés par des compagnies de chemin de fer ou des groupements d'intérêts locaux, certains de leurs rédacteurs oublièrent tout sens critique pour devenir les louangeurs serviles de leurs commanditaires.
Les guides gratuits, à bon marché ou à finalité clairement publicitaire envahirent notablement le marché, à partir des années 1920, au rythme de la démocratisation progressive du tourisme. Petite bourgeoisie et employés s'attachèrent plus spécialement à ces ouvrages peu coûteux (et donc plus adaptés à leurs moyens que les Baedeker, Michelin et autres Guides bleus). Ceux-ci leur signalaient des services moins chers et des hôtels et pensions de seconde catégorie.[4] Truffés de publicités pour abaisser leurs coûts d'impression, ces ouvrages perdirent souvent tout sens critique et se transformèrent, en pratique, en simples listes des établissements d'accueil ayant monnayé leur présence, sans classement spécifique et surtout sans vérification préalable de la véracité de leurs affirmations.[5] Il en allait ainsi de beaucoup de petits guides régionaux, financés par des acteurs touristiques locaux, en quête de visiteurs plus nombreux. Les fascicules édités par *Bruxelles-Attractions* au lendemain de la Première Guerre mondiale font assurément partie de cette catégorie.[6] A l'évidence sponsorisés par ses encarts publicitaires (qui occupent presque chaque page impaire de ces ouvrages !), ceux-ci ne recèlent, au milieu de maigres informations factuelles et des quelques photographies de monuments, qu'un simple tableau récapitulant les adresses et tarifs des hôtels bruxellois qui s'étaient prêtés à ce jeu de promotion locale. L'initiative demeure néanmoins intéressante pour l'historien car elle concentre en un seul livret une formidable collection de réclames, parmi lesquelles plusieurs établissements de petite envergure, absents des guides classiques, vraisemblablement parce qu'ils ne purent jamais se payer le prix d'une visibilité accrue dans les grandes collections.

Ces ouvrages bon marché complètent bien entendu avantageusement les guides Baedeker et Michelin. Par leur portée publicitaire délibérée, ils justifient cependant notre décision de baser notre essai cartographique sur les seuls Baedeker et Michelin et de n'utiliser les seconds que

[1] Ses catégories varient de 5 à 6 au fil des éditions dans les années 20 et 30. Ces catégories sont détaillées dans chacune des cartes réalisées sur leur base.
[2] S.HARP, *op.cit.*, p.85.
[3] Nous avons abordé en détail cette question dans un point de la première partie de cette thèse : *Classer les hôtels : une méthode imparfaite pour distinguer les hôtels des maisons qui ne le sont pas.*
[4] R.KOSHAR, « "What ought to be seen"… », *op.cit.*, p.335.
[5] L.TISSOT, *Naissance d'une industrie touristique, op.cit.*, p.56.
[6] Toujours sous le même nom, le guide connut plusieurs éditions durant toute la décennie 1920, sans changement notable dans son contenu rédactionnel. Il était distribué gratuitement aux touristes de passage à Bruxelles dans les bureaux de renseignements du Syndicat d'Initiative local. Plusieurs exemplaires sont conservés dans des fonds publics. *Bruxelles illustré*, Bruxelles, Bruxelles-Attractions, s.d.

comme appoints informatifs. Ces deux grandes collections revendiquaient leur pleine indépendance et modifiaient leurs recommandations suivant les avis de leurs lecteurs. L'éditeur allemand fut même poursuivi par un hôtelier furieux de se voir critiquer dans une de ses publications. Mais la pression des acteurs du milieu ne changea jamais leur détermination. La réputation de ces collections reposait en majeure partie sur leur impartialité qu'elles ne pouvaient mettre en péril, sous peine de perdre toute crédibilité commerciale.[1]

*b) Choix et limites méthodologiques*

Première sélection subjective des hôtels existants dans la ville, le Baedeker comme le Michelin ajoutèrent des nuances supplémentaires dans leur choix, en différenciant le rang de chacun des établissements choisis, par un système d'étoiles pour le premier, par la définition de plusieurs catégories pour le second. Nous avons évidemment tenu compte de ce tri complémentaire que nous avons adjoint à nos représentations cartographiques. Nous avons aussi concentré l'ensemble des informations supplémentaires (prix des chambres, des repas, équipements…) dans une base de données que nous avons pu ensuite traiter. Ces détails constituent de premiers indices parlants pour notre exercice de définition du standing hôtelier de chaque quartier hôtelier bruxellois. Car, *in fine*, bien plus que leur simple localisation, c'est bien les équipements plus ou moins fournis de ces maisons qui peuvent nous informer sur les causes de l'engouement pour certains lieux, la dévalorisation d'autres. Plus particulièrement, ils nous permettent ainsi d'approcher la nature précise de la clientèle visée par chacun d'eux : le palace n'attire à l'évidence pas la même clientèle que la pension ou la brasserie-hôtel. Leur localisation répond donc à des logiques différentes que nous ne pourrons correctement analyser qu'après avoir mieux cerné les populations les fréquentant.

Cartographier le prix et le standing des hôtels bruxellois afin de mieux définir la nature exacte des établissements hôteliers à Bruxelles n'avait cependant rien d'évident : à une période qui ignorait encore largement les systèmes de classement et de hiérarchisation, ces échelles de différentiation étaient à construire entièrement. Quantité de guides ont été publiés sur la Belgique et Bruxelles, fourmillant de détails à destination de publics plus diversifiés que ceux des Baedeker et Michelin. Nous avons mis à contribution cette mine précieuse d'informations qui complète avantageusement les données très sélectives des premiers.
La portée fonctionnelle intrinsèque de l'ensemble de ces ouvrages nous pousse néanmoins à les manipuler avec beaucoup de prudence. Leurs renseignements ont en effet tendance à énormément fluctuer au cours du temps, au rythme de l'évolution des attentes de leur clientèle initiale, les touristes. Sur la totalité des hôtels localisés grâce aux annuaires *Mertens et Rosez*, le nombre de maisons présentes dans les guides paraît dérisoire et démontre clairement l'immense travail de tri que ceux-ci ont exercé.[2] Sur les cartes établies sur base des annuaires, nous avons donc décide de différencier les établissements pour lesquels nous disposions d'informations supplémentaires (points verts sur la carte), de ceux dont nous connaissions l'existence uniquement par les annuaires (points rouges). Le fossé entre les deux est assurément très important. Il faut garder cette réalité à l'esprit à la consultation des cartes de prix ou d'équipements : certains quartiers hôteliers pour lesquels nous avions des

[1] L.TISSOT, *Naissance d'une industrie touristique*, *op.cit.*, p.56.
[2] Voir nos cartes de localisation générale dans le volume d'annexes de notre travail : annexes n°6 à 9.

renseignements pourraient sembler plus denses, plus présents qu'ils ne l'étaient en réalité, par rapport à d'autres, sous-représentés car nos sources demeurent muettes à leur sujet. S'ils n'ont retenu naturellement que les établissements de tourisme, ils ont également effectué parmi eux un écrémage très large pour n'en garder que la frange la mieux établie.
Nous avons finalement rassemblé toutes les informations disponibles sur les services et équipements de chaque hôtel à l'aide des guides de voyage, réclames, registres de patentes, etc. que nous avons rassemblés sous forme de tableaux décennaux récapitulatifs.[1]

Pour la période antérieure à la Première Guerre mondiale, nous avons décidé de combiner l'ensemble des informations trouvées dans différentes sources durant toute la décennie : guides, bien sûr, mais aussi cartes postales, publicités, annuaires…[2] Plusieurs raisons expliquent ce choix, certainement discutable : d'une part, jusqu'à l'entame du XXe siècle au moins, les données demeurent rares, très éparpillées et surtout succinctes (les guides se contentaient alors souvent de citer les hôtels bruxellois, sans plus de précision) ; d'autre part, les éléments ainsi récoltés ne se sont jamais révélés contradictoires et ont ainsi démontré qu'une telle option ne faussait pas les résultats globaux de notre travail (nous n'avons, par exemple, pas constaté de grandes variations dans les tarifs donnés sur dix ans).

Après 1918, une telle procédure n'était plus assez fiable et nous avons été amenée à la modifier. Premièrement, l'inflation rapide des années vingt, couplée à des modernisations et des agrandissements hôteliers beaucoup plus réguliers, altéraient la collecte des données sur un long laps de temps et rendaient donc la méthode inadéquate. Un hôtel répertorié en 1920 pouvait, par exemple, voir ses tarifs considérablement augmenter en l'espace de quelques années et modifier radicalement son équipement (augmentation du nombre de salles de bain, de chambres, etc.) Deuxièmement, l'édition régulière, à partir de 1923, du *Guide-tarif des Hôtels de Belgique*, publié sous l'égide de l'Office national belge du Tourisme, en collaboration avec la F.N.H.B., mettait à notre disposition une source unique suffisante. Cet ouvrage s'avère en effet fort complet (certainement plus complet que les guides de voyage), relativement fiable et de composition homogène puisque la corporation elle-même se chargea de la récolte des données inventoriées. Du point de vue des prix, les hôteliers présents dans le guide s'engageaient d'ailleurs contractuellement à les respecter durant toute l'année donnée. En cas de plainte, l'Office de Tourisme les menaçait de radiation dans l'édition suivante. Néanmoins, l'inflation continue de l'entre-deux-guerres rendait cette position intenable pour nombre de gérants qui, pour figurer dans ce guide, devaient fixer leurs tarifs pour les douze mois à venir, alors que la situation financière générale s'avérait fluctuante et incertaine. Il paraît par conséquent fort probable que cette lourde obligation fut régulièrement contournée par les professionnels. En outre, de fréquentes répétitions, dans les pages de la *Belgique Hôtelière*, du risque d'une sanction laisse à penser d'autant plus que cette prescription ne devait pas souvent être respectée.

[1] Nous renvoyons à l'annexe n°5 dans le volume d'annexes du travail pour avoir un exemple de la base de données des équipements hôteliers, fruit du travail de rassemblement d'informations très dispersées que nous avons effectué.
[2] En d'autres termes, nous avons regroupé les guides des années 1880, 1890, 1900 ainsi que l'intervalle 1910-1914.

Ce guide-tarif exposait, pour chaque ville de Belgique et pour chaque hôtel dénombré, les tarifs des différents services disponibles et un inventaire des équipements présents. Nous avons répertorié tous les renseignements relatifs aux hôtels de la capitale, présents dans deux éditions (celles de 1928 et 1939). Nous les avons ensuite partiellement complétés avec les informations récoltées dans les Baedeker et Michelin de ces mêmes années.[1]

Les éléments récoltés sont d'une extrême diversité : téléphones généraux ou dans les chambres, eau courante, chaude ou froide, salles de bains aux étages ou dans les chambres, ascenseur, chauffage central, garage, chambre noire, télégraphe, électricité, omnibus, prix des repas, de la pension, des chambres à un lit, à deux lits, en saison, hors saison… les éléments fournis abondent mais présentent malheureusement un caractère fort disparate. Rares sont les hôtels pour lesquels nous avons pu réunir l'ensemble des renseignements qui nous intéressaient, encore moins pour l'entièreté de la période analysée.
Pour uniformiser ces données et les rendre ainsi traitables, nous avons dû nous résoudre à certains choix : lorsqu'aucune précision n'était donnée pour certains équipements, nous avons supposé que ceux-ci n'existaient pas. Si l'option peut largement être remise en cause, elle peut toutefois aussi facilement être justifiée : un ascenseur, un garage ou une salle de bain représentent incontestablement des arguments publicitaires attractifs qu'il aurait été commercialement absurde de passer sous silence. Les hôteliers l'avaient précocement compris puisque, dès 1880 (et même avant), leurs publicités n'omettaient jamais de détailler les services et les avancées technologiques mises à disposition des voyageurs.

Au début de la période étudiée, les informations pratiques semblent, la plupart du temps, se résumer dans les guides à de simples listes d'établissements, dont les adresses exactes ne sont pas toujours données. Une telle habitude a naturellement complexifié notre exercice de localisation. Les prix sont très rarement précisés et se limitent régulièrement aux tarifs du repas à table d'hôte.[2] Le constat ne doit pas étonner : à une période où la technique ne permettait pas encore d'améliorer significativement le confort, l'aménagement des chambres ne variait pas fondamentalement d'une maison à une autre. Les signes de luxe se résumaient souvent à quelques meubles, plus ou moins ornementés, à un feu, plus ou moins bien fourni et à un accès plus ou moins aisé à un point d'eau. La qualité de la cuisine se présentait donc comme un argument publicitaire de choix pour se différencier favorablement de ses concurrents et le prix du repas une manière indirecte d'évaluer le standing de l'établissement. Les dîners pouvaient en effet connaître des variations énormes et passer du simple (par exemple, 2,5 francs à l'hôtel de Bordeaux, rue du Midi au centre de la ville) à plus du double (6 francs à l'élitiste hôtel Bellevue, place Royale) en 1884 !.[3]

---

[1] Le guide-tarif national se révèle évidemment plus complet que les Baedeker et Michelin : lorsque nous avons complété nos données, c'est bien moins concernant les prix que des évaluations subjectives de ces publications : situation, clientèle, cuisine ou essai de classement.

[2] La *table d'hôte* se définit comme un repas à menu unique, servi à table commune et à heure fixe. Elle représenta la manière la plus commune de dîner à l'hôtel durant tout le XIXe siècle, au moins. Elle ne sera que très progressivement supplantée par le dîner à la carte. Plus cher, car il exige une gestion des stocks de nourriture plus complexe, ce dernier revêtira rapidement une connotation plus chic et plus raffinée que la promiscuité subie de la table d'hôte. N.M.KIEFER, « Economics and the origin of the restaurant » in *Cornell Hotel and Restaurant Administration Quarterly*, Août 2002, pp.58-59.

[3] *Guide de l'étranger dans Bruxelles et ses environs*, Bruxelles, Kiessling et Cie, 1884, pp.24-25. Ces prix sont relevés dans un guide de voyage : nous nous trouvons donc bien en présence d'hôtels touristiques d'un certain

Le prix des chambres gagna en importance dans les années suivantes et fut plus régulièrement recensé pour devenir l'élément d'information principal dans l'entre-deux-guerres. Encore faut-il introduire une nuance à ces données : les tarifs des chambres précisés ne constituaient pas nécessairement le prix global payé par la clientèle de l'établissement. De nombreux services facultatifs, mais en pratique indispensables, pouvaient significativement grever les dépenses du voyageur : le paiement séparé de bougies, notamment, nécessaires pour l'éclairage avant l'avènement de l'électricité, était ainsi largement répandu, s'attirant les critiques unanimes des touristes,[1] de même que la rémunération du personnel qui se résumait encore majoritairement au pourboire. « *Même en Belgique* », précisait un guide, il convenait donc, afin d'éviter d'*« être écorché vif »*, de demander les prix d'avance, extra compris.[2] L'organisation de manifestations exceptionnelles, à l'image des expositions universelles, faisait immanquablement encore monter les prix et engageait à plus de méfiance encore.

La localisation elle-même des chambres influait aussi fortement sur les prix, particulièrement dans les grands établissements. Comme dans les immeubles bourgeois contemporains, les appartements choisis signalaient distinctement le rang de son locataire : que le voyageur séjourne au premier ou au dernier étage, que la chambre donne sur la cour d'honneur (toujours bruyante à cause du va-et vient incessant des voitures) ou sur la façade avant luxueusement décorée, les prix pouvaient varier, diminuant généralement à mesure que l'on s'élevait dans le bâtiment.[3] Cette différentiation tendit néanmoins à s'atténuer dans l'entre-deux-guerres au fur à mesure de la diffusion des ascenseurs.

A l'exception de la décennie 1880 pour laquelle nous avons retenu les tarifs moyens des repas à table d'hôte (parce que nous en avons recueilli un échantillon significatif, à la différence des autres tarifs), nos cartes de prix se basent donc sur le calcul du prix moyen demandé pour une chambre pour une personne (il s'agit de l'offre de base proposée par tous les établissements, quelque soit leur gamme durant toute la période). Ces données ont été réparties en plusieurs classes dont les limites ont été définies par la méthode de *discontinuité*.[4] Les classes ainsi

---

rang dont la comparaison a du sens. Le propriétaire du *Bordeaux*, Félix Pierlot, était d'ailleurs membre-fondateur de l'U.H.R.L.B., preuve éloquente du statut relativement important de sa maison. Le *Bellevue* était, quant à lui, l'un des hôtels les plus haut de gamme à Bruxelles à cette époque et majorait ses prix en conséquence. Nous renvoyons à ce sujet à notre étude spécifique sur le *Bellevue*. Les prix pouvaient évidemment descendre plus encore dans les hôtels de catégorie inférieure.

[1] Le guide Conty n'a pas de mots trop acerbes pour fustiger « *l'impôt forcé de la bougie* » : « que *le voyageur paie une bougie, s'il la demande, je le comprends ; mais que le garçon d'hôtel quand vous rentrez le soir, vous accompagne dans votre chambre avec une bougie dans chaque main, comme à une procession, ce sont là des abus honteux contre lesquels je protesterai sans cesse*. » *La Belgique circulaire – Guide Conty*, Paris, Office des Guides Conty, 1885, p.19.

[2] *Ibidem*, p.18.

[3] Par exemple, parmi d'autres maisons : en 1897, au *Métropole*, place de Brouckère, les prix variaient de 8 à 12 francs pour une chambre au 1er étage et de 6 à 8 francs au 3e, alors que l'hôtel disposait d'un ascenseur depuis son ouverture. Le Grand Hôtel, boulevard Anspach possédait un plan-tarif avec indication des prix pour chaque chambre selon leur numéro. D'autres établissements font de même. Voir : *Guide Castaigne. Bruxelles et les faubourgs*, Bruxelles, Guides Castaigne, 1897, pp.16-17.

[4] La méthode par *discontinuité* consiste, après avoir tracé le diagramme de la courbe cumulative de notre échantillon, à y définir des paliers aux endroits où se situent les plus grands intervalles entre deux valeurs successives. Ces paliers sont alors pris comme limites de classes. M.BEGUIN, D.PUMAIN, *La représentation des données géographiques. Statistique et cartographie*, Paris, Armand Colin, 2003, pp.101-102. Dans notre cas, un programme informatique (Discont) a déterminé lui-même les valeurs significatives de ces paliers.

déterminées ne sont pas de valeurs égales mais ont le mérite d'offrir une bonne analyse de la répartition du prix des hôtels entre leurs deux extrêmes. Nos données offrent en effet un profil fort irrégulier : les tarifs hôteliers présentent, à la fois, des points de concentration importants (plusieurs hôtels aux coûts identiques), couplés à quelques valeurs isolées extrêmes (le *Palace*, par exemple, disposant d'un équipement de pointe à son ouverture et exigeant des prix en conséquence). La méthode facilite de cette manière la comparaison entre les différents points représentés sur chacune de nos cartes décennales. Seul bémol à ce choix des discontinuités : ce procédé ne permet malheureusement pas d'examen diachronique : à tarif constant, un hôtel pourrait en effet changer de classe d'une année à l'autre, si ses concurrents augmentent ou diminuent significativement leurs prix.[1]

### 1.2.3 Les cartes postales [2]

La carte postale représente une autre source d'informations essentielle pour traiter l'histoire hôtelière. En l'absence des archives des exploitations, elles constituent l'une des rares productions émanant directement des hôtels eux-mêmes. Par l'image, elles nous renseignent sur les dispositions matérielles des lieux et, par la décoration et les personnes visibles sur ces photographies, sur le standing affiché. Les hôtels ayant souvent disparu[3] ou, lorsqu'ils subsistent encore exceptionnellement, ayant été profondément remaniés[4], les cartes postales apparaissent comme des documents très parlants pour approcher également l'agencement spatial ou les agrandissements successifs éventuels au cours du temps.

Au contraire de ce qu'une première impression hâtive pourrait laisser supposer, elles sont bien loin de concerner les seuls hôtels de luxe de la capitale. Comme les annuaires *Mertens et Rosez*, les cartes postales possèdent en effet le mérite immense de nous permettre de nous pencher également sur des maisons d'hébergement beaucoup plus modestes, pas nécessairement destinées à une clientèle purement touristique. Au début du XXe siècle, commerces et entreprises de toutes natures et tailles s'adonnèrent en effet avec frénésie à la mode de la carte postale publicitaire. « *Il se fait à Bruxelles – comme dans toute la Belgique, d'ailleurs – un commerce énorme de cartes postales illustrées*. »[5]

La période précise, comprise entre l'extrême fin du XIXe siècle et 1914, est d'ailleurs régulièrement considérée, dans la littérature scientifique, comme l'« âge d'or » de la carte postale. Sa popularité perdurera néanmoins largement dans l'entre-deux-guerres, bien que sa

[1] La carte de standing hôtelier se trouve au dernier chapitre de cette troisième partie.

[2] Ce point reprend partiellement les idées déjà exposées dans V.JOURDAIN, « Promouvoir l'Exposition : le règne de l'image et de la presse » in *Bruxelles 1910. Op.cit.*, pp. 93-105.

[3] Nous pensons particulièrement aux maisons du quartier Nord où il est particulièrement difficile aujourd'hui d'observer *in situ* la situation des établissements que nous étudions. La configuration des rues elle-même a été totalement bouleversée à partir des années 1960.

[4] L'hôtel *Albert I^er^* (actuel *Hilton)*, place Rogier, notamment ne conservent plus actuellement que sa façade intacte, volume et décor d'origine ont été totalement détruits ; il en va de même de l'*Hôtel Central* (actuel *Marriott* à la Bourse) ou du *Siru*, toujours place Rogier ; le *Métropole* ou le *Palace* ont pour leur part connu des remaniements architecturaux moins radicaux mais indéniables. L'adaptation des lieux aux attentes de la clientèle contemporaine rend malheureusement ces modifications ou destructions quasi inéluctables et perpétuelles. Seule une cessation d'activité pourrait, en pratique, figer la disposition des lieux mais celle-ci risquerait, à son tour, de menacer la pérennité du bâtiment. Privé de ses fonctions d'accueil, un bâtiment hôtelier perd naturellement sa raison d'être.

[5] A.LEDIEU, *Les villes de Belgique. Souvenirs et impressions de voyage d'un touriste*, Paris, Jouve et C^ie^, 1912, p.134.

présence, en tant que support publicitaire, d'actualité ou d'agréments, revêtira un caractère moins hégémonique que dans les années précédentes, à mesure du développement et de la démocratisation d'autres médias, radios et journaux illustrés en tête.
Format de correspondance inédit, créé lors du conflit franco-prussien en 1869 et introduit en Belgique en 1871, la carte postale inspira rapidement en Europe comme aux Etats-Unis un engouement énorme, difficile à concevoir aujourd'hui : collectionneurs, revues, expositions et même pièces de théâtre et poèmes se multiplièrent pour célébrer ce nouveau moyen de communication. L'impact publicitaire des cartes postales apparut évident lorsque l'habitude de les collectionner se répandit largement au sein de la population ; des cercles cartophiles naquirent et beaucoup de familles bourgeoises adoptèrent la coutume de conserver les cartes reçues ou échangées dans un album que l'on montrait avec fierté aux visiteurs de passage.[1]

Deux cents à trois cents milliards de cartes auraient été ainsi éditées et vendues avant la Première Guerre mondiale et près de la moitié acquises dans l'unique but d'enrichir une collection. Vers 1900, les statistiques de production annuelle évaluent le nombre de cartes éditées à 12 millions, rien qu'en Belgique. Comparé à ses 6,5 millions d'habitants, le ratio s'avérait l'un des plus importants en Europe puisqu'il se chiffrait à 1,85 carte/habitant ! [2] Il démontre éloquemment la popularité démesurée du support à cette époque.

Reproduite par milliers, vite écrite et vite lue, elle fut naturellement adoptée par tous. Alors que dans un premier temps, le recto des cartes était réservé à l'adresse du destinataire et le verso au message, les deux éléments furent rapidement fusionnés sur une même face afin de laisser l'espace libéré à une vignette illustrée. Cette partie, visuellement accrocheuse, sera naturellement mise à profit à des fins patriotiques ou touristiques, mais surtout commerciales. Produite à bon marché grâce à l'invention de la phototypie, la reproduction de photographies mettra enfin l'usage de ces cartes à portée des petits commerçants pour qui affiches, chromolithographies et autres illustrations s'étaient jusque là avérées trop onéreuses.[3] La phototypie constitue une avancée décisive dans l'avènement de la carte postale. Répandue à l'échelle industrielle à partir des années 1890, elle permettait l'impression très rapide sur simple papier de clichés photographiques avec une fidélité inédite dans le rendu des nuances de couleurs et de détails. Elle offrait par conséquent une imitation parfaite de la réalité, alliée à un coût modique et une pérennité optimale.[4] Chaque buraliste ou épicier de village pouvait ainsi s'improviser éditeur de cartes postales : passant commande auprès d'un gros imprimeur pour de faibles quantités, celui-ci se voyait alors octroyer le titre flatteur d'« éditeur » pour sa réalisation d'assise très locale.[5] Les gérants de petits établissements (dont de modestes hôteliers, naturellement) ne se privèrent pas de cette innovation publicitaire, posant fièrement

[1] F.STAFF, *The Picture Postcard and its Origins*, Londres, Lutterworth Press, 1979, p.49. Sur la cartophilie : *ibidem*, pp.59-64.
[2] N.HOSSARD, *op.cit.*, pp.23-24. Le ratio cartes/habitants s'élevait à seulement 1,76 en Allemagne, à 0,36 en Grande-Bretagne et 0,21 en France. Même si une bonne partie de la production belge pouvait être destinée au marché étranger, le calcul demeure parlant.
[3] A.RIPERT, C.FRERE, *La carte postale, son histoire, sa fonction sociale*, Paris, CNRS éditions, 1983, p.12. T.SYMONS, « Publicité et architecture commerciale : une source originale de la vie économique bruxelloise aux XIXe et XXe siècles » in *Commerce et Négoce*, Sprimont, Pierre Mardaga éd., 2003, pp.136-139.
[4] A.RIPERT, C.FRERE, *op.cit.*, p.35.
[5] N.HOSSARD, *op.cit.*, p.22.

devant leur commerce avec leur famille et leur personnel, dénonçant ainsi, consciemment ou inconsciemment, l'anonymat de leurs concurrents directs, les grandes enseignes. Offerte à la clientèle, la carte véhiculait l'image de la maison (et parfois au dos, ses prix et ses services) bien au-delà de sa ville d'origine, au gré de son envoi ou de sa conservation dans des albums de collection. Beaucoup de ces cartes postales peuvent être aujourd'hui consultées dans les fonds publics[1] et chez les collectionneurs. Pour notre part, privilégiant exclusivement les cartes d'hôtels, nous avons littéralement écumé les sites de cartophiles amateurs et professionnels où nous avons acquis ou copié plus d'une centaine de documents.[2]

D'autres sources iconographiques existent bien évidemment sur notre sujet. Elles n'ont pas été omises dans ce travail à l'avantage exclusif de la carte postale. Nombre d'autres supports publicitaires ont aussi été utilisés par le passé par les acteurs de l'industrie de l'accueil. Les cartes porcelaines représentent l'un de ces média. Toutefois, son interdiction dans les années 1860, motivée par la nocivité de la céruse utilisée dans sa fabrication, en font chronologiquement une source limitée de notre travail. Tout au plus, leur consultation peut nous offrir les signes d'une continuité architecturale et/ou fonctionnelle de certains pôles hôteliers de la ville, antérieure à la période étudiée.[3] Les en-têtes de lettres, factures commerciales et même étiquettes à bagage constituent une autre riche piste d'informations. Elles concernent néanmoins plus souvent des établissements bien établis, particulièrement dans le cas des étiquettes à bagage. Ces dernières étaient en effet généralement destinées à une clientèle touristique et cosmopolite. Avoir sa valise constellée de vignettes signalait le globe-trotter fortuné qui avait visité les lieux les plus prisés de la planète. Les hôteliers profitèrent également largement des ces formats publicitaires alternatifs, n'hésitant pas pour ce faire à user de perspectives flatteuses, sinon trompeuses, pour valoriser l'étendue et la somptuosité de leurs établissements.[4]

La comparaison, page suivante, de cette gravure du *Grand Hôtel*, boulevard Anspach, illustre à merveille notre propos : majestueusement isolé de son environnement immédiat, le *Grand Hôtel* perd significativement, dans la réalité, plusieurs rangées de fenêtres, tant en largeur qu'en hauteur.
L'auguste « palais » imposant de la première image se transforme indubitablement, sous l'œil sans complaisance de la photographie, en un bâtiment, certes important, mais dont la façade se détachait avec beaucoup moins d'éclat et de prestance des autres immeubles du quartier !

[1] Nous pensons bien sûr en priorité à la très riche collection de cartes postales conservée à l'ancienne bibliothèque Dexia (transférée officiellement à la bibliothèque de l'Académie royale à la fin de l'année 2010) et au fonds iconographique des A.V.B.
[2] Ils seront donc référencés dans la suite de ce travail sous la mention « collection personnelle ». Le site Ebay (www.ebay.be) ou celui, plus spécialisé, de Delcampe (www.delcampe.net) se sont notamment avérés de vraies mines d'or en la matière.
[3] T.SYMONS, « Publicité et architecture commerciale… », *op.cit.*, p.129.
[4] *Loc.cit.*

**<u>Illustration 3.1.</u> : En-tête du *Grand Hôtel*, boulevard Anspach (c.1890).**
*Guide de Bruxelles et de Belgique – Souvenir du Grand Hôtel*, s.l.n.d. [1892], p.2.



**<u>Illustration 3.2. :</u> Le *Grand Hôtel*, boulevard Anspach, carte postale c.1900.**
Carte postale non voyagée. www.delcampe.net




Dans une approche de critique historique normale, nous ne perdons naturellement pas de vue que ces sources, créées à des fins commerciales, purent régulièrement prendre des libertés avec la réalité. Image fédératrice par essence, créée pour attirer le plus large public, elles en laissèrent délibérément de côté les éléments moins vendeurs afin de se focaliser sur les équipements les plus performants et pointus des hôtels et pensions représentés. Les reproductions photographiques des cartes postales, bien qu'elles aussi résultats d'une mise en scène évidente, restent des témoins plus fidèles de la réalité que des dessins. Elles peuvent

d'ailleurs toujours nous délivrer, au détour d'objets et de détails discrets, des informations supplémentaires qui auraient échappé à la volonté de leurs concepteurs.[1]

## 2. Une première analyse spatiale

Pour appréhender l'évolution de l'activité hôtelière bruxelloise entre 1880 et 1940, la carte s'impose comme l'instrument idéal pour comprendre son rythme de développement et, par extension, cerner ses formes plurielles et mouvantes. Nous désirons dans ce chapitre présenter un premier exercice d'analyse spatiale afin de mettre en lumière les permanences et les ruptures de la structuration de l'espace hôtelier bruxellois. Grâce à cela, même en l'absence de règles formelles, des échelles hiérarchiques ressortiront de cette lecture préliminaire et différents types d'établissements s'y distingueront. Il convient d'y discerner les logiques internes qui guident sa diversification et son accroissement au cours des décennies étudiées.

### 2.1 L'hôtellerie bruxelloise avant le voûtement de la Senne[2]

Avant d'aborder l'évolution de la spatialisation de l'hôtellerie bruxelloise de 1880 à 1940, il paraît judicieux de faire un bref retour sur la période antérieure à celle qui nous occupe dans ce travail. Comme dans toute grande ville, carrefour commercial, politique et artistique séculaire, Bruxelles attira en effet précocement les visiteurs de tous horizons. On peut donc y recenser les prémices d'un secteur de l'accueil structuré bien avant le XIXe siècle. Ce rappel permettra de donner sens aux évolutions que nous observerons dans nos sources après 1880 et de les replacer dans une continuité historique logique. Ce point n'a pas pour ambition d'épuiser le sujet mais seulement d'inscrire l'hôtellerie bruxelloise dans un temps plus long où l'année 1880 ne représente qu'une étape qui, prise isolément, aurait nécessairement eu un caractère artificiel.

Il est tout d'abord frappant de constater que déjà au XVIIIe siècle, (et jusqu'au XXe siècle au moins), l'hôtellerie belge en général, et donc celle de sa capitale en particulier, inspira des commentaires résolument positifs, d'une unanimité quasi parfaite.
L'abbé anglais De Mann par exemple, dès les années 1780, ne tarissait pas d'éloges sur le secteur : « *Les voyageurs trouvent à Bruxelles des logements de toute espèce, soit dans les auberges, soit dans les hôtels garnis, des tables d'hôtes à tout prix ; en un mot, toutes les commodités et tous les agréments de la vie* […] *il y a peu de villes en Europe dont le séjour puisse être plus agréable pour un étranger que celui de Bruxelles.* »[3]
Les remarques les plus fréquentes touchaient à la propreté et au prix raisonnables des auberges, constatations qui rejoignaient d'ailleurs l'image traditionnelle d'un pays peu coûteux où de nombreux étrangers (Britanniques en priorité) s'installèrent afin de jouir d'un train de vie élégant à bon marché. « *La propreté règne dans presque toutes les auberges, tant bourgeoises que de première classe ; il n'y a jamais la moindre réflexion à faire, ni sur le*

[1] A.DUPRAT, *Images et histoires. Outils et méthodes d'analyse de documents iconographiques*, Paris, Belin, 2007, p.47.
[2] Ce chapitre se base en partie sur celui intitulé « L'hôtellerie à Bruxelles : aperçu général de la période » dans V.JOURDAIN, *L'hôtel Bellevue 1776-1905*, *op.cit.*, pp.31-42.
[3] Abbé DE MANN, *Description de la ville de Bruxelles ou état présent tant ecclésiastique que civil de cette ville*, Bruxelles, Lemaire, 1785, p.5.

*linge du lit, ni sur celui de table* […] *Les dîners ne sont pas chers dans les auberges hollandaises, et encore moins dans celles de la Belgique.* »[1] vantait un guide au début du XIXe siècle. Trente ans plus tard, l'opinion générale demeurait sans conteste louangeuse : « *D'ailleurs, les hôteliers de Belgique, les bons, sont les plus honnêtes que j'aie encore rencontrés.* »[2] Un compliment d'autant plus précieux lorsqu'on songe à la réputation tenace de rapaces sans scrupule que supportait la profession sur l'ensemble du Continent !

Un résident anglais, installé de longue date à Bruxelles, n'hésita pas à tenir à son tour des propos extrêmement flatteurs, sinon dithyrambiques : « *As the Hotels, it is indeed a difficult task to recommend one, not for want of good ones to name, but from the great number of excellent establishments of this kind which abound in this City. I do not believe that any Metropolis on the Continent, not even Paris, can boast more comfortable Hotels than Brussels.* »[3]
Mêmes des guides français admettront sans réticence la « *tenue irréprochable* »[4] du secteur de l'accueil du pays dans sa globalité. Le guide Conty concédait déjà en 1882 que « *les hôtels de Belgique sont bons, propres, bien tenus et d'un prix généralement assez modéré. Quant aux lits, je me garderai bien de les appeler "galettes", comme les lits allemands, car on y dort délicieusement et comme de vraies marmottes. "Mourir dans un lit belge, me disait un voyageur, mais ce n'est pas mourir…"* »[5] Après la Première Guerre mondiale encore, des professionnels hexagonaux ne contrediront pas ces éloges. « *Que dire de l'hôtellerie de nos amis Belges, sinon qu'elle est parfaite ? Elle s'inspire, sans ingérence officielle, des mœurs seules de ce petit peuple, prolongement naturel du nôtre. L'hygiène, la propreté, la netteté qui sont le fond de cette race, se retrouvent dans l'hôtellerie. La Belgique, sous le rapport des grands caravansérails modernes, n'a rien à envier à ses voisins.* »[6]

### 2.1.1 Un bas de la ville populaire

Après sa propreté et son coût bas, le deuxième constat qui frappe l'esprit de celui qui se penche sur l'état de l'hôtellerie bruxelloise aux XVIIIe-XIXe siècles, c'est sa ségrégation spatiale extrême qui épouse d'ailleurs complètement la séparation déjà existante pour le reste des habitations entre le bas populaire de la ville et le haut aristocratique et mondain. Cette division arbitraire constitue, du reste, le mode de présentation usuel auquel eurent recours les guides de voyage sur plus d'un siècle pour présenter les différents établissements d'accueil à leurs lecteurs.
D'une part, les quartiers médiévaux, sinueux et densément peuplés aux alentours de la Senne, abritaient les auberges les plus rustiques aux services plutôt rudimentaires. Ces auberges recevaient les classes les moins favorisées : petits marchands, artisans ou provinciaux arrivant dans la capitale en recherche d'un emploi, par exemple. Le nombre de ces établissements

[1] *Itinéraire du royaume des Pays-Bas.*, Amsterdam, Maaskamp, 1824, p.107.
[2] F.MORNAND, *Belgique*, Paris, Hachette, coll. Guides-Cicérone, 1853, p.VI.
[3] H.R.ADDISON, *Belgium as she is*, Bruxelles – Leipzig, Librairie, Mucquardt, 1843, pp.120-121.
[4] G.BONNERY, *Feuilles de route en Belgique*, Paris, Oudin, 1904, p.68. Comble du raffinement, l'auteur remarque que lorsque la conversation se fait générale, elle a lieu en français… Un constat valable d'abord dans les hôtels de tourisme, naturellement.
[5] *La Belgique circulaire – Guide Conty*, Paris, Office des Guides Conty, 1885, p.18.
[6] C.REAL et P.GRATEROLLE, *L'industrie hôtelière*, *op.cit.*, p.160.

apparaît difficilement chiffrable car il existait certainement une quantité de garnis clandestins ou informels destinés à accueillir cette population en continuel mouvement. Les autorités communales eurent d'ailleurs toujours du mal à les recenser avec précision, malgré leurs efforts constants pour contrôler et maîtriser ces flux migratoires vers la capitale. Parallèlement, mais tout aussi difficiles à recenser, des réseaux de solidarité familiale, régionale ou professionnelle s'organisèrent vraisemblablement pour recevoir également ces migrants en quête d'un travail.[1]

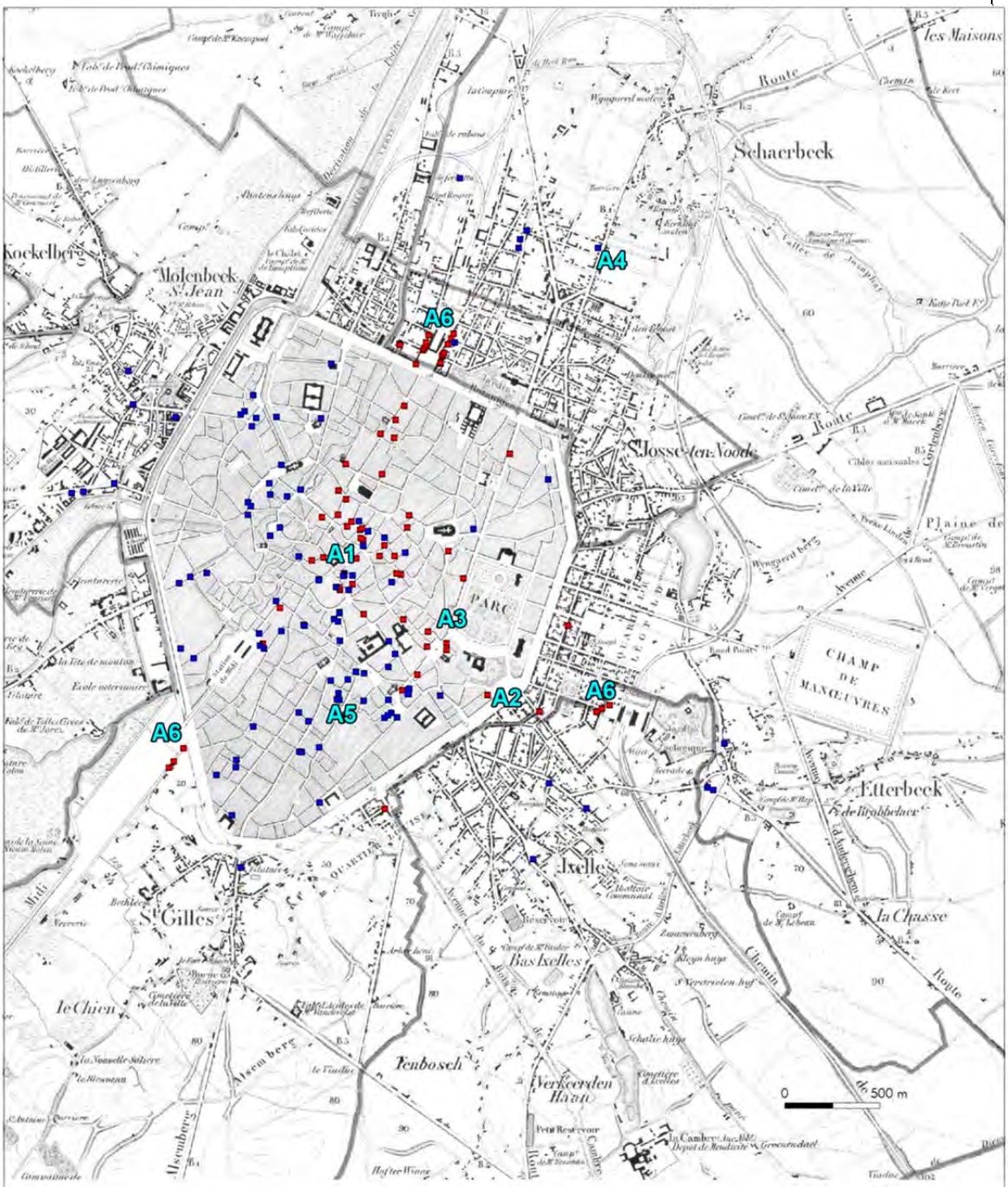
Les carrefours commerciaux anciens du centre de la capitale notamment révélaient une concentration importante d'auberges, absente des guides de voyage, mais fréquentées par un large public, la plupart du temps, plus populaire. La carte 3.3. (voir page suivante), réalisée sur base du guide Tarlier de 1870, l'illustre parfaitement.[2] On peut encore y observer la spécialisation ancienne dans l'accueil de certains quartiers, spécialisation qui répondait aux exigences fonctionnelles et commerciales de la ville, héritées de l'époque médiévale. Les rues adjacentes à la Grand'Place (point A1) constituent ainsi un point de rassemblement évident où se distinguent les axes marchands de longue tradition (rues Marché-aux-Peaux, au-Charbon, aux-Fromages, aux-Porcs, aux-Poulets, la place de la Vieille-Halle-au-Blé…) et leurs environs proches (rues de la Violette, des Bouchers, de l'Etuve, des Eperonniers, de la Montagne, de la Colline, des Chapeliers…). Ils constituaient des lieux d'échanges économiques dynamiques et, de ce fait, également, des lieux d'accueil développés.[3]

La dénomination « logement » ou « auberge », relevée dans l'annuaire Tarlier, nous signale déjà la présence d'une clientèle modeste – négociants et travailleurs. Par exemple, la rue des Bouchers abritait, à elle seule, en 1870, trois lieux d'hébergement dont les enseignes d'inspiration locale, empruntaient beaucoup au bestiaire et à la littérature médiévale : « Le Berger », le « Cerf », « A la petite ville d'Audenarde » trahissaient déjà par leurs simples noms le ressort limité, d'assise essentiellement provinciale de ces maisons. Le guide de commerce les définit d'ailleurs comme des « cabarets », signe probant que leurs propriétaires envisageaient le logement comme une occupation complémentaire à une activité plus lucrative et importante, celle du débit de boisson.
Les pôles hôteliers de la ville ont toujours concentré à leurs abords des lignes de transport. Au XVIII$^{e}$ siècle, par exemple, la place de la Vieille-Halle-au-Blé comportait plusieurs services de voitures qui reliaient notamment Paris, via Mons et Valenciennes et l'Allemagne, via Namur et le Luxembourg.[4] Nombre de diligences et d'entreprises de messagerie choisissaient d'ailleurs les auberges du centre-ville comme point de départ et d'arrivée de leurs lignes. Il en allait par exemple ainsi de l'*hôtel du Grand Miroir*, rue de la Montagne : cet établissement bien établi dans le paysage de l'accueil bruxellois était, au milieu du XIXe, le point d'arrêt de nombreuses voitures pour Liège, Aix-la-Chapelle, Gand, Ostende, La Haye, Amsterdam,

[1] Cette migration économique est le fait de toutes les grandes villes, voir l'exemple plus important de Paris à la même époque : G.CHABAUD, « La géographie parisienne de l'accueil » in *La ville promise*, *op.cit.*, p.109.
[2] Les exemples que nous donnerons dans la suite de ce point (des noms de rues, de personnes, etc.) sont tous extraits de l'édition de 1870 de l'*Annuaire Tarlier*. Nous renvoyons donc aux rubriques « auberge » et « hôtel » de cet ouvrage, ainsi qu'aux entrées par noms de rues concernées.
[3] J. d'OSTA, *Dictionnaire historique et anecdotique des rues de Bruxelles*, *op.cit.*, pp.345-346.
[4] E.GOMPEL, « Nos hôtels il y a cent ans » in *B.H. Numéro du Centenaire*, Bruxelles, Maison de l'industrie hôtelière, 1930, p.6.

**<u>Illustration 3.3.</u> : Les hôtels et auberges de Bruxelles en 1870, d'après l'Annuaire *Tarlier***

Rubriques « hôtels » et « auberges » in *Annuaire du commerce et de l'industrie de Bruxelles*, H.Tarlier, Bruxelles, 1870.




Source : annuaire *Tarlier*, relevé V.Jourdain

Utrecht, Mons, Paris, Lille et Calais…[1] Cette situation névralgique, fondamentale en termes de communication avant l'avènement du train, participait évidemment de manière déterminante à la renommée des établissements qui les accueillaient. Elle inscrivait ainsi durablement leurs noms dans l'esprit des voyageurs transitant par la capitale.

L'annuaire Tarlier de 1870 introduit une distinction entre les établissements d'accueil bruxellois que nous ne retrouverons plus postérieurement : l'ensemble de l'hébergement temporaire payant y est réparti en deux rubriques distinctes, celle des hôtels et celle des auberges. Les premiers sont représentés en rouge sur notre carte, les seconds en bleu. La localisation de chacun de ces groupes est fort interpellante. Elle démontre que dans le chef des rédacteurs de l'ouvrage, une différence réelle existait entre eux : les hôtels se répartissent en effet quasi exclusivement, sur notre carte, dans le 1er cadran nord-est du Pentagone et autour des gares, tandis que les auberges occupent prioritairement les trois autres. Avec 107 occurrences (sur 182), ces dernières sont largement majoritaires puisqu'elles représentent près de 58,8 % de l'échantillon répertorié par Tarlier en 1870.[2]

Leur logique de distinction reste néanmoins difficile à préciser. Comme nous l'avons signalé dans nos pages méthodologiques, ces établissements, regroupés sous une dénomination identique dans la partie professionnelle, se retrouvaient régulièrement sous des appellations fluctuantes dans le volume classé par rues : les maisons présentes dans la rubrique « hôtels » pouvaient ainsi, dans le second tome, être désignés sans difficulté comme des « logements », des « cabarets » ou des « restaurants »… preuve que leur définition fonctionnelle s'avérait encore très floue pour les contemporains. La rubrique « auberge » rassemblait toutefois, quant à elle, des maisons à l'identité plus stable puisque, dans le volume par rues de l'annuaire, ceux-ci, au contraire, semblaient conserver un standing résolument inférieur aux premiers cités. Aucun de ses établissements modestes ne se retrouve en effet, par exemple, propulsé au rang plus élégant d'« hôtel ». Ils restent tous référencés comme simples « auberges », « logements » ou « cabarets ».

Au sein de la même rubrique, les hôtels eux-mêmes étaient subdivisés en « hôtels », en « hôtels-restaurants » et en « hôtels garnis ». Ces derniers sont certainement aujourd'hui les plus facilement définissables : il s'agissait de logements longue durée pour des étrangers fortunés. Il en va ainsi du futur *Hôtel Britannique*, place du Trône (A2), dont l'intitulé de l'enseigne nous informe déjà sur la clientèle visée, celle des riches touristes anglais désœuvrés. La distinction entre les deux premiers (hôtels et hôtels-restaurants) demeure plus difficile à préciser car il est certain, à cette époque, que tous les hôtels offraient à manger à

[1] D.HILSON, « Cabarets et hôtels bruxellois d'autrefois » dans *le Folklore brabançon*, n°215, octobre 1977, pp.249-250. L'*hôtel du Grand Miroir* est entré dans la mémoire populaire pour avoir logé un hôte illustre en la personne de Charles Baudelaire auquel il inspira des lignes très acerbes. Il ferma ses portes en 1914 et tomba lentement en décrépitude jusqu'à sa disparition définitive causée par les travaux de la Jonction Nord-Midi. A.HUSTIN, « A Bruxelles, les auberges pour voyageurs et leur rôle historique » dans *Brabant*, avril 1981, pp.9-17. J. d'OSTA, *op.cit.*, p.215. J.DIERICKX de TEN HAMME, *Souvenirs du vieux Bruxelles*, Bruxelles, Rossel, 1890, p.131.

[2] Voir le tableau récapitulatif des données de l'Annuaire 1870 en annexe n°2 du second volume de cette thèse.

une clientèle qui ne se limitait pas exclusivement à ses propres locataires.[1] La présence plus forte d'« hôtels-restaurants » près des gares nous laisse cependant à penser que ceux-ci avaient peut-être un caractère plus ouverts, moins élitistes que les hôtels. Car si manger dans une maison du très chic quartier Royal (A3) était en théorie possible pour tous, il est évident qu'en pratique un tri social volontaire ou inconscient devait s'opérer afin qu'aristocrates et nantis s'y retrouvent toujours dans un entre-soi rassurant, raison d'être essentielle de ces établissements élitistes.

Il est intéressant de constater qu'en 1870, plusieurs auberges se trouvaient localisées sur les grandes chaussées, voies d'accès séculaires vers les anciennes portes de la ville : les chaussées de Gand, de Ninove à l'ouest ; de Haecht au Nord ; d'Etterbeek, d'Ixelles et de Waterloo à l'est possédaient encore plusieurs auberges, haltes nécessaires pour reposer les chevaux en route vers la capitale. Un certain Schellinckx, propriétaire d'un relais au 103 de la chaussée de Haecht (A4), proposait ainsi encore distinctement dans notre annuaire, outre un service d'auberge, celui de « *fourrage* », preuve que les déplacements hippomobiles étaient encore largement pratiqués à l'époque, malgré le développement du chemin de fer depuis une quarantaine d'années.

Le quartier des Marolles (A5) constitue sur notre carte un autre point de concentration clair des auberges. Nous constatons néanmoins, à la consultation des différents volumes thématiques de l'annuaire, que nous nous trouvons dans ce cas précis devant des auberges d'une nature bien différente. Dans ce quartier populaire, historiquement le plus défavorisé de Bruxelles, loin des relais de poste commerciaux traditionnels, beaucoup des établissements mentionnés par Tarlier sont distinctement dénommés comme des « logements pour ouvriers ». Par exemple, selon l'annuaire, la rue de la Samaritaine comptait ainsi quatre maisons de ce type. Mais le cas n'est pas du tout unique et l'ensemble des artères du quartier étaient également concernées (rues Haute, du Miroir, de l'Eventail, du Radis, des Rats, des Capucins…) La présence de références du même type d'auberges dans des impasses de l'agglomération (impasses Van Hamme à Molenbeek, Dansaert, de la Moutarde ou des Poissonniers à Bruxelles) s'avère être un autre indicateur de leur destination ouvrière : au cours du siècle, quantité d'arrière-cours et de jardins avaient ainsi été bâties en logements collectifs pour abriter la main-d'œuvre populaire dont la capitale avait besoin. Densément peuplées et souvent insalubres, ces impasses furent en grande partie détruites au cours du XXe siècle pour être partiellement remplacées par des habitations sociales.[2]

Nous l'avons déjà signalé, les annuaires de commerce ne s'adressaient pas (et par conséquent ne s'intéressèrent jamais) aux habitants de la classe ouvrière, omettant sciemment de les citer dans leurs pages. La prise en compte de ces hébergements pour ouvriers sera suspendue dans les éditions ultérieures et nous ne trouverons donc plus dans nos cartes des décennies suivantes de concentration de cette nature dans les Marolles. Mais il convient de souligner que cette disparition cartographique constitue en premier lieu le reflet des changements rédactionnels des auteurs des annuaires, plutôt que le signe de modifications tangibles dans la

[1] P.SCHOLLIERS, « Brusselse restaurants in de negentiende en twintigste eeuw. Over koks, eters, schrijvers en luxe: Franse dominantie en Belgische respons » in *Buitenhuis eten in de Lage Landen sinds 1800*, Bruxelles, VUB Press, 2002, pp.60 et ss.

[2] L.GAIARDO, *Impasses de Bruxelles*, Bruxelles, Région de Bruxelles-Capitale – Direction des Monuments et Sites, 2008. (Collection « Bruxelles, ville d'Art et d'Histoire, n°27).

réalité quotidienne. Il apparaît en effet évident que le quartier continua, jusqu'au XXe siècle au moins, à réunir une bonne part des abris temporaires les plus misérables de la ville, où les travailleurs pouvaient trouver un banc ou une paillasse pour quelques centimes pour la nuit.[1] Les traces de leur activité passée, discrète et souvent anonyme[2], restent toutefois difficiles à retrouver dans les sources. Les souvenirs d'essayistes bruxellois constituent peut-être la source de témoignage la plus détaillée sur ce sujet. Jean d'Osta, notamment, n'hésitait ainsi pas à décrire les nombreux estaminets-logements de la rue de l'Eventail comme des « *inconfortables et puants dortoirs communs* ».[3]

**<u>Illustration 3.4.</u> : *In de Dikke Luis*, estaminet-logement, 200, rue Haute. (c.1900)**
J.DUBREUCQ, *Bruxelles 1000. Une histoire capitale*, Bruxelles, J.Dubreucq, 1996, tome 1, p.373.




La rue Haute représentait l'un des lieux importants du logement à (très) bon marché des Marolles où se succédaient cabarets, cafés et estaminets. Rares sont évidemment les photos et cartes postales de ces établissements destinés aux classes les plus pauvres. Celle-ci est certainement exceptionnelle et nous laisse à penser que la maison était peut-être l'une des plus nanties de l'artère, située près du coin avec la rue de l'Eventail. Aux tenues de ses protagonistes, elle date vraisemblablement du tournant des XIXe-XXe siècles. Son enseigne en flamand, *In de Dikke Luis*, (*Au Gros Pou*) s'avère en elle-même déjà très éloquente pour mesurer la nature de sa clientèle : locale, populaire et aux revenus limités.

[1] R.ANKAERT, « Les cabaretiers-cafetiers à la fin du XIXe siècle » in *Aux frontières des classes moyennes, op.cit.*, p.31.
[2] Il est d'ailleurs frappant de constater que les cafés-logements cités par le guide Tarlier en 1870 ne possédaient même pas d'enseigne ; ils sont référencés seulement aux noms de leurs propriétaires, au contraire d'hôtels mieux établis. Cela tend à renforcer l'idée que ces maisons avaient dans leur majorité une existence relativement informelle. Dans leur essai sur les garnis parisiens, Faure et Levy-Vroelant emploient d'ailleurs de manière très appropriée l'expression d'« *hôtel inostensible* », en opposition directe avec l'architecture grandiose des palaces. A.FAURE et C.LEVY-VROELANT, *Une chambre en ville, op.cit.*, p.62.
[3] J. d'OSTA, *Dictionnaire historique et anecdotique des rues de Bruxelles, op.cit.*, p.112.

Jean d'Osta affirme qu'avec la maison *Bij den Boelt* (*Chez le Bossu*), qui, elle, perdura jusqu'en 1970, elle fut l'un des derniers cabarets-logements de la rue Haute et ferma ses portes peu avant la Seconde Guerre mondiale. « *Il y en eut une vingtaine qui affichaient « café-logement ». Pour cinq centimes (avant la guerre de 1914), les miséreux pouvaient y passer la nuit sur un banc ou sur un tapis. Pour dix centimes, ils avaient droit à une « paillasse par terre », dans une chambre où ils étaient souvent très nombreux. Pour cinquante centimes, ils pouvaient jouir des délices d'un lit.* »[1] Cypriaan Verhavert fait référence à ces mêmes « *maisons de logement de la rue Haute* » lorsqu'il décrit une figure bruxelloise « typique », en la personne du « *Baron Crayon* », un mendiant dépenaillé qui errait en permanence dans les rues de la ville.[2]

Nous ne reviendrons pas sur cette partie du secteur de l'accueil très bas de gamme car nos informations les concernant demeurent trop lacunaires. Il conviendra cependant de garder à l'esprit leur présence, continue jusqu'en 1940 et au-delà, lors de l'analyse des cartes de localisation hôtelière des décennies suivantes.

Lorsqu'on observe la répartition des hôtels relevés dans le Baedeker en 1869 (voir page suivante) on se rend compte qu'il épouse avec une précision remarquable la répartition de la seule rubrique « hôtels » de l'annuaire Tarlier. Or, les guides touristiques ne sont que le reflet des attentes du lectorat spécifique auquel ils s'adressaient. Ces imprimés, plus ou moins onéreux, étaient destinés avant tout à une clientèle relativement aisée qui s'adonnait à des pratiques touristiques encore fort élitistes à cette époque. Tri adapté aux demandes particulières des voyageurs fortunés, la géographie des hôtels mentionnés dans le Baedeker différait donc certainement de la réalité effective sur le terrain, pour ne retenir, quasi exclusivement, que les maisons élégantes du haut de la ville.[3] Leur adéquation avec les seuls « hôtels » de l'annuaire de commerce de 1870 nous permet d'affirmer également que cette dernière rubrique devait assurément s'entendre comme regroupant une bonne partie des enseignes à vocation principalement touristique de la capitale.

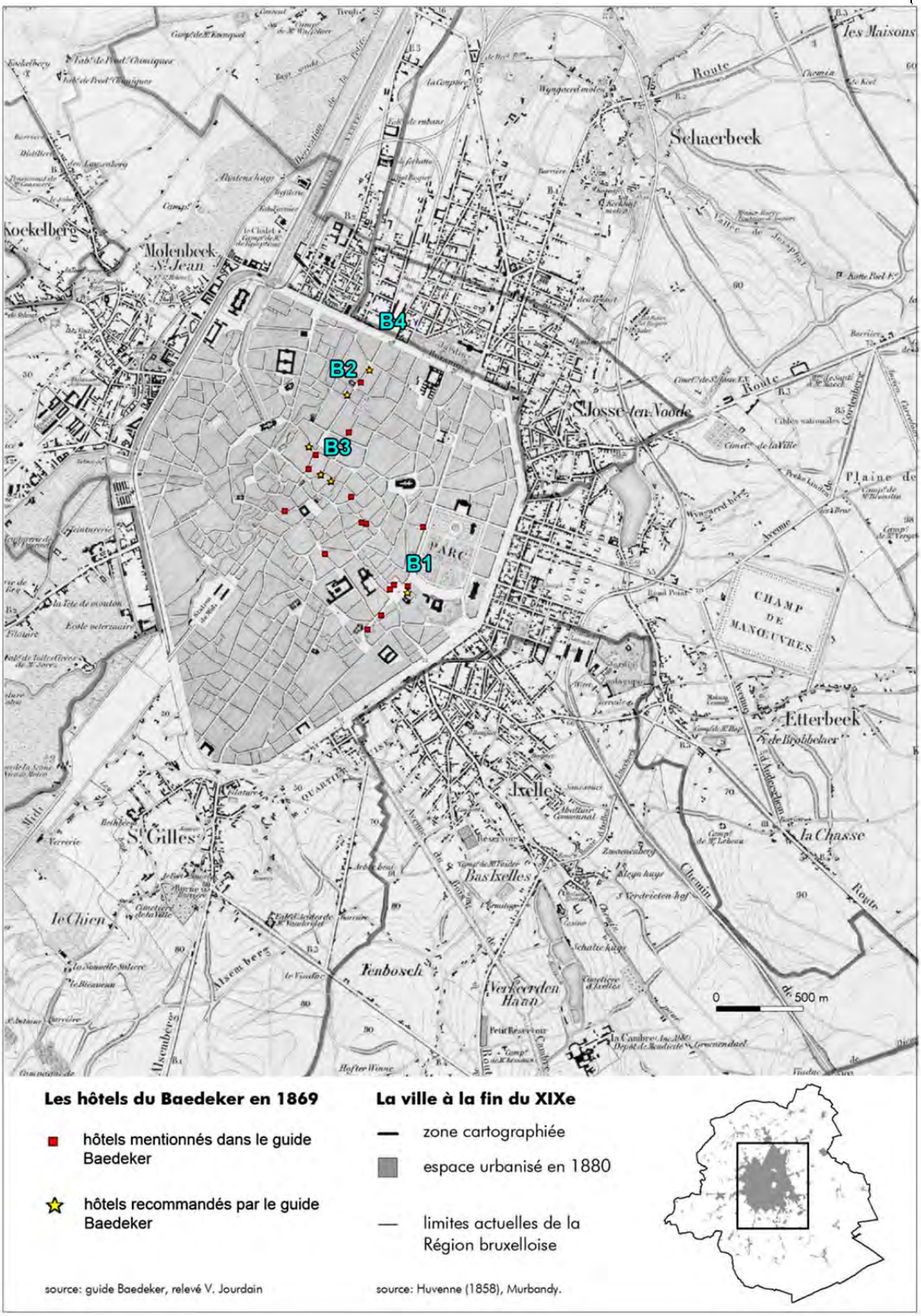
### 2.1.2 Un haut de la ville élitiste

Suivant la dichotomie spatiale précédemment énoncée, si le centre médiéval ancien accueillait les auberges modestes, le haut de la ville, et particulièrement le quartier Royal sur la colline du Coudenberg, (B1) réunissait les hôtels les plus luxueux, destinés aux visiteurs étrangers fortunés. La concentration du tourisme élitiste s'opère de la sorte avec évidence : les riches voyageurs privilégient et sélectionnent presque systématiquement, encore aujourd'hui, les quartiers les plus riches pour leur séjour.[4] La prédilection pour le quartier Royal, lieu de pouvoir séculaire et endroit le plus moderne de Bruxelles, lors de sa construction au XVIIIe siècle, ne doit donc rien au hasard. La préférence nette manifestée par les touristes aisés suit ainsi directement celle affichée par les élites locales à la même époque. Au quartier Royal, les étrangers distingués retrouvaient l'architecture néo-classique en vogue qu'ils avaient pu admirer dans les grandes capitales européennes, à l'instar de Londres, Paris, etc.[5]

[1] *Ibidem.*, p.145.
[2] C.VERHAVERT, *Types bruxellois*, Bruxelles, Librairie Vanderlinden, 1937, p.40.
[3] D.ROCHE, « Logeurs et hôteliers » in *La ville promise*, *op.cit.*, pp.297-299.
[4] J.-F.DUBOST, « Les étrangers à Paris au siècle des Lumières » in *La ville promise*, *op.cit.*, p.267.
[5] C.LOIR, « Un espace urbain d'une étonnante modernité : le quartier Royal » in Espaces et p*arcours dans la ville de Bruxelles au XVIIIe siècle,* Bruxelles, éditions de l'Université de Bruxelles, 2007, p.33.

**<u>Illustration 3.5.</u> : Les hôtels de Bruxelles en 1869, d'après le guide Baedeker**

K.BAEDEKER, *Belgique et Hollande, y compris le Luxembourg. Manuel du voyageur*, Leipzig, K. Baedeker, 1869. (5ème éd.)



Ces hôtels ne partageaient bien évidemment que peu de choses en commun avec les garnis du centre populaire. Leur finalité était toute autre ; ils constituaient les fers de lance précurseurs du tourisme moderne. Ces hôtelleries se devaient en effet, non pas seulement d'offrir un gîte pour la nuit à leur clientèle, mais également de proposer une multitude de services annexes aptes à répondre aux exigences d'une classe de nantis, avide de luxe et d'amusements variés : meubles et décorations de style, domestiques nombreux, nourriture recherchée, pièces communes destinées aux loisirs (salons de lecture, de conversation, de jeux, etc.)…

À la différence des petites auberges traditionnelles, les propriétaires de ces hôtels de prestige, pour assurer leur succès, reconstituaient dans leur maison une atmosphère chaleureuse, raffinée et confortable où nobles et grands bourgeois se sentiraient « comme chez eux », éloignés et surtout protégés du contact direct avec les classes sociales inférieures de la localité.[1] De plus, autre avantage indéniable des lieux, les hauteurs de la capitale jouissaient d'un climat plus salubre, d'aménagements à la dernière mode (à la fin du XVIIIe siècle) et de toutes les attractions que ces nouveaux touristes réclamaient : promenades et concerts dans le Parc, commerces de luxe, cafés élégants, musées…
Les grands enseignes historiques de l'hôtellerie bruxelloise s'y installèrent dès la fin de l'époque autrichienne et conservèrent durant plus d'un siècle une réputation d'excellence sans équivalent dans la ville. La carte du Baedeker de 1869 l'illustre encore parfaitement cette prépondérance puisque le guide y recommande près de sept établissements : quatre sur la seule place Royale, deux dans rue de la Régence et un au coin de la rue Royale et de la Montagne-au-Parc. L'ouvrage est catégorique sur le standing élevé des établissements du quartier : « *ces hôtels sont tous de premier ordre, chers et fort recherchés par les Anglais à cause de leur situation avantageuse près du Parc et des plus beaux quartiers de la ville.* »[2]

Bien entendu, la réalité ne paraissait pas aussi figée à l'époque et la coupure pas aussi simple et nette entre les deux parties de la ville, l'une près de la Grand'Place, populaire et bas de gamme, l'autre au Coudenberg, élitiste et suréquipée. Il ne s'agissait que d'une tendance, certes fortement marquée, mais pas pour autant définitivement tranchée : les guides de voyage consultés informaient systématiquement le lecteur de l'existence d'autres établissements de qualité, situés essentiellement dans le bas de la ville. La rue Neuve (B2), tout particulièrement, ainsi que les rues qui y aboutissaient, aux alentours immédiats du théâtre de la Monnaie ((B3) rue des Fripiers, de l'Evêque, Fossé-aux-Loups, etc.), devinrent ainsi, au XIXe siècle, un pôle hôtelier fort important. Le Baedeker 1869 cite pas moins de trois établissements sur la rue Neuve, parmi lesquels il recommande plus spécialement, grâce au système d'étoiles, les *Hôtels de l'Univers et de Saxe*, ainsi que celui de *Suède*, rue de l'Evêque, indice évident de leur bonne réputation. Ces derniers faisaient d'ailleurs figure de références dans le paysage hôtelier bruxellois puisque leur existence fut systématiquement signalée par l'ensemble des guides de voyage contemporains, jusqu'à la fin du siècle. L'édification de la gare du Nord (B4) en 1846 sur l'actuelle place Rogier, à l'extrémité nord de la rue Neuve, dynamisa encore plus fortement les activités d'accueil sur ces axes que la

[1] T.OTT, *Palaces. Une histoire de la grande hôtellerie suisse*, Yens-sur-Morges, Cabédita, 1990, p.79.
[2] K.BAEDEKER, *Belgique et Hollande, y compris le Luxembourg. Manuel du voyageur*, Leipzig, K. Baedeker, 1869, p.13.

présence du Théâtre de la Monnaie avait déjà stimulés de longue date.[1] Toutefois, malgré la reconnaissance avérée de la qualité de leurs services, les voyageurs ne nourrissaient apparemment pas le même enthousiasme pour les hôtels de cette partie de la ville car ils avaient souvent à déplorer que « *their situation is less gay, apparently less airy than the neighbourhood of the Park* »[2].

Les gares constituent un autre lieu dense de localisation hôtelière que seul l'annuaire Tarlier reflète déjà en 1870 (A6).[3] Ces grands lieux de voyage, de transit et de passage continuels de populations attiraient tout naturellement le développement de lieux d'accueil nombreux.[4] A la veille de la période étudiée, le chemin de fer ne semble toutefois pas encore avoir tenu un rôle déterminant dans la localisation des enseignes de luxe à Bruxelles puisque le guide Baedeker ne jugea pas opportun de signaler le moindre hôtel dans leur environnement immédiat. Malgré cette nuance, nous pouvons pourtant affirmer avec assurance que les transports en général influencèrent grandement, à la veille du voûtement de la Senne, la spatialisation du secteur dans la ville. Les haltes traditionnelles des malles-postes (près de la rue Neuve, de la Grand'Place et de ses environs) associées à la proximité des lieux de plaisir et de pouvoir (le quartier Royal, le théâtre de la Monnaie…), aux axes de pénétration dans la ville (les chaussées et les anciennes portes) ainsi qu'aux pôles d'activités marchandes séculaires (toujours la Grand'Place) déterminèrent la majeure partie des potentiels d'accueil des populations logées dans la capitale jusqu'au XIXe siècle, au moins.[5]
Les déterminants de la localisation de l'accueil ne se résumaient néanmoins pas à d'uniques éléments explicatifs matériels et économiques. La ségrégation spatiale poussée et incontestable du secteur de l'hébergement payant entre le haut et bas de la cité suivait également une démarcation sociale traditionnelle de l'habitat bruxellois, inscrite dans le paysage urbain depuis la période médiévale.

### 2.1.3 Une concentration écrasante dans le Pentagone

Bas populaire ou haut élitiste, l'hôtellerie bruxelloise partageait cependant, avant 1870, une caractéristique essentielle : une surreprésentation du Pentagone qui s'avérait écrasante : près de 74% des établissements hôteliers recensés en 1870 par le guide Tarlier (c'est-à-dire 134 sur 182) se retrouvent dans les limites primitives, tracées par les boulevards extérieurs de la capitale. Ce phénomène souligne la continuité évidente du secteur hôtelier en la matière. Les voies de transports et les noyaux commerciaux dynamiques hérités de l'époque médiévale et moderne y jouent apparemment toujours un rôle prépondérant. A l'exclusion des chaussées relevant de la même logique historique de spatialisation (c'est-à-dire une réponse à une demande d'hébergement générée par les flux d'échanges vers la cité), le paysage hôtelier en-dehors de la défunte seconde enceinte paraissent encore déserts. Les nouveaux noyaux d'urbanisation hors Pentagone, que représentaient les faubourgs et le

[1] J. d'OSTA, *Dictionnaire historique et anecdotique, op.cit.*, pp.230-234.
[2] H.R.ADDISON, *Belgium as she is*, Bruxelles – Leipzig, Librairie, Mucquardt, 1843, p.121.
[3] Le Baedeker de 1869 signale néanmoins deux établissements de « second rang », le *Pélican* et le *Saint-Michel* « *près de la gare du Luxembourg, dans le faubourg Léopold* » mais sans donner aucune adresse, de sorte que nous n'avons pu les localiser sur notre carte. K.BAEDEKER, *op.cit.*, p.14.
[4] W.BRULS, D.VAN HOOF, *op.cit.*, p.29.
[5] G.CHABAUD (et alii), « La géographie parisienne de l'accueil » in *La Ville promise, op.cit.*, p.120.

quartier Léopold, notamment, semblent encore jouer à cette époque un rôle étonnamment faible dans l'émergence de nouveaux pôles hôteliers. Le dynamisme économique restait encore apparemment centré sur la cité ancienne de sorte que les noyaux essentiellement résidentiels des faubourgs, tel le quartier Léopold, ne généraient pas une demande élevée en logements temporaires.
Les gares constituent néanmoins l'exception notable à cette stabilité apparente qui parcoure, jusqu'en 1870, le XIXe siècle hôtelier bruxellois. C'est donc en priorité des changements fondamentaux dans les modes de transports et l'avènement du chemin de fer qui commencent partiellement à transformer la composition spatiale séculaire de l'hôtellerie à partir de la seconde moitié du siècle.[1] Ce constat confirme aussi indirectement le caractère éminemment urbain de l'industrie de l'accueil de la capitale : c'est bien l'attrait de la ville elle-même qui semble nourrir les foyers de concentration hôtelière.

### 2.2 L'hôtellerie à Bruxelles 1880-1940 : logiques de localisation et évolution

#### 2.2.1 Evolutions générales de la période

Sur 182 établissements répertoriés en 1870, seuls 45 étaient encore présents dans l'annuaire commercial *Mertens et Rosez* en 1882 (soit 24,7% du total, seulement). Ces chiffres témoignent donc, soit d'une grande précarité d'existence des établissements du secteur de l'accueil à Bruxelles durant cette période, soit, et les deux options doivent sans doute être prises en compte, la décennie écoulée vit l'annuaire changer radicalement ses critères de sélection. Nous l'avons vu, la disparition totale du quartier des Marolles dans nos cartes après 1870, laissait déjà sérieusement à penser que le guide commercial avait dorénavant décidé d'exclure de ses pages les hébergements populaires et ouvriers. En effet, si l'on ne retient que la rubrique « hôtel » de 1870 (soit 75 établissements sur un échantillon de 182), il en subsistait encore 43 douze ans plus tard, ce qui équivaut alors à la pérennité de 57,3 % de notre échantillon.[2] Même en ne tenant compte que de cette dernière frange, celle plus élégante et touristique des seuls hôtels, le résultat s'avère encore étonnamment maigre (à peine plus d'une maison de haute catégorie sur deux aurait survécu à la décennie 1870) et traduit à l'envi une très grande fragilité d'existence des établissements d'accueil bruxellois. Les bouleversements urbanistiques profonds que connut Bruxelles entre ces deux dates – voûtement de la Senne et création *ex nihilo* de quartiers entiers sur les fondations de ces travaux titanesques – jouèrent incontestablement un rôle central dans ces variations notables.

La période dans laquelle s'inscrit notre étude de la localisation géographique de l'hôtellerie bruxelloise s'insère dans une ère de profonds changements territoriaux et urbanistiques, ainsi que de croissance démographique soutenue pour la capitale et son agglomération. Entre le milieu du XIXe siècle et 1921, Bruxelles-ville annexa plusieurs dizaines de kilomètres carrés de terrain aux dépens de ses voisines (annexions du quartier Léopold en 1853 ; de l'avenue Louise en 1864 ; de la gare de Tour et Taxis et de l'Allée Verte en 1897 ; du futur quartier de l'avenue Franklin Roosevelt en 1907 ; enfin des communes de Laeken, Haren et Neder-Over

[1] N.SHOVAL, K.COHEN-HATTAB, « Urban hotel Development patterns in the face of political shifts » in *Annals of Tourism Research*, vol.28, n°4, 2001, p.912. N.SHOVAL, « The geography of hotels in cities: an empirical validation of a forgotten model » in *Tourism Geographies*, vol.8, n°1, février 2006, p.60.
[2] Pour un récapitulatif des données citées nous renvoyons aux annexes n°2 et n°3 dans le second volume.

Hembeek en 1921). Entre 1830 et les lendemains de la Première Guerre mondiale, le territoire communal bruxellois fut ainsi multiplié par 8, passant des 415 à 3292 hectares.[1] Cette extension s'accompagna d'une urbanisation accélérée des faubourgs entourant le Pentagone originel, de sorte que celui se retrouva totalement encerclé par sa périphérie dans le dernier quart du XIXe siècle. Le centre historique et les communes de première couronne (Saint-Josse, Schaerbeek, Saint-Gilles, Ixelles, Molenbeek) présentèrent dès cette époque un front bâti dense et continu.[2] La population, en progression constante dans l'ensemble de l'agglomération, comptait déjà environ un demi-million de personnes en 1892.[3] Notre analyse s'articulera donc sur une trame spatiale urbaine en constante et nette dilatation durant la période étudiér.
Après avoir dressé un premier panorama général de l'évolution géographique et numérique[4] de 1880 à 1940, nous nous pencherons dans le chapitre suivant de ce travail sur une étude plus approfondie de la nature et des acteurs précis des phénomènes observés.

A la lecture de nos cartes de localisation (voir le volume d'annexes de ce travail, annexes n°6 à 9)[5], plusieurs noyaux de concentration se dégagent précocement, et assez naturellement, autour des gares.
La mobilité joue donc un rôle crucial dans le choix des voyageurs. Pour l'année 1882, sur un total de 122 établissements recensés, on peut déjà remarquer des pôles hôteliers extrêmement denses autour de la gare du Nord (C1), de la gare du Midi (C2) et, dans une moindre mesure, de la gare du Luxembourg (C3). Les établissements d'accueil s'y succèdent littéralement les uns aux autres, maisons après maisons : au nord, pas moins de douze hôtels sont dénombrés sur la rue de Brabant (c'est-à-dire 10% du total de notre échantillon !), huit sur celle du Progrès, trois sur la place Rogier ; au midi, la rue (future avenue) Fonsny compte huit hôtels, la place de la Constitution également ; la place du Luxembourg, en face de la gare du même nom, en héberge pas moins de quatre.

On constate également une poussée en force du bas de la ville et particulièrement des nouveaux boulevards centraux avec la présence, sur leurs assises d'une dizaine d'établissements. La présence des gares du Nord et du Midi à leurs extrémités n'est certainement pas étrangère à leur dynamisme hôtelier. Tout comme pour les commerces élégants ou les grands magasins, l'engouement se marque plus nettement pour le nord des boulevards, depuis la Bourse (C4) jusqu'à la gare du Nord. La rue Neuve qui leur est parallèle présente également une forte densité d'établissements.
Dans une même continuité avec la période précédente, le haut de la ville, et tout particulièrement les alentours du Parc royal, conserve un pôle d'accueil très actif, au profil

[1] Y.LEBLICQ, M. DE METSENAERE, « La croissance » in *Bruxelles. Croissance d'une capitale, op.cit.*, p.173. C.VANDERMOTTEN (et alii), « Bruxelles » in *La région de Bruxelles-Capitale*, Bruxelles, Dexia Banque – éditions Racine, 2008, pp.91-92.
[2] Y.LEBLICQ, M. DE METSENAERE, *op.cit.*, pp.170-171.
[3] G.KURGAN, G.VIRÉ, « Le registre des patentables… », *op.cit.*, p.368.
[4] Pour une vue d'ensemble de nos informations, nous renvoyons, au tableau récapitulatif 1882-1939 en annexe n°3 de ce travail, déjà cité.
[5] Pour rappel, ces cartes se basent sur les établissements inscrits dans les *Annuaires Mertens et Rosez* aux rubriques professionnelles suivantes : « hôtels », « hôtels-restaurants » et « hôtels garnis » en 1882 et 1892 ; « hôtels », « hôtels-restaurants » et « pensions » en 1902, 1912 et 1922 ; « hôtels », « hôtels-restaurants », « pensions » et « maisons meublées » en 1931 ; « hôtels », « hôtels-restaurants » et « pensions » en 1939.

clairement touristique, puisque c'est dans cette partie de la ville que les guides de voyage s'avèrent les plus exhaustifs, n'omettant de signaler aucune enseigne, précisant les prix. Il est vrai que, comme pour la rue Neuve, nous nous trouvons devant des maisons installées depuis plusieurs décennies dans le paysage hôtelier bruxellois et dont les noms se sont, par conséquent, inscrit durablement dans l'imaginaire des voyageurs de la cité.

Dix ans plus tard (annexe n°6), la croissance reste soutenue puisque le *Mertens et Rosez* recense une centaine d'hôtels supplémentaires (212 exactement). Les tendances déjà esquissées s'affirment incontestablement : concentration autour des gares, dont spécialement la gare du Nord, faveur des boulevards centraux et pérennité de la rue Neuve et du quartier Royal. Autre lieu incontestablement très prisé par l'hébergement payant, déjà visible en 1882 mais toujours très populaire : le pôle dense encerclant la Grand'Place (C5), héritage direct de l'activité commerciale ancienne de la ville, déjà observé en 1870, et qui demeure encore très vivace.

Au tournant du siècle et jusqu'à la veille de 1914, l'efflorescence hôtelière se poursuit sur un rythme soutenu avec une multiplication des exploitations autour des pôles de concentrations observés durant les années précédentes. La comparaison des cartes de 1902 et 1912 (annexe n°7) s'avère, à ce propos, très parlante. Le quartier de la gare du Nord, particulièrement, connaît une véritable prolifération, quasi exponentielle, d'établissements, un phénomène tellement puissant qu'il tend à s'éloigner progressivement des alentours immédiats du Pentagone pour s'enfoncer franchement dans les faubourgs de Schaerbeek, à l'arrière-même de la station.
La veille de la guerre marque une extension notable du nombre de pensions dans la ville (représentées par des triangles sur nos cartes). En 1902, sur 383 établissements, 130 sont référencés en tant que « pensions » dans notre annuaire, soit près d'un tiers de l'échantillon de cette année précise ; dix ans plus tard, la tendance c'est nettement accentuée avec près de 44,6 % de pensions dénombrées (332 sur 743 exploitations).[1] La concentration apparaît de manière remarquable dans le quartier « des deux portes », à savoir dans les quartiers périphériques à l'axe des boulevards extérieurs compris entre la Porte Louise et la Porte de Namur, voire même s'étend jusqu'à la place du Trône aux abords du Quartier Léopold. Toute cette partie de la commune d'Ixelles semble littéralement envahie par ces nouveaux *family hotels* de taille modeste. Le phénomène ne connaît pas de commune mesure dans les autres faubourgs de la ville, particulièrement à l'ouest du Pentagone.

Entre 1902 et 1912, Bruxelles assiste, au regard de ses annuaires de commerce, à une véritable explosion du secteur de l'accueil : en une décennie, les unités recensées sont multipliées par deux, une tendance à laquelle la vitalité nouvelle des pensions n'est pas étrangère. L'organisation de l'exposition universelle en 1910 sur le site du Solbosch a vraisemblablement joué un rôle non négligeable dans cette multiplication. Certains particuliers ont pu certainement, à cette occasion, sauter le pas pour répondre à une demande très forte et se lancer dans l'hébergement payant en mettant une ou plusieurs chambres de leur habitation en location. Cette arrivée de revenus complémentaires les a alors peut-être

[1] Pour un récapitulatif des chiffres donnés nous renvoyons au tableau en annexe n°3 du second volume.

convaincus de continuer. Leur localisation centrée sur les abords immédiats de l'avenue Louise penche en faveur de cette hypothèse, l'artère constituant une des entrées privilégiées vers la *world's fair*. Ce pic chiffré de 1912 ne sera dépassé qu'en 1932 seulement.
La prolifération de pensions constatée à l'ouest de la gare du Midi (D2) peut sans doute en partie s'expliquer par la proximité du quartier industrieux de Cureghem. Une présence ouvrière forte, associée au voisinage des installations de l'Ecole vétérinaire et de sa population étudiante, devait assurément générer une demande accrue en logements temporaires modestes.
Notons aussi plusieurs « micro-agrégations », concentrées autour de plusieurs gares des faubourgs, parmi lesquelles Schaerbeek (D3) et Etterbeek (D4). Moins visibles parce que situées aux limites de l'urbanisation de l'agglomération bruxelloise au début du XXème siècle, la période voit en effet l'apparition d'une autre forme d'hôtellerie de loisir à destination prioritairement locale : les laiteries.
Situés en périphérie verte, soit facilement accessibles par le vicinal (pour les exemples que nous venons de citer), soit par tramways pour le Bois de la Cambre (D5), le parc Léopold (D6), ces établissements d'accueil permettaient aux Bruxellois, fuyant la vie urbaine bruyante du centre-ville de profiter du « bon air » des campagnes environnantes. La plupart venaient le temps d'un week-end prendre un verre ou se promener, mais d'autres profitaient de séjours prolongés à la campagne, à l'hôtel ou chez l'habitant.

Les lendemains du premier conflit mondial (annexe n°8) marquent une nette rétractation du nombre d'établissements hôteliers autour des pôles d'attraction traditionnels des gares, des boulevards centraux, aux alentours du Pentagone. Les exploitations disséminées, avant 1914, dans les faubourgs, loin des grands axes de prestige ou de communication ont disparu ou sont en recul : de 743 hôtels recensés en 1912, le *Mertens et Rosez* n'en cite plus que 523, dix ans plus tard. Avec seulement 182 entités, la proportion de pensions dans l'ensemble des maisons du secteur chute à nouveau à un tiers seulement du total, chiffre comparable à celui de 1902.
Le quartier Royal s'évapore presque totalement de nos cartes. Le déclin relatif des lieux, observé à partir de la fin du XIXe siècle en faveur d'une poussé des boulevards centraux, a visiblement connu une accélération avec la guerre. Obsolètes, petits et vieillis, ces hôtels étaient désormais trop éloignés des nouveaux centres de loisirs mondains et des voies d'accès directes de la cité pour conserver leur popularité. Aucun n'a pu rouvrir ses portes à l'Armistice à l'exception de l'hôtel *Astoria*, rue Royale, et du *Britannique*, place du Trône. Il est vrai que le premier, au contraire de ses concurrents voisins, était de conception récente, puisqu'il avait ouvert ses portes en 1910, tandis que le second ne connut plus jamais sa vogue d'antan et disparut définitivement en 1929.[1]

L'année 1932 (annexe n°9) constitue le pic numérique maximum de la période étudiée, avec 769 établissements dénombrés dans notre annuaire, parmi lesquels 273 pensions (soit 35,5 % de notre échantillon). Cette carte confirme les tendances déjà esquissées auparavant avec, de plus, une multiplication nette des enseignes qui nous informent d'une reprise certaine des activités du secteur hôtelier après le reflux difficile de l'après-guerre. Le succès du quartier Nord apparaît à cet égard extraordinaire, presque hégémonique.

[1] Nous reviendrons en détail sur ces phénomènes dans les pages suivantes consacrées au quartier Royal.

La crise économique s'était toutefois déjà profondément installée en 1932 en Belgique – les plaintes des journaux professionnels contemporains en font foi – mais n'avait apparemment pas encore porté de coup fatal à la viabilité économique de beaucoup d'acteurs du secteur.

Mais la période fut incontestablement très difficile pour l'hôtellerie. Elle ne se résuma en effet pas à une simple baisse de la demande,[1] mais s'accompagna également d'une hausse continue des frais structurels supportés par chaque établissement (coûts des salaires, de l'énergie, des denrées alimentaires…). Couplées aux exigences de plus en plus pointues de la clientèle en matière de confort, l'équation paraissait insoluble. Ces nouvelles attentes obligeaient dorénavant les enseignes, mêmes moyennes et en proie à des difficultés financières croissantes, à supporter des campagnes de modernisation presque continuelles. Par exemple, l'eau courante dans chaque chambre, encore considérée comme un luxe au début des années vingt, s'était imposée comme une norme commune une décennie plus tard, dans l'hôtellerie urbaine, tout du moins. Ne pas s'y conformer équivalait à se priver sciemment d'une frange majoritaire de la clientèle, pourtant déjà en baisse.[2] Les grosses structures résistaient naturellement mieux à ces lourdes contraintes financières. [3]Il s'avérait dans un tel contexte quasi impossible de rogner sur les frais de fonctionnement de sorte qu'il paraît incontestable que le secteur souffrit terriblement durant les années 1930. Les bilans parus durant cette période en constituent un indice parlant : prospères jusqu'en 1931, les bénéfices des S.A. hôtelières bruxelloises plongèrent toutes brusquement, sans exception, par après. L'exposition universelle de Bruxelles en 1935 interrompit cette chute vertigineuse, mais les résultats restèrent, jusqu'en 1940, très sensiblement inférieurs à ceux antérieurs à la crise.[4]

La F.N.H.B. décrivait notamment les résultats de la saison touristique de l'année 1932 comme « *pitoyables* », même si, d'après l'association, c'étaient d'abord les hôtelleries des Ardennes et du Littoral, au profil presqu'exclusivement touristique, qui furent les plus durement touchées par la récession mondiale.[5] La crise se manifestait néanmoins, sans l'ombre d'un doute, également dans la capitale. Signe tangible des difficultés rencontrées par l'industrie de l'accueil dans l'agglomération, les recettes générées par la taxe sur les chambres d'hôtel furent réduites de moitié à Saint-Josse entre 1930 et 1932, passant de 1 240 387, 80 francs à 643 473, 25 francs en l'espace de deux ans.[6] Les effets de la dépression économique étaient aussi perceptibles dans les difficultés de recrutement des associations corporatives. L'U.H.R.L.B. vit ainsi le nombre de ses membres titulaires fondre inexorablement dans les années 1930 ; elle en perdit une septantaine entre 1931 et 1935 (de 320 membres, elle n'en comptait plus que 254, quatre ans plus tard). Les cotisations s'en ressentirent aussi naturellement lourdement, suivant une même courbe descendante, partant d'un maximum de

[1] La baisse des touristes fut vertigineuse, particulièrement celle des Américains, entre 1929 et 1931. Néanmoins, la chute du nombre de voyageurs transatlantiques fut moins douloureusement ressentie en Belgique que dans d'autres marchés qui en étaient traditionnellement plus dépendants, comme l'Angleterre, notamment. R.POPE, « A consumer service in Interwar Britain: The Hotel Trade, 1924-1938 » in *op.cit.*, p.671.
[2] *Ibidem*, pp.666-667.
[3] T.OTT, *Palaces, op.cit.*, p.129.
[4] Aucun dividende n'est par exemple distribué durant 15 mois aux actionnaires des *Grands Hôtels belges* en 1935, après des années très rémunératrices durant la décennie 1920. Annexes au *M.B.* du 8 octobre 1935, acte n°15 477 – *Les Grands Hôtels Belges – Prorogation.*
[5] « L'action de nos groupements – Mesures de crise » in *B.H.* n°2 du 15 janvier 1933, p.44.
[6] « La taxe sur les chambres d'hôtels » in *B.H.* n°22 du 15 novembre 1933, p.870.

59 400 francs en 1931 pour plonger à 44 200 francs en 1935. Les effets de la crise s'avérèrent durables puisque celle-ci s'accompagna, après la reprise des effectifs à la fin des années 1930, de difficultés croissantes pour percevoir les cotisations dues. Ainsi, en 1938, pour 307 adhérents, seulement 47 975 francs furent collectés alors que huit ans auparavant un nombre quasi identique – 309 – rapportait presque 10 000 francs supplémentaires (56 700 francs) à l'association.[1]
La carte de 1939 (annexe n°9) reflète directement ses difficultés avec une chute de près de 20 % des établissements recensés à 640 unités (soit 129 de moins que sept ans auparavant !)

Le nombre d'établissements hôteliers présents dans les annuaires de commerce *Mertens et Rosez* fut multiplié par plus de 5 entre 1882 et 1939 avec deux phases de croissance très marquées, l'une au début du XXe siècle (+ 94 % d'exploitations entre 1902 et 1912), l'autre dans les années 1920 (avec une augmentation de 47 % entre 1922 et 1932).[2] Si la seconde peut être expliquée par un effet de rattrapage après les disparitions massives engendrées par la guerre, la première vague de hausse apparaît d'une vigueur remarquable, sur un rythme exponentiel dont la cause peut sans doute être trouvée par l'organisation de l'exposition universelle du Solbosch en 1910. Elle s'esquisse néanmoins dès la fin du siècle pour connaître une accélération très soutenue jusqu'en 1914. Un tel phénomène a déjà été observé ailleurs à l'étranger, en Suisse, notamment.[3]
Comme le montre des travaux similaires, les annuaires de commerce constituent une source intéressante pour appréhender l'abondance et la diversité des établissements d'accueil disponibles en milieu urbain. Ils soulignent également l'abondance et la perpétuation de types d'exploitations, petites et indépendantes, pourtant éloignés des modèles communément reconnus comme étant les éléments moteurs de l'essor du secteur hôtelier.[4] Ils témoignent enfin de la grande fragilité d'existence de ses acteurs : 28 hôtels existent encore à la même adresse en 1882 et 1939. Ce sont essentiellement les quartiers de la gare du Nord et du Midi qui sous-tendent cette continuité même s'il convient d'en nuancer fortement la portée ; dans les rues adjacentes à ces stations ferroviaires, les mêmes maisons sont souvent exploitées durant toute la période sous des enseignes et des propriétaires différents. Plus que le succès de leurs gestionnaires, c'est donc bien leur position stratégique qui explique leur longévité exceptionnelle. Certains grands noms pérennes de l'hôtellerie bruxelloise apparaissent cependant un peu plus tard dans notre étude et modifie sensiblement le résultat de nos calculs.
En matière d'investissements de (très) gros capitaux, deux vagues importantes de création hôtelière peuvent en effet être distinguées dans la capitale : la Belle Epoque, tout d'abord, avec la création du *Cosmopolite* (1891), du *Métropole* (1894), du *Palace* (1909), de l'*Astoria* (1910)… ; les années 1920 avec celle du *Terminus-Nord* (1920), de l'*Albert Ier* (1930), de l'*Atlanta* (1928-29), ou du *Plaza* (1930-31). Si certains de ces derniers établissements ont vu le jour dans la décennie suivante, la décision de les construire, s'était prise dans l'euphorie économique des années précédentes. La Première Guerre mondiale joue un rôle crucial et

[1] « U.H.R.L.B. – AG annuelle du 24 janvier 1939 » in *B.H.* n°4 du 15 février 1939, p.104. Le nombre de membres inscrits en 1930 ne sera atteint à nouveau qu'en 1938.
[2] Pour une vision globale des chiffres donnés, nous renvoyons à nouveau au tableau récapitulatif en annexe de cette thèse (annexe n°3).
[3] L.TISSOT, « Hôtels, pensions, pensionnats… », *op.cit.*, p.72.
[4] *Loc.cit.*

indéniable dans ces disparitions puisque sur les 63 hôtels de 1882 existants encore en 1912, 40 % d'entre eux (25 maisons) auront disparu en 1922.

Alors qu'une certaine stabilité paraît caractériser les pensions dans la période 1902 et 1912 (on retrouve souvent les mêmes enseignes, les mêmes noms de propriétaires), la guerre semble briser ce relatif équilibre. Elles connaissent par la suite une précarité encore plus grande que celle des hôtels : plus de la moitié des pensions en activité en 1902 ne survivent pas jusqu'à l'Armistice (74 disparitions sur 130 pensions en 1902) et seulement quatre d'entre elles continueront à être exploitées, à la même adresse, jusqu'en 1939 ! A la différence des hôtels, les pensions demeurent donc des activités individuelles dépendant entièrement de leur propriétaire ; son retrait des affaires signifie également, la plupart du temps, la fermeture de la maison. Durant l'entre-deux-guerres, un roulement perpétuel d'effectifs affecte le monde bruxellois des pensions même si, dans cette catégorie aussi, des logiques de concentration spatiale semblent jouer et assurer une plus longue pérennité à certaines d'entre elles. Dans les mêmes rues, les mêmes quartiers et dans les mêmes maisons, des propriétaires différents se succèdent, parfois sous des dénominations fluctuantes.

Nous l'avons vu, les événements extérieurs ne sont pas étrangers à l'évolution générale du secteur de l'accueil : guerre, crise économique, transformations urbaines et expositions internationales influent profondément sur la géographique hôtelière. Il reste néanmoins indéniable qu'une réelle force d'inertie traverse la période et que les espaces d'hébergement hérités du passé marquent toujours les logiques d'implantations plus récentes. La fracture est-ouest, la division haut-bas de la ville ainsi que le non-investissement des quartiers populaires, caractéristique du logement résidentiel local, articulent aussi en partie les logiques d'implantation de l'hôtellerie. Seule différence notable, si la fonction commerciale croissante du centre eut tendance à faire fuir les élites bruxelloises vers la périphérie verte[1], la centralité demeurera un argument décisif dans le choix des voyageurs fortunés. Après 1880, les nouveaux boulevards du centre constitueront un emplacement privilégié pour les palaces de prestige de la capitale.

Le constat global mérite toutefois quelques nuances complémentaires. La géographie hôtelière de la ville de Bruxelles quitte en effet partiellement, durant la période étudiée, le positionnement dichotomique ancien relativement simple entre un haut élitiste et un bas populaire pour présenter un profil multipolaire plus fin où les disparités sociales persistent naturellement mais de manière moins tranchée. La construction des boulevards centraux et l'importance hégémonique des gares suscitent, à partir de la fin du XIXe siècle, la création de plusieurs noyaux de concentration, sans prépondérance écrasante de l'un au détriment de l'autre. Des pôles puissants se dégagent bien évidemment – que l'on songe à la gare du Nord et aux boulevards centraux, notamment – mais n'excluent pas nécessairement l'émergence de nouveaux quartiers en pleine croissance comme les quartiers ixellois aux abords de l'avenue Louise, répondant à une demande alternative pour laquelle centralité et loisirs ne représentaient pas un impératif absolu.

[1] T.DEBROUX (et alii), « Les espaces résidentiels de la noblesse à Bruxelles (XVIIIe-XXe siècle) » in *Belgeo*, n°4, 2007, p.450.

### 2.2.2 La capacité hôtelière à Bruxelles

Une analyse spatiale du secteur hôtelier dans la capitale ne doit, en aucun cas, se limiter à un simple calcul par unité. Une telle vision fausserait franchement la réalité, en occultant les capacités d'hébergement pratiques de certains quartiers : un mastodonte de plusieurs centaines de chambres de la place Rogier pouvait abriter autant de voyageurs que la nébuleuse des dizaines et des dizaines de pensions bourgeoises de l'avenue Louise…

Il s'avère cependant très difficile de rassembler des informations fiables et pertinentes sur la capacité hôtelière du secteur de l'accueil Bruxelles entre 1880 et 1940. Exprimée sur des bases parcellaires et éparses, elle se révèle par conséquent rarement comparable.
A l'exception notable des registres des patentables, les sources ne mentionnent pratiquement jamais ce détail en début de période. Seuls les guides de voyages et les publicités l'évoquent ponctuellement. Le *Guide-Tarif des Hôtels de Belgique* sera le premier, à partir de la fin des années 1920, à indiquer systématiquement le nombre de chambres disponibles dans chaque hôtel recensé. Mais, même lorsqu'elles existent, ces précisions méritent d'être prises avec énormément de précautions. Le *Guide des Hôtels de la Belgique*, publié vers 1910 par la « Ligue de Propagande pour attirer les visiteurs étrangers », contenait déjà quelques détails sur ce point. Néanmoins, un croisement avec les quelques chiffres donnés par un guide *Baedeker* contemporain, nous indique indubitablement que la plupart des informations données par la brochure de la Ligue s'avéraient largement exagérées ou du moins laissées dans un flou artistique maîtrisé. Tandis que le guide allemand précise le nombre de chambres, le second informe sur le nombre de lits… et les différences peuvent se marquer en cinquantaine, voire centaines d'unités ![1] Comme le *Guide des Hôtels* était réalisé sur base des précisions fournies par les hôteliers eux-mêmes, au contraire du *Baedeker*, il est fort probable que ces ceux-ci étaient à la source-même de ces appréciations généreuses, toujours plus hautes que celles du guide indépendant.

[1] Exemples : l'Astoria compte 250 lits pour la *Ligue*, mais 200 chambres pour le Baedeker, le Métropole 600 lits ou 500 chambres, etc. Définir la capacité d'un hôtel en lits, plutôt qu'en chambres, est naturellement plus impressionnant mais surtout, encore plus difficilement vérifiable ! *Guide des Hôtels de la Belgique*, Bruxelles, Ligue de Propagande pour attirer les visiteurs étrangers, s.d, pp.12 et ss. K.BAEDEKER, *Belgique et Hollande, y compris le Luxembourg. Manuel du voyageur*, Paris, Paul Ollendorf, 1910, pp.11-12.

**<u>Illustration 3.6.</u> : Publicité du Palace Hôtel, c.1911**
Archives communales de Saint-Josse-ten-Noode, Archives Musée Charlier, Fonds Yvonne Dujaquier, Commerces avant 1940.




Il est vrai que la notion de grandeur conservait encore à cette époque une connotation de modernité, de qualité et de confort éminemment positive dans l'imaginaire des voyageurs.[1] Par exemple, lors de son inauguration en 1909, le *Palace* n'hésita pas à axer sa communication sur le slogan percutant de « *500 chambres, 500 téléphones, 500 salles de bains* » alors que l'établissement n'en comptait initialement que 400…[2] Stratèges publicitaires inspirés, les propriétaires du *Palace* avaient bien compris que le demi-millier devait assurément frapper plus durablement les esprits.

Les registres des patentables nous indiquent que les établissements de moins de cinq chambres constituaient l'immense majorité du parc hôtelier bruxellois dans les années 1880 et 1890. La prépondérance des classes de taxation les plus basses en fait foi. Lorsqu'on se penche exclusivement sur les hôtels de tourisme, assurément les plus grands, leur capacité demeure limitée. Elle tournait en majeure partie autour de la vingtaine, voire parfois de la trentaine de chambres. Les « géants » du secteur se concentraient aux alentours de la rue Neuve mais ne dépassaient jamais à cette époque les cinquante chambres. Deux notables exceptions : le *Grand Hôtel* du boulevard Anspach qui comptait déjà 140 chambres sous l'administration de Jean Girod en 1882[3] ainsi que l'*Hôtel Bellevue* d'Edouard Dremel qui comptait une centaine de chambres, sans plus de précision.[4]

[1] P.BATTILANI, « Des grands hôtels aux entreprises familiales… », *op.cit.*, pp.29-30.
[2] *Le Palace – Brussels Lifestyle Magazine*, N°1 – 2008, pp.10-11. W.BRULS, D.VAN HOOF, *op.cit.*, p.88.
[3] A.V.B., *Registre des patentables*, 1882, section 4, n°1103.
[4] *Ibidem*, section 7, n°847. Notons toutefois que, payée par personne et non par établissement, la patente couvrait l'exploitation des deux établissements contigus appartenant à Dremel, l'*Hôtel de Bellevue* et l'*Hôtel de Flandre*. Impossible de les différencier. Rappelons aussi que les S.A. étaient absentes des registres (bien que le *Grand Hôtel* que nous venons de citer en soit une !) : par conséquent, nous ne possédons aucune information sur l'*Hôtel Central*, face à la Bourse, qui devait certainement posséder un nombre comparable de chambres que son proche concurrent, le *Grand Hôtel*.

En 1890, le *Journal de la Cuisine* considérait encore le nombre de 65 chambres comme étant des « *locaux* […] *vastes* ».[1] Le *Grand Hôtel des Boulevards*, établissement renommé de la place Rogier n'en comptait, à la même époque, que 36.[2]
Les hôtels bruxellois ne connurent pas d'agrandissements notables avant le tournant du siècle. A cette période, beaucoup d'exploitations des environs de la rue Neuve doublèrent leur capacité grâce à l'annexion de leurs voisins (d'après des publicités, l'*Hôtel de l'Univers* atteignait les 120 chambres en 1896, le *Suède*, rue de l'Evêque, 100 et le *Métropole*, nouvellement construit, 160[3] ; en 1897, c'est au tour de l'*Hôtel de Saxe*, toujours rue Neuve, d'accéder au cap symbolique de la centaine[4]). La frénésie du « toujours plus grand » ne semble donc avoir touché l'hôtellerie bruxelloise que dans les dernières années du XIXe siècle.

Si à l'échelle nationale, la capitale se plaçait, avec la Côte, en tête du secteur en terme de taille, loin devant les Ardennes où un « hôtel moyen » disposait en moyenne, avant 1914, de 10 à 20 chambres,[5] à l'échelle internationale, Bruxelles semblait d'échelle petite et ne connaît pas de développements d'accueil gigantesques comparables à ses voisines. A la veille de la Première Guerre mondiale, la France comptait déjà pas moins de cinq exploitations de 400 chambres, deux comptabilisant 500 chambres, et même un véritable paquebot de 800 chambres incarné par le *Grand Hôtel* de Paris. Les établissements de 200 chambres fleurissaient aussi dans l'Hexagone avec 61 enseignes recensées et près de 22 en Italie, essentiellement dans les villes d'art à haut potentiel touristique.[6] Plus avancés, les Etats-Unis connaissaient déjà des bâtiments de 1000 chambres vers 1900.[7] Vivant sur une autre échelle spatiale et un marché plus grand, ces géants américains bénéficiaient de l'arrivée massive, en des lieux restreints, d'une clientèle nombreuse dépendante du chemin de fer. L'invention de l'automobile et sa diffusion de masse précoce dans ce pays bouleverseront en profondeur l'organisation de l'hôtellerie locale, soumise désormais, et bien plus fortement qu'en Europe, aux diktats de la route.[8]

Après 1900, le quartier nord et la partie des boulevards centraux comprise entre la Bourse et la place Rogier concentrèrent de manière croissante l'hôtellerie à très haute capacité de Bruxelles. Au déclin progressif des anciens pôles importants du quartier Royal et de la rue Neuve répondit une massification exponentielle des environs de la gare du Nord.

[1] « Les restaurants de Bruxelles : L'Hôtel de l'Espérance » in *J.d.C.*, 1890, p.93.
[2] « Les restaurants de Bruxelles : L'Hôtel et le Café des Boulevards » in *J.d.C.*, 1890, p.131.
[3] *Le Monde Voyageur. Op.cit.*, n°1 du 16 février 1896, p.4.
[4] *J.d.C.*, 1897, p.394.
[5] S.QUERIAT, La *mise en tourisme de l'Ardenne, op.cit.*, vol 2, pp.216-217. Seules Liège et Spa font figure d'exception avec quelques grands établissements isolés atteignant la centaine de chambres.
[6] P.BATTILANI, « Des grands hôtels aux entreprises familiales… », *op.cit.*, p.29.
[7] Le *Waldorf Astoria* de New York atteignit ce nombre symbolique en 1897. Le second hôtel du même nom, inauguré en 1931, doubla ce chiffre. F.ASCHER, (et alii), *Luxe, habitat, confort, op.cit.*, p.24.
[8] A.K.SANDOVAL-STRAUSZ, « Hotel » in *Encyclopedia* of *American Urban History*, Sage Publications, 2006. http://sage-ereference.com/urbanhistory/Article_n252.html. Consulté le 3 septembre 2009. Voir le chapitre éloquent du même auteur : « The automobile and the end of an era » in *Hotel. An American History, op.cit.*, p.133 et ss.

En 1905, le *Métropole* possédait 350 chambres pour une disponibilité de 400 lits.[1] Le *Palace*, en 1909, dépassait toutes les proportions antérieures en proposant 400 chambres équipées. Durant deux décennies, il fera figure d'élément isolé et exceptionnel dans le paysage bruxellois. Son voisin, à l'ouest de la place Rogier, le *Royal-Nord* ne proposera encore en 1920, après une ambitieuse campagne de modernisation, que 70 chambres, dont la moitié avec salles de bain.[2] En 1930, l'*Albert Ier*, concurrent direct flambant neuf, édifié à côté du *Palace*, multiplia les équipements et les innovations technologiques pour rivaliser avec ce dernier mais ne disposait toujours que de 200 chambres. Ailleurs à Bruxelles, seul l'*Hôtel de l'Espérance*, en face de la gare du Midi, pouvait aussi proposer grâce à une politique d'agrandissements successifs un nombre équivalent de chambres dans une autre partie de la ville, dès 1906.[3] En dehors de la place Rogier, des boulevards centraux et de l'*Espérance* au Midi, les établissements de plus d'une centaine de chambres demeureront, en réalité, rares dans l'agglomération jusqu'en 1940.

A la veille de la Seconde Guerre mondiale, Bruxelles reste une ville d'hébergement où les petites unités indépendantes sont très nombreuses et surtout majoritaires. La *Belgique Hôtelière* n'hésitera d'ailleurs pas à juger, en 1923, la capacité hôtelière locale comme « *notoirement insuffisante* ». Et d'ajouter qu'« *Il y a place à Bruxelles pour plusieurs grands hôtels, d'une capacité minimum de 500 chambres chacun. Ce ne sont pas des « Palaces » de luxe que l'on désire, mais simplement des hôtels confortables, hygiéniques et pourvus de tous les perfectionnements modernes.* »[4]. Le regard tourné vers l'étranger, les professionnels de la capitale avaient donc parfaitement conscience de la modestie du secteur local par rapport aux autres grandes villes européennes et de ses perspectives d'agrandissement.

### 3. Un essai de typologie

L'extension de la pratique touristique vers des classes sociales intermédiaires et la massification générale de la clientèle itinérante dans la ville sont la source, durant la période étudiée, de changements progressifs dans la nature des services hôteliers proposés à Bruxelles. Ces derniers se caractérisent par une extension géographique de leur assise, débordant largement le Pentagone originel, et par une diversification nette de leurs formes, passant du développement des grands hôtels standardisés comprenant plusieurs centaines de chambres à la subsistance forte d'établissements de taille moyenne et à la prolifération de pensions familiales beaucoup plus petites.[5]

La première analyse spatiale globale que nous venons de présenter réaffirme, à nos yeux, l'existence d'une variété de situations que nous désirons détailler dans les pages suivantes. Il s'agira de préciser, pour chaque type déterminé, leurs caractéristiques respectives en exposant leurs modes de gestion propre, leur nature exacte, les spécificités de leur bâti, de leurs clientèles, etc.

[1] « Une visite de l'Hôtel Métropole » in *J.d.C.*, 1905, p.285.
[2] « Transformations » in *J.d.C.* n°16 du 15 août 1920, pp.166-167.
[3] « A l'Hôtel de l'Espérance » in *J.d.C.*, 1906, p.398.
[4] « Capacité hôtelière insuffisante » in *B.H.* n°22 du 15 novembre 1923, pp.323-324.
[5] N.SHOVAL, K.COHEN-HATTAB, « Urban hotel Development patterns… », *op.cit.*, p.916.

Plus largement, cet essai typologique ambitionne d'illustrer la complémentarité et la vivacité des plus petites exploitations hôtelières dans le paysage urbain de l'Horeca et d'éclairer les causes de la prédominance féminine dans la profession, une présence massive qui se marque déjà clairement à la consultation des annuaires de commerce. Au final, s'esquisseront donc les permanences et les recompositions perpétuelles qui traversent les différents pôles hôteliers de ville au cours des soixante années étudiées.

### 3.1 Le centre : l'héritage historique des malles-postes

Au centre de la capitale, l'analyse de nos cartes de localisation nous informe qu'une relative inertie dans la géographie hôtelière semble jouer pleinement. Les pôles de concentration qui s'y dessinent à la fin du XIXe siècle paraissent en effet constituer la continuité directe d'une implantation ancienne préalable au voûtement de la Senne. Les alentours immédiats de la Grand'Place (C5) et deux places en particuliers, celle de la Vieille-Halle-aux-Blé (C7) et celle du Vieux-Marché-aux-Grains (C6) regroupaient déjà plusieurs établissements dont l'existence était structurée, jusque dans les années 1850, autour des haltes des services de messageries et de diligences qui desservaient tout le pays. Mises à mal en un temps record par le chemin de fer, ces exploitations subsistèrent discrètement dans la deuxième moitié du siècle en se recentrant sur leurs seules activités d'hôtellerie et de restauration.

**Illustration 3.7. : *Hôtel du Grand Bavière*, place du Vieux-Marché-aux-Grains (début XXe siècle)**[1] J.DUBREUCQ, *Bruxelles 1000*, *op.cit.*, vol.3, p.193.




*L'Hôtel du Grand Bavière*, halte de diligences très importante du centre de la capitale, dans la première moitié du XIXe siècle, continua à organiser des messageries « à la carte » pour une clientèle rurale vers Vilvorde et Uccle jusqu'en 1914.[2] L'architecture des lieux nous informe sur l'ancienneté du bâti, et vraisemblablement aussi sur celle de l'enseigne (Jacques Dubreucq fait remonter son existence au moins au XVIIIe siècle)[3]. Nous nous trouvons incontestablement ici devant une frange progressivement devenue obsolète de l'hôtellerie bruxelloise, survivant, au début du XXe siècle, sur ses acquis et une clientèle modeste d'habitués. Aucun touriste ne devait fréquenter ce genre de

[1] Le propriétaire inscrit sur la façade du bâtiment (J.Peeters-Rogaux) est recensé dans les éditions de nos annuaires de commerce de 1902 et 1912. Dans l'édition de 1922, sa veuve exploite seule l'affaire avant de disparaître. Le *Grand Bavière* n'existe plus en 1932.
[2] *Ibidem*, vol.3, p.193.
[3] *Ibidem*, vol.3, p.192.

maisons, absentes des guides et destinées en priorité aux voyageurs provinciaux. Héritier d'une longue tradition, le *Grand Bavière* tenta de poursuivre sa vocation d'hébergement après la disparition des malles-postes mais son « heure de gloire » était manifestement révolue. Perdurant sur un mode suranné jusque dans les années 1920, il disparut durant cette décennie de nos annuaires comme les autres auberges de la place du Vieux-Marché-aux-Grains. Eloigné des nouveaux circuits d'échanges centrés sur les gares ferroviaires, ces établissements avaient perdu leur raison d'être économique, un constat qui devait signer irrémédiablement leur déclin. Beaucoup d'entre eux furent transformés en commerces.[1]

L'*Hôtel du Canal de Louvain*, Marché-aux-Peaux, non loin des Galeries Saint-Hubert, représentait une autre maison née de l'exploitation traditionnelle de réseaux de malles-postes. Jusque dans les années 1850, l'auberge revêtait une importance commerciale cruciale puisqu'elle regroupait les départs de diligences vers Louvain, Diest, Aarschot et Hasselt. Elle aussi dut se résoudre à réduire drastiquement ses activités autour du simple hôtel de voyageurs.[2] Le *Canal de Louvain* perdura, sous cette forme, discrètement jusqu'à la veille de la Première Guerre mondiale. Membre de l'U.H.R.L.B., l'établissement semblait pour la corporation faire figure de relique charmante mais surannée du passé. Ainsi, en 1896, le *Journal de la Cuisine* relatait en termes presque nostalgiques la fête d'allure très familiale qui s'était tenue dans l'hôtel pour célébrer le 76$^{e}$ anniversaire de sa propriétaire, la veuve Slagsmulder. Accompagnée durant des années par son époux, elle entourait ses pensionnaires, selon la revue, de soins quasi maternels depuis plus d'un demi-siècle. L'article s'apparente à un témoignage attendri sur les habitudes d'un monde professionnel révolu.[3]

Les raisons d'être des maisons hôtelières du vieux centre n'étaient pas seulement liées aux anciens services de diligences. Près de la Grand'Place notamment, pullulaient les petites maisons alliant quelques chambres à un débit de boissons. La rue des Bouchers, de caractère foncièrement populaire à la fin du XIXe siècle,[4] était un des lieux de sortie attitré des étudiants de l'Université de Bruxelles, sise alors, non loin de là, au Cantersteen, dans le palais Granvelle. Ces étudiants, invariablement sans le sou, y trouvaient plats, bières et compagnie féminine à bon marché.[5] Plusieurs des cafés de la rue des Bouchers, ainsi que de la petite rue des Bouchers, mirent des chambres à disposition des voyageurs durant l'ensemble de la période, bien que le déménagement de l'Université vers le plateau du Solbosch, après la guerre, ralentisse nettement le dynamisme hôtelier de ces artères.
Les rues menant à la Grand'Place n'étaient pas en reste. Ainsi, la rue de la Violette constituait un autre axe fréquenté par les universitaires. L'*Hôtel de la Porte Verte* hébergeait les réunions de plusieurs cercles et se recommandait spécialement, dans une publicité de 1893, « *à MM.*

[1] *Ibidem*, vol.9, pp.129-135.
[2] *Ibidem*, vol.5, pp.321-323.
[3] « Jubilé » in *J.d.C.*, 1896, p.592.
[4] J.d'OSTA, *Dictionnaire anecdotique…*, *op.cit.*, pp.51-53.
[5] F.FISCHER, *Bruxelles d'autrefois*, Bruxelles, éditions Labor, 1941, pp.92-95. Et, J.DUBREUCQ, *op.cit.*, vol.5, pp.271, 280, 290. « *La rue des Bouchers, vers l'époque 1890/1895, semblait être le Quartier général des étudiants de l'U.L.B. Ceux-ci étaient plutôt bruyants.* » confirme Emile Martin, un octogénaire, dans un document dactylographié vers 1955 et conservé à la Bibliothèque Royale. (E.MARTIN, *Souvenirs de la vie bruxelloise 1890-1930*, s.l.n.d., p.8.

*les Etudiants, pour les soins de sa cuisine et la modicité de ses prix.* »[1] Nos annuaires nous indiquent néanmoins qu'elle ne survécut pas à la décennie 1910. L'*Hôtel-Restaurant du Petit Cygne*, dans la même rue, eut une existence plus longue puisque nous avons relevé son inscription dans le Mertens jusqu'en 1932, mais ne différait assurément pas dans la nature des pensionnaires qu'il hébergeait. Pour se faire connaître, le nouveau propriétaire n'hésita pas à recourir à des expédients très économiques : il sur-imprima grossièrement, sur la trame d'un lot de cartes postales quelconques qu'il avait dû récupérer à bas prix (représentant le salon des antiquités de l'exposition de Saint-Trond) les nouveaux tarifs en vigueur dans son exploitation ![2]

**Illustration 3.8. : Publicité du *Bouillon moderne – Café-Hôtel-Restaurant,* petite rue des Bouchers, 5 (juillet 1919).** A.V.B., Fonds Fauconnier n°94. Datation manuscrite.




L'intitulé de « Bouillon » indique déjà sans ambigüité la destination populaire de l'établissement dont cette publicité fut éditée sur simple feuille volante. L'information sur les chambres, reléguée en fin d'encart, après la description exhaustive des menus disponibles, souligne le caractère secondaire de l'activité hôtelière : le *Café-Hôtel-Restaurant* offrait d'abord un lieu de restauration. Aucun détail n'est donné quant à la qualité du service hôtelier (qu'est-ce une chambre « moderne »? Possédait-il des sanitaires, le chauffage central, l'électricité, le téléphone ?), un silence qui induit sans doute que l'hôtel disposait d'une infrastructure d'accueil sans luxe.

Le *Bouillon* n'est déjà plus recensé dans l'*Annuaire Mertens et Rosez* de 1922.

Vers 1910, Julien Hoffmann se lança dans une campagne de diffusion plus ambitieuse. A la différence de ses voisins, absents de ce genre de publications, il paya une annonce dans un guide touristique pour faire connaître son *Hôtel-Taverne du Manneken-Pis* de la rue du Chêne. Le voisinage direct de la plus célèbre statuette bruxelloise l'avait peut-être conforté dans sa volonté de s'élargir à une clientèle touristique plus rentable (c'est-à-dire moins locale et moins estudiantine) que ses concurrentes du quartier. Le public visé restait cependant assez populaire puisque Hoffmann tabla l'essentiel de sa communication sur son établissement sur

[1] J.DYBREUCQ, *op.cit.*, vol.9, p.354.
[2] Collection personnelle.

la dégustation de la « *véritable liqueur de Manneken-Pis* » et la présence d'un « *piano électrique avec vues cinématographiques montrant Manneken-Pis en tenue de gala, pissant vin et bière* »[1] Sans succès apparemment puisque l'*Hôtel-Taverne du Manneken-Pis* disparut rapidement. Nous n'avons répertorié son existence qu'en 1912 dans les *Annuaires* consultés.

Les alentours de la Grand'Place concentrait aussi plusieurs enseignes de gamme moyenne dont l'affluence était assurée essentiellement par la venue d'habitués et leur centralité. La description dans la revue professionnelle du *Journal de la Cuisine*, de l'*Hôtel du Grand Café*, rue des Eperonniers, nous dresse un parfait résumé du profil de cette hôtellerie traditionnelle qui, pour la plupart ne survécut pas au conflit de 1914-1918. « *C'est une maison à la clientèle fidèle, elle a ses fervents, qui depuis de longues années, vingt-cinq ou trente ans, ne fréquentent que l'hôtel et le restaurant du Grand Café.* […] *Les voyageurs qui viennent de province y mangent à table d'hôte et font pour trois francs un excellent dîner, dans un coquet local.* […] [Il] *est* […] *très avantageusement situé dans une rue fréquentée, à deux pas des Galeries Saint-Hubert, et du centre*. »[2]

La rue de la Fourche, à quelques centaines de mètres de l'Hôtel de Ville de Bruxelles, accueillait un établissement qui marqua durant plusieurs dizaines d'années l'hôtellerie de la capitale : l'*Hôtel de Cologne* (rebaptisé après 1918 de la désormais plus consensuelle enseigne d'*Hôtel des Négociants*). Au contraire des hôtelleries précédentes, celui-ci était régulièrement présent, dès le XIXe siècle, dans les guides de voyage consultés, bien que ceux-ci ne manquaient pas d'en préciser le standing modeste. Baedeker le réservait ainsi « *aux commis voyageurs allemands* »[3] en 1901, avant de préciser dans son édition de 1910 qu'il s'agissait d'une « *ancienne maison où l'on mange*[ait] *bien*. »[4] A la fin du XIXe siècle, sa table d'hôte était réputée et ses chambres offraient un aménagement jugé correct et propre pour un prix peu élevé. [5] Géré par le père, l'établissement fut repris durant plusieurs années par ses enfants, Guillaume Reyckaert et ses sœurs, avant d'être revendu à des propriétaires particuliers successifs. L'*Hôtel de Cologne* ne connut pas le déclin irrémédiable de ses concurrents dont la vie avait été modelée par le développement des malles-postes. Sa position centrale, non loin de la Bourse et de l'artère commerçante de la rue Neuve, lui assura une clientèle régulière qui lui permit de connaître des extensions progressives à la fin du XIXe siècle, grâce à l'annexion d'immeubles voisins[6] Au début des années 1920, l'hôtel comptait officiellement quatre-vingt chambres.[7]

L'entre-deux-guerres confirma sa vocation plus populaire à destination de voyageurs de commerce et de petits employés. Jamais mentionné dans le *Michelin*, l'*Hôtel des Négociants*

[1] *Brussel en de voorsteden - Nieuwste gids*, Bruxelles, de Boeck, vers 1910, p.61. Il est d'ailleurs intéressant de souligner que l'annonce paraît en français dans un guide néerlandophone. Le cas n'est pas isolé, ni dans ce guide, ni sur l'ensemble de la période. Les publicités traduites en néerlandais demeureront rares dans nos guides, plus courantes en anglais, preuve de leur destination principalement internationale.

[2] « Les restaurants de Bruxelles : Hôtel du Grand-Café » in *J.d.C.*, 1890, pp.140-141. « Les restaurants de Bruxelles : La taverne Saint-Jean » in *J.d.C.*, 1890, p.201.

[3] K.BAEDEKER, *op.cit.*, 1901, pp.13-14.

[4] *Ibidem*, 1910, p.12.

[5] « Les restaurants de Bruxelles : L'Hôtel de Cologne » in *J.d.C.*, 1891, p.107.

[6] A.V.B., T.P. n°73 941, rue de la Fourche 21 : Reyckaert transforme et agrandit la maison pour l'annexer à l'Hôtel de Cologne (1892) ; n°47 142 : *ibidem*, transformations (1902-1905) ; n°1330, *ibidem*, Guillaume Reyckaert détruit le grenier et surélève l'immeuble (1908).

[7] Publicité parue in *Brussel*, Bruxelles-Attractions, s.l.n.d., [c.1920-1925].

était considéré en 1927 comme une « *installation modeste* »[1] et d'un « *confort moins luxueux quoique généralement satisfaisant* », quatre ans plus tard.[2] A la fin de la période étudiée, l'enseigne se maintenait dans cette gamme moyenne « *avec petit confort* ».[3] Indice probant de l'importance désormais cruciale du train pour le secteur et de la réactivité du propriétaire de l'hôtel, celui-ci adjoignit à son enseigne, dès avant la Première Guerre mondiale, le nom d' « *Hôtel de la Gare centrale* » pour devancer la construction de la station dont on commençait à envisager l'édification dans le cadre des travaux de la Jonction Nord-Midi. Cette gare devait, du moins l'espérait-il, assurer un afflux appréciable de voyageurs pour la maison. Le projet prit cependant tant de temps à se matérialiser que, lorsque la station centrale fut inaugurée en 1952, l'hôtel avait fermé ses portes depuis belle lurette, faute de clients.[4] En état de délabrement avancé, il fut détruit en 1957 pour faire place à un immeuble fonctionnaliste de 5 étages.[5]

*Les établissements situés au centre de la ville se caractérisaient par leur ancienneté et leur caractère plus populaire. Héritages des services de malles-postes, ils survécurent pour la plupart sur un mode modeste jusqu'à la Première Guerre mondiale. Les alentours de la Grand'place concentrait plus particulièrement des petits cabarets estudiantins, mis à mal par le déménagement de l'U.L.B. au début des années 1920. On y trouvait également d'autres maisons établies de longue date, essentiellement fréquentées par une clientèle de voyageurs de commerce et d'habitués. Sans doute en raison de son bâti pluri-centenaire qui sous-entendait un équipement basique, le tourisme ne constituait pas une branche de leur clientèle.*

### 3.2 Les grands boulevards et l'antique axe Nord-Sud

#### 3.2.1 L'héritage traditionnel de la rue Neuve et de ses environs

La rue Neuve fut tracée en 1649 sur l'initiative d'un promoteur immobilier privé qui ambitionnait d'en faire un ensemble de prestige, conçu pour attirer la bourgeoisie bruxelloise. Au début du XIXe siècle, elle commença à perdre ce profil social originel au profit de la place Saint-Michel (future place des Martyrs) toute proche et récemment construite. L'inauguration, à son extrémité, de la gare du Nord, en 1846, accélérera sa mutation en y favorisant l'éclosion des commerces et des hôtels. Les anciennes maisons patriciennes y furent progressivement converties pour leur finalité économique nouvelle.[6]

Avant le voûtement de la Senne, la rue Neuve et ses prolongements directs de la rue des Fripiers et de la rue du Midi constituaient la seule voie traversant la ville du Sud au Nord, reliant les deux stations ferroviaires principales de la capitale. Dans le bas de la ville, cet axe

[1] O.HENRY, *Guide du touriste en Belgique*, Bruxelles, éd.Générale, 1927, p.202.
[2] *Ibidem*, 1931, p.248.
[3] *Guide Taride de la Belgique et du Luxembourg*, Paris, Cartes Taride, 1936, p.35.
[4] J.d'OSTA, *Dictionnaire anecdotique…*, *op.cit.*, p.127.
[5] A.V.B., T.P. n°79 794, rue de la Fourche 17-21 : état de délabrement (1956). *Ibidem*, n°69 217 : Construction d'un complexe de 5 étages (1957).
[6] J.d'OSTA, *Dictionnaire anecdotique…*, *op.cit.*, p.228. C.DESSOUROUX, P.CHARRUADAS, *Etude historique de la région bruxelloise…*, *op.cit.*, pp.71-72.

antique vit ainsi se multiplier les hébergements pour voyageurs dont beaucoup figurèrent parmi les classiques de l'hôtellerie bruxelloise à partir du début du XIXe siècle.
Au début des années 1880, cette concentration hôtelière était encore fortement marquée et nos cartes de prix nous indiquent que, jusqu'environ 1900, ces établissements proposaient des tarifs relativement élevés, certes inférieurs à ceux pratiqués dans l'aristocratique quartier Royal mais qui restaient dans une fourchette haute à Bruxelles.
Le Baedeker en signalait avant le tournant du siècle plusieurs dont il distinguait quelques-uns par une étoile.[1] Devant des recommandations fluctuantes à leur égard au cours du temps, on peut néanmoins remarquer que les préférences du guide allemand basculèrent nettement, à l'approche de la Première guerre, du côté des nouveaux palaces des boulevards face auxquels les enseignes de la rue Neuve semblent distinctement perdre du terrain. « *Situé un peu à l'écart* »[2], l'*hôtel de Bordeaux*, rue du Midi, se maintint sur un rang plus modeste que ses voisins. Significativement, la rue Neuve disparut des pages du Baedeker dès son édition de 1910 pour ne conserver des exploitations de l'antique axe Nord-Sud que deux hôtels, celui du *Grand-Monarque*, rue des Fripiers, et le *Bordeaux*.
La période tourna à la véritable hécatombe pour le secteur de l'accueil dans ce quartier puisque en l'espace de quelques années, jusqu'en 1914, tous fermèrent leurs portes, à l'exception du *Bordeaux*.

Les causes de ce déclin rapide paraissent claires. La pression économique des commerces de la rue Neuve, couplée aux attraits des palaces plus grands et plus modernes des boulevards centraux, eurent à l'évidence raison d'une hôtellerie pourtant centenaire en ces lieux.
Les propriétaires des hôtels du quartier avaient pourtant, dans le dernier quart du XIXe siècle, lutté âprement pour marquer leur spécificité par rapport aux concurrents tout proches.

Leurs publicités soulignaient notamment, dans une rare unanimité, le caractère « familial », et par extension, honorable, de ces vénérables exploitations. Installés dans un bâti ancien – les maisons bourgeoises reconverties de la rue Neuve – ces hôtels tentèrent de transformer leur taille limitée et difficilement modifiable (même l'adjonction éventuelle d'un étage ou l'absorption de l'immeuble voisin ne pouvaient en aucun cas les faire rivaliser sérieusement avec les mastodontes type *Métropole* des boulevards*)* en un atout.
L'*Hôtel de Saxe* de la rue Neuve, par exemple, vantait sa façade comme étant « *majestueuse dans sa simplicité architecturale* » [3] bien qu'il paraisse évident que l'éclectisme ornementé en vogue à la Belle Epoque faisait bien peu de cas de telles caractéristiques. L'immeuble s'étendant tout en longueur[4] sur à peine deux étages, il convenait d'y voir une qualité rare et bienvenue : le voyageur n'avait pas besoin d'ascenseur pour atteindre, sans effort, sa chambre. Selon son propriétaire, la cour intérieure permettait de jouir d'un espace

[1] Voir annexes n°13 à 16 dans le second volume de ce travail.
[2] K.BAEDEKER, *op.cit.*, 1881, p.13.
[3] « Les restaurants de Bruxelles : Le Grand Hôtel de Saxe » in *J.d.C.*, 1890, p.308.
[4] Comme pour la plupart des établissements d'accueil anciens dans Bruxelles, l'*Hôtel de Saxe* s'était progressivement étendu par l'annexion de la maison voisine au n°77 et 79 de la rue Neuve. A.V.B., T.P n°17 687 – *rue Neuve 77-79, Hôtel de Saxe. Reconstruction de la façade-travaux* (1864-1867).

exceptionnel et rare en ville, tandis que l'abondance des magasins dans la rue conférait aux lieux une animation qualifiée d'« agréable ».[1]

**Illustration 3.9. : Publicité du Grand Hôtel de Saxe, rue Neuve**
*Guide Joanne – Belgique et Hollande*, Paris, Hachette, 1894, p.12.


BRUXELLES

GRAND HOTEL DE SAXE

*Près les Boulevards, la Poste, les Théâtres et la Gare du Nord.*

Accessible à toutes les bourses et où l'on peut aller de confiance sans redouter aucune exploitation. — 120 chambres, Salons, Fumoir, Billard. — Bains. — *Poste et télégraphe.* — *Téléphone n° 67.* — Chambres à partir de 4 fr., lumière et service compris.—**Tarif dans chaque chambre.**

*Eclairage complet de tout l'Hôtel à la lumière électrique.*

En 1901, Baedeker présentait les hôtels de la rue Neuve comme des « *bonnes maisons anciennes où l'on mange bien* »[2] Sur un argumentaire de type traditionnel, ceux-ci axaient en effet une part appréciable de leur image sur la qualité de leur cuisine qui était rappelée dans la plupart de leurs publicités. Au contraire des grands palaces qui concentrèrent immédiatement leurs communications sur leur équipement moderne, les exploitations de l'axe Nord-Sud mirent ces éléments de confort moins ostensiblement en avant malgré leur adaptation timide, dans la décennie 1880, à l'électricité ou à l'ascenseur. Continuateur d'une tradition de l'accueil séculaire, fondée longtemps, à défaut d'amélioration technique, sur la distinction et le raffinement des décors ou la multiplicité des salles collectives, les enseignes du quartier ne se départirent jamais de ces références surannées. La publicité ci-dessus, s'avère représentative de ce besoin perpétuel de rassurer la clientèle et de cette quête centrale de sérieux : « *on peut aller de confiance sans redouter aucune exploitation* » croit bon de souligner le *Grand Hôtel de Saxe.*

Elément remarquable et unique de ces établissements établis au cœur de la ville, la présence de jardins privés, attenant à l'hôtel, constitua finalement au tournant du siècle leur plus fort atout : « *L'hôtel de Suède* [rue de l'Evêque] *est seul à Bruxelles, parmi les grands établissements de son genre situés dans la partie la plus brillante de la ville, à offrir à ses hôtes la jouissance d'un vaste et superbe jardin.* »[3] s'extasia notamment une revue touristique en 1896, avant de déplorer, une année plus tard seulement, sa disparition, suite à la vente de l'*Hôtel de Suède*. La pression foncière intense dans cette partie de la ville avait naturellement balayé cet avantage qui ne pesait pas très lourd face aux enjeux financiers que le

[1] « Les restaurants de Bruxelles : Le Grand Hôtel de Saxe » in *J.d.C.*, 1890, p.308.
[2] K.BAEDEKER, *Belgique et Hollande, y compris le Luxembourg. Manuel du voyageur*, Leipzig, K. Baedeker, 1901, p.14.
[3] *Ibidem* du 1er décembre 1896, p.3.

développement des abords de la place De Brouckère sous-tendait. Le vaste terrain que ce jardin occupait fut rapidement loti.[1]

**Illustration 3.10. : En-tête d'une enveloppe du *Grand Hôtel de l'Empereur*, rue Neuve, 93 (1908)**
Oblitérée en 1908. www.delcampe.net




Les hôtels de la rue Neuve, et de l'axe Nord-Sud en général, ne montrèrent que rarement leur façade dans leurs publicités. Suivant un usage courant dans les guides de voyage anciens, leurs réclames se contentaient souvent de donner un exposé littéraire de leurs services (salles, repas, prix…). *A contrario*, plusieurs des établissements du quartier mirent en évidence, sur cartes postales, ou comme dans l'exemple ci-dessus, sur papier à lettre et enveloppes commerciales, la présence d'un jardin ou d'un cadre vert unique dont ne pouvaient se prévaloir les Grands Hôtels modernes des boulevards centraux tout proches.

Malgré leurs argumentations ciselées, rien ne put sérieusement lutter contre la concurrence agressive des magasins de la rue Neuve. La grande majorité d'entre eux, après avoir englobé eux-mêmes leurs voisins, au milieu du XIXe siècle, au gré du développement de leurs activités, furent à leur tour avalés, cinquante ans plus tard, pour assouvir l'appétit d'expansion des commerces de l'artère parmi lesquels les grands magasins s'avérèrent assurément les plus voraces. En 1902, l'extension exponentielle de l'*Innovation* eut raison de l'*Hôtel de Saxe* : Emile Berheim introduisit une demande pour détruire le vaste bâtiment désaffecté afin d'inclure la parcelle libérée dans les plans d'agrandissement incessant du géant de la vente de détail.[2] L'*Hôtel de l'Univers* suivit le même destin : il fut démoli vers 1910 et son terrain réuni à celui du n°50 de la rue Neuve afin de créer un vaste magasin.[3]
En 1913, l'*Hôtel du Grand Monarque*, rue des Fripiers, disparut à son tour pour permettre l'édification d'un cinéma, le Coliséum.[4] En 1920, l'*Hôtel de la Poste*, une des dernières exploitations hôtelières de la rue Fossé-aux-Loups, fut racheté par le *Crédit du Nord-Belge* qui y installa, après de lourdes transformations, une de ses agences bancaires.[5] L'artère s'était donc totalement convertie, en un temps record, aux domaines de la vente et des loisirs récréatifs.

[1] « Courrier des Hôtels » in *Ibidem* de novembre 1897, p.2.
[2] A.V.B., T.P. n°17 705 Démolition de l'Hôtel de Saxe (1901-1902).
[3] A.V.B., T.P. n°173 et n°18 077 : rue Neuve 48, Démolition par la S.A. *La Victoire* (1910-1912).
[4] A.V.B., T.P. n° 28 216, rue des Fripiers 17 : Construction du cinéma Coliséum (1913-1918). « Echos professionnels - Bruxelles se transforme » in *J.d.C.*, n°3 du 16 janvier 1913, p.27.
[5] « Une disparition » in *J.d.C.* n°19 du 1er octobre 1920, p.195.

Comme nous l'avons précisé dans les lignes précédentes, l'*Hôtel de Bordeaux* demeurera le seul survivant du pôle hôtelier de l'axe Nord-Midi au XXe siècle.[1] Sa position relativement excentrée par rapport à ses concurrents des environs immédiats de la rue Neuve, ont certainement facilité sa pérennité. Sa clientèle plus modeste et plus provinciale que celle à laquelle se destinaient les hôtels *de Saxe, de l'Univers, de Suède*, etc. favorisa sans doute sa longévité. Son rang légèrement inférieur, constamment rappelé dans les guides de voyage[2], lui valut peut-être de souffrir moins violemment de l'apparition des grands hôtels centraux. Rivaliser avec ces derniers sur la même frange élégante des voyageurs descendant à Bruxelles, comme le firent les hôtels de la rue Neuve, était illusoire et peine perdue aux vues des moyens financiers et technologiques respectifs. Aux touristes et commis de commerce moins nantis, le *Bordeaux* proposait un service abordable pour une localisation stratégique identique, à mi-chemin entre les gares du Midi et du Nord. Grâce à sa « *bonne cuisine bourgeoise* [à table d'hôte et ses] *prix modérés et* [ses] *salles de banquets et de mariages*… », la maison proposait un service ciblé sans prétention. Certes, « *la création des boulevards centraux a*[vait] *fait perdre naturellement à la rue du Midi son ancienne animation mais l'Hôtel de Bordeaux ne s'en* [était] *guère ressenti surtout au point de vue de la restauration.* »[3] Comme ses concurrents disparus, le *Bordeaux* s'appuya toujours sur une direction familiale et privée qui s'articula durant l'ensemble de la période étudiée autour de deux « dynasties », les Pierlot et les Gompel, père et fils. La continuité dynastique constitue un élément récurrent dans l'industrie hôtelière en général.

Edouard Gompel fut à cet égard un cas exemplaire de la mobilité extrême que connaissait le personnel hôtelier, dans le secteur touristique particulièrement. Né dans une famille luxembourgeoise, il travailla dans l'industrie hôtelière sur l'ensemble du Continent et dirigea plusieurs établissements aux Pays-Bas, en France, à Monaco et en Belgique. Il s'associa par mariage à une famille également très active dans le secteur de l'accueil à Ostende, le couple Cool-Jacoby, dont deux filles épousèrent des hôteliers gantois, et une troisième, Céline Cool, Gompel. Propriétaire du *Bordeaux* à partir de 1898, Gompel racheta également à sa belle-famille et à titre personnel l'*Hôtel Central* d'Ostende en 1911.[4] Agrandissant et modernisant sans cesse le *Bordeaux*, il en légua dans les années 1930la direction à son fils Emile, trésorier de l'U.H.R.L.B..[5]

*La rue Neuve, proche de la gare du Nord, des commerces et du théâtre de la Monnaie attira par son environnement attractif, dès le début du XIXe siècle, plusieurs hôtels réputés de Bruxelles. Agrandis par annexion des bâtis voisins et exploités sur base familiale, ces*

[1] Il existe d'ailleurs encore aujourd'hui puisqu'un nouvel hôtel a été édifié sur son emplacement, l'*Hôtel Bedford*, 135-137, rue du Midi.
[2] Le Baedeker en 1891 le qualifie notamment de « *modeste* », ce qu'il ne fait absolument pas pour les autres hôtels de la rue Neuve et de la rue des Fripiers dont le guide ne met en évidence que la « *vieille réputation* ». K.BAEDEKER, *op.cit.*, 1891, p.11.
[3] « Les restaurants de Bruxelles : L'Hôtel de Bordeaux » in *J.d.C.*, 1891, p.102.
[4] M.CONSTANDT, « Invloed van Waals en Brussels kapitaal op de Oostende hotelsector voor W.O.I » in *R.B.H.C.*, 14, 3-4, 1983, p.413. A.G.R., Ministère de la Justice, Police des Etrangers, Dossier individuel n°433 747: Edouard Gompel (1885-1946).
[5] A.V.B., T.P. n°33 539 : Hôtel de Bordeaux, rue du Midi, 135, construction d'une annexe (1927) et n°34 304, remplacement d'une marquise (1926)..

*établissements ne résistèrent cependant pas, à partir du dernier quart du XIXe siècle, à la concurrence simultanée des grands hôtels modernes des nouveaux boulevards centraux et à la pression des boutiques dans la rue Neuve. A la veille de 1914, les magasins avaient englobés tous les établissements d'accueil de l'artère.*

### 3.2.2 Les boulevards centraux : le règne des palaces « à la parisienne »L'attrait des nouveaux boulevards

La période que nous étudions débute, comme nous l'avons déjà vu, par les gigantesques travaux de voûtement de la Senne. Cette borne chronologique ne doit rien au hasard puisque ces réaménagements transformèrent en profondeur l'articulation des dynamiques économiques et de divertissements à Bruxelles. Par extension directe, la géographie hôtelière dans la capitale en fut aussi totalement bouleversée : les boulevards centraux donnèrent naissance, dans le dernier quart du XIXe siècle, aux palaces, modèle d'accueil inédit dans la cité. La place de Brouckère et ses alentours en constituèrent le lieu d'expression privilégié. On peut d'ailleurs constater que l'édification des grands hôtels a souvent accompagné un remodelage profond du paysage urbain et de sa restructuration comme l'avait déjà illustré auparavant la construction de l'*Hôtel du Louvres*, puis du *Grand Hôtel*, par les frères Pereire durant les travaux du préfet Haussmann sous le Second Empire en France.

La décision de soustraire la Senne à l'air libre fut prise en 1865 par le Conseil Communal de la Ville de Bruxelles, sur un projet de l'architecte Léon Suys. Il s'agissait d'éradiquer définitivement la problématique du cloaque à ciel ouvert qu'était progressivement devenu la Senne. Son débit s'était considérablement ralenti au cours de siècles, à mesure des nombreux prélèvements qu'elle subissait en amont et des ouvrages industriels (brasseries, teintureries…) qui ponctuaient son parcours. La rivière polluée était devenue sujette à des crues aussi soudaines que ravageuses et ses eaux étaient soupçonnées de jouer un rôle actif dans la propagation régulière d'épidémies meurtrières de choléra. Exécuté sous le mayorat de Jules Anspach[1] (1863-1879), le voûtement induisit, au centre de Bruxelles, la démolition d'un millier de maisons, la canalisation des différents bras de la rivière et la construction de collecteurs d'égouts pour les eaux usées. Le voûtement en tant que tel fut réalisé entre 1867 et 1872 par une entreprise privée, la *Belgian Public Works Company Limited*, mais le contrat fut résilié en 1871, sur fond de scandale financier, et achevé par la ville. Sur l'assise de cet ouvrage d'art d'envergure, s'éleva un paysage urbain totalement inédit dans la capitale : les nouveaux boulevards centraux s'inspiraient nettement des réalisations qu'Haussmann avait lancées pour moderniser Paris sous le règne de Napoléon III.[2] Dès le départ, il fut décidé de ponctuer les boulevards par des monuments publics de prestige (la Bourse de commerce, la

[1] Jules Anspach (1829-1879) : Avocat et franc-maçon, Anspach entra au Conseil communal de la Ville de Bruxelles en 1858. Nommé à l'échevinat de l'Instruction publique, il succéda en 1863 au bourgmestre Fontainas, fonction qu'il occupera sans interruption jusqu'à son décès inopiné en 1879. Son mayorat vit la réalisation d'importants travaux et aménagements à Bruxelles parmi lesquels l'édification du quartier Notre-Dame aux-Neiges ou le voûtement de la Senne. M.MARTENS, « Jules Anspach » in *B.N.*, vol.29, 1956, col.126-130.

[2] Référence sans ambiguïté au modèle parisien, le bourgmestre Anspach fut régulièrement et précocement qualifié de d'« Haussmann bruxellois » Par exemple : L.DERIE, *Exposition internationale 1897. Guide à Bruxelles et à l'Exposition*, Bruxelles, Société belge de Librairie, c.1897, p.23.

Poste centrale, les halles centrales, les magasins du Palais du Midi…) ainsi que d'équipements privés avec l'édification de nombreux théâtres et hôtels, consacrant dès lors définitivement la vocation tertiaire de cette partie de la ville.[1]
La reconstruction des abords du voûtement s'étendirent de 1872 à 1878. Des mesures incitatives furent prises par les autorités communales pour accélérer la création d'immeubles d'habitation haut de gamme. Les édiles désiraient en effet attirer et fixer sur les boulevards une population aisée qui avait tendance depuis quelques décennies à fuir le Pentagone pour ses faubourgs plus verts. Deux concours de façades, pourvus de prix, furent ainsi lancés afin de doter ces artères d'une relative cohérence architecturale et esthétique ainsi que pour assurer une plus-value à la ville, lors de la revente des terrains.[2]

L'inauguration des boulevards consacra donc l'avènement d'une nouvelle dynamique urbaine centrée sur ce nouvel axe nord-sud, reliant les gares du Nord et du Midi, et qui supplanta rapidement celui qui traversait d'ouest en est la capitale depuis le Moyen Age.[3] Les édiles avaient, de ce point de vue, réussi leur pari : le centre de la ville, délaissé jusqu'alors par les élites locales et les voyageurs nantis au profit des hauteurs, plus modernes et mieux aérées, s'imposa en quelques années comme l'artère mondaine et commerciale par excellence de Bruxelles.[4] Les boulevards devinrent même un but touristique en soi : « *Nous engageons vivement le voyageur ou le touriste de se promener le long de ces boulevards, l'ensemble des magasins et étalages est une véritable exposition. C'est d'ailleurs la promenade favorite des Bruxellois ; celle où l'on s'engage le plus facilement et instinctivement parce que là et aux abords se trouve le noyau de l'immense capitale.* »[5]

Pour le secteur Horeca, ce changement ne fut naturellement pas non plus exempt de conséquences. L'animation des boulevards les attira irrésistiblement et insuffla une nouvelle conception de la vie en ville et du commerce que mettait à l'honneur une circulation optimisée.[6] La modernisation du tronçon reliant la Bourse à la gare du Nord s'effectua néanmoins plus rapidement que celui menant vers le Midi. Comme pour l'ensemble des magasins, les grands hôtels privilégièrent en effet clairement le premier au second. « *C'est surtout la partie du boulevard situé entre la Bourse et la place de Brouckère que se concentre la flânerie des oisifs, l'animation des gens occupés.* […] *C'est une pulsation continuelle, activée le matin par le tohu-bohu des halles, l'après-midi par les démarches affairées des boursiers, le soir par l'attirance joyeuse des théâtres ; en tout temps, par le va-et-vient des provinciaux du Midi au Nord ou bien vice-versa, charmés de jeter un coup d'œil sur la*

[1] T.DEMEY, « Le voûtement de la Senne » in *Bruxelles. Chronique d'une capitale en chantier*, Bruxelles, CFC-éditions – Paul Legrain, pp.41-90. C.DESSOUROUX, P.CHARRUADAS, *op.cit.*, p.92. L.EGGERICKX, *Les boulevards du centre*, Bruxelles, Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, Direction des Monuments et Sites, 1997, p.15 et ss.
[2] C.DESSOUROUX, P.CHARRUADAS, *op.cit.*, pp.208-209.
[3] C.BILLEN, *Itinéraire des vitrines à Bruxelles : onze kilomètres à la découverte du commerce du centre-ville*, Bruxelles, Société Royale belge de Géographie, coll. « Hommes et paysages », n°24, 1994, p.7.
[4] C.DESSOUROUX, P.CHARRUADAS, *op.cit.*, p.95.
[5] *Guide belge des Hôtels et Restaurants 1910*, Bruxelles, [1910], pp.27-28.
[6] C.BILLEN, « Jalons pour une histoire du commerce à Bruxelles » in *Commerce et Négoce*, Sprimont, Pierre Mardaga éd., 2003, p.25.

*splendeur des étalages et sur les nouveautés du jour.* »[1] La place de la Bourse constituait depuis la fin du XIXe siècle le point central des départs et des terminus d'un très grand nombre de lignes de tramways.[2] Les lumières et enseignes multicolores de la place de Brouckère accueillaient théâtres, dancings et, dans les années 1930, cinémas, tout comme le boulevard Anspach et le boulevard du Nord (ou Adolphe Max) concentraient boutiques de luxe, restaurants et cafés… Le premier bureau Sabena ouvrit d'ailleurs sur le boulevard Max en 1925, attiré sans doute par la concentration à cet endroit des agences de voyage de la capitale.[3] Le boulevard du Hainaut (ou Maurice Lemonnier) demeura toujours moins élégant et moins animé avec ses magasins spécialisés dans le commerce des pièces détachées[4]

C'est cette animation commerciale qui explique, par exemple distinctement la localisation choisie par Eugène Cavenaile, président de l'U.H.R.L.B. avant 1914, pour étendre ses activités avec ses frères. Propriétaires de la *Taverne Saint-Jean*, dans la rue du même nom, ils installèrent, dans les années 1880, une autre établissement à succès sur le boulevard Anspach, car, comme le précisait distinctement le *Journal de la Cuisine*, ils « *voul*[aient] *donner un plus vaste champ à leurs activités et se trouvant en-dehors du grand mouvement des boulevards qui les attiraient, ils vinrent y fonder la succursale que tout le monde connaît.* »[5] Le nord des boulevards concentraient dorénavant sans conteste l'activité tertiaire bruxelloise. Poussant plus avant leur mouvement vers les endroits stratégiques de la ville, les frères Cavenaile ouvrirent une nouvelle filiale plus importante, le *Grand Hôtel Saint Jean*, d'une cinquantaine de chambres, à côté de la place Rogier, aux coins des rues du Progrès et des Croisades, en 1892,[6] preuve du dynamisme toujours croissant que gagnait le quartier, en prolongation directe du boulevard Adolphe Max.

Les origines de l'*Hôtel Métropole* ne doivent, elles non plus être cherchée ailleurs que dans la popularité incontestée des alentours de la place de Brouckère à la fin du XIXe siècle. Inauguré en 1894, l'arrivée du *Métropole* fut annoncée, cinq années auparavant, par celle du café du même nom, imaginé par les frères Wielemans et dont ils devinrent définitivement propriétaires en 1891. [7] Les Wielemans, brasseurs de profession, avaient décidé d'étendre leurs activités à la distribution-même de leurs productions et avaient à cet égard des ambitions de grand standing clairement affichées. Le café *Métropole* se présentait, dès son ouverture, comme un espace nouveau, inspiré des derniers établissements parisiens et affichant une prédilection affirmée pour la modernité, élément tant recherché par la clientèle aisée qu'il ambitionnait d'attirer. Les installations les plus performantes y furent installées, comme par exemple un système sophistiqué de ventilation des cabinets et urinoirs installés au sous-sol - reflets des dernières préoccupations hygiénistes de l'époque -, des canalisations dissimulées

[1] L.DERIE, *Exposition internationale 1897. Guide à Bruxelles et à l'Exposition*, Bruxelles, Société belge de Librairie, c.1897, p.45.
[2] J.d'OSTA, *Dictionnaire anecdotique…*, *op.cit.*, p.54.
[3] *Ibidem*,. pp.92-93, pp.18-21 et p.196-198
[4] *Ibidem*, p.168.
[5] « Les restaurants de Bruxelles : La Taverne Saint-Jean » in *J.d.C.*, 1890, p.202.
[6] « Echos professionnels » in *J.d.C.*, 1892, p.154. L'Hôtel Saint-Jean fut remplacé par le *Siru* au début des années 1930.
[7] M.-L.LECLEF, *L'hôtel Métropole à Bruxelles. Etude architecturale et historique*, Mém.Lic. U.L.B., Histoire de l'Art, 2007, vol 1, p.12.

dans les murs et un éclairage électrique complet. La décoration raffinée répondait, elle aussi, aux goûts en vogue : entre les colonnes, trônaient sur des socles de marbre, des luminaires sous formes de chimères.[1] Dans cette optique, le café ne se concevait plus comme un simple débit de boissons mais comme une attraction à la mode. Il s'agissait d'un immense café-concert de plusieurs centaines de places où un podium avait été aménagé pour accueillir un orchestre de vingt-cinq musiciens. Sa gestion était laissée à un professionnel sous la supervision des Wielemans.[2] Ce genre d'établissements élégants était le fruit direct de la création de ces nouveaux boulevards ; leur vitrine constituait l'avant-scène d'apparat qui offrait à la vue des passants, à la fois l'excellence de leur équipement et une conception inédite de la sociabilité des élites : les cafés permettaient en effet, entre nantis, d'être vus et de voir tout en se protégeant de l'animation de la rue.[3] Il reflète une tendance nouvelle à l'ostentation assumée du luxe et de la richesse dans ces lieux publics, que les grands hôtels reprendront immédiatement à leur compte

Devant le succès de cette première initiative, les Wielemans décidèrent rapidement de racheter la maison voisine, appartenant à la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite, pour y installer un hôtel dans un genre similaire au café, c'est-à-dire moderne et élégant, à l'image des boulevards sur lesquels ils se trouvaient. Officiellement terminé le 27 février 1895,[4] l'hôtel était néanmoins déjà incontestablement en activité depuis l'été précédent.[5]

Sa décoration fut supervisée par Alban Chambon[6], un spécialiste aguerri de l'aménagement de lieux publics de divertissements qui était, à cette époque, au faîte de sa popularité. Il avait déjà mené avec succès à Bruxelles les chantiers de l'*Eden-Théâtre*, au cœur du nouveau quartier Notre-Dame-aux-Neiges, et celui du *Théâtre de la Bourse*, rue Auguste Orts, à quelques mètres à peine des boulevards centraux. Nommé architecte de la Cour en 1898, il s'illustra dans la décoration d'autres établissements hôteliers de luxe, dont le *Château d'Ardenne* de Houyet, réaménagé sous les ordres de Léopold II ou, vers 1900, le *Cecil Hotel*, en face de la gare du Nord, dont il était actionnaire.[7] Entrepreneur à succès dont les œuvres étaient appréciées du grand public, Chambon représentait indubitablement pour les Wielemans le

[1] Nous reprenons, légèrement modifié, notre texte tiré de V.JOURDAIN, *Hôtel Métropole*, *op.cit.* p.22.
[2] E.WIELEMANS, *Un monde à l'envers*, Paris, Société des Ecrivains, 2008, p.86.
[3] *Ibidem*, p.181. P.DUHAMEL, « Patrimoine et modernité : double logique de la production et du renouvellement des villes touristiques » in *Mondes urbains du tourisme, op.cit.*, p.301.
[4] A.V.B., T.P. n°571 : place de Brouckère 31 (1891-1894).
[5] Un article de du mois de juillet 1894 de l'*Eventail* mentionne l'organisation d'un banquet dans le tout nouvel hôtel. *L'Eventail* du 22 juillet 1894, p.2.
[6] Alban Chambon (1847-1928) : Artiste français, Chambon suivit une formation de sculpteur à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris qu'il complètera en apprenant le métier de décorateur d'intérieur dans des maisons spécialisées parisiennes. Installé à Bruxelles en 1868, il y ouvrit son propre atelier de décoration, rue de Livourne. On y comptera jusqu'à 200 ouvriers et artisans en 1885. Il s'impose à partir des années 1880 comme le grand spécialiste européen de la décoration de lieux de loisirs (théâtres, casinos, hôtels ou restaurants) et mène de très nombreux chantiers à Bruxelles, Paris, Londres ou Amsterdam. Il s'illustre par la création d'une architecture éclectique, foisonnante et teintée d'exotisme qui inspirera plusieurs confrères contemporains. Victimes des changements de mode, beaucoup de ses réalisations ont malheureusement souvent disparu à l'exception notable du *Métropole*. V.JOURDAIN, *Hôtel Métropole, op.cit.*, p.30.
[7] Annexes au *M.B.* n°3785 du 25 juillet 1902 - *S.A. pour l'exploitation de l'H.C.R.Cecil à Bruxelles* - Constitution.

candidat idéal, apte à conférer à leur nouvelle entreprise le lustre auquel ils aspiraient. Il possédait le talent de traduire au plus près les désirs de ses commanditaires.[1]
Pour les Wielemans, les ambitions étaient claires. Dès son entrée, le *Métropole*, palace moderne et luxueux d'un genre nouveau dans la capitale, devait frapper l'imagination du visiteur. L'hôtel s'apparentait à un écrin « *d'un goût véritablement princier* »[2] dont le voyageur devait se sentir le bénéficiaire privilégié.

Au sein des nouveaux « géants » de l'hôtellerie de luxe bruxelloise, comptant plusieurs centaines de chambres, le fonctionnement du *Métropole* signale encore néanmoins à cette époque la subsistance d'une assise fondamentalement locale du secteur. Malgré sa taille et les sommes énormes mises en jeu, le palace de la place de Brouckère fut, et demeura, avant tout une entreprise familiale. L'hôtel ne représentait primitivement qu'une simple prolongation de son activité-mère, la brasserie. Les Wielemans organisèrent au cours du temps des sociétés autonomes pour gérer leurs différentes entreprises (brasseries, hôtel et plus tard, cinéma) mais la consultation des procès-verbaux des Conseils d'administrations de la S.A. Métropole, ainsi que les témoignages familiaux convergent tous dans le même sens : seuls les descendants directs des fondateurs, Prosper et Edouard Wielemans, ainsi que leurs gendres, contrôlaient les sociétés et prenaient les décisions pratiques. Le récit d'Eric Wielemans (né en 1921) est certes postérieur à la période étudiée mais se fait assurément le relais d'une tradition de gestion familiale collégiale qui peut être indubitablement étendue aux débuts de l'hôtel et à l'entre-deux-guerres : « *Mon père* [Léon Wielemans, fils de Prosper[3]] *et son cousin* [Paul Wielemans, fils d'Edouard (1880-1963)] *ainsi que mon frère aîné* [Claude Wielemans, né en 1914], *formions le comité de direction de toutes nos sociétés. Nous nous occupions en détail de la gestion de la brasserie, qui était de loin la plus importante de nos activités. Nous avions un énorme bureau commun, datant de l'origine des bâtiments forestois, ceci favorisant les échanges de vue entre nous. La gestion journalière de l'hôtel et du cinéma était déléguée à des directeurs généraux, spécialistes en ces domaines. Nous nous réservions toutes les décisions relatives aux travaux d'entretien et de modernisation des bâtiments, tenant des comités de direction hebdomadaires à l'hôtel. C'est ainsi que mon père, son cousin Paul tout d'abord, puis mon frère Claude et moi nous rendions régulièrement sur place.* […] *Les affaires étaient donc bien distinctes avec des sociétés anonymes séparées* […] *avec les mêmes actionnaires et les mêmes membres des conseils d'administration.* »[4] En dehors de la corporation et de ses acteurs bruxellois, peu de place fut finalement accordée à d'autres investisseurs ou à des groupes étrangers, même dans la grande hôtellerie touristique. Nous y reviendrons plus en détail lorsque nous analyserons, dans un chapitre suivant, la nature précise des S.A. hôtelières dans le paysage de l'accueil de la localité.

---

[1] Sur le parcours artistique de Chambon : M.-L.LECLEF, *L'Hôtel Métropole*, *op.cit.*, vol 1, pp.21-24.
[2] G. LAGYE, *Hôtel Métropole – Bruxelles*, Bruxelles, Imprimerie J.-E. Goossens, 1894, p.4.
[3] Léon Wielemans (1889-1972) : Fils de Prosper, frère fondateur des brasseries Wielemans-Ceuppens et du *Métropole*, il géra les entreprises familiales avec ses père, oncles et cousins. Ingénieur de formation, il fut élu sur les listes libérales de Forest en 1921 où il exerça les responsabilités d'échevin des Travaux publics, puis de bourgmestre jusqu'en 1970. « Léon Wielemans » in *N.B.N.*, vol., pp.382-384. « Famille Wielemans » in *Dictionnaire des Patrons*, *op.cit.*, pp.665-666. J.-P.VAES,« Wielemans-Ceuppens. Grandeur et décadence d'une brasserie » in *Cahiers de la Fonderie* n°8, juin 1990, pp.13-23. Nous renvoyons pour plus de détails au répertoire bibliographique en fin de ce travail.
[4] E.WIELEMANS, *op.cit.*, p.15 et p.17.

Dans le dernier quart du XIXe siècle, les nouveaux palaces des boulevards centraux adoptèrent clairement une esthétique et un mode de fonctionnement à grande échelle inédit à Bruxelles et dont l'inspiration provenait directement des autres grandes capitales européennes, Paris en tête. A un tel emprunt, rien d'étonnant finalement puisque la transformation-même de cette partie de la ville puisait directement ses références dans les réalisations urbanistiques d'Haussmann, exécutées entre 1852 et 1870. La parenté entre les boulevards de Bruxelles et ceux de Paris faisait même figure de remarques incontournables des guides de voyage parus durant l'ensemble de la période étudiée. L'expression *"Little Paris"*[1] s'impose à cet égard comme un véritable poncif du genre. Les voyageurs qui logeaient dans les grands hôtels des boulevards centraux devaient sans doute apprécier cette image et désirer retrouver, en choisissant ces lieux, l'ambiance cosmopolite et huppée des métropoles européennes les plus importantes.

« *Le boulevard du centre, de la Bourse à la Poste des Augustins surtout, forme, on le sait, un petit coin de Paris ; on y vit de la vie de la grande capitale, même mouvement, même allure.* »[2] Et si certains déploraient ce mimétisme conformiste ou raillaient la prétention provinciale des Bruxellois à vouloir rivaliser avec la capitale hexagonale, aucun ne contestait néanmoins cette ressemblance. « *Ais-je quitté Paris ? Il me semble que j'y reviens.* […] *La ville moderne, parisienne et voulue comme telle* […] *Ce sont ces larges boulevards et ces rues élégantes, ces magasins luxueux, ces restaurants, ces cafés ; c'est aussi cette foule universellement et identiquement bien mise* »[3].

Comme à Paris, les boulevards s'imposèrent progressivement comme le lieu d'attraction de référence de la ville. S'y promener permettait d'expérimenter directement et physiquement les caractéristiques-mêmes de la vie urbaine, moderne et rythmée par les allers-et-venues incessantes de la foule.[4] « *La vie moderne commence à la gare du Midi sur un mode atténué et qui se prolonge de la place Anneessens à la place Fontainas. Elle s'enfle, tout soudain, à hauteur de la bourse, comme si des affluents, tombant en cataractes, agitaient, amplifiaient son cours. Foule, klaksons* [sic] *trompes, cris. La Ville. Pays féérique où la lumière ne s'éteint jamais et où la publicité a conquis le ciel.* »[5]

b) Le cas singulier du Grand Hôtel : un hôtel international aux mains de la ville de Bruxelles

Parmi les palaces des boulevards, le *Grand Hôtel* incarna de manière exemplaire le caractère éminemment international de ce type de maisons d'accueil à Bruxelles. Par sa taille, son fonctionnement, ses acteurs et ses services, il illustre l'arrivée dans la capitale belge des modèles hôteliers conçus et développés depuis déjà quelques années dans d'autres villes plus grandes du Continent, Paris, Londres ou les stations touristiques à la mode.

[1] Ce poncif est encore employé en 1931, et ne constitue pas un effet de mode, caractéristique des années 1900! Voir M.M.GEORGE, M.IBEAN, *A little journey to Holland, Belgium, and Denmark*, Chicago, A.Flanagan Company, 1931, p.139.
[2] « Les restaurants de Bruxelles : La taverne Joseph » in *J.d.C.*, 1890, p.209.
[3] C.MORICE, *L'esprit belge*, Bruxelles, Georges Balat, 1899, p.17 et p.46.
[4] C.HANCOCK, *Paris et Londres au XIXe siècle*, *op.cit.*, pp.90-93.
[5] A.GUISLAIN, *Découverte de Bruxelles*, Bruxelles, L'Eglantine, 1930, p.10.

Son nom lui-même évoque évidemment sans ambiguïté son homonyme et prédécesseur parisien, inauguré sous l'égide des frères Pereire en 1862, dans le quartier neuf de l'Opéra.[1] Son inspiration, comme sa conception, puise indubitablement ses racines de l'autre côté de la frontière belge.

Le *Grand Hôtel* fut en effet bâti sur le boulevard Central (futur boulevard Anspach) entre 1874 et 1878 par un promoteur immobilier français, Jean-Baptiste Mosnier, et sur les plans des architectes parisiens A.Olive et Emile L'Homme.[2] Mosnier, qui se présentait comme un entrepreneur qui avait activement participé aux réalisations d'Haussmann, avait conclu en 1874 un bail de superficie de neuf ans avec la Ville de Bruxelles afin de lotir rapidement près de 8000 m² de terrain le long des boulevards centraux achevés. En pratique, les autorités communales lui louaient ces parcelles et lui avançaient une partie des sommes nécessaires à l'édification d'immeubles de prestige contre hypothèques sur les constructions de Mosnier. Ce dernier économisait ainsi les droits de mutation qu'un achat effectif lui aurait coûté et pouvait, une fois ses maisons vendues, rembourser les autorités.[3]

Fructueuse affaire de promotion immobilière sur papier, le projet se révéla en réalité désastreux : Mosnier ne vendit que quelques-unes de ses constructions et, malgré l'aide de la Ville, fut acculé à la faillite en décembre 1878, incapable de rembourser les avances de ses créanciers.[4] Les Bruxellois avaient boudé ses appartements, restant attachés au modèle traditionnel de la maison unifamiliale qui avait été, jusqu'alors, la norme privilégiée par la population de la capitale.[5]

Le projet des édiles de fixer sur les boulevards une population aisée fut à cet égard un échec : si le nouvel axe s'imposa comme un lieu de promenade très populaire, il n'en devint pas pour autant un lieu d'habitation prisé par les habitants.[6]

[1] « L*e style et l'allure* [du Grand Hôtel de Bruxelles] *sont presque la reproduction fidèle de son homonyme confrère parisien* […] *en plein cœur de Bruxelles, dans ce quartier nouveau* […] *qui rappelle Paris tant par le cachet particulier de ses hautes bâtisses que par la grande circulation qui y règne* » Extrait de « Les restaurants de Bruxelles : Le Grand Hôtel » in *J.d.C.*, 1890, p.312. Sur le *Grand Hôtel* de Paris, nous renvoyons évidemment à la thèse d'Alexandre Tessier, déjà citée, et consacré à cet établissement parisien : A.TESSIER, *Le Grand Hôtel. 110 ans d'hôtellerie parisienne 1862-1972*, Université François Rabelais de Tours, 2009.

[2] A.V.B., T.P. n°222 : Travaux du Grand Hôtel, boulevard Anspach (1875-1882).

[3] Y.LEBLICQ, « Jean Baptiste, Armand Mosnier, entrepreneur à Paris et Bruxelles (1822-1882) » in *Bruxelles et la vie urbaine : archives, art, histoire : recueil d'articles dédiés à la mémoire d'Arlette Smolar-Meynart (1938-2000)*, Bruxelles, Archives et Bibliothèques de Belgique, vol.1, pp.481-483.

[4] *Ibidem*, p.491.

[5] T.DEMEY, *Bruxelles. Chronique d'une capitale en chantier*, *op.cit.*, p.70.

[6] C.DESSOUROUX, P.CHARRUADAS, *op.cit.*, p.93.

**<u>Illustration 3.11.</u> : Le *Grand-Hôtel*, boulevard Anspach, fin XIXe siècle**
A.V.B., Fonds iconographique F 1018



Comme la photographie ci-dessous l'illustre, le bâtiment témoigne sans l'ombre d'un doute d'une parenté esthétique manifeste avec les grands ensembles haussmanniens contemporains : la présence d'une grande porte cochère centrale, l'utilisation de la pierre naturelle, le toit mansardé et le recours à une décoration sobre et classicisante font partie d'un vocabulaire architectural distinctement emprunté à la capitale française.

Avant sa banqueroute, Mosnier avait cédé, contre des actions dont la valeur s'élevait à quatre millions de francs, le bâtiment du *Grand Hôtel* à une S.A. chargée de son exploitation commerciale. Créée le 13 août 1877[1], elle fut déclarée en faillite le 21 juillet 1879, quelques mois seulement après la déroute financière de la propre entreprise du promoteur français. Pour son curateur, Nicolas Flosse, les causes de l'échec de l'hôtel étaient claires et sans appel : « *une absence presque totale de surveillance, un défaut absolu de contrôle, un gaspillage constant de fonds, et vous aurez des motifs pour expliquer la faillite.* »[2] Sans ces raisons, la

[1] Annexes au *M.B.* n°844 du 4 septembre 1877 – S.A. du Grand Hôtel de Bruxelles – Constitution.
[2] A.V.B., P.C. n° 7998 : Grand Hôtel. « Faillite de la S.A. du *Grand Hôtel de Bruxelles* – Rapport présenté aux créanciers… », Curateur N.Flosse, Bruxelles, Blondiau, 1880, p.2.

débâcle financière du *Grand Hôtel* apparaissait néanmoins inévitable puisque la faillite personnelle de Mosnier, actionnaire majoritaire, devait entraîner *de facto* celle de la S.A. hôtelière. Mais les autorités communales refusèrent, dès décembre 1878, lors de la faillite personnelle de Mosnier, de reconnaître l'existence de cette société, arguant, à juste titre, que les accords que la ville avait passés avec Mosnier sur les droits de superficie n'autorisaient pas ce dernier à les aliéner à une entité tierce.[1]

Comme tous les créanciers de Mosnier, les édiles avaient toutefois parfaitement compris que leur intérêt résidait dans la continuation des activités de l'établissement. Un accord fut finalement conclu : la Ville ne demandait pas l'arrêt immédiat de l'exploitation de l'établissement à condition que ses bénéfices nets fussent entièrement reversés à la Caisse communale. Elle exigea également une réorganisation générale de sa gestion, de sorte que Pierre Cordemans, ancien propriétaire de la *Taverne Saint*-Jean[2], fut appelé à la tête de l'hôtel. Ce dernier redressa en quelques semaines ses comptes, prouvant largement qu'un palace de ce type était viable à Bruxelles et même, qu'il répondait à une demande bien réelle du public. Des désaccords entre Cordemans et ses nouveaux administrateurs provoquèrent sa démission en juillet 1879 et précipitèrent ainsi la déclaration de faillite de l'hôtel le 21 juillet.[3]

Comme la cessation des activités de l'hôtel signifiait sans conteste « *la dépréciation de l'immeuble, l'annulation de sa valeur commerciale* »,[4] le curateur exigea sa continuation et nomma à nouveau Cordemans à sa direction. Celui-ci relança avec succès l'affaire et se proposa alors comme repreneur. Sa proposition fut pourtant rejetée et les autorités communales, dénonçant la nullité de la constitution de la S.A. *Grand Hôtel*, provoquèrent à nouveau sa fermeture et sa saisie en janvier 1879.[5] La Ville de Bruxelles, principale créancière, devint ainsi propriétaire du *Grand Hôtel*. Le bien était certes prestigieux mais ne rentrait en aucun cas dans les prérogatives de l'administration communale de sorte que, en septembre 1880, le Collège se prononça pour la vente de l'hôtel au prix de base de 3 500 000 francs.[6] Mais les offres s'avérèrent beaucoup plus basses que les espérances des autorités : la Ville rejeta les offres du distillateur français Eugène Cusenier qui ne proposait que 2 000 000 de francs,[7] puis 2 150 000 francs.[8] Soucieuse de rentabiliser son bien au plus vite, la commune avait déjà lancé une campagne internationale d'annonces dans de multiples organes corporatifs hôteliers européens afin de trouver un locataire-gestionnaire pour son hôtel. La proposition semble avoir parue alléchante aux yeux des professionnels puisque le dossier du *Grand Hôtel*, versé au fonds des Propriétés Communales, conserve encore aujourd'hui de très nombreuses réponses (23 au total) émanant de candidats-gestionnaires venant de toutes les grandes places touristiques de cette période : Londres, Paris, la Hollande, l'Allemagne, la

[1] *Loc.cit.*
[2] Nous renvoyons à la deuxième partie de ce travail pour plus d'informations sur cette personne ou sur le répertoire biographique en fin de volume.
[3] *Loc.cit.*
[4] *Ibidem*, p.3.
[5] *Ibidem*, p.4. Voir aussi B.C.B. du 12 février 1880 « Convention relative au Grand Hôtel et à la créance Mosnier », pp.274-276 et pp.417-430.
[6] Ibidem, farde « Proposition d'achat de M.Cusenier » : Séance du conseil communal du 7 septembre 1880
[7] *Ibidem*, Lettre d'Eugène Cusenier au Collège de la Ville de Bruxelles du 30 juin 1880.
[8] *Ibidem*, lettre du Collège de la Ville de Bruxelles à Cusenier du 22 juillet 1880.

Suisse… Jean Girod, restaurateur originaire de Reims[1], signa finalement en avril 1880, un bail de 18 ans, pour exploiter le *Grand Hôtel*, pour un loyer annuel débutant à 125 000 francs pendant les six premières années. Le Conseil s'engageait en contrepartie à déplacer le marché aux poissons, situé à proximité de l'hôtel endéans les deux ans.[2] L'accord initia les prémices d'une relation pour le moins houleuse entre les deux parties : la ville se plaignit immédiatement que Girod puisse se déclarer, dans ses publicités, propriétaire de l'hôtel.[3] Girod répliqua en demandant des rénovations dont l'importance parue démesurée au service communal des égouts : « *Or, tout cela est inadmissible et je suis bien persuadé que si M. Girod était propriétaire il ne ferait rien ou presque rien.* »[4] Devant l'inertie des autorités, ce dernier exigea, par exploit d'huissier, leur exécution. Et les édiles bruxellois de lui répondre en l'attaquant pour des transformations intérieures non autorisées.[5]
Point d'achoppement majeur, la présence du marché aux poissons envenimèrent franchement des rapports déjà tendus. Girod, bien conscient des attentes d'une clientèle internationale fréquentant les palaces de haut standing tels que le *Grand Hôtel*, ne cessa de se plaindre des odeurs pestilentielles émanant de la halle toute proche : « *l'odeur infect* [sic] *que répand le marché aux poissons fait fuir la plupart de nos voyageurs* […] *plusieurs ont quitté l'hôtel sur ce motif.* ».[6] Constatant que la Ville ne paraissait pas pressée de trouver une solution à ce problème qu'elle s'était pourtant engagée à régler, Girod la pressa de plusieurs lettres menaçantes, rappelant la date-butoir du mois de mai 1882, pour sa résolution. Dans la précipitation, la Collège décida de déplacer provisoirement le marché aux Halles Saint-Géry.[7]

Les Cusenier n'avaient pourtant pas, durant cette période, perdu leur intérêt pour l'établissement, signe que la présence d'un grand hôtel sur les boulevards était assurément une affaire très rentable. Ils proposèrent à la ville, en accord avec Girod, de créer une nouvelle S.A. dont la cession d'une part du capital devait servir à acheter le bâtiment aux autorités, à concurrence de la somme de 2 500 000 de francs, sans les frais.[8] Nous ignorons comment les Cusenier et Girod entrèrent en relation, ce qui reste cependant certain, c'est que les édiles refusèrent de s'engager dans cette voie : jusqu'à la cessation des activités du *Grand Hôtel* dans les années 1970, la ville de Bruxelles demeura propriétaire des murs de l'immeuble sans jamais prendre d'intérêt direct dans son exploitation, jugeant sans doute que l'activité hôtelière ne faisait pas partie des missions communales.

[1] Nous n'avons pu retrouver son dossier personnel émanant de la police des étrangers et conservé aux A.G.R. Le numéro qui lui est attribué s'est avéré erroné. Nous ne pouvons donc donner de chronologie plus précise concernant ses tractations avec la Ville ou avec les Cusenier.
[2] A.V.B. P.C. n°2377 : Brouillon de la séance communale du 30 avril 1880. Et B.C.B., Séance en comité secret du 30 avril 1880, t.I, p.447.
[3] A.V.B., P.C. n°7998 : Lettre du Collège à Girod du 19 octobre 1880.
[4] *Ibidem*, lettre du service des égouts de la Ville au bourgmestre du 9 décembre 1880.
[5] A.V.B., T.P. n°222 : *Travaux du Grand Hôtel* (1875-1882° : Lettre d'Emile Girod du 7 avril 1882 et rapport d'expertise daté d'avril 1882. BCB, t.II, p.409.
[6] *Ibidem*, lettres de Girod au Collège du 1er juillet 1881 et du 15 août 1881.
[7] *Ibidem*, Résolution du Collège du 28 janvier 1882.
[8] *Ibidem*, lettre d'Eugène Cusenier au Collège de la Ville de Bruxelles du 18 décembre 1880.

**<u>Illustration 3.12.</u> : Publicité pour le *Grand-Hôtel*, boulevard Anspach, 1885.**
*La Belgique circulaire – Guide Conty*, Paris, Office des Guides Conty, 1889, p.21.




Avec ses 200 chambres, son café, ses salles de restaurants, ses salles d'apparat et de fêtes, son fumoir, son salon de lecture, de coiffure et son propre bureau de poste, le *Grand Hôtel* incarnait l'idéal-type du Grand-Hôtel tel que l'on se le figurait à la Belle Epoque : immense, aux services pléthoriques et à l'ornementation luxueuse et ostentatoire. L'architecte Paul Hankar supervisa lui-même, en 1898, la décoration du restaurant de l'hôtel, le *Chien Vert*, et de son grill-room américain à la mode.[1]

Joseph Girod quitta l'hôtel en 1890, remplacé à sa tête par le français Edouard Dubonnet.[2] Les Cusenier semblaient déjà directement investi dans l'administration du *Grand Hôtel* sous la direction de Girod comme l'épisode que nous venons de rappeler semble l'indiquer. Nous ne possédons malheureusement des informations précises sur la présence des Cusenier dans le palace qu'à partir de la fondation de la *S.A. du Grand Hôtel* en 1894. Les membres de la famille Cusenier furent, à partir de cette date, actionnaires ultra majoritaires de la société, en compagnie d'Edouard Dubonnet.[3] Les Cusenier et leurs héritiers, à la tête d'une distillerie produisant kirsch et absinthe à Ornans en France, restèrent les possesseurs quasi uniques des parts de la S.A. jusqu'à sa dissolution en 1936, après plusieurs années de perte dues à la crise

[1] W.BRULS et D.VAN HOOF, *op.cit.*, p.79.
[2] Edouard Dubonnet est né au Vésinet (Yvelines – France) le 2 avril 1858 et arriva à Bruxelles en 1890 dans le but évident d'exploiter le *Grand Hôtel*. Il s'y domicilia dès son arrivée. Il se maria avec Marthe Steinkamm, belle-fille d'Edouard Beaud, restaurateur célèbre de la rue Grétry, en septembre 1890. Le mariage semble avoir été décidé très rapidement puisque Dubonnet n'était officiellement inscrit à la ville que depuis le 7 août 1890. Ils eurent un fils Maurice, en 1891. Edouard quitta le *Grand Hôtel*, sans sa femme et son fils, en 1900 pour retourner au Vésinet. Dubonnet faisait partie de la famille des producteurs du vin apéritif du même nom comme le *Journal de la Cuisine* le rappela régulièrement. C'est peut-être grâce à cette filiation au petit univers des producteurs d'alcools qu'il entra en contact avec les Cusenier et arriva à Bruxelles ? Voir : A.G.R., Ministère de la Justice, Police des Etrangers, Dossier individuel n°508 589. « Comité du 2 mai 1902 » in *J.d.C.*, 1902, p.229.
[3] Annexes au *M.B.*, acte n°3007 du 24 novembre 1894 – S.A. *Grand Hôtel*-Constitution.

économique et malgré l'embellie financière provoquée par l'exposition universelle de 1935.[1] Ils disposaient de plusieurs filiales à l'étranger dont une à Bruxelles, rue de Russie à Saint-Gilles.[2] Dubonnet démissionna en mai 1900 pour des raisons restées inconnues.[3] L'année suivante, les modifications aux statuts actèrent l'entrée de Joseph Curtet, nouveau directeur français du *Grand Hôtel*, au capital de la société.[4]

c) Une nouvelle centralité pour l'élite voyageuse à Bruxelles

Les boulevards centraux devinrent, dès leur achèvement, une attraction essentielle pour les étrangers en visite à Bruxelles. Ils constituaient la vitrine privilégiée pour refléter aux yeux du monde l'image convaincante d'une ville moderne, cosmopolite et dynamique.[5] Cette popularité n'explique pourtant pas les raisons d'une telle concentration hôtelière dont la rapidité de création reste impressionnante. Plusieurs explications peuvent néanmoins être apportées à cette interrogation. D'une part, nous l'avons déjà esquissé, l'association d'une large offre de transports et de commerces variés ne pouvait que bénéficier aux établissements hôteliers des lieux. Et l'avantage s'avérait réciproque puisque les grands magasins ou cafés profitaient à leur tour de la fréquentation des centaines de voyageurs logés dans les palaces des alentours. Cette concentration exigeait cependant un savant équilibre entre les différents établissements en présence qui devaient se partager un même marché physiquement fort étroit. Chacun s'était finalement, implicitement, arrogé une portion de l'artère (la place de Brouckère pour le *Métropole*, le boulevard Anspach pour le *Grand Hôtel* ou la Bourse pour l'*Hôtel Central*…) et jouissaient tous de la célébrité des lieux, de leur accessibilité aisée et de leur environnement attrayant. Le touriste, même totalement étranger à Bruxelles, pouvait s'y retrouver sans difficultés : la proximité des gares, les tramways et la foule, tout le ramenait naturellement vers les boulevards. Du point de vue publicitaire, les efforts de communication sur la localisation étaient certainement bien moindres : les qualités du quartier étaient unanimement reconnues au-delà des frontières et ne demandaient pas de se perdre en une longue argumentation ; la notoriété des concurrents ne faisait que renforcer celle de l'ensemble des grands hôtels de cette partie de la ville. En définitive, la renommée du quartier

[1] Les bénéfices sont de 291 678, 33 francs pour les 10 mois d'activité de l'année 1935 : Annexes au *M.B.*, acte n°2702 de février 1936 – S.A. *Grand Hôtel* - Bilan au 31 décembre 1935. Concernant la liquidation : *Ibidem* acte n° 2344 du 18 février 1936 - S.A. *Grand Hôtel* – Liquidation.

[2] « Rue de Russie 41 » in *Inventaire du Patrimoine architectural de la région de Bruxelles-Capitale – Saint-Gilles.* www.irismonument.be/fr.Saint-Gilles.Rue_de_Russie.41.html. Les rares actionnaires belges présents dans la S.A. du *Grand Hôtel*, et donc non apparentés aux Cusenier, étaient domiciliés dans les actes de la société à cette adresse. La S.A. resta donc bien une affaire strictement familiale où seuls des proches des Cusenier (directeurs, employés…) avaient des intérêts financiers.

[3] Annexes au *M.B.*, acte n°5240 du 8 mai 1900 - S.A. *Grand Hôtel*-Démission.

[4] Annexes au *M.B.*, acte n°3086 du 23 mai 1901 - S.A. *Grand Hôtel*-Constitution. Joseph Curtet naquit à Aiguebelle en Savoie française en 1861. Marié à une Suissesse, Adèle Hugon, il eut deux enfants, nés à Genève. Domiciliés à Paris, ils arrivèrent le 1er juin 1900 à Bruxelles pour diriger le *Grand Hôtel*. A.G.R., Ministère de la Justice, Police des Etrangers, Dossier individuel n°36 217..

[5] Par ses grands travaux urbanistiques, Bruxelles a, dès le XIXe siècle, ambitionné d'afficher, face aux visiteurs étrangers, le visage de capitale moderne et internationale. Voir sur ce sujet : S.JAUMAIN, « "Une grande capitale moderne". Bruxelles dans les guides touristiques de la seconde moitié du XXe siècle » in *Mondes urbains du tourisme*, Paris, Belin, 2007, pp.308-322. C.DELIGNE, « Discours politique et urbanisme. Réflexion à partir du cas de la Jonction Nord-Midi. Bruxelles 1900-1960 » in *Revue belge de Géographie*, 122e année, fascicule 1, pp.36-38.

sous-entendait qu'une maison à front des boulevards centraux devait assurément être moderne et de premier ordre.
Cette concentration de l'hôtellerie de luxe sur l'axe allant de la Bourse à la place Rogier répondait également aux attentes de la clientèle touristique qui les fréquentait à l'époque. Premièrement, leur position centrale permettait de les atteindre rapidement, en maximisant leur temps effectif sur leur lieu de séjour. Deuxièmement, elle autorisait une découverte des attractions principales de la cité à pied (culturelles, comme la Grand'Place ou commerciales comme les grands magasins, par exemple). Cela permettait aux visiteurs étrangers de s'affranchir ainsi un maximum des transports publics en privilégiant une portion limitée de la localité, connue de tous.[1]

Cet équilibre avantageux s'avérait toutefois très fragile et ne supportait que difficilement l'arrivée de nouveaux concurrents. L'apparition d'un nouveau venu impliquait en effet une redistribution complète des forces en présence.[2] La lecture des comptes-rendus du C.A. de la S.A. de l'*Hôtel Métropole* nous livre ainsi le reflet d'administrateurs obnubilés par l'éventualité d'une croissance de la concurrence directe. L'éclosion, au début des années 1930, de rivaux au profil similaire et jouxtant le palace des Wielemans (le *Plaza* ou *l'Atlanta*, boulevard Adolphe Max, notamment) généra une attention scrupuleuse au sein de l'équipe dirigeante du *Métropole*. Leurs résultats commerciaux suscitèrent un suivi minutieux. Malgré la crise économique, cette compétition accrue justifia pour l'hôtel des campagnes de rénovation et de modernisation quasi permanentes, dès le début des années 1920, et dont la direction se félicita. « *L'essor des hôtels devient de jour en jour plus considérable et provoquera la construction à brefs délais d'hôtels nouveaux. Il est utile de prévenir cette éventualité en prenant les devants et en offrant à la clientèle d'élite un hôtel réunissant tous les conforts modernes.* »[3] relevèrent ainsi les Wielemans en 1923. La campagne d'agrandissement et de décoration Art Déco réalisée par Adrien Blomme dans les années 1930 puise aussi ses origines dans cette nouvelle concurrence, plus exacerbée que jamais sur les boulevards.[4]

L'illustration la plus éloquente de l'attractivité irrésistible des nouveaux axes centraux demeure sans conteste les nombreux déménagements que connut l'hôtel Scheers durant l'ensemble de la période étudiée.
En 1904 en effet, Jean Scheers décida de céder son *Café-Restaurant du Commerce*, situé depuis 1895 à Schaerbeek sur la place Liedts, afin d'ouvrir un nouvel établissement, l'*Hôtel-Restaurant Scheers*, plus grand et mieux équipé au n°228 de la rue de Brabant.[5] L'établissement se spécialisa dans la tenue de repas de noces. [6]Si le déplacement ne fut de quelques centaines de mètres, il constitua cependant le premier pas d'un mouvement résolument tourné vers le centre de la ville. En 1912, Scheers déménagea à nouveau : des limites nord de la rue de Brabant, il installa son hôtel sur le boulevard du Jardin Botanique, en

[1] N.SHOVAL, « The geography of hotels in cities », *op.cit.*, p.63.
[2] J.A.C.BAUM, H.A.HAVEMAN, « Love thy neighbor? … », *op.cit.*, pp.309-311.
[3] Archives de l'Hôtel Métropole, Registre des P.-V. des séances du C.A. de l'hôtel du 21 avril 1923.
[4] Sur les travaux : V.JOURDAIN, « Le Métropole. Un palais Art Déco » in *Hôtel Métropole*, *op.cit.*, pp.58-70.
[5] « L'hôtel-restaurant Scheers » in *J.d.C.*, 1904, p.268.
[6] « L'Exposition culinaire » in *Pourquoi pas ?* du 23 novembre 1911, n°84, 2e année, p.503.

face de la place Rogier, dans un immeuble de six étages. Scheers géra dès lors une centaine de chambres munies du chauffage central, de l'eau courante chaude et froide, de plusieurs salles de bain, de salles de banquet, d'un jardin d'hiver et d'un grand café au rez-de-chaussée. [1] La configuration s'apparente aux dispositions habituelles d'un grand hôtel touristique de cette époque et démontre la détermination de Scheers de compter dorénavant parmi les acteurs influents du secteur. Dans son ascension et dans son ambition professionnelle, l'hôtelier adoptait en définitive tous les incontournables du genre, du point de vue des équipements bien sûr, mais aussi du point de vue de sa localisation, poursuivant une avancée irrépressible vers les boulevards centraux et le nœud névralgique de la gare du Nord. C'est son fils Georges qui consacrera l'étape ultime de cette *success-story* familiale en créant une S.A. *Grand Hôtel G.Scheers* et en édifiant, grâce à elle, un hôtel flambant neuf sur le boulevard Adolphe Max en 1930.[2] Comme il était assurément plus facile de bâtir un nouveau palace selon ses désirs plutôt que de rénover un immeuble ancien, Georges Scheers avait en effet décidé d'abandonner l'ancienne maison de son père et de rassembler, grâce à la constitution d'une S.A, les fonds nécessaires pour construire un hôtel de grand luxe. Actionnaire majoritaire, il put ainsi édifier l'infrastructure suréquipée de ses rêves : huit étages, une ossature en béton armé, élevée en une seule année de travaux et pourvue de toutes les technologies modernes et de confort. Georges Scheers possédait enfin une véritable « usines hôtelière »[3] qui parachevait l'ascension de sa famille dans la hiérarchie corporative. Le Michelin classait en 1939 la maison dans la catégorie « *des hôtels très confortables avec agencement moderne.* » (4/6).[4] La progression continue de standing des établissements successifs des Scheers ne pouvait se concevoir, en pratique, qu'accompagnée d'un mouvement continu toujours plus au centre, depuis la place Liedts jusqu'aux boulevards centraux.

A partir du début du XXe siècle, plus chic, plus international et plus touristique étaient des notions qui devaient évidemment s'appréhender, dans le domaine de l'hôtellerie bruxelloise, comme une affaire de moyens financiers toujours plus considérables, mais également comme une question cruciale de localisation.

d) L'expression suprême de la modernité

Les grands hôtels des boulevards concentraient, dans leurs décors, leurs services et leur mise en scène quasi théâtrale, tous les attributs matériels et symboliques du luxe et de la puissance.[5] Leurs larges façades se devaient de marquer le paysage, se reconnaître de loin et imposer une véritable domination physique du bâtiment sur son environnement immédiat. [6] Ces éléments esthétiques caractéristiques (grande porte cochère, symétrie, luxuriance décorative …) signalaient distinctement leur appartenance à une catégorie haut de gamme qui répondait aux demandes spécifiques d'une clientèle en attente de confort et de publicité.[7] Nos

[1] « L'ouverture du Grand Hôtel Scheers » in *J.d.C.* n°49 du 5 décembre 1912, p.550.
[2] « L'ouverture de l'hôtel Scheers » in *B.H.* n°14 du 15 juillet 1930, p.471.
[3] « Un grand hôtel moderne à Bruxelles » in *B.H.* n°1 du 15 août 1930, pp.529-530.
[4] *Guide Michelin 1938-1939. Belgique Luxembourg, Hollande, op.cit.*, p 110. Voir annexe n°21(volume 2).
[5] D.MCNEILL, « The hotel and the city » in *Progress in human geography*, vol.32-3, 2008, p.385.
[6] S.JAUMAIN, G.CROSSICK, « The world of the department store: distribution, culture and social change » in *Cathedrals of consumption…, op.cit.*, p.21.
[7] L.TISSOT, « L'hôtellerie de luxe à Genève (1830-2000). De ses espaces à ses usages. » in *Entreprises et Histoire*, n°46, avril 2007, p.19. T.OTT, *Palaces, op.cit.*, pp.42-43.

cartes de prix le démontrent : la portion Bourse-place Rogier fut durant toute la période étudiée parmi les plus onéreuses pour se loger à Bruxelles. On y trouvait la plus grande concentration d'établissements recommandés par nos guides de voyage.[1] Le nouveau palace né à la fin du XIXe siècle remplissait trois fonctions distinctes, d'une manière inédite en Europe, mais qui avait été déjà largement développée, à plus grande échelle, aux Etats-Unis. Au-delà du simple hébergement, l'établissement d'accueil s'entendait en effet désormais aussi comme un véritable équipement urbain (doté de salles de fêtes, de concert, de cafés…) et comme une résidence moderne à part entière pour personnes fortunées.[2]

Constructions urbaines contemporaines, le grand magasin partageait énormément de points communs avec le grand hôtel. L'importance des capitaux investis par rapport à leur concurrents traditionnels ou leur gestion très hiérarchisée de leur nombreux personnel n'était certainement pas les moindres.[3] D'un point de vue architectural, tout deux usaient d'un même vocabulaire ostentatoire et monumental qui avait principalement été codifié à Paris sous le Second Empire.[4] « Constructions verticalisantes »[5] par essence, hôtels et magasins tentaient ainsi d'augmenter et de rentabiliser leurs surfaces commerciales, soit pour vendre toujours plus, soit pour loger un nombre croissant de touristes. Ils magnifiaient le luxe en démocratisant les codes décoratifs princiers. La lumière constituait pour les deux structures un élément essentiel ; l'une pour valoriser les articles mis en vente, l'autre pour mettre en exergue la salubrité des lieux.
Le recours à une verrière centrale ou à un jardin d'hiver participait de la même recherche d'un éclairage naturel maximal. L'aspect extérieur de chacune de ces exploitations commerciales s'avérait primordial : il représentait un manifeste de l'image de marque de la maison, sensible aux modes et féru de modernité.[6] Le grand hôtel devait désormais ressembler à un grand hôtel et donc user des poncifs du genre, tout comme le faisaient les grands magasins : escalier monumental, lobby spacieux, décor somptueux où le marbre et la dorure constituaient les incontournables du genre.[7] A Bruxelles, comme à Londres, à Paris, à Genève ou à Nice, un modèle architectural gigantesque et standardisé s'imposa partout à l'identique.[8].

Seule différence notable, au contraire des grands magasins, lieux d'expression d'une architecture souvent audacieuse (la façade Art Nouveau de l'*Innovation* par Horta, par exemple), la grande hôtellerie se caractérisa toujours par un style beaucoup plus conventionnel. « *En matière d'art, l'hôtel a surtout suivi et non précédé l'évolution de l'art dans l'architecture et l'ameublement* […] *recevant une clientèle très diverse, de goûts variés, il leur a fallu être circonspects* »[9] Pour plaire au plus grand nombre, le secteur manifesta

[1] Nous renvoyons à nos cartes de prix dans le second volume de ce travail, annexes n°10 à 12.
[2] F.ASCHER (et alli), *Luxe, habitat, confort…, op.cit.*, p.27. La fonction résidentielle pour gens aisés était largement plus développée aux Etats-Unis où les villes nouvelles en pleine croissance ne disposaient pas d'un parc immobilier préexistant suffisant pour loger ces populations arrivante.
[3] S.JAUMAIN, « Heurs et malheurs des grands magasins bruxellois » in *Commerce et Négoce*, Sprimont, Pierre Mardaga éd., 2003, p.80.
[4] J.-M LESUR, *op.cit.*, p.146.
[5] S.JAUMAIN, *Les petits commerçants, op.cit.*, p.50.
[6] ID., « Heurs et malheurs… » *op.cit.*, pp.80-82. ID., *Les petits commerçants, op.cit.*, p.50.
[7] S.JAUMAIN, G.CROSSICK, « The world of the department store… » in *op.cit.*, pp.21-22.
[8] P.DUHAMEL, J.-C.GAY (et alii), *Tourismes 1. Lieux communs*, Paris, Belin, 2002, p.240.
[9] M.GAUTIER, *L'hôtellerie. Etude théorique et pratique…, op.cit.*, p.281.

clairement un goût conservateur, privilégiant les emprunts historiques et un style résolument éclectique.[1] A cet égard, la décoration originelle du *Métropole*, dessinée par Alban Chambon reste très parlante. Pour conférer aux lieux l'aspect princier et baroque tant recherché, l'artiste français n'hésita pas à agglomérer les styles les plus divers et les plus éloignés : entrée Renaissance française, hall de réception Empire, bureau anglais, plafonds à compartiments de bois empruntés aux châteaux de la Loire, marbre et dorure à profusion, éléments Art Nouveau et fer forgé, salon de lecture orientalisant…[2] Chambon n'oublia aucune époque, ni aucune partie du monde pour concevoir « *un palais* […] *dans toute les règles de l'art.* »[3] Ironiquement, cet aménagement, imaginé comme un amalgame académique et consensuel, reflétait en réalité, de manière symptomatique, les goûts très (ou trop) éclectiques de la Belle Epoque. Ils passèrent nettement de mode dans les décennies suivantes, de sorte que beaucoup de réalisations de Chambon furent détruites et que le *Métropole* demeure l'une des rares encore conservée aujourd'hui.

En matière technologique, au contraire, le grand hôtel peut être considéré, à juste titre, comme un des bancs d'essai privilégié de la modernité. Bien avant d'entrer dans les logements des particuliers, les dernières innovations y furent souvent inaugurées : électricité, eau courante, chauffage central, ascenseur, téléphone, salles de bain… Avant l'apparition d'un réseau public de distribution, les hôtels, les grands magasins ou les théâtres se dotèrent prioritairement d'installations électriques autonomes.[4] L'électricité fut ainsi expérimentée au *Grand Hôtel* de Paris en 1883, avant d'être généralisée à l'ensemble du bâtiment en 1889 grâce à la présence de générateurs en sous-sol.[5] A Bruxelles, les grands magasins de l'*Innovation* furent éclairés électriquement en 1885, tandis que, l'année suivante, le *Grand Hôtel* adopta également un système d'illumination indépendant. Il fonctionnera durant dix ans avant le raccordement de l'hôtel à la distribution électrique de la ville, en 1895.[6] Le *Métropole* posséda aussi sa propre centrale électrique, installée dans un local dans le Passage du Nord voisin.[7]

Ces équipements derniers cris participaient, autant que leurs décors somptueux, à la réputation de ces établissements. L'argument de la modernité s'avérait être une référence puissante dans la grande hôtellerie. Les guides produits et offerts en guise de cadeau commercial aux clients de ces nouvelles maisons[8] ne manquèrent jamais d'y faire longuement référence. Le premier guide édité par le *Métropole* en 1894 fait ainsi preuve d'un lyrisme exacerbé : « *Rien n'a été*

[1] W.BRULS et D.VAN HOOF, *op.cit.*, pp.17-19.
[2] V.JOURDAIN, *Hôtel Métropole*, *op.cit.*, pp.30-38.
[3] Description exhaustive du décor dans : E.LAGYE, *Hôtel Métropole*, Bruxelles, J.-E.Goossens, 1894, pp.2-10.
[4] A.BELTRAN, A.CARRE, *La fée et la servante. La société française face à l'électricité XIXe-XXe siècle*, Paris, Belin, 1991, p.106.
[5] J.-M.LESUR, *op.cit*, p.156.
[6] G.ABEELS, *Bruxelles 1900*, Bruxelles, Meddens, 180, p.22.
[7] E.WIELEMANS, *Un monde à l'envers*, Paris, Société des Ecrivains, 2008, p.8.
[8] Nous avons retrouvé des exemplaires de ces guides « maisons » pour le *Grand Hôtel (Guide de Bruxelles et de Belgique – Souvenir du Grand Hôtel*, s.l.n.d. [1892] et *Souvenir du Grand Hôtel. Guide de Bruxelles et de ses environs*, s.l., 1903). Le Métropole a produit au moins 3 éditions d'un *Hôtel Métropole*, en 1904, 1913 et 1922. Mais l'usage n'était pas limité aux boulevards, de grandes maisons l'ont fait dans d'autres quartiers de la ville : l'*Hôtel Espérance* au Midi (*Bruxelles. Souvenir du Grand Hôtel de l'Espérance*, Bruxelles, Antognoli frères, s.d. [avant 1914]) et le *Bellevue* au quartier Royal. D'autres exemples et analyse : V.JOURDAIN, *Hôtel Bellevue…*, *op.cit.*, p.131 et ss.

*épargné pour réaliser l'expression suprême du luxe moderne. La beauté des matériaux employés, bois précieux et marbres naturels […] les recherches du confort et de l'hygiène, poursuivis dans les détails les plus minutieux, l'éclairage électrique et le chauffage à la vapeur installés à chaque étage, tout y est calculé et voulu pour inspirer au voyageur, l'oubli complet de l'hôtel et la quiétude du home familial.* »[1]
La technologie était synonyme de confort et était rappelée systématiquement dans des précisions dont le prosaïsme reflétait l'importance publicitaire. « *L'ascenseur marche jour et nuit* » rappelait fièrement le *Métropole* lors de son ouverture.[2] Une décennie auparavant, le *Grand Hôtel* se vantait d'être « *le seul hôtel de Bruxelles possédant un ascenseur pour tous les étages* ».[3] Trente ans plus tard, il ne manqua pas de spécifier être « *entièrement chauffé à la vapeur* »[4], assurément gage d'efficacité et donc d'un confort optimisé.

En Europe, la modernité technique exigée par le modèle anglo-saxon devait se combiner, dans les meilleurs établissements, au goût français aristocratique. Le *comfort* devait, en d'autres mots, s'allier à un décor somptueux où les parties communes étaient particulièrement soignées.[5] A l'ouverture du *Métropole*, les contemporains ne se lassèrent pas d'associer aux lieux vocabulaire princier et ode enthousiaste à la modernité. La description de ses installations n'omettait aucun équipement et insistait sur le « *palais des Marbres* […] *réellement splendide* [au] *goût artistique parfait* ».[6] Son premier directeur, Brauen, avait officié quinze ans au *Jungfraubliek* d'Interlaken en Suisse puis au *Kurhaus* de Scheveningen aux Pays-Bas.[7] Nul doute que l'homme amena dans sa nouvelle affectation bruxelloise les pratiques et usages en vigueur dans l'hôtellerie internationale de très grand luxe.
Cette attention si forte portée aux dernières avancées technologiques ne pouvait qu'entraîner une réelle « fuite en avant » continue vers plus de modernité dans les palaces.[8] Tous les grands noms bruxellois des boulevards connurent ainsi des rénovations permanentes. « *Un hôtel de haut de gamme qui n'est pas à la pointe du progrès, ou tout du moins qui ne suit pas de très près l'évolution de son temps, est un hôtel qui sera supplanté par ses concurrents, de ce fait, destiné à très rapidement mettre la clef sous la porte.* »[9] souligne, à juste titre, l'historien Alexandre Tessier.

Les dossiers conservés dans le fonds des Travaux Publics aux A.V.B. en témoignent. Dès leur inauguration, le *Grand Hôtel* ou le *Métropole* se lancèrent dans des travaux incessants. La période de l'entre-deux-guerres, entamée après les détériorations matérielles causées par l'occupation allemande de 1914-1918, inaugura une ère de modernisation accélérée.
« *Pour maintenir l'hôtel à son rang, nous nous sommes imposé des dépenses importantes pour que toutes les chambres offrent tous les conforts et que la plupart soient munies d'une*

[1] G.LAGYE, *Hôtel Métropole, op.cit.*, p.3. C'est nous qui soulignons.
[2] *Ibidem*, p.16.
[3] Publicité pour le *Grand Hôtel* publiée dans l'*Annuaire de Commerce Mertens et Rosez 1882, op.cit.*, p40.
[4] « Publicité des guides Joanne – exercice 1910-1911 » in *Guide Joanne – Belgique et Hollande*, Paris, Hachette, 1910, p.3.
[5] M.PERROT, « Chambre d'hôtel » in *Histoire de chambres, op.cit.*, pp.228-229. J.-P.GOUBERT, *Du luxe au confort*, Paris, Belin, 1988, pp.23-24.
[6] « Le Métropole-Hôtel » in *J.d.C.*, 1894, pp.221-222.
[7] *Loc.cit.*
[8] J.-M.LESUR, *op.cit.*, p.150.
[9] A.TESSIER, *op.cit.*, p.118.

*salle de bain. Le décor de bon nombre d'entre elles a été renouvelé à grands frais et leur luxueux aménagement en donnant satisfaction à nos hôtes habituels nous amènera, nous l'espérons, une augmentation de clientèle qui compensera les sacrifices que nous avons faits.* »[1] expliquèrent les administrateurs de la S.A. Métropole. Son concurrent direct du boulevard Anspach ne fut pas en reste et entama aussi, au début des années 20, une campagne de restauration et d'agrandissement visant à augmenter le nombre de chambres avec salles de bain, devenues une exigence minimale pour la clientèle fortunée. La ville de Bruxelles accepta l'initiative avec d'autant plus d'enthousiasme que celle-ci était exclusivement financée par la société locataire du bâtiment. La valeur de l'immeuble du *Grand Hôtel* s'en voyait augmentée à peu de frais.[2]

e) Les « hôtels-boutiques » à Bruxelles

L'amalgame des hôtels et des magasins est une pratique ancienne. D'un point de vue économique, l'aménagement de commerces au rez-de-chaussée d'établissements hôteliers avantage les deux parties : les premiers bénéficient de l'affluence générée par les voyageurs de l'hôtel, ce dernier limite ses risques financiers en se garantissant une rente régulière sous forme de loyers. De plus, les boutiques attirent aussi des clients locaux et peuvent les inciter à profiter des services externes de l'hôtel (restaurant, café...).[3] Dans un secteur aux rentrées éminemment fluctuantes, au gré des saisons touristiques, de telles garanties sont assurément appréciables. Les frères Pereire avaient déjà développé le système sous le Second Empire. Grâce à leurs hôtels-boutiques, les promoteurs français encourageaient la dynamique de tout un quartier, et, par ricochet, assuraient une plus-value à l'ensemble immobilier qu'ils venaient de construire.[4] A Bruxelles, le modèle demeura rare dans cette forme précise. A l'exception de l'*Astoria*, rue Royale, plus tardivement du *Plaza*, boulevard Max, où des magasins furent intégrés dès le départ dans les plans de ces nouveaux hôtels, les autres palaces n'intégrèrent pas, durant la période qui nous occupe, de commerces (autres que des cafés-brasseries) directement dans leurs infrastructures. Les plus grands hôtels possédaient bien un coiffeur dans l'établissement (le *Métropole*, le *Grand Hôtel* ou, place Rogier, le *Palace* et *l'Albert Ier* notamment) mais la philosophie sous-entendant sa présence n'était pas à proprement parler la même : il s'agissait d'un service supplémentaire offert à la clientèle de ces maisons, plutôt qu'une véritable opération de rentabilisation commerciale. Cette option différente choisie par les palaces de la capitale ne signifiait pas pour autant que les établissements d'accueil de Bruxelles n'avaient pas, eux aussi, besoin, de se garantir une part régulière de revenus. Une alternative fut prise : au centre de la ville, la demande commerciale étant montée en flèche au début du XXe siècle, la proximité de l'artère la plus commerçante du pays, la rue Neuve, permit aux palaces de s'assurer des rentrées financières très importantes sans pour autant empiéter physiquement sur les espaces utiles de leurs établissements. La pléthore de commerces aux alentours stimulait suffisamment l'animation du quartier pour ne pas demander la présence de boutiques supplémentaires au sein des grands hôtels.

[1] Archives de l'Hôtel Métropole, Rapport du Conseil d'Administration du 2 avril 1925.
[2] A.V.B., T.P. n°29 695 : Construction de salles de bain au *Grand Hôtel* (1923).
[3] A.TESSIER, *op.cit.*, p.59 et pp.152-153.
[4] *Ibidem*, p.35.

Au fil du temps, les Wielemans se portèrent par exemple acquéreurs de l'ensemble du pâté de maisons qui environnait le *Métropole*. Le quadrilatère compris entre la place de Brouckère, la rue Fossé-aux-Loups, la rue Neuve et le Passage du Nord entrèrent en possession de la S.A. familiale. Du côté des boulevards, l'hôtel étendait sa façade ; de l'autre, les magasins de la rue Neuve étaient loués à des commerçants, sans que le lien entre les deux faces de cette même entité foncière ne fût clairement visible pour le passant. A quelques centaines de mètres de là, les propriétaires de l'*Hôtel Atlanta* du boulevard Adolphe Max, la S.A. Immobilière belge, optèrent pour une solution rémunératrice équivalente puisqu'ils possédaient les maisons aux numéros 48 et 50 de la rue Neuve.[1] En 1929, lors de la conception de *l'Atlanta*, avait été sérieusement envisagée la création d'une galerie commerciale au rez-de-chaussée de l'hôtel, mais elle fut ensuite abandonnée. Ce passage public devait relier les deux axes et abriter un tea-room, des boutiques, des salons privés et, au sous-sol, des salles à manger à la mode pour 200 personnes.[2]. Mais ici encore, le choix de deux fronts distincts fut privilégié.

Une combinaison commerciale alternative eut toutefois un grand succès à Bruxelles : la réunion de la fonction hôtelière et d'un cinéma de grande envergure. L'idée n'était pas neuve puisque c'est par exemple dans un hôtel, le *Kurhaus* de Scheveningen, qu'avait été ouvert le premier cinéma des Pays-Bas en 1896.[3] Deux grands hôtels des boulevards centraux adoptèrent cette formule durant les années 1930 dans la capitale belge : le *Métropole* et le *Plaza*. A Anvers également, le *Century Hotel*, inauguré, comme son nom l'indique, en 1930, disposait au sein de ses infrastructures hyper-équipées d'une salle de théâtre et de projection.[4]
Le cinéma connut en effet une popularité croissante au début des années 30, accrue encore par l'avènement du parlant. De nouvelles salles, plus grandes, plus luxueuses et plus sophistiquées naquirent dans toutes les villes d'Europe pour répondre aux exigences de cette nouvelle ère cinématographique. Le 7ème art aspirait désormais à l'élaboration de temples de prestige, adaptés à ses besoins spécifiques et capables d'accueillir les foules immenses que son succès drainait à cette époque vers les salles obscures.[5]
Créer au sein d'un établissement hôtelier une salle de cinéma luxueuse, l'attraction la plus courue à l'époque, participait finalement à la même course échevelée vers un équipement toujours plus moderne lancée à la fin du XIXe siècle par la grande hôtellerie de luxe.
Des pourparlers avaient été initiés entre la S.A. Métropole et la Métro-Goldwin Meyer dès l'année 1930. Cette dernière avait envisagé de bâtir, et puis de louer, un complexe de 2500 places sur un emplacement sur la rue Neuve appartenant aux Wielemans.[6] L'année suivante, la S.A. Métropole conclut finalement un accord avec la société française Braunberger-

[1] « Echos professionnels – Inauguration de l'Hôtel Atlanta » in *B.H.* n°14 du 15 juillet 1929, p.47. Et Annexes au *M.B.* acte n°11 632 du 7 août 1934 : *Hôtel Léopold III* S.A. à Bruxelles-Constitution. La S.A. fut rebaptisée *Hôtel Atlanta* en 1936. Cette S.A. était une émanation directe de la S.A. Immobilière Bruxelles-Nord, fondée en 1909. Toutes deux partageaient le même siège social au 50 de la rue Neuve.
[2] C.DUBOIS, *Promenades Art Déco à Bruxelles*, Bruxelles, Editions Racine, 2006, p.95. « Hôtel Atlanta » in *Patrimoine monumental de la Belgique, op.cit.*, vol.1B, p.452. B.SCHOONBROODT, *Michel Polak, op.cit.*, p.69.
[3] W.BRULS et D.VAN HOOF, *op.cit.*, p.20.
[4] « Anvers – Le Century Hotel » in *B.H.* n°7 du 1er avril 1930, p.201.
[5] V.JOURDAIN, *Hôtel Métropole, op.cit.*, p.70. M.CRUNELLE, *Histoire des cinémas bruxellois*, Bruxelles, Ministère de la région de Bruxelles-Capitale, 2003.
[6] Archives de l'Hôtel Métropole, Rapport du C.A. du 5 juin 1930. Et P.-V. des séances du C.A. – Séance du 23 février 1931.

Richebé et l'ensemble fut inauguré le 27 octobre 1932, lors d'une séance de gala médiatique en présence de l'acteur Raimu et de la princesse Astrid.[1] Les Wielemans firent ainsi édifier, avec le *Cinéma Métropole* et grâce au travail de l'architecte Adrien Blomme, une œuvre emblématique à la pointe des dernières innovations technologiques disponibles à cette époque. Elle constituait une publicité idéale pour souligner l'excellence et la modernité des services de l'hôtel et une solution optimale pour rentabiliser la parcelle de terrain nouvellement lotie. Blomme fut en effet chargé d'y intégrer dans un vaste complexe multifonctionnel non moins que : une salle de cinéma de 3600 places, des commerces et, en sous-sol, un dancing, deux salles de banquets reliées à l'hôtel, le tout surplombé par deux étages supplémentaires de chambres ! [2]

**Illustration 3.13. : Publicité pour le « Bloc Métropole » (1938).**
Revue de l'Université de Bruxelles n°1, octobre-novembre 1938, 4e de couverture.

Dans les années 1930, en matière de logement, de restauration ou de loisirs, le *Métropole* concentrait en pratique tous les besoins des visiteurs étrangers et bruxellois. Le gigantisme du « Bloc Métropole » entretenait dans l'imaginaire du public de l'entre-deux-guerres une image de professionnalisme et d'innovation commercialement très rentable.




Le *Plaza* fut ouvert au public au début de l'année 1932 par la S.A. Financière des Grands Immeubles.[3] Le *Plaza* comptait 200 chambres, 30 appartements de standing, des magasins à front de rue, un cinéma de 1300 places, un restaurant, un tea-room, un grand café, un dancing et une taverne avec orchestre.[4] L'astuce prise par l'architecte Polak d'articuler la façade en U sur neuf niveaux permit, au contraire des autres grands palaces contemporains, de disposer d'un éclairage direct sur toutes les chambres et d'offrir ainsi « *de l'air, de la lumière et de la gaîté* ».[5]

[1] *Ibidem*, Rapport du C.A. du 2 avril 1931. Et P.-V. des séances du C.A. – Séance du 14 octobre 1932.
[2] V.JOURDAIN, *Hôtel Métropole, op.cit.*, pp.70-75. M.L.LECLEF, *op.cit.*, vol. 1., pp.53-65.
[3] A.V.B., T.P. n°85 772 : Hôtel Plaza, boulevard Adolphe Max – Construction (1924).
[4] *Loc.cit.* ; « Offres d'emplois » in *B.H.* n°11 du 1er juin 1931, p.431. ; « Ancien Hôtel Plaza » in *Patrimoine monumentale de la Belgique, op.cit.*, p.463.
[5] Publicité parue dans *Voyage en Belgique*, Bruxelles, Oblut, 1934, p.4.

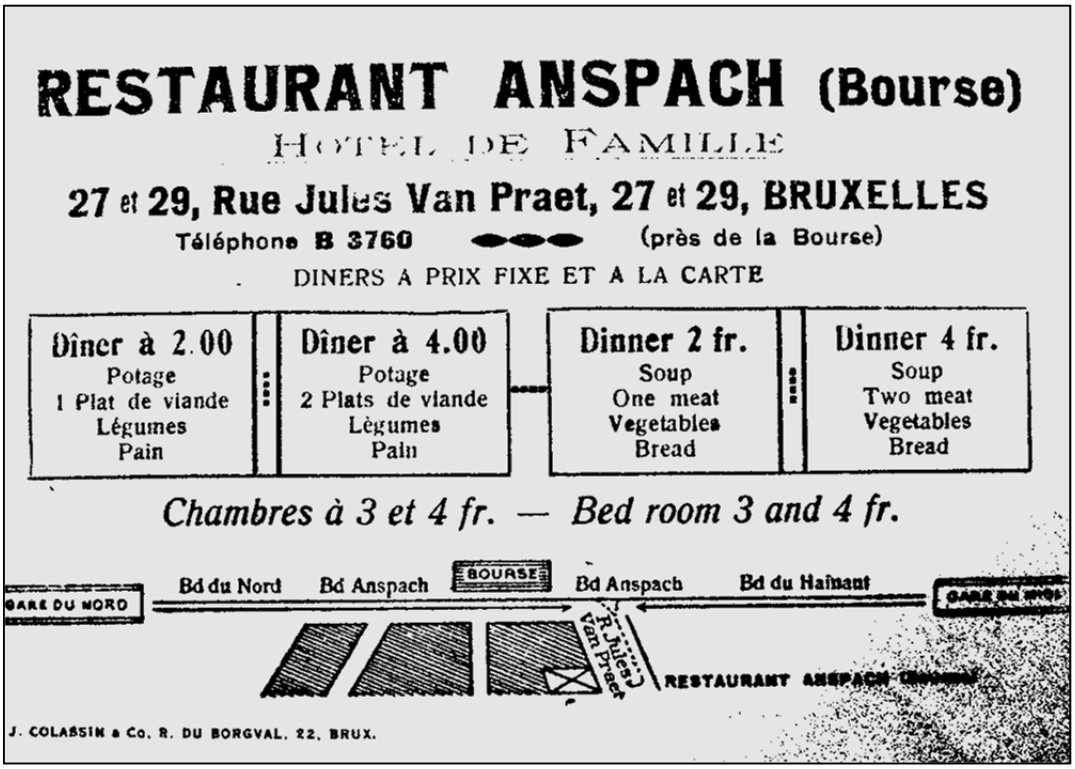
**<u>Illustration 3.14.</u> : L'*Hôtel de Paris*, boulevard Emile Jacqmain, 82-84 (Entre-deux-guerres)**
Carte postale non-circulée. www.delcampe.net




Les boulevards centraux ne connaissaient pas que des grands hôtels luxueux durant l'ensemble de la période étudiée.

Nombreux étaient les établissements hôteliers qui gravitaient autour des grands noms du luxe bruxellois. La popularité des boulevards n'attirait en effet pas que des voyageurs aisés. D'autres, moins fortunés mais tout aussi sensibles aux attraits de localisation du quartier au cœur de l'animation urbaine, disposaient des services d'établissements de rangs plus modestes. Pour des raisons économiques évidentes, ces derniers se concentraient sur des artères moins prisées des environs : ci-contre, *l'Hôtel-Café de Paris* sur le boulevard Jacqmain qui fut toujours moins fréquenté, que son pendant, le boulevard Adolphe Max, probablement parce qu'au contraire de ce dernier qui donnait sur la gare du Nord, cet axe ne débouchait sur aucune attraction ; page suivante, l'*Hôtel des familles - Restaurant Anspach*, rue Jules Van Praet, petit axe menant au boulevard Anspach. Les rues adjacentes aux grandes artères de prestige comptaient souvent des petites maisons familiales à bon marché. La façade du premier établissement, comme la simplicité de la publicité du second (papier grossier et impression sommaire) témoignent du caractère beaucoup plus simple de ces hôtels. Le plan de localisation ci-dessous qui schématise l'emplacement de l'exploitation par rapport aux deux gares et aux boulevards prouvent à l'envi que la raison cruciale de son existence, était bien son emplacement privilégié, au cœur des affaires, du commerce et des réseaux de transports.

**<u>Illustration 3.15. :</u> Publicité pour le Restaurant Anspach, rue Jules Van Praet, 27-29 (1919).**
A.V.B., Fonds Fauconnier n°94.




Nous analyserons en détail les causes de la complémentarité entre mastodontes hôteliers et petites maisons familiales dans un chapitre suivant, consacré au quartier Nord, où cette tendance se retrouve également.

*Les grands hôtels accompagnèrent le basculement des dynamiques économiques bruxelloises survenues après le voûtement de la Senne. En s'élevant sur les boulevards centraux, ils se trouvèrent au cœur de l'animation commerciale et de loisirs de la ville. Créés sur les modèles en vigueur dans les autres capitales européennes, ils en adoptèrent les mêmes codes centrés sur une valorisation du gigantisme et du luxe, une pléthore de services et une adaptation constante aux nouvelles technologies. Les grands hôtels étaient la plupart du temps gérés par un directeur d'envergure internationale, nommé par les sociétés anonymes, administratrices de ces nouveaux géants hôteliers de la capitale. La popularité des boulevards centraux généra également l'éclosion d'établissements complémentaires, plus modestes destinés à une clientèle moyenne. Ceux-ci s'implantèrent dans des parties moins prisées (et donc moins chères) des boulevards et sur des artères adjacentes plus petites.*

### 3.3 Le haut de la ville : les quartiers Royal et Louise

#### 3.3.1 Le haut de la ville, l'héritage séculaire de l'hôtellerie élitiste

En 1880, le quartier Royal s'était déjà imposé depuis plusieurs décennies comme centre névralgique de l'hôtellerie de luxe à Bruxelles. Comme nous l'avons esquissé à plusieurs reprises, les lieux jouissaient d'attraits certains qui avaient favorisé, depuis la fin du XVIIIe siècle et de manière de plus en plus affirmée au cours du siècle suivant, la concentration des établissements hôteliers les plus élégants dans cette partie de la ville. Plusieurs raisons concouraient à cette prédilection affichée.

Tout d'abord, la salubrité du quartier s'imposa comme un argument déterminant : situé sur les hauteurs, l'endroit bénéficiait de ce fait d'un air plus sain et d'un cadre de verdure qui tranchait nettement avec la densité et la pollution engendrées par les activités localisées au bord de la Senne, dans le centre populaire du bas de la ville. Son esthétique néo-classique constitua aussi durant plusieurs décennies l'expression la plus achevée de la modernité à Bruxelles, s'attirant ainsi les faveurs de l'élite cultivée. Siège de la noblesse et de l'aristocratie locale depuis le Moyen Age, la colline du Coudenberg attirait également, par simple mimétisme social, les voyageurs fortunés séjournant dans nos régions. Enfin, la multitude des services et des attractions du quartier en faisait un lieu de séjour de choix pour le touriste comme pour l'homme d'affaire ou le diplomate : les commerces de luxe abondaient sur la rue Royale ou sur l'antique axe « rue Montagne-de-la-Cour/rue de la Madeleine » ; le Parc de Bruxelles offrait un lieu de promenade mondain recherché ; les Musées Royaux de la rue de Régence représentaient un autre point de visite prisé ; les lignes de malles-postes comptaient pour la plupart une halte directe dans le quartier et ses alentours ; les ambassades, les ministères et plusieurs grandes entreprises, telles la *Société Générale de Belgique*, avaient élu domicile dans les environs immédiats du Palais royal.[1]

Cette suprématie hôtelière du quartier Royal fut brusquement remise en cause après le voûtement de la Senne dans les années 1860 et l'édification, durant la décennie suivante, des nouveaux boulevards centraux. La transformation profonde des lieux, jusqu'alors caractérisés par leur bâti ancien, dense et populaire, se manifesta par l'adoption des atours recherchés de la ville ultramoderne, telle qu'on la concevait à la fin du XIXe siècle. Désormais un large boulevard bordé d'immeubles éclectiques scindait le centre-ville dans une perspective grandiose, ponctuée de monuments imposants. Les gares qui en clôturaient le tracé, mirent à mal très rapidement, grâce à leur succès, les services de diligences, reléguant les établissements du quartier Royal loin des nouveaux axes de communication et de transports majeurs de la capitale. La vie mondaine bruxelloise se déplaça également vers ce nouveau pôle des théâtres, cafés-concerts et autres espaces de loisir à la mode.

[1] Pour une analyse détaillée des attraits du quartier Royal au XIXe siècle, nous renvoyons au point « Pourquoi choisir le Bellevue quand on séjourne à Bruxelles ? » in V.JOURDAIN, *L'Hôtel Bellevue, op.cit.*, pp.154-164.

**Illustration 3.16. : Publicité pour l'Hôtel Mengelle, rue Royale, 1889.**
*La Belgique circulaire – Guide Conty*, Paris, Office des Guides Conty, 1889, p.24.



**Hôtel Mengelle,** rue Royale. — Magnifique hôtel de premier ordre, réunissant tout le confort moderne et placé dans la plus belle situation de la ville, c'est-à-dire dans la ville haute et près des promenades les plus fréquentées. 150 chambres et salons. Chambres depuis 3 fr. Table d'hôte à 5 fr. Restaurant à la carte à toute heure. Table et cave renommées. Salon de lecture. Salle de billards. Fumoir. Bains. Magnifique salle à manger. Postes et télégraphe dans l'hôtel. *Ascenseur*.

Le propriétaire, *M. B. Mengelle,* est Français

**Illustration 3.17. : Publicité pour l'Hôtel de Bellevue et de Flandre, 1911.**
S.LEGUET, *Belgium illustrated. The English Visitor's Guide*, The Darley Tourist Guides, Craydon (Surray), 1911, p.64.



BRUSSELS. Next to the King's Palace.

HOTEL de BELLE VUE et de FLANDRE.

FIRST-CLASS PLACE ROYALE.

Large or Small Apartments, with or without Bathroom. Central Heating. Electric Light. Lift. Modern Comfort. Winter Garden. Reading and Writing Rooms. Garage with pit for Automobiles. Member of the Automobile Club of France.

Depuis les années 1880 jusqu'à la veille de la Première Guerre mondiale, la rhétorique publicitaire des établissements de luxe du quartier Royal demeura fort classique, usant des mêmes arguments en vigueur depuis plusieurs décennies dans le quartier : multiples services systématiquement rappelés (salons divers, restaurants, billards…) et situation géographique privilégiée près du palais du Roi et du Parc. Certains éléments témoignent, aujourd'hui

encore, de la course incessante de ces maisons pour suivre les avancées technologiques de leur temps (ascenseur, bains, garage…) afin de ne pas se laisser distancer par la concurrence plus récente des enseignes hôtelières des boulevards. A la différence des palaces modernes, ces hôtels illustraient rarement leurs publicités par une reproduction de leurs façades. L'architecture néo-classique très sobre de celles-ci, au « *style déjà ancien* »[1] et passé de mode vers 1900, ne devait sans doute pas constituer un élément attractif déterminant pour la clientèle huppée à laquelle ils se destinaient et était donc sagement passée sous silence.

Le déclin du quartier Royal s'avère palpable dès la fin du XIXe siècle : les cartes de localisation nous montrent en effet des lieux toujours occupés par plusieurs grands hôtels mais qui semblent désormais vivre sur leurs acquis : leur nombre ne progresse plus, les ouvertures deviennent rares même si les enseignes existantes demeurent parmi les plus chères de Bruxelles (voir nos cartes de prix). Le quartier Royal paraît en réalité se reposer exclusivement à cette époque sur des exploitations très anciennes, présentes à cet endroit depuis plusieurs décennies. Leur réputation établie de longue date leur assurait une clientèle d'habitués et une présence forte dans les guides de voyage qui les recommandaient en nombre jusqu'à la veille de la guerre de 1914. Le Baedeker distinguait tous les hôtels de la place Royale par une étoile en 1881 et 1891[2], une opinion d'une unanimité écrasante, absente du reste de la ville. Il en louait particulièrement l'équipement et la situation avantageuse « *d'où l'on peut visiter commodément la plupart des curiosités* »[3].

L'image globale du quartier ne se nuancera qu'au début du XXe siècle lorsque certaines de ses maisons seront privilégiées à d'autres par le guide allemand, au regard de leur meilleur rapport qualité-prix. Baedeker se contente par exemple, en 1910, de signaler l'*Hôtel de Flandre*, place Royale, (réuni au *Bellevue* depuis 1905) par un laconique « *vieille réputation* »[4], une caractéristique factuelle qui semble dès lors la mieux à même de résumer les services de cette honorable vieille dame, en activité depuis 110 ans à l'époque. L'*Hôtel de l'Europe* de la place Royale ne semble pas déroger à cette image figée du quartier au début du XXe siècle. Un journaliste contemporain le qualifiera de « *vieil hôtel sérieux que fréquentent principalement des gens et posés et tranquilles* »[5], un éloge pour le moins ambigu, mêlant à la fois tradition et immobilisme !

Le Michelin, de publication plus tardive, ne s'intéressa jamais beaucoup aux lieux. Dans sa première édition belge, privilégiant sans doute l'accessibilité en voiture, la firme française se limita à citer quatre établissements près des boulevards, délaissant ostensiblement le haut de la ville. En 1910, l'*Astoria* et le *Bellevue et Flandre* obtinrent une évaluation élogieuse (4 sur 5) qui soulignait la « *très belle apparence, avec grand confort moderne* » de ces maisons.[6] Au début du XXe siècle, tous les observateurs touristiques s'accordaient d'ailleurs sur la situation sans rivale des hôtels du quartier. Elle les autorisait encore à exiger des prix plus élevés

[1] « Les restaurants de Bruxelles : Les Hôtels de Bellevue et de Flandre » in *J.d.C.*, 1890, p.281.
[2] Voir les annexes n°13 et 14 dans le second volume de cette thèse.
[3] K.BAEDEKER, *op.cit.*, 1901, p.13.
[4] *Ibidem*, 1910, p.11.
[5] « L'exposition culinaire » in *Pourquoi pas ?* du 23 novembre 1911, n°84, 2e année, p.499.
[6] *Guide Michelin 1910. op.cit.*, p.53. Nous renvoyons aux cartes en fin de travail. Nous renvoyons à l'annexe n°18 (second volume) pour visualiser les recommandations du Michelin en 1910.

qu'ailleurs dans la ville, d'autant plus que les propriétaires n'avaient pas lésiné pour adapter leurs maisons au luxe et normes contemporaines de confort : « *Most of them satisfy all requirements in the way of elegance and comfort, besides being very conveniently situated, and are, in consequence, more expensive.* »[1]

L'après-guerre ne verra plus la subsistance que du seul *Astoria*, toujours très favorablement coté, parmi les mieux équipés de Bruxelles. Il paraît d'ailleurs judicieux de noter que cet hôtel, l'unique survivant du quartier, fut finalement le dernier à y être construit…
Il faut en effet noter que le déclin du quartier Royal ne se marqua que très lentement. La désaffectation du quartier s'opéra progressivement, suivie d'une brusque accélération provoquée par le déclenchement de la Première Guerre mondiale. L'occupation allemande de 1914-18 causa la disparition complète du pôle hôtelier de la place Royale. Avant le conflit mondial, l'ouverture du nouvel hôtel *Astoria*, sur la rue Royale, à hauteur de la colonne du Congrès, témoigna néanmoins que le quartier conservait un avenir hôtelier certain, un avenir qui devait cependant être repensé sur des bases totalement nouvelles. Pour l'*Astoria*, il induisit une démolition-reconstruction complète de son immeuble.

Le bâti hôtelier du quartier Royal se caractérisait en effet, jusqu'à la création de *l'Astoria*, par sa grande ancienneté. L'ensemble avait été conçu dans les années 1770-1780[2] et en conservait évidemment en partie l'équipement et les volumes originels. Si les hôtels de la place Royale maintinrent leur statut élitaire, cette adaptation se fit au prix de bricolages ou, du moins, d'ajustements plus ou moins réussis, de maisons qui n'avaient pas été construites pour les besoins des nouveaux touristes du début du XXe siècle. Tant en taille (les plus grands hôtels du quartier, comme le *Bellevue*, ne comptaient tout au plus qu'une centaine de chambres) qu'en capacité, les modernisations se firent assurément plus difficilement que dans des quartiers neufs.

[1] *Belgium – A practical guide. Grieben's guidebook*, Berlin-Londres, A. Goldschmidt, 1910, p.79.
[2] Sur la modernité de la conception du quartier : C.LOIR « Un espace urbain d'une étonnante modernité : le quartier Royal » in *Espaces et parcours dans la ville. Bruxelles au XVIIIe siècle*, Bruxelles, Editions de l'université de Bruxelles, 2007, (coll. « Etudes sur le XVIIIe siècle », n°35), p.31 et ss.

**<u>Illustration 3.18.</u> : Une chambre de l'*Hôtel de Bellevue et de Flandre*, place Royale (avant 1914)**
Carte postale. Collection personnelle.




Le meilleur exemple de ces adaptations postérieures peut ainsi être trouvé dans l'aménagement de salles de bains personnelles dans l'hôtel. Equipement inconnu au début du XIXe siècle, le premier hôtel pourvu de salles de bain dans chaque chambre ne date que de 1888. L'initiative était américaine et mit plusieurs années avant de se répandre sur le vieux Continent (le *Carlton* de Londres ne l'imita qu'onze ans plus tard, en 1899, tandis que le *Ritz* de Paris, quintessence du luxe inauguré à la même période, ne possédait pas de salles de bains pour chacune de ses chambres !).[1] Présente dans les grands hôtels de tourisme avant de toucher les habitations privées, la salle de bain individuelle se transforma rapidement en un service incontournable dans les établissements de renom avant 1914. Et les hôtels néo-classiques de la place Royale de s'y plier, sous peine de se voir exclus des circuits d'hébergements élitistes de la capitale. La carte postale ci-dessus s'avère parlante de cette modernisation à marche forcée : si le *Bellevue et Flandre* s'enorgueillit, à travers cette image publicitaire, de disposer de chambres « *avec salle de bain* », l'observateur attentif doit pourtant bien admettre que l'alcôve construite dans un coin de la pièce principale paraît un brin incongrue et ridiculement petite au sein de la pièce au décor chargé, au plafond démesuré et au dais aristocratique. Insérée tardivement et par nécessité dans une chambre qui ne s'y prêtait guère originellement, la salle de bain du *Bellevue et Flandre* tenait plus de l'ajout artificiel obligé que de l'incarnation parfaite de la modernité. Les grands hôtels des boulevards, plus récents et plus vastes, pouvaient offrir à leur clientèle un équipement équivalent bien mieux intégré dans l'espace de leurs locaux.

[1] F.ASCHER (et alii), *Luxe, habitat, confort : les références hôtelières, op.cit.*, p.23, p.52 et p.226 et ss.

L'assimilation du quartier Royal et du haut de la ville comme lieu de concentration de l'élite locale et étrangère, resta toutefois longtemps un cliché très prégnant dans l'imaginaire touristique bruxellois. Et les transformations urbaines que connut la capitale à la fin du XIXe siècle parvinrent à peine, apparemment, à écorner ce mythe enraciné. Cette image se révéla particulièrement tenace, malgré les tentatives de la corporation de nuancer ce schéma traditionnel pourtant déjà dépassé à l'époque. Une circulaire, adressée aux participants d'un congrès organisé à Bruxelles en 1892, conseillait encore ses lecteurs en ce sens, déclenchant la colère de l'U.H.R.L.B. : « *Nous ignorons quel est le fumiste qui a procédé ou collaboré à la confection de cette élucubration fantaisiste, mais il n'y a certes pas lieu de l'en féliciter. Car classer en général, tous les hôtels de la place Royale et du haut de la ville en maisons de premier ordre et faire arriver en rang secondaire tous les établissements du centre et du bas de la capitale, c'est le comble de la fantaisie, de l'ignorance, de la bêtise ou de la méchanceté, au choix.* »[1] L'association mentale de la notion de luxe aux hôtels du quartier Royale leur profita assurément et leur permit de résister plus longtemps à la concurrence d'autres pôles hôteliers dans la ville.

La compétition était néanmoins indubitablement engagée à la fin du XIXe siècle avec les grands hôtels des boulevards centraux. Et la famille des hôteliers Mengelle eut recours à une solution radicale pour tenter d'y répondre fermement : comme, nous l'avons esquissé dans les pages précédentes, elle reconstruisit totalement un nouvel hôtel sur l'emplacement de son ancienne exploitation. Joseph Mengelle, son fondateur, après avoir officié comme restaurateur *Au Rocher de Cancale,* rue Royale en face du Parc, avait ouvert son propre établissement vers 1860, en reprenant, sur la même artère, l'ancien hôtel Cluysenaar qu'il avait rebaptisé de son nom.[2] Né à Lourdes le 6 mai 1817, Mengelle rencontra le succès à Bruxelles et s'y installa définitivement avec sa famille. Son fils Jean ayant suivi une formation d'ingénieur, c'est son gendre, Raphaël Devillers,[3] et sa fille Marthe, qui reprirent les rênes de l'hôtel au décès du père à Bruxelles le 27 août 1891.[4]

La perspective de l'arrivée massive de visiteurs lors de l'exposition universelle de 1910 constitua la motivation décisive qui poussa la famille Devillers à démolir l'antique enseigne familiale pour doter le quartier Royal d'un établissement aussi moderne que luxueux.[5]

---

[1] « Echos professionnels » in *J.d.C.*, 1892, p.223.
[2] J.DUBREUCQ, *Bruxelles 1000*, *op.cit.*, vol.7, p.380.
[3] Raphaël Devillers était le frère de Maurice Devillers, président de la F.N.H.B. de 1919 à 1925, puis de 1930 à 1935. Faire-part de décès de Raphaël Devillers paru dans *Le Soir* du 15 avril 1969, p.16.
[4] A.V.B., Registres de population 1876, vol. S11, f° 2076.
[5] La plupart des sources consultées insiste sur l'existence d'un soutien appuyé de Léopold II dans le projet qu'il aurait aidé à financer et dont il aurait accéléré les autorisations. (Notamment Jean d'Osta, explicite, dans son *Dictionnaire anecdotique des rues de Bruxelles*, *op.cit.*, p.287.) L'hypothèse n'est pas improbable. Comme nous le verrons dans la suite de ce point, Léopold II s'intéressa de près à l'industrie hôtelière de la capitale (et nationale d'ailleurs, notamment à Ostende ou en Ardennes). L'édification d'un hôtel de haut standing à peu de distance du palais royal devait certainement rejoindre les vues du souverain. Sans en avoir trouvé trace dans les archives royales, nous n'oserions cependant appuyer cette idée avec certitude. Soulignons que l'hôtellerie est un domaine où l'emprunt de citations, d'ouvrages en ouvrages, est légion. Ainsi l'affirmation, systématiquement rappelée, que l'escalier principal de l'*Astoria* fut directement inspiré par celui de l'*Hôtel Adlon* de Berlin n'est finalement pas du tout avérée. Les recherches historiques effectuées par le bureau d'architecture MA² en vue de la rénovation de l'*Astoria* à partir de 2008 ont, semble-t-il, démontré le contraire. Autre légende tenace : la participation de Léopold II dans la création et le décor du *Métropole* en 1894. Sans source probante sur la question, nous en doutons aussi fortement.

L'ensemble du projet semble avoir été mené très rapidement puisque le premier courrier officiel adressé à ce sujet aux autorités communales date du 29 novembre 1908. La finalité des travaux s'avérait explicite, il s'agissait, en effet, « *de reconstruire sur le même terrain un nouvel hôtel à achever avant l'ouverture de l'exposition de 1910* ».[1] Les travaux de démolition furent entamés au pas de charge en janvier 1909, occasionnant d'immenses nuages de poussières qui envahirent l'ensemble du quartier.[2] Après la pose de la première pierre par la fille du couple Devillers-Mengelle, Suzanne, le 9 avril 1909, l'*Astoria* était inauguré officiellement le 2 juillet 1910, en pleine effervescence de la *World's Fair*.[3]

La consultation des plans soumis aux autorités par l'architecte Henri Van Dievoet nous permet d'approcher les ambitions qui sous-tendaient ce projet : rencontrer, d'une manière inédite dans le quartier Royal, l'ensemble des exigences de services d'une clientèle fortunée, habituée au luxe et au confort moderne les plus poussés. La façade, embrassant le style académique et conservateur « Beaux-arts », en vogue à cette époque dans les milieux bourgeois,[4] abritait 108 chambres desservies par deux ascenseurs. Au rez-de-chaussée, la porte d'entrée principale était flanquée, de part et d'autre, par six magasins de standing mis en location par les propriétaires et qui leur assurait une source de revenus très rentable. Autour du vestibule s'articulaient les pièces communes de prestige de l'hôtel (la salle à manger, le salon de dames, de tabagie, de lecture, la salle de banquets…). Suivant l'usage habituel dans la conception des grands établissements hôteliers, les sous-sols étaient dévolus aux activités techniques et bruyantes (salles de cuisine, installation électrique, stocks…). Le standing des chambres s'articulait autour d'une hiérarchie toujours de mise dans les grands ensembles : au 1er étage, les appartements de prestige avec salons ; au troisième et quatrième, les chambres plus petites sans salles de bains ; dans le toit mansardé, enfin, les plus petites loges, destinées au personnel de la maison.[5]

Jouant sur un vocabulaire identique du point de vue des technologies et des services que ses concurrents des boulevards centraux, *l'Astoria* ne pouvait véritablement s'en différencier que sur un seul point, déterminant à ses yeux, puisqu'inatteignable et incontestable par rapport à ses rivaux. Plusieurs dizaines d'années après le voûtement de la Senne, l'argumentaire traditionnel du quartier Royal était toujours à l'œuvre et apparemment influent auprès des voyageurs. « *Il nous paraît intéressant de signaler le point suivant qui se rapporte à l'hygiène : Bruxelles est bâtie sur les bords d'un ancien marais que formait la Senne dans son cours lent* », rappelait un dépliant publié vraisemblablement à l'inauguration de l'*Astoria*, *« quoi qu'on fasse, les quartiers de la ville basse, qui correspondent au fond de la vallée marécageuse et dont le centre est marqué par les boulevards du Nord, Anspach et du*

[1] A.V.B., T.P. n°3899 *Reconstruction de l'Hôtel Mengelle*, rue Royale, 103 (1908-1910) : Lettre de Raphaël Devillers au Collège des Echevins de la Ville de Bruxelles du 29 novembre 1908.
[2] « Les poussières des villes » in *Le Soir* du 30 janvier 1909, p.1. Et A.V.B., T.P. n°3899 *Reconstruction de l'Hôtel Mengelle*, rue Royale, 103 (1908-1910) : Lettre du Commissaire de Police en chef du 23 janvier 1909. Il demande de faire cesser immédiatement les soulèvements de poussières âcres que provoque la démolition.
[3] A.HUSTIN, « A Bruxelles. Les hôtels pour voyageurs et leur rôle historique » in *Brabant*, mai 1981, p.12. A.V.B., Fonds Fauconnier 94 : Hôtels-Restaurants-Cafés : dépliant « L'hôtel Astoria à Bruxelles » c.1910, p.1.
[4] B.SCHOONBROODT, « Le refus de la modernité : architecture et Beaux-arts à l'exposition de 1910 » in *Bruxelles 1910*, *op.cit*., pp.107-156.
[5] A.V.B., T.P. n°3899 : Plan de l'Hôtel *Bristol* par l'architecte Dievoet de décembre 1908.

*Hainaut, subiront toujours les conséquences de leur situation. Et les expédients subtils de l'ingénieur, même s'ils arrivent à préserver des atteintes de l'humidité les bâtisses élevées dans de telles conditions, sont certainement impuissants à procurer à leurs occupants un air abondant et pur, tel que l'exige l'hygiène.* ».[1] En d'autres termes, l'*Astoria* joignait, selon lui, deux atouts que les palaces centraux ne possèderaient jamais malgré l'animation prisée des boulevards : le confort technologique allié à un environnement pur, dépourvu de toute « *humidité traîtresse* ».[2]

Comme nous l'avons déjà dit, la guerre accéléra la disparition de la quasi-totalité des hôtels anciens autour du Parc royal. Fermés au moment de l'invasion d'août 1914, les hôtels *de Bellevue et Flandre*, *de France* ou de *l'Europe* ne rouvrirent plus jamais leurs portes aux voyageurs. La fermeture définitive en 1929 de l'*Hôtel Britannique*, place du Trône, à l'arrière du palais royal, ne fera que confirmer le mal dont souffraient les établissements du quartier depuis longtemps et dont la maison était la dernière représentante.

Ouvert depuis 1827 (!), repris par Achille Castreuil dans les années 1880, l'hôtel *Britannique* fut racheté à ses héritiers par son directeur, Ernest Blondiau, en 1922. Blondiau nourrissait à cette époque des plans ambitieux pour développer son affaire. Il avait notamment, après cette date, réaliser l'homogénéisation des différentes toitures qui formaient le bloc hôtelier, résultat de l'agglomération successive des différentes maisons de la rue, au fil de l'extension des activités de l'exploitation au cours du temps. [3] Le *Britannique* ne survécut cependant que sept années supplémentaires et disparut avant même l'éclatement de la crise économique de 1929, signe que son déclin fut provoqué par des causes bien plus profondes qu'une soudaine récession. Un article, paru dans le journal corporatif à l'occasion de la disparition de l'hôtel, souligne combien l'établissement véhiculait, depuis de longues années déjà, une image surannée, peu favorable à sa pérennité. La *Belgique Hôtelière* s'y adonna à un discours aussi lyrique que nostalgique, très instructif sur la place finalement prise par l'ensemble du quartier Royal dans l'imaginaire hôtelier bruxellois, à la veille des années 1930. Au milieu de l'inévitable liste des innombrables politiques, diplomates et aristocrates ayant séjourné au *Britannique*, la revue nous y dressait en effet l'image d'un hôtel à la splendeur incontestablement passée et qui avait repris les fonctions de séjour de l'élite internationale, occupées autrefois par les hôtels de la place Royale. A l'encontre des valeurs modernistes communément prônées par la profession, le journal y vantait, et même regrettait, le caractère désuet du *Britannique*, une maison dont il louait *a contrario* la capacité à avoir su garder « *le dos tourné vers* [sic] *la vie trépidante du quartier moderne de la Porte de Namur* [et qui avait ainsi], *conserv*[é] *un charme archaïque, semblant un refuge contre la vie moderne.* »[4]

L'attrait du haut de la ville ne perdit pourtant pas durant cette période totalement de son influence. L'environnement plus sain et plus vert des alentours du palais Royal séduisait encore et toujours les voyageurs. L'entre-deux-guerres ne fit qu'entériner le transfert progressif de ce pôle hôtelier de luxe vers les abords des boulevards extérieurs, dans des

[1] A.V.B., Fonds Fauconnier 94 : dépliant « L'hôtel Astoria à Bruxelles » c.1910, pp.1-2.
[2] *Loc.cit.*
[3] J.DUBREUCQ, *Bruxelles 1000*, *op.cit.*, vol.7, p.255.
[4] « La disparition de l'Hôtel Britannique » in *B.H.* n°5 du 1er mars 1929, p.153.

quartiers immédiatement articulés aux anciens espaces élitaires, entre la porte de Namur et la porte Louise, et, dans leur prolongement direct, vers l'artère de prestige que constituait l'avenue Louise.[1] Les travaux de la Jonction Nord-Midi, en détruisant dès les années 1910, le quartier de la Putterie et l'axe ancien « rue de la Madeleine/rue de la Montagne-de-la-Cour », avaient au final, accéléré et achevé la disgrâce hôtelière du quartier Royal, désormais privé de ses principaux attraits commerçants. A mesure que ce dernier voyait son bâti vieillir et passer de mode, colonisé progressivement par les institutions publiques (ministères) et culturelles (musées), la zone des deux portes reprit à son profit l'ancien argumentaire publicitaire qui avait assuré le succès des alentours du Coudenberg. Les promenades prisées du haut de la ville glissèrent au même moment depuis le Parc de Bruxelles vers la partie sud-est des boulevards de ceinture et vers le Bois de la Cambre.
L'aménagement de l'avenue Louise, qui avait débuté en 1860, dans le prolongement direct du goulet du même nom, tracé dès 1838 par deux investisseurs privés, De Joncker et Jourdan, à l'extérieur des anciens remparts de la ville, avait déjà annoncé à la fin du XIXe siècle ce transfert progressif et irrémédiable de l'hôtellerie du quartier.[2]

Plusieurs professionnels en avaient précocement pris conscience puisque germèrent déjà à cette période, dans leur esprit, deux idées complémentaires : construire dans le quartier des deux portes un palace à l'architecture monumentale et à l'équipement pléthorique d'une part ; relier par un pont métallique le haut de la Ville avec le centre des affaires et des loisirs, d'autre part. Ces deux projets participaient d'un objectif identique, celui de créer un accès direct entre cette partie de la ville et les boulevards centraux dont l'animation attirait désormais les Bruxellois et les étrangers. Pour préserver une relative attractivité touristique au quartier et retenir ainsi les voyageurs dans ses hôtels, il paraissait impératif de faciliter l'accessibilité entre ces deux pôles d'attraction de la capitale. Selon ces réflexions, si cette communication directe était optimisée, alors les hôtels de la Porte Louise et de la Porte de Namur pouvaient asseoir la spécificité et les atouts de leur situation, sans équivalent à Bruxelles. Encore une fois, en louant leur propre localisation, les hôteliers du quartier voulaient en réalité d'abord attaquer et décrédibiliser leurs rivaux de la place De Brouckère : « *Ces établissements* [des boulevards centraux] *sont malheureusement fort mal situés. Les constructions manquent d'air et de lumière. Les appartements du Grand Hôtel reçoivent les odeurs nauséabondes qui s'élèvent des Halles, criées et boutiques de fromage que constituent en quelque sorte ses remparts.* » fustigeait directement l'avocat Albert Dremel, dont la famille avait administré les hôtels de *Bellevue et de* Flandre, sur la place Royale.[3]

Témoignage de la nouvelle vitalité de cette partie des boulevards de ceinture, le roi Léopold II lui-même, dans ses multiples visions urbanistiques pour doter Bruxelles d'un statut de grande capitale européenne, avait également songé à investir dans la création d'un Palace Hôtel dans le quartier. Il avait en effet constaté avec grand intérêt que « *la porte de Namur a*[vait] *une*

[1] T.DEBROUX (et alii), « Les espaces résidentiels de la noblesse à Bruxelles (XVIIIe-XXe siècle) » in *Belgeo*, n°4, 2007, p.449.
[2] C.MIEROP, *L'avenue Louise*, Bruxelles, Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, Direction des Monuments et Sites, 1997, pp.4-5. X.DUQUENNE, *L'avenue Louise*, Bruxelles, X.Duquenne, 2007, p.28 et ss.
[3] Extrait de : A.P.R., Fonds Goffinet – Correspondance entre le baron Constant Goffinet, Intendant de la Liste Civile et Léopold II – 1903 : « Construction d'une société anonyme pour la création d'un Palace Hôtel au capital de frs. 8 000 000, pouvant être porté à frs. 12 000 000 - Etude de projet », p.1.

*tendance marquée à devenir le centre du mouvement vers le haut de la ville* ».[1]. En 1902, après avoir racheté le *Bellevue* à la famille Dremel,[2] le souverain chargea donc l'intendant de la Liste Civile, le baron Goffinet, d'étudier avec ces derniers, la faisabilité d'un grand projet hôtelier. Il avait déjà acquis plusieurs terrains près du Boulevard du Régent[3] et avait notamment tenté de racheter le *Grand Hôtel Britannique* voisin, en vain.[4] Les Dremel lui rendirent finalement en octobre 1903 un projet proprement pharaonique, visant à la création d'un Palace au capital minimum de 8 000 000 de francs-or. Le bâtiment de six étages devait être agrémenté de jardins, de fontaines, de terrasses, d'un théâtre climatisé, d'une salle de jeux d'adresse, de patinage, d'un établissement de bains, de salles de restaurants, de banquets… Le tout parachevé par la construction d'un tunnel de 15 mètres de profondeur qui devait mener par ascenseur jusqu'à une sortie aménagée du côté du boulevard Anspach ! L'avantage du projet était limpide puisque le temps de trajet entre les deux points pouvait ainsi être divisé par quatre.[5]
Pour des raisons inconnues, le projet ne se réalisa toutefois pas et disparut définitivement de la correspondance royale. Tout au plus, Léopold II confessa trouver que « *Dremel v*[oulai]*t mettre trop de choses dans le même local*. »[6] En lieu et place, il travailla, après 1905, à l'édification d'un monument imposant, destiné à honorer les « gloires nationales » et qui devait s'élever sur les terrains en sa possession Porte de Namur. Il n'abandonna pas tout à fait son idée première de palace puisqu'il envisagea, jusqu'à son décès, de jumeler ce bâtiment à un hôtel prestigieux qui aurait drainé une foule dense dans le quartier et animé ses abords. A sa mort en 1909, environ 80 hectares de terrain étaient en sa possession dans cette partie de la ville.[7] Le souverain avait pressenti le dynamisme commercial et hôtelier du quartier ; seule sa disparition l'avait empêché d'y imprimer ses vues.

Le projet de Dremel d'une liaison directe entre Louise et le boulevard Anspach, n'était pas une idée isolée à cette époque, malgré ses accents extravagants. Nous en avons retrouvé, dans d'autres sources, des réminiscences claires. D'autres évoquèrent la possibilité de créer un pont de fer de 880 mètres de long pour relier le bas et le haut de la ville. Organisé sur deux niveaux, un pour les piétons « *avec des installations attractives* », l'autre pour accueillir une double voie de tramways, le pont aurait offert aux promeneurs un panorama exceptionnel sur l'agglomération, une vision féérique qu'aurait encore accentué l'usage de la lumière électrique. Les défenseurs de ce projet ne firent finalement qu'avaliser l'existence d'un phénomène inéluctable que les plans les plus insolites ne purent jamais contrer : le basculement manifeste de l'animation nocturne et mondaine vers le centre ville. « *Cette mise à niveau du bas de Bruxelles va probablement favoriser très sensiblement les hôtels du haut de la ville, qui se trouveront rapprochés de la partie <u>vivante</u> de la cité tout en gardant*

[1] *Ibidem* – 1902 : lettre de Constant Goffinet à Léopold II du 25 novembre 1902.
[2] Il s'agissait d'intégrer l'ancien hôtel dans son projet de réaménagement du Palais royal et de la place des Palais. Nous ne revenons pas sur cet épisode déjà exposé en détail dans V.JOURDAIN, *L'hôtel Bellevue, op.cit.*, p.183 et ss.
[3] L.RANIERI, *Léopold II urbaniste*, Bruxelles, Hayez, 1971, p.327.
[4] A.P.R., Fonds Goffinet – Correspondance entre le baron Constant Goffinet, Intendant de la Liste Civile et Léopold II – – 1903 : lettre de Léopold II à Constant Goffinet du 7 octobre 1903.
[5] *Ibidem* : Dossier « Construction d'une société anonyme pour la création d'un Palace Hôtel… ».
[6] *Ibidem* – 1903 : lettre de Léopold II à Constant Goffinet du 7 octobre 1903.
[7] L.RANIERI, *op.cit.*, pp.334-335.

*l'avantage d'être sur la hauteur et dans la verdure du Parc et des Boulevards extérieurs.* »[1] L'éclosion de nombreux cabarets, théâtres et cafés-concerts aux alentours de la Porte de Namur dans l'entre-deux-guerres ne renversa pas fondamentalement cette tendance. Tout au plus, leur présence favorisa la multiplication, principalement sur la chaussée d'Ixelles, d'une hôtellerie de gamme moyenne, destinée à l'hébergement des clients fréquentant ces établissements de divertissements.[2]

*Les origines de l'hôtellerie du quartier Royal remontent au XVIIIe siècle, époque à laquelle ce pôle acquit les caractéristiques qu'il conserva durant plus d'un siècle : luxueux et élitiste. Jouissant d'une riche clientèle aristocratique, les hôtels du quartier purent résister durant plusieurs années, grâce à des rénovations régulières, à la nouvelle concurrence des grands hôtels plus modernes des boulevards. Eloignés des nouveaux centres de l'animation urbaine et installés dans un bâti séculaire, ces établissements disparurent néanmoins au déclenchement de la Première Guerre mondiale. L'attrait unique du haut de la ville - son environnement vert - généra cependant, après 1918, dans le quartier voisin de la porte Louise le développement d'un nouveau pôle hôtelier élégant, héritier direct de celui du quartier Royal.*

### 3.3.2 Les pensions de famille

Les pensions de famille ne représentaient pas l'apanage exclusif du quartier de la Porte Louise. Toutefois, leur concentration, très visible sur nos cartes de localisation, dans les rues adjacentes à l'avenue du même nom, nous amène à étudier leurs spécificités par le biais de cette situation précise. Les caractéristiques dégagées pourront néanmoins être élargies à la majeure partie de pensions existant dans l'agglomération bruxelloise.
Leur existence pose à nouveau la question lancinante qui traverse l'ensemble de notre travail, à savoir celle de leur définition : qu'est-ce une pension ? En quoi ses services différaient-ils de ceux d'un hôtel ? Pourquoi descendre dans l'une plutôt que dans l'autre ?

Nous l'avons déjà esquissé, la pension induisait souvent un logement de plus longue durée qu'à l'hôtel, dans un cadre plus familial et informel pour un coût moins élevé. Néanmoins, et nous l'avons signalé également, ces caractéristiques dominantes n'étaient pas exclusives et nombre de pensions pouvaient aussi offrir un hébergement bref à destination des voyageurs fortunés.
L'univers des pensions pouvait donc se diviser grossièrement entre établissements élégants relativement professionnalisés, d'une part, et maisons bourgeoises plus simples, d'autre part. Comme pour l'hôtellerie ordinaire, chacun de ces mondes s'adressait à une clientèle spécifique et constituait en conséquent une offre complémentaire.

Les premières *family pensions* mentionnées dans les *Annuaires de Commerce Mertens et Rosez* partageaient incontestablement un caractère élitaire. « *Un grand nombre de pensions*

[1] « Courrier des Hôtels » in *Le Monde Voyageur* de janvier 1898, p.1.
[2] P.BOUY, *Ixelles*, Bruxelles, CFC-Editions, 2001, p.8. *L'heure bleue. La vie nocturne à Bruxelles de 1830 à 1940*, Bruxelles, Crédit Communal, 1987, p.154.

*dans le genre suisse ont été ouvertes dans ces derniers temps, elles sont surtout fréquentées par les Anglais.* » précisait d'ailleurs le Baedeker en 1881.[1] Le caractère « suisse » et la clientèle britannique signifiaient clairement pour le manuel allemand un certain professionnalisme. La Suisse avait en effet été à la base, au XIXe siècle, des développements initiaux majeurs de l'industrie touristique et se positionnait comme une référence en la matière tandis que les voyageurs britanniques avaient été les premiers, dès le XVIIIe siècle, à envahir le Continent dans un but purement récréatif. Présentes dans les guides et adressées distinctement aux touristes anglais, ces pensions étaient « *presque toutes tenues par des dames* [et] *n'* [étaient] *guère fréquentées que par les Anglais et les Allemands.* »[2]

Dès le début de notre période, la location de chambres dans ces pensions pouvait être conclue de manière très souple, souvent à la journée, à la semaine ou au mois,[3] floutant encore leurs limites pratiques avec l'hôtellerie de tourisme. Dans l'entre-deux-guerres, cette souplesse dans les périodes de location dans les pensions est assurément un fait établi : « *Parmi les pensions, il en est qui ne prennent non seulement des hôtes pour un séjour plus ou moins long, mais louent aussi des chambres à la journée et servent des repas à des touristes qui n'ont pas de chambres dans la maison*. » précise une brochure touristique éditée par l'Office des chemins de fer à Paris en 1923.[4]

Logées habituellement dans des maisons bourgeoises de la ville subdivisées ou de grande taille, les pensions se distinguaient souvent très peu des habitations voisines (voir illustration page suivante). Au contraire des palaces du centre, elles se fondaient dans le paysage urbain.[5] Leur objectif premier était d'abord de récréer une ambiance familiale dans la maison, atmosphère néanmoins plus distinguée pour les pensions de haut rang. « *C'est bien un* family hotel*, mais qui réunit aux avantages de la vie de famille tout le confortable des grandes maisons.* [La pension] *abrite du reste très souvent des voyageurs de marque*. »[6] précisait par exemple le *Journal de la Cuisine* en présentant l'un des membres de l'U.H.R.L.B. installé sur l'aristocratique avenue de la Toison d'Or en 1890.
Autre exemple, la *pension Maes,* (page suivante), ne se distinguait en aucun point des autres maisons bourgeoises de la rue, au point que le concepteur de la carte publicitaire jugea nécessaire de préciser par une flèche la position précise de l'établissement !

[1] K.BAEDEKER, *op.cit.*, 1881, p.12.
[2] *Ibidem*, 1897, p.10.
[3] Il est par exemple distinctement précisé que les arrangements peuvent être conclus « *by day, week or month* » dans le *Family Hotel* tenu par G.Janssens, rue de Vienne à Ixelles ou chez le couple Hoffmann, rue Montoyer dans le quartier Léopold. *The stranger's guide to Brussels and its environs*, Bruxelles, Kiessling, 1884, p.43.
[4] *Liste-Tarif d'hôtels, de pensions et de restaurants de Belgique*, Paris, Office des chemins de fer et de la marine de l'Etat belge, 1923, p.3.
[5] A.FAURE, C.LEVY-VROLANT, *Une chambre en ville. Op.cit.*, p.74.
[6] « Les restaurants de Bruxelles : Family Hotel – Taverne de la Toison d'Or » in *J.d.C.*, 1890, p.223.

**Illustration 3.19. : Pension de famille Maes, rue Vilain XIV**

Carte postale s.d. www.delcampe.net




Si ces pensions se caractérisaient donc par un bâti foncièrement moins ostentatoire (voire carrément banal) par rapport à celui des hôtels ordinaires pour voyageurs, cette typologie particulière n'induisait pas pour autant une petite taille. Certains *family hotels* furent recensés durant plusieurs années dans nos guides de voyage et nos almanachs de commerce, laissant penser à une activité touristique à plein temps. Ces pensions ne représentaient incontestablement pas uniquement de simples pis-aller susceptibles d'améliorer l'ordinaire de misérables veuves sans le sous. Certaines de ces pensions s'apparentaient à de véritables exploitations hôtelières, d'une taille respectable, comptant plusieurs dizaines de chambres,[1] reflet d'une activité professionnelle à part entière et d'une importance qui avait franchement dépassé le cadre de l'amateurisme familial. Certaines propriétaires possédaient même plusieurs établissements dans des villes différentes ! [2]

L'administration quotidienne de tels ensembles géants, alliée à l'impératif de s'inscrire durablement dans les circuits touristiques établis (par la publication de d'encarts publicitaires notamment) afin de remplir en permanence le grand nombre de chambres disponibles, demandait indubitablement un savoir-faire poussé et un véritable sens commercial. La *pension Mortier*, rue d'Edimbourg, près de la porte de Namur faisait, par exemple, figure de « pension monstre », imposante et ultra développée, avec pas moins de deux salles à manger, deux salons, deux fumoirs, trois jardins, des bains, des douches et sa « *sanitation à l'anglaise* ».[3]

[1] On comptait déjà 30 chambres pour la pension de Mme J.-B. Goossens, rue Mercelis. Un nombre qui exigeait certainement déjà une gestion rigoureuse et permanente de l'exploitation. Il nous faut donc balayer fermement l'idée que les établissements de type « pension » n'étaient que le résultat de quelques pièces surnuméraires mises à disposition par quelques vieilles femmes isolées. *Guide illustré de poche. Itinéraire dans Bruxelles. Renseignements* pratiques, Bruxelles, Rossel, 1910, p.26.

[2] Ainsi, les sœurs Thévenet qui gèrent une pension de famille de « 1ère classe » rue Souveraine à Bruxelles, et qui renvoient dans leurs publicités à leur « succursale » de la rue de Vienne à Ostende. *Guide illustré de poche. Itinéraire dans Bruxelles. Renseignements* pratiques, Bruxelles, Rossel, 1910, p.92.

[3] *Guide illustré de poche. Itinéraire dans Bruxelles. Renseignements* pratiques, Bruxelles, Rossel, 1910, p.94.

**<u>Illustrations 3.20.</u> : *Janssens Family Hotel*, rue De Joncker 23 et *Family Hotel Muzette-Schmidt*, rue d'Edimbourg, 43.**

Carte oblitérée en 1913 pour la première (collection personnelle), carte non circulée pour la seconde (www.delcampe.net).







Ces cartes publicitaires d'avant la Première Guerre mondiale attestent du caractère très imposant que pouvaient revêtir certains *Family Hotels*. Ces deux exploitations ont d'ailleurs connu plusieurs propriétaires durant la période étudiée et ont perduré après 1918, d'après leur inscription dans les annuaires *Mertens et Rosez*.

De telles affirmations pourraient laisser à penser que face à ses pensions immenses et professionnelles nous nous trouvons devant des hôtels ordinaires que rien ne rapprochait des pensions de famille plus petites. Or, ces maisons devaient être considérées différemment à l'époque puisqu'elles se trouvaient systématiquement référencées, dans les guides touristiques, dans une rubrique différente et indépendante de celle des hôtels de la ville. Présentes par la réclame payante dans plusieurs manuels de voyages[1] mais répertoriées séparément par ceux-ci, les pensions constituaient donc bien une offre alternative dans le logement touristique. Comme le disait une publicité, l'option « pension » se différenciait avant tout par son coût : il s'agissait bien d'être « *logés et nourris convenablement et à des prix raisonnables* ».[2]

[1] Par exemple, *Bruxelles. Guide gratuit* (Bruxelles, a.s.b.l. Bruxelles Attractions, [1924]), fascicule gratuit édité à l'intention des visiteurs étrangers à Bruxelles, regorge de publicités pour des hôtels célèbres et bien établis comme le *Métropole* ou ceux de la place Rogier, mais recèle également des réclames financées par des pensions, signe de leur volonté réelle d'être présentes sur le marché touristique.

[2] Réclame de la « Pension de famille Prosper Bizet, chaussée de Forest 5 » in *Bruxelles et les faubourgs et l'exposition universelle de 1910*, Bruxelles, De Boeck, 1910, p.94.

Localisées pour « *la plupart au quartier Louise et à Ixelles* »[1] et « *dans la Ville haute* »[2] comme le soulignaient régulièrement les guides, nos cartes de prix répertorient ces pensions en bleu,[3] preuve que celles-ci s'avéraient moins chères que les grandes enseignes hôtelières. Nous pouvons raisonnablement avancer l'hypothèse que ces pensions proposaient un certain confort à des voyageurs aux revenus moyens ou à la recherche d'une chambre longue durée meilleur marché dans la capitale. Vivre en pension était assurément moins cher et il s'agissait là clairement de leur principal intérêt. Un guide américain des années 1930 n'hésitait pas à conseiller à ses lecteurs de loger en pension dès que leur séjour dans une ville, excédait trois jours : « *It will usually about twenty per cent less than regular rate.* »[4]

**<u>Illustration 3.21.</u> : Pension *Ten Bosch*, place Albert Leemans, 13 (1924).**
*Bruxelles. Guide gratuit* (Bruxelles, a.s.b.l. Bruxelles Attractions, [1924], p.56.




La tenue "familiale" de l'établissement, comme la qualité de sa cuisine, se positionnait comme un argument essentiel, très souvent mis en avant dans les publicités de ces *family hotels*. Leurs dénominations-mêmes soulignaient leur "respectabilité". Les enseignes, plus encore que dans les hôtels ordinaires, semblaient jouer un rôle commercial déterminant ; elles servaient prioritairement à annoncer la qualité des services donnés. Les noms de pensions jouaient ainsi souvent la carte, fort classique et ancienne, de la personnalisation extrême avec la mise en avant du nom du propriétaire (*Pension Roegiers, Collart, Vevoort, Cool, Haine* (!)…) ou, dans un esprit voisin, sur le caractère éminemment familial et convivial de

[1] *Guide illustré de Belgique et l'Exposition*, Bruxelles, Les Guides belges illustrés, 1910, p.5.
[2] *Bruxelles et les faubourgs et l'exposition universelle 1910*, Bruxelles, De Boeck, 1910, p.113.
[3] Nous renvoyons à l'échelle utilisée pour nos cartes de prix dans le second volume de ce travail, annexes n°10 à 12.
[4] B.STEEL, *Let's visit Belgium*, New York, Jules Messner Inc., 1938, p.21.

l'établissement (*At home, Welcome, Chez nous…*). Plus prosaïquement, la localisation pouvait s'avérer être un atout (*Ixella, Tenbosch, Molière, Florence*…).[1]

Comme pour les hôtels, la localisation des pensions dans la ville s'avérait en effet un argument crucial. Leur concentration dans certaines parties de la ville atteste qu'ici encore, certains lieux étaient plus prisés des voyageurs que d'autres. Pour ces maisons, la justification financière, alliée à celle du cadre plus vert, dans des artères bourgeoises et résidentielles, semblait finalement plus prégnante que celle de la centralité qui prédominait pour les grands hôtels. Il explique certainement l'engouement plus marqué pour le haut de la ville.
Il faut d'ailleurs souligner que le quartier Louise était fort bien desservi par les lignes de tramways. Les transports en communs s'étaient en effet développés, dès la fin du XIXe siècle, avec l'objectif clairement affiché de relier le Bois de la Cambre (à l'extrémité de l'avenue Louise) avec le Pentagone, au fur et à mesure que le parc gagnait ses galons de promenade prisée par la population bruxelloise. Pour se rendre vers le Bois, comme pour rejoindre le centre animé, les alternatives ne manquaient donc pas. Cet attrait fut naturellement accentué par l'organisation de l'exposition universelle de 1910 dont l'accès principal se faisait sur l'avenue des Nations (actuelle avenue F.D.Roosevelt) qui longeait le Bois de la Cambre.[2]
Les publicités des pensions rappelaient naturellement leur position favorable. La pension de famille de Madame J.-B. Goossens, rue Mercelis, à Ixelles, se targuait ainsi d'être « *à proximité des Palais de Justice, du Roi, de la Comtesse de Flandre, du Bois de la Cambre et de l'Exposition.* »[3] Une vision certainement très large et élastique de l'espace bruxellois mais qui souligne combien leur accessibilité directe en tramways, articulée autour de l'avenue Louise, était un atout indiscutable de ces maisons.

Les plaintes des hôteliers au sujet de ces pensions sont nombreuses et récurrentes durant toute la période, preuve de leur concurrence indéniable sur l'offre d'hébergement touristique de la capitale. La revue professionnelle de l'U.H.R.L.B. pointait régulièrement le tort qu'elles causaient à la corporation : « *Nous avons pourtant un cauchemar, c'est la création, au début et pour la saison, des pensions de famille qui sont pour nous une concurrence infiniment regrettable et contre laquelle nous sommes obligés de prendre énergiquement position.* […] *Trouvez-vous admissible qu'un particulier puisse, du jour au lendemain, sans compétence aucune, ouvrir une maison quelconque avec la mention « Pension de Famille » ?* […] *Notre tenancier attire chez lui, détourne de nos établissements, une clientèle que nos efforts publicitaires et autres ont amenée. […] Les touristes ont vécu à meilleur marché, du moins le croient-ils, mais rentrés chez eux, ils se plaindront du manque de confort, de la négligence du service, de la qualité de la cuisine* […] *Ces pensions d'autre part, très souvent déguisées et anonymes, ne paieront ni impôts, ni contributions, ni taxes* […][4] Ces petites maisons clandestines échappant aux taxes officielles ne doivent certainement pas être assimilées à

[1] Tous ces exemples sont repris d'une double page publicitaire parue dans l'*Officiële gids en plan van de wereldtentoonstelling van Brussel 1935*, Bruxelles, Marcel Van der Donck, 1935. Double page « Hotels-Restaurants-Pensions aanbevolen », non-paginée.
[2] S.JAUMAIN, W.BALCERS, « Le Solbosch décroche l'exposition de 1910 ! » in *Bruxelles 1910, op.cit.*, p.57.
[3] La rue Mercelis est une artère aboutissant au côté est de l'avenue Louise, non loin de la place Stéphanie. Publicité in *Guide illustré de poche. Itinéraire dans Bruxelles. Renseignements* pratiques, Bruxelles, Rossel, 1910, p.26.
[4] *B.H.* n°8 du 15 avril 1935, p.278.

celles dont nous venons de rappeler l'existence par le biais de publicités ou des guides de voyage. Elles cohabitaient cependant intimement avec elles et prouvent la vitalité du marché en la matière. Nombreux étaient ceux qui voulaient en profiter et l'absence de définition légale facilitait incontestablement l'éclosion des exploitations informelles. Les professionnels représentaient naturellement les premiers délateurs de ces concurrents plus faibles et non déclarés.[1]

Les pensions élégantes dont nous avons abordé l'existence dans ce chapitre ne constituaient pas l'ordinaire des garnis dans lesquels s'entassaient les travailleurs miséreux de la ville. Nous touchons, en réalité, sur ce point à la limite floue qui sépare établissements touristiques et moyen de gamme de la nébuleuse des autres exploitations beaucoup plus petites. Le quartier Louise illustre cependant à merveille les échanges perpétuels qui se faisaient entre les différentes maisons de statuts intermédiaires. Ces *Family Hotels* nuançaient l'offre touristique dans la ville en incarnant un hébergement en garni qui ne se résumait pas aux paillasses de dortoirs surpeuplés. Si les pensions élégantes et coûteuses ne représentaient qu'une frange très limitée de cette forme de logement temporaire, les annuaires commerciaux nous informent sur la présence de quantité de maisons bourgeoises destinées à une clientèle diversifiée aux revenus plus limités parmi laquelle la population estudiantine était importante. Un certain Ludwig Lenz, par exemple, jeune universitaire allemand, descendit en 1912, dans une pension ixelloise afin d'améliorer son français et assister aux conférences de l'*Université Nouvelle*. La pension se présentait pour lui comme une alternative abordable pour loger plusieurs semaines à Bruxelles. De plus, elle lui assurait un soutien social indéniable et sécurisant au milieu d'un environnement inconnu : Lenz prit notamment vite l'habitude de discuter et de faire corriger ses compositions par le propriétaire des lieux, M. Duchateau.[2]

Comme l'auteur français Saint-Ferréol le soulignait déjà dans les années 1870, la pratique usuelle dans l'univers des pensions modestes en Belgique consistait à signaler les chambres disponibles par des affichettes jaunes, collées sur les carreaux des maisons. Elles annonçaient les « *quartiers à louer* » où l'on payait à l'avance. Les mieux nantis pouvaient ainsi disposer d'une chambre à coucher et d'un salon ; les autres se contentaient d'une seule pièce pour un coût moindre ; moyennant supplément, les hôtes prenaient leurs repas dans la maison.[3]
Le témoignage le plus précieux concernant le quotidien dans ces pensions ordinaires que nous ayons retrouvé ne nous parle pas de Bruxelles mais de la ville de Liège. Dans une autobiographie romancée, *Pedigree*[4], Georges Simenon décrivit ses souvenirs d'enfance dans la pension de famille tenue par sa mère, rue Léopold à Liège. Après avoir déménagé dans une

[1] A.FAURE, C.LEVY-VROELANT, *Une chambre en ville, op.cit.*, p.65.
[2] L.LENZ, *Mon voyage d'études en Belgique et en France – octobre 1912-mars 1913*, Cassel, Carl Victor, 1914, p.7.
[3] A. SAINT-FERREOL, *Les proscrits français en Belgique ou la Belgique contemporaine vue à travers l'exil*, Paris, Armand Chevalier, 1871, pp.83-85. La même affiche se retrouve à Liège en 1908 avec la mention « Chambre garnie à louer ». G.SIMENON, *Pedigree et autres romans*, Gallimard, collection La Pléiade, 2009, p.636. Mention de ses affiches est aussi faite dans la littérature de voyage. Voir *Guide de l'étranger dans Bruxelles et ses environs*, Bruxelles, Kiessling et Cie, 1884, p.26.
[4] En 1940, après l'annonce de sa fin prochaine par un médecin, Georges Simenon se lança dans l'écriture de ses souvenirs et de ses origines familiales destinés à son jeune fils, Marc. Le pronostic fatal démenti, Simenon retravailla son texte à la troisième personne et donna ainsi naissance à un livre atypique, à la fois fortement autobiographique et romancé.

maison plus grande en 1908, celle-ci avait décidé d'en mettre quelques chambres à disposition de locataires pour arrondir les fins de mois de toute la famille. Simenon excelle dans la peinture des ambitions de sa mère quant à la gestion de cette affaire dont son mari demeura délibérément écarté. « *Elle court déjà, en pensée, toutes les rues du quartier, à la chasse aux écriteaux, elle compte les petits pains Bloch, les seaux de charbon à cinquante centimes et elle peuple sa maison de Russes et de Polonais bien convenables – elle les choisira – qui ne pourront pas recevoir de femmes comme rue de la Province.* »[1] « *Bientôt, il sera d'elle comme des hôteliers et des restaurateurs pour qui le monde à un autre sens que pour le commun des mortels. Une voiture vient-elle à passer, à hésiter, à s'arrêter ? Ce n'est pas une auto avec des touristes dedans, ce sont trois couvert à tant, du vin bouché, café, liqueur, c'est un vieux couple grincheux, deux repas sans vin, ni supplément.* »[2] La maison des Simenon verra ainsi avant la Première Guerre se succéder les locataires, des étudiants slaves pour la plupart, venus pour suivre les cours de l'université et qui vivaient chichement des envois d'argent que leur consentait la famille restée au pays. L'écrivain se souvient de l'incongruité d'y côtoyer de si près l'intimité de parfaits étrangers, des difficultés d'une vie en communauté gravitant essentiellement autour du foyer de la cuisine, de la peur de la proximité des sexes et des roublardises de sa mère pour grappiller quotidiennement quelques centimes à ses pensionnaires, à ses yeux, trop avares.

A la différence des Etats-Unis, où existaient depuis le début du XXe siècle des chaînes hôtelières standardisées à petit prix, répondant à une clientèle itinérante de classes moyennes, cette catégorie d'hébergement était donc en pratique laissée à une myriade de petits établissements privés. La volonté de tenir pension était naturellement motivée par le désir d'améliorer son ordinaire. Métier ne requérant pas de véritable expérience ou de connaissances préalables, le garni permettait également à son gestionnaire de conserver une relative indépendance que le statut d'ouvrier excluait.[3] Il ouvrait aussi des perspectives rémunératrices aux personnes pour lesquelles d'autres entrées financières s'avéraient trop ardues : femme isolée, personnes âgées ou handicapées… Ainsi, citons le cas de ce paralysé qui décida de tenir une chambre pour six ouvriers, travaillant sur le chantier de l'exposition universelle de Bruxelles de 1888, au Cinquantenaire : « *tous les six des hommes de bonne connaissances qui sont de flandres comme eux* [sic] *et dont trois retournent tous les samedis chez eux à leur domicile, les trois autres sont domiciliés rue de l'Abricotier* [au domicile du paralysé]. »[4]

Notre base de données nous amène à mettre en évidence sur une caractéristique forte au sein du monde des petites pensions : ces dernières constituaient un univers numériquement dominé par les femmes, souvent veuves, isolées ou vieilles filles. La présence active des femmes dans la frange plus modeste de l'hôtellerie, a déjà été constatée dans d'autres pays[5] et dans d'autres

[1] G.SIMENON, *op.cit.*, p.630.
[2] *Ibidem*, p.635.
[3] R.ANKAERT, « Les cafetiers-cabaretiers à Bruxelles au 19e siècle » in *Les Cahiers de la Fonderie – Service compris. Hôtels. Restaurants. Cafés*, n°18, juin 1995, pp.11-12.
[4] A.V.B., Fonds de la Police, *Maisons de logements* : Demandes d'établissements – Enquêtes - Dossier n° 238, farde 1 : rue de l'Abricotier 20, 1888.
[5] Notamment, L.TISSOT, « Hôtels, pensions, pensionnats et cliniques… », *op.cit.*, p.75.P.BATTILANI, « Des grands hôtels aux entreprises familiales … », *op.cit.*, p.41. Plus tôt, Walton pour la station balnéaire de

secteurs d'activités comme le petit commerce.[1] Boutiques et pensions représentaient pour les femmes une « *extension naturelle de* [leur] *rôle domestique* ».[2] L'hôtellerie plus populaire, tout comme les métiers ayant trait au petit commerce, offrait en pratique un des rares débouchés économiques ouverts aux femmes, même s'il convient de souligner que leur nombre devait, comme ailleurs, être indubitablement sous-estimé. Le café, le magasin ou la petite pension était souvent officiellement inscrit sous le nom du mari, même si celui-ci exerçait une activité professionnelle annexe. On se bornait à inscrire son épouse dans les registres de population sous l'inscription vague de « ménagère » ou d'« aide » de son mari, même si, en pratique, c'était bien elle qui tenait l'affaire familiale. Leur facilité à reprendre avec succès l'hôtel à la mort de leur conjoint prouve clairement que la plupart d'entre elles devaient y être directement investies avant leur veuvage ou, au moins, en connaître l'essentiel des rouages pratiques.[3] L'accessibilité au métier s'expliquait par une considération généralement admise que la tenue d'une pension constituait en quelque sorte la continuité directe de leur tâche quotidienne dans la famille. Les femmes supervisaient d'ailleurs souvent l'organisation comptable et logistique de la maison. Même en présence d'un mari « prête-nom », l'hôtellerie représentait un des rares secteurs où les femmes administraient elles-mêmes leurs entreprises.[4]

Les femmes sont répertoriées dans nos annuaires sous les dénominations de « veuves », « épouses », « madame », « mademoiselle » ou « sœurs » ; parfois mais très rarement leur prénom est clairement spécifié. Comme nous venons de l'aborder, leur total devait néanmoins aussi être clairement sous-estimé dans les *Mertens et Rosez*. Y sont, notamment, souvent recensés des noms doubles parmi les propriétaires de pensions sans que l'on puisse distinguer s'il s'agissait d'associés de même sexe ou de couples ; l'inscription de l'exploitation au nom de l'époux devait également, ici aussi, être une pratique courante. La sous-évaluation systématique devait d'ailleurs être accentuée par l'usage, dans ces ouvrages, des seuls noms de famille des propriétaires de pensions, une pratique qui devait générer sciemment un certain flou et parfois cacher une présence féminine. La même personne pouvait en effet être désignée une année par le terme « Mlle », et ne plus être accompagnée d'aucune précision l'année suivante. Peut-être ces hésitations représentaient-elles une volonté délibérée, vis-à-vis de la clientèle susceptible de consulter ces almanachs, d'entretenir la confusion ; peut-être un propriétaire masculin induisait-il une meilleure considération de l'établissement, un plus haut standing ? De tels préjugés existaient (et existent toujours) concernant les cuisiniers d'établissements haut de gamme, notamment.

---

Blackpool : J.K.WALTON, *The Blackpool landlady. A social history*, Manchester, Manchester University Press, 1978, pp.86-90.

[1] Notamment : S.JAUMAIN, *Les petits commerçants, op.cit.*, p.264 et ss.

[2] *Ibidem*, p.252.

[3] V.PIETTE, « Vrouwen in kleinhandel en horeca. Essay over hun economische betekenis (19de-20ste eeuw) » in *Vrouwenzaken: facetten van vrouwelijk zelfstandig ondernemerschap in Vlaanderen, 1800-2000*, Louvain, KADOC, 2001, p.101.

[4] S.JAUMAIN, *Les petits commerçants, op.cit.*, p.253.

En définitive, il paraît donc difficile d'émettre des jugements précis quant au sexe des gestionnaires des pensions répertoriées. Sur un total de 2719 noms différents recensés[1] sur les 60 années que nous avons répertoriés, 707 personnes sont clairement identifiées comme femmes (soit 26 % du total) avec des variations notables. Si on n'en dénombre que 8 en 1882 (principalement des veuves), le chiffre grimpe au cours du temps pour atteindre un maximum de 150 personnes en 1932, pour redescendre à 99, sept ans plus tard. Que conclure de ces chiffres, à prendre essentiellement comme le reflet d'une tendance numérique générale ? Soit que nous assistons à une féminisation accrue du métier dans les années 1930 mais cela paraît contestable au regard des chiffres révélés par les recensements nationaux[2] ; soit cette base de données illustre plus sûrement une prise en compte accrue d'établissements plus modestes par les annuaires *Mertens et Rosez* au cours du temps.

Il est en effet évident que les maisons bas de gamme se trouvaient plus souvent dans des mains féminines que masculines. La diminution concomitante du nombre d'établissements et du nombre de femmes recensées entre 1932 et 1939 dans les annuaires commerciaux en témoigne : ce sont les exploitations les plus faibles qui connaissent en temps de crise une espérance de vie limitée et ce sont, en bonne partie, parce que leurs propriétaires étaient des femmes que leur importance diminue dans nos statistiques. En période de récession, la pension familiale s'imposait, de même que la boutique, comme un moyen de subsistance plus aisé à mettre sur pied grâce à sa mise de fonds limitée. Mais cette même facilité induisait sa relative fragilité économique qui entraînait leur disparition ou leur reconversion plus rapide en cas de difficulté passagère.[3]

Comme d'autres activités de petits indépendants, la pension ou la petite hôtellerie devait par conséquent se concevoir, la plupart du temps, comme une activité centrée d'abord sur la cellule familiale où les femmes (en tant qu'épouses, mères ou filles) jouaient un rôle central. Leur forte présence démontre clairement que nombre d'entre elles étaient bien à la tête de leurs propres maisons hôtelières, bien plus qu'un premier avis *a priori* le laisserait à penser. Plus souvent visibles dans les annuaires, et les sources en général, en période d'« interrègne », (c'est-à-dire en tant que simple successeur de leur mari décédé ou en gestionnaire passager de l'affaire en attendant la majorité de leurs enfants), les femmes étaient pourtant bel et bien nombreuses et actives dans l'hôtellerie, pesaient d'un poids déterminant dans son dynamisme, animant la multitude des petites enseignes qui gravitaient autour des grands noms du secteur. Elles ne peuvent en aucun cas être limitées à un rôle négligeable ou être réduites à des tâches subalternes.[4] L'existence d'hôtelières demeure pourtant rare dans nos guides de voyage, preuve supplémentaire, si besoin était, que la grande hôtellerie, c'est-à-dire celle du tourisme international, restait d'abord une affaire d'hommes. Comme d'autres domaines d'activités,

[1] Nous n'avons pas tenus compte, dans ce total des propriétaires d'hôtels, des sociétés anonymes, « asexuées » par essence.
[2] Voir la première partie de ce travail, où nous analysons les données des recensements décennaux de la population. Pour rappel, elles démontrent, dès 1910, un des taux de féminisation les plus importants dans le secteur commercial, juste après celui de l'alimentation.
[3] ID., « Vrouwen in kleinhandel en horeca… », *op.cit.*, p.98.
[4] V.PIETTE, « Entreprendre au féminin. L'exemple de l'Association belge des femmes chefs d'entreprises » in *Patrons, gens d'affaires et banquiers. Hommages à Ginette Kurgan-van Hentenryk,* Bruxelles, Le Livre Timperman, 2004, p.194. Et, ID., « Vrouwen in kleinhandel en horeca…", *op.cit.*, p.99 et ss.

l'hébergement payant au féminin se confondait donc partiellement avec les classes défavorisées du métier.[1] Le rôle de la corporation dans la valorisation économique de la femme que certains ont voulu déceler dans cette surreprésentation genrée doit donc être, à nos yeux, fortement nuancée.[2]

*La pension de famille constitue un mode d'hébergement alternatif courant à Bruxelles dont l'utilisation n'était limitée, ni au monde du travail et aux petits fonctionnaires, ni aux touristes. Logement payant souvent de longue durée, mais très souple dans son usage et de standings variés, il se définissait par un coût moindre que celui des hôtels ordinaires, un caractère plus familial, un taille limitée (même si les exceptions existaient) et son anonymat architectural. Localisées en majorité à proximité de l'avenue Louise, les pensions répondaient à une autre logique de spatialisation où la centralité ne jouait pas un rôle essentiel mais où le calme et la verdure semblaient prépondérants. Secteur économique essentiel mais sous-estimé dans la ville, les pensions étaient essentiellement gérées par des femmes, même si leur nombre peut difficilement être mesuré.*

### 3.4 Les quartiers de gare

#### 3.4.1 L'hégémonie de la gare du Nord : deux mondes hôteliers distincts et complémentaires

Inaugurée à l'extrémité de la rue Neuve en 1846, la gare du Nord était destinée à remplacer celle, devenue trop petite, de l'Allée Verte, toute proche. Située sur le territoire de la commune de Saint-Josse, à la limite des anciens remparts de la ville, la station donna lieu à cette époque, sur fond de fièvre immobilière, à l'édification d'un tout nouveau quartier, le faubourg dit « de Cologne ». La gare elle-même s'ouvrait sur une grande place dont l'homogénéité néo-classique avait été fixée par un règlement urbanistique. D'abord dénommée « place des Nations », en raison du cosmopolitisme inhérent à la présence d'une gare internationale, elle fut rebaptisée du nom de Charles Rogier en 1885, en hommage aux actions de l'homme politique libéral qui avait activement œuvré en faveur du développement du chemin de fer en Belgique. La commune de Saint-Josse organisa dans le quartier le tracé de nouvelles voiries (rue du Progrès, de Brabant, des Croisades, etc.) qui structurèrent les lieux. [3]

La mutation du quartier fut dès lors rapide et la gare « *fut comme le signal d'un brusque changement de décor. Tout l'aspect de cette partie de la cité se modifia comme par enchantement. Un faubourg populeux, en quelques mois, sortit de terre, ceignant la ligne ferrée et la gare de rangées épaisses de maisons.* »[4]

[1] V.PIETTE, « Vrouwen in kleinhandel en horeca… », *op.cit.*, p.98.
[2] Voir le constat de P.BATTILANI, *op.cit.*, p.43.
[3] C.DELIGNE, « Saint-Josse » in *La région de Bruxelles-Capitale*, Bruxelles, Dexia Banque – éditions Racine, 2008, p.139. L.EGGERICKX, *Les boulevards du centre*, Bruxelles, Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, Direction des Monuments et Sites, 1997, pp.4-9. « Place Rogier » in *Patrimoine monumentale de la Région de Bruxelles-Capitale – Saint-Josse*, Bruxelles, pp.242-245.
[4] Extrait de L.HYMANS, cité par C.DESSOUROUX, P.CHARRUADAS, *Etude historique de la région bruxelloise*, *op.cit.*, p.71.

Le dynamisme du nouveau quartier ne faisait que refléter directement celui que connaissait le chemin de fer dans le pays depuis son lancement en 1835. Son invention avait véritablement révolutionné l'accès au loisir ainsi que l'art même de voyager.
D'abord conçu pour des raisons économiques et pour des nécessités industrielles, le chemin de fer eut en effet rapidement des répercussions essentielles dans le secteur touristique. Grâce au train, le voyage, qui se faisait auparavant exclusivement en diligence, à pied ou à cheval pour les hommes seuls et en bonne condition physique, devint enfin une activité plus abordable, plus rapide, moins dangereuse et moins inconfortable. Les déplacements de masse à bon marché par le biais des « trains de plaisir » – trains spéciaux affrétés à tarifs réduits vers des stations touristiques – démocratisèrent encore plus son accès. Cette – relative – popularisation des voyages d'agréments accéléra, à partir de 1850, une industrialisation certaine de l'activité touristique et entraîna l'apparition des premières offres standardisées, dont l'anglais Thomas Cook se présente comme le plus illustre précurseur.[1] Moyen de communication moins cher et plus rapide que tout autre existant auparavant, le chemin de fer, « *qui* [est] *à la fois une route et un moyen de transport* »[2] s'imposa finalement très rapidement. Il facilita de manière décisive les échanges, tant au niveau intérieur qu'avec l'étranger.[3]

La Belgique fit figure de pionnière dans le développement de ce nouveau mode de transport révolutionnaire. La mise en œuvre précoce du réseau ferré belge fut d'abord justifiée par des raisons commerciales : dans les années 1830, il s'agissait d'assurer la survie économique du pays nouvellement indépendant. Terre d'échanges et de transit depuis des siècles, il paraissait impératif, et même vital, pour le pays d'assurer des débouchés extérieurs à sa propre production. C'est pourquoi la construction du réseau ferré national fut réalisée très rapidement et axa son développement sur les relations internationales. Dès 1838, Ostende fut reliée à Bruxelles et cinq ans plus tard, le train roulait depuis l'Allemagne jusqu'à Ostende, via Liège et Bruxelles sans interruption.[4] Le projet fut un succès puisqu'il parut payant pour la croissance économique belge. Mais il contribua également, de façon tout aussi primordiale, au développement touristique de la Belgique : grâce à ses communications modernes, denses et aisées, le « pays du chemin de fer » acquit une renommée durable et possédait les infrastructures et les capacités techniques pour attirer les voyageurs en nombre.
Bruxelles constituait le point névralgique central du réseau de chemin de fer belge dont la Gare du Nord s'avérait être une des haltes les plus importantes. Y aboutissaient en effet les lignes d'Allemagne, de Hollande, d'Angleterre (via Ostende), d'Anvers, de Liège, des provinces du Limbourg et des Flandres.[5]

Comme nous l'avons vu dans la description générale de la période, cette importance stratégique en matière de communication permit au quartier Nord de concentrer bien avant 1880 – dès l'implantation de la station en réalité – de nombreux hôtels de la capitale. « *Hôtels,*

[1] R.POTER, « Les Anglais et les loisirs » in *L'avènement des loisirs. 1850-1960,* Paris, Aubier, 1995, p.27-30 et *C.*BERTHO LAVENIR, *La Roue et le Stylo. Op.cit.*, p.43-45.
[2] G. d'AVENEL, *Le mécanisme de la vie moderne*, Paris, Armand Colin, 1905, 5ème série, p. 3.
[3] *Loc.cit.*
[4] L.TISSOT, *Naissance d'une industrie touristique, op.cit.*, p.116.
[5] A.LEDIEU, *Un mois à Bruxelles. Impressions et souvenirs d'un touriste*, Bruxelles, Lebègue, 1905, p.36.

*brasseries, bars foisonnent partout où le chemin de fer règne sur l'attente et sur les appétits.* »[1] Sa prépondérance ne fut que renforcée par l'addition de multiples facteurs qui, en se complétant, confortèrent, de manière déterminante, l'attraction des lieux pour le secteur de l'accueil bruxellois et sa clientèle : outre la présence de la gare, sa proximité, à quelques minutes de marche seulement, avec le centre historique (la Grand'Place) ainsi qu'avec le quartier des loisirs et du commerce que constituaient les boulevards centraux, représentait un argument de poids dans le choix des voyageurs. La place Rogier elle-même était de plus un nœud essentiel du réseau de transport local où se croisaient tramways et omnibus dans toutes les directions. En logeant au Nord, le visiteur avait donc facilement accès à tous les hauts-lieux bruxellois (haut de la ville, boulevards, magasins et musées…) mais aussi nationaux ![2]
En effet, le voisinage de la gare du Nord était particulièrement recommandé dans le choix d'un hébergement par de nombreux guides car il permettait, à la fois, de se repérer avec aisance dans la ville et de faciliter les excursions d'un jour, depuis Bruxelles, dans tout le pays[3] : « *Brussels makes excellent headquarter for visiting all the important towns and places in Belgium.* »[4] « *Travellers and inhabitants have every facility for going in the morning to the different towns in the province, spending there their day, either for their occupations or their pleasure and returning to the capital towards the night.* […] The *longest journey does not exceed two hours and a half.* »[5]

Comme ailleurs, l'implantation de la gare générait une grande variété d'activités qui animaient en permanence la place et ses alentours : omnibus des hôtels, vendeurs de journaux à la criée, cochers, promeneurs et clients des terrasses des nombreux cafés des alentours … la place Rogier se révélait un formidable microcosme animé et affairé que plusieurs récits se plurent à commenter. Entre leurs lignes, s'imposent sur les lieux, omniprésentes durant plusieurs décennies, les figures imposantes et célèbres de plusieurs enseignes classiques de l'Horeca de la ville.
« *Sur la place déserte* [car nous sommes tard en soirée], *l'éclairage blafard des cafés plaçait des trouées fulgurantes ; l'Hôtel Cécil tranchait sur le ciel noir son énorme donjon blanc, le Café des boulevards, le Cosmopolite, le Monico et le Terminus s'emplissaient d'un grouillement continu de gens dont la pluie extérieure était seulement un prétexte au rafraîchissement interne* […] »[6] Réunion des touristes, des hommes d'affaires et des Bruxellois de tous âges, les établissements du quartier étaient particulièrement populaires et très fréquentés, jusqu'en 1940 au moins. Les cartes postales de la place en sont des témoins privilégiés.

En 1931, le bourgmestre de Saint-Josse, Georges Pêtre,[7] estimait le nombre d'hôtels sur le (petit) territoire de la commune à près de 150 ![8] La *Belgique hôtelière* elle-même n'hésita pas

[1] A.GUISLAIN, *Découverte de Bruxelles*, Bruxelles, L'Eglantine, 1930, p.44.
[2] G.J.ASHWORTH, « Accommodation and the historic city » in *Built Environment*, vol.15, n°2, 1989, p.93.
[3] B.STEEL, *op.cit.*, p.146.
[4] C.B.BLACK, *Belgium with part of Holland, North France, the Rhine and the Moselle*, Londres, Black, 1906, p.43.
[5] *Brussels and the Grand Hotel, Bruxelles*, Vromant et Compagnie, [avant 1914], p.58.
[6] M.SAEY, *Les dessous de Bruxelles*, Bruxelles, Ernest Desjardins, 1908, p.23.
[7] Georges Pêtre fut bourgmestre libéral de Saint-Josse de 1926 à sa mort, en captivité, en 1942.
[8] « La fête annuelle de la Mutualité Hôtelière de Belgique » in *B.H.* n°3 du 1er février 1931, p.86.

à proclamer Saint-Josse comme « *la commune la plus hôtelière de Belgique* »[1] Au regard de nos cartes de localisation, ceux-ci devaient assurément se concentrer en majeure partie dans le quartier Nord.

On peut donc raisonnablement s'interroger sur les raisons pour lesquelles la station Nord acquit, conserva, et surtout, renforça durant toute la période étudiée sa prépondérance écrasante ? Quels sont exactement les acteurs économiques de ce quartier ? Qui y investit en priorité, peut-on y déceler des dynamiques spécifiques ?

**Illustration 3.22. : La place Rogier (avant 1914)**
Carte postale non datée. Collection personnelle.

La place Rogier, vaste point de ralliement faisant face à la gare du Nord, se caractérisait par une animation perpétuelle de passants, de pisteurs, de terrasses bondées, de vendeurs de journaux, de tramways, de voitures hippomobiles puis, dans l'entre-deux-guerres, automobiles… « *Het kosmopolitisch Brussel openbaart zich. De Brusselaar zelf, die hier verloren loopt, herkent gij niet. Gij staat en gaat een wereldstad*. »[2] Les cartes postales de l'ensemble de la période témoignent encore de la présence continuelle d'une foule dense dont le passage incessant profitait aux hôtels du quartier. « *La place Rogier* [qui] *étend*[ait] *son immense terre-plein tourmenté par le va-et-vient cinématographique des piétons affairés* »[3] n'eut, dès lors, de cesse d'inspirer guides pour voyageurs et chroniqueurs locaux.




[1] « Actualités parlantes – Bravo M. le Bourgmestre ! » in *B.H.* n°13 du 1er juillet 1934, p.444.
[2] Note d'Herman Teirlinck (1910), citée par W.BRULS et D.VAN HOOF, *op.cit.*, p.84.
[3] R.M., « La construction d'un grand hôtel au XXe siècle – Le Palace-Hotel » in *L'Emulation*, n°8, 1909, p.61.

a) La place Rogier : le lieu d'expression privilégié de la modernité et du gigantisme hôtelier bruxellois

***Le prolongement direct de l'animation des boulevards centraux***

« *Yet I still remember my bewilderment when I stepped out of the Gare du Nord in Brussels for the first time twenty years ago. The entire square was a Mur of beckoning hotels. Which one should I choose? How much would I have to pay for a room? Where should I eat?* »[1]

Caractéristique majeure des lieux, la place Rogier fut, en effet, dès le début des années 1880, véritablement colonisée par les hôtels, chacun d'eux profitant d'ailleurs de l'esplanade dégagée devant la gare pour y établir les terrasses de café très fréquentées. Le voyageur se trouvait ainsi à son arrivée entouré, voire même encerclé, par les façades des plus grands établissements d'accueil bruxellois, auxquelles s'adjoignaient les sollicitations insistantes des nombreux pisteurs des autres hôtels de la ville, amassés devant la sortie de la station pour tenter de séduire les voyageurs hésitants.[2] Comme signalé précédemment, l'animation de la place Rogier profitait largement de la proximité des boulevards centraux où se trouvaient plusieurs autres grands noms de l'hôtellerie de luxe bruxelloise. Les deux gares ponctuaient, de part et d'autre, cet axe de prestige et plusieurs lignes de tramways reliaient en permanence les deux stations distantes d'à peine 1,7 kilomètre l'une de l'autre. L'engouement traditionnellement plus marqué, manifesté par les commerces, les cafés, les théâtres, les cinémas ou les grands magasins, pour la section des boulevards comprise entre la Bourse et le boulevard Adolphe Max bénéficiait aussi directement à la place Rogier, situé dans son prolongement exact.[3]

Nos cartes de prix et les guides de voyage nous montrent que les hôtels de la place ne firent qu'une apparition progressive sur la scène touristique bruxelloise : le Baedeker n'en recommandait aucun avant la décennie 1910 et leurs tarifs (lorsque nous avons recueilli assez d'informations à leur propos) se situaient dans une moyenne qui ne les plaçait pas dans les catégories du grand luxe de l'accueil bruxellois. Les maisons de la place ne semblaient donc pas fondamentalement se différencier des habituels petits hôtels qui pullulaient habituellement autour des stations ferroviaires. L'inauguration du *Palace*, le 1er septembre 1909, changea radicalement la donne puisque ce dernier se positionna d'emblée comme l'un des hôtels les plus chers (mais aussi les mieux équipés) de Bruxelles avant 1914. Le Michelin le crédita en 1910 d'une appréciation élevée (4/5) que seuls l'*Astoria*, le *Grand Hôtel* et le *Flandre* partagèrent la même année à Bruxelles. L'après-guerre signifia une hausse relative des prix pratiqués sur l'ensemble de la place, toujours *Palace* en tête, et qui marqua l'entrée de ce pôle hôtelier parmi les plus onéreux (et sans doute les plus chics) de la cité, aux côtés des boulevards centraux et loin devant les rues adjacentes du quartier Nord. Dans les années 1930, ces établissements furent ainsi tous qualifiés par Michelin de « *modernes* » (4/6) et pour l'*Hôtel des Boulevards*, le *Palace* et le nouvel *Albert Ier* de « *très belle apparence avec un*

[1] B.STEEL, *Let's visit Belgium*, *op.cit.*, p.11.
[2] Nous renvoyons à l'extrait évocateur de G.FREDDY sur les pisteurs d'hôtels de la place Rogier, cité dans la première partie de cette thèse, dans le chapitre relatif à la taxe sur les omnibus d'hôtels.
[3] C.DESSOUROUX, *Espaces partagés, espaces disputés. Bruxelles, une capitale et ses habitants*, Bruxelles, Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, 2008, p.56.

*grand confort moderne* » (5/6).[1] Les autres guides de voyage de la même période nous offrent une vision globalement similaire, avec certaines nuances, qui ne changent pas fondamentalement l'opinion générale sur les hôtels de la place : ceux-ci figuraient tous parmi les meilleures références de la ville. A la veille de la Seconde Guerre mondiale, par exemple, le *Palace* et le *Métropole*, « *large, swanky and expensive* », étaient considérés à la pointe du luxe (un brin ostentatoire) et réservés aux mieux nantis, tandis que l'*Albert Ier*, « *slightly cheaper and almost as luxurious*. » se positionnait sur un pied, certes légèrement inférieur et plus abordable, mais néanmoins toujours fort luxueux.[2]

L'engouement pour les boulevards centraux semble donc avoir progressivement aussi contaminé les hôtels proches de la place Rogier, en les différenciant au cours du temps, nettement, des petites exploitations d'accueil ordinaires qui naissaient habituellement aux alentours des gares, pour les transformer en lieux prisés et à part entière du tourisme haut de gamme de la capitale.

***Une massification progressive du bâti***

Signe de l'importance croissante de la place pour l'hôtellerie bruxelloise, on constate, dès la fin du XIXe siècle, une massification rapide du bâti présent autour de la gare. L'unité néo-classique de ses débuts, caractérisée par de sobres demeures à deux étages, céda sa place à quelques mastodontes hôteliers disposant de plusieurs centaines de chambres, dominant le paysage urbain à près de 35 mètres de hauteur.[3] Le phénomène est tel qu'il inspira des comparaisons directes avec les réalisations contemporaines réalisées aux Etats-Unis. Si elles peuvent aujourd'hui faire sourire, elles soulignent la rapidité de cette transformation du quartier ainsi que son ampleur inédite : « *The place Rogier which is in front* [of the station] *is flanked on either side by enormous hotels which seem almost to rival the America "Sky-scrappers"* » constatait ainsi un rédacteur de guide étranger, quelque peu imaginatif.[4]

Les premiers établissements hôteliers investirent les lieux sur un pied relativement modeste dans les années 1840. Ainsi, l'*Hôtel et le Café des Boulevards*, à l'ouest de la place, inauguré en 1842, [5] fut géré à partir de 1879 par une famille d'origine française, les Brégeot. Celle-ci travaillait depuis plusieurs années pour la brasserie alsacienne *Grüber*.[6] La firme

[1] Echelle d'appréciation du *Guide Michelin – Belgique – Luxembourg – Pays Rhénans – Sud de la Hollande 1934-35*, Bruxelles, Michelin, 1934, pp.136-137. Pour visualiser ces commentaires, nous renvoyons à nos cartes faites sur base des appréciations des Baedeker et Michelin entre 1881 et 1939 dans les annexes n° 13 à 21 du second volume.
[2] B.STEEL, *Let's visit Belgium*, *op.cit.*, p.147.
[3] R.M., « La construction d'un grand hôtel au XXe siècle – Le Palace-Hotel », *op.cit.*, p.61.
[4] *Brussels and its environs – handy guide*, Bruxelles, s.d. [1919], p.65.
[5] J.DUBREUCQ, *Bruxelles. Une histoire capitale*, *op.cit.*, vol.6, p.114.
[6] La *brasserie Grüber* avait été fondée par David Grüber en 1855 à Koenigshoffen (près de Strasbourg). Pionnière en matière de fabrication et de conservation de bières, Grüber possédait des hôtels-brasseries partout en France avant que la défaite de 1870 et l'annexion de l'Alsace-Lorraine par l'empire allemand n'attisât la concurrence et ne lui fermât les portes du marché hexagonal. Ce sont sans doute ces événements qui poussèrent Grüber à se tourner, en 1879, vers Bruxelles pour y appliquer la formule qui avait fait son succès en France : posséder ses propres cafés et y placer ses gestionnaires pour y vendre sa production. Voir : « Florival sous-bocks – Brasserie Grüber/Alsa-Braü » : http://pagesperso-orange.fr/florival-sous-bock/info_Gruber.html ; « Brasserie Grüber – Strasbourg – Inventaire général du patrimoine culturel »: http://www.patrimoine-de-france.org/richesses-1-428-6994-M137730-19374.html. Consultés le 15 mars 2010.

avait racheté le bâtiment et avait alors envoyé ses fidèles Brégeot à Bruxelles pour s'occuper de l'établissement afin d'en faire la vitrine privilégiée de la distribution des produits *Grüber* dans la capitale. Plusieurs membres de la famille avaient exercé dans des cafés à Paris, Lyon, Bordeaux, etc. avant que Joseph ne soit envoyé à la direction des *Boulevards* en 1879.[1] Ses frères, Louis, Victor, Félix et Lucien exerçaient tous dans l'Horeca pour le compte de *Grüber* et firent des fréquents allers-retours entre la France et la place Rogier pour prêter main-forte au développement optimal de l'affaire familiale à Bruxelles.[2]
L'enseigne connut le succès sous l'ère Brégeot. Elle s'agrandit donc dans les années 1890 par l'annexion de son voisin et la surélévation de deux étages du bâtiment d'origine. L'ensemble fut homogénéisé par une façade commune pour atteindre les 36 chambres.[3]
Son hôtel, son café et sa terrasse s'avéraient, à cette époque, très populaires et drainaient une clientèle diversifiée, reflet de sa localisation près d'une artère fréquentée : « *députés, sénateurs et clients de marque y descendent et y reviennent à côté du bon bourgeois qui trouve une modeste et confortable chambre au-dessus des riches appartements du premier.* »[4].
A ses côtés, le *Vénitien*, fondé en 1876, possédait trente chambres en style néo-Louis XVI, et un très vaste jardin que l'*Hôtel des Boulevards* engloutira en 1892 pour aménager une nouvelle salle de restaurant.[5]

La première rupture très nette dans l'homogénéité architecturale de l'ensemble fut cependant marquée par l'agrandissement du *Cosmopolite* en 1901. Expression publique de la réussite éclatante de son propriétaire, Prosper Verlinden, qui l'avait fondé à peine dix ans auparavant, le *Cosmopolite* bondit subitement de 2 à 7 étages pour revêtir l'allure d'un véritable « *hôtel géant* » qui suscita l'admiration des contemporains, conscient de l'attrait nouveau de cette partie de la ville. « *M. Prosper Verlinden qui, véritable pionnier de la décentralisation, osa le premier faire grand et nouveau ; appliquant sans cesse à l'agrandissement de son hôtel les bénéfices qu'il en retirait, il est arrivé à créer autour de la gare du Nord un centre d'animation intense et peut revendiquer hautement une part primordiale dans l'actuelle prospérité de ce quartier.* »[6] Même si les modernisations de l'hôtel ne s'arrêtèrent pas à ces modifications[7], cet agrandissement spectaculaire consacra donc en quelque sorte la montée en

[1] A.G.R., Ministère de la Justice – Police des étrangers – Dossiers individuels n°339 873 : Joseph Brégeot. Lettre de renseignements confidentiels concernant le sieur Brégeot de Paris du 16 mai 1879 et Bulletin de renseignements de Saint-Josse du 10 avril 1879.
[2] *Ibidem* : Félix Brégeot n° 370 182 ; Louis Brégeot n° 353 273 ; Victor Brégeot n° 423 246 ; Lucien Brégeot n° 518 772 ; Marie Brégeot n°353 447 (sœur de Joseph) ; Amélie Brégeot n°701 765 ; Gabrielle Brégeot n°908 890 (toutes deux filles de Joseph). Ces dernières élurent définitivement domicile à Bruxelles. « L'exposition culinaire » in *Pourquoi pas ?* du 23 novembre 1911, n°84, 2e année, p.500.
[3] J.DUBREUCQ, *Bruxelles. Une histoire capitale, op.cit.*, vol.6, p.115.
[4] « Les restaurants de Bruxelles : L'Hôtel et le Café des Boulevards » in *J.d.C.*, 1890, p.131.
[5] « Echos professionnels » in *J.d.C.*, 1892, p.177. « Le Vénitien » in *J.d.C.*, 1890, p.84.
[6] « Nos hôtels modernes » in *Le Soir* du 31 janvier 1901, p.3.
[7] Sous les instances des beaux-fils de Verlinden – Jules Delbecque, Georges Navir et Maurice Wiser–, le *Cosmopolite* connut encore de régulières campagnes de modernisation. Par exemple, en 1923, avec l'adjonction de nouvelles salles de banquets et de restaurants, des installations sanitaires dernier cri et la création de chambres avec salles de bains. L'architecte à la mode, Michel Polak, déjà maître d'œuvre du *Plaza*, de l'*Atlanta* et de l'*Albert Ier*, rénova l'ensemble en 1931. Nous renvoyons à notre index biographique en fin de travail pour des informations complémentaires sur nos professionnels. Si Wiser était issu d'une famille d'hôteliers originaires de Liège, les mariages de Navir, fils d'un tailleur de la Montagne-de-la-Cour, et de Delbecque, industriel originaire d'Helchin (Flandre occidentale), avec des filles de Verlinden, les firent entrer de plain-pied dans le secteur.Voir : « Au Cosmopolite » in *B.H.* n°12 du 15 juin 1923, p.180. Et B.SCHOONBROODT, *Michel Polak. Op.cit.*, p.99.

puissance, bientôt hégémonique, de la place dans l'univers de l'hôtellerie touristique bruxelloise. L'endroit drainait un tel afflux de voyageurs qu'il ne cessera dès lors plus de se densifier pour rentabiliser au maximum une occupation du sol qui valait, littéralement, de l'or. A l'est de la place Rogier, le *Palace* constitua une nouvelle étape décisive, nous l'avons déjà souligné, dans la course au gigantisme lancée sur les lieux. Il représenta également une vraie prouesse technique et un record de vitesse dans sa réalisation. Ces éléments participeront largement à l'édification de sa légende. La destruction des anciens bâtiments, entamée le 7 octobre 1908, sera suivie, le 28 novembre suivant, par la pose de la première pierre et par son inauguration officielle le 1er septembre 1909, juste avant l'ouverture de l'exposition universelle de 1910. En à peine onze mois donc, les architectes Adhémar Lener et Antoine Pompe réussirent à concevoir 400 chambres hyper équipées grâce à l'emploi novateur du béton armé dans la structure du bâtiment.[1]
« *Les Bruxellois n'ont plus rien à envier aux Américains. Depuis hier ils possèdent aussi un gratte-ciel. Mais ce n'est pas un gratte-ciel affreux, comme nous les montrent les gravures américaines. C'est un bâtiment gracieux, coquet que l'on a inauguré hier.* »[2] s'extasièrent des journalistes locaux enthousiastes.

La conception de l'ensemble, moderne et pratique, soulignait l'entrée définitive de la corporation bruxelloise, dans sa frange la plus luxueuse tout du moins, dans une ère de professionnalisme et de technicité où l'amateurisme n'avait plus droit de cité. Le plan de circulation du bâtiment empêchait ainsi les voyageurs de s'égarer dans un labyrinthe de chambres dont le gigantisme pourrait effrayer : chaque étage était composé de couloirs en impasse disposés symétriquement et perpendiculairement à un couloir principal où se trouvait un ascenseur de sortie. Doté d'une ventilation globale, de centaines de salles de bain et de téléphones, d'ascenseurs par dizaines (pour les bagages, pour le personnel, pour les voyageurs…), le *Palace* faisait figure de machine-monstre, parfaitement huilée et inédite dans la capitale.[3] L'ensemble excita franchement les imaginations des professionnels convaincus. « *Nous descendons au sous-sol et nous nous trouvons dans l'antre infernale de quelque vulcain moderne, ô combien ! Figurez-vous un bataillon de chauffeurs qui chargent sans cesse les gueules voraces de quatre immenses chaudières emplissant les couloirs d'un va-et-vient de wagonnets de charbon et qui font songer aux soutes d'un transatlantique* […] *des couloirs pareils aux galeries souterraines d'une taupinière* […] *des machines ; du bruit ; des appels ; des sonneries ; des ordres ; figurez-vous tout cela et vous pourrez-vous représenter un peu ce qui se passe dans le ventre du colosse.* »[4] Alors que cette course vers les cieux avait parfois provoqué des réactions négatives à Paris, nous n'avons pas recensé d'opinions comparables à Bruxelles, ni dans les différents conseils communaux, ni dans la presse, ni dans des revues architecturales[5] : tous semblaient louer cette surélévation constante, signe incontestable de l'importance et de la modernité croissante de la capitale, enfin digne de

[1] F.HOREMANS, « Depuis un demi-siècle, le Palace domine la place Rogier » in *La Revue de Bruxelles*, février 1960, pp.198.
[2] « L'inauguration du Palace-Hôtel » in *Le Soir* du 3 septembre 1909, p.1.
[3] R.M., « La construction d'un grand hôtel au XXe siècle – Le Palace-Hotel » in *L'Emulation*, n°8, 1909, p.61. W.BRULS, D.VAN HOOF, *op.cit.*, p.85.
[4] *Ibidem*, p.76-77.
[5] J.VAJDA, « L'élite voyageuse et la transformation de l'espace urbain parisien, 1855-1937 » in *Mondes urbains du tourisme, op.cit.*, p.120.

rivaliser d'égal à égal avec les autres capitales européennes. A cela, il convient cependant de préciser qu'à la différence de Paris, ces « *extensions verticales* »[1] n'eurent lieu que dans des quartiers « récents » qui ne semblèrent pas encore avoir acquis une quelconque valeur patrimoniale pour les contemporains. Les exigences de l'élite voyageuse internationale pesèrent de manière décisive sur les servitudes architecturales primitives qui furent abandonnées dans une indifférence générale. Personne ne parut pleurer la disparition des maisons néo-classiques, alors démodées, de la place Rogier. Sur les boulevards centraux, autre lieu de massification (moindre) des établissements hôteliers, les palaces constituaient l'expression directe, presque naturelle, de la nouvelle urbanité véhiculée par les travaux gigantesques du voûtement que personne non plus, ne songea à critiquer.

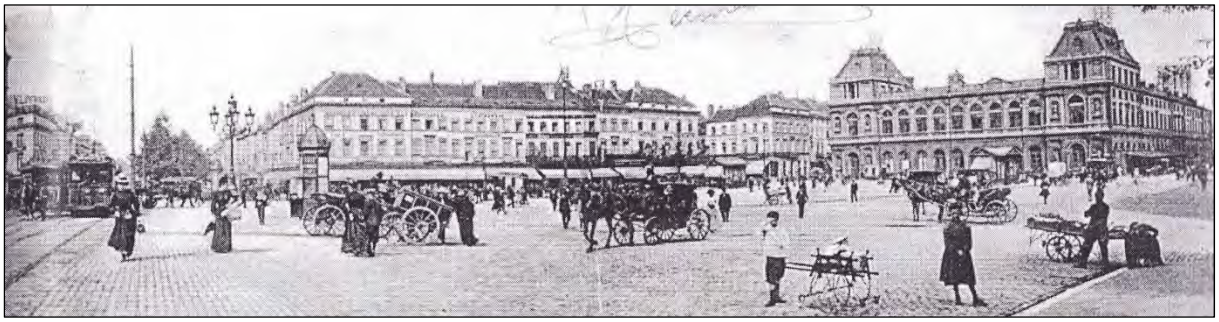
La place Rogier n'en avait pas fini avec les œuvres de grande envergure. La guerre signifia une simple pause dans ce phénomène de concentration immobilière mais celle-ci reprit de plus belle au début des années 1920. L'*Albert Ier*, au coin de la place Rogier et de la rue Saint-Lazare, résulte de l'agglomération de trois maisons contigües, acquises par la S.A. de la *Compagnie Belge pour l'Exploitation d'Hôtels*, à partir de la fin du XIXe siècle. Cette dernière, avait acquis en 1899, la *Brasserie du Phénix*.[2] Débutait alors, pour ses administrateurs, Pierre et Jules Grosfils, une vaste procédure d'agrandissements, permises par l'annexion des immeubles voisins de la brasserie, processus fort classique dans l'hôtellerie, comme nous l'avons déjà vu[3] : les propriétés de la S.A. s'étendirent en 1912 en arrière du bâti, côté Jardin Botanique, puis à gauche du *Phénix* par l'annexion successive des immeubles attenants.[4] En 1910, la Compagnie fonda la S.A. de l'*Hôtel Terminus-Nord*, dont elle était propriétaire de l'entièreté des actions, afin d'exhausser, côté Rogier, les maisons originelles et créer un nouvel hôtel plus grand et plus moderne : le *Terminus*.[5] En 1926, les Grosfils étaient ainsi parvenus à englober l'ensemble des immeubles du côté est de la place Rogier, depuis le coin de la rue Saint-Lazare jusqu'au *Palace*. Ils décidèrent alors de raser l'ensemble pour bâtir un concurrent digne de rivaliser avec ce dernier. [6] Ce phénomène de démolition/reconstruction, après agrégation progressive de l'ensemble des bâtiments d'une parcelle ne se présentait d'ailleurs pas comme une caractéristique propre à la grande hôtellerie. Le phénomène était aussi largement répandu dans le monde des grands magasins.[7] Nous l'avons vu, la rue Neuve, et ses anciens hôtels de voyageurs, avait été ainsi totalement remodelée par l'extension progressive du *Bon Marché* ou de *l'Innovation.*
Le nouvel *Albert Ier* conçu par Polak fut inauguré en 1930. Il présenta à sa clientèle le même argumentaire marketing que le *Palace* : gigantisme (200 chambres, restaurant, café…),

[1] *Loc.cit.*
[2] « Bruxelles – Hôtel Albert Ier et Terminus » in *B.H.* n°9 du 1er mai 1930, p.273.
[3] S.QUERIAT, *La mise en tourisme de l'Ardenne*, *op.cit.*vol 2, p.237. Les exemples du *Cosmopolite* ou des *Boulevards* en constituent une autre illustration.
[4] « Bruxelles – Hôtel Albert Ier et Terminus » in *B.H.* n°9 du 1er mai 1930, pp.274-275.
[5] « Town Hotel S.A. » in *Guide des archives d'associations professionnelles et d'entreprises en région bruxelloise*, Bruxelles, AGR, vol.II, 2001, p.832. Annexes au M.B., acte n°4258 du 14 juin 1910 « Hôtel Terminus – Statuts ».
[6] « Bruxelles – Hôtel Albert Ier et Terminus » in *B.H.* n°9 du 1er mai 1930, pp.275-277. Une augmentation au capital est décidée par la S.A. *Terminus* en 1928, sans doute dans l'optique de l'éminente destruction-reconstruction sur la place Rogier. A cette occasion, une chronologie détaillée des acquisitions de la S.A. fut donnée : Annexes au M.B., acte n°1870 du 6 février 1928.
[7] S.JAUMAIN, G.CROSSICK, *Cathedrals of consumption*, *op.cit.*, pp.22-23.

technologie de pointe (salles de bain dans presque toutes les chambres, isolation phonique, ascenseurs rapides, ventilation, système d'appels lumineux,) et modernité (armature en béton armé, lignes géométriques sobres de l'Art Déco, garage…).[1] Le choix du nom de l'enseigne ne devait rien au hasard. S'appuyant sur la popularité du souverain belge, il annonçait aussi un accueil luxueux : « *Un Grand Roi, un grand Hôtel* » n'hésita pas à préciser les dépliants publicitaires de l'hôtel[2]

**<u>Illustrations 3.23.</u> : La massification du côté ouest de la place Rogier (fin XIXe siècle – Entre-deux-guerres)**

Etat originel de la place Rogier, côté ouest » (fin XIXe siècle).



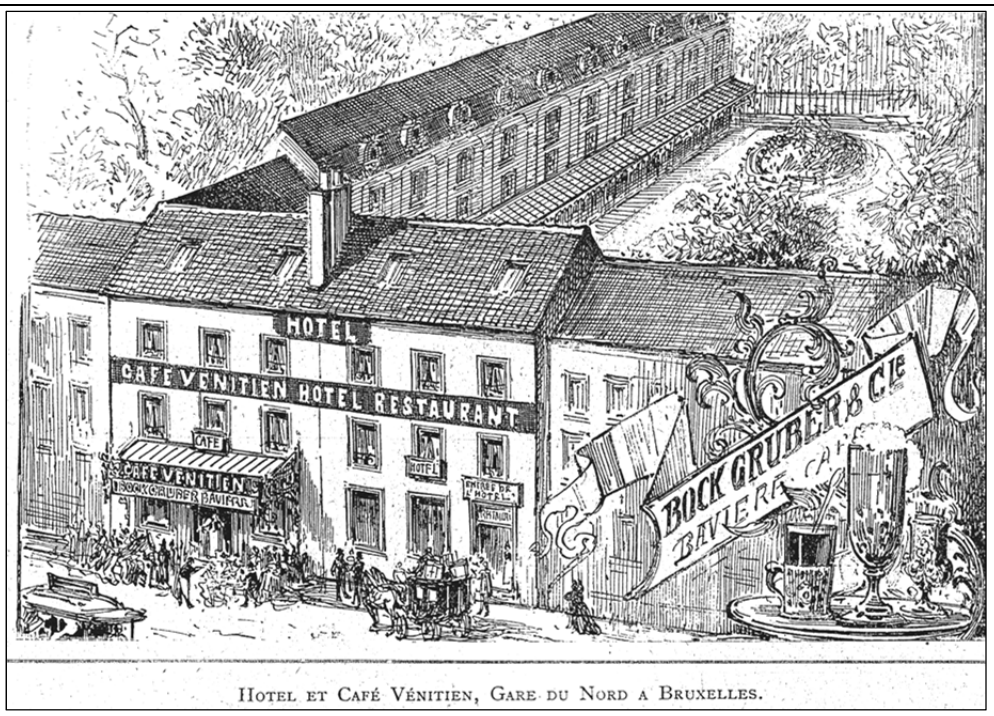
J.DUBREUCQ, *Bruxelles 1000. Une histoire capitale, op.cit.,* vol., p.95.




Carte postale - *Hôtel des Boulevards* c.1890. www.delcampe.net

[1] S.MAUFRAS, « Problèmes d'à présent – Les grands hôtels du centre de Bruxelles » in *Clarté*, n°5, mai 1930, pp.1-4. D.BRULS, D.VAN HOOF, *op.cit.*, p.91.

[2] A.V.B., Fonds Fauconnier 94 « Hôtels – Restaurants – Cafés » : Dépliant publicitaire *Bruxelles-Hôtel Albert Ier- Un Grand Roi, un Grand Hôtel*, Edition Albert Ier, s.l.n.d.



Publicité de l'Hôtel et Café Vénitien, parue dans « Bruxelles-Gourmand », supplément du *Journal de la Cuisine*, 1892, p.8.

Le bâti originel de la place Rogier était composé d'hôtels de maître d'inspiration néo-classique à deux étages que la silhouette de la gare dominait légèrement (voir page précédente la photographie vers 1890 et le premier *hôtel des Boulevards*). Ces maisons aux façades symétriques et homogènes possédaient de vastes jardins qui devinrent des atouts majeurs des hôtels de voyageurs qui s'y installèrent dès l'ouverture de la station. L'hôtel *Vénitien* (page précédente, place Rogier 3-4) en faisait ainsi l'argument principal de sa publicité en adoptant une vue en contre-plongée, flatteuse pour insister sur la superficie et la verdure du terrain à l'arrière de l'établissement.

En 1892, face au succès de l'établissement, l'*Hôtel de Boulevards* (ci-dessous, extrême gauche) engloutira son voisin direct, le *Vénitien*. Le jardin fut bâti et leurs façades furent homogénéisées. L'ensemble fut aussi exhaussé de deux étages pour augmenter les capacités de l'établissement. Le *Cosmopolite* (ci-dessous, au milieu) suivit en 1901 avec un agrandissement de près de sept étages, supervisé par l'architecte Joseph Vincke. La façade de l'hôtel connut à cette occasion une révision de style plus éclectique pour égayer le style néoclassique primitif du bâtiment, jugé à cette époque trop sobre et ennuyeux. Le *Royal Nord*, (extrême droite de la carte postale) connut également un exhaussement plus modeste mais qui témoigne de la fièvre bâtisseuse qui s'abattit sur le quartier au tournant des XIXe et XXe siècles.[1]

[1] *Saint-Josse-ten-Noode. Le Patrimoine monumentale de la Belgique. Région de Bruxelles-Capitale*, Bruxelles, IPS éditeurs, 1997, pp.242-243. « Nos hôtels modernes » in *Le Soir* du 31 janvier 1901, p.3.




Carte postale « *Hôtel des Boulevards, Hôtel Cosmopolite* et *Royal-Nord* », carte oblitérée en 1912, collection personnelle.

**<u>Illustrations 3.24.</u> : La massification hôtelière sur le côté est de la place Rogier (fin XIXe/Entre-deux-guerres)**

Etat originel de la place Rogier (côté est), fin XIXe siècle.

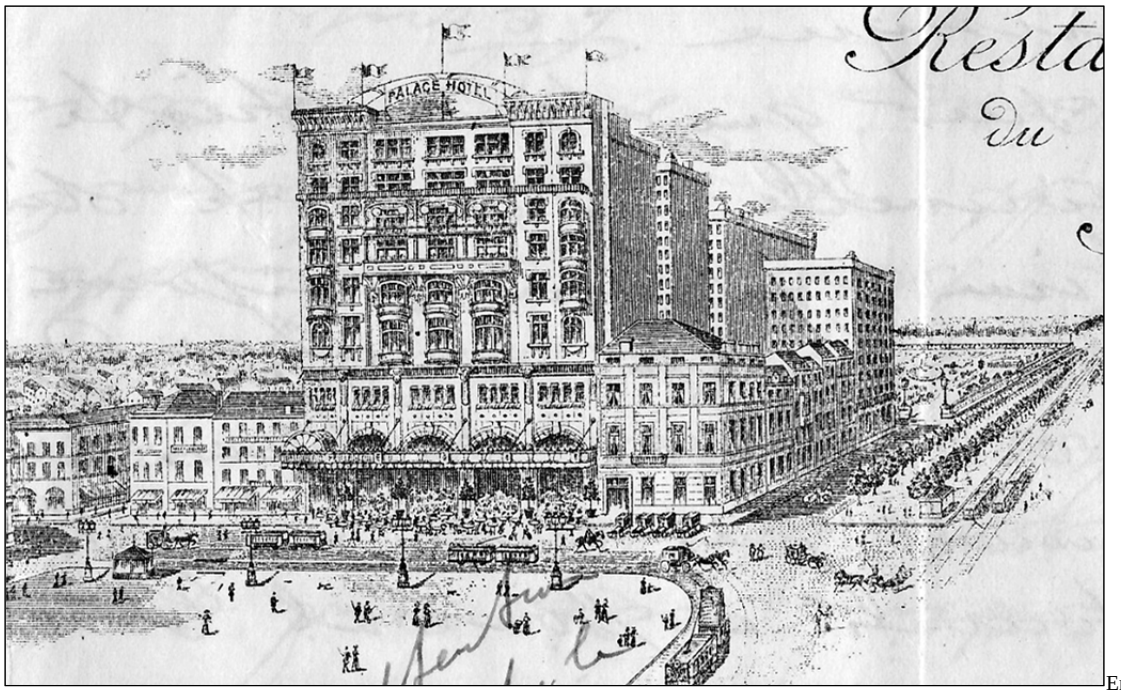



J. LAPORTE, *Saint-Josse-ten-Noode en cartes postales anciennes*, Zaltbommel – Bibliothèque européenne, 1972, p.36.



Carte postale « Bruxelles - Le Palace Hôtel ». Avant 1914, collection personnelle.

Le phénomène de massification apparaît encore plus impressionnant du côté est de la place : l'édification du *Palace* en 1908-1909 marqua clairement une rupture architecturale sans précédent. Le *Cosmopolite*, qui tranchait pourtant déjà par sa hauteur sur son environnement immédiat, ne put en aucun cas rivaliser avec le *Palace*. Le gigantisme de celui-ci écrasait littéralement les maisons voisines par sa taille imposante : il s'avérait en effet au moins deux fois plus grand et plus large que ses prédécesseurs.



En-tête du « Restaurant du Palace Hôtel » - Lettre du 6 septembre 1922. Collection personnelle.

Les proportions hors normes du *Palace* faisaient partie intégrante de son argumentaire publicitaire dont il n'hésita d'ailleurs pas à jouer. Cet en-tête de papier à lettres (page précédente) mis à disposition de la clientèle accentuait de manière caricaturale la taille cyclopéenne de l'édifice. L'échelle utilisée y apparaît franchement farfelue : les passants y sont représentés tels des fourmis minuscules ; surtout, la hauteur et la profondeur du bâtiment semblent s'affranchir totalement de la réalité. Par exemple, la marquise du *Palace* y atteint presque la toiture des maisons avoisinantes. Un simple regard à la carte postale précédente permet déjà de mesurer la très libre inspiration du dessinateur.




Carte postale « Bruxelles. Hôtels *Albert Ier* et *Terminus Nord* et *Palace* ». Oblitérée en 1935, collection personnelle.

L'*Albert Ier* adoptera un gabarit similaire pour tenter de s'imposer sur la place lors de sa construction en 1928-30. L'entreprise exigea la destruction de pas moins de trois anciens hôtels (l'*Hôtel du Phare*, l'*Hôtel de Louvain* et le *Terminus*), pour céder une superficie suffisante au nouveau mastodonte bruxellois. Les effets de perspective flatteuse furent également abondamment utilisés par le nouvel établissement pour flatter ses larges dimensions. Le plus bel exemple de ces artifices commerciaux reste assurément un dépliant sommaire de Bruxelles, distribué aux clients de l'hôtel : par un savant collage de plusieurs édifices remarquables du patrimoine bruxellois (le Palais de justice, l'Hôtel de Ville, la Cathédrale Sainte-Gudule, la porte de Hal…) auxquels vient s'accoler l'*Albert Ier*, le bâtiment semble se positionner sur une échelle et sur un pied symbolique identique aux monuments historiques les plus emblématiques de la ville ![1]

Il faut d'ailleurs préciser que, situé à l'extrémité des boulevards centraux, la place Rogier offrait une large perspective qui autorisait le développement de façades ornementées impressionnantes. Cette prédilection pour le monumentalisme se justifiait par une recherche

[1] A.V.B., Fonds Fauconnier 94 « Hôtels – Restaurants – Cafés » : Dépliant *Bruxelles*, éditions Hôtel Albert Ier, s.l.n.d. [années 1930].

effrénée de visibilité et la possibilité accrue de marquer le paysage urbain et les passants. Un nombre élevé de fenêtres constituait également un argument publicitaire pour la clientèle : plus d'ouvertures directes signifiaient, par extension, une circulation d'air et une luminosité optimales, synonymes d' hygiénisme et de modernité.

***Les sociétés anonymes hôtelières à Bruxelles***

De telles constructions, immenses, luxueuses et dotées des dernières innovations technologiques, exigeaient des capitaux colossaux que seules des sociétés anonymes pouvaient désormais supporter. Même si le phénomène n'est pas exclusif à la place Rogier, l'endroit en constitua un lieu d'expression privilégié dans la capitale.

Les S.A. s'avéraient encore exceptionnelles dans le domaine de l'hôtellerie belge avant 1900. L'année 1894 vit ainsi la création de la *Compagnie internationale des Grands Hôtels*, émanation directe de la *Compagnie Internationale des Wagons-Lits* du liégeois Georges Nagelmackers.[1] Si ses racines étaient donc bien belges, la société demeurait néanmoins un cas isolé dont l'assise s'avérait en réalité d'abord internationale. La *Compagnie internationale* dépendait en effet totalement de celle des *Wagons-Lits* puisque celle-ci lui faisait totalement apport de ses possessions hôtelières sur le continent, à savoir des baux d'exploitation des palaces européens les plus importants.[2]. La compagnie avait été créée dans une vision globale moderne de l'offre touristique et du déplacement. Il s'agissait de considérer le voyage comme un tout qui ne s'arrêtait pas à la sortie du train mais qui devait inclure aussi l'hôtel. La *Compagnie* acquit notamment en Belgique, l'*Hôtel de la Plage*, en 1895, ainsi que le *Royal Palace Hotel* à Ostende, deux des plus chics établissements de la station balnéaire ainsi que le *Château d'Ardennes* à Houyet. Elle acheta aussi des hôtels d'un standing comparable en Egypte, en Turquie, en Italie à Paris et à Nice.[3] Ses administrateurs, acteurs financiers influents (Georges Nagelmackers, déjà cité, Octave Neef-Orban, président du C.A. des *Wagons-Lits*, le vicomte de Ségur-Lamoignon, le comte Albert de Chastel de la Howarderie, etc.), étaient directement issus de l'équipe dirigeante de la *Compagnie des Wagons-Lits*. Ceux-ci devaient sans doute considérer la nouvelle société comme une extension rémunératrice de leur activité de transports première.[4]
Portée par de grands investisseurs, la nouvelle S.A. ne connut pourtant pas le succès espéré. En déficit chronique, elle fut liquidée en 1907 et ses propriétés revendues.[5] Pourtant, l'initiative mérite d'être signalée car elle constitue une première dans le secteur de l'accueil du pays : des financiers aguerris avaient jugé le domaine de l'accueil assez prometteur pour faire fructifier leurs intérêts. Un journal touristique contemporain ne s'était pas trompé sur la valeur symbolique évidente de l'événement : « *Et nous avons prédit que l'épargne publique*

[1] Georges Nagelmackers (1845-1905) : Industriel liégeois diplômé de l'Ecole des Mines, Nagelmackers est issu d'une famille qui s'était illustrée dans le secteur bancaire. Il lança la *Compagnie Internationale des Wagons-Lits* en 1872 dont l'*Orient-Express* (1883) constituera une des plus célèbres réalisations. G.KURGAN, *Dictionnaire des patrons, op.cit.*, p.481.
[2] *Le Recueil Financier*, Bruxelles, Brulant, 1899-1900, pp.714-715.
[3] M.CONSTANDT, *Evolutie van het toerisme te Oostende (1874-1914)*, Mém.Lic. R.U.G., 1980, pp.41-42.
[4] Annexes au M.B., acte n°1183 du 11 avril 1894 : *Compagnie internationale des Grands Hôtels* – Statuts.
[5] *Ibidem*, p.45. Annexes au M.B., acte n°4552 du 19 juillet 1907 : *Compagnie internationale des Grands Hôtels* – Dissolution. J.VAJDA, « Les Pereire et Nagelmackers, promoteurs du transport ferroviaire et du réseau hôtelier parisien, 1855-1900 » in *Revue d'histoire des chemins de fer*, 38, printemps 2008, pp.40-41.

*ne tarderait pas à trouver naturel qu'on la sollicite en faveur de l'exploitation des hôtels, au même titre qu'on l'a sollicité jusqu'à ce jour, en faveur des chemins de fer, tramways* […] *Ces lignes marquent tout un changement qui s'est accompli dans les mœurs. Autrefois, peu d'hommes du monde auraient accepté la situation d'administrateur d'une société pour l'exploitation d'un ou de plusieurs hôtels. L'hôtel, quelque somptueux qu'il fut, avait encore comme un relent des anciens temps.* […] *La vérité, nous connaissions pas mal de personnes occupant une haute situation dans la hiérarchie sociale qui étaient intéressées dans des hôtels. En hiver, on voyait, par exemple, partir pour Naples ou pour toute autre station méridionale, M. de Trois-Etoiles, sénateur et sa femme. On disait généralement qu'ils allaient chercher le bon soleil ; sans doute ils devaient le trouver mais le but principal du voyage était d'aller arranger leurs comptes avec le gérant … de leur hôtel.* »[1]

A nouveau donc, la question de l'image traditionnellement négative de la corporation s'invitait dans une question, de premier abord, purement économique. Jusqu'au tournant du siècle, au moins, les sociétés anonymes, extrêmement rares dans le paysage hôtelier bruxellois et belge, nous l'avons dit, avaient été exclusivement dirigées par des hommes du sérail et non par des investisseurs extérieurs. Les répertoires financiers ne tinrent d'ailleurs longtemps pas compte de cette activité dans leurs recensements des S.A. existantes. Le *Recueil Financier* se montre notamment très peu disert en la matière : une première mention hôtelière, celle de la *Compagnie internationale des Grands Hôtels*, que nous venons de citer, et de sa filiale, la *Compagnie foncière des Grands Hôtels*, apparaît dans l'édition 1898-1899 de l'ouvrage, au sein de la rubrique au titre éloquent des « industries diverses ». Le secteur ne paraît donc pas être considéré comme de premier plan car la publication demeurera peu intéressée par cette branche économique. Jusqu'en 1940, unique représentante bruxelloise, la S.A. des *Grands Hôtels Belges*, propriétaire du *Palace*, sera la seule régulièrement présente dans le recueil en compagnie de la S.A. du *Château d'Ardenne* ou de quelques grands hôtels de l'hôtellerie du Littoral.

Les premiers hôtels bruxellois administrés sous forme de sociétés anonymes furent en réalité, à partir de la fin des années 1870, le *Grand Hôtel* et le *Grand Hôtel Central*, tout deux érigés sur les boulevards centraux. Rien d'étonnant que ces palaces, inspirés par les modèles parisiens déjà existants, adoptèrent précocement ce modèle de gestion plus complexe. De nombreux établissements hôteliers de la capitale française, parce que plus grands, brassant plus tôt, plus d'argent qu'à Bruxelles, avaient déjà adopté cette personnalité juridique à la même période. Placés sous l'administration d'un directeur-gérant intéressé aux bénéfices en tant qu'actionnaire à part entière de la S.A., ces grands hôtels furent longtemps des phénomènes isolés dans l'agglomération bruxelloise. Il est d'ailleurs intéressant de noter que les premiers directeurs du *Grand Hôtel* furent tous d'origine étrangère. Le Français Jean Girod, par exemple, possédait près de 24% des actions de la S.A. du *Grand Hôtel* en juin 1881.[2] Et 15 % des bénéfices nets de l'hôtel étaient concédés, avant partage des dividendes, au service de la direction générale dont il était le responsable.[3] Plus tard, au sein d'un

[1] *Le Monde Voyageur, op.cit.*, 1er septembre 1897, p.1.
[2] Annexes au *M.B.* du 23 juin 1881, acte n°998 – S.A. du *Grand Hôtel de Bruxelles* – Constitution. Nous renvoyons au répertoire biographique en fin de travail pour des informations complémentaires sur ces personnes.
[3] *Ibidem*, article 44.

actionnariat exclusivement familial, celui de la famille Cusenier, le Français Edouard Dubonnet représentait le seul investisseur extérieur, lors de la constitution d'une nouvelle S.A. du *Grand Hôtel* en 1894.[1]. Il en disparut en 1901 lorsqu'il quitta la direction du palace et que son successeur, le Suisse Joseph Curtet, fit une entrée discrète dans la liste.[2]. Le processus se répéta à l'identique en 1923 : Curtet partit gérer un autre hôtel à Nice et le nouveau directeur, Georges-Emile Beauparlant, prit à son tour possession de plusieurs parts de la S.A.[3] Ayant exercé plusieurs années à l'étranger, ces hommes appartenaient à une frange de la profession, cosmopolite, aguerrie et reconnue dans les hautes sphères du secteur, à l'échelle du Continent. Initiés aux exigences organisationnelles de ces nouveaux paquebots de l'accueil, cette élite internationale pouvait les diriger avec efficacité et surtout, rentabilité, alors que leurs confrères bruxellois conservèrent encore longtemps une approche plus amateur de leurs exploitations.

L'immense majorité des grands noms de l'hôtellerie touristique de la capitale n'avaient pas encore adopté le régime de la S.A. avant le déclenchement de la Première Guerre mondiale. Le *Cosmopolite*, le *Métropole* ou l'*Espérance* au Midi étaient tous gérés jusqu'en 1914 dans des sphères strictement familiales. Les fondateurs de ces maisons avaient créés leurs fonds de commerce, à la fin du XIXe siècle, les géraient à titre personnel et étaient épaulés dans leur exercice quotidien par leurs enfants et beaux-enfants, comme les pensions plus modestes de Bruxelles. Tout au plus, ces derniers engageaient parfois un directeur pour coordonner la gestion de leurs affaires, signe de leur importance, mais l'ensemble restait de structure très simple. Le directeur engagé ne relevait de l'autorité que de son seul patron. C'est ainsi, par exemple, que Prosper Verlinden, demeura l'unique propriétaire, avec son épouse, de l'imposant *Cosmopolite* de la place Rogier de 1891 jusqu'à son décès, en 1917, tout comme Edouard Dremel, du *Bellevue* et du *Flandre* de la place Royale, de 1862 à 1898.

Lorsque l'affaire se complexifiait (les ayants-droits devenant notamment trop nombreux), une forme juridique plus simple, moins contraignante, la société en nom collectif, était souvent encore privilégiée à la fin du XIXe siècle.[4] C'est l'option que choisirent les frères Wielemans et leurs enfants en 1898 pour gérer l'*Hôtel Métropole* ou les cinq frères Antognoli en 1888 pour l'*Hôtel de l'Espérance*. Le cas particulier des frères Antognoli est à cet égard très instructif. Il témoigne du peu d'empressement affiché dans le secteur pour officialiser une collaboration de fait. C'est en effet la maladie de l'un des frères, Ignace, qui poussa finalement la fratrie à créer une société en nom collectif sous la dénomination d'*Antognoli frères*, après presque vingt ans d'exploitation commune ![5] Il s'agissait en réalité de protéger les actifs des enfants mineurs d'Ignace si celui-ci était amené à disparaître. Il faut croire que cette option fut prise en tout dernier recours puisqu'Ignace Antognoli décéda effectivement

[1] Annexes au M.B. du 24 novembre 1894, acte n°3007 – S.A. du *Grand Hôtel de Bruxelles* – Constitution.
[2] Annexes au *M.B.* du 23 mai 1901, acte n°3086 – S.A. du *Grand Hôtel de Bruxelles – Prorogation de la société-Modification aux statuts*.
[3] Annexes au *M.B.* du 25 juin 1924, acte n°9103 – S.A. du *Grand Hôtel de Bruxelles – Procuration*.
[4] Annexes au *M.B.* du 16 janvier 1899, acte n°269 – *Société en nom collectif Wielemans-Ceuppens*.
[5] Annexes au *M.B.* du 1er avril 1888, acte n°921, *Société en nom collectif - Antognoli Frères - Constitution*. L'Hôtel existait depuis presque 20 ans (depuis 1869 exactement) lorsqu'ils officialisèrent leur collaboration !

une semaine seulement après la passation de l'acte : les parts de ses héritiers dans l'affaire lucrative de l'*Hôtel de l'Espérance* purent ainsi être officiellement reconnues.[1]

Légalement solidaires entre eux, les gestionnaires d'une société en nom collectif pouvaient envisager l'administration de leur affaire de manière collégiale et relativement plus informelle que sous le régime de la S.A. Selon une répartition des responsabilités convenue en interne, la gestion d'une société en nom collectif permettait d'éviter toute ingérence ou publicité extérieures. Il s'avère par conséquent très difficile de connaître les détails de la gestion quotidienne de ces établissements, les actes officiels ne nous donnant que l'identité des personnes associées.[2] Et comme nombre d'hôtels ne possédaient tout simplement aucune forme juridique officielle (il s'agissait, la plupart du temps d'associations de fait), l'étude pratique de la gérance des hôtels de la ville apparaît encore plus difficile.

Le passage à la S.A. ne se fit souvent que sous l'effet de contraintes externes insurmontables. La mort du « patriarche » représente assurément l'élément déclencheur le plus courant : la disparition de Verlinden en 1917, poussa ses enfants à réorganiser de manière plus efficiente la gestion de leur héritage en pleine activité,[3] de même que, plus tôt, en 1898, les enfants Dremel du *Bellevue et Flandre*, constituèrent une S.A. au décès de leur père.[4] Le retrait de certains associés constitue une autre raison habituelle : l'*Espérance* fut ainsi transformée en S.A. quelques mois avant la fin de la guerre et la retraite commerciale d'Eugène Antognoli en 1920.[5] La multiplication des héritiers, enfin, joue également un rôle déterminant : la transformation de la société en nom collectif *Wielemans-Ceuppens* en *S.A. Hôtel Métropole* fut décidée en 1922, sans doute motivée par les événements de la guerre mais aussi très probablement aussi, par l'arrivée effective des enfants et petits-enfants d'Edouard et Prosper Wielemans dans l'administration du *Métropole*.[6] Elle permit de clarifier les investissements familiaux en scindant enfin distinctement la brasserie de la branche hôtelière, chacune ayant été transformée en S.A. indépendante le même jour. Ces différentes causes pouvaient évidemment s'additionner : la mort pouvait notamment brusquement multiplier le nombre de

[1] Annexes au *M.B.* du 7 juin 1888, acte n°1404. Ignace est décédé le 8 avril 1888. (Annexe au M.B. du 9 juin 1898, acte n°2633 – *Antognoli frères – Prolongation.*

[2] En ce qui concerne les hôtels en société en nom collectif, notre dépouillement s'avère très lacunaire. Ces sociétés n'étant souvent répertoriées que sous le nom de famille de leurs propriétaires, nous n'avons retrouvé que ceux dont les noms nous paraissaient assez caractéristiques : les Antognoli, les Wielemans, les Reyckaert… Pour être exhaustive, il nous aurait fallut consulter chaque acte recensé dans l'agglomération de Bruxelles, année après année, pour en vérifier la nature hôtelière dans le cœur du texte, un travail titanesque pour un résultat très relatif. Parfois, c'est l'exercice inverse qui nous a permis de découvrir l'existence d'une société en nom collectif : les apports à une S.A. nouvelle nous indiquaient indirectement la dissolution d'une société en nom collectif antérieurement gestionnaire d'un hôtel. Par exemple, la S.A. de *l'Hôtel et du Café de Paris*, rue Léopold fut fondée en 1907 sur les vestiges de la société en nom collectif *A.Heitz et Compagnie* (1906). Annexes au *M.B.* du 14 octobre 1907, acte n°5920 – *Hôtel et Café de Paris - Constitution*.

[3] Annexes au *M.B.* du 22 avril 1920, n°5214 – *Grand Hôtel Cosmopolite de Bruxelles S.A.* – Constitution. Les annexes de cet acte précisent d'ailleurs distinctement que la S.A. fut « *retardé*[e] *du fait de guerre* » mais que Prosper Verlinden avait émis le souhait de la création d'une S.A. sur son établissement avec participation de ses enfants.

[4] Annexes au *M.B.* du 24 juin 1898, acte n°2684 – *S.A. des Hôtels de Bellevue et de Flandre* – Statuts.

[5] Annexes au *M.B.* du 16 avril 1898, acte n°1260 – *S.A. Hôtel de l'Espérance – Constitution.*

[6] Annexes au *M.B.* du 9 juin 1922, acte n°6606 – *Hôtel Métropole S.A.- Constitution*. Edouard et Prosper Wielemans avaient en effet à l'époque déjà 72 et 70 ans, leurs enfants étaient associés aux entreprises familiales depuis plusieurs décennies et leurs petits-enfants atteignaient assurément l'âge adulte pour y être associés aussi.

décideurs qui, sous l'autorité d'un *pater familias* influent, s'étaient jusque là pliés unanimement aux décisions prises en nom collectif et précipiter la fondation d'une S.A.

Les S.A. revêtaient donc bien souvent à Bruxelles les allures d'affaires exclusivement familiales où les étrangers n'avaient finalement que très peu de poids. Les actes du *Moniteur belge*, années après années, témoignent de l'entrée successive des enfants, des gendres ou de petits-enfants au sein de l'actionnariat et du conseil d'administration des grands hôtels recensés. Parfois, éventuellement, comme nous l'avons vu au *Grand Hôtel*, les directeurs des établissements pouvaient également y participer. Là encore, pourtant, on ne pourrait utiliser à bon escient le terme d'« étrangers » à la famille : ces directeurs entretenaient souvent des relations longues et amicales avec leurs actionnaires majoritaires. Le cas le plus exemplaire demeure certainement celui de Victor De Bodt, directeur du *Grand Hôtel Cosmopolite*. Engagé par Prosper Verlinden lui-même, De Bodt avait progressivement gravi les échelons de la firme avant d'en prendre la gérance. Il était décédé à la tâche en 1936, peu avant sa retraite, après presque 50 années dans la même maison. Sa disparition fut durement ressentie par l'ensemble de la maison, administrateurs compris.[1]

Georges Scheers avait aussi remplacé son père, Jean, à la tête des hôtels familiaux qui s'étaient succédés place Liedts, rue de Brabant, boulevard du Jardin Botanique, puis boulevard Adolphe Max. L'hôtel familial Scheers avait été transformé en S.A. en 1928 par le fils (actionnaire majoritaire), sans doute pour pouvoir financer la construction du nouvel établissement ultramoderne qu'il s'apprêtait à inaugurer boulevard Max en 1930.[2] La formule semblait donc avant tout un moyen pour mobiliser les fonds nécessaires à des projets familiaux trop lourds à financer sous la seule responsabilité de simples particuliers.

Autre exemple de même nature, en 1929, la société en nom collectif *Devos frères* transféra ses immeubles à deux S.A. distinctes, l'une, l'Inho (*S.A. d'industrie hôtelière et immobilière*) pour ses biens hôteliers sis à la Côte (l'*Hôtel de l'Océan* sur la digue de Blankenberge), l'autre, la Comexho (*Société commerciale pour l'exploitation d'hôtels et de restaurants*) pour ses exploitations bruxelloises (à savoir l'*Hôtel Anspach* et de la *Taverne Saint-Jean*).[3] Sous des dénominations solennelles, ces sociétés ne changeaient donc pas fondamentalement de propriétaires, il s'agissait en réalité toujours des Devos, père et fils, qui ne cessaient pas d'exploiter des enseignes appartenant à la même famille depuis plusieurs décennies. Le patriarche, Simon Devos, avait en effet épousé une Cavenaile, probablement apparentée à Gustave Cavenaile, repreneur de la *Taverne Saint-Jean* en 1874 et président de l'U.H.R.L.B. de 1904 à 1910.[4]

Même la S.A. de taille imposante des *Grands Hôtels Belges*, propriétaire du *Palace* et de plusieurs autres hôtels dans le pays (ainsi que sur le continent sous la dénomination des

[1] « Echos professionnels – Nécrologie » in *B.H.* n°19 du 1er octobre 1936, p.634. Il est présent dans l'actionnariat du *Cosmopolite* dès sa constitution en 1920.
[2] Annexes au *M.B.* du 11 juillet 1928, n°11 192 – *Grand Hôtel G.Scheers S.A. – Constitution*. « Grand Hôtel Scheers » in *Patrimoine monumentale de la Belgique, op.cit.*, p.465.
[3] Annexes du *M.B.* du 12 août 1925 n°9851 – *Devos frères – Société en nom collectif – Constitution* ; du 28 juin 1929 n°12 033 – *Comexho – Constitution* ; du 28 juin 1929 n°12 035 – *Inho – Constitution.*
[4] « Echos professionnels – Hyménée » in *B.H.* n°10 du 15 mai 1927, p.283. Peut-être Simon avait-t-il épousé une fille de Gustave Cavenaile ? Nous nous en sommes tenue à des suppositions.

*Grands Hôtels Européens*[1]) conservait une assise familiale prépondérante. Georges Marquet père intronisa très tôt son fils au sein des arcanes décisionnels de son groupe et y introduisit également son beau-fils, Raoul Sauvan.[2] Au décès de Georges Marquet fils, en 1961, c'est encore son épouse, Tamara Delina, qui reprit les rênes du groupe et les aurait volontiers transmises à son propre fils, Georges Marquet III, si celui-ci avait daigné marquer un intérêt plus vif pour l'hôtellerie que pour les belles voitures sportives. Resté ainsi sous giron exclusivement familial durant 75 ans, la S.A. des *Grands Hôtels belges* tomba en faillite en 1982,[3] victime du « syndrome Buddenbrooks »[4] et non d'une quelconque prise de pouvoir étrangère.

Finalement, l'analyse de la multiplication des S.A. hôtelières bruxelloises ne reflète pas seulement l'augmentation des intérêts financiers brassés par le secteur au cours des soixante années étudiées. Leur création prouve surtout une absence quasi-totale d'internationalisation des acteurs de l'industrie de l'accueil à Bruxelles avant 1940 ainsi que leur ouverture très relative aux investissements extérieurs à la corporation. Bien qu'insérée dans une ville capitale, la grande hôtellerie de tourisme bruxelloise se retrouve en pratique toujours aux mains des mêmes acteurs et de leurs descendants durant toute la période. Fait notable, l'endogamie s'y avère également très courante. Quatre des filles de Prosper Verlinden l'illustrent à merveille. Par mariages, Elsa, Jeanne, Olga et Léa épousèrent des hommes qui s'investirent tous dans l'hôtellerie : ensemble, ils se retrouvèrent à la tête du *Cosmopolite* de la place Rogier et du *Gallia et Britannique*, (rue Joseph II dans le quartier Léopold) à Bruxelles, du *Majestic* à Ostende, du *Balmoral* à Spa et de l'*Hôtel du Chemin de Fer* à Liège. Profondément enracinée dans ce microcosme fermé, la fille de Jeanne Verlinden, Georgette Navir, épousa aussi, au milieu des années 1930, le fils du propriétaire du restaurant du *Palace Hôtel* voisin, Louis Matheudi.[5] A nouveau, il paraît fort à propos de parler de véritables « dynasties hôtelières ».[6]

Les cas d'investissements financiers extérieurs s'avéraient donc rares. Cependant, nous l'avons vu, plusieurs brasseries étrangères géraient ou possédaient des parts importantes dans des établissements hôteliers bruxellois. Il s'agissait pour elles d'une extension Horeca directe de leurs activités, un moyen efficace d'investir avec une bonne visibilité un marché local particulier ainsi que l'assurance de commercialiser leurs produits dans un cadre conforme à l'image voulue par l'entreprise. La firme alsacienne *Grüber*, par exemple, posséda l'*Hôtel des Boulevards* durant toute la période étudiée et ne manqua jamais de vanter sa marque brassicole dans chacune des publicités de l'hôtel, les noms *Grüber* et *Boulevards* étaient

[1] Voir la publicité en annexe n°22 (second volume) pour les biens exploités par les *Grands Hôtels Européens.*
[2] Nous avons retrouvé une mention de la présence de Georges Marquet fils dans le C.A. des *Grands Hôtels belges* dès 1920 (*Recueil financier, op.cit.*, 1920, p.1534). Raoul Sauvan fut nommé administrateur en 1931. (Annexes au *M.B.* du 30 juin 1931, n°12 794 – *S.A. Les Grands Hôtels Belges – Bilan.*
[3] *Le Palace – Brussels Lifestyle Magazine*, N°1 – 2008, p.21.
[4] Le « syndrome Buddenbrooks », en référence au roman de Thomas Mann relatant les déboires d'une famille de gros négociants allemands au XIXe siècle, pourrait se résumer de la sorte : « *the third generation dearth of entrepreneurial skills resulting in the decline of the firm* » A.TESSIER, *op.cit.*, p.628.
[5] « Echos professionnels – Hyménées » in *B.H.* n°20 du 15 octobre 1933, p.790.
[6] Stéphanie Quériat fait, dans sa thèse, le même constat pour l'hôtellerie ardennaise avant 1914.

certainement intimement liés dans l'imaginaire de l'ensemble des Bruxellois et des voyageurs de la cité.
La fondation de la nouvelle *S.A. du Grand Hôtel* de Bruxelles en 1894 entérina l'entrée, quasi hégémonique, de la distillerie Cusenier dans le capital du palace bruxellois durant quarante ans. Les destinées de la maison furent administrées par la famille du même nom jusqu'à la dissolution de la S.A. en 1936.[1] Après plusieurs années de pertes dues à la crise, les Cusenier décidèrent finalement très rapidement de clôturer leur participation dans l'exploitation du *Grand Hôtel*. Un tel empressement à liquider une affaire jusque là très rentable (les dividendes s'avéraient très fructueux jusqu'en 1930-31) démontre à l'envi combien le *Grand Hôtel* représentait prioritairement à leurs yeux une source de revenus complémentaires et non un intérêt réel pour le secteur en tant que tel.
Le cas de la famille de brasseurs Wielemans-Ceuppens, d'origine bruxelloise quant à elle, et créatrice de l'Hôtel *Métropole* participe finalement de la même philosophie commerciale : gérer plusieurs points de vente, étendre les actions de l'entreprise à l'ensemble des facettes couvertes par l'Horeca et *in fine* en retirer des bénéfices supplémentaires, tant par la vente de leurs produits initiaux que par les recettes de leurs établissements hôteliers. Les Wielemans possédaient d'ailleurs d'autres hôtels et des cafés, de moindre standing, dont ils confiaient la gestion à des locataires tenus d'y écouler les productions de la maison. Le *Métropole* constituait la figure de proue de cette nébuleuse familiale, délibérément élitiste et dont la famille se réservait publiquement l'administration.[2] Les Grosfils, à la tête de l'*Albert Ier*, étaient des brasseurs originaires de Verviers ayant fait fructifier leurs affaires à Bruxelles.[3]

En définitive, on peut donc clairement avancer que la grande hôtellerie bruxelloise conserva des allures résolument locales, si non provinciales, durant l'ensemble de la période étudiée. Les lendemains de la Seconde Guerre mondiale et l'arrivée de groupes internationaux semblent avoir finalement balayé fort brusquement un relatif *statu quo* qui avait perduré durant plusieurs décennies.

b) Les rues adjacentes du quartier Nord : l'efflorescence typique d'un quartier de gare

La place Rogier ne constituait pas le seul pôle de concentration autour de la gare du Nord. Nous l'avons vu dans nos cartes de localisation, l'ensemble des rues adjacentes à la place, de part et d'autre de la station, comptait une multitude d'autres établissements d'accueil.
Les sources consultées nous informent sur leur nature foncièrement différente. Le long des rues de Brabant, du Progrès et leurs perpendiculaires, les hôtels se succédaient littéralement les uns aux autres, investissant les logements particuliers bâtis sur ces axes.

Cette efflorescence d'établissements paraît bien compréhensible. Les endroits de grand passage, comme les gares, sont naturellement propices à l'éclosion de petites exploitations. Cette réalité a déjà été soulignée dans les études portant sur les grands magasins : loin de tuer les petits commerçants du quartier, ces derniers leur permettaient, par leur renommée, de

[1] Annexes au *M.B.* du 18 février 1936, acte n°2344 – *Grand Hôtel – Dissolution*.
[2] Par exemple, l'*Hôtel de la Terrasse*, au coin du boulevard Lemonnier et du boulevard du Midi, mais aussi le *Café des Templiers*, place de la Bourse et le *Café Teniers*, boulevard Anspach. R.ANKAERT, *op.cit.*, p.38.
[3] Informations transmises par Jean-Pierre Grosfils dans un courriel du 28 février 2011.

bénéficier du passage d'une clientèle plus nombreuse et diversifiée qui s'y arrêtait également.[1] Ces petits hôtels, pas assez importants pour attirer sur leur seul nom ou leur réputation les touristes, profitaient incontestablement du flux incessant de la foule pour y capter quelques voyageurs isolés, hésitant sur le choix de leur hébergement.

Certains de ces petites propriétaires pouvaient sans conteste être considérés comme des « *hôteliers par opportunité* ».[2] Ils jouissaient indirectement, dans leur ombre, de l'attraction et de la publicité des hôtels-monstres de la place Rogier. Leurs façades surchargées de réclames tentaient d'attirer le regard de l'étranger désorienté à la sortie de la station. Leur confort rudimentaire, leur petite restauration et leur café répondaient aux exigences des travailleurs itinérants constamment en déplacement, comme les voyageurs de commerce.

**<u>Illustration 3.25.</u> : Hôtel-Brasserie du Comte de Flandre, 20 rue de Brabant. c.1915.**




Les hôtels aux alentours de la gare du Nord arboraient souvent des façades surchargées d'enseignes et de pancartes publicitaires diverses. Sans jamais oublier de préciser distinctement le nom du propriétaire, elles vantaient les prix bas de la maison, la variété des boissons servies, la nourriture abondante, le billard et le téléphone disponibles, etc.

Aménagé dans une maison particulière banale, l'hôtel devait s'adresser à une clientèle clairement plus locale et populaire. La devanture de la brasserie ne partageait, par exemple, que peu de points communs avec le décorum parisien des beaux cafés des boulevards. On aperçoit des affiches de théâtres collées sur les extrémités de la façade qui laissent supposer le passage incessant de badauds devant le bâtiment. On peut également deviner sur la photographie que les deux maisons adjacentes étaient également des hôtels, d'un standing modeste comparable.

Carte postale envoyée en 1915. Collection personnelle.

[1] S.JAUMAIN, *Les petits commerçants, op.cit.*, p.68.
[2] Expression utilisée par P.PILLEN, « Les mutations récentes dans le paysage hôtelier bruxellois » in *Revue belge de géographie*, n°3-4, fascicule 59, 1995, p.364.

Le dynamisme hôtelier du quartier s'appuyait naturellement sur le flot de voyageurs que générait en permanence le trafic de la gare du Nord. La rue du Progrès devait une part non négligeable de son succès à la présence des sorties latérales de la station dans cette artère. En d'autres mots, les établissements de cette rue étaient les premiers que chaque visiteur découvrait en arrivant dans la ville[1]. L'attraction engendrée s'étendait jusqu'aux boulevards longeant la place Rogier. La section du boulevard d'Anvers, entre le boulevard Baudouin et l'Allée Verte, d'un profil toujours plus populaire que celles de ses voisines du Jardin Botanique et du boulevard Max, comptait aussi de nombreux magasins et des petits hôtels et cafés modestes.[2] Même en l'absence des registres des voyageurs, le caractère simple de la clientèle de ces établissements se révèle évident. La plupart était certainement peu fortunés et ne demandait qu'un confort et un équipement minimaux pour un tarif réduit. Le prix des chambres ostensiblement inscrit sur les façades, comme en témoignent plusieurs cartes postales, laisse en effet à penser que l'argument pécuniaire était central dans le choix de la clientèle de ces maisons.

**Illustration 3.26. : Carte postale de l'*Hôtel Neelen*, rue du Progrès, s.d.**
Carte postale non-voyagée. www.delcampe.net



Cette carte postale –rare – de l'intérieur d'un de ces établissements modestes de la gare du Nord illustre le caractère nettement populaire de la clientèle à laquelle ils s'adressaient. L'ameublement simple, voire rudimentaire ; la fonction de café qui occupait l'entièreté de l'espace du rez-de-chaussée en témoignent également. Au contraire de l'hôtellerie ardennaise où un tel ameublement était plus courant, l'élite voyageuse internationale ne s'égarait pas dans ces petits hôtels de la capitale.

[1] J.DUBREUCQ, *Bruxelles 1000*, *op.cit.*, vol.6, p.131.
[2] J.d'OSTA, *Dictionnaire anecdotique des rues de Bruxelles*, *op.cit.*, p.22.

Nous ne disposons que de peu de renseignements sur les tarifs pratiqués par ces établissements au cours de la période étudiée. Nos guides de voyage ne s'attardaient naturellement pas de manière exhaustive sur ce type d'exploitations. Les éléments récoltés nous informent tous, sans exception, que nous nous trouvions dans des gammes de prix largement inférieures à celles existant sur la place Rogier.[1] Le Baedeker n'en recommanda jamais aucun. Le Michelin signala, dans les années 1930, la présence de deux hôtels du quartier boulevard d'Anvers, le *Sabot d'Or* et le *West-End*, mais précisa clairement leur caractère « *simple, n'offrant qu'un confort partiel* » (notation 2 sur une échelle de 6, soit la plus basse donnée par le Michelin à Bruxelles).[2]

**<u>Illustration 3.27.</u> : *Hôtel Paul, Hollandsch Huis*, rue des Charbonniers, c.1935**
Carte postale. www.delcampe.net




**<u>Illustration 3.28. :</u> L'*Hôtel de la Ville de Liège* – Publicité. 1926.**
Archives communales de Saint-Josse-ten-Noode, Archives Musée Charlier, Fonds Yvonne Dujaquier, Commerces avant 1940.




Les enseignes de ces hôtels , comme leurs publicités, nous signalent d'ailleurs régulièrement le caractère très local de la clientèle que leurs propriétaires visaient : l'*Hôtel du Prince de*

[1] Nous renvoyons vers nos cartes de prix (annexes n°10 à 12, second volume). Durant les soixante années analysées, les rues adjacentes à la place Rogier figurent parmi les axes hôteliers les moins chers de la ville (en bleu foncé et bleu clair).

[2] Nous renvoyons aux cartes réalisées à partir des guides Baedeker et Michelin, annexes n°13 à 16 pour les Baedeker et n°17 à 21 pour les Michelin dans le second volume de ce travail. *Guide Michelin – Belgique – Luxembourg –Hollande 1938-39*, Bruxelles, Michelin, 1938, p.110.

*Liège, de Poperinghe, d'Audenarde, du Perron Liégeois, de Liedekerke, de Campine* (rue du Progrès) ; *de Brabant, de Hollande, du Comte de Flandre, du Pays de Liège* (rue de Brabant) ; *de Dieghem, de Tirlemont, du Limbourg* (rue Zérézo) ; *d'Hasselt, de Sottegem,* (rue Saint-Lazare) ; *de Malines* (rue des Plantes) ; *de Courtrai, de la Bergère de Flandre, des Pays-Bas* (rue des Croisades)…[1] Les appellations régionales (où presqu'aucun village flamand ne semble avoir été oublié) devaient certainement rassurer le provincial débarquant dans la capitale. Dans un univers totalement inconnu, en quête d'éléments rassurants sur lesquels s'appuyer, une enseigne au nom familier devait certainement réconforter le nouveau venu.[2]

Parmi ces établissements de rang très simple, le quartier Nord n'était pas exempt d'hôtels de passe. Comme tous les quartiers de gare, le passage continuel d'une foule anonyme alimentait inévitablement « *une louche animation* [qui] *gravitait autour des hôtels borgnes de la rue de Brabant et du Progrès* »[3] Les mésaventures de provinciaux détroussés entretenaient le contenu de récits sensationnalistes, avides de mettre à jour les détails sordides de la vie urbaine : « *M. X…, gros négociant de Couvin, de passage à Bruxelles avait fait la connaissance d'une* […] *jolie fille qu'il promena toute la soirée dans les bars ; vers minuit sa conquête le conduisait dans un hôtel des environs de la gare du Nord où M. X… s'aperçut avec stupeur à son réveil en même temps que l'absence de sa compagne, de la disparition de son chronomètre en or, d'une valeur de 800 francs et de son portefeuille, contenant 3200 francs en billets de banque.* »[4] Au-delà du propos voyeur, il paraît évident que ce genre d'anecdotes faisait partie du quotidien du quartier. Néanmoins, il s'avère également incontestable que l'hôtellerie aux abords de la station nord ne se résumait pas à des maisons de prostitution ou à des lieux d'hébergement rudimentaire pour travailleurs misérables. Nous l'avons souligné, ces maisons vivaient à l'ombre des mastodontes de la place Rogier. Dans leurs fonctions spécifiques, chacun participait à un système d'hébergement global : au moins partiellement, ils se partageaient une clientèle au profil touristique en attente de divertissement et de détente.

La présence de certains de ces hôtels (comme dans le Michelin que nous venons de citer) constitue un indice clair de leur ouverture touristique relative et du statut clairement hybride de leur clientèle. Déjà, vers 1880, par exemple, le *Télégraphe* (dans la rue du Progrès), privilégiant son activité d'estaminet-restaurant, drainait une clientèle bruxelloise qualifiée de « *supérieure* », c'est-à-dire des magistrats, des juges, des industriels, des voyageurs de commerce, des fonctionnaires et des employés des faubourgs et de la ville qui s'adonnaient à des parties de cartes leur journée de travail terminée.[5] Nous nous trouvons donc loin de sordides « boui-bouis » mal famés. La frontière entre hôtels pour travailleurs locaux, cafés populaires et maisons de tourisme apparaît à nouveau très floue. A l'arrière de la place Rogier, ces différentes fonctions Horeca s'interpénétraient très finement.

[1] Tous ces exemples sont tirés de notre base de données de 2000 hôtels, constituée à partir du dépouillement décennal des guides *Mertens et Rosez* (voir chapitres précédents).
[2] G.CHABAUD, D.ROCHE, « La géographie parisienne de l'accueil » in *La Ville promise, op.cit.*, p.119. Et D.ROCHE, « Logeurs et Hôteliers » in *ibidem*, pp.299-301.
[3] M.SAEY, *Les dessous de Bruxelles, op.cit.*, pp.23-24.
[4] *Ibidem*, pp.26-27.
[5] « Les restaurants de Bruxelles : L'Hôtel du Télégraphe » in *J.d.C.*, 1890, p.318.

Les petits établissements du quartier Nord représentaient donc une offre alternative décente pour les voyageurs aux bourses plus limitées. C'est dans cet esprit « petits budgets » que les guides les conseillaient régulièrement. Ainsi, un guide américain recommandait en 1938, « *if you want to pay as little as possible, you will get a clean room with a comfortable bed at* l'*Hôtel Familial*, rue du Marché, *or at* l'*Hôtel de Malines*, rue des Plantes ».[1] Les établissements eux-mêmes arguaient prioritairement sur ce domaine pécuniaire : « *SI VOUS DESIREZ… à des prix modérés DU BON, RIEN QUE DU BON !!! Allez sans hésiter à l'Hôtel-Restaurant* A la Ville de Liège » clamait le gérant de l'exploitation dans une réclame parue dans l'Annuaire du T.C.B. en 1938.[2] En l'absence d'une hôtellerie moyen de gamme standardisée comme il en existait depuis le tournant du XXe siècle aux Etats-Unis, sous l'impulsion du magnat Statler,[3] ces maisons occupaient donc cette niche commerciale où la demande devait être sans conteste importante, au regard de la démocratisation progressive de la pratique touristique dans l'entre-deux-guerres. Leurs propriétaires l'avaient parfaitement compris et leurs publicités prouvent éloquemment qu'ils s'étaient insérés dans les circuits touristiques traditionnels. Ils payaient notamment des annonces dans des guides de voyage classiques, à destination des visiteurs étrangers[4] ; ils précisaient dans leurs annonces les langues utilisées dans la maison (l'anglais, l'allemand…)[5] ; plusieurs étaient affiliés au T.C.B. et pratiquaient des tarifs réduits auprès des membres de l'association[6] ; enfin, ils mettaient en avant les différents agréments proposés par la maison, de nature plus populaire que ceux pratiqués sur les boulevards, il est vrai, mais néanmoins clairement divertissants : spectacles musicaux, représentations comiques, orchestres…[7]

La description de l'atmosphère qui existait à l'*Hôtel de la Cour du Mexique*, rue de Brabant à la fin du XIXe siècle apporte une autre illustration de leur intégration dans cet univers, pas nécessairement confiné aux cercles des voyageurs nationaux : « *Pour bien apprécier l'importance de cette maison,* […] *il faut y aller entre Juin et Octobre, alors que de nombreux touristes visitent la Belgique. On y trouvera à cette époque le* Cockney,[ …], *l'Anglais du Nord, du Midi, l'Ecossais, l'Irlandais, l'Américain, l'Australien, bref, un vrai pêle-mêle de* britishmen *et de* yankees *arrivant de tous les coins du monde*. » La clientèle se composait certes, en grande partie, d'hommes d'affaires étrangers mais aussi de touristes. L'énergie prodiguée par l'ensemble de la famille Oebrechts pour animer l'établissement nous indique

[1] B.STEEL, *Let's visit Belgium*, *op.cit.*, p.147.
[2] *Annuaire du T.C.B.*, Bruxelles, T.C.B., 1938, p.106.
[3] Sur la création de l'« empire Statler » et sur sa philosophie commercial : A.K.SANDOVAL, *Hotel. An American History*, pp.129-132.
[4] Par exemple, l'*Hôtel-Restaurant-Brasserie du Comte de Flandre*, rue de Brabant, paya une insertion dans la publication touristique assez luxueuse *L'été en Belgique*. (Edition de la « Compagnie Belge de la Propagande Internationale », Bruxelles, 1919, p.22).
[5] Plusieurs cartes postales publicitaires et annonces mentionnent les traditionnels « English Spoken » et « Man Spricht Deutsch »
[6] Plusieurs annonces dans le *Bulletin du T.C.B.*, notamment l'*Hôtel du Rhin*, rue de Brabant (B.T.C.B. de décembre 1896, p.VI), le *Touring Hotel*, avenue du Boulevard (B.T.C.B. de mai 1897, p.VI). « *Réductions aux membres du T.C.B.* » dans la publicité de l'*Hôtel de Saxe*, rue des Croisades (Guide Conty, 1913, p.46).
[7] Des « *Concerts et chants comiques* » sont annoncés dans la publicité de l'*Hôtel du Comte de Flandre*, rue de Brabant. (*L'été en Belgique*, *op.cit.*, p.22). Les cafés disposent souvent de billards et autres jeux habituels d'estaminets. Un « *orgue-orchestrion de la Belgique* […] *fait entendre les morceaux les plus brillants des auteurs en vogue* » à l'*Hôtel de Londres*, rue du Progrès. (*Annuaire du commerce et de l'industrie de Bruxelles*, Bruxelles, Mertens et Rosez, 1882, p.41.

que, même si nous somme encore à une échelle professionnelle modeste et relativement amateure, ces derniers étaient aguerris aux exigences d'une clientèle internationale diversifiée depuis plusieurs années. « [En] *entrant à l'improviste* […], *on apercevra le propriétaire, M. Antoine Oebrechts – un brave et excellent homme toujours occupé du bien-être de ses clients – vidant force* Champaign and Sherry Cocktails *avec un richissime marchand de porcs des environs de Melbourne ou buvant du* Quiness stout *avec les plus célèbres* ham merchants *d'Ipswich. Au comptoir, on verra Madame Oebrechts, une vraie maîtresse de maison, défiant toute fatigue, et causant avec son affabilité habituelle à toute une famille de* Tea-Totallers *en train de savourer le traditionnel* soda and lime juice. *Plus loin, la charmante demoiselle Oebrechts vante à des jeunes* miss *les beautés de notre capitale. Tout prend alors un ton tellement anglais dans cette maison que la bonne tante – une flamande de bon crû – qui veille avec un soin jaloux au confort des nombreuses chambres de l'hôtel, se met elle-même à bredouiller la langue de Shakespeare. Inutile de dire que la cuisine de l'hôtel de la Cour du Mexique se ressent des exigences de cette clientèle spéciale* [mais] *le chef, frère de M. Oebrechts, est l'un des meilleurs rôtisseurs que nous possédions à Bruxelles.* »[1]
Cet extrait s'apparente à une véritable scène de théâtre où, à l'échelle familiale, chaque membre de la famille remplissait un rôle prédéfini dans le divertissement des hôtes de la maison, selon ses capacités et les attentes de ces derniers. Ce texte démontre combien le talent de ces familles hôtelières se révélait déterminant dans le succès de leurs établissements. C'est en distillant au sein de l'établissement une atmosphère personnalisée que celles-ci pouvaient espérer bâtir leur réussite et s'attacher une clientèle fidèle.

Au contraire de la place Rogier, qui amorçait à la même période (fin XIXe siècle) sa massification, nous nous trouvons encore à cette époque dans une ère de gestion bien éloignée des standards d'administration à grande échelle induits par les sociétés anonymes. Nous n'avons d'ailleurs retrouvé l'existence que de deux hôtels du quartier dans les *Annexes du Moniteur Belge*, tous deux gérés sous la forme de sociétés coopératives.[2] La première, la *Société coopérative des Hôtels et Restaurants Les Croisades* dans la rue du même nom, réunissant des négociants, employés et petits rentiers de Saint-Josse, Schaerbeek et Bruxelles, ne vécut que dix mois avant que sa liquidation ne fut décidée[3] ; sous l'appellation de la seconde, la (ronflante) *Société Générale des Hôtels*, se cachait en réalité le modeste *Hôtel-Brasserie du Comte de Flandre* au n°20 de la rue de Brabant. Avec six partenaires, dont sa propre caissière, le propriétaire, Désiré Thys, tenta en 1921 de créer une association lucrative possédant un fonds social dérisoire de 4300 francs[4]. Dans ce cas également, et pour des raisons qui demeurent inconnues, le projet ne parut pas rencontrer les espoirs placés en lui puisque neuf mois plus tard seulement sa liquidation fut clôturée.

[1] « Les restaurants de Bruxelles : Hôtel de la Cour du Mexique » in *J.d.C.*, 1891, p.78.
[2] D'autres ont certainement pu exister sous les noms de famille des associés de la société mais, pour les raisons exposées précédemment, il nous a été impossible de les recenser dans les tables alphabétiques des *Annexes*.
[3] Annexes au *M.B.* du 3 juin 1929, acte n°11 982 – *Société coopérative des Hôtels et Restaurants Les Croisades – Constitution. Ibidem* du 14 mars 1930, acte n°4036 – *Liquidation*.
[4] Annexes au *M.B.* de janvier 1921, acte n°513 – *Société générale des Hôtels, société coopérative – Constitution*. *Ibidem* du 18 septembre 1921, acte n°9688 – *Liquidation*. Thijs quitta l'hôtel dix ans plus tard seulement pour une adresse située sur la digue de Middelkerke, vraisemblablement donc pour gérer un autre établissement. Archives de Saint-Josse, *Registres de population 1930*, rue de Brabant n° 20, vol. 15, f°105.

Les propriétaires de ces établissements étaient régulièrement dénommés « cabaretiers » dans les *Annuaires Mertens et Rosez* et leurs exploitations des « cafés-hôtels », des « hôtels-brasseries » ou des « hôtels-distilleries », preuve supplémentaire de leur caractère modeste. Le logement temporaire ne constituait que le complément commode et presque naturel de débits de boissons fort fréquentés dans ce lieu de passage populaire que représentait la gare du Nord.

Point de chute premier dans la ville, le quartier Nord, comme les autres quartiers de gare, formait un lieu de concentration évident des étrangers dans la ville.
La consultation des registres de population de Saint-Josse de 1930 nous informe toutefois que l'hôtellerie ne figurait pas parmi leur choix de travail privilégié. La majeure partie des hôtels des rues adjacentes à la place Rogier étaient tenus par des Belges, souvent nés en province.

A la différence des grandes S.A. de la place, leurs gérants habitaient effectivement dans leurs établissements, en compagnie de leur femme et de leurs enfants et de quelques domestiques peu spécialisés (ils étaient la plupart du temps inscrits sous la dénomination « servant(e) », « domestique », etc.) Enregistrant officiellement ces propriétaires en tant qu'« hôtelier », les registres nous signalent ainsi que la fonction hôtelière ne s'avérait en rien anecdotique dans le quartier et que ces maisons étaient bien perçues comme telles. Il ne s'agissait pas de simples cafés « améliorés » par l'adjonction de quelques chambres mais bien d'exploitations hôtelières qu'il convient d'inclure sans restriction dans notre analyse de l'industrie de l'accueil bruxellois. Ces recensements nous confirment d'ailleurs la concentration extrême de l'activité autour de la gare du Nord : en particulier sur les parties des rues de Brabant et du Progrès situées sur le territoire ten-noodois, les hôtels se suivaient littéralement, les uns après les autres, avec une densité qui diminuait progressivement, à mesure que l'on s'éloignait de la station. Les modifications et radiations nombreuses observées dans ces registres ainsi que les informations rassemblées dans les annuaires de commerce semblent néanmoins aussi nous indiquer que ces petits établissements connurent une plus grande instabilité de gestion dans l'entre-deux-guerres qu'avant 1914. Alors qu'avant la guerre, les mêmes noms de propriétaires se retrouvaient régulièrement, décennie après décennie, on assiste à un roulement beaucoup plus régulier des propriétaires de ces hôtels dans les années 1920, rotation accentuée dans les années 1930. La crise économique peut partiellement expliquer ce phénomène. Dans un climat de crise, l'activité ne constituait peut-être plus une rentrée aussi régulière et assurée de revenus qui poussaient beaucoup de petits gestionnaires à revendre leur affaire pour trouver de meilleures perspectives financières dans d'autres domaines. Nous l'avons déjà vu, la période fut particulièrement difficile pour le secteur et accentua une instabilité intrinsèque, déjà grande.

L'étude de la composition double du quartier Nord – entre géants standardisés à l'avant et maisons moyennes familiales à l'arrière – plaide pour l'hypothèse de l'existence d'un modèle complémentaire où chacun retirait un avantage évident de cette proximité. Les ressemblances au sein de chacun de ces groupes (en termes de services, de taille et de prix) permettaient de bénéficier de l'attraction générée par l'ensemble du quartier hôtelier, tandis que leurs spécificités respectives offraient en pratique des produits adaptés à une clientèle variée dans ses exigences et ses moyens. Il s'agissait donc bien d'un délicat exercice oscillant entre imitation réciproque des hôtels concurrents et distanciation plus nette pour pouvoir exister sur

un marché hautement concurrentiel. Des travaux scientifiques étrangers avaient déjà mis en exergue que la cohabitation entre entreprises de taille similaire engendrait une compétition bien plus féroce que celle créée entre établissements d'envergure différente.[1] L'exemple du quartier Nord vérifie ce modèle de complémentarité réciproque : les petits hôtels bénéficiaient favorablement d'une cohabitation avec les grands palaces de la place Rogier, tandis que ceux-ci, par leur taille similaire, avaient en réalité bien plus à craindre de la présence de leurs concurrents directs.[2] En raison de leur nature différente, les transferts de voyageurs entre ces deux mondes hôteliers devaient sans doute être limités et les plus grands ne redoutaient sans doute pas les plus petits. Il demeure néanmoins probable que certains nouveaux arrivants dans la ville, après avoir dans un premier temps, face à l'inconnu, choisi un grand établissement bien établi, pouvaient opter après s'être mieux informés pour une exploitation moins chère du voisinage. Les géants hôteliers pouvaient ainsi jouer le rôle de sas préliminaire sécurisant pour une clientèle moins fortunée qui se dirigeait, une fois l'offre hôtelière bruxelloise étudiée, vers les maisons de gamme moyenne ou vers des pensions de bonne réputation. En absence d'offre bon marché standardisée comme il en existait dès la fin du XIXe siècle aux Etats-Unis, une telle démarche permettait vraisemblablement d'éviter les mauvaises surprises dans les catégories intermédiaires d'établissements. Ces deux univers s'interpénétraient donc incontestablement et même si les plus importants feignaient d'ignorer les enseignes secondaires, ils participaient tous à un système global d'hébergement beaucoup plus large. Les hôtels économiques de qualité existaient donc bien à Bruxelles avant 1940 ; petits et aux mains d'une multitude de particuliers, ils ne pouvaient cependant être différenciés *a priori* des maisons louches ou médiocres. Le bouche-à-oreille, les guides ou l'expérience directe s'avéraient les seuls outils à disposition des voyageurs pour réellement mesurer et connaître la qualité des services offerts, en-dehors des mastodontes renommés, à vocation internationale, de Bruxelles.

*Le quartier Nord se caractérise par une double concentration hôtelière de nature différente mais très complémentaire.*
*D'une part, la place Rogier concentrait les plus grands établissements de la capitale que la proximité de la gare et la popularité des boulevards centraux attiraient. Gérés en sociétés anonymes d'assise essentiellement familiale, ces palaces furent parmi les plus grands de Bruxelles, comptant plusieurs centaines de chambres. La demande hôtelière précoce y généra dès la fin du XIXe siècle, une pression immobilière qui se concrétisa par une massification rapide de son bâti, toujours d'actualité aujourd'hui. D'autre part, les rues adjacentes à la place Rogier représentaient un autre pôle essentiel de l'hôtellerie bruxelloise où les établissements se succédaient les uns aux autres. Exploitations familiales, ces maisons répondaient aux attentes d'une clientèle très nombreuse mais plus simple (voyageurs de commerce, touristes) d'origine souvent provinciale. Ces hôtels cumulaient la plupart du temps les activités de débits de boissons à celles de logement, signe de leur caractère très populaire. Ensemble, ils témoignent du poids et de l'importance écrasants du quartier Nord*

[1] J.A.C.BAUM, H.A.HAVEMAN, « Love thy neighbor? Differentiation and agglomeration in the Manhattan hotel industry, 1898-1990 » in *Administrative Science Quarterly*, 42, 1997, p.306.
[2] A.URTASUN, I.GUTIERREZ, « Hotel location in tourism cities. Madrid 1936-1998 » in *Annals of Tourism Research*, vol.33, n°2, 2006, p.398.

*dans l'industrie hôtelière bruxelloise que les bouleversements urbanistiques de la Jonction Nord-Midi et du projet Manhattan ont depuis presque totalement effacé.*

### 3.4.2 La faiblesse relative de la gare du Midi

Le quartier du Midi se développa à la faveur de l'ouverture de la nouvelle gare du Midi, inaugurée en 1864. Celle-ci remplaça celle des Bogards, située sur la place Rouppe et datant de 1839. La station des Bogards était vite arrivée à saturation de sorte que son déplacement en dehors du bâti dense du centre de la ville s'était rapidement imposé. Le recul de la gare, depuis la place Rouppe au cœur du Pentagone, vers les limites communes, encore désertes, de Bruxelles, Saint-Gilles et Anderlecht, fut décidé par arrêté royal en 1854. Il fallut néanmoins attendre 1869 pour assister à l'achèvement de la nouvelle station et à son inauguration officielle pour le service des voyageurs.[1]

Aménagée de 1869 à 1874 en face de la gare, dans une large perspective comparable à celle de la place Rogier et de la gare du Nord, à l'exact opposé des boulevards centraux, la place de la Constitution se développa sur un large square rectangulaire monumental arboré, divisé par deux allées au croisement desquelles se trouvait une fontaine.[2] Le reste du quartier s'urbanisa suivant le *Plan général pour l'extension et l'embellissement de l'agglomération bruxelloise* conçu par l'inspecteur voyer Victor Besme en 1863 et ratifié par arrêté royal en 1865. Ce plan prévoyait, pour le futur quartier du Midi, le traçage de rues en damier, parallèlement aux voies de chemins de fer menant à la gare. L'ensemble des îlots ainsi créés furent bâtis dans les années 1860 et 1870 et se caractérisaient par une grande mixité des fonctions : artisanats, industries (souvent en intérieur d'îlots), et commerces.[3] Voyer lui-même destinait distinctement cette partie de l'agglomération à une population d'artisans, d'ouvriers et de petits rentiers.[4] La proximité du quartier industriel de Cureghem, de l'abattoir d'Anderlecht (ouvert en 1891) et du canal de Charleroi, réaffirma encore plus nettement le caractère éminemment industriel de cette portion de la ville que stimula davantage le trafic ferroviaire voisin. Les rues proches de la gare comptaient notamment de nombreuses imprimeries-lithographies, des ateliers de confection ainsi que des brasseries que la proximité de la Senne attirait. Les alentours de l'abattoir et le quartier de Cureghem se spécialisèrent naturellement dans les secteurs de la viande, de la peausserie et de la fabrication de cire. Sur le boulevard-même de l'Abattoir, la présence de l'institution du même nom alimenta la multiplication de petits cafés populaires, majoritairement fréquentés par les travailleurs de l'endroit dont

[1] C.MEYFROID, *La gare du Midi à Bruxelles 1840-1952. Histoire et influences*, Mém. ULB, Histoire, 2004, p.60 et p.80. G.BREES, *Bruxelles-Midi, l'urbanisme des sacrifices et des bouts de ficelles*, Bruxelles, éd. Aden, 2009, pp.53-55.

[2] « Place de la Constitution » in *Patrimoine architectural de la Région de Bruxelles-Capitale – Saint-Gilles*, Bruxelles, Direction des Monuments et Sites, 2004. Consulté sur http://www.irismonument.be/fr.Saint-Gilles.Place_de_la_Constitution.html.

[3] *Histoire du développement urbanistique de Saint-Gilles, de 1840 à nos jours – Inventaire du patrimoine architectural de la Région de Bruxelles-Capitale*, Bruxelles, 2004, pp.6-7. Consulté sur le site de la Direction des Monuments et Sites : http://www.irismonument.be/fr.Saint-Gilles.html. La consultation de l'annuaire de commerce *Mertens et Rosez* nous informe également sur la diversité d'activités des rues du quartier.

[4] M.LIBERT (et alii), « Saint-Gilles » in *La Région de Bruxelles-Capitale, op.cit.*, p.238. C.GOMBERT, *Saint-Gilles*, Bruxelles, CFC-éditions, 2004, p.16.

plusieurs offraient aussi logement.[1] Couplés à l'existence du canal de Charleroi tout proche, les abords du quartier du Midi connurent donc, dès leur création, une concentration intense d'activités industrieuses qui eurent pour conséquence première de faire fuir maisons de maître et magasins de luxe. Ceux-ci désertèrent ostensiblement, dès cette époque, les lieux pour privilégier les sections nord et centrale des boulevards centraux (Max, Anspach), plutôt que sa partie sud (Lemonnier) ainsi que les partie nord et est des boulevards de périphérie (avenue de la Toison d'Or, boulevard du Régent…).[2]
En matière de trafic ferroviaire, la gare du Midi s'avérait tout aussi importante que sa consœur du Nord puisque, vers elle, convergeaient les lignes venant de France, d'Angleterre (via Lille et Calais), et des zones industrielles du Hainaut et de Namur.[3]

Comme au Nord, les alentours immédiats de la station foisonnaient de commerces, cafés et hôtels. Sur l'avenue Fonsny, sortie principale à l'est de la station, le front de rue était ainsi littéralement colonisé par l'Horeca, tandis que les fonctions artisanales et industrielles subsistaient en arrière de bâtiment.[4] Leur standing s'avérait néanmoins fort différent du Nord. Répondant aux attentes d'une population majoritairement ouvrière, ce sont d'abord les cabarets et les estaminets qui pullulaient dans le quartier. De profil clairement modeste, ils offraient également le logement aux étages, de manière plus ou moins (in)formelle.

Les origines de *l'Hôtel Van Belle* sont à cet égard fort parlantes. Celles-ci peuvent certainement être considérées comme représentatives de la genèse de plusieurs hôtels très simples dans cette partie de la ville. La maison fut ouverte, vers 1906 par Piet Vanbelle[5], né une vingtaine d'années plus tôt dans une famille de fermiers à Pollinghove, près de Furnes, en Flandre orientale. Monté à la capitale pour trouver un emploi, il travailla quelques mois en tant que garçon-livreur chez un boulanger. Il apprit alors l'existence d'un immeuble à vendre sur la chaussée de Mons, près du quartier populaire de Cureghem. Si les moyens exacts de son achat nous restent inconnus, Piet se porta pourtant vite acquéreur de l'établissement et y ouvrit un café dont il racheta après quelques années le contrat de brasserie. Ne manquant à l'évidence pas d'un certain flair commercial, il lança vers 1918-1919 un restaurant à destination des très nombreux ouvriers travaillant pour les entreprises de Cureghem. Associé à une bouchère voisine, Mieke Hertogh,[6] qui lui assurait une fourniture régulière de stocks et une reprise des aliments non consommés, Van Belle produisait avec l'aide de sa femme, cuisinière, plusieurs centaines de repas chaque midi durant l'entre-deux-guerres. Ses neveux et nièces (il avait 13 ou 14 frères et sœurs) lui permettaient de s'appuyer sur un personnel nombreux et bon marché. La concurrence progressive de nouveaux restaurants économiques

[1] A.V.B., Fonds de la Police, *Maisons de logements* : Demandes d'établissements – Enquêtes - Dossiers n° 235, farde 1, rue de l'Abattoir 7 (1900) : demande de Jean Freund, propriétaire d'un estaminet, pour y créer un logement pour voyageurs, « *notamment pour les marchands de bestiaux qui fréquentent le marché* ».
[2] J.d'OSTA, *Dictionnaire des rues de Bruxelles, op.cit.*, pp.7-8.
[3] A.LEDIEU, *Un mois à Bruxelles, op.cit.*, p.36.
[4] « Avenue Fonsny » in *Inventaire du Patrimoine architectural de la Région de Bruxelles-Capitale – Saint-Gilles*, Bruxelles, Direction des Monuments et Sites, 2004. http://www.irismonument.be/fr.Saint-Gilles.Avenue_Fonsny.html.
[5] D'après son petit-fils, Piet Vanbelle avait décidé de scinder son nom en « Van Belle » pour baptiser son établissement car il considérait la césure comme « plus chic ».
[6] Un certain « Ph. Hertogh, charcutier » est domicilié dans les années 1920 au n° 47 de la chaussée de Mons, soit à une maison de distance du café Van Belle. *Annuaire de commerce Mertens et Rosez, op.cit.*, 1924, p.327.

financés par des organismes syndicaux le poussèrent pourtant à repenser son activité au début des années 1930. Piet tenait en effet déjà quelques chambres, sous forme de pension, au-dessus de son restaurant, destinées à des ouvriers Liégeois du quartier (des chapeliers, des mégissiers…) qui rentraient tous les dimanches chez eux. La pratique était déjà ancienne et courante. Le témoignage antérieur du socialiste Louis Bertrand sur la maison de logement que tenait sa mère, dans un autre quartier populaire de Bruxelles, chaussée d'Anvers à Molenbeek, constitue un autre exemple de l'existence de ces logements ouvriers d'appoint : « *A cette époque, vers 1864, un grand nombre d'ouvriers de la campagne, de deux ou trois lieues à la ronde, venaient le lundi matin, porteurs d'un grand sac en toile de couleur bleue et blanche, à carreaux, qui contenait le pain, le beurre, le lard nécessaire à la nourriture d'une semaine. Ces ouvriers ne retournaient à leur village, la plupart à pied que le samedi soir. Et ils passaient la nuit et se reposaient de leurs fatigues dans une maison de logement. Là, pour deux ou trois francs par semaine, ils recevaient le gîte, et le matin, une tasse de café.* »[1] Cette transhumance hebdomadaire avait naturellement toujours cours à la fin du siècle. Attirés par les possibilités d'emplois du quartier industriel de Cureghem, les ouvriers hébergés au *Café Van Belle* arrivaient sans doute à pied, mais aussi de la gare toute proche, pour travailler la semaine durant dans les multiples firmes du quartier, avant de retourner le dimanche dans leur famille.

La perspective de l'exposition universelle de 1935 décida finalement Piet Vanbelle à accroître son activité d'hébergement et à construire un petit hôtel de quelques dizaines de chambres, sans sanitaire mais disposant du chauffage central et d'un évier individuel. La guerre arrêta rapidement l'exploitation des chambres mais l'activité supplanta définitivement celle de cantine à bon marché après 1945.[2]

**Illustration 3.29. : Publicité pour l'*Hôtel Van Belle*, chaussée de Mons (1935)**
*Annuaire du Touring-Club de Belgique 1935*, Bruxelles, 1935, p.235.




[1] L.BERTRAND, *Souvenirs d'un meneur socialiste*, Bruxelles, L'Eglantine, t.1, 1927, pp.20-21.
[2] D'après un entretien tenu le 5 novembre 2008 avec M. Pierre Vanbelle, administrateur de l'Hôtel Van Belle, chaussée de Mons 39 à Anderlecht. M. Vanbelle est le petit-fils du fondateur. L'établissement a gardé un standing moyen : c'est aujourd'hui un trois-étoiles spécialisé dans l'accueil de voyageurs en groupe organisé pour lesquels l'argument d'une localisation centrale n'est pas primordiale.

**<u>Illustration 3.30. :</u> L'*Hôtel Van Belle*, chaussée de Mons, dans l'entre-deux-guerres**
Collection de l'Hôtel Van Belle




Tout comme le *Métropole* célèbre la date de 1895 comme celle de son inauguration, plutôt que celle, plus correcte, de 1894, l'hôtel Van Belle communiquait, et communique toujours, plus volontiers sur celle de 1905 que de 1906, considérée comme plus vendeuse.
A droite de la photo, se trouve le bâtiment originel qui servait de café et de restaurant ouvrier, à gauche, s'élève la nouvelle construction hôtelière, bâtie dans la perspective de l'exposition universelle de 1935.

A la page précédente, cette publicité démontre clairement que Piet Vanbelle ambitionnait d'élargir sa clientèle populaire en accueillant aussi des touristes. Basant son offre sur un équipement simple et un prix bas, Vanbelle s'était inscrit au *Touring Club de Belgique* et accordait une ristourne à ses affiliés. L'insigne du T.C.B. se trouvait d'ailleurs affichée sur la devanture de l'établissement, comme l'indique une photographie des années 30, représentant Piet Vanbelle, sa famille et ses employés devant la vitrine du café. Cette photographie est conservée dans les archives de la maison.

Comme nos cartes de localisation générale l'ont déjà signalé, le nombre des hôtels recensés dans le quartier du Midi demeura nettement moins important qu'au Nord durant l'ensemble de la période. Force est de constater que, souffrant de son image industrieuse, le quartier ne réussit jamais à se positionner de manière déterminante sur le marché touristique et d'agréments, comme avait pu le faire l'autre extrémité des boulevards. Malgré sa perspective majestueuse, la place de la Constitution ne rivalisa jamais en termes hôteliers avec la place Rogier. Selon un guide, « *la station du Midi*,[constituait l'] *extrémité d'un quartier non moins actif, <u>mais</u> tout à fait industriel* ».[1] Les guides de voyage ne le recommanderont par conséquent jamais. Déjà le début de notre période, les conseils du guide *Conty* s'avéraient particulièrement clairs quant à l'estime qu'il portait au quartier : « *les hôtels placés près de la gare du Midi n'étant que des hôtels de passage, nous vous engageons à prendre une voiture et à se faire conduire directement dans l'intérieur de la ville.* ».[2]

[1] *Bruxelles. Guide illustré*, Bruxelles, Librairie européenne Mucquardt, [1883], p.17. Le « mais » employé par ce guide nous paraît pour le moins évocateur puisqu'il exclut *de facto* les lieux de la carte touristique bruxelloise. C'est nous qui soulignons.
[2] *La Belgique circulaire – Guide Conty*, Paris, Office des Guides Conty, 1885, p.38.

Porté par la même considération dédaigneuse, le Baedeker de 1891 se contenta de citer trois hôtels autour de la gare sans juger nécessaire d'en donner ni détail, ni adresse.[1] Et ses éditions ultérieures continuèrent sur cette voie informative minimale. Déconseillés aux touristes, les hôtels du Midi étaient en outre parmi les moins chers[2] et certainement les moins luxueux de Bruxelles. Vers 1910, la comparaison faite entre les « *boulevards intérieurs* », qualifiés de « *fréquentés et gais* », s'opposait clairement aux « boulevards du bas » (c'est-à-dire ceux d'Anvers, de l'Entrepôt, Barthélémy, de l'Abattoir et du Midi) qui étaient « *parcourus surtout par les gens du peuple, par les ouvriers, les travailleurs* ».[3] Un seul ouvrage en conseilla la promenade complète (Midi compris) afin d'étudier les physionomies élégantes et populaires de la capitale. « [L'étranger] *connaîtra ainsi non seulement la ville, mais il sera distrait* […] *tant par la multitude des magasins splendides que par les demeures riantes et luxueuses. Il y coudoiera la Flamande, la Wallone* [sic], *la Bruxelloise, l'étrangère* […], *la grande dame et le petit trottin, la paysanne et la femme du peuple.* »[4]

Le constat était cependant unanimement partagé dans les ouvrages touristiques : au nord le monde des loisirs, au midi le labeur. Les mondes industriel et touristique ne faisant guère bon ménage à Bruxelles, de telles précisions devaient tacitement engager les voyageurs à se rendre séance tenante au Nord. La présence inévitable d'activités de prostitution dans ces lieux très fréquentés ne participa pas à une meilleure perception du Midi. « *A côté de cet étalage du vice sur la voie publique, ce quartier a le triste avantage de posséder une multitude de cafés-hôtels, bars et autres maisons louches, où la prostitution est plus dangereuse parce que moins ou non contrôlée.* »[5] Si le proxénétisme n'était pas une spécificité de cette partie de la ville (nous l'avons vu au chapitre précédent), il devait néanmoins accentuer son image foncièrement négative. Sans l'animation déterminante des boulevards, dont jouissait directement la station opposée, les environs du Midi paraissent ne pas avoir pu se détacher, malgré les efforts manifestes des exploitants locaux, de la conception *a priori* d'un quartier de gare ordinaire, c'est-à-dire celle d'un lieu trivial et populaire.

Le Michelin, non plus, ne s'arrêta pas avec beaucoup d'intérêt sur le quartier : sa première citation ne date que du début des années 1920 où il ne mentionne qu'un seul établissement, de standing, selon lui, incontestablement moyen, l'*hôtel de l'Espérance*, place de la Constitution (3/6 sur son échelle de notation). Monté légèrement en classe en 1934 (« 4/6 : « *hôtel très confortable avec agencement moderne ou modernisé* »), il redescendit d'une marche (3/6) en 1938/1939, où, recommandé avec l'*Hôtel des Acacias*, avenue Fonsny, l'*Espérance* semble appartenir définitivement à une catégorie bon marché offrant un rapport qualité/prix acceptable.[6]

---

[1] K.BAEDEKER, *op.cit*., 1891, p.11. Voir annexe n°14 dans le second volume.
[2] Nous renvoyons à nos cartes de prix hôteliers, annexes n°10 à 12 du second volume..
[3] *Guide des plaisirs de Bruxelles*, Paris, sans éditeur, s.d. [vers 1910], p.31.
[4] *Loc.cit.* Il faut bien avouer que le guide se voulait clairement « léger » et que cette promenade tendait plus à multiplier les rencontres féminines potentielles qu'à esquisser une étude critique des disparités socio-économiques de la géographie de Bruxelles ! L'opposition nette ainsi décrite reste parlante pour notre propos.
[5] *B.C.S.G.*, 20 octobre 1921, p.645. Cité par C.MEYFROID, *op.cit.*, p.94.
[6] *Guide Michelin – Belgique – Luxembourg –Hollande 1938-39*, Bruxelles, Michelin, 1938, p.110. Annexes n°19 à 21 dans le second volume de ce travail.

Unique hôtel trouvant une grâce (relative) auprès des éditeurs de littérature touristique, l'*Hôtel de l'Espérance* fit indubitablement figure de notable exception dans le quartier du Midi, par ses dimensions, par sa relative renommée et par l'importance de ses propriétaires au sein de la corporation. Fondé en 1869 par la fratrie des Antognoli, originaires de Lottigna dans le Tessin en Suisse, l'*Espérance* tenta durant plusieurs décennies de rivaliser avec les bonnes maisons des lieux plus prisés de la ville. L'hôtel publia par exemple un petit guide gratuit à destination de sa clientèle, à l'instar des luxueux grands hôtels des boulevards, indice de sa volonté de s'aligner sur les services de ses concurrents importants.[1]Dans son architecture et ses publicités aussi, il utilisait un même vocabulaire monumental et imposant.

**Illustration 3.31. : L'*Hôtel de l'Espérance*, place de la Constitution (avant 1914)**
Carte postale publicitaire oblitérée en 1910. Collection personnelle.




Déjà cité à plusieurs reprises dans ce travail, les Antognoli personnifient parfaitement un type de parcours hôtelier courant où des étrangers trouvèrent dans le secteur une porte d'accès vers une certaine ascension sociale et une intégration réussie dans la société bruxelloise locale.
Arrivé le premier sur le sol belge par le port d'Anvers en octobre 1865, Jules Antognoli, à peine 19 ans, semble avoir quitté son village natal pour chercher fortune dans le pays.[2] En effet, déclaré officiellement comme simple « *marchand de marrons* », Jules se dirigea, dès janvier 1866, vers Bruxelles où il trouva une place de cuisinier dans un établissement de la rue

[1] *Bruxelles. Souvenir du Grand Hôtel de l'Espérance*, Bruxelles, Antognoli frères, s.d. [avant 1914]
[2] Le Tessin constituait un canton rural relativement isolé et replié sur lui-même avant le développement du tourisme. D'autres Antognoli ont d'ailleurs aussi émigré pour trouver de meilleures perspectives d'avenir à l'étranger. Ainsi, un cousin, Antoine, s'était établi en Alabama aux Etats-Unis à la fin du XIXe siècle. A.G.R., Ministère de la Justice, *Police des Etrangers – Dossiers individuels*, n°792 013 – Antoine Antognoli.

Fossé-aux-Loups.[1] Après plus de 3 ans de pratique du métier, il décida en octobre 1869 de s'établir à son compte en prenant une petite exploitation proche de la toute nouvelle gare du Midi, le *Café de l'Espérance*, place de la Constitution. Dès le départ, il paraît évident que l'affaire se voulait d'abord familiale puisque son frère Pierre débarqua à Saint-Gilles le même mois pour épauler Jules.[2] Camille fit de même à 20 ans en 1872, Eugène en 1877 et Ignace à une date indéterminée.[3] Le café connut très vite le succès et développa rapidement ses activités vers la restauration et l'hôtellerie : en 1890 ; la maison comptait 65 chambres « *luxueuses ou modestes mais toujours confortables* ».[4] Les frères créèrent même une usine très rentable de production de conserves alimentaires destinées au Congo.[5] Par agrandissements successifs et annexion des bâtiments voisins, l'hôtel finit par occuper l'ensemble du pâté de maisons englobé par l'avenue de la Porte de Hal, la rue de Prusse (après-guerre rue d'Argonne) et la place de la Constitution pour atteindre 200 chambres après 1918.[6]

Les Antognoli firent venir auprès d'eux leurs parents qui décédèrent tous les deux à Saint-Gilles. Totalement intégrés dans la société belge et vivant de leur exploitation, plusieurs des frères demandèrent la naturalisation belge, épousèrent des femmes rencontrées en Belgique et plusieurs de leurs enfants firent option de patrie en faveur de la Belgique.[7] La belle-fille d'Ignace, suissesse d'origine, déclara d'ailleurs en 1921 vouloir se fixer à Bruxelles « *parce que sa fortune se trouv*[ait] *en notre pays et les valeurs belges perd*[aient] *trop au change en Suisse.* »[8] Preuve ultime de la réussite de leur entreprise, la Sûreté publique, qui surveillait de près le café dans les années 1870 en raison des sympathies ouvertement républicaines des Antognoli, abandonna finalement ses poursuites. Selon ses rapports, si l'*Espérance* était bien fréquentée à ses débuts par des socialistes et des anarchistes, les Antognoli ne furent pas personnellement soupçonnés d'activisme : « *par la raison bien simple qu'ils possèdent une fortune, acquise depuis leur séjour en Belgique* », de sorte que les autorités conclurent que

[1] *Ibidem*, n°195 543 – Jules Antognoli : Bulletin de Renseignements de la Ville d'Anvers du 18 novembre 1865 et Bulletin de renseignements de la Ville de Bruxelles du 2 novembre 1866.
[2] *Ibidem* n°225 475 – Pierre Antognoli : Avis de changement d'adresse de Jules Antognoli du 29 octobre 1869 et Bulletin de Renseignements de la Ville de Bruxelles du 28 octobre 1869.
[3] *Ibidem* n°318 506 – Camille Antognoli : Lettre du Cabinet du Commissaire de Police de Saint-Gilles à l'administrateur de la Sûreté publique du 17 avril 1886. Les dates d'arrivée d'Eugène sont contradictoires dans les dossiers, peut-être est-il arrivé en Belgique dès 1871.
[4] « Les restaurants de Bruxelles : L'Hôtel de l'Espérance » in *J.d.C.*, 1890, p.93.
[5] .A.G.R., Ministère de la Justice, *Police des Etrangers – Dossiers individuels*, n° 318 506 – Camille Antognoli : Lettre du Cabinet du Commissaire de Police de Saint-Gilles à l'administrateur de la Sûreté publique du 17 avril 1886. Et « Les conserves Antognoli frères – La collectivité des produits alimentaires à l'Exposition internationale de Bruxelles » in *J.d.C.* 1897, pp.521-522.
[6] « A l'hôtel de l'Espérance » in *J.d.C.*, 1906, p.398. Les annexes du *Moniteur Belge* lors de la constitution en S.A. de l'hôtel de l'Espérance dressent un récapitulatif des annexions successives qui ont abouti à la création de ce mastodonte hôtelier de 200 chambres. *Annexes au M.B.*, acte n°1260 du 16 avril 1918 – S.A. Espérance – Constitution.
[7] A.G.R., Ministère de la Justice – Police des Etrangers – Dossiers individuels n°231 609, Eugène Antognoli – Bulletin de Renseignements de la Ville de Bruxelles du 12 novembre 1898 et Extrait d'acte de mariage, Saint-Gilles, année 1898, n°461 du 6 décembre 1898.
[8] *Ibidem* n°784 144, Henri Antognoli : Lettre de l'échevin délégué du bourgmestre de Saint-Josse au directeur général de la Sûreté publique du 5 mars 1921.

« *de là à poser le moindre acte pour aider à renverser l'ordre des choses établi chez nous, ils en sont bien incapables* ».[1]

L'affirmation du quartier du Midi sur la scène touristique hôtelière bruxelloise, déjà fort peu concluante, sera totalement compromise à partir du début du XXe siècle par la mise en chantier des travaux de la Jonction Nord-Midi. Ceux-ci avaient été initiés pour solutionner l'engorgement problématique des gares du Nord et du Midi, en visant de créer une liaison directe entre elles. Ils permettaient aussi de répondre au désir de certains Bruxellois de conserver une station sur le territoire communal et de voir réaménager, à cette occasion, les quartiers anciens sur lesquels devaient s'établir une nouvelle gare centrale.[2]

La place de la Constitution connut la première les répercussions de ce plan urbanistique de grande ampleur : décidée en 1910, la suppression de son aménagement arboré fut entamée dès l'année suivante par l'édification de la base d'un viaduc de liaison ferroviaire qui coupa, littéralement, la place en deux, détruisant le jeu de perspective monumental originel.[3] La guerre de 1914 interrompit les travaux au niveau des soubassements. Les problèmes économiques de l'immédiat-après-guerre reléguèrent la nécessité des travaux de la Jonction Nord-Midi au second plan et immobilisèrent totalement le chantier durant plusieurs années. Des débats politiques sur l'opportunité éventuelle de les continuer se firent alors jour, sans qu'aucune décision définitive ne fut pourtant prise. Après vingt ans d'atermoiements des autorités centrales, les édiles de Saint-Gilles, excédés par ce *statu quo,* interpellèrent le gouvernement : les piliers du futur viaduc, inutiles, incongrus, défiguraient la place de la Constitution depuis 1914 sans qu'aucun changement ne soit envisagé. « *L'état de la place de la Constitution est un véritable scandale. Un bloc de maçonnerie mutile la place, coupant les perspectives et créent une petite mort pour la circulation. L'abandon des travaux* […] *cause aux habitants de Saint-Gilles un préjudice considérable.* »[4]

[1] *Ibidem* n°318 506 Camille Antognoli : Lettre du Cabinet du Commissaire de Police de Saint-Gilles à l'administrateur de la Sûreté publique du 17 avril 1886.
[2] S.JAUMAIN, « Introduction » in *Bruxelles et la Jonction Nord-Midi*, Bruxelles, Archives de la ville de Bruxelles, Studia bruxellae, 3, 2004, p.22.
[3] « Place de la Constitution » in *Patrimoine architectural de la Région de Bruxelles-Capitale, op.cit.*
[4] *B.C.S.G.*, 7 juillet 1932, p.344, cité par C.MEYFROID, *op.cit.*, p.111.

**<u>Illustration 3.32</u>. : Les piliers du futur viaduc de la Jonction Nord-Midi sur la place de la Constitution**



A la vision des photographies d'époque, le préjudice subi par la place de la Constitution par l'édification inachevée des piliers du futur viaduc de la Jonction parait évident. L'*Hôtel de l'Espérance*, à l'est de la gare, et qui communiquait volontiers dans ses publicités sur son positionnement avantageux au côté de la façade imposante de la station (voir illustration précédente) voyait son argumentation commerciale passablement ruinée : l'hôtel faisait désormais face à des murs encombrants, inutiles et couverts d'affiches. Le constat valait naturellement pour l'ensemble des établissements Horeca de la place et pour les rues avoisinantes. Le contraste avec l'animation des terrasses de la place Rogier à la même époque est particulièrement saisissant.

En 1932, le conseil communal saint-gillois vota à l'unanimité une pétition adressée aux autorités nationales pour exiger la démolition immédiate des maçonneries inachevées du viaduc qui coupaient la place de la Constitution depuis plus de vingt ans afin de rendre l'espace à la circulation et au commerce. « *Que l'on démolisse ce viaduc, et l'on verra le quartier se moderniser. Les hôtels et les magasins se multiplieront et les abords du Midi deviendront <u>réellement vivants</u>*. »[1] La pression des commerçants du quartier devait assurément s'avérer décisive dans les revendications communales. La *Belgique hôtelière* ne se priva pas d'ironiser sur cette situation dommageable pour certains des membres de l'U.H.R.L.B. Devant la place dévastée aux travaux abandonnés, elle compara les piliers orphelins à des « *vestiges de guerre* » et les monticules de terre esseulés à des « *Ardennes en miniature* » dont l'attrait contestable avait depuis longtemps disparu auprès des touristes.[2]

[1] *Loc.cit.*C'est nous qui soulignons.
[2] « Les actualités parlantes » in *B.H.* n°6 du 15 mars 1931, p.232.

Les choses ne se modifieront pourtant que lentement : il faudra attendre la création de l'*Office National pour l'achèvement de la Jonction Nord-Midi* en 1935 pour que le viaduc connaisse sa complète réalisation.

*Bien qu'aussi voisin d'une gare importante de l'agglomération, le quartier du Midi offre un profil hôtelier bien différent de celui du Nord. La spécialisation de cette partie de la ville dans les activités industrielles peut certainement expliquer ce constat. Bien que certains tentèrent de créer aux abords de la place de la Constitution une animation tertiaire comparable à celle de la place Rogier, l'échec fut patent et le quartier ne s'imposa jamais comme un quartier touristique important. Les hôtels du quartier conservèrent un profil très modeste, ouvrier et familial. Les travaux de la Jonction Nord-Midi ne firent qu'accentuer le dédain des voyageurs aisés vis-à-vis des établissements du lieu.*

### 3.4.3 Le cas atypique de la gare du Luxembourg

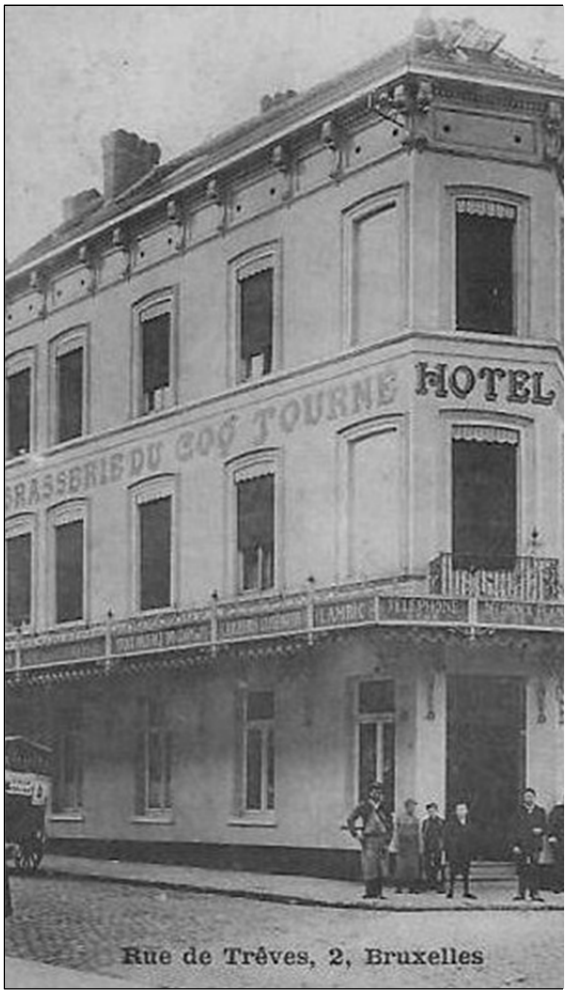
Comme les autres quartiers de gares, le Luxembourg constituait un noyau de concentration évident. Notre analyse de cartes générale l'a déjà démontré. Cette concentration se fit néanmoins toujours en proportions sensiblement moindres qu'à la gare du Nord ou à la gare du Midi. L'importance même de la halte du quartier Léopold pourrait partiellement expliquer cet état de choses. Bâtie en 1854 pour desservir le faubourg Léopold de construction récente, la gare du Luxembourg reliait des lignes importantes, en provenance du Grand-duché, de l'est de la France, d'Alsace-Lorraine, de Suisse et des provinces de Luxembourg et de Namur. Toutefois, la plupart des trains qui passaient au Luxembourg arrivaient également à la gare du Nord, de sorte que les touristes privilégiaient souvent la seconde lorsqu'ils arrivaient à Bruxelles car elle leur permettait de se retrouver directement, à leur arrivée, au centre de la ville et de ses activités commerciales et d'agréments.[1] Les lignes ferroviaires, tracées sur nos cartes de tarifs hôteliers permettent distinctement de visualiser la configuration du réseau dont la liaison directe Nord/Luxembourg.

Les guides de voyages ne recommandèrent jamais les établissements du quartier. Systématiquement à peine mentionnée, la gare du quartier Léopold était toujours présentée comme une simple halte facultative sur la ligne de chemin de fer menant vers la gare du Nord. En 1928, le Baedeker posait d'ailleurs sur cette partie de la ville un constat sans appel : « *Les environs immédiats de la gare du Luxembourg n'offrent pas d'hôtels recommandables.* » ; un jugement que l'ensemble de la littérature touristique partageait : « *The hotels at this station* [are] *all second class* »[2] Comme au Midi, le Baedeker, notamment, n'en conseilla jamais aucun. Tout au plus se contenta-t-il d'en citer quelques-uns, par souci d'exhaustivité, mais se garda bien d'en donner les adresses précises, indice probant qu'il ne désirait pas spécialement y attirer ses lecteurs. A la différence des hôtels du centre, le guide allemand ne s'embarrassa d'ailleurs jamais non plus d'en donner des détails pratiques (nombre de chambres, prix…). Le

[1] *Guide to Brussels and its environs*, Bruxelles, Office de Publicité, 1880, p.3. K.BAEDEKER, *Belgique et Hollande, y compris le Luxembourg. Manuel du voyageur*, Leipzig, K. Baedeker, 1881, p.11. *Belgium – A practical guide. Grieben's guidebook*, Berlin-Londres, A. Goldschmidt, 1910, p.77.
[2] C.B.BLACK, *op.cit.*, p.43

Michelin abondait dans le même sens : le quartier n'apparut dans ses pages que dans l'édition de 1938-1939 avec l'unique mention de l'*Hôtel du Grand Veneur*, rue du Luxembourg. D'un « *bon confort moyen* », la maison n'était par conséquent créditée que d'une appréciation très moyenne (3/6).[1] Nos cartes de prix confirment ces opinions car les maisons du Luxembourg qui y sont recensées se positionnent toutes parmi les moins chères de la ville.

**<u>Illustration 3.33.</u> : L'*Hôtel du Coq Tourné*, rue de Trèves**
Carte postale. www.delcampe.net




**<u>Illustration 3.34.</u> : Hôtel du *Cheval Blanc*, place du Luxembourg. c.1930**
Carte postale. www.delcampe.net




[1] *Guide Michelin – Belgique, op.cit. 1938-1939,* p.110. Voir l'annexe n°21 dans le second volume de cette thèse.

**Illustration 3.35. : *Hôtel des Invalides*, rue Joseph II**
Carte postale. www.delcampe.net




Les publicités et cartes postales[1] nous dressent d'ailleurs le portrait d'hôtels très simples aux antipodes des décors des palaces bruxellois et que ne devaient fréquenter que des travailleurs ou des voyageurs de commerce, un profil finalement fort proche des établissements concentrés dans les rues adjacentes à la place Rogier ou au Midi. Comme eux, l'activité de débit de boissons semblait y revêtir un aspect essentiel puisque celle-ci colonisait immanquablement tout le rez-de-chaussée de l'habitation. Au contraire du quartier Nord, le tourisme n'avait, apparemment, pas de place au Luxembourg. Il faut dire que le quartier Léopold lui-même (annexé à la ville de Bruxelles en 1853) ne faisait pas figure de lieu de visite prisé par les visiteurs étrangers ou par la littérature de voyage. Quartier certes très huppé mais avant tout résidentiel, le faubourg Léopold était donc à la fois une halte de passage fréquentée et un quartier de gare atypique. Les étrangers ne s'y arrêtaient presque jamais, faute d'attractions appropriées ; ses habitants ne s'attardaient pas aux terrasses des établissements trop populaires de la place du Luxembourg comme ils pouvaient le faire sur la place Rogier.

Le seul témoignage que nous ayons trouvé sur les hôtels-cafés du quartier confirme leur destination éminemment modeste : le *Luxemburger Frau*, un journal catholique conservateur s'adressant à la diaspora féminine du Grand-duché venue chercher un emploi dans la capitale, s'émouvait, dans l'entre-deux-guerres, de l'existence de plusieurs salles de danse dans le quartier où des jeunes Luxembourgeoises s'amusaient avec des soldats belges et se rendaient ensuite, en couple, dans les petits hôtels environnants.[2] Ces hôtels ne représentaient finalement qu'une expression particulière du profil inhabituel et hors norme du quartier.

[1] Pléthoriques concernant les établissements de la place Rogier ou des boulevards, les cartes postales relatives aux hôtels de la gare du Luxembourg s'avèrent beaucoup plus rares. Les illustrations reproduites ci –dessus en constituent des exemples relativement isolés. Signe de leur rareté, les cartes des hôtels du Luxembourg sont parmi les plus chères mises en vente sur les sites de collectionneurs.

[2] G.GOETZINGER, « Les servantes luxembourgeoises à Bruxelles dans l'entre-deux-guerres » in *Sextant – Domesticité*, n°15-16, 2001, pp.91-92.

*Les hôtels de la gare du Luxembourg offrent, tout au long de la période étudiée, un profil très simple, loin des circuits touristiques internationaux. La fonction éminemment résidentielle du quartier peut certainement expliquer cette caractéristique. La station ne concentrait que quelques cafés-hôtels essentiellement destinés à des travailleurs et voyageurs de commerce et dont l'existence semble se dérouler en marge de celle de ce faubourg huppé de l'agglomération.*

### 3.4.4 Les laiteries de la périphérie verte

Il convient, avant de clôturer ce chapitre, de mentionner l'existence des laiteries dans la périphérie verte de Bruxelles. Présentes dans nos premières cartes mais absentes de celles concernant les prix des hôtels et les appréciations de nos guides, ces laiteries s'inscrivaient dans des pratiques de loisirs, adoptées par la population locale.

Destinés d'abord à une clientèle bruxelloise, ces établissements n'ont naturellement pas laissé de traces dans la littérature touristique traditionnelle. Clairement concentrées sur nos cartes de localisation, autour des petites gares vicinales de l'agglomération et de ses grands espaces verts (les gares d'Etterbeek, de Schaerbeek, le Bois de la Cambre, le parc Léopold…), les laiteries constituaient des endroits de petite restauration qui remplissaient aussi une fonction de logement temporaire importante dans la région. Comme les guinguettes parisiennes des bords de Seine, ces cafés situés dans la campagne bruxelloise accueillaient, durant la belle saison, les citadins en quête de délassement.
Promenades champêtres et goûters composaient le programme de ces journées de congé, comme l'avait rappelé le chroniqueur bruxellois Jean d'Osta dans ses souvenirs d'enfance : « *Le dimanche, je revoyais avec joie l'oncle Franz et la tante Hélène qui venaient nous rendre visite. Avec eux, c'était alors la grande promenade derrière la carrière du Kauwberg, d'où nous atteignions les hauteurs de Verrewinkel et finissions immanquablement par arriver au Café-Jardin du Balai, pourvoyeur de bombance de tartines au fromage blanc agrémentées de petits oignons et de ramonaches. Au crépuscule, nous marchions encore jusqu'à la gare de Calevoet où, après avoir enjambé le chemin de fer sur une haute passerelle métallique, nous disions adieu à Oncle et à Tante, qui allaient rejoindre leur lointaine crèmerie ixelloise, serrés sur la plateforme de ces trams 9 et 11 qui, le dimanche soir, ramenaient en ville le innombrables citadins heureux de leur excursion hebdomadaire « au grand air* ».[1]

Outre les boissons, ces cafés proposaient fréquemment quelques chambres à louer pour des séjours plus ou moins prolongés. Souffrant d'asthme, c'est dans un de ces cafés-estaminets, à Uccle, qu'on envoya durant un mois, avant la guerre de 1914, le jeune d'Osta faire une cure de « bon air ». « "*Ce garçon a besoin du grand air de la campagne. L'air de la ville ne lui vaut rien. Il devrait aller en vacances. Sans quoi, il pourrait devenir poitrinaire"* […] *Mais le docteur coupa court : "L'air de la mer est trop fort pour lui. Il lui faut la verdure de la campagne. Par exemple, il y a de bons hôtels à Uccle : le Globe, le Terminus, les Familles, le Vert-Chasseur, l'Espinette, etc. Réfléchissez ! "* »[2]

[1] J.d'OSTA, *Mémoires candides d'un Bruxellois ordinaire*, Bruxelles, Paul Legrain, 1984, pp.18-19.
[2] *Ibidem*, p.15.

**<u>Illustration 3.36.</u> :** ***Bij de Kwaak***. **Café-auberge** à **Uccle – Avant 1914**
J.d'OSTA, *Mémoires candide*, *op.cit.*, p.16.

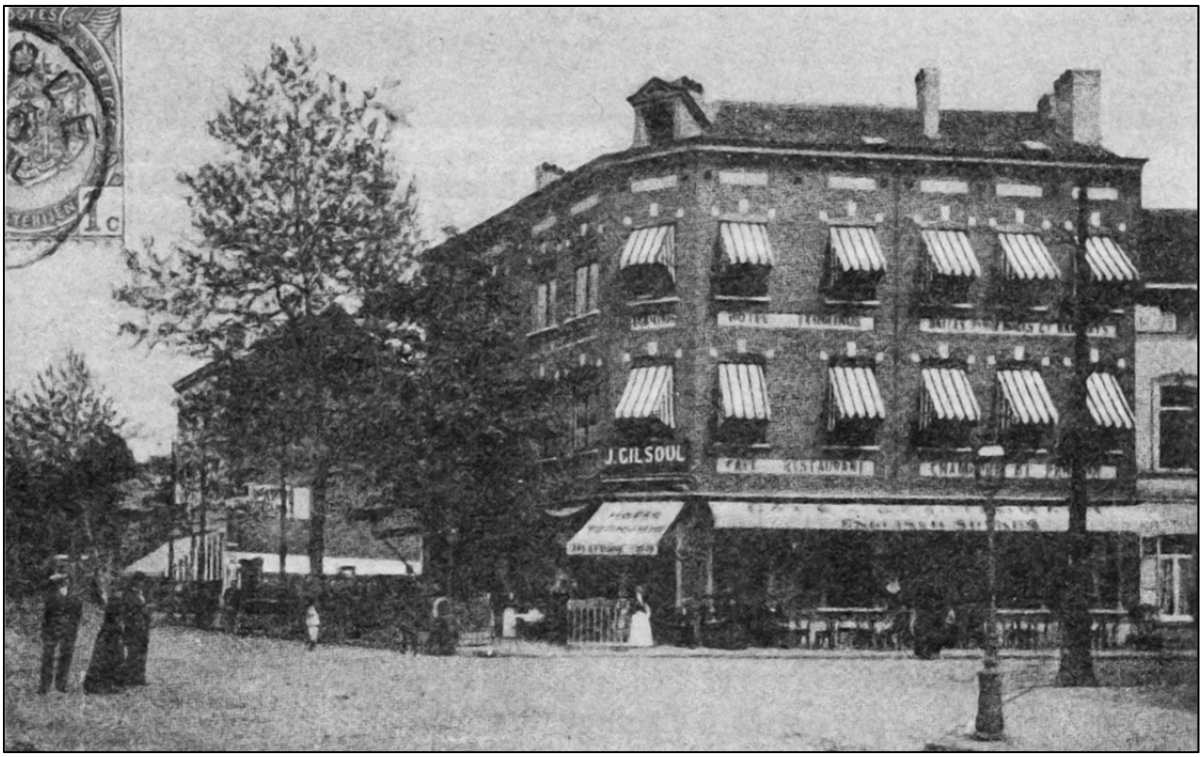



Ce café, au coin de la chaussée de Saint-Job et du chemin du Kauwberg à Uccle, louait des chambres aux Bruxellois en quête d'un bol d'air.[1] Jean d'Osta y passa un mois, enfant, pour soigner son asthme. Sa famille, qui tenait une crèmerie à Ixelles, ne disposait que de revenus limités et dû donc se tourner vers cette maison d'un standing rudimentaire. Le propriétaire améliorait ainsi son ordinaire en mettant à disposition une chambre à l'étage de son estaminet. Mais des établissements plus élégants existaient aussi dans la périphérie, tenus par des professionnels aguerris dont l'hébergement constituait une des activités principales. Certains étaient d'ailleurs membres de l'U.H.R.L.B.[2] Leur activité de logement ne peut donc être confinée à la seule sphère de pratiques informelles, adjointes à celles, plus importantes de débits de boissons. Ces exploitations doivent assurément être considérées comme une branche à part entière de l'industrie de l'accueil temporaire bruxelloise.

[1] Uccle était célèbre pour la qualité de son air. « *Nous appuyons sur ce dernier détail qui a une énorme importance, l'air d'Uccle ayant été reconnu le plus pur des environs de la capitale, par des sommités médicales les plus autorisées* » précisa le *Journal de la Cuisine* dans son article de présentation de l'*Hôtel des Familles*, membre de l'U.H.R.L.B. « L'Hôtel des Familles à Uccle » in *J.d.C.*, 1896, p.331.

[2] Par exemple, la *Taverne du Globe*, sur l'avenue Brugmann, *Au Prince d'Orange* dans l'avenue du même nom ou le *Café Trianon*, avenue de la Clairière pour ne citer que quelques maisons qui offraient des chambres en location. Nous renvoyons à la liste des membres dans *Annuaire de l'U.H.R.L.B.* Compte-rendu des travaux du Comité pendant l'exercice 1919. Liste des membres, Bruxelles, 1920.

**<u>Illustration 3.37.</u> : L'Hôtel *Terminus* à Uccle – Avant 1914.**
J.d'OSTA, *op.cit.*, p.14. *µ*




L'*Hôtel Terminus* sur l'avenue Brugmann, au coin de la chaussée d'Alsemberg, faisait partie de ces établissements importants et aisés de la périphérie verte. Au bout de la ligne de tramways qui traversait la chaussée de Charleroi et l'avenue Brugmann depuis la porte Louise, le *Terminus* était aisément accessible aux citadins. La commune d'Uccle présentait en effet encore au début du XXe siècle un paysage principalement rural. Les tracés de ces premiers grands axes de pénétration, comme l'avenue Brugmann, constituèrent les prémices de son incorporation progressive au tissu urbain de la capitale.[1]
Le *Trianon* et la *Villa Lorraine*, aux portes du Bois de la Cambre et d'Uccle, constituèrent de la fin du XIXe siècle jusqu'en 1914, des exemples de ces établissements-types, combinant café, restaurant et pension de famille.[2]

La campagne uccloise jouissait d'une forte réputation mais ne représentait pas le seul lieu de concentration de ce type d'hôtellerie. Comme nous l'avons indiqué, il en allait de même pour plusieurs gares vicinales de la périphérie. A Schaerbeek, notamment, les alentours de la place Princesse Elisabeth avaient été investis par ces cafés-hôtels. Leurs noms (*Boerinneke*, *Terminus…)* signalent clairement qu'ils remplissaient des fonctions comparables à celles d'Uccle. Les informations disponibles sur leurs tarifs en 1928 précisent néanmoins que ce quartier se situait dans une catégorie bon marché, probablement à destination d'une clientèle

[1] V.JOURDAIN (et alii), « Uccle » in *La région de Bruxelles-Capitale*, *op.cit.*, p.364. E.DUBUISSON, *Uccle. Maisons et villas*, Bruxelles, Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, Direction des Monuments et Sites, 2000, pp.5-6.
[2] J.SCHILDERMANS, F.VANDECASSERIE, *L'héritage culinaire de la Villa Lorraine*, Oostkamp, Stichting Kunstboek, 2004, pp.11-14. X.DUQUENNE, *Le Bois de la Cambre*, Bruxelles, X.Duquenne, 1989, p.94.

de classe moyenne ou inférieure.[1] A Auderghem, le *Grand Hôtel-Restaurant de l'Abbaye du Rouge-Cloître*, ouvert en 1884 dans le logis principal de l'ancien couvent, était également très populaire.[2] Ces établissements n'étaient naturellement pas propres à l'actuelle Région de Bruxelles-Capitale et s'étendaient à d'autres villages de la périphérie vaste de l'agglomération jusque Wemmel et Grimbergen.[3]

### 3.5 Carte de standing des quartiers hôteliers à Bruxelles 1880-1940

En guise de conclusion cartographique, nous avons tenté de mesurer le standing des hôtels dans la capitale. Ce projet a exigé plusieurs choix méthodologiques qui nous ont permis d'obtenir un résultat dont la portée générale nous paraît parlante.
Après avoir tenté de créer une échelle de standing, établissement par établissement, grâce à la création d'une base de données décennale des équipements, déjà abordée dans ce chapitre[4], l'exercice nous est finalement apparu scientifiquement peu cohérent : les renseignements recueillis à l'échelle individuelle s'avéraient en effet trop épars et trop irréguliers pour obtenir une représentation significative du standing d'une maison au cours du temps.[5] Nous avons alors opté pour la réunion des données existantes par « quartiers » hôteliers, suivant une logique de rassemblement dictée par la consultation approfondie de nos archives. Nous avons finalement ainsi distingués neuf pôles hôteliers principaux à Bruxelles.[6]

Une telle démarche de réunir des groupes d'établissements reflète un choix clairement empirique : au fur et à mesure de nos différentes lectures, nous avons bien dû admettre une similitude de nature entre, par exemple, les palaces de style parisien des boulevards centraux, les mastodontes de la place Rogier, les *family hotels* des environs de l'avenue Louise, ou encore les cafés-hôtels des rues du Progrès et de Brabant. Dans ces quartiers où nous

[1] Nous nous basons sur notre base de données générale réalisée à partir des *Mertens et Rosez.* Une carte postale du café-hôtel *Boerinneke* (collection personnelle) nous précise que la maison dispose de « *chambres pour voyageurs très confortables* » et de la pension. Elle énumère aussi toutes les lignes de tramways aboutissant à la place Elisabeth pour en souligner l'accessibilité aisée. Nous renvoyons à nos cartes de prix de 1928 et 1939 (annexe n°12, 2e volume) où les établissements de la gare de Schaerbeek apparaissent bon marché.
[2] T.DEMEY, *La ceinture verte de Bruxelles*, Bruxelles, Badeaux, 2006, p.73. De nombreuses cartes postales existent d'ailleurs sur le *Rouge-Cloître* durant son exploitation hôtelière.
[3] Mention dans L.BILLEN, *L'arbre de notre famille*, s.l.n.d, p.28.
[4] Annexe n°5 dans le second volume de cette thèse.
[5] Que peut-on en effet sérieusement conclure sur le standing d'un hôtel lorsque nous ne connaissons que la présence du téléphone ou d'un ascenseur pour une année isolée ? Le projet de cartographie du standing était de la sorte, scientifiquement indéfendable.
[6] A savoir, le ***quartier Midi-Rouppe*** qui rassemble la place de la Constitution, l'avenue Fonsny, le boulevard Lemonnier, le boulevard du Midi et l'avenue du Midi jusqu'à la place Rouppe ; le ***quartier Bourse/de Brouckère*** avec les débuts des boulevards Max, Jacqmain, Anspach et place de Brouckère jusqu'à la Bourse ; la ***Vieille Ville***, qui ne correspond pas *stricto sensu* à l'Îlot Sacré actuel mais réunit plutôt les rues adjacentes aux boulevards centraux et celles autour de la Grand'Place (rues Orts, de l'Evêque, de la Fourche, des Fripiers…) jusqu'à hauteur de la place de la Monnaie ; le ***quartier Royal*** qui s'étend depuis le Sablon vers la place, le parc et la rue Royale (dans ses limites du Pentagone) et la place du Trône ; le ***quartier Louise*** qui comprend l'avenue Louise et ses rues adjacentes, depuis la porte Louise et la porte de Namur jusqu'à hauteur des rues Defacqz d'une part, et Mercelis de l'autre ; le ***quartier de la place du Luxembourg*** qui, comme son nom l'indique, comprend la place et les extrémités des rues qui y aboutissent (rues de Trêves, d'Arlon, Marie de Bourgogne, du Luxembourg, du Parnasse et Montoyer) ; le ***quartier de la gare de Schaerbeek*** qui englobe la place Princesse Elisabeth devant la station et les rues qui y mènent ; la ***place Rogier*** qui comprend non seulement la place mais le boulevard Botanique qui lui fait face ; enfin, le ***quartier Nord*** qui regroupe les rues qui entourent la place Rogier, prioritairement les rues du Progrès et de Brabant et les axes environnants.

supposions rencontrer des classes d'établissements équivalents, nous avons retenu les artères dans lesquelles nous avions récolté assez d'éléments pour en mesurer le standing. Certains axes hôteliers sont donc ainsi absents de certains pôles de notre carte, non parce qu'ils n'en font pas partie, mais parce que nous n'avons pas assez d'informations concernant leurs tarifs et leurs aménagements.[1] Nous pensons notamment au quartier du Midi, bien plus important que ne le laisse supposer notre carte. Il ne se résumait certainement pas à la place de la Constitution et à l'avenue Fonsny. D'autres établissements fleurissaient aussi dans les rues adjacentes à cette dernière (rues de Russie, d'Angleterre, de Mérode, de Hollande, de Suède…). Le constat reste identique pour le pôle de la gare du Luxembourg où de nombreuses pensions existaient dans l'ensemble du quartier Léopold. Le quartier Royal, au contraire, paraît sur notre carte bien plus étendu qu'il ne l'était réellement, après 1914 tout du moins, puisqu'après cette date, nous ne possédons de renseignement que sur le seul hôtel *Astoria*, rue Royale.

Ces informations agglomérées en plusieurs groupes nous livrent par conséquent une *moyenne* du standing hôtelier des quartiers mis en évidence. Cette moyenne résulte de l'élaboration d'un indicateur synthétique, valeur unique créée en additionnant, par décennie, les différents prix et équipements existants dans nos hôtels, suivant des critères de pondération, variables entre eux et au cours du temps. Par exemple, la présence d'une salle de bain, élément exceptionnel au début de notre période, se généralisa très fortement après la Première Guerre mondiale : si nous avons tenu compte de sa corrélation très forte avec le haut-rang d'un établissement en 1890, nous avons modifié son poids en 1928 pour donner une importance bien plus grande à la proportion de chambres dotées de salles de bain particulières. En 1939, tous les établissements bruxellois (à l'exception notable de 2 maisons sur 132 maisons inscrites !)[2] en sont équipés : une surreprésentation de salles de bain communes par étage a été par conséquent négativement connotée par rapport à celles individuelles. La présence d'électricité n'est plus précisée dans le *Guide-Tarif des Hôtels de Belgique*, preuve évidente que celle-ci semble à cette époque couler de source. De manière générale, un standing élevé en 1880 (chauffage central, électricité, ascenseur…) ne représente plus du tout celui de 1939. Beaucoup de ces éléments de confort moderne se sont largement démocratisés aux cours des six décennies étudiées et ont donc du être réévalués à chaque intervalle de temps.

Il est néanmoins intéressant de noter que le critère de confort demeure difficilement définissable, même pour les périodes plus récentes. Ce qui nous semble être largement acquis à la veille de la Seconde Guerre mondiale ne paraît pas nécessairement si courant. Ainsi, en 1939, lors de la réunion du Comité organisateur chargé de définir les critères d'homogénéisation nécessaires à la réalisation de l'édition annuelle du *Guide des hôtels de Belgique*, la F.N.H.B. retenait encore pour seul dénominateur commun à tous les établissements de l'hôtellerie permanente présents dans l'ouvrage, le prix d'une chambre avec un lit pour une personne sans bain. Il est évident que ce critère fut d'abord privilégié afin d'offrir les tarifs les plus bas et attractifs aux lecteurs du guide hôtelier belge. Néanmoins ce

[1] Nous renvoyons aux cartes de localisation générale précédentes pour avoir un aperçu plus exact de l'étendue réelle de chacun de ces quartiers.

[2] Il s'agit des hôtels du *Grand Laboureur*, 4, place du Luxembourg et de celui du *Petit Coq*, 4, avenue Fonsny. Cfr : *Belgique-Hôtels-Pensions-Restaurants 1940*, Commissariat Général du Tourisme, Bruxelles, 1939, pp.16-24.

confort rudimentaire devait encore être largement répandu dans le pays, être accepté par une grande partie des voyageurs, ou du moins ne pas revêtir un caractère exceptionnel, pour que le métier s'accordât sur ce degré d'équipement relativement primitif. Au cas contraire, la corporation n'aurait jamais osé prendre le risque professionnel dommageable de donner une image résolument archaïque et rétrograde de l'hôtellerie du pays. Il est vrai également que la situation était alors extrêmement disparate sur l'ensemble du territoire national : si l'absence totale de bains dans un hôtel s'avérait déjà très rare à Bruxelles, même dans les plus petites pensions (la consultation du *Guide des Hôtels de Belgique* en témoigne), le cas se révélait encore courant dans d'autres régions, plus éloignées des courants touristiques internationaux, comme les Ardennes, par exemple.[1]

Dans un premier temps, la globalité des renseignements relatifs à chacun des hôtels a donc été rassemblée en neuf « pôles hôteliers ». Dans un deuxième temps, la multitude des éléments ainsi réunis a été analysée par la méthode des *composantes principales*. Ce procédé statistique permet en effet de traiter plusieurs variables corrélées entre elles, en les transformant en un nombre de variables plus réduit, indépendantes les unes des autres. Ces nouvelles variables, dénommées « composantes principales », simplifient grandement le travail d'analyse puisqu'elles compressent les données initiales liées en un nombre moindre de composantes et les hiérarchisent suivant leur degré de corrélation. Cette méthode est particulièrement utile pour traiter des données de nature très hétérogène, ce qui est la caractéristique-même (si non la difficulté principale) des informations en matière d'équipements hôteliers que nous avons recueillies.[2]

Après calculs[3], la composante principale n°1 (CP1) s'est avérée synthétiser, dans notre cas, près de 70 à 90 % de l'information. Elle reflète ainsi distinctement le degré d'équipement de chaque pôle hôtelier de la capitale : plus le chiffre de corrélation obtenu par quartier est élevé, plus son standing est grand. La deuxième composante dégagée (CP2) ne tient compte, quant à elle, que de 10 à 15 % des renseignements initiaux. Elle se rapporte principalement à l'existence de téléphones dans l'établissement. Nous n'en avons pas tenu compte car le faible taux de corrélation de cette composante nous laisse à penser que l'élément « téléphone » n'était visiblement pas un facteur déterminant dans la définition du standing hôtelier. Les calculs semblent plutôt démontrer, principalement en début de période, que sa présence dans un hôtel était plus influencée par la localisation géographique de l'établissement que par son rang. Nous ignorons néanmoins sur quelles caractéristiques précises reposait la nature exacte de ce lien.[4]

Les indices de corrélation de la CP1 ont été synthétisés dans un tableau par quartiers. Les résultats obtenus se répartissent autour du chiffre 0.[5] Ceux-ci s'échelonnent entre un minima

[1] « Guide des hôtels 1939 » in *B.H.* n°21 du 1er novembre 1938, p.538.

[2] M.BEGUIN, D.PUMAIN, *La représentation des données géographiques. Statistique et cartographie*, Paris, Armand Colin, 2003, pp.173 et ss.

[3] L'aide de Christian Dessouroux a été de ce point de vue statistique très précieuse.

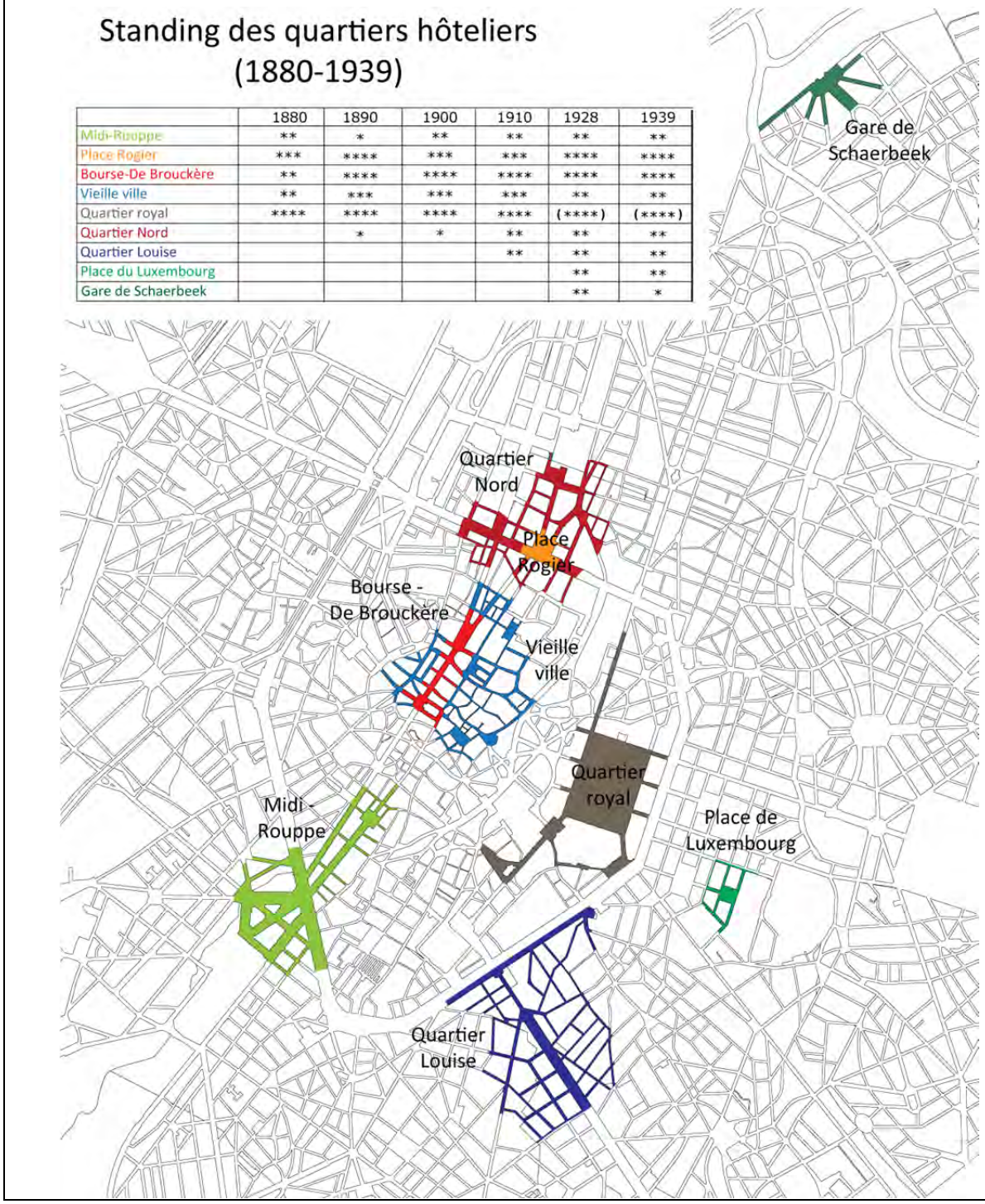
[4] Il est cependant très probable que la possibilité d'obtenir une ligne téléphonique n'était pas uniquement conditionnée par la faculté de pouvoir s'acquitter du prix d'un abonnement mais aussi par sa disponibilité physique dans certains quartiers de la ville (câbles, électricité…). Celle-ci a pu fortement influencer la diffusion des téléphones dans les établissements d'accueil de la ville à la fin du XIXe siècle.

[5] En d'autres termes, la corrélation entre un quartier et la CP1 est considérée comme neutre si elle se rapproche de 0, (en d'autres termes, le quartier est donc d'un standing ni chic, ni médiocre) ; négative si elle est plus basse que 0 (son standing est faible) ; positive si elle est plus haute que 0 (son standing est élevé).

de -1,24 à un maxima de 2,27 en 1928. Des limites de classes ont été déterminées entre ces chiffres selon la méthode des discontinuités, déjà précédemment utilisée pour la cartographie des prix hôteliers. Ces nouvelles classes ont ensuite été traduites en nombre d'étoiles (de une pour le standing le plus faible à quatre pour le standing le plus luxueux).

**Illustration 3.38. : Le standing des quartiers hôteliers à Bruxelles (1880-1940)**

Attention ! Ces chiffres ont été calculés par année et ne permettent donc pas d'effectuer une analyse diachronique. Ils précisent au contraire le rapport de standing entre quartiers en une année précise. Lorsque les données sont trop rares pour obtenir un résultat significatif, les cases correspondantes ont été laissées vides. Les étoiles mises entre parenthèses signifient que le nombre d'hôtels pris en compte est très limité et demande donc d'être considéré avec prudence. Par exemple, le quartier Royal après 1914 ne compte quasi plus que l'Astoria dont l'équipement développé pousse l'ensemble du quartier vers le haut.




| | 1880 | 1890 | 1900 | 1910 | 1928 | 1939 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Midi-Rouppe | ** | * | ** | ** | ** | ** |
| Place Rogier | *** | **** | *** | *** | **** | **** |
| Bourse-De Brouckère | ** | **** | **** | **** | **** | **** |
| Vieille ville | ** | *** | *** | *** | ** | ** |
| Quartier royal | **** | **** | **** | **** | (****) | (****) |
| Quartier Nord | | * | * | ** | ** | ** |
| Quartier Louise | | | | ** | ** | ** |
| Place du Luxembourg | | | | | ** | ** |
| Gare de Schaerbeek | | | | | ** | * |

La carte 3.38. (page précédente) inspire naturellement plusieurs conclusions. Tout d'abord, le lien entre tarifs et standing des hôtels apparaît incontestable : les données obtenues ici ne contredisent pas fondamentalement l'analyse des cartes de prix présentée dans les pages précédentes. Les mêmes tendances s'y dessinent. Aucun quartier de Bruxelles n'offre apparemment de décalage flagrant entre équipements et tarifs proposés : les plus chers sont toujours également les mieux équipés. Le constat semble logique mais n'était pas nécessairement si évident : certains pôles auraient pu présenter des profils dissonants sur ces points pour diverses raisons, historiques notamment. Tablant, par exemple, sur une excellente réputation, acquise de longue date, un quartier aurait pu offrir un profil très onéreux malgré un équipement suranné. C'est d'ailleurs probablement un phénomène qui a partiellement touché le quartier Royal. Un article de la *Revue Générale* de 1934, consacré à l'ambassadeur américain Brand Whitlock[1], tend à confirmer cette hypothèse. Alors que le prédécesseur de Whitlock venait de débarquer au début du XXe siècle à Anvers, il demanda qu'on lui trouve rapidement un logement temporaire dans la capitale. « *L'hôtel Bellevue fut choisi comme étant le plus approprié à la situation du diplomate ; le soir même de son arrivée, le mandataire, se rendant compte que l'Hôtel Bellevue, malgré sa réputation quasi-officielle, manquait de confort, crut prudent de s'excuser de ce fait, en ajoutant que les étrangers de marque et les princes qu'on ne pouvait loger au Palais, étaient généralement hébergés au « Bellevue ». Après y avoir passé la nuit, le nouveau ministre déclara avec flegme : « Cet hôtel est peut-être bon pour un prince ; il est très mauvais pour un Américain.* »[2] Le décalage progressif entre tarifs et modernité des services offerts a dû très vraisemblablement, à terme, défavoriser les établissements hôteliers de cette partie de la ville, à l'avantage des nouveaux palaces du centre et de la place Rogier, plus grands et plus modernes pour un coût équivalent.[3] Le déclenchement de la guerre a certainement accéléré leur disparition (à l'exception notable de l'*Astoria*) et ainsi empêché que cette situation de décalage se prolonge.

D'autre part, ces résultats paraissent indiquer qu'une dichotomie accrue s'est marquée dans le paysage hôtelier bruxellois au cours des soixante années étudiées. Même si les pôles pour lesquels nous disposons d'informations suffisantes en début et en fin de période diffèrent en nombre (5 en 1880 pour 9 en 1939), les quartiers semblent néanmoins se répartir très nettement, après la Première Guerre mondiale, entre moyen voire bas de gamme (une ou deux étoiles) d'une part, et très haut de gamme (quatre étoiles) d'autre part. La différenciation reste relative, convenons-en, mais tout de même interpellante.

La distribution de la géographie hôtelière de la capitale, organisée sur deux niveaux à la fois distincts mais bien complémentaires, représente une autre observation flagrante sur cette

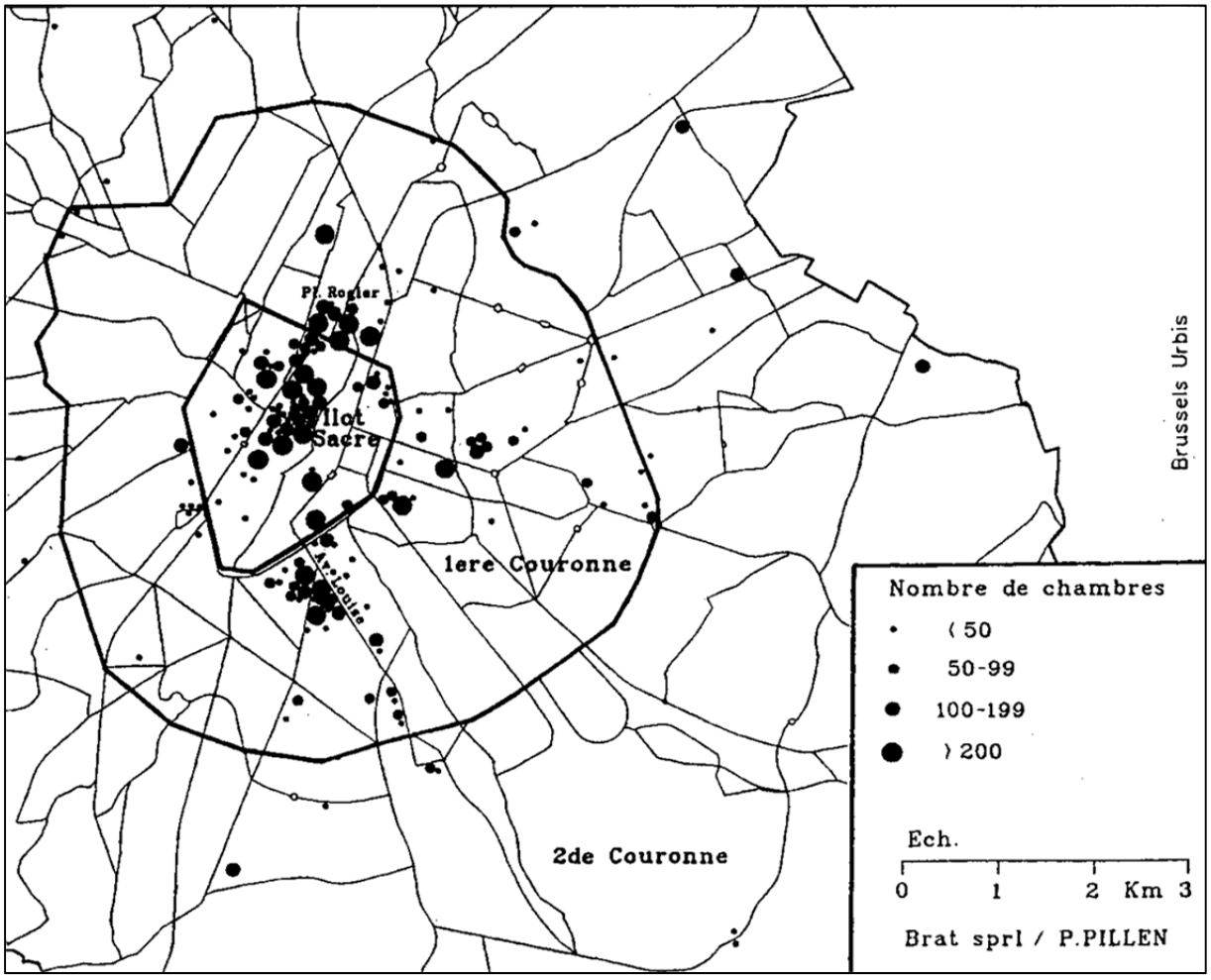
[1] Brand Whitlock (1869-1934) : Exerçant le journalisme au début de sa carrière et auteur de plusieurs romans, Whitlock s'investit dans la vie publique américaine à partir de la fin du XIXe siècle. Maire de Toledo (Ohio) de 1905 à 1912, il est nommé ministre plénipotentiaire des Etats-Unis à Bruxelles au début de l'année 1914. Il restera sur place durant toute la guerre et s'impliquera activement dans l'aide à la population occupée. Nommé ambassadeur en 1919, il quittera la Belgique en 1922. Il se consacrera alors à la littérature jusqu'à son décès en 1934. Voir : J.WILLEQUET, « Brand Whitlock » in *B.N.*, t.29, 1956, col.863-867.

[2] Comtesse CARTON de WIART, « Brand Whitlock » in *La Revue Générale* du 15 juillet 1934, p.1. Nous remercions Cécile Vanderpellen-Diagre pour avoir eu la gentillesse de nous signaler l'existence de cette source.

[3] Nous avions déjà émis cette hypothèse dans V.JOURDAIN, *L'hôtel Bellevue, op.cit.*, pp.183-185. Nos analyses ultérieures semblent donc la confirmer.

carte : aux axes de prestige (place Rogier, partie ouest des boulevards centraux, avenue Louise…) les maisons les plus luxueuses ; aux artères adjacentes en retrait (quartier Nord, rues de la Fourche, du Midi, des Fripiers, du Prince Royal, Jourdan, Blanche, Defacqz, etc.) les pensions plus simples pour voyageurs modestes. La localisation des hôtels dans la ville reste en permanence un élément déterminant dans les choix d'hébergement de l'ensemble de la clientèle itinérante à Bruxelles. Tous, apparemment, sélectionnaient avec précision leurs quartiers d'élection suivant les impératifs de leur séjour ; leurs moyens financiers déterminaient cependant leur géographie relative dans chacun d'entre eux. Comme au théâtre, l'avant-scène remarquable de prestige était réservée aux plus aisés, l'arrière et les coulisses fonctionnelles pour les moins argentés.

**Illustration 3.39. : Situation de l'hôtellerie bruxelloise en 1994**
P.PILLEN, « Les mutations récentes dans le paysage hôtelier bruxellois » in *Belgeo*, n°3-4, fascicule 59, 1995, p.363.




La situation contemporaine de l'hôtellerie bruxelloise ne fait pas l'objet de la présente thèse. Mais des travaux antérieurs ont déjà analysé ce sujet et nous permettent ainsi de tracer les traits généraux d'une analyse portée sur le temps long. La carte ci-dessus, dressée par Philippe Pillen au milieu des années 1990, est à cet égard très parlante. Elle démontre une continuité manifeste dans la spatialisation du secteur de l'accueil dans la capitale depuis 1940, malgré les bouleversements qu'a incontestablement connu la ville durant cette période, qu'on songe particulièrement à l'achèvement de la Jonction Nord-Midi en 1952 ou à l'hégémonie conquise

par les déplacements automobiles durant les *Trente Glorieuses*. La première, d'une part, en créant une large cicatrice au sein du tissu urbain du centre-ville, a relié les gares bruxelloises entre elles et ainsi fait disparaître de la cité les impératifs matériels occasionnés par l'existence des stations-terminus : depuis lors, quelque que soit sa destination de départ, le voyageur en train peut, partout à Bruxelles, s'arrêter dans la halte ferroviaire de son choix. D'autre part, les conceptions urbanistiques mises en œuvre à la veille de l'Exposition universelle de 1958, ont considérablement facilité l'accès automobile à la capitale en développant massivement tunnels et réseaux autoroutiers, affranchissant de la sorte progressivement les visiteurs des obligations du transport collectif et de celles du chemin de fer, en particulier.[1]

A la vue de la carte précédente, ces changements profonds n'ont pourtant pas fondamentalement modifié l'implantation des noyaux hôteliers bruxellois. Les chercheurs contemporains en distinguent six : (1) *Bruxelles-Ville et les alentours de la Grand'Place* ; (2) *Ixelles et le pôle commercial de l'avenue Louise* ; (3) *Saint-Josse et la Gare du Nord* ; (4) *Saint-Gilles et la Gare du Midi* ; (5) *le quartier européen* ; enfin, (6) le *zoning industriel de Diegem et le nœud de communication de l'aéroport de Zaventem*.[2]

A l'exception des deux derniers pôles, produits de causes postérieures à la période que nous étudions[3], les caractéristiques de localisation hôtelière dans la capitale étaient déjà, en substance, tracées avant 1914, et ses spécificités consolidées durant l'entre-deux-guerres. Leurs déterminants ont cependant partiellement changé. Si l'attrait de la Grand'Place et des boulevards centraux s'est incontestablement renforcé pour des raisons patrimoniales et d'accessibilité, son attractivité commerciale, décisive avant 1940, s'est elle foncièrement modifiée pour passer au second plan des attentes des touristes.[4] Le quartier Nord a, lui aussi, conservé une place dominante dans le paysage hôtelier mais sa composition a diamétralement changé. Il doit, presque exclusivement, à partir des années 1960, son existence à quelques géants hôteliers comptabilisant plusieurs centaines de chambres, concentrés autour de la place Rogier,[5] tandis que la multitude des petits cafés-hôtels des axes latéraux ont en majorité été détruits ou expropriés dans le sillage de l'adoption, en 1967, du projet *Manhattan*, qui entraîna la destruction complète des habitations anciennes du quartier au profit de plusieurs tours-bureaux. Les travaux de la Jonction Nord-Midi, la démolition de l'ancienne gare du Nord, son transfert, en 1953, quelques centaines de mètres en arrière de la place Rogier et la construction, sur son emplacement, de la tour *Martini* (1962), ont fondamentalement

[1] C.BILLEN, J.-M.DUVOSQUEL, *Bruxelles*, Bruxelles, Fonds Mercator, 2000, p.128.
[2] C.HAMAIDE, *La problématique des hôtels à Bruxelles*, Bruxelles, éd. Iris – Bres, 1992, p.23.
[3] Le *pôle européen* s'est développé à la suite de décisions politiques précises (le choix de Bruxelles comme lieu d'implantation de plusieurs institutions européennes officielles, à partir de la fin des années 1950). Le *pôle de Zaventem* a pris, quant à lui, une importance croissante suite à la démocratisation (très) progressive du transport aérien après 1945.
[4] Ces modifications profondes du tissu économique du centre-ville ont d'ailleurs été particulièrement difficiles pour nombre d'hôtels et de commerces du quartier. Elles ont causé notamment la disparition de plusieurs grands magasins et de figures du secteur de l'accueil, parmi lesquelles le *Grand Hôtel*, fermé en 1973 et détruit peu après, le *Plaza* fermé en 1976, le *Grand Hôtel Central*, à l'abandon durant plusieurs années. La décennie s'avéra aussi extrêmement difficile pour le *Métropole*. V.JOURDAIN, *Hôtel Métropole*, *op.cit.*, pp.94-96.
[5] La tour moderniste, en béton armé et mur-rideau de 30 étages, du groupe *Sheraton* remplace ainsi, à partir de 1971, toute la partie ouest de la place Rogier, entraînant la disparition de plusieurs figures phares du paysage de l'accueil de la capitale : le *Cosmopolite*, l'*Hôtel-Café des Boulevards* et le *Royal-Nord*.

transformé la physionomie des lieux en les massifiant densément.[1] En déclin dans cet environnement transformé, les anciens *Palace* et *Albert Ier* se sont ouverts à une clientèle plus moyenne, basant leur attractivité sur leur proximité avec le centre. L'après-guerre a en effet vu le marché du très haut-de-gamme investit par des unités de chaînes internationales (SAS, Sheraton, Royal Windsor, Amigo, Hilton…) qui en monopolisent aujourd'hui la majeure partie.[2] Moins nombreux, mais avec une capacité de chambres accrue, ces groupes étrangers répondent désormais massivement aux besoins d'une nouvelle clientèle d'affaire qui a gagné une importance considérable et inédite à Bruxelles, à la faveur du profil résolument business et administratif qu'a adopté la ville en tant que nouvelle capitale européenne. Il est dans ce cadre logique de constater que l'avenue Louise et l'ancien pôle du quartier Léopold concentrent dorénavant en leur sein les enseignes de prestige, 4 ou 5 étoiles, très éloignées des anciennes pensions existantes au XIXe siècle.[3] Pierre angulaire de l'activité, le tourisme d'affaires captait déjà, au début des années 1990, près de 80% de l'activité globale du secteur, entraînant dans son sillage une surenchère d'équipements *ad hoc* (salles de conférence, de cocktails…).[4]

Le phénomène de concentration s'inscrit également dans une certaine continuité historique. En 1992, 2/3 de la capacité hôtelière régionale était rassemblée sur Bruxelles-Ville et un autre quart sur les communes voisines de Saint-Gilles et Saint-Josse.[5] Dans la couronne plus éloignée d'Ixelles et de Schaerbeek se retrouvaient de plus petits établissements moyens, voire bas de gamme, dont la plus faible attractivité en termes de communication se voyait compensée par des tarifs moins élevés, rendus possibles par le coût moindre du foncier. [6] Motivé très probablement aussi par une certaine pesanteur immobilière, la géographie du secteur hôtelier bruxellois se caractérise donc, finalement, sur plus d'un siècle, par une relative stabilité.

## 4. Conclusion

Au terme de ce chapitre, nous ne contredirons pas le trait d'esprit du magnat de l'hôtellerie américaine du début du XXe siècle, E.M. Statler : « *The three most important factors in the success of a hotel are : location, location, location* ».[7] Les pages précédentes en sont l'illustration éloquente. Un hôtel ne peut en aucun cas se concevoir isolément. Le succès d'un établissement doit être entendu en tenant naturellement compte de la qualité de ses services mais surtout de ses interactions plus ou moins réussies avec son environnement immédiat.
Notre analyse de la localisation de l'hôtellerie à Bruxelles, en empruntant une démarche fondamentalement empirique, motivée essentiellement par la nature et l'accessibilité des

[1] M.VANDEN EEDE (et alii), *Quartier Nord. Le relogement des expulsés*, Bruxelles, éd. EPO, 1994, pp.8-11.
[2] C.HAMAIDE, *op.cit.*, p.20.
[3] *Ibidem.*
[4] C.HAMAIDE, *op.cit.*, pp.16-17. P.ROBERT, *Le secteur hôtelier dans la région de Bruxelles-Capitale*, Mém.Lic. Sciences économique, ULB, 1993-1994, p.78. P.PILLEN, « Les mutations récentes dans le paysage hôtelier bruxellois », *op.cit.*, p.366.
[5] P.ROBERT, *op.cit.*, p.75. C.HAMAIDE, *op.cit.*, p.9.
[6] N.SHOVAL, « The geography of hotels in cities », *op.cit.*, p.71. P.ROBERT, *op.cit.*, pp.78-79. C.HAMAIDE, *op.cit.*, p.20.
[7] Cité dans A.ARBER, A.PIZAM, « Some determinants of urban hotel location: the tourists' inclinations » in *Journal of travel Research*, vol.15, n°3, 1977, p.18.

sources existantes, tend finalement à mettre en exergue l'influence prépondérante d'éléments explicatifs proches de ceux mis en avant précédemment : les avancées technologiques en matière de transports, l'accessibilité en général, la valeur foncière, l'héritage historique du quartier, les attraits de l'environnement immédiat, les motivations des acteurs eux-mêmes (propriétaires et usagers) et les politiques d'aménagements locales.[1] Chacun ont une importance variable suivant les caractéristiques de la réalité bruxelloise, plus ou moins accélérées par des circonstances historiques spécifiques : les bouleversements urbanistiques orchestrés par Anspach, comme les guerres ou la crise économique des années 1930 eurent une influence sensible sur l'évolution du secteur hôtelier de la capitale.
A la différence des Etats-Unis, Bruxelles et les autres villes européennes, eurent moins à souffrir, et plus tardivement, de l'arrivée de l'automobile. Sa démocratisation beaucoup plus précoce, associée à un territoire beaucoup moins urbanisé, mina outre-Atlantique la prépondérance de l'hôtellerie touristique traditionnelle au profit de l'avènement et de l'écrasante domination des motels à bon marché. Rien de tel sur le vieux Continent où le réseau ferroviaire conserva une influence manifeste dans la structuration géographique du secteur jusqu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale au moins.
Les différentes motivations de déplacements vers la ville se conjuguent donc selon les milieux, les individus et les périodes.

La question de l'héritage s'avère cruciale dans la continuité du secteur (et même dans sa relative inertie, constatée après 1945) : d'une part, les quartiers historiques s'appuient sur une activité hospitalière pluriséculaire qui se détache progressivement du seul hyper-centre (la Grand'Place) pour englober finalement aussi les boulevards centraux. D'autre part, les palaces de ces artères deviennent eux-mêmes tardivement des attractions touristiques dont l'attrait s'appuie à la fois sur leur expérience professionnelle et sur leur environnement patrimonial unique.[2] Ce constat de l'importance d'une continuité historique certaine de la spatialisation du secteur ne doit pas être rapidement balayé comme une chose entendue. Certes, celle-ci tombe sous le sens : le déménagement de l'activité dans le secteur hôtelier reste naturellement difficile, pour d'évidentes raisons matérielles,[3] mais ces dernières n'expliquent pas à elles seules les permanences géographiques très fortes constatées. Des pôles anciens ont particulièrement souffert durant les années 1970 (les boulevards centraux ou la place Rogier) notamment à cause des transformations économiques que connut le centre-ville à l'époque. Toutefois, plusieurs ont survécu lorsque les raisons immédiates de leur désaffection (les travaux d'aménagement du métro, entre autres) avaient disparu. Le *Métropole* s'est, par exemple, aujourd'hui totalement relevé de cette transition très difficile alors que l'animation commerciale, et surtout nocturne, de cette partie de la cité, élément d'attraction essentiel de l'établissement par le passé, n'existe plus. L'hôtel a alors développé *in situ* un panel d'équipements nouveaux susceptibles de palier la perte de ces arguments d'attractivités

[1] N.SHOVAL, K.COHEN-HATTAB, « Urban hotel Development patterns… », *op.cit.*, p.921.
[2] G.J.ASHWORTH, « Accommodation and the historic city » in *Built Environment*, vol.15, n°2, 1989, p.96. Le *Métropole* en est un exemple à Bruxelles. L'aspect patrimonial n'y est exploité publicitairement que depuis peu et avec prudence : dans l'hôtellerie, l'ancienneté peut être confondue par certains clients comme de la vétusté.
[3] J.A.C. BAUM, H.A.HAVEMAN, « Love thy Neighbor? … », *op.cit.*, p.313.

traditionnels. Il a ainsi notamment multiplié les salles de réunion suréquipées pour attirer la clientèle d'affaire, majoritaire aujourd'hui dans l'industrie hôtelière de luxe de la capitale.[1]

En définitive, cette approche cartographique confirme que l'emplacement d'un hôtel ne peut être considéré comme un fait isolé mais comme la conjonction d'un ensemble d'éléments où le logement *stricto sensu* ne joue qu'un rôle finalement négligeable.[2] L'apport du croisement des disciplines historique et géographique apparaît à cet égard très utile.
La structure elle-même des guides touristiques reflète l'évolution de la géographie de l'accueil dans la cité : à une réalité dichotomique simple du XIXe siècle (un haut de la ville élitiste et onéreux opposé à un bas populaire et bon marché), les manuels de voyages ont substitué au cours du XXe siècle une présentation multipolaire des hôtels bruxellois (le haut, le centre, les boulevards, la gare du Nord, la porte Louise…) qui épouse la réalité plus complexe et diversifiée qui s'est finalement constituée au cours du temps, au fil des transformations urbanistiques de l'agglomération bruxelloise et des demandes des voyageurs.

La concordance de cette évolution des différents pôles hôteliers avec l'histoire de la ville de Bruxelles est assurément frappante : au basculement des activités économiques et de loisirs induit par l'érection des boulevards centraux répond le développement des palaces de l'artère et la perte d'importance des établissements établis près du Parc Royal ; à l'urbanisation des faubourgs d'Ixelles et à la popularité croissante de l'avenue Louise fait écho la multiplication des pensions de famille dans ses alentours ; etc. Le secteur hôtelier d'une localité peut donc se présenter comme un marqueur intéressant, mais pourtant ignoré, du dynamisme ou du déclin d'une partie de la ville. A mesure que le quartier Royal perdait ses habitants et ses commerces au profit des ministères et musées, il voyait également disparaître ses hôtels. La destruction du quartier Nord, à partir des années 1960, n'a pas eu de conséquence fondamentalement différente : en rasant les maisons du quartier, le nombre d'établissements d'accueil y a fondu vertigineusement pour ne conserver actuellement que son ancienne avant-scène de prestige que constituait la place Rogier, reliquat presqu'insignifiant d'une vie locale autrefois intense.

Comme dans d'autres grandes villes, l'hôtellerie bruxelloise se composait *grosso modo* de deux mondes distincts : l'univers des grands établissements modernes et des S.A., d'une part, et celui, de loin le plus important, nébuleux, multiple et foisonnant des petites maisons, d'autre part. Ces dernières pouvaient se confondre, pour les plus misérables avec la clandestinité, le travail au noir ou l'amateurisme.[3] En apparence opposés, ils se côtoyaient néanmoins et partageaient en partie une même clientèle, selon ses moyens et ses envies de confort ou de publicité. Tous deux se caractérisaient par une assise essentiellement familiale qui facilitait une relative continuité de gestion, étonnamment plus visible et plus stable dans les grands palaces sur plusieurs décennies alors que les cafés-hôtels semblaient connaître un roulement plus régulier de propriétaires. Le secteur demeure finalement durant toute la période étudiée un monde relativement fermé. La mauvaise image de l'activité peut sans doute partiellement éclairer cet isolement.

[1] V.JOURDAIN, *Hôtel Métropole*, *op.cit.*, pp.94-97.
[2] G.J.ASHWORTH, « Accommodation and the historic city » in *Built Environment*, vol.15, n°2, 1989, p.92.
[3] D.ROCHE, « Mobilité et accueil à Paris (XVIIe-XIXe siècles) : questions et perspectives » in *La ville promise, op.cit.*, p.16.

Témoignage confortant l'idée que le secteur vivait dans une certaine autarcie, nous constatons d'ailleurs que ce sont souvent les mêmes familles hôtelières qui investissaient dans la capitale et dans les autres villes belges. Marc Constandt observe à Ostende, à partir de la fin du XIXe siècle, une concentration et une massification croissante de l'industrie hôtelière aux mains de quelques investisseurs précis et parfaitement identifiés : « *Steeds meer bedden in steeds minder handen* »[1] Et le constat peut certainement être élargi à la capitale. Les Bruxellois sont en outre très présents dans l'ensemble des grands centres touristiques du pays. Le mêmes personnes, les mêmes familles et belles-familles, parmi lesquelles les liens maritaux se croisent et s'entrecroisent, possèdent les plus grandes structures d'hébergement à plusieurs centaines de chambres en Belgique. Transformées en S.A., surtout après la Première Guerre, ces entreprises restent toujours dans les mêmes mains : le *Palace* peut-être associé aux Marquet ; le *Cosmopolite* et le *Gallia* aux Verlinden-Navir-Wiser ; l'*Albert Ier* aux Grosfils ; le *Métropole* aux Wielemans-Bervoets ; le *Bellevue et Flandre* aux Dremel ; les Antognoli à l'*Espérance* ; les Devos-Cavenaile aux *Saint-Jean-Nord* et l'*Hôtel Anspach*, les Cool-Gompel au *Bordeaux* ; les Mengelle-Devillers à l'*Astoria…* On assiste à la constitution de véritables empires hôteliers qui multiplient les établissements sur le territoire national : les Verlinden, les Marquet, les Antognoli, les Devos, les Gompel possèdent tous, au moins temporairement d'autres hôtels à Ostende, à Liège, à Spa, etc. Les échanges de personnel devaient certainement être nombreux, s'articulant durant la saison d'été sur la Côte et le restant de l'année sur la capitale.[2] Les exemple sont légion et valent d'ailleurs pour l'ensemble des activités Horeca.[3]

Il n'empêche qu'à la notable exception de ces quelques mastodontes, le marché bruxellois demeure durant toute la période encore extrêmement fragmenté, offrant un confort variable répondant à une demande très diversifiée.[4] Séparer de ce fait nettement les hôtels de tourisme des autres n'est pas chose aisée. C'est la fonction qui crée en permanence la cohérence du milieu chargée d'accueillir une population croissante et hétéroclite.[5] Si l'hôtellerie internationale répond évidemment à des logiques différentes de celles régulant le logement ouvrier, par exemple, les hébergements moyen de gamme combinent souvent plusieurs motivations différentes où le touriste apparaît comme un client parmi d'autres. Le quartier Nord peut notamment ici illustrer notre propos : la proximité de la gare génère un flux de voyageurs motivés naturellement, comme pour d'autres stations, par des activités d'ordre d'abord économique mais son voisinage avec les boulevards centraux peut tout à la fois aussi nourrir une demande basée sur les loisirs. Autre exemple, les pensions ixelloises attirent les touristes anglais en quête de calme et de verdure mais également, pour certaines d'entre elles, les petits fonctionnaires employés dans les administrations de la capitale. Leur caractère éminemment hybride empêche un positionnement définitivement tranché.

---

[1] M.CONSTANDT, *Evolutie van het toerisme te Oostende (1874-1914)*, *op.cit.*, p.64.

[2] L'ensemble de l'article de Marc Constandt constitue une illustration détaillée de ces échanges réguliers Ostende-Bruxelles : M.CONSTANDT, « Invloed van Waals en Brussels kapitaal… », *op.cit.*, pp.403-420.

[3] ID., *Evolutie van het toerisme te Oostende (1874-1914)*, *op.cit.*pp.53-56 et pp.81-82. L'article précédent est une version à la fois résumée et complétée de ce mémoire de licence.

[4] R.POPE, « A consumer service in Interwar Britain: The Hotel Trade, 1924-1938 » in *The Business History Review*, vol.74, n°4, 2000, p.663.

[5] D.ROCHE, « Logeurs et hôteliers » in *La ville promise, op.cit.*, p.292.'

Les hôtels appelaient la présence d'autres hôtels et les garnis étaient finalement rarement isolés dans leur environnement.[1] Cette multiplication des établissements répondait à la fois à une clientèle composite et à des modes de gestion divers. Plus on descend dans la hiérarchie de l'accueil, plus la féminisation de son entreprenariat s'avère forte. Les femmes jouaient un rôle essentiel dans le dynamisme du secteur dans la ville en dirigeant activement ses plus petites entités. En effet, si elles occupaient, dans la grande hôtellerie, une place subalterne proche de leurs tâches domestiques traditionnelles, elles apparaissent bien comme les moteurs actifs, responsables et agissants des maisons moins grandes. Actrices peu voyantes mais essentielles de l'hébergement temporaire urbain, les femmes non mariées ou les veuves trouvaient dans l'exploitation d'une pension le complément de revenus indispensable pour s'assurer une existence indépendante que beaucoup d'autres activités professionnelles ne leur permettaient pas.[2]

[1] A.FAURE, C.LEVY-VROELANT, *Une chambre en ville, op.cit.*, p.79.
[2] L.TISSOT, « Hôtels, pensions, pensionnats… » in *op.cit.*, p.75.

# Conclusion

Au terme de ce travail, une première affirmation peut clairement être avancée : l'hôtellerie constitue un métier complexe dont l'exercice recouvre des réalités très diverses.
Ce constat avait déjà été esquissé précédemment et nos propres conclusions le confirment incontestablement. « *Au XIXe siècle, la notion d'activité d'accueil ne se résume pas à une pratique codifiée comme elle l'est au XXe siècle entre hôtellerie, parahôtellerie, logements chez l'habitant, etc. Comme le tourisme qui l'accompagne et le stimule, l'accueil doit se comprendre comme une activité en pleine transformation.* »[1]

Cette thèse se veut l'illustration pratique de cette réalité en une période-charnière de professionnalisation des métiers de l'accueil. Si quelques recherches historiques antérieures avaient déjà effleuré la difficulté d'appréhender avec finesse le passé de cette profession multiforme, elles avaient pourtant souvent éludé le problème en adoptant une approche cloisonnée du secteur, axée sur l'étude de ses extrêmes les plus nettement identifiables et différentiables : la grande hôtellerie de tourisme d'une part ; plus rarement l'univers des garnis ouvriers, d'autre part.
En privilégiant Bruxelles comme terrain de recherches, notre thèse s'est, quant à elle, attachée à tenter une approche plus globale du monde de l'accueil urbain afin de dessiner les multiples variations d'un univers hôtelier protéiforme aux nuances pratiques infinies (de services, de clientèles, d'organisation…). Les informations en matière d'industrie hôtelière, lorsqu'elles subsistent, demeurent malheureusement éparses et ne concernent souvent que ses établissements les plus importants, ceux à vocation touristique organisés en syndicats depuis la fin du XIXe siècle et en prise directe avec les autorités. Notre travail, même en adoptant une vision plus large, les a donc éclairés plus distinctement.

Malgré ce biais heuristique inévitable, nous pouvons avancer quelques observations générales éclairantes sur l'ensemble du paysage hôtelier bruxellois entre 1880 et 1940.

Tout d'abord, force est de constater la **nature intrinsèquement citadine de l'hôtel**. Celui-ci s'impose en effet bel et bien comme la « *vitrine d'une civilisation urbaine* »[2] dans son expression la plus matérielle et concrète. Outil de gestion indispensable des flux migratoires vers la ville et instrument essentiel d'acculturation du nouvel arrivant, l'hébergement provisoire payant s'intègre si intimement à la machine urbaine que son importance évidente se voit éclipser par sa fonction éminemment prosaïque. Notre thèse a pour but de souligner l'intérêt scientifique de ce sujet et son réel apport à la connaissance de l'histoire sociale, économique et culturelle de Bruxelles. Les déclinaisons multiples de l'industrie hôtelière (palaces, hôtels, *family hotels*, pensions, cafés-hôtels…) ne constituent finalement que les reflets de l'immense variété des fonctions et motifs d'attraction d'une ville-capitale : le travail, la politique, l'administration, les finances, la culture, les loisirs…

[1] L.TISSOT, « Hôtels, pensions, pensionnats et cliniques : fondements pour une histoire de « l'industrie des étrangers » à Lausanne, 1850-1920 » dans *Le passé du présent. Mélanges offerts à André Lasserre*, Lausanne, éditions Payot, 1999, p.71.
[2] L'expression évocatrice est de M.LESUR, *Les hôtels de Paris*, *op.cit.*, p.15.

L'importance de la période étudiée doit également être soulignée. Notre étude, en se penchant sur une période portant depuis la fin du XIXe siècle jusqu'à la veille de la Deuxième Guerre mondiale, a mis en évidence que ces quelques décennies représentaient une **phase-clé de modernisation accélérée du métier**. La prise de conscience identitaire de ses acteurs de former une activité économique à part entière les poussa à tenter d'exister et de peser sur les débats publics contemporains. La mauvaise image traditionnelle de l'hôtellerie constitue néanmoins un héritage pesant freinant leurs efforts de légitimation et dont le désintérêt net de l'Etat à leur égard constitue la plus nette expression.

Les nouvelles structures corporatives de l'Horeca, qui naissent durant cette période à Bruxelles et en Belgique, adoptent officiellement un profil neutre mais, à l'instar d'autres organisations professionnelles de l'époque, leur composition s'avère extrêmement typée et ne reflète assurément pas la nature diversifiée des établissements d'accueil existants à cette époque. Leurs membres sont pour la plupart des patrons âgés et de sexe masculin qui ont particulièrement bien réussi dans leurs affaires. Installés depuis plusieurs années, ils se sont prioritairement tournés vers une frange aisée de la clientèle voyageuse de Bruxelles, les touristes internationaux, et se montrent donc très soucieux de la perception générale du pays et de la ville à l'étranger. Cette spécialisation les éloigne naturellement des préoccupations plus communément partagées par la majorité des petites unités d'accueil dans la ville, destinées à une clientèle locale.

Leur composition caractéristique explique aussi probablement la position un brin schizophrénique adoptée par les organisations corporatives hôtelières : si elles partagent les revendications de la petite bourgeoisie et que leurs intérêts rejoignent particulièrement ceux des cafetiers (sur la question de la prohibition de l'alcool, notamment), ces associations tentent systématiquement de se distancier de leurs confrères, cabaretiers ou limonadiers, socialement décriés et moins argentés, souvent relégués à la lisière du monde ouvrier.

Il paraît intéressant de souligner que cette attitude ambiguë a participé de manière décisive à la **structuration identitaire de la corporation**, à partir de la fin du XIXe siècle. Les membres fortunés des organisations syndicales hôtelières puisent en effet dans l'existence de cette foule de maisons d'accueil misérables un moteur de différenciation puissant. Certes, elles partagent avec elles des idées communes mais considèrent appartenir à des mondes fondamentalement différents que le grand public aurait tort de confondre. Les actions syndicales hôtelières s'articuleront donc prioritairement, durant l'ensemble de la période étudiée, sur la définition des contours formels et fonctionnels de la profession. La mise sur pied, au sein des écoles hôtelières, d'un savoir théorique et pratique précisément codifié (et dont la diffusion est assurée par ces nouvelles institutions aux ambitions pédagogiques, voire scientifiques, clairement affichées) constitue une illustration directe de leurs efforts pour se distinguer des acteurs familiaux les plus pauvres du secteur. En définitive, cette prise de conscience identitaire dans l'industrie hôtelière, en ce début du XXe siècle, s'opère d'abord plus par la volonté interne de prendre des distances très nettes avec ses éléments bas de gamme (mais pourtant les plus nombreux) que par un affaiblissement exceptionnel de

l'individualisme corporatif traditionnel, comme des études antérieures l'avaient démontré dans d'autres professions.[1]

Bien entendu, l'émergence de la conscience d'une communauté d'intérêts parmi l'élite de l'Horeca existe bel et bien mais n'est pas aussi influente que la volonté obstinée de se détacher franchement de la nuée des pensions modestes dont l'ignorance et l'amateurisme exaspère les hautes sphères du métier. La **question de l'image** aiguillonne donc leurs actions et structure finalement, par un effort d'opposition, une identité professionnelle spécifique. Car, aux yeux des associations syndicales, les mauvais hôteliers (escrocs, immoraux et amateurs) qui nourrissent si injustement les critiques du grand public et les *a priori* des autorités, ce sont d'abord les autres, la masse de ces individus sans formation qui n'appartiennent pas aux syndicats. Selon elles, ils dévaluent une activité économique noble et essentielle dont l'école professionnelle a la mission de généraliser les bonnes pratiques. Se séparer clairement des entreprises familiales de seconde catégorie du secteur apparaît finalement comme la seule échappatoire possible pour espérer améliorer la perception du métier et faire entendre les demandes jugées légitimes de la profession. Les mêmes revendications, répétées encore et encore à l'identique, durant plusieurs décennies, démontrent cependant éloquemment que ce cheval de bataille professionnel prioritaire échouera largement. Les avancées au cours de la période apparaissent minimes. Les préjugés sur l'hôtellerie persistent et expliquent l'indifférence patente et constante des politiques à l'égard des combats corporatifs hôteliers.

Par des exemples individuels, en croisant la multitude des détails et anecdotes qui constitue l'essentiel des informations dont nous disposons sur le secteur hôtelier à Bruxelles, nous avons également tenté de définir la nébuleuse insaisissable et impersonnelle des milliers d'établissements présents dans la ville. Grâce à eux, nous avons caractérisé des portraits de groupes au travers desquels se dessinent les grandes structurations et évolutions de l'hôtellerie de la capitale entre 1880 et 1940.
Un tel exercice n'a pu être possible que par une **approche empirique et interdisciplinaire** de nos sources. La cartographie nous a ainsi ouvert un prisme de lecture différent en résumant visuellement le grand nombre de données à notre disposition. Les méthodes historiques plus classiques n'auraient sans doute pas rendu possible une perception aussi globale et instantanée de la composition spatiale de l'hôtellerie bruxelloise. En approchant, par la carte, le système d'accueil de la ville comme un ensemble collectif cohérent, nous avons pu mettre en lumière les différentes logiques en œuvre dans l'industrie hôtelière bruxelloise ainsi que les interdépendances manifestes qui existaient en son sein, au-delà des standings, des prix ou des clientèles.
Face à une hiérarchie haut et moyen de gamme peu délimitée, nous nous trouvons incontestablement face à un **secteur à la fois dual et complémentaire** où existait une relative perméabilité entre les différents mondes hôteliers : hôtelleries de tourisme, d'affaires, de long ou court séjour, élitiste ou à bon marché cohabitaient souvent dans les mêmes quartiers, voire les mêmes maisons profitant toutes du flux des voyageurs. Ce sont finalement bien à l'époque

[1] Nous pensons ici évidemment d'abord aux travaux de Serge Jaumain sur les classes moyennes belges et leurs structures corporatives avant 1914.

deux villes distinctes de l'accueil qui se côtoient et s'interpénètrent en permanence, s'ignorant tour à tour ou (plus rarement) s'appuyant l'une sur l'autre, au gré de convergences et d'intérêts fluctuants. Le secteur apparaît en outre **extrêmement féminisé**, prioritairement dans ses unités les plus petites et pauvres. Il constitue en effet une source accessible de compléments de revenus pour les personnes isolées.
Ces résultats nous invitent donc à reconsidérer les multiples catégories intermédiaires d'hébergement temporaire existant à la fin du XIXe et au début du XXe siècle. Les nuances sont réellement infinies entre les maisons les plus luxueuses et les plus misérables du secteur.

La localisation des hôtels apparaît essentielle dans leur succès et motive leur **implantation à la fois concentrée et multipolaire** dans la ville : la présence d'un établissement en un lieu s'accompagne presque systématiquement d'une autre non loin.
La dilatation de l'espace de l'accueil au cours du temps accompagne celle de Bruxelles et de ses faubourgs. Elle ne peut d'ailleurs s'affranchir d'un **héritage historique fort** qui suit en outre, avec beaucoup de fidélité, celui de l'habitat de la population de la capitale en général. La fracture traditionnelle est-ouest et la prédilection élitaire séculaire pour le haut de la ville se marquent ainsi également dans la géographie de l'industrie hôtelière bruxelloise. Seule différence notable, au contraire des élites locales privilégiant la périphérie verte, les travaux de voûtement de la Senne réussirent à refixer au centre du Pentagone une hôtellerie de luxe que la nouvelle animation commerciale et nocturne des lieux stimula de manière décisive. A ce titre, l'hôtellerie touristique peut assurément être considérée comme un bon marqueur du dynamisme et du renouveau urbain de cette partie de la ville, à partir de la fin du XIXe siècle.

Les évolutions différentes que connurent les hôtelleries européennes et américaines durant la période permettent aussi de mettre en exergue l'importance cruciale que revêtent les bouleversements en matière de **transports** dans l'histoire hôtelière. Si l'invention des chemins de fer mit à mal l'existence des traditionnels relais-postes disséminés le long des principales chaussées du continent, elle accéléra en même temps l'avènement des mastodontes du secteur de l'accueil de luxe : en canalisant les flux de voyageurs en des points précis, le train ouvrit en effet les portes à la mise sur pied d'une véritable « industrie » hôtelière aux rendements élevés. A Bruxelles, le boom hôtelier aux abords de la gare du Nord le prouve, par exemple, largement.
Pourtant, la diffusion plus précoce aux Etats-Unis de l'automobile ne centralisa plus comme auparavant la clientèle voyageuse et obligea les géants de l'accueil à revoir, dès la première moitié du XXe siècle, leur modèle économique sur un mode alternatif. Standardisation, compression des dépenses et rationalisation des tâches permirent alors d'offrir un service correct à bon marché (« *A room and a bath for a dollar and a half* » selon le slogan du magnat Statler), argument pécuniaire indispensable afin de contrer la nouvelle concurrence des motels. Cette compétition accrue induite par le succès du déplacement individuel en voiture y accéléra certainement la disparition des acteurs indépendants du secteur, trop fragiles économiquement. Elle favorisa la concentration des capitaux en quelques mains puissantes et la naissance de véritables chaînes hôtelières nationales. En Europe, la prépondérance du tourisme ferroviaire, encore forte à cette époque, explique probablement la stabilité plus grande observée dans l'hôtellerie de luxe aux mains de sociétés familiales privées (au moins

jusqu'aux années 1950-60). Cette tendance s'illustra notamment à Bruxelles par une relative **continuité spatiale** de l'industrie de l'accueil de tourisme et par une pérennité de ses investisseurs impliqués (c'est-à-dire souvent des personnes aux racines hôtelières anciennes et d'assise essentiellement bruxelloise ou nationale).[1] Les géants internationaux et standardisés du secteur n'apparaîtront dans la capitale qu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

Les difficultés rencontrées dans la récolte d'archives et de données sur notre sujet expliquent cependant que plusieurs aspects concernant l'univers hôtelier bruxellois soient restés lacunaires au terme de cette étude.
A cet égard, nous avons parfaitement conscience que la **période de la guerre de 1914-1918** a été largement laissée dans l'ombre. Les problèmes heuristiques relatifs à l'hôtellerie sont malheureusement littéralement décuplés en temps de guerre. Les sources que nous avons consultées[2] nous ont largement démontré que l'hôtel, élément étranger dans la ville en temps ordinaire, intéresse encore moins ses contemporains en période difficile. Ces établissements, souvent réquisitionnés pour les plus élégants, représentent une véritable forteresse aux mains de l'ennemi sur laquelle, par conséquent, on évite de s'appesantir. Face à la faim, aux réquisitions et au marché noir, le sort du secteur de l'hébergement n'a, de fait, que peu d'importance aux yeux des habitants de la capitale occupée. La présence subie des troupes allemandes auréolent ces maisons d'un halo de mystères et de suspicion silencieuse. La paix revenue, leurs propriétaires ont, pour d'évidentes raisons commerciales, sciemment tu ces épisodes sombres, de sorte que, malgré nos efforts, peu d'éléments récoltés ne dépassent le cadre anecdotique (noms de généraux célèbres logeant dans tel palace, meurtres sanglants ailleurs…). Le quotidien des hôteliers durant les quatre années du conflit nous échappe largement. De nouvelles archives sur les demandes de réparation des dommages de guerre relatives à l'hôtellerie pourraient peut-être un jour resurgir et mettre en lumière cette période cruciale.[3] Nous l'espérons car cela enrichirait incontestablement notre compréhension de cette époque-charnière.

L'étude plus approfondie de la **clientèle fréquentant les hôtels de Bruxelles** n'a été qu'effleurée dans notre thèse. La disparition des registres des établissements eux-mêmes complique significativement la tâche tandis que, nous l'avons vu, les archives publiques

[1] Le constat vaut pour d'autres pays européens également. Par exemple, un grand hôtel de rayonnement international comme le *Beau-Rivage* à Ouchy (Suisse) présente aussi cette caractéristique d'un actionnariat résolument local, lausannois et vaudois. L.TISSOT, « Le Beau-Rivage Palace : son évolution économique et sociale (1861-1976) » in *Beau-Rivage Palace. Histoire(s)*, éditions In Folio, Lausanne, 2009, p.63.
[2] Nous pensons notamment à des journaux de particuliers ou à des travaux sur la vie quotidienne des citoyens durant le conflit que nous avons lus. Plusieurs études nous montrent, par la somme des sources consultées, les difficultés d'approfondir le sujet (par exemple, (R.HILTERMANN, « Le Palace Hôtel à Bruxelles pendant la Première Guerre mondiale » in *Militaria Belgica Info*, n°51, 1er trimestre 2009, pp.3-7 : quelques cartes postales et de rares anecdotes retrouvées après un dépouillement systématique de journaux privés constituent l'essentiel de ses sources) ; d'autres travaux plus généraux sur la guerre, atteste que l'hôtellerie n'était pas une préoccupation en soi pour les contemporains (nous pensons ici particulièrement à la thèse de B.MAJERUS, *Occupations et logiques policières. La police bruxelloise en 1914-1918 et 1940-1945*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2007). Les hôtels sont quasi absents des rapports des fonctionnaires de police si l'on excepte la question isolée de la prostitution).
[3] Une *Commission pour le relèvement de l'Industrie hôtelière*, chargée, entre autres, de centraliser les demandes de réparations des hôteliers du pays au lendemain du conflit, a bien existé à la lecture du *Journal de la Cuisine* au début des années 1920. Le responsable de la section contemporaine aux AGR, Pierre-Alain Tallier, n'en connaît malheureusement pas l'existence.

restent extrêmement lacunaires en la matière. Les « *Registres des Etrangers descendus dans les hôtels* » conservés aux A.V.B. jusqu'en 1902 mériteraient assurément une analyse approfondie. Un tel travail s'annonce néanmoins fastidieux et chronophage pour des résultats dont la précision chiffrée s'avèrerait indubitablement illusoire. Le cadre législatif belge n'incite d'ailleurs pas à envisager que cette thématique soit étudiée prochainement avec minutie (pour la période antérieure à la Deuxième Guerre mondiale du moins). : les premières statistiques de fréquentation touristiques ne datant que de 1937.[1]

Notre thèse entre-ouvre également de nouvelles pistes de recherches qui mériteraient d'être approfondie à l'avenir.
Tout d'abord, la **genèse du tourisme en Belgique**, de ses structures et de ses acteurs s'impose comme un sujet de thèse en soi, à peine défriché actuellement. Notre travail n'a fait que l'aborder, sous un angle limité puisqu'il ne se focalisait que sur les intérêts des hôteliers de la capitale. Les publications scientifiques étrangères sur le sujet, comme nos propres analyses, ont pourtant montré l'apport indéniable de l'étude du passé touristique dans l'histoire économique et sociale d'un pays ou d'une région. La mise sur pied difficile des premiers offices de tourisme belges et leur travail de propagande constitueraient par exemple un terrain exploratoire extrêmement intéressant pour approfondir notre connaissance de la création d'une image de marque nationale et le façonnage du produit « Belgique » au cours du temps.

D'autre part, conformément à notre choix initial de nous concentrer sur les structures patronales du secteur, le **personnel hôtelier** n'apparaît qu'indirectement dans notre thèse. Au sein du sujet encore largement vierge de l'hôtellerie belge, l'option se justifiait naturellement mais elle n'exclut certainement pas la nécessité de compléter ultérieurement la recherche en se focalisant sur sa main-d'œuvre, sa composition et ses revendications au cours du temps. Ce constat est visiblement partagé dans les milieux académiques : Mary-France Desmedt, vient d'entamer, en mars 2011, un doctorat en histoire contemporaine sur le travail et les relations de travail dans l'industrie hôtelière à la Vrije Universiteit Brussel, sous la direction de Patricia Van den Eeckhout. Ses résultats complèteront certainement utilement les nôtres.

En définitive, cette thèse veut apporter, par la démarche pratique mise en œuvre, une pièce supplémentaire au plaidoyer, régulièrement entendu mais pas toujours écouté, pour une **approche plus holistique de l'étude du tourisme** en général. « *This is an interdisciplinary enterprise or it is nothing* »[2] précise le professeur John Walton, en adepte convaincu. Les cartes que nous avons réalisées sont certainement, par leurs résultats, un argument éloquent en faveur d'une utilisation plus systématique de démarches interdisciplinaires et globalisantes. Le regard géographique a ainsi, sans conteste, éclairé de manière nouvelle et très instructive les questionnements de l'historien.
De même, l'histoire peut apporter aux autres disciplines du tourisme une profondeur d'analyse que seule la diachronie peut conférer à un sujet aussi vaste et en évolution

[1] Comme nous l'avons déjà abordé, les dispositions de l'arrêté royal en la matière restent en outre trop vagues pour espérer des résultats fiables sur la fréquentation touristique en Belgique à cette période. Elles n'exigent en effet que la prise en compte des voyageurs étrangers logeant temporairement dans des villes belges réputées « touristiques ». Nous renvoyons pour plus de détails à l'introduction de cette thèse, au point intitulé «Les sources hôtelières conservées dans les fonds publics ».
[2] J.K. WALTON, *Histories of tourism, op.cit.*, p.13.

permanente. Le tourisme a besoin d'être incorporée dans une vision large des changements et évolutions du point de vue culturel, social, économique et politique à travers le temps, au lieu de voir chaque discipline protéger jalousement ses frontières contre des concurrents qui les transgresseraient afin de monopoliser attention et financement.[1] Au-delà de la production de simples cartes, nos résultats spatiaux mettent en évidence une grande stabilité dans l'hôtellerie bruxelloise. Cette permanence des lieux touristiques avait déjà été soulignée antérieurement.[2] Cette concordance s'avère interpellante et démontre que l'histoire peut apporter des réflexions instructives aux études contemporaines sur la création d'espaces de loisirs, l'évolution des transports, la culture du voyage et sa consommation.

Alors, au terme de ce travail, les hôtels peuvent-ils toujours être résumés à de simples « *théâtres de l'artificialité* »[3] comme notre introduction le sous-entendait ?
Assurément pas ! Le prisme hôtelier offre un nouveau regard, jusqu'alors peu présent, sur des points essentiels de l'histoire générale de Bruxelles et du pays.
L'inanité de son invisibilité et de son caractère anecdotique ou accessoire s'est finalement imposée à nos yeux. Après avoir prêché dans le désert durant plusieurs décennies, les anciens rédacteurs de la *Belgique hôtelière* ont peut-être enfin réussi à convaincre, en notre personne, un non-professionnel de l'importance de leur métier pour la société. C'est donc à eux que nous offrons le dernier mot de cette thèse, non sans pouvoir nous empêcher de sourire devant leurs éloges dithyrambiques, énième effort désespéré de rallier à leur cause un grand public obstinément sceptique. « *Un hôtel est aussi nécessaire à une ville qu'un tramway et un bon hôtel a autant d'utilité qu'une bibliothèque ou un musée. […] Un véritable hôtelier est donc des plus utiles dans la Cité. Il n'y a pas un citoyen qui soit en état de rendre plus de services, tous les jours, à une foule d'inconnus. L'hôtelier consciencieux mérite donc le respect de tous les gens de bien.* »[4]

[1] *Ibidem*, pp.13-14.
[2] Constat posé pour l'espace touristique dans les Ardennes belges : S.QUERIAT, *op.cit.*, vol.II, p.336.
[3] D.ROCHE, « Dépenses, consommations, et sociabilités » in *La Ville Promise, op.cit.*, p.344.
[4] « L'hôtel est un monde en miniature » in *B.H.* n°11 du 1er juin 1927, p.311.

UNIVERSITE LIBRE
DE BRUXELLES
Faculté de Philosophie et
Lettres

UNIVERSITE DE
NEUCHÂTEL
Faculté des Lettres et
Sciences Humaines

# L'hôtellerie bruxelloise 1880-1940

## Acteurs, structures et logiques spatiales d'un secteur multiforme

Volume III : Annexes et bibliographie

Virginie JOURDAIN

Thèse présentée en cotutelle en vue de l'obtention du grade académique de Docteur en Histoire, art et archéologie,
sous la direction de Messieurs Serge JAUMAIN et Laurent TISSOT.

Année académique
2011-2012

# TABLE DES MATIÈRES

**ANNEXE N°1** : TABLEAUX DES PATENTES 342 PAYÉES À BRUXELLES EN 1882 ET 1892, PAR CLASSE D'IMPOSITION ET PAR SECTION ..... 3

**ANNEXE N 2** : LES HÔTELS ET AUBERGES EN 1870 D'APRÈS L'ANNUAIRE DE COMMERCE *TARLIER* ..... 4

**ANNEXE N°3** : LES HÔTELS ET PENSIONS ENTRE 1882 ET 1939 D'APRÈS LES ANNUAIRES DE COMMERCE *MERTENS ET ROSEZ* ..... 4

**ANNEXE N°4** : EXTRAIT DE LA TABLE DE DONNÉES GÉNÉRALE RÉALISÉE SUR BASE DES ANNUAIRES *MERTENS ET ROSEZ* 1882-1939 ..... 5

**ANNEXE N°5** : EXTRAIT DE LA BASE DE DONNÉES DES ÉQUIPEMENTS HÔTELIERS ..... 6

**ANNEXE N°6** : CARTE DE LOCALISATION HÔTELIÈRE 1882 – 1892 ..... 7

**ANNEXE N°7** : CARTE DE LOCALISATION HÔTELIÈRE 1902 – 1912 ..... 8

**ANNEXE N°8** : CARTE DE LOCALISATION HÔTELIÈRE 1922 ..... 9

**ANNEXE N°9** : CARTE DE LOCALISATION HÔTELIÈRE 1931 – 1939 ..... 10

**ANNEXE N°10** : CARTE DES MOYENNES DE PRIX HÔTELIERS – ANNÉES 1880-1890 ..... 11

**ANNEXE N°11** : CARTE DES MOYENNES DE PRIX HÔTELIERS – ANNÉES 1900-1910 ..... 12

**ANNEXE N°12** : CARTE DES MOYENNES DE PRIX HÔTELIERS – 1928-1939 ..... 13

**ANNEXE N°13** : LES HÔTELS DE BRUXELLES DANS LE BAEDEKER EN 1881 ..... 14

**ANNEXE N°14** : LES HÔTELS DE BRUXELLES DANS LE BAEDEKER EN 1891 ..... 15

**ANNEXE N°15** : LES HÔTELS DE BRUXELLES DANS LE BAEDEKER EN 1901 ..... 16

**ANNEXE N°16** : LES HÔTELS DE BRUXELLES DANS LE BAEDEKER EN 1910 ..... 17

**ANNEXE N°17** : LES HÔTELS DE BRUXELLES DANS LE MICHELIN EN 1904 ..... 18

**ANNEXE N°18** : LES HÔTELS DE BRUXELLES DANS LE MICHELIN EN 1910 ..... 19

**ANNEXE N°19** : LES HÔTELS DE BRUXELLES DANS LE MICHELIN EN 1922 ..... 20

**ANNEXE N°20** : LES HÔTELS DE BRUXELLES DANS LE MICHELIN EN 1934 ..... 21

**ANNEXE N°21** : LES HÔTELS DE BRUXELLES DANS LE MICHELIN EN 1938-39 ..... 22

**ANNEXE N°22** : PUBLICITÉ POUR LA S.A. DES GRANDS HÔTELS EUROPÉENS ..... 23

**ANNEXE N°23** : RÉPERTOIRE BIOGRAPHIQUE ..... 24

**ANNEXE N°24** : PRÉSIDENCES DES ORGANES CORPORATIFS HÔTELIERS BRUXELLOIS ET BELGES 1886-1940 ..... 38

**BIBLIOGRAPHIE** ..... 39

1. SOURCES ..... 39

*1.1. Sources manuscrites ..... 39*

*1.2 Sources orales ..... 42*

*1.3 Sources imprimées* ..... *42*
**1.3.1 Guides de voyage** ..... **42**
**1.3.2 Récits de voyage** ..... **46**
**1.3.3 Littérature** ..... **47**
**1.3.4 Journaux-Périodiques** ..... **48**
**1.3.5 Littérature professionnelle hôtelière** ..... **50**
**1.3.6 Littérature professionnelle touristique** ..... **51**
**1.3.7 Législation** ..... **52**
**1.3.8 Publications officielles** ..... **52**
**1.3.9 Chroniques bruxelloises** ..... **54**
**1.3.10 Divers** ..... **55**
2. TRAVAUX ..... 56
*2.1 Dictionnaires et ouvrages de synthèse* ..... *56*
*2.2 Travaux sur le monde Horeca* ..... *57*
*2.3 Travaux sur le tourisme* ..... *61*
*2.4 Travaux sur Bruxelles* ..... *64*
*2.5 Divers* ..... *68*

# Annexe n°1 : Tableaux des patentes 342 payées à Bruxelles en 1882 et 1892, par classe d'imposition et par section

| PATENTES 342 en 1882 | Section 1 | Section 2 | Section 3 | Section 4 | Section 5 | Section 6 | Section 7 | Section 8 | Section 9 | Section 10 | Section 11 | TOTAL |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 2B | 0 | 0 | 0 | 1 | 3 | 1 | 3 | 0 | 0 | 0 | 0 | 8 |
| 3B | 0 | 1 | 0 | 0 | 4 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 5 |
| 4B | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 3 |
| 5B | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| 6B | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 2 |
| 7B | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 |
| 8B | 1 | 3 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 1 | 7 |
| 9B | 2 | 1 | 0 | 0 | 2 | 0 | 3 | 3 | 1 | 0 | 0 | 12 |
| 10B | 3 | 0 | 0 | 0 | 3 | 0 | 2 | 5 | 0 | 0 | 0 | 13 |
| 11B | 7 | 3 | 1 | 0 | 3 | 0 | 10 | 11 | 1 | 0 | 0 | 36 |
| 12B | 2 | 2 | 1 | 0 | 4 | 1 | 5 | 8 | 0 | 0 | 0 | 23 |
| 13B | 3 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 6 |
| **TOTAL** | 18 | 10 | 2 | 1 | 22 | 4 | 28 | 30 | 3 | 0 | 1 | 119 |
| Classe non précisée | | | | | 1 | | | | | | | 120 |

| PATENTES 342 en 1892 | Section 1 | Section 2 | Section 3 | Section 4 | Section 5 | Section 6 | Section 7 | Section 8 | Section 9 | Section 10 | Section 11 | TOTAL |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 2B | 0 | 0 | 0 | 1 | 2 | 1 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 6 |
| 3B | 0 | 1 | 0 | 0 | 3 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 4 |
| 4B | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 2 |
| 5B | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 |
| 6B | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 2 | 0 | 0 | 0 | 4 |
| 7B | 1 | 0 | 0 | 0 | 2 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 5 |
| 8B | 1 | 0 | 0 | 0 | 3 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 5 |
| 9B | 0 | 5 | 1 | 0 | 2 | 0 | 5 | 1 | 1 | 0 | 0 | 15 |
| 10B | 4 | 1 | 1 | 1 | 4 | 0 | 1 | 5 | 3 | 0 | 0 | 20 |
| 11B | 5 | 4 | 2 | 4 | 8 | 1 | 6 | 7 | 2 | 0 | 0 | 39 |
| 12B | 3 | 1 | 3 | 1 | 3 | 0 | 2 | 5 | 0 | 0 | 0 | 18 |
| 13B | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 |
| **TOTAL** | 14 | 12 | 7 | 7 | 31 | 5 | 17 | 22 | 6 | 0 | 1 | 122 |

## Annexe n°2 : Les hôtels et auberges en 1870 d'après l'annuaire de commerce *Tarlier*

Rubriques « Hôtels » et « Auberges » in *Annuaire du commerce et de l'industrie de Bruxelles*, H.Tarlier, Bruxelles, 1870.

| | Nombre d'établissements recensés | Pourcentage* |
|---|---|---|
| **Hôtels** | 28 | 15,4% |
| **Hôtels-restaurants** | 41 | 22,5% |
| **Hôtels garnis** | 6 | 3,3% |
| **Auberges** | 107 | 58,8% |
| **Total** | 182 | 100% |

***** Valeurs arrondies à la décimale la plus proche.

## Annexe n°3 : Les hôtels et pensions entre 1882 et 1939 d'après les annuaires de commerce *Mertens et Rosez*

Rubriques « Hôtels », « Pensions » et « Maisons meublés » in *Annuaire du commerce et de l'industrie de Bruxelles*, Bruxelles, Mertens et Rosez, 1882-1939.

| | Nombre d'établissements recensés | | Pourcentage* | Nombre d'établissements supplémentaires par rapport à l'année précédente | Taux d'accroissement par rapport à l'année précédente (%)* |
|---|---|---|---|---|---|
| **1882** | Hôtels | 24 | 19,5 % | / | / |
| | Hôtels-restaurants | 89 | 72,3 % | | |
| | Hôtels garnis | 10 | 8,2 % | | |
| | Total | 123 | 100 % | | |
| **1892** | Hôtels | 33 | 15,6 % | + 88 | + 71,5 % |
| | Hôtels-restaurants | 141 | 66,9 % | | |
| | Hôtels garnis | 37 | 17,5 % | | |
| | Total | 211 | 100 % | | |
| **1902** | Pensions | 130 | 34 % | + 172 | + 81,5 % |
| | Total | 383 | 100 % | | |
| **1912** | Pensions | 332 | 44,6 % | + 360 | + 94 % |
| | Total | 743 | 100 % | | |
| **1922** | Pensions | 182 | 34,8 % | - 220 | - 42,1 % |
| | Total | 523 | 100 % | | |
| **1931** | Pensions et meublés | 273 | 35,5 % | + 246 | + 47 % |
| | Total | 769 | 100 % | | |
| **1939** | Pensions | 236 | 36,8 % | - 189 | - 20 % |
| | Total | 640 | 100 % | | |

***** Valeurs arrondies à la décimale la plus proche.

## Annexe n°4 : Extrait de la table de données générale réalisée sur base des Annuaires *Mertens et Rosez* 1882-1939

Rubriques « Hôtels », « Pensions » et « Maisons meublées » in *Annuaires du Commerce et de l'Industrie de Bruxelles*, Bruxelles, Mertens et Rosez, 1882-1939.

| ID_hotel | Nom_hotel | rue | autre adresse | numpol | numpol 1892 | num pol 1902 | num pol 1912 | numpol 1922 | numpol 1932 | num pol 1939 | commune | quartier | E_1882 | hôtel 1882 | hôtel-restaurant 1882 | hôtels garnis 1882 | E_1892 | hôtel 1892 | hôtel-restaurant 1892 | hôtels garnis 1892 | dénomination dans la rue | E_1902 | pension 1902 | E_1912 | pension 1912 | E_1922 | pension 1922 | E_1932 | pension 1932 | E_1939 | pension 1939 | Nom_propriétaire | Prénom | Tél 1892 | Tél 1902 | Tél 1912 | Tél 1922 | Tél 1932 | Tél 1939 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| ho_1268 | Taverne Le Châlet | avenue Broustin | | | | | | | | 113 | Jette | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | Schmidt | A. | | | | | | 1 |
| ho_0434 | Ebray Théodore | avenue Brugmann | | | | | 383 | | | | Uccle | avenue Brugmann | | | | | | | | | | | | 1 | | | | | | | Ebray | Théodore | | | | | | |
| ho_0448 | Terminus | avenue Brugmann | | | | | 542 | | | | Uccle | avenue Brugmann | | | | | | | | | | | | 1 | | | | | | | Gilsoul | J. | | | 1 | | | |
| ho_0463 | Belle-Vue | avenue Brugmann | | | | | 525 | | | | Uccle | avenue Brugmann | | | | | | | | | | | | 1 | | | | | | | Hodister Nanson | A. | | | | | | |
| ho_0503 | Vanderpoorten A. | avenue Brugmann | | | | | 474 | | | | Uccle | avenue Brugmann | | | | | | | | | | | | 1 | | | | | | | Vanderpoorten | A. | | | | | | |
| ho_0559 | Globe | avenue Brugmann | | | | | 631 | | 621 | | Uccle | avenue Brugmann | | | | | | | | | | | | 1 | | | | 1 | | 1 | Delibouton | L. | | | 1 | | 1 | 1 |
| ho_1424 | Bouré te Schouw | avenue Brugmann | | | | | | | 108 | | Forest | avenue Brugmann | | | | | | | | | | | | | | | | 1 | 1 | | | | | | | | | |
| ho_1425 | Bouré Mme | avenue Brugmann | | | | | | | 241 | | Uccle | avenue Brugmann | | | | | | | | | | | | | | | | 1 | 1 | | | Bouré | Mme | | | | | | |
| ho_1459 | Faure Mme F. | avenue Brugmann | | | | | | | 159 | | Forest | avenue Brugmann | | | | | | | | | | | | | | 1 | 1 | 1 | 1 | | | Faure | Mme F. | | | | | | |
| ho_1790 | Lanners N. | avenue Brugmann | | | | | 87 | | | | Forest | avenue Brugmann | | | | | | | | | | | | 1 | 1 | | | | | | | Lanners | N. | | | | | | |
| ho_0836 | Vanhulst Mme M. 1932 Namurois | avenue Clémenceau | | | | | | | | | Anderlecht | Midi | | | | | | | | | | | | | | 1 | | 1 | | 1 | | Vanhulst | Mme M. | | | | | 1 | 1 |
| ho_1462 | Gastronomia | avenue Clémenceau | | | | | | | | 8 | Anderlecht | Midi | | | | | | | | | | | | | | | | 1 | 1 | | | | | | | | | |
| ho_1609 | Léonard Mme | avenue Clémenceau | | | | | | | 25 | | Anderlecht | Midi | | | | | | | | | | | | | | 1 | 1 | | | | | Léonard | Mme | | | | | | |
| ho_0617 | Charbo Vve J.-B. | avenue Dailly | | | | | | 90 | | | Schaerbeek | | | | | | | | | | | | | 1 | 1 | | | | | | | Charbo | Vve J.-B. | | | | | | |
| ho_1419 | Baureng A. | avenue Dailly | | | | | | | | 188 | Schaerbeek | | | | | | | | | | | | | | | | | 1 | 1 | | | Baureng | A. | | | | | | |
| ho_1431 | Burchel D. | avenue d'Auderghem | | | | | | | | 100 | Etterbeek | | | | | | | | | | | | | | | | | 1 | 1 | | | Burchel | D. | | | | | | |
| ho_0309 | Hôtel des Ecoles Militaires | avenue de Cortenberg | | | | 101 | | | | | Bxl | | | | | | | | | | | 1 | | | | | | | | | Leclercq | F. | | | | | | |
| ho_1267 | Hôtel des Sports | avenue de Cortenberg | | | | | | | | 45 | Bxl | | | | | | | | | | | | | | | | | | 1 | | Schiemsky | H. | | | | | | 1 |
| ho_1491 | Leclercq Vve | avenue de Cortenberg | | | | | | | | 156 | Bxl | | | | | | | | | | | | | | | | | 1 | 1 | | | Leclercq | Vve | | | | | | |
| ho_0831 | Hôtel-Laiterie du Cornet | avenue de Fré | | | | | | | 13 | | Uccle | Uccle | | | | | | | | | | | | | | 1 | | | | | | Vander Cammen | A. | | | | | | |
| ho_1348 | Paeven J. | avenue de la Brabançonne | | | | | | | | 4 | Bxl | Quartier des Squares | | | | | | | | | | | | | | | | | | 1 | 1 | Paeven | J. | | | | | | 1 |
| ho_0991 | Goossens E. | avenue de la Chapelle | | | | | | | | 35 | Woluwé-St-Lambert | | | | | | | | | | | | | | | | | 1 | | | | Goossens | E. | | | | | | |
| ho_1287 | La Sapinière | avenue de la Chenaie | | | | | | | | 155 | Uccle | | | | | | | | | | | | | | | | | | 1 | 1 | Levêque | F. | | | | | | |
| ho_0369 | Au Trianon | avenue de la Clairière | | | | 1 | | | | | Uccle | | | | | | | | | | | 1 | | 1 | | | | | | | Mathot | W. | | 1 | 1 | | | |
| ho_0353 | Café de la Couronne | avenue de la Couronne | | | | 224 | | | | | Ixelles | | | | | | | | | | | 1 | | | | | | | | | Richard | E. | | | | | | |
| ho_0766 | Dubois-Debock L. | avenue de la Couronne | | | | | | | 3 | | Ixelles | | | | | | | | | | | | | | | 1 | | | | | Dubois-Debock | L. | | | | | | |
| ho_0787 | Métropol | avenue de la Couronne | | | | | | | 407 | | Ixelles | | | | | | | | | | | | | | | 1 | | | | | Haine | G. | | | | | | |
| ho_1171 | De Jong Me | avenue de la Couronne | | | | | | | | 392 | Ixelles | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 1 | 1 | De Jong | Me | | | | | | 1 |
| ho_1207 | Pension de famille de la Couronne | avenue de la Couronne | | | | | | | | 109 | Ixelles | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 1 | 1 | Heller | Mme | | | | | | 1 |
| ho_0841 | Derby | avenue de la Forêt | | | | | | | 204 | | Bxl | | | | | | | | | | | | | | | 1 | | | | | | Verly | F. | | | | 1 | | |

©Virginie Jourdain 2011

# Annexe n°5 : Extrait de la base de données des équipements hôteliers

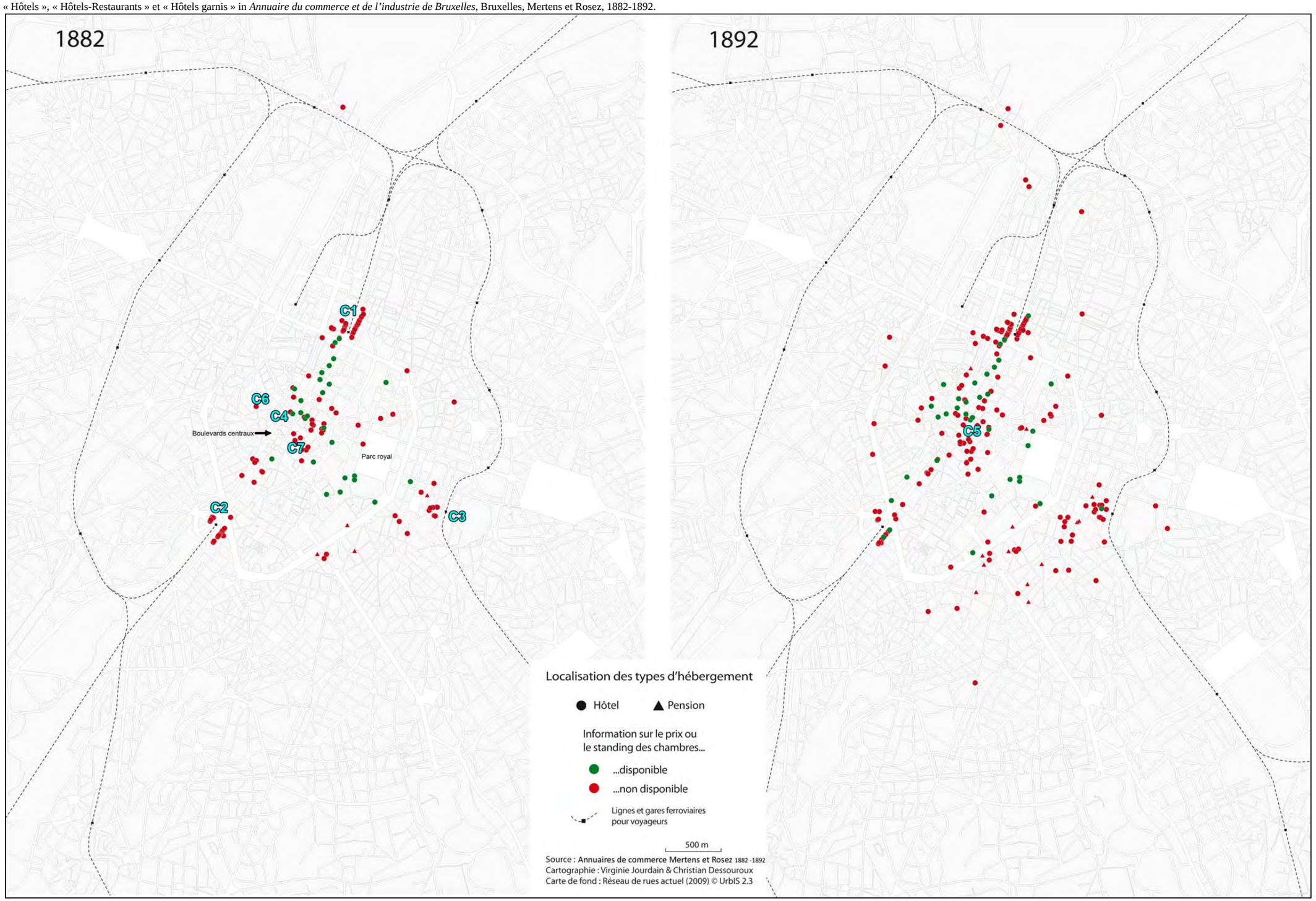
D'après l'*Indicateur officiel des hôtels de Belgique 1928*, Bruxelles, Conseil Supérieur du Tourisme, 1928.

| Identifiant | nom | adresse | numéro | propriétaire | etoile | Classement Michelin | Grade sur 5 | nbre de chambres | prix moyen chambre | prix moyen dîner | pension moyenne | Chauffage central | téléphone | salle de bain | Chambres avec sdb | Nbre de chambres ac sdb/ Nbre de chambres | eau courante | Ascenseur | Garage | détail |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Quartier Nord** | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| ho_0995 | Vilvorde | rue Zérézo | 12 | | | | | 4 | | | 25 | oui | oui | | | 0 | | | | |
| ho_0420 | Gand | avenue du Boulevard | 26 | | | | | 32 | 17,5 | | | oui | oui | | | 0 | oui | | | |
| ho_0498 | Touring Hotel | avenue du Boulevard | 24-25 | | | | | 55 | 25 | 15 | 55 | oui | oui | oui | | 0 | oui | | oui | Garage. Chambre noire. |
| ho_0014 | Hôtel Bristol et Marine | boulevard du Jardin Botanique | 9 | | non | Hôtel en partie modernisé ou hôtel récent d'un bon confort moyen | 2 | 65 | 40 | 22 | 80 | oui | oui | oui | 12 | 0,184615385 | oui | non | oui | Chambre noire. Garage |
| ho_1101 | Scheers | boulevard du Jardin Botanique | 17 | | non | | | 150 | 33,5 | 30 | 85 | oui | oui | oui | | 0 | oui | | oui | Garage |
| ho_0485 | Palace Hotel | place Rogier | | | oui | Hôtel de belle apparence avec grand confort moderne | 4 | 500 | 167,5 | 45 | | oui | oui | oui | 500 | 1 | oui | oui | oui | Vaste maison luxueuse, toutes avec sdb |
| ho_0364 | Hôtel Albert Ier et Terminus Nord | place Rogier | | | oui | | | 350 - 150 | 40 | 35 | 105 | oui | oui | oui | 200 | | oui | | | Récemment agrandi et modernisé. |
| ho_0062 | Hôtel des Boulevards | place Rogier | | | oui | | | 120 | | 35 | 100 | | oui | | | 0 | | | | |
| ho_0128 | Grand Hôtel Cosmopolite | place Rogier | | | non | Hôtel confortable avec agencement moderne | 3 | 200 | 20 | 25 | 102,5 | oui | oui | oui | 50 | 0,25 | oui | oui | | Salon de coiffure. |
| ho_0131 | Royal-Nord | place Rogier | 8 | | non | | | 60 | 35 | | | | oui | | | 0 | | | | | |
| ho_0074 | Hôtel-Restaurant St-Jean | rue du Progrès | 1 | | non | | | 20 | 25 | 30 | | oui | oui | oui | | 0 | | | | |
| ho_0560 | International | rue du Progrès | 63 | | | | | 20 | 15 | | | oui | oui | | | 0 | | | | |
| ho_0150 | Hôtel du Comte de Flandre | rue de Brabant | 20 | | | | | 13 | 11,5 | 10 | 27,5 | | oui | | | 0 | oui | | | |
| ho_0376 | Monico | rue de Brabant | 2 | | | | | 30 | 22,5 | | 30 | oui | oui | oui | | 0 | oui | | | |
| ho_0093 | A la Ville de Liége | rue de Brabant | 10 | | | | | 18 | | | | | oui | | | 0 | | | | |
| ho_0880 | Clymans | rue de la Bienfaisance | 18 | | | | | 13 | 17,5 | | | oui | oui | | | 0 | | | | |
| ho_0943 | Café Hôtel A la Ruche | rue de la Bienfaisance | 17 | | | | | 17 | 17,5 | | | | oui | | | 0 | | | oui | Garage |
| ho_0781 | Splendid hôtel et Suisse | rue des Croisades | 14 | | non | | | 250 | 35 | 25 | 90 | oui | oui | oui | 50 | 0,2 | oui | | oui | |
| ho_0388 | Colonies | rue des Croisades | 6 | | non | | | 150-117 | 27,5 | | | oui | oui | oui | | | oui | oui | | Salon de coiffure. |
| ho_0052 | Lemmens | rue des Croisades | 27 | | | | | 33 | 22,5 | 17,5 | 77,5 | oui | oui | oui | | 0 | oui | | | |
| ho_1225 | Hôtel-Restaurant Rogier | rue des Croisades | 4 | | | | | 6 | 17,5 | | | oui | oui | | | 0 | | | | |
| ho_0753 | Victoria | rue des Plantes | 11 | | non | | | 30 | 26 | | 41 | oui | oui | oui | | 0 | oui | | | Hôtel de famille. Chambre noire. |
| ho_0087 | Pélican | rue des Croisades | 23 | | | | | | | | | oui | oui | oui | | | | | | |
| **Boulevards centraux - Axe Nord-Sud** | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| ho_0877 | Trappist-Nord | boulevard Max | 135-137 | | | | | 25 | 20 | | | oui | oui | oui | | 0 | oui | | | |
| ho_0992 | Grand Hôtel restaurant catholique | avenue du Midi | 24 | | non | | | 18 | 14 | 11,75 | 38,5 | oui | oui | oui | | 0 | | | oui | Chambre noire. Garage. |
| ho_0407 | Cécil | boulevard A. Max | | | oui | Hôtel confortable avec agencement moderne | 3 | 125 | 47,5 | 25 | | oui | oui | oui | 25 | 0,2 | oui | oui | | Au coin blvd A. Max. Chambre noire. Tél |
| ho_0012 | Grand Hôtel | boulevard Anspach | 29 | | oui | Hôtel de belle apparence avec grand confort moderne | 4 | 200 - 100 | 90 | 40 | | oui | oui | oui | | | oui | oui | | Avec café-restaurant. De 1er ordre. |
| ho_0268 | Hotel Anspach | boulevard Anspach | 46-50 | | non | | | 95 | 37,5 | 20 | 80 | oui | oui | | | 0 | oui | | | Avec Taverne St-Jean. Restaurant de 1er |
| ho_0151 | Hôtel Taverne Joseph | boulevard Anspach | 56-58 | | non | | | 100 | 32,5 | 20 | | oui | oui | oui | oui | | oui | | | Avec restaurant. |
| ho_0019 | Poste | rue d'Argent | 10 et 12 | | non | | | | 35 | | | | oui | | | | | | | |

©Virginie Jourdain 2011

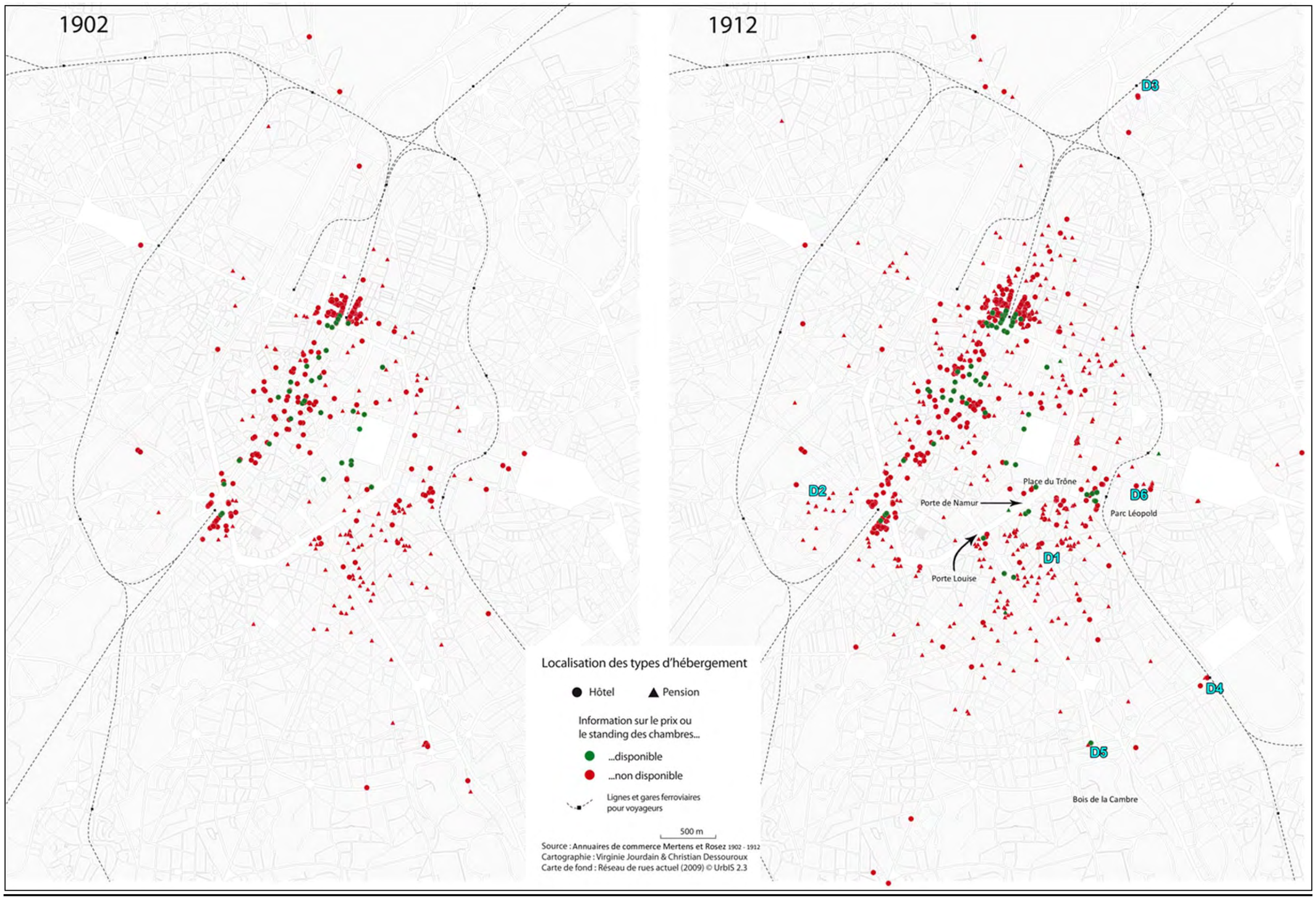
# Annexe n°6 : Carte de localisation hôtelière 1882 – 1892

Rubriques « Hôtels », « Hôtels-Restaurants » et « Hôtels garnis » in *Annuaire du commerce et de l'industrie de Bruxelles*, Bruxelles, Mertens et Rosez, 1882-1892.



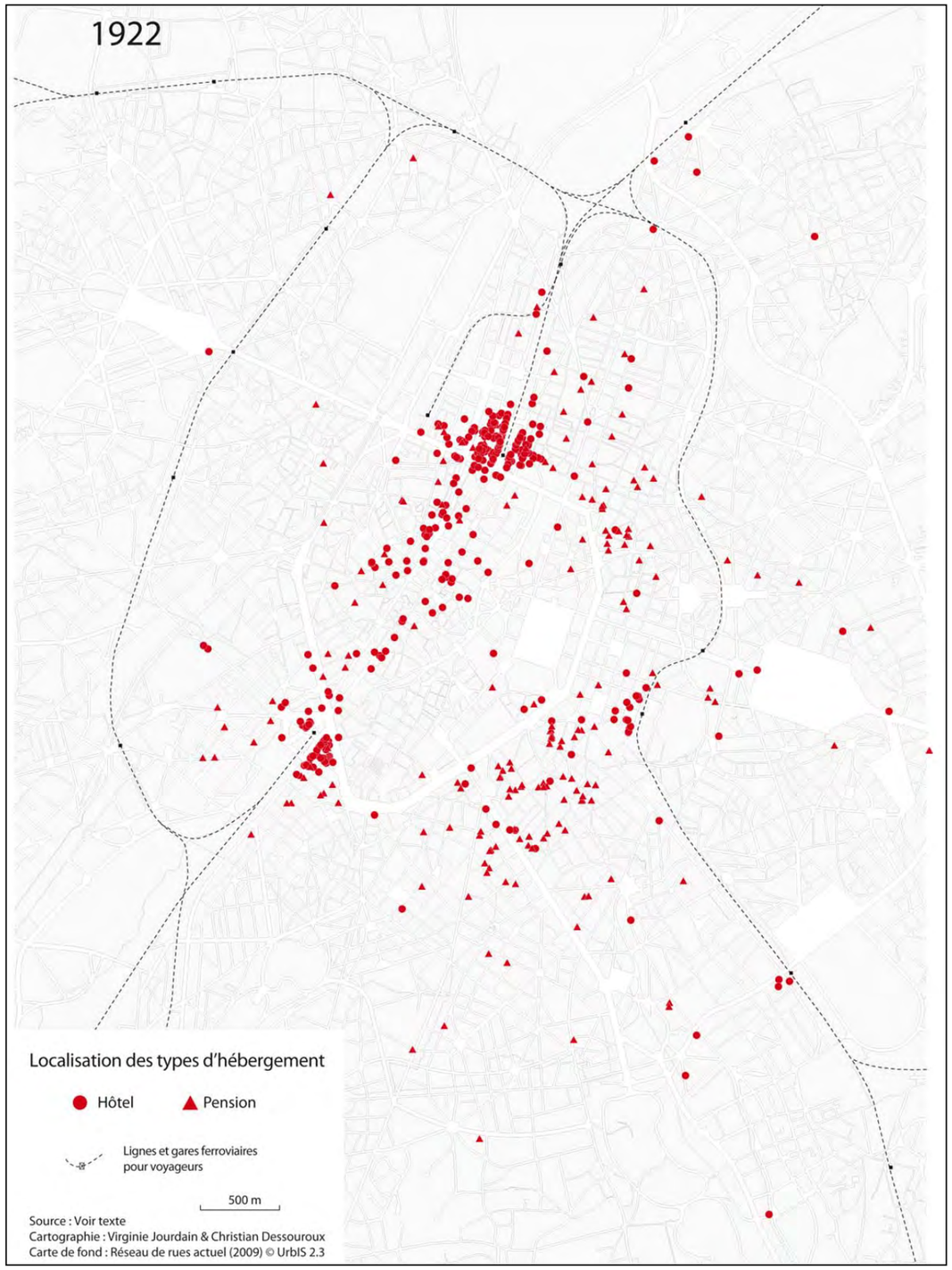
# Annexe n°7 : Carte de localisation hôtelière 1902 – 1912

Rubriques « Hôtels » et « Pensions » in *Annuaire du commerce et de l'industrie de Bruxelles*, Bruxelles, Mertens et Rosez, 1902-1912.



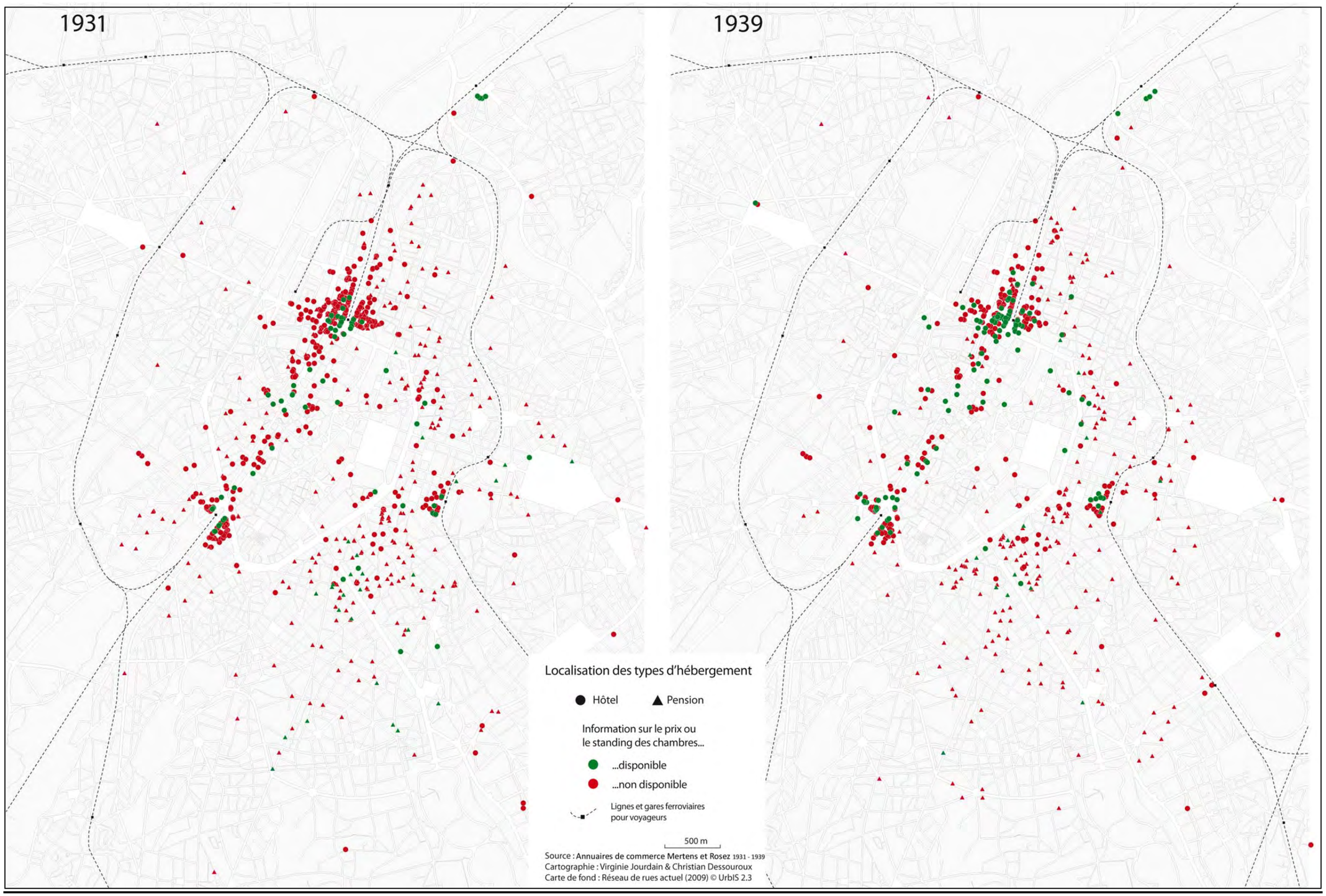
# Annexe n°8 : Carte de localisation hôtelière 1922

Rubriques « Hôtels » et « Pensions » in *Annuaire du commerce et de l'industrie de Bruxelles*, Bruxelles, Mertens et Rosez, 1922.



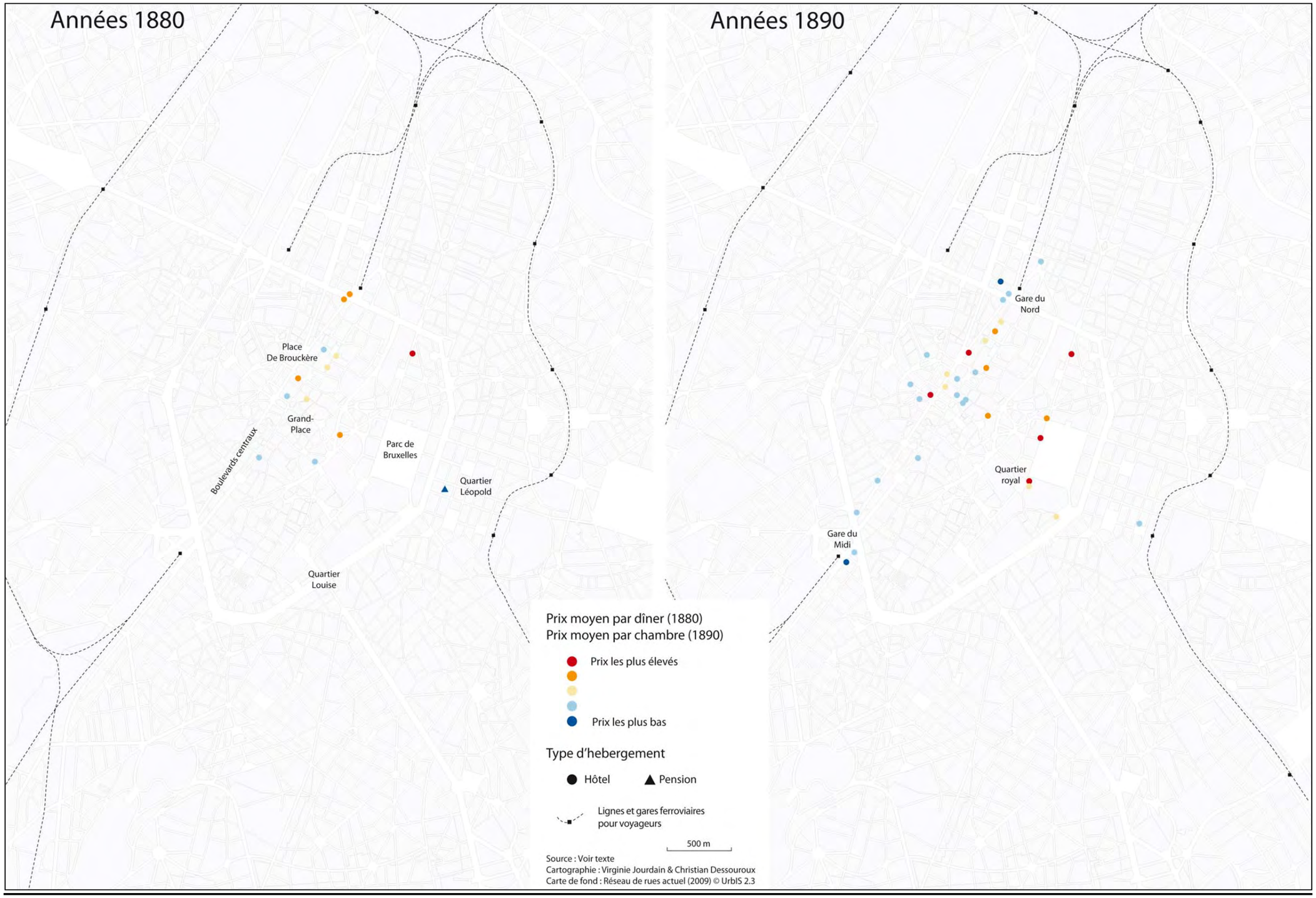
# Annexe n°9 : Carte de localisation hôtelière 1931 – 1939

Rubriques « Hôtels », « Pensions » et « Maisons meublés » in *Annuaire du commerce et de l'industrie de Bruxelles*, Bruxelles, Mertens et Rosez, 1931 et 1939.



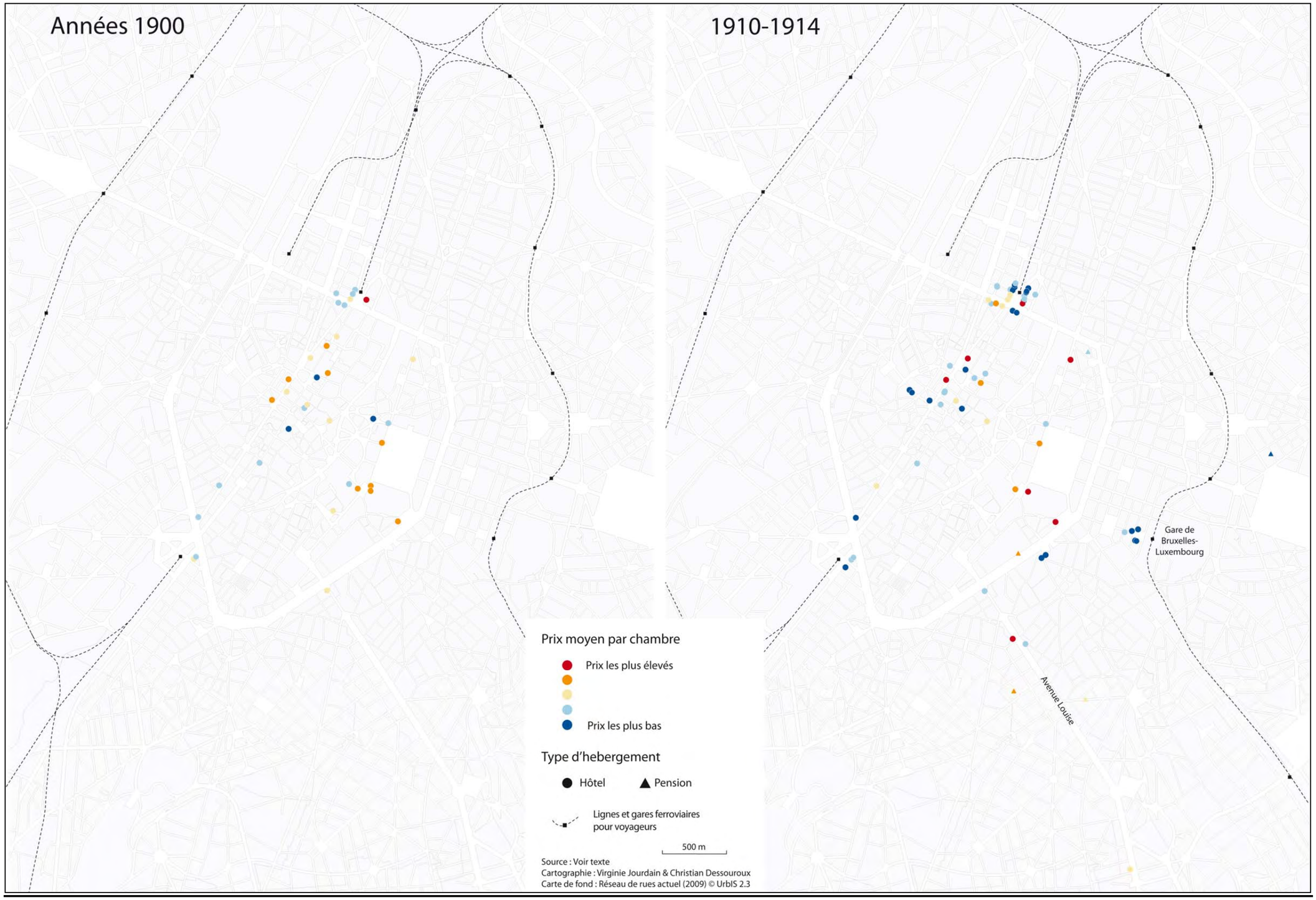
# Annexe n°10 : Carte des moyennes de prix hôteliers – années 1880-1890

Guides de voyage divers, décennies 1880-1890 (voir bibliographie générale).



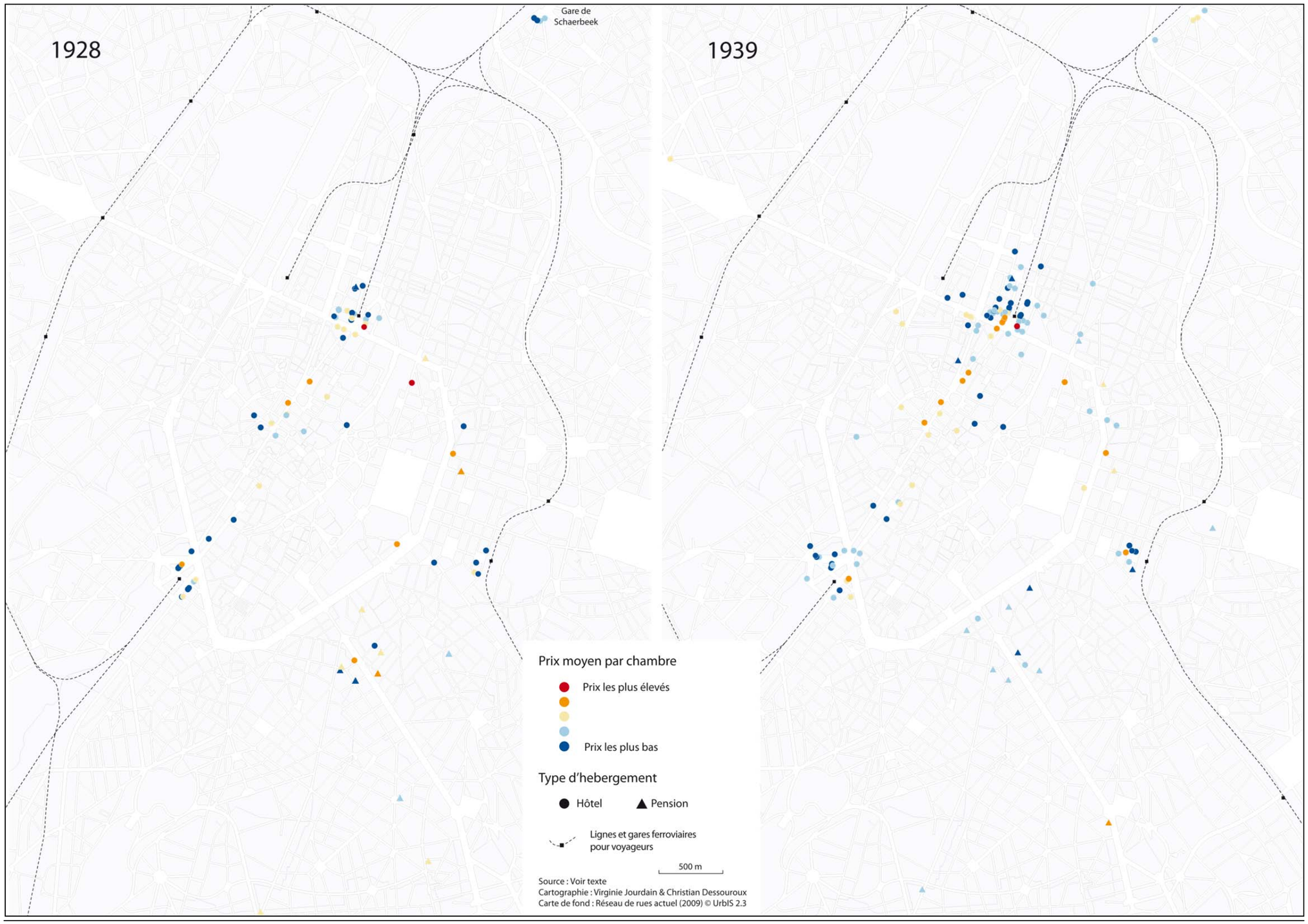
# Annexe n°11 : Carte des moyennes de prix hôteliers – années 1900-1910

Guides de voyage divers, décennies 1900-1910 (voir bibliographie générale).



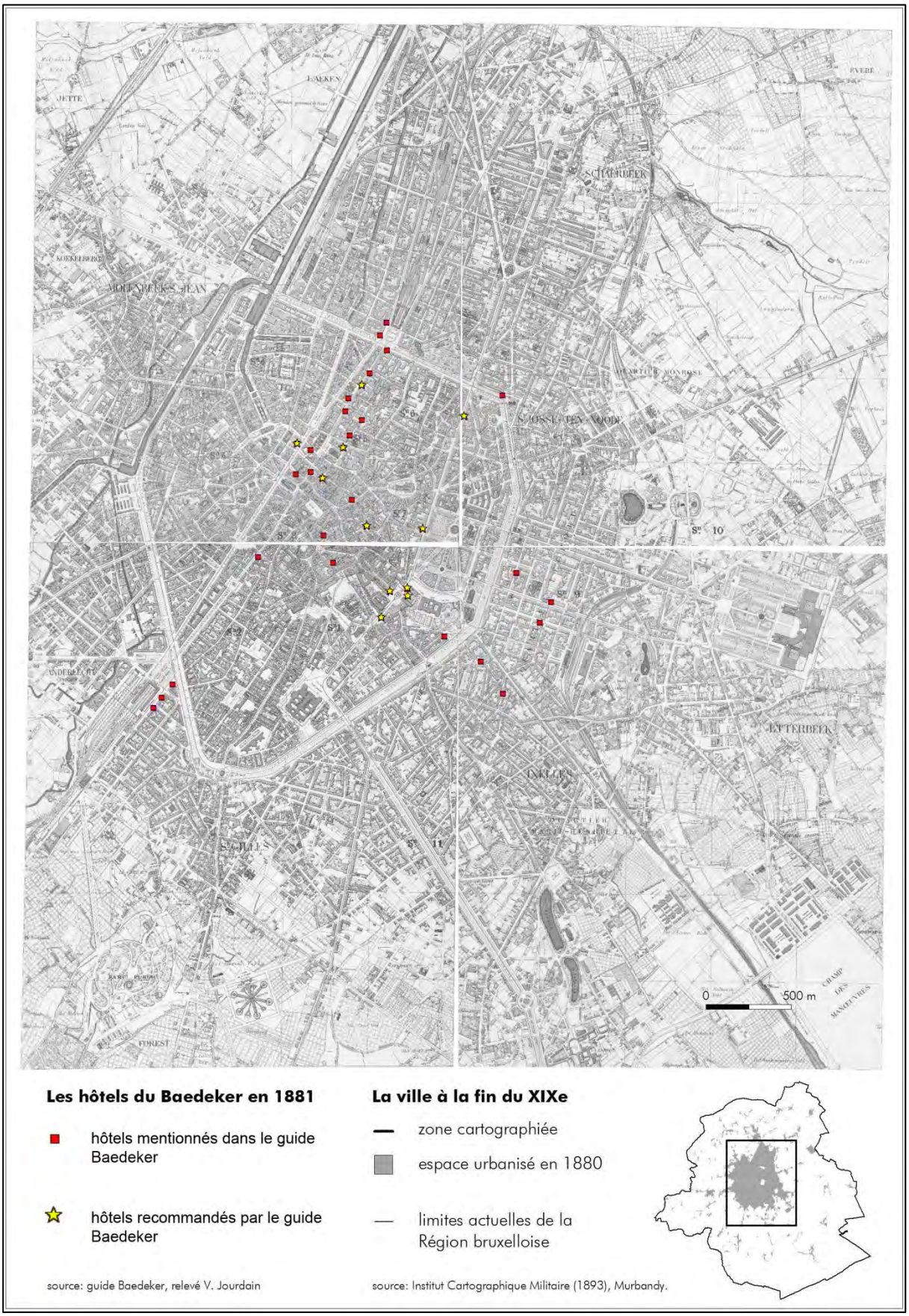
# Annexe n°12 : Carte des moyennes de prix hôteliers – 1928-1939

« Bruxelles » in *Indicateur officiel des hôtels de Belgique 1928*, Bruxelles, Conseil Supérieur du Tourisme, 1928. Et *Ibidem* in *Belgique – Hôtels – Pensions – Restaurants 1940*, Commissariat Général du Tourisme, Bruxelles, 1939.



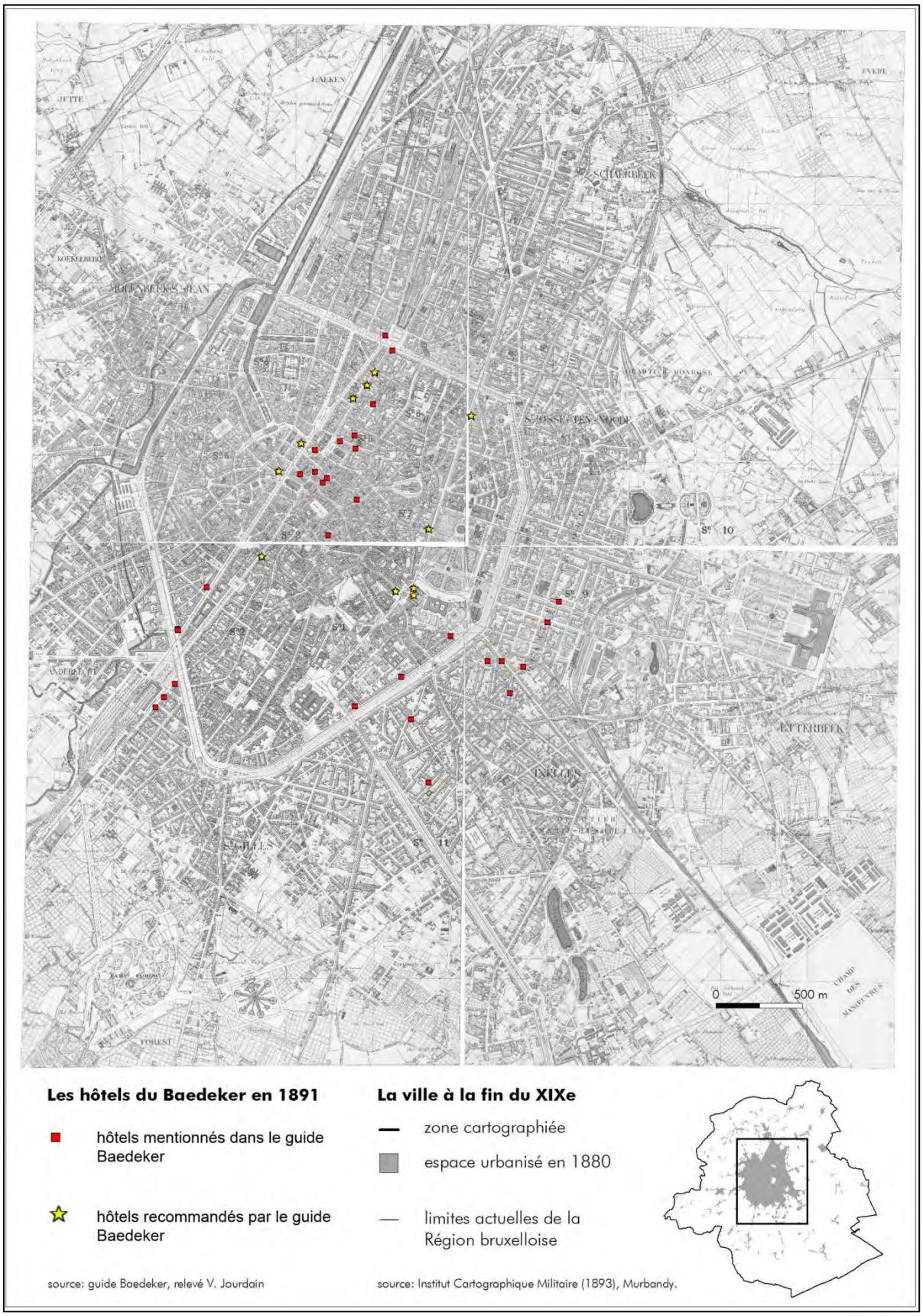
# Annexe n°13 : Les Hôtels de Bruxelles dans le Baedeker en 1881

K.BAEDEKER, *Belgique et Hollande, y compris le Luxembourg. Manuel du voyageur*, Leipzig, K. Baedeker, 1881, p.11.



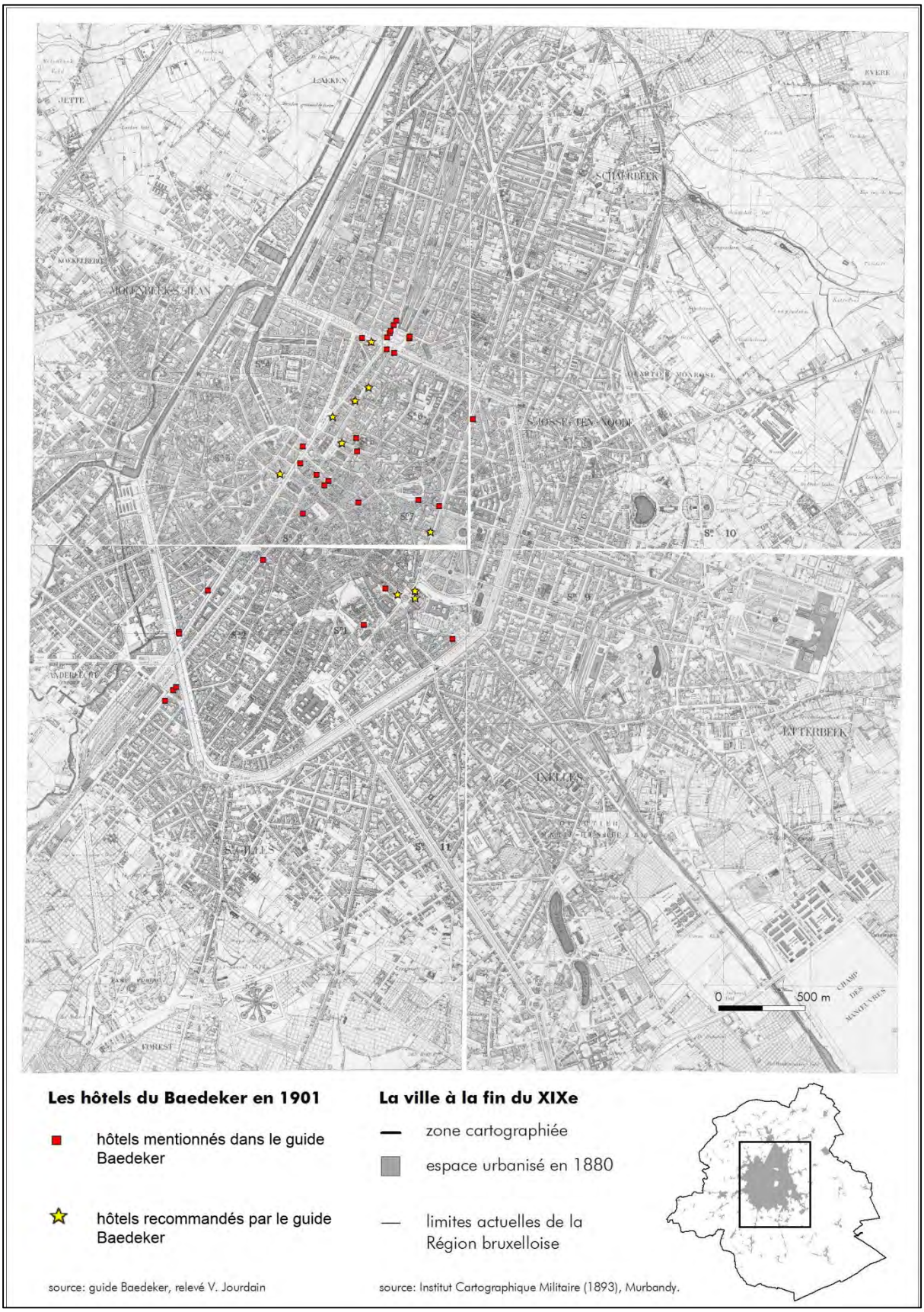
# Annexe n°14 : Les Hôtels de Bruxelles dans le Baedeker en 1891

K.BAEDEKER, *Belgique et Hollande, y compris le Luxembourg. Manuel du voyageur*, Leipzig, K. Baedeker, 1891, p.11.



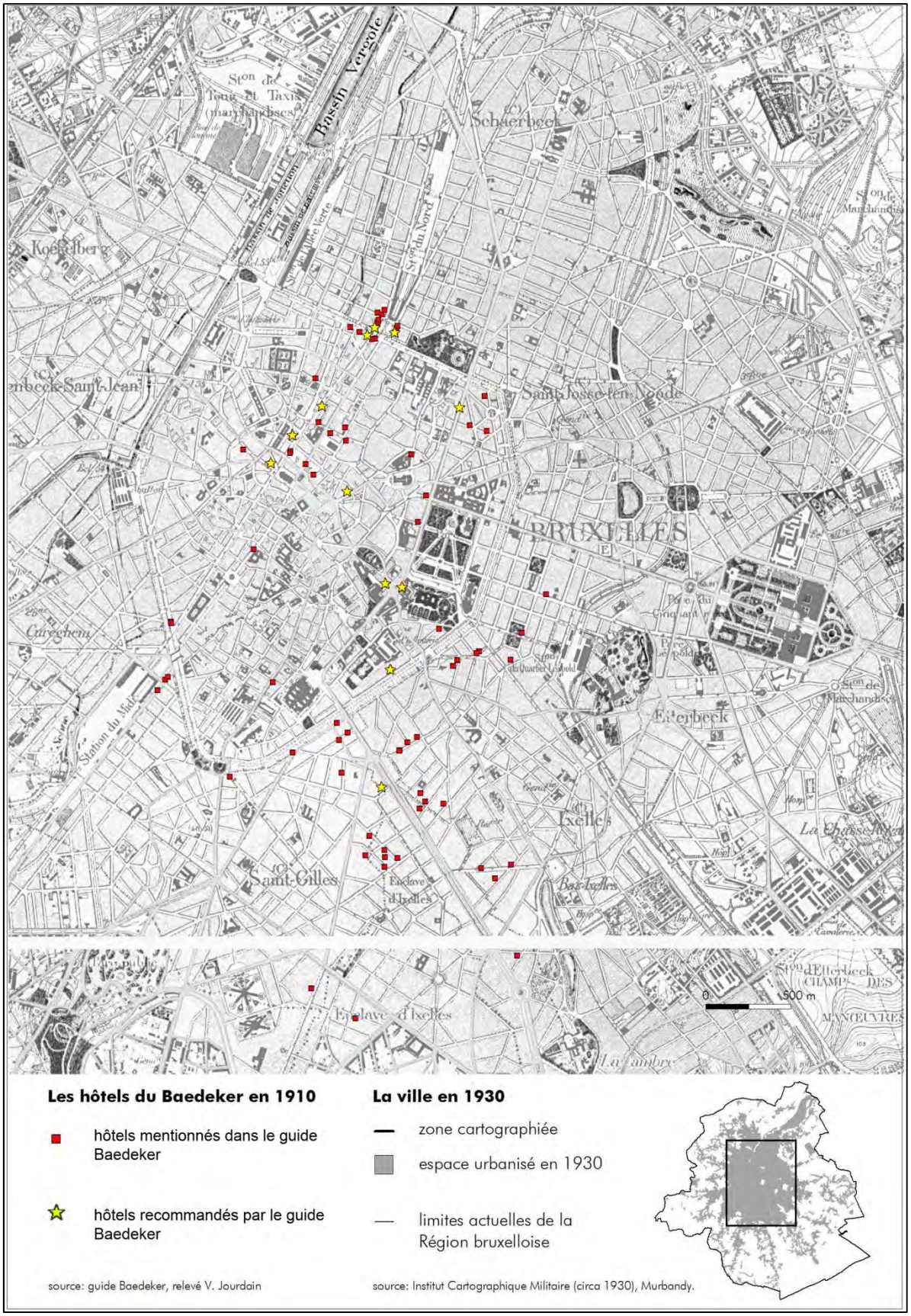
# Annexe n°15 : Les Hôtels de Bruxelles dans le Baedeker en 1901

K.BAEDEKER, *Belgique et Hollande, y compris le Luxembourg. Manuel du voyageur*, Leipzig, K. Baedeker, 1901, p.13.



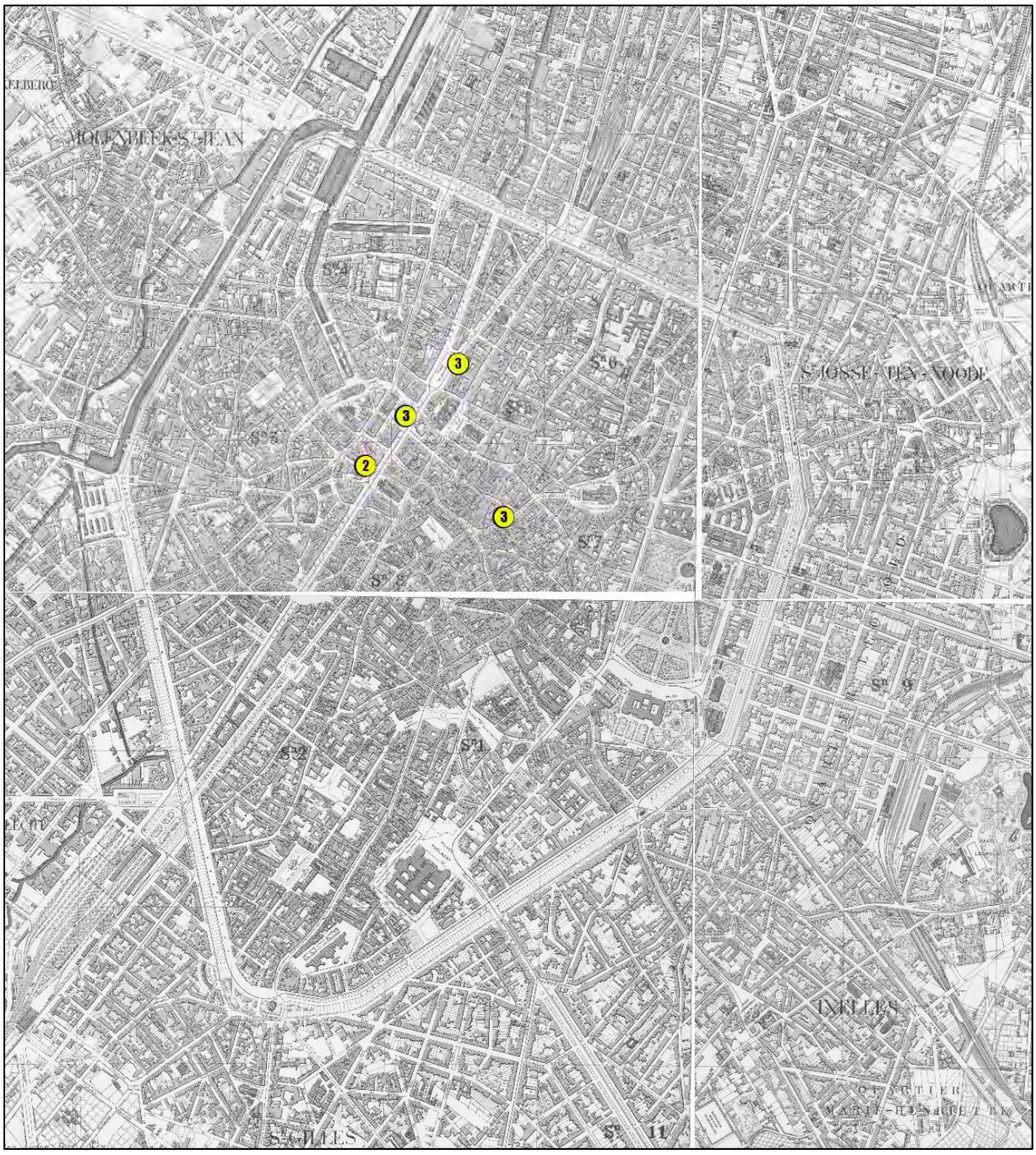
# Annexe n°16 : Les Hôtels de Bruxelles dans le Baedeker en 1910

K.BAEDEKER, *Belgique et Hollande, y compris le Luxembourg. Manuel du voyageur*, Leipzig, K. Baedeker, 1910, p.11.



# Annexe n°17 : Les Hôtels de Bruxelles dans le Michelin en 1904

*Guide Michelin pour la Belgique*, Bruxelles, Michelin, 1904.




**Les hôtels du Michelin en 1904**

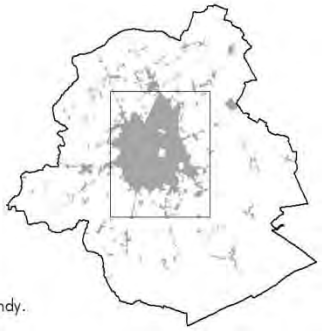
1. hôtel où un chauffeur de passage doit compter dépenser par jour moins de 9 fr. (vin compris)
2. hôtel où un chauffeur de passage doit compter dépenser par jour de 9 à 13 fr. (vin compris)
3. hôtel où un chauffeur de passage doit compter dépenser par jour plus de 13 fr. (vin compris)

source: guide Michelin, relevé V. Jourdain

**La ville à la fin du XIXe**

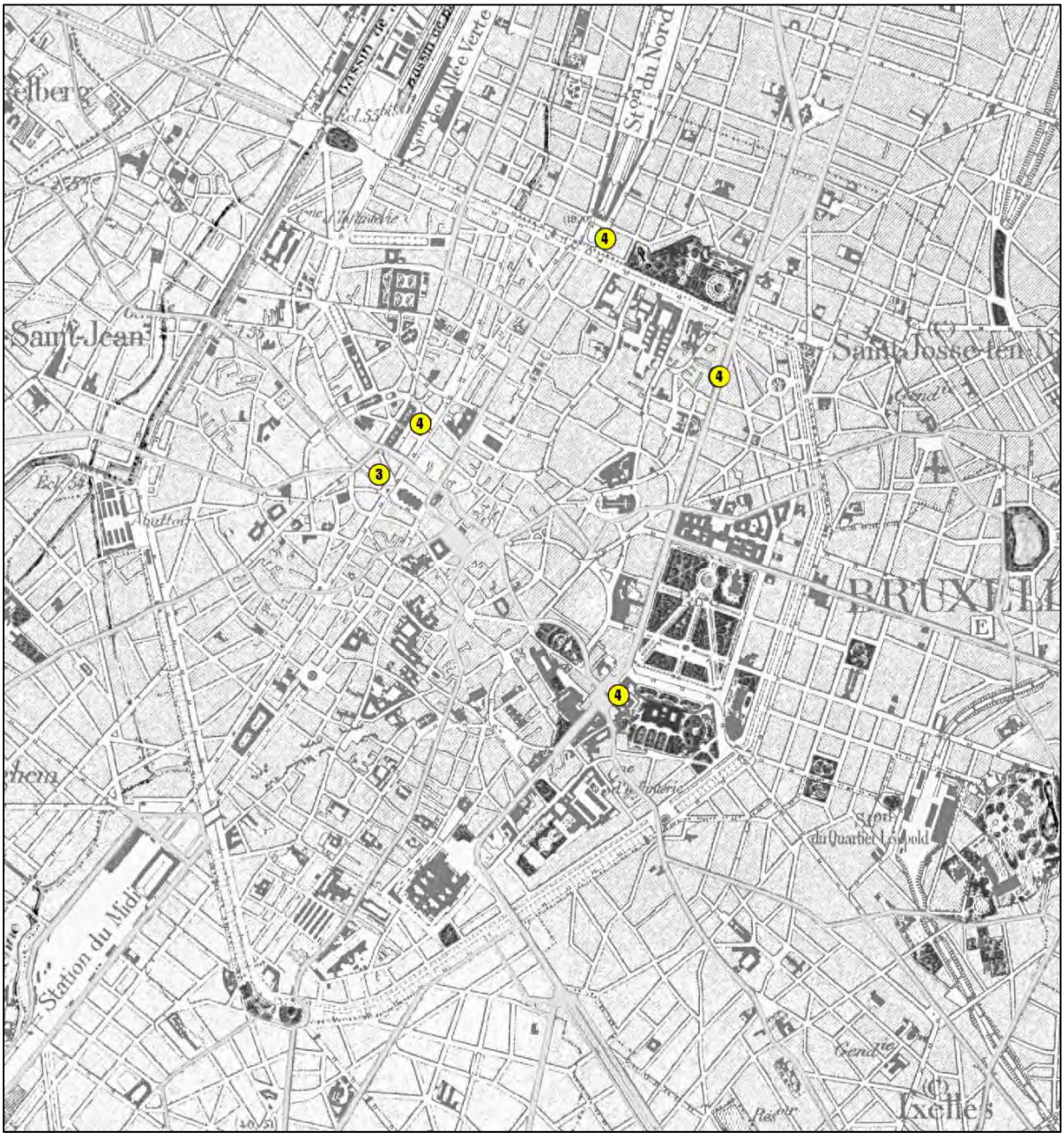
- zone cartographiée
- espace urbanisé en 1880
- limites actuelles de la Région bruxelloise

source: Institut Cartographique Militaire (1893), Murbandy.



# Annexe n°18 : Les Hôtels de Bruxelles dans le Michelin en 1910

*Guide Michelin. Belgique, Hollande, bords du Rhin, 1910*, Bruxelles, Michelin, 1910, p.53.




**Les hôtels du Michelin en 1910**

1. hôtel simple mais bien tenu
2. hôtel en partie modernisé ou hôtel récent d'un bon confort moyen
3. hôtel confortable avec agencement moderne ou modernisé
4. hôtel de belle apparence avec luxe et confort moderne
5. hôtel-palais, avec grand luxe et confort princier

source: guide Michelin, relevé V. Jourdain

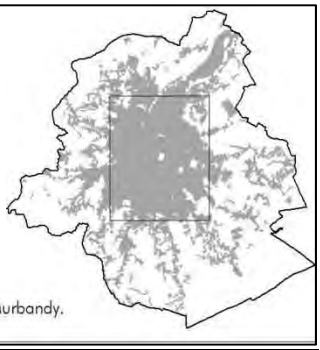
**La ville en 1930**

— zone cartographiée

espace urbanisé en 1930

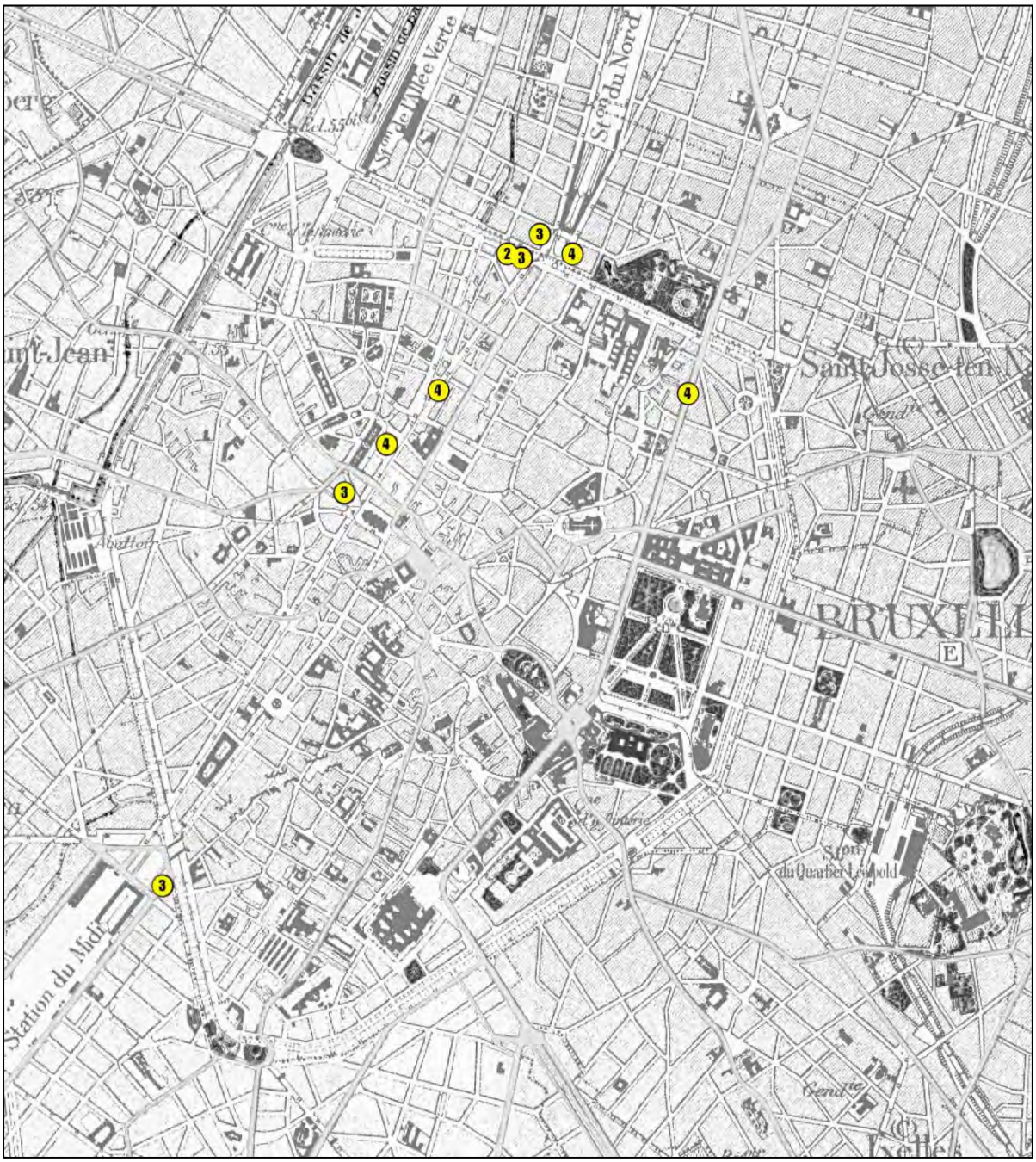
— limites actuelles de la Région bruxelloise

source: Institut Cartographique Militaire (circa 1930), Murbandy.



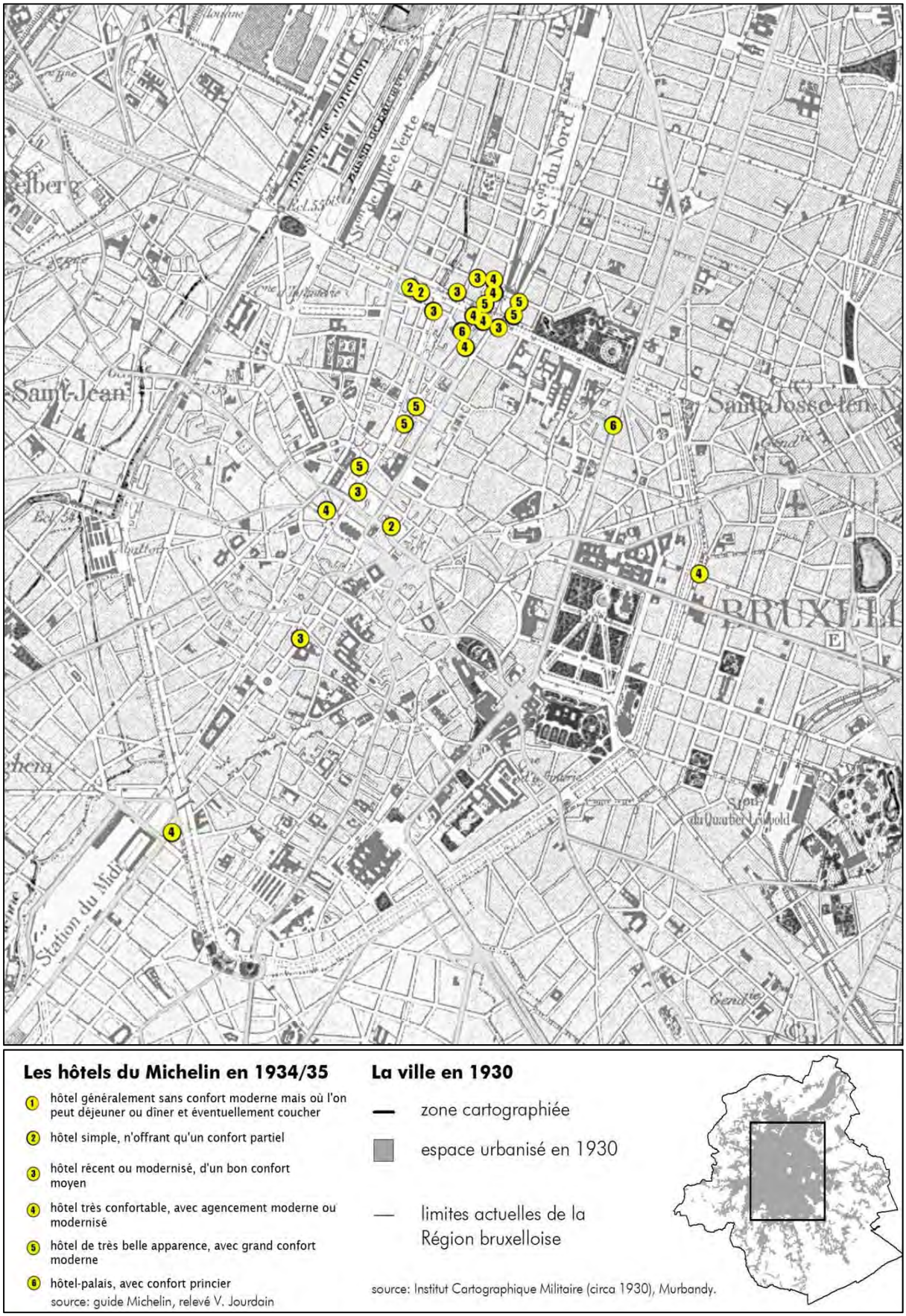
# Annexe n°19 : Les Hôtels de Bruxelles dans le Michelin en 1922

*Guide Michelin – Belgique – Luxembourg – Pays Rhénans 1922*, Bruxelles, Michelin, 1922, p.57.



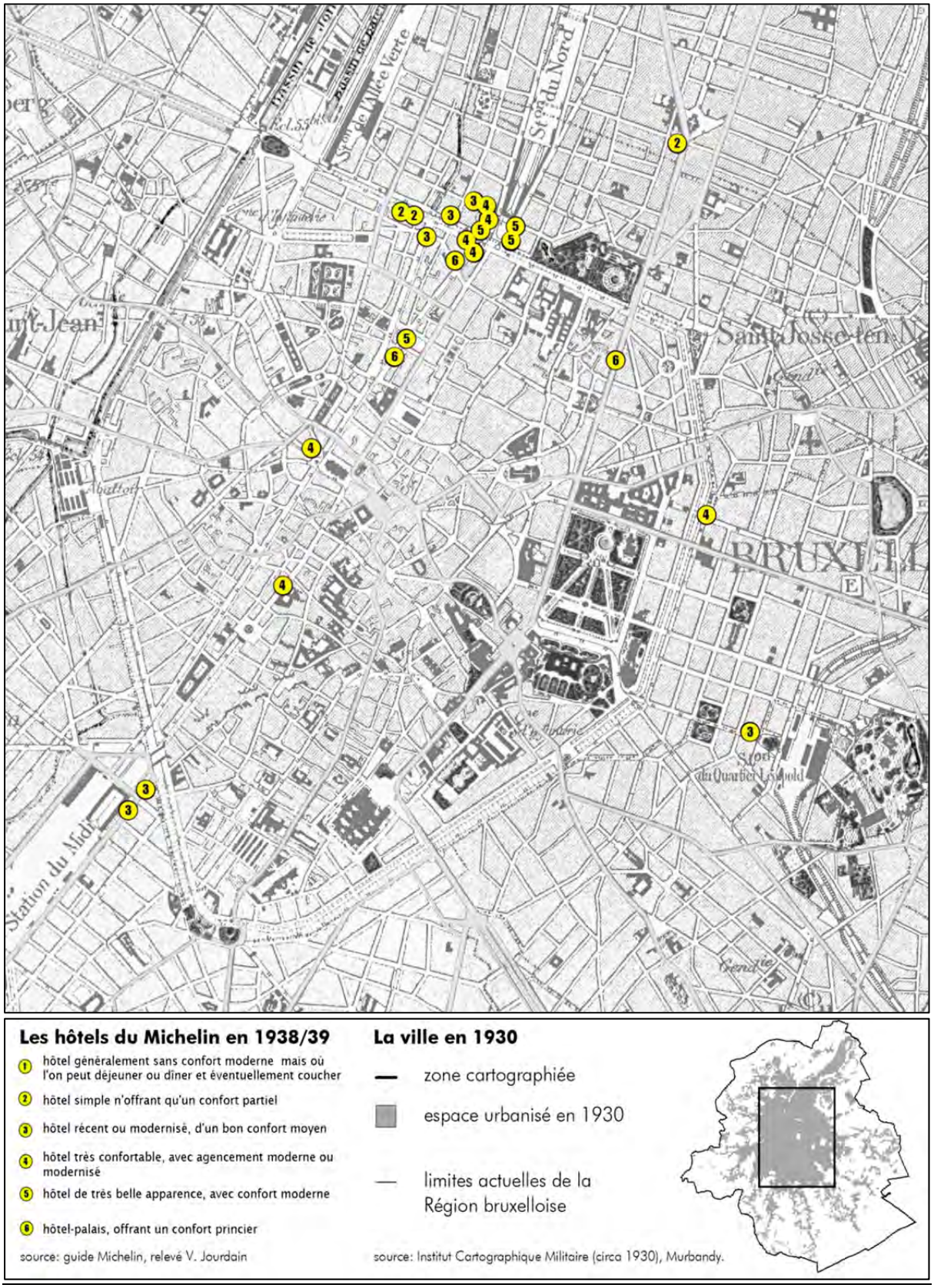
# Annexe n°20 : Les Hôtels de Bruxelles dans le Michelin en 1934

*Guide Michelin – Belgique – Luxembourg – Pays Rhénans – Sud de la Hollande 1934-35*, Bruxelles, Michelin, 1934, p.136-137.



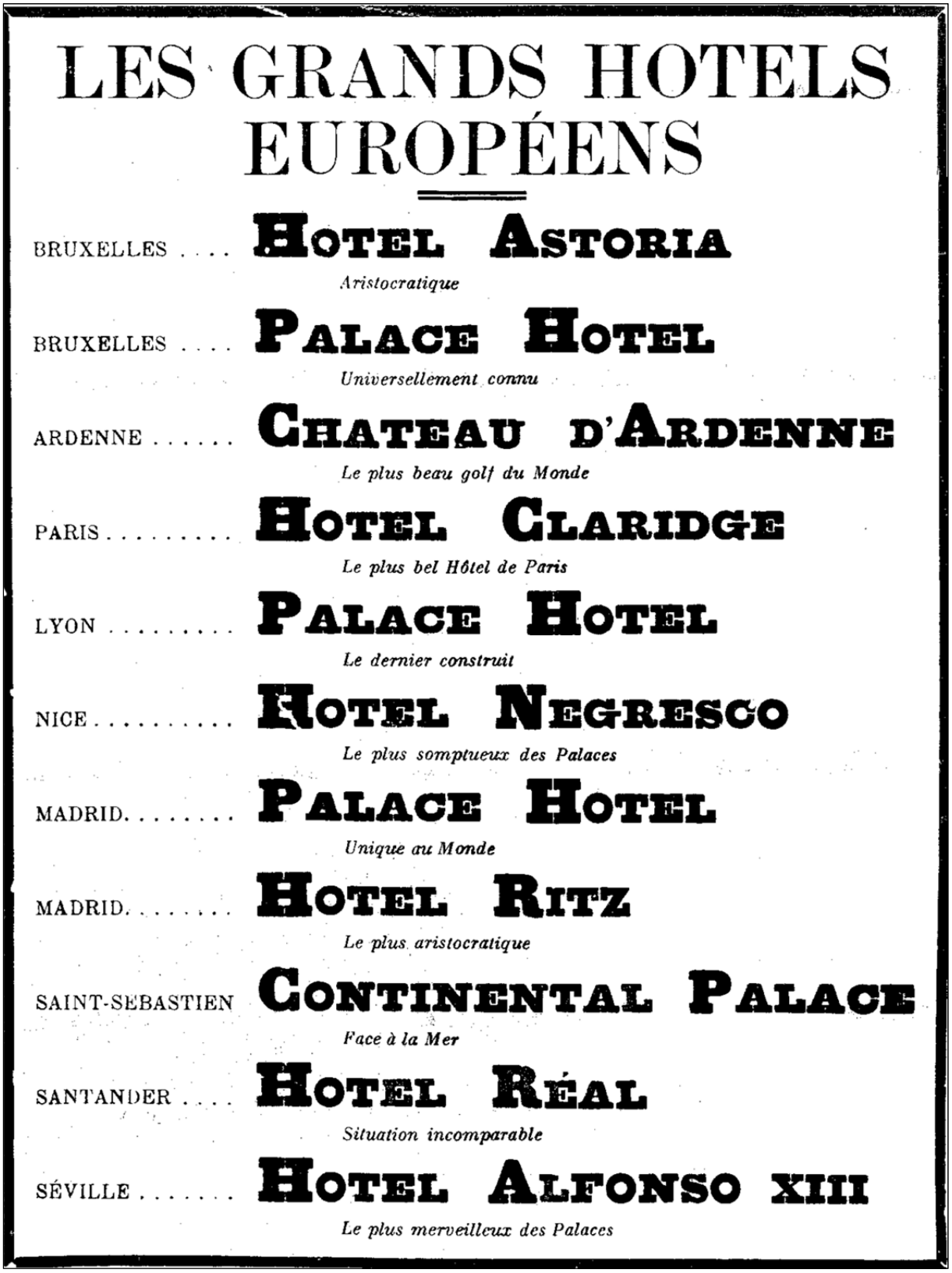
# Annexe n°21 : Les Hôtels de Bruxelles dans le Michelin en 1938-39

*Guide Michelin – Belgique – Luxembourg –Hollande 1938-39*, Bruxelles, Michelin, 1938, p.110.



## Annexe n°22 : Publicité pour la S.A. des Grands Hôtels Européens

Publicité parue en quatrième de couverture de la *B.H.*, 1928.



# Annexe n°23 : Répertoire biographique

## des principaux acteurs cités dans ce travail et liés au secteur Horeca et au tourisme de l'agglomération de Bruxelles

Ces notices constituent le produit récapitulatif des informations recueillies sur ces personnes dans l'ensemble des sources et travaux consultés pour cette thèse : revues corporatives, études scientifiques et fonds d'archives divers. Nous renvoyons à la bibliographie générale pour des références précises.

- **Antognoli famille** : Originaires de Lottigna, ville du Tessin en Suisse italienne, les cinq frères Antognoli, Ignace, Jules, Camille, Pierre et Eugène, fondent l'*Hôtel de l'Espérance*, place de la Constitution à Saint-Gilles, deux mois avant l'ouverture de la gare du Midi en 1869. Ils ont aussi été actifs à Ostende où ils ont repris l'*Hôtel du Casino*, situé sur la digue, de 1891 à 1910.

  - **Antognoli Jules** (Lottigna 1847-1904) Débarqué à Anvers comme « marchand de marrons », il arrive en 1866 à Bruxelles où il fait son apprentissage chez Allard, restaurant célèbre de la rue Fossé-aux-Loups, où il gravit les différents échelons de la hiérarchie des cuisines pendant 5 ans avant de fonder avec ses frères *L'Espérance*, près de la gare du Midi, simple café rapidement agrandi en hôtel. Il a aussi fondé une usine de conserves alimentaires dont les compagnies coloniales du Congo constituèrent la principale clientèle.

  - **Antognoli Ignace** (Lottigna 184? – Saint-Gilles 1888). Aîné des frères Antognoli. Ses parts revinrent à son décès à ses deux enfants, Henri et Marie.

  - **Antognoli Pierre** (Lottigna 1845 – Lottigna 1902) : Enregistré par la Sûreté publique sous la profession de cabaretier, il débute comme glacier au *Café des Trois-Suisses* avant de rejoindre son frère Jules en 1869 à l'*Hôtel de l'Espérance*. Retiré des affaires familiales en 1902, il retourne dans son village natal où il décède quelques semaines après son arrivée.

  - **Antognoli Camille** (Lottigna 1852 – Bruxelles 1927) : Arrivé en 1872 à l'*Hôtel de l'Espérance*, il épouse en 1880, à Saint-Gilles, Marie Doulceron, originaire de Valenciennes. Il est naturalisé belge en 1907 mais son fils, Eugène, décline en 1914 cette même naturalisation pour rester Suisse. Celui-ci exploite un temps l'hôtel avec ses oncles et demeurera habiter à Bruxelles.

  - **Antognoli Eugène** (Lottigna 1856 – Bruxelles 1934) : Arrivé en Belgique en 1871, il rejoint ses frères à l'*Hôtel de l'Espérance* à Saint-Gilles. Membre de l'U.H.R.L.B. depuis ses débuts, il y remplit le poste de trésorier durant quinze ans avant d'être appelé à sa présidence en 1912, à la mort d'Hyacinthe Tilmans. Il occupe les fonctions de commissaire dans la S.A. de l'Exposition universelle de Bruxelles 1910. Durant la Première guerre mondiale, il est l'un des acteurs principaux de la distribution quotidienne de la Soupe communale. Il prend sa retraite commerciale en 1920 mais continue ses activités corporatives. Président d'honneur de l'Union en 1927 et membre patronal du Conseil des Prud'hommes en 1928, il s'investit aussi dans la mise sur pied des Expositions d'Art culinaire de l'Union, l'organisation de l'apprentissage professionnel et fait figure d'élément actif de la délégation belge auprès de l'A.I.H., en y remplissant, dès 1924, la fonction de vice-président. Il est naturalisé belge en 1907.



-

- **Artus G.**: D'origine française et propriétaire, avant 1914, du restaurant la *Laiterie du Bois de la Cambre*. Cet établissement est le lieu de rendez-vous annuel du jury et des organisateurs du *Longchamps-Fleuri*, festivité crée sous l'égide de *Bruxelles-Attraction*.

- **Beaud Claude, dit Edouard** (Nanc 1845 – Cannes 1905) : Né dans le Jura et apprenti de cuisine dès ses 10 ans à Lyon, il monte à Paris travailler comme garçon dans les restaurants de la capitale et dans les villes d'eau allemandes. Il arrive vers 1870 en Belgique où il s'occupe de la gérance de plusieurs établissements à Spa et à Bruxelles dont celle du *Café du Grand Hôtel* entre 1877 et 1881. La même année, il reprend le restaurant le *Filet de Sole*, rue Grétry, qui devient rapidement une référence culinaire de Bruxelles. Il cède l'établissement au Parisien Paul Bouillard en 1904. Membre fondateur de l'U.H.R.L.B. et du *Journal de la Cuisine*, il fut aussi président d'honneur de la société mutualiste de garçons *L'Etoile* et de la *Chambre Syndicale des Cuisiniers* de Bruxelles. Il est également lié à Edouard Dubonnet, directeur du *Grand-Hôtel* du boulevard Anspach de 1890 à 1900, car sa belle-fille, Marthe Steinkamm, épouse ce dernier en septembre 1890.

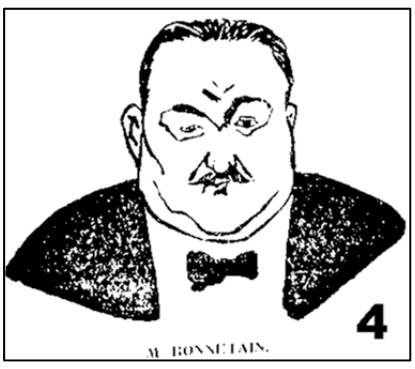



- **Beauparlant Georges-Emile** : directeur du Grand Hôtel de 1923 à la dissolution de la S.A. du *Grand Hôtel* en 1936.

- **Bernier Fernand** (Namur 1864 – Saint-Gilles 1929) Journaliste, rédacteur à l'*Etoile belge*, président de l'Union professionnelle de la Presse belge, échevin des Finances puis bourgmestre de Saint-Gilles en 1929. Il épouse vers 1900 Marie Antognoli, fille d'Ignace. Il siège au Conseil d'Administration de la S.A. *Hôtel de l'Espérance* de 1920 jusqu'à sa mort, neuf ans plus tard. Il est également nommé membre d'honneur de l'U.H.R.L.B en 1929, au nom des services rendus à la corporation.

- **Blondiau Ernest** : Exploitant, avant la Première Guerre, l'*Hôtel de France*, rue Royale et le *Grand Hôtel Britannique*, place du Trône, il rachète ce dernier, en 1922, à la famille de son ancien propriétaire, Achille Castreuil, tournaisien d'origine et décédé en 1920. Déjà propriétaire d'autres immeubles adjacents, il possède alors à l'époque l'ensemble du pâté de maisons qu'il ambitionne de détruire pour agrandir et moderniser son établissement. Il décide néanmoins de fermer et vendre le *Britannique* en 1929. Membre-fondateur de l'U.H.R.L.B., il en est le dernier survivant lors des festivités du cinquantenaire de l'association en 1936.

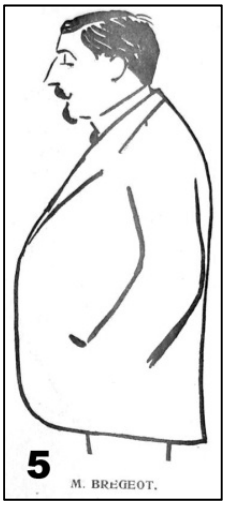



- **Bonnetain Jean**: Cuisinier à la *Taverne royale* dans les années 1890 puis propriétaire en 1907 de la *Taverne de Londres*, fondée en 1859, rue de l'Ecuyer, il est le père de Robert Bonnetain, membre actif du Comité, et du célèbre sculpteur Armand Bonnetain (1883-1973), graveur de plusieurs pièces de

monnaie belges et auteur de la plaque commémorative de l'Exposition universelle de Bruxelles de 1935. Par ses liens familiaux, ce dernier prend également la place d'artiste attitré de l'U.H.R.L.B., à partir des années 1920. Il réalise, pour elle, plusieurs médailles représentant les profils des présidents de l'Union.

- **Bouillard Paul** : cuisinier français, il reprend le restaurant le *Filet de Sole*, rue Grétry, en août 1904 à Edouard Beaud. Membre de l'U.H.R.L.B., il participe à l'Exposition d'Art culinaire de Bruxelles de 1911.



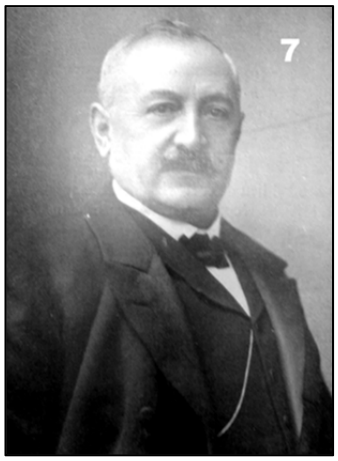

- **Brégeot famille** : Famille lorraine, gestionnaire du Café-Hôtel des Boulevards à partir de 1879 pour le compte de la société allemande Grüber. Elle avait déjà travaillé précédemment dans des brasseries détenues par cette firme à Paris, à Bordeaux ou à Lyon.
  - **Brégeot Joseph-Laurent** (Fraimbois (France) 1856 – Bruxelles 1906) : Lorrain monté à Paris où il apprend le métier de restaurateur-garçon de café. Il est nommé directeur du Café des Boulevards lors de sa reprise en 1878 par la Brasserie strasbourgeoise Grüber. Sa veuve, Frédérique Klein, reprend l'affaire jusqu'en 1910, date à laquelle elle cède la gérance à leur fils, Louis.




- **Catteau Nestor** (Nieuwkerke 1852 – Ixelles 1916) propriétaire-fondateur, vers 1880, de la *Taverne royale*, située dans les Galeries, premier vice-président de l'U.H.R.L.B., commissaire de la S.A. de l'Exposition universelle de Bruxelles 1910 ; il fut également nommé sénateur libéral de l'arrondissement de Bruxelles (1909-1916) au décès d'Emile De Mot et membre du Conseil d'Administration des Hospices de Bruxelles. Il participa à la mise sur pied de la Soupe communale en août-septembre 1914. Il est le père de Robert Catteau et l'oncle de Paul Frison, son successeur à la tête de la *Taverne Royale*.

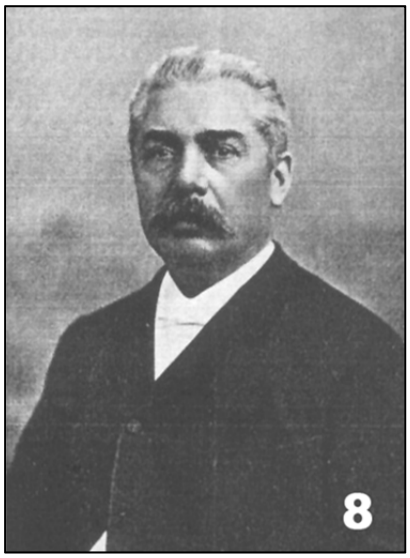
- **Catteau Robert** (Bruxelles 1880 – Bruxelles 1956) Fils du précédent, avocat, journaliste et administrateur de sociétés. Robert Catteau remplit plusieurs fonctions politiques durant sa carrière : conseiller communal à partir de 1921, échevin de l'Assistance publique (1933-1937), puis de l'Instruction publique et des Beaux-arts (1937-1953) de la Ville de Bruxelles. Il est aussi élu sénateur libéral de l'arrondissement de Bruxelles (1932-1954) et siégea au conseil d'administration de l'Université libre de Bruxelles. Il présida durant l'entre-deux-guerres le *Comité de défense contre les prohibitions*, créé pour lutter contre les conséquences de la loi Vandervelde de 1919.

- **Cavenaile Eugène** (Wasmes 1851- Bruxelles 1912) : né dans le Borinage, il débuta à la *Taverne Saint-Jean*, rue Saint-Jean, sous les ordres de Pierre Cordemans. Il reprit l'établissement en 1874, avec un associé, Charles Metzger, et fonda ensuite, avec ses frères, une nouvelle *Taverne Saint-Jean*, boulevard Anspach et l'*Hôtel Saint-Jean Nord* sur la place Rogier (1892). Membre-fondateur très actif de l'U.H.R.L.B., il en assuma la présidence de 1904 à 1910, après la mort de Pierre Cordemans. Il figure parmi les membres du conseil d'administration de la S.A. de l'Exposition universelle de Bruxelles 1910. Il remplit aussi durant près de vingt-cinq ans les fonctions d'administrateur du *Charbonnage des 24 actions*.




- **Curtet-Hugon Joseph** : Directeur du *Grand Hôtel* du boulevard Anspach de 1900 à 1923, il est né en 1861 à Aiguebelles en Savoie française. Il épouse une suissesse, Adèle Hugon, dont il a deux enfants. Venant de Paris, il prend la tête de l'établissement sous l'administration de la famille Cusenier, famille productrice des liqueurs du même nom. Il quitte Bruxelles en 1923 pour exploiter le *Terminus* à Nice, en compagnie de son fils.

- **Cordemans Pierre** (Boitsfort 1840-Bruxelles 1904) : orphelin à l'âge de neuf ans, il commence très précocement son apprentissage en cuisine à Bruxelles, puis Paris. Rentré en Belgique, il ouvre, en 1869, dans la capitale, la *Taverne Saint-Jean* dans la rue du même nom, où il crée le concept nouveau du « plat du jour ». Il revend son établissement à succès, cinq ans plus tard. Entre 1878 et 1880, il reprend pour le compte de la Ville de Bruxelles et de différents créanciers, la gestion du *Grand Hôtel*, tombé en faillite et parvient à améliorer notablement la situation du palace du boulevard Anspach. Après en avoir sollicité la reprise effective auprès de la Ville à la même époque, il l'abandonne cependant, s'occupant de la gestion du pavillon de la firme *Grüber*, lors de l'Exposition universelle d'Anvers 1885. En 1887, il se charge de l'administration de l'*Hôtel Central*, place de la Bourse, qu'il modernise et qui connaît, son sa direction, une nouvelle vogue. Initiateur de la première exposition d'Art Culinaire en 1888, il est également en 1886 et jusqu'à sa mort, président-fondateur de l'U.H.R.L.B. et administrateur de *Bruxelles-Attraction*, ainsi que de la revue du *Journal de la Cuisine*, en 1889 et membre de la *Société Internationale des Hôteliers* en 1888. Il joue un rôle primordial dans l'organisation de l'Exposition universelle de Bruxelles 1897 : il participe activement à la réunion du capital nécessaire et, avec l'aide d'Eugène Keym et Gustave Lemaire, mis sur pied *Bruxelles-Kermesse*, attraction populaire de l'événement. Il siège comme conseiller communal bruxellois dès 1896 où, sous l'étiquette libérale, il défend les intérêts du commerce de la capitale. Administrateurs des *Crèches de Bruxelles*, il milite toute sa vie en faveur de la création d'écoles ménagères à destination des jeunes filles des classes défavorisées. Il est également l'un des fondateurs des *Glacières de Saint-Gilles*, auprès d'Oscar van Rompaye. Un médaillon en bronze du profil du défunt, réalisé par le sculpteur Godefroid Devreese, est inauguré sur sa tombe par ses amis au cimetière de Bruxelles en 1906 et est classé depuis 1993.






- **Delbecque Jules** : industriel à Helchin (Flandre occidentale), il épouse Léa Verlinden, quatrième fille de Prosper Verlinden en 1920 et entre ainsi dans la S.A. de l'Hôtel *Cosmopolite* en tant qu'administrateur. Il est le beau-frère de Maurice Wiser et de Nicolas Navir. C'est sous sa présidence que l'U.H.R.L.B. traverse la Deuxième Guerre mondiale.




- **Devillers Maurice**: Propriétaire de l'*Hôtel Astoria*, rue Royale. Il fait partie du Comité de l'U.H.R.L.B. dès 1911 et assume la présidence de la F.N.H.B. au sortir de la guerre, avant de céder le titre à Georges Marquet en 1925 pour prendre la fonction de premier vice-président. Dans la pratique, il continue néanmoins à s'occuper de la gestion pratique de l'association tandis que Marquet, homme le plus puissant et le plus riche de la corporation, occupe une position plus visible sur la scène publique. En 1930, Marquet promu au rang honorifique de « Premier président » de la Fédération, Devillers en reprend la tête effective jusqu'en 1938.

- **Devos famille**:
  - **Devos Simon** : Ayant épousé une Cavenaile, il est, dans l'entre-deux-guerres, propriétaire avec ses fils, sous forme de S.A., de l'*Hôtel Anspach* et de la *Taverne Saint-Jean*, boulevard Anspach à Bruxelles et de *l'Hôtel de l'Océan*, situé sur la digue à Blankenberge.
  - **Devos Eugène** : Fils du précédent, Devos obtient une licence en sciences économiques et entre en 1920 au Comité de l'U.H.R.L.B. où il remplit pendant plusieurs années les fonctions de trésorier. Homme d'opinion tranchée, il est l'auteur de certains des éditoriaux les plus virulents parus dans la *Belgique Hôtelière*, durant l'entre-deux-guerres.

- **Dourin Jules** (Charleroi 1835 – Bruxelles 1902) : d'abord exploitant de l'*Hôtel Dourin* à Charleroi, il devient propriétaire de l'*Hôtel du Grand-Miroir*, rue de la Montagne à Bruxelles. Membre-fondateur de l'U.H.R.L.B. et de la *Société internationale des propriétaires d'hôtels*. Sa veuve reprend la gestion de l'établissement jusqu'à son propre décès en 1904.

- **Dremel famille** :
  - **Edouard Dremel, père** (Aix-la-Chapelle 1827 – Bruxelles 1898) : Issu d'une grande famille hôtelière allemande et après une carrière internationale en Allemagne et à Paris, où il devient le premier directeur de l'*Hôtel du Louvres* des frères Pereire, il arrive à Bruxelles en 1862 pour diriger l'*Hôtel Bellevue*, place Royale, qu'il acquière en 1866, suivi en 1878 de son rival voisin l'*Hôtel de Flandre*. Il pousse ses établissements au sommet de la hiérarchie hôtelière bruxelloise et se taille une réputation de professionnel aguerri. Administrateur du *Grand Hôtel* de Paris et du *Gezireh Palace* du Caire, il participe, en 1886, à la fondation de l'U.H.R.L.B. et à celle du syndicat d'initiative *Bruxelles-Attraction*. Il obtient la grande naturalisation en 1884.

- **Edouard Dremel, fils** (Aix-la-Chapelle 1855 – Bruxelles 1922) : Après une formation pratique dans divers hôtels étrangers, en Europe et aux Etats-Unis, il reprend, au nom de la famille Dremel, la gestion des établissements acquis par son père. Le *Bellevue* est vendu en 1905 au roi Léopold II tandis que le *Flandre* ferme définitivement ses portes lors du déclenchement de la guerre en août 1914. Il occupe néanmoins toujours la vice-présidence de l'U.H.R.L.B. et sera son représentant auprès de la F.N.H.B. jusqu'à sa mort, en 1922.




- **Dubonnet Edouard** : (Vésinet (France 1858 - ?) Directeur de nationalité française du *Grand Hôtel* de 1890 à 1900, il a précédemment travaillé à Monte-Carlo et Paris. Il épouse quelques mois après son arrivée Bruxelles la belle-fille d'Edouard Beaud, propriétaire du *Filet de Sole*. Il fait partie de la famille propriétaire de l'alcool du même nom.




- **Frison Paul** ( ? vers 1883 – Middelkerke 1933) : Neveu de Nestor Catteau, et donc également cousin direct de Robert Catteau, Frison reprend la direction de la *Taverne royale* après le décès de son oncle, en 1916. Il fut président de l'U.H.R.L.B. de 1927 jusqu'à son décès inopiné en 1933. Particulièrement investi dans la question de la formation professionnelle, il présida les Commissions d'Apprentissage et de patronage de l'Ecole professionnelle d'Industrie Hôtelière de Bruxelles.

- **Girod Jean-Emile** : directeur français, originaire de Reims, il dirige le *Grand Hôtel* de 1880 à 1890.

- **Gompel Edouard** (Ell (Grand-duché de Luxembourg) 1863 – Woluwe-Saint-Lambert 1937) : Originaire du Luxembourg où son père est aubergiste et lui, apprenti cordonnier, il arrive à Bruxelles en 1885. Marié en 1891 à Céline Cool, héritière d'une famille hôtelière ostendaise, il dirige successivement plusieurs hôtels à Scheveningen (Hollande), Nice, Le Havre, (France), Monte-Carlo, Mons, Ostende, Anvers… avant de devenir propriétaire, en 1898, de l'*Hôtel de Bordeaux*, rue du Midi à Bruxelles. Il achète également à Ostende, en 1911, l'*Hôtel Central*. Affilié dès 1896, il est un membre titulaire de l'U.H.R.L.B. pendant quarante ans.




- **Gompel Emile** (Mons 1897 - ?) : fils d'Edouard Gompel. Après ses études, il effectue plusieurs stages dans des hôtels étrangers, notamment en Angleterre, avant de revenir à l'hôtel familial dont il devient propriétaire en 1932. Trésorier de l'Union en 1930, il prend aussi en charge la comptabilité de la F.N.H.B. après la seconde guerre mondiale. Il représente aussi l'Union bruxelloise à la Chambre de Commerce de la capitale et au Syndicat d'initiative.
- **Gouy (de) Jean** (1840-1904) : Chef de cuisines de plusieurs maisons

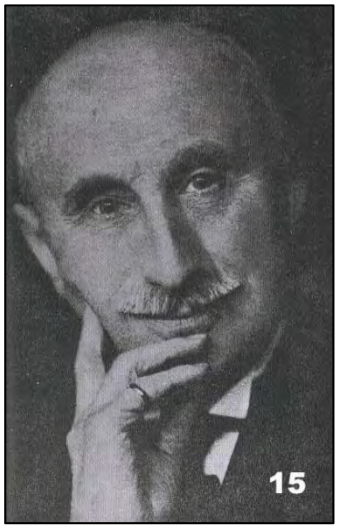
princières, notamment chez le prince d'Arenberg et le duc Rodolphe d'Autriche. Il prend sa retraite vers quarante ans pour vivre de ses rentes en Belgique. Fondateur du *Journal de la Cuisine* en 1889. Il donne des cours de cuisine ménagère lors de la première Exposition d'Art Culinaire de Bruxelles en 1888. Membre d'honneur de l'U.H.R.L.B., il participa au jury de l'Exposition d'Art culinaire 1900 ainsi qu'à ceux des concours lancés par la revue corporative relatifs à la création d'un pâté bruxellois et aux concours Economie sociale.

- **Grosfils famille :** brasseur originaire de Verviers, Pierre Grosfils (Verviers 1852 – Saint-Josse-ten-Noode 1919) arrive à Bruxelles à la fin du XIXe siècle. Il investit dans plusieurs affaires dont la *Brasserie du Phénix* et *l'Hôtel Terminus*-Nord, sur la place Rogier. A sa mort, ses entreprises, administrées sous forme de S.A. reviennent à ses trois fils Jules (1878-1966), Paul (1882-1941) et Pierre, époux Berger, (1875-1960). Jules s'occupe principalement des affaires familiales dont les deux frères demeurent actionnaires. Il coordonne la construction, en 1930, de l'*Albert Ier*, édifié par Polak sur l'emplacement du *Terminus-Nord*. L'ensemble est cependant partagé en 1936 : Pierre conserve les activités de la brasserie, Jules et Paul, celles de l'hôtellerie.




- **Hanau Albert** : entré au Comité de l'U.H.R.L.B. en 1923, il s'occupe déjà du secrétariat de la Commission d'Apprentissage, l'année suivante. Il devient secrétaire adjoint de l'Union en 1926, puis secrétaire général en 1929, en remplacement de Louis Moyaerts. Coordinateur de la *Belgique Hôtelière*, à la suite de ce dernier, il en est une des plumes les plus acerbes, n'hésitant pas à signer certains de ses éditoriaux les plus critiques envers les autorités sous le pseudonyme de Cyrano de Bergerac. Comme Moyaerts avant lui, il constitue la cheville ouvrière de tous les organismes corporatifs belges : rapporteur de toutes les commissions, secrétaire général de la F.N.H.B. et membre actif des réunions de l'A.I.H. depuis les années 1920 jusque dans les années 1950.

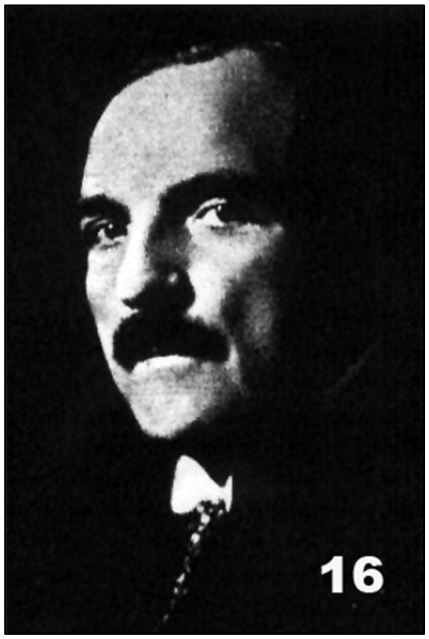
- **Hanau Paul** : père d'Albert Hanau. Cuisinier de profession, il enseigne la matière à l'Ecole d'industrie Hôtelière de Bruxelles jusqu'à son décès en 1933.




- **Jussy Léon** (Verviers, 1865 – Bruxelles, 1939) : propriétaire, au tournant des 19e-20e siècles, du *Café de l'Industrie*, place de la Bourse, il rachète, en 1912, le restaurant *Elite*, porte de Namur. Affilié à l'U.H.R.L.B., il entre au Comité en 1919 pour en prendre la vice-présidence en 1927 et finalement la présidence en 1933, suite au décès subit de son prédécesseur, Paul Frison. Ses qualités d'administrateur étant fort appréciées, il est même appelé à la présidence de la Fédération hôtelière nationale en 1935, demande exceptionnelle pour un restaurateur qui ne s'est jamais occupé d'hôtellerie durant toute sa carrière. Il s'intéresse particulièrement à la question de la formation professionnelle et préside par conséquent également les Commissions de l'Apprentissage dans l'Industrie Hôtelière et l'Ecole professionnelle. Enfin, il fut aussi commissaire de l'Exposition universelle de Bruxelles 1935.

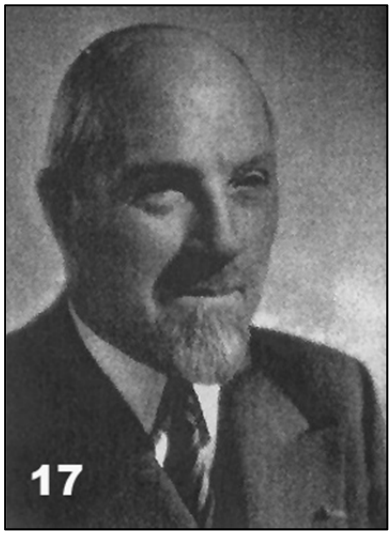
- **Le Graive Emile** ( ? 1845 – Bruxelles 1926) : Chef pâtissier de l'impératrice Charlotte du Mexique durant près de cinquante ans, il a fait partie de la légion belge au Mexique en 1864. Il est l'un des

auteurs de la première heure du *Journal de la Cuisine* dans lequel il publie des recettes jusqu'à sa mort. Auteur de traités de pâtisserie renommés, il partage, chaque semaine, avant 1914, ses conseils en économie domestique, auprès des lectrices de la revue, sous le pseudonyme de « tante Emilie ».




o **Marquet Georges, père** (Jemeppe-sur-Meuse 1866 – Nice 1947) : Fils d'un batelier et d'une cabaretière, il entame sa carrière comme apprenti-fondeur à Rocroi, puis comme garçon de café au buffet de la gare à Namur. Il y rencontre un certain succès qui lui permet de racheter un hôtel en 1888. Il obtient de la ville, en 1891, l'autorisation d'installer, dans la salle de concert communale, une salle de jeux réservée exclusivement aux étrangers. Il devient alors l'animateur de la cité où il organise festivités et autres événements culturels et dont il prend alors la tête de l'Association locale des commerçants et de *Namur-Attraction*. Après des démêlés judiciaires causés par sa salle de jeux, il quitte la cité en 1904 et étend ses activités à d'autres villes (Dinant, Paris, Pau, Nice, Corfou et Saint-Sébastien…) La même année, il obtient la concession du casino d'Ostende qui sera la source principale de son immense fortune, chiffrée à près de dix millions de francs en 1910 et qui en fait l'un des hommes les plus riches de Belgique. Il est alors le principal orchestrateur de la vie touristique ostendaise qu'il subsidie largement. Parce que ses activités revêtent un accent sulfureux qui lui vaut des ennuis réguliers auprès des tribunaux, Marquet se reconvertit progressivement dans les investissements immobiliers, hôteliers notamment. En 1907, il s'associe avec Jules Becker-Berger, exploitant de plusieurs établissements Horeca dans le pays pour créer la S.A. *Les Grands Hôtels Belges* au capital de 2 500 000 francs. Celui-ci est porté à 5 000 000 de francs en 1908, dans la perspective de la construction du *Palace Hôtel* sur la place Rogier, inauguré en septembre 1909, quelques mois avant l'ouverture de l'Exposition universelle de 1910. Marquet se retrouve alors principal actionnaire de la société qui bâtit un véritable empire hôtelier international : il inaugure le *Madrid Palace Hôtel* en 1912 et prend en location le *Ritz* de Madrid, l'année suivante. Dans l'entre-deux-guerres, le groupe exploite aussi l'*Hôtel de Paris* à Madrid (1920), le *Grand Hôtel Continental* de Saint-Sébastien (1921) et l'*Alphonse XIII* de Séville (1928). En reprenant la *Compagnie Claridge Hotel* en 1922, la S.A. met le pied en France, à Paris avec l'hôtel du même nom, à Nice avec le *Negresco* et possède des actifs dans la *Compagnie immobilière de Vichy*. Elle vend cependant ses participations rapidement mais Marquet y conserve certainement des intérêts personnels directs puisqu'il assume la direction du *Claridge* et du *Negresco* pendant encore plusieurs années. De 1926 à 1929, c'est au tour du *Lugdunum*, palace de Lyon, à entrer dans le giron des *Grands Hôtels belges*. Après 1914-1918, la société se concentre, en Belgique, sur ses activités hôtelières, vend ses cafés et prend en location l'*Astoria* de Bruxelles et le *Château d'Ardennes* à Houyet. Dès 1907, Marquet s'intéresse aussi au secteur automobile mais c'est l'année 1926 surtout qui marque une étape importante dans le domaine puisqu'il prend alors d'emblée possession de 20 % du capital de *Minerva Motors* à Anvers. En conflit avec ses anciens dirigeants, Marquet finit par les évincer définitivement en 1928 et prend le contrôle total de la firme en 1931. La crise économique, couplée à une gestion désastreuse, se solde par la faillite de *Minerva* en 1935, un véritable scandale financier et de très lourdes pertes pour Marquet. Parallèlement, celui-ci s'intéresse aussi de très près au secteur de la presse, de tendance libérale particulièrement, et se porte acquéreur, en 1910 du *Petit Bleu*, puis en 1928, de l'*Etoile belge*. Attiré par la politique, Marquet subsidie largement

plusieurs groupements libéraux du littoral en 1912 en vue d'obtenir une place sur les listes sénatoriales mais l'origine de sa fortune lui vaut l'opposition farouche d'une bonne part des membres du parti qui le pousse à renoncer. Ce n'est qu'en 1929 qu'il fait son entrée au Parlement comme député de l'arrondissement de Furnes-Dixmude-Ostende, en remplacement d'Adolphe Buyl, démissionnaire et par ailleurs directeur de l'*Etoile belge* que le millionnaire vient de racheter. Représentant d'abord l'hôtellerie et l'industrie, Marquet défend avec ferveur dans les tribunes de l'assemblée les intérêts du commerce et du tourisme belge, indépendamment de la ligne directrice du parti libéral. Réélu en 1932, il ne sollicitera plus le renouvellement de son mandat lors des élections suivantes en 1936. Mécène prodigue (il a par exemple versé près d'un millions de francs lors de la constitution du FNRS), Marquet est président de la F.N.H.B en 1925 et de l'*Union nationale du Commerce belge* en 1929. Il accepte aussi la présidence d'honneur de plusieurs autres associations professionnelles : celle de la *Confédération des Cafetiers belges* en 1926, celles de la *Mutualité Hôtelière*, l'*Amicale du Personnel des Hôtels, Restaurants et Cafés de Belgique* et la *Fédération des sociétés wallonnes de l'agglomération bruxelloise* en 1927.


17

o **Marquet Georges, fils** (Namur 1892 – Bruxelles 1961) : Après des études à l'Ecole Royale Militaire, il suit les traces de son père et dirige les sociétés que celui-ci a fondées. Il est nommé premier président de la Ligue hôtelière des Ardennes en 1938, président de la F.N.H.B. au lendemain du second conflit mondial (1946-1952) et de l'A.I.H. (1950-1952). Consul de la principauté de Monaco à Bruxelles et grand amateur de sport automobile, il est également président du comité directeur de l'*Union routière de Belgique*, administrateur du *Royal Automobile Club de Belgique*, du *Touring Club* et de *Touring Secours*. Bourgmestre de la petite commune d'Erpent (dans les environs de Namur) en 1933, réélut en 1939, il préside l'*Association libérale cantonale* de Namur. Sa femme, Tamara Delina, reprit, jusqu'à son décès dans les années 1970, la direction du groupe.

o **Matheudi Alfred** : restaurant du *Palace Hôtel*. Son fils Louis épouse en 1933 la fille de Georges Navir et Jeanne Verlinden, Georgette Navir, dont il a une fille, Monique, en 1937.

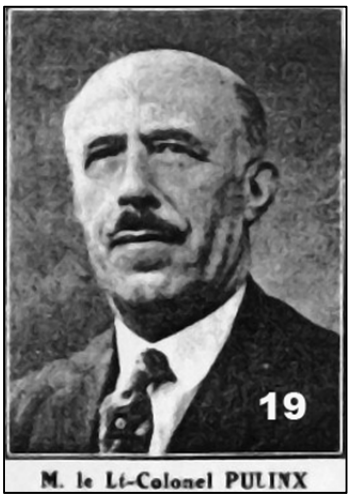

18

o **Moyaerts Louis** (Bruxelles 1860 – Bruxelles 1929) : Véritable cheville ouvrière de l'industrie hôtelière bruxelloise durant presqu'un demi-siècle, bien qu'il n'ait jamais dirigé directement, ni hôtels, ni restaurants, ni cafés, Moyaerts est le fils unique d'un chef de division à la Cour des Comptes de Bruxelles. Son entrée au sein du mode hôtelier bruxellois demeure assez obscure. Recensé dans les registres de population, d'abord comme fonctionnaire de l'Etat, ensuite comme publiciste, Moyaerts se retrouve précocement parmi la direction du *Journal de la Cuisine* (future *Belgique Hôtelière*), aux côtés de van Rompaye et de Gouy, peut-être même dès la création de la revue en 1889 et en devient vite le principal rédacteur. Les liens ténus entre le *Journal* et l'U.H.R.L.B. l'amène sans doute progressivement au secrétariat général de la corporation. Associé à Van Rompaye, il cède, à titre gratuit, la propriété de la revue syndicale à l'Union syndicale en 1908, tout en en demeurant l'administrateur et le rédacteur en chef. Jusqu'à sa mort, il

centralise et coordonne toutes les initiatives prises au nom du secteur Horeca de la capitale : il peut être considérer, sans nul doute, comme le maître d'œuvre essentiel des cinq premières Expositions d'Art Culinaire de Bruxelles ; Il initie aussi activement la constitution de la Fédération hôtelière nationale en 1904, dont il rédige les statuts, et celle de la Fédération universelle des Hôteliers, en 1909. Durant la guerre, il s'occupe, comme plusieurs autres hôteliers, de l'organisation de la Soupe communale et tente de mettre en place des cours pour chômeurs de l'Industrie Hôtelière, sous l'égide du Comité national de Secours et d'Alimentation. Dans les années vingt, il est à l'origine de la première coopérative H.R.L. dont il est administrateur. Il participe aussi aux débats qui donneront naissance, en 1921 à Monaco, à l'A.I.H. et il en assume, parallèlement aux autres fonctions déjà citées, le secrétariat général. Il meurt quelques semaines seulement après que des problèmes de santé l'aient forcé à abandonner la plupart de ses activités professionnelles.

- **Navir Georges** : fils de tailleur, il épouse en 1908 Jeanne, fille de Prosper Verlinden, propriétaire de l'*Hôtel Cosmopolite*, place Rogier. Il en sera, après la mort de son beau-père, un des administrateurs, avec ses beaux-frères, Jules Delbecque et Maurice Wiser.

- **Pierlot Félix** ( ? – Bruxelles 1896) : Propriétaire, à la suite de son père, de l'*Hôtel de Bordeaux*, rue du Midi, il occupe le poste de trésorier de l'U.H.R.L.B. de sa fondation en 1886 jusqu'à sa mort, dix ans plus tard.




- **Pulinx Emile** (Lieutenant-colonel, ? 1876 – Etterbeek 1965) : Directeur général de l'Office belgo-luxembourgeois du Tourisme (O.B.L.U.T.) de sa création, en 1931, jusqu'à l'éclatement du scandale qui aboutira à la suppression de l'organisme en 1940. Militaire de carrière et ancien combattant de 1914-1918, Pulinx est un serviteur zélé de l'Etat qui acceptera avec enthousiasme la mission qui lui sera confiée à la tête de l'Oblut. Il multipliera les initiatives de toutes sortes, médias à l'appui, pour promouvoir le tourisme national en Belgique comme à l'étranger. Il est officiellement mis hors de cause dans l'affaire des malversations financières qui secouèrent l'Office à la fin des années 1930. Mais l'homme supportera difficilement cette disgrâce publique et s'en prendra physiquement à son ministre de tutelle, Hendrik Marck. Après un procès médiatique, il retombera dans l'anonymat définitif.

- **Famille Scheers : P**ropriétaire en 1895 du *Café-Restaurant du Commerce*, place Liedts à Schaerbeek, Jean Scheers le cède en 1904 pour créer l'*Hôtel-Restaurant Scheers*, au 228 de la rue de Brabant dans la même commune. L'établissement déménagea encore en 1912, pour devenir le *Grand Hôtel Scheers*, vaste immeuble de six étages et d'une centaine de chambres, boulevard du Jardin Botanique à Bruxelles. Son fils Georges reprend l'hôtel après la première guerre mondiale. Il inaugurera un nouvel *Hôtel Scheers*, boulevard Adolphe Max, en 1930.

- **Schoeffer Frédéric (Vve)** (1833-1904) : née Hortense Wiertz, propriétaire de l'*hôtel de l'Univers*, rue Neuve.

o **Smedt Charles** (1853-1911) : Propriétaire du *Restaurant de la Monnaie*, rue Léopold à Bruxelles. Il est le fils de Nicolas Smedt, boucher dans la rue des Poissonniers, où il débuta. Il entre véritablement dans l'univers de l'Horeca en 1883 lorsqu'il reprend, avec un associé, pour cause de créance non apurée, le *Café américain*, rapidement rebaptisé *Café de la Monnaie*. Membre fondateur, en 1886, de l'U.H.R.L.B. dont il occupe alors la vice-présidence pendant dix-huit ans, il devient le premier président de la F.N.H.B. en 1904 jusqu'à sa mort. En février 1910, il reprend aussi d'Eugène Cavenaile la présidence de l'Union syndicale bruxelloise. Il fut également l'initiateur de l'éphémère *Restaurant du Chien Vert* sur le site du Solbosch, qui connu un grand succès durant l'Exposition universelle de Bruxelles 1910 et commissaire de la compagnie de cette même exposition.


20

o **Strobbe famille** : Les frères Pierre, Eugène et Charles Strobbe sont tous engagés dans la restauration depuis leur plus jeune âge et membres actifs de l'Horeca bruxellois.

o


21
M P STROBBE,

- **Strobbe Pierre** (Bruxelles 1848 – Bruxelles 1913) Il débuta son apprentissage à douze ans dans une pâtisserie de la rue des Eperonniers à Bruxelles. Il entra ensuite comme commis pâtissier à l'*Hôtel d'Orange* à Spa où il s'initia au travail des cuisines. Passé dans un restaurant d'Anvers, il rentra par après à Bruxelles, au *Café Riche*, sous les ordres du cuisinier Duranton. Il suivit ce dernier quand il devint chef de cuisine de *l'Hôtel de Suède*, rue de l'Evêque, avant de le remplacer à ce poste, lorsque Duranton partit fonder sa propre maison, avenue Louise. Duranton lui céda quelques années plus tard son établissement, rebaptisé *Restaurant-hôtel de l'Avenue*. Strobbe transmit finalement l'hôtel, en 1903, à son gendre Eugène Verplancke. Membre fondateur et administrateur de l'U.H.R.L.B., il y remplit durant plusieurs années les fonctions d'économe. Il fut l'un des animateurs actifs des Expositions d'Art Culinaire de Bruxelles.

-

- **Strobbe Charles** (Bruxelles 1862 – Bruxelles 1920) : ayant effectué son apprentissage auprès de son aîné, il dirigea successivement les cuisines de l'*Hôtel d'Orange* à Spa, l'*Hôtel de l'Europe* à Anvers et l'*Hôtel Central* à Bruxelles. Il fonda en 1894 son propre établissement, la *Taverne de Cologne* à Tournai avant de reprendre en 1906 la *Taverne de la Régence* de son frère Eugène. Il fut également économe de l'U.H.R.L.B. jusqu'en 1919. Son fils Pierre reprend son établissement mais ne lui survit que d'une année puisqu'il décède en 1921 à 34 ans.

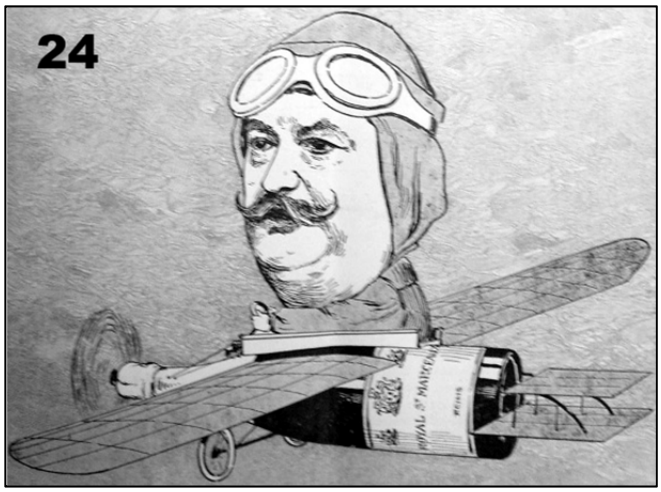

22
W. Charles STROBBE

- **Strobbe Eugène** (Bruxelles 1853 – Bruxelles 1916) : propriétaire de la *Taverne de la Régence*, place Royale qu'il remet en 1906 à son frère cadet Charles.




o **Tilmans Hyacinthe** ( ? 1839 - Bruxelles 1912) : Entamant un apprentissage de cinq ans dans une maison de draperie anglaise, il effectue régulièrement pour celle-ci des voyages en Europe, avant de s'installer, durant cinq autres années, à Paris, toujours dans la même branche d'activités. En 1874, Tilmans se sédentarise après son mariage et achète avec l'aide de sa femme, l'*Hôtel de la Poste*, rue Fossé-aux-Loups. Entré, en janvier 1905, au Comité de l'U.H.R.L.B., il en est élu président en 1911, en remplacement de Charles Smedt. Eligible au Sénat, il se porte candidat sur la liste des *Indépendants* sans être élu. Ses fils et petit-fils reprennent la gestion de l'hôtel jusqu'en 1920, date de sa fermeture définitive et son rachat par la *Banque du Nord*.

o **Van Rompaye Oscar** (Braine-le-Comte vers 1840-45 – Saint-Josse 1918) **:** issu d'une famille de marchands de spiritueux, concessionnaire pour la Belgique des champagnes Saint-Marceaux, Van Rompaye cultive une image de bon vivant, ripailleur et zwanzeur. Il fait partie des fondateurs du *Journal de la Cuisine*, qu'il rachète en 1890 et dont il fait gratuitement l'organe officiel de l'U.H.R.L.B. en 1893. Il cède la propriété du journal en 1908. Il a activement participé à l'organisation de la collectivité de l'Alimentation lors de l'Exposition universelle de Bruxelles 1897. Membre d'honneur de l'U.H.R.L.B., il participe assidûment aux travaux du Comité jusqu'au déclenchement de la première guerre mondiale. Il est aussi administrateur des *Glacières de Saint-Gilles*.



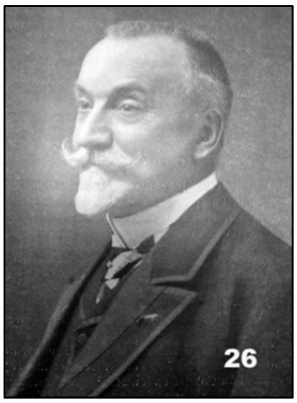




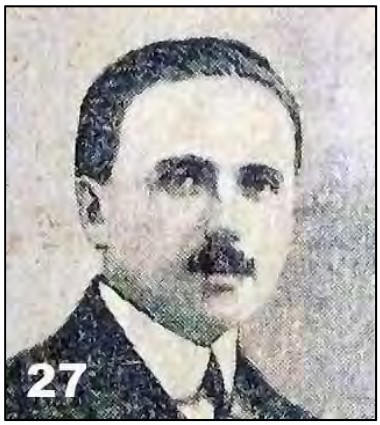
o **Verlinden Prosper** ( ? – Saint-Josse 1917) : Il fonde, en 1891, l'*Hôtel Cosmopolite* sur la place Rogier qui connaît, dès 1901, des agrandissements successifs grâce à son succès. Président d'honneur de plusieurs sociétés charitables de Saint-Josse, il y siège comme conseiller communal avant la Première guerre mondiale. D'abord vice-président de l'U.H.R.L.B., il devient président de la F.N.H.B. en 1912 jusqu'à son décès, durant la Première guerre mondiale. Ses beaux-fils, Navir, Delbecque et Wiser, continueront l'exploitation de l'établissement après son décès.

o **Walckiers Arthur** ( ? 1866 - Bruxelles 1923) : Créateur à Bruxelles de la *Brasserie flamande* et du *Café Universel*, il fut à la tête d'un véritable empire hôtelier en fondant également l'*Hôtel Cécil*, l'*Hôtel des Colonies* et l'*Automatique Nord* et en administrant la *Brasserie du Phénix* et l'*Hôtel Terminus* sur la place Rogier avec Jules et Pierre Grosfils. Riche amateur d'art, il présida aussi la société bruxelloise *La Phalange artistique*.

- **Wielemans Prosper** (Bruxelles 1850 – Bruxelles 1932) : Administrateur des *Brasseries Wielemans-Ceuppens* à Forest et de l'*Hôtel Métropole*, place de Brouckère, fondés, avec son frère Edouard (1852-1927), respectivement en 1875 et 1894. Il remplit les fonctions de commissaire auprès de la Compagnie de l'Exposition universelle de Bruxelles 1910. Il est également élu sénateur libéral de l'arrondissement Hasselt-Tongres-Maaseik (1919-1921).




- **Wielemans Léon** (Forest 1889 – Bruxelles 1972) : Fils de Prosper Wielemans, administrateur des *Brasseries Wielemans-Ceuppens* et de l'*Hôtel Métropole*, il devient échevin libéral des Travaux Publics de la commune de Forest dans les années 1930, avant d'en ceindre l'écharpe mayorale en avril 1940, à la mort de son prédécesseur. Il cèdera le mayorat en 1947 pour le reprendre en 1958 jusqu'en 1971. Ami de l'architecte Adrien Blomme, à qui il confie la construction de sa maison personnelle, rue Defacqz à Ixelles, c'est sous son administration, durant les années 1930, que le *Métropole* connaît un agrandissement et une modernisation importante dans le style Art Déco ainsi que la construction du cinéma du même nom, rue Neuve, toujours sous la houlette de Blomme. Il fait partie de la délégation de la F.N.H.B. qui visite durant plusieurs semaines les Etats-Unis en 1923, à l'occasion de l'organisation du congrès triennal de l'A.I.H. à New York. Il fut également nommé président de la Fédération nationale des Brasseurs en 1935.




- **Wiser Maurice** (Liège 1891 - 19?) : issu d'une famille d'hôteliers liégeois (son père Nicolas (Etterbrück (Luxembourg) 1860 – Liège 1942) fut président de l'Association des Hôteliers liégeois et sénateur libéral de l'arrondissement de Liège entre 1919-1921), Maurice Wiser suit des études supérieures en sciences économiques et commerciales à l'Ecole des Hautes Etudes et à l'Université de Liège. Il se trouve à la tête d'un véritable empire hôtelier à l'échelle nationale, au gré d'alliances matrimoniales, notamment. Il épouse Elsa, fille de Prosper Verlinden ce qui le pousse vraisemblablement à étendre ses activités, non seulement à Liège, mais aussi dans la capitale. Il occupe les postes d'administrateur du *Cosmopolite*, dès la fin des années 1920, et de *l'Hôtel Gallia et Britannique* de Bruxelles, de l'*Hôtel du Chemin de fer* à Liège et du *Balmoral* à Spa. Il est échevin libéral des Finances à Etterbeek dans les années 1930 et président de la section libérale locale. Il multiplie aussi les participations actives dans différents organes corporatifs : vice-président, puis président de la F.N.H.B. (1938-1946), délégué belge à l'A.I.H. et vice-président d'honneur de l'Association des Hôteliers-Restaurateurs du Pays de Liège. Il est le beau-frère de Jules Delbecque et de Nicolas Navir.

## Références des illustrations du répertoire biographique :

1. Eugène Antognoli :
   « Le Comité du concours du pâté de Bruxelles », supplément du *Journal de la Cuisine*, 1892, p.11.
2. Edouard Beaud :
   « Le Comité du concours du pâté de Bruxelles », supplément du *Journal de la Cuisine*, 1892, p.11.
3. Ernest Blondiau :
   *Pourquoi pas ?* du 23 novembre 1911, n°84, 2e année, p.499.
4. Jean Bonnetain :
   *Pourquoi pas ?* du 23 novembre 1911, n°84, 2e année, p.501.
5. Joseph Brégeot :
   *Pourquoi pas ?* du 23 novembre 1911, n°84, 2e année, p.500.
6. Nestor Catteau :
   *Bruxelles-Exposition. Organe officiel de l'Exposition de 1910*, tome 1, Rossel, Bruxelles, 1908, p.160.
7. Eugène Cavenaile :
   *Bruxelles-Exposition. Organe officiel de l'Exposition de 1910*, tome 1, Rossel, Bruxelles, 1908, p.129.
8. Pierre Cordemans :
   *Nos contemporains. Portraits et biographies des personnalités belges*…, Bruxelles, A. Breuer, 1904, p.267.
9. Jules Delbecque :
   *Fédération nationale de l'hôtellerie belge. 50ème anniversaire*, Bruxelles, C. Van Cortenbergh, s.d., p.45.
10. Maurice Devillers :
    *La Belgique hôtelière. Numéro du Centenaire*, Bruxelles, Maison de l'Industrie hôtelière, 1930, p.24.
11. Edouard Dremel fils :
    *Pourquoi pas ?* du 23 novembre 1911, n°84, 2e année, p.499.
12. Paul Frison :
    *La Belgique Hôtelière* du 1er août 1929, n°15, p.499.
13. Emile Gompel :
    *Fédération nationale de l'hôtellerie belge. 50ème anniversaire*, Bruxelles, C. Van Cortenbergh, s.d., p.45.
14. Albert Hanau :
    *La Belgique hôtelière. Numéro du Centenaire*, Bruxelles, Maison de l'Industrie hôtelière, 1930, p.25.
15. Léon Jussy :
    *La Belgique Hôtelière* du 1er août 1939, n°15, p.357.
16. Georges Marquet père :
    *Fédération nationale de l'hôtellerie belge. 50ème anniversaire*, Bruxelles, C. Van Cortenbergh, s.d., p.9.
17. Georges Marquet fils :
    *Fédération nationale de l'hôtellerie belge. 50ème anniversaire*, Bruxelles, C. Van Cortenbergh, s.d., p.45.
18. Louis Moyaerts :
    *La Belgique Hôtelière* du 1er novembre 1929, n°21, p.716.
19. Emile Pulinx :
    *La Maison belge de Nice. Rapport sur le premier exercice 1934-1935*, Nice, La Maison belge de Nice « Villa Belgica », s.d., p.6.
20. Charles Smedt :
    *La Belgique hôtelière. Numéro du Centenaire*, Bruxelles, Maison de l'Industrie hôtelière, 1930, p.23.
21. Pierre Strobbe :
    « Le Comité du concours du pâté de Bruxelles », supplément du *Journal de la Cuisine*, 1892, p.10.
22. Charles Strobbe :
    *Pourquoi pas ?* du 23 novembre 1911, n°84, 2e année, p.501.
23. Hyacinthe Tilmans :
    *Pourquoi pas ?* du 23 novembre 1911, n°84, 2e année, p.498.
24. Oscar Van Rompaye :
    Couverture du *Pourquoi pas ?* du 10 août 1911, n°69.
25. Prosper Verlinden :
    *La Belgique hôtelière. Numéro du Centenaire*, Bruxelles, Maison de l'Industrie hôtelière, 1930, p.24.
26. Prosper Wielemans :
    *Bruxelles-Exposition. Organe officiel de l'Exposition de 1910*, tome 1, Rossel, Bruxelles, 1908, p.161.
27. Maurice Wiser :
    *Le Soir* du 30 avril 1926, p.2.

# Annexe n°24 : Présidences des organes corporatifs hôteliers bruxellois et belges 1886-1940

**Présidents de l'Union des Hôteliers, Restaurateurs, Limonadiers de Bruxelles 1886-1940**

- **Pierre Cordemans (1886-1904)**
  Administrateur de l'*Hôtel Central*, place de la Bourse à Bruxelles.
- **Eugène Cavenaile (1904-1910)**
  Propriétaire de la *Taverne Saint-Jean*, rue Saint-Jean, de la *Taverne Saint-Jean*, boulevard Anspach à Bruxelles et de l'*Hôtel Saint-Jean Nord*, place Rogier à Saint-Josse.
- **Charles Smedt (1910-1911)**
  Propriétaire du *Grand Restaurant de la Monnaie*, rue Léopold à Bruxelles.
- **Hyacinthe Timans (1911-1912)**
  Propriétaire de l'*Hôtel de la Poste*, rue Fossé-aux-Loups à Bruxelles.
- **Eugène Antognoli (1912-1927)**
  Propriétaire de l'*Hôtel de l'Espérance*, place de la Constitution à Saint-Gilles.
- **Paul Frison (1927-1933)**
  Propriétaire de la *Taverne royale* dans les Galeries Royales à Bruxelles.
- **Léon Jussy (1933-1939)**
  Propriétaire du restaurant *Elite*, chaussée d'Ixelles à Ixelles.
- **Jules Delbecque (1940-195 ?)**
  Administrateur de l'*Hôtel Cosmopolite*, place Rogier à Saint-Josse.

**Présidence de la Fédération nationale des Hôteliers de Belgique 1904-1940**

- **Charles Smedt (1904-1911)**
  Propriétaire du *Grand Restaurant de la Monnaie*, rue Léopold à Bruxelles.
- **Hyacinthe Timans (1911-1912)**
  Propriétaire de l'*Hôtel de la Poste*, rue Fossé-aux-Loups à Bruxelles.
- **Prosper Verlinden (1912-1917)**
  Propriétaire de l'*Hôtel Cosmopolite*, place Rogier à Bruxelles.
- **Maurice Devillers (1919-1925)**
  Administrateur de l'*Hôtel Astoria*, rue Royale à Bruxelles.
- **Georges Marquet père (1925-1930)**
  Administrateur de la S.A. *Les Grands Hôtels belges*, société propriétaire, entre autres, du *Palace Hôtel* à Bruxelles.
  Il assume ensuite les fonctions – avant tout honorifiques – de « premier président » de la Fédération de 1930 à son décès en 1947.
- **Maurice Devillers (1930-1935)**
  Administrateur de l'*Hôtel Astoria*, rue Royale à Bruxelles.
- **Léon Jussy (1935-1938)**
  Propriétaire du restaurant *Elite*, chaussée d'Ixelles à Ixelles.
- **Maurice Wiser (1938-1946)**
  Administrateur de l'*Hôtel Cosmopolite*, place Rogier et de l'*Hôtel Gallia*, rue de la Charité à Bruxelles, de l'*Hôtel du Chemin de fer* à Liège et du *Balmoral* à Spa.

# Bibliographie

## 1. Sources

### *1.1. Sources manuscrites*

**Archives communales de Saint-Josse-ten-Noode**

- Archives Musée Charlier
  - Fonds Yvonne Dujaquier, n°8 : *Métiers et artisanat/Vie économique* – Dossier « Commerçants-Cabarets »
  - Commerces avant 1940.
- Bulletin communal 1880-1940.
- Registres de population 1876-1890-1900-1920-1930.

**Archives de l'hôtel Métropole – Bruxelles**

- *Hôtel Métropole. Société anonyme. Bruxelles. Constitution – Nominations – Fixation du siège social – Modifications aux statuts – Augmentation du capital*, Bruxelles, Imprimerie du Moniteur belge, 1937.
- Documents divers.

**Archives du Palais royal**

- Fonds Goffinet – *Correspondance entre le baron C.Goffinet et Léopold II – 1902 - 1903* : Farde Hôtel Royal.

**Archives de la Ville de Bruxelles**

- Bulletin communal 1880-1940.
- Fonds de la Police :
  - 220 : *Maisons de logements* :
    Demandes d'établissements - Enquêtes. 1880.
  - 228 : *Maisons de logements* :
    Demandes d'établissements - Enquêtes. 1887-88.
  - 235 : *Maisons de logements* :
    Demandes d'établissements - Enquêtes. 1900.
  - 236 : *Hôtels et maisons de logements – Laeken*: Contrôle du mouvement des voyageurs. 1920-21.
- Fonds Fauconnier :
  - Sociétés bruxelloises :
    - Boîte A-B : Bruxelles-Attractions.

        - Boîte N-Z : Touring-Club de Belgique
    - 10 : Sociétés commerciales
    - 56 : Enseignement spécial
    - 78 : Tourisme
    - 94 : Hôtels – Restaurants – Cafés

- Registres des patentes : années 1882 et 1892 – Sections I à XI.
- Registres de population : années 1856-1866-1876-1890-1900.
- Fonds de l'Instruction publique :
    - 1736 : *Ecole professionnelle d'Industrie Hôtelière* 1926-1935.
    - 2366 : Farde *Union syndicale des Hôteliers, Restaurateurs et Cafetiers de Bruxelles* – Cours pour chômeurs de l'Industrie des Hôtels, Restaurants et Cafés (1915-1916).
- Fonds des Travaux publics.
    - 110 : Hôtel de la Poste, rue Fossé-aux-Loups – Transformations intérieures (1906-1907)
    - 222 : Travaux du Grand Hôtel, boulevard Anspach (1875-1882)
    - 905 : Hôtel de la Poste, rue Fossé-aux-Loups – Transformations intérieures (1908)
    - 946 : Hôtel Central et théâtre de la Bourse, rue Auguste Orts et rue Paul Devaux – Construction (1884-1890)
    - 1330 : Hôtel de Cologne, rue de la Fourche – Agrandissements (1903-1909)
    - 3899 : Hôtel Mengelle, rue Royale : Destruction et reconstruction de l'hôtel Mengelle (1908-1910)
    - 11 426 : Hôtel de la Poste, rue Fossé-aux-Loups – Construction d'une annexe (1896)
    - 13 620 : Transformations des façades et intérieurs du Café et Hôtel de Paris, rue Léopold (1915-1916)
    - 16 863 : Hôtel de Bordeaux, rue du Midi – Modifications (1898-1908)
    - 25 436 : Grand Hôtel, boulevard Anspach – Transformations intérieures (1902-1920)
    - 29 695 : Grand Hôtel, boulevard Anspach – Construction de salles de bains (1923)

- 32 978 : Hôtel Central, rue Auguste Orts – Transformations (1917)
- 33 539 : Hôtel de Bordeaux, rue du Midi – Construction d'une annexe (1927)
- 34 304 : Hôtel de Bordeaux, rue du Midi – Transformations (1926-1927)
- 34 894 : Hôtel Gallia, rue de la Charité – Agrandissements (1928)
- 36 308 : Hôtel Gallia, rue de la Charité – Etablissement d'une enseigne lumineuse (1929)
- 85 772 : Hôtel Plaza, boulevard Adolphe Max – Construction (1924)

- Fonds des Propriétés communales :
  - 2377 : Grand Hôtel, boulevard Anspach (1881-1882)
  - 7998 : Dossier Mosnier – Grand Hôtel, boulevard Anspach (1874-1882)
  - 8047

- Dossiers des étrangers
  - Edouard Dubonnet – Marthe Steinkamm : n°18 235
  - Joseph Curtet-Hugon : n° 36 217

**Archives générales du Royaume**

- Ministère de la Justice - Police des étrangers : Dossiers individuels

Famille Antognoli :

- Eugène Antognoli : n° 231 609
- Camille Antognoli : n° 318 506
- Antoine Antognoli : n° 792 013
- Jules Antognoli : n° 195 543
- Henri Antognoli : n° 784 144
- Pierre Antognoli : n° 225 475

Famille Brégeot

- Joseph Brégeot : n° 339 873
- Lucien Brégeot : n° 518 772
- Amélie Brégeot : n° 701 765
- Louis Brégeot : n° 353 273
- Gabrielle Brégeot : n° 908 890
- Marie-Denise Brégeot : n° 353 447
- Félix Brégeot : n° 370 182
- Victor Brégeot : n° 423 246

- Edouard Dubonnet : n°508 589
- Edouard Gompel : n° 433 747

### *1.2 Sources orales*

Entretien du 5 novembre 2008 avec M. Pierre Vanbelle, administrateur de l'Hôtel Van Belle, chaussée de Mons 39 à Anderlecht (quartier de Cureghem).

### *1.3 Sources imprimées*

#### 1.3.1 Guides de voyage


- *Annuaire international des hôtels et du tourisme*, 1930.
- BAEDEKER, Karl, *Belgique et Hollande, y compris le Luxembourg. Manuel du voyageur*, Leipzig, K. Baedeker, 1869-1928. (5ème éd.)
- ID., *Belgium and Holland, including the Grand-Duchy of Luxemburg*, Leipzig, K. Baedeker, 1894. (11ème éd.)
- ID., *Belgien und Holland, nebst dem großherzogthum Luxemburg. Handbuch für Reisende*, Leipzig, K. Baedeker, 1888.
- ID., *Belgien und Luxemburg. Handbuch für Reisende*, Leipzig, 1930.
- *België en het Groothertogdom Luxemburg. Vademecum voor de reiziger*, Bruxelles, Dienst voor toerisme van België en het Groot-Hertogdom Luxemburg, 1939.
- *Belgique – Hôtels – Pensions – Restaurants 1940*, Commissariat Général du Tourisme, Bruxelles, 1939.
- *La Belgique circulaire – Guide Conty*, Paris, Office des Guides Conty, 1885.
- *Belgium – A practical guide. Grieben's guidebook*, Berlin-Londres, A. Goldschmidt, 1910.
- *Black's Guide to Belgium*, Londres, Adam and Charles Black, 1910.
- *Brussel en de voorsteden - Nieuwste gids*, Bruxelles, de Boeck, vers 1910.
- *Brüssel und seine Vorstädte – Praktischer Fürher*, Bruxelles, de Boeck, 1911.
- *Brussels and its environs – Handy Guide*, Bruxelles, de Boeck, vers 1910.
- *Brussels and the Grand Hotel, Bruxelles*, Vromant et Compagnie, [avant 1914].
- *Bruxelles – Brüssel – Brussel – Brussels*, Vromant et Compagnie, 1903.
- *Bruxelles et les faubourgs et l'exposition universelle de 1910 – Guide pratique* Bruxelles, A. de Boeck, 1910.
- *Bruxelles et ses faubourgs – Guide pratique illustré*, Bruxelles, A. de Boeck, vers 1910.
- *Bruxelles et son exposition. Guide officiel illustré remboursable*, Bruxelles, Emile Rossel, 1910.

- *Bruxelles. Souvenir du Grand Hôtel de l'Espérance*, Bruxelles, Antognoli frères, s.d. [avant 1914]
- *Bruxelles – Guide illustré*, Bruxelles, Librairie européenne C.Muquardt, [1883].
- COSYN A., MOINGIE L., *Guide du vélocipédiste aux environs de Bruxelles*, Bruxelles, Lebègue et Cie, [1894].
- DERIE L., *Exposition internationale 1897. Guide à Bruxelles et à l'exposition*, Bruxelles, Société belge de Librairie, s.d. [1897].
- DREMEL E., *Guide de Bruxelles et ses environs. – Souvenir des Hôtels de Belle-Vue et de Flandre*, Bruxelles, Ed. Dremel, 1888. [9ème éd.]
- *L'été en Belgique*, Edition de la « Compagnie Belge de la Propagande Internationale », Bruxelles, 1919 et 1922.
- *Exposition internationale de Bruxelles 1897, Bruxelles-Kermesse. Guide-souvenir*, Bruxelles, Imprimerie J.Janssens, s.d.
- *Exposition Universelle de Bruxelles 1935 – Guide officiel*, Bruxelles, Marcel Van der Donck, 1935.
- *Guide belge des hôtels et restaurants*, Bruxelles, 1910.
- *Guide en Belgique*, Paris, Agence commerciale en France des Chemins de fer de l'Etat belge, 1913. (4e édition)
- *Les Guides bleus – Belgique et Luxembourg*, Paris, Hachette, 1927.
- *Guide de Bruxelles et des principales villes de la Belgique*, Bruxelles, E. Lyon-Claesen, s.d. [1897]
- *Guide to Brussels and its environs*, Bruxelles, Office de Publicité, 1880.
- *Guide de Bruxelles et de Belgique – Souvenir du Grand Hôtel*, s.l.n.d. [1892]
- *Guide Castaigne. Bruxelles et les faubourgs*, Bruxelles, Guides Castaigne, 1897.
- *Guide de Bruxelles et ses environs. – Souvenir de l'Hôtel de Belle-Vue et de Flandre*, Bruxelles, Société anonyme de l'Hôtel, 1914. [35ème éd.]
- *Guide Castaigne. La Belgique à vol d'oiseau*, Bruxelles, éd. Castaigne, 1905.
- *Guide Englebert illustré – Belgique, Hollande et Grand-duché*, Ed. Monet et L. Groetaerts, 1905. [ne donne pas d'hôtels – pneus Englebert]
- *Guide Englebert illustré – Belgique, Hollande et Grand-duché*, Ed. Monet et L. Groetaerts, 1906.
- *Guide de l'étranger dans Bruxelles et ses environs*, Bruxelles, Kiessling, 1884.
- *Guide Europa - Annuaire Statistique du tourisme et d'informations*, Bruxelles, Agence Havas, 1930-31.

- *Guide européen des Hôtel et du Tourisme*, Bruxelles, 1935.
- *Guide gourmand – Belgique – Luxembourg*, Bruxelles, Rozez, 1935.
- *Guide gourmand et Carte gastronomique – Belgique et Luxembourg*, s.l., Club de la bonne Auberge, 1939.
- *Guide Grieben – La Belgique. Guide pratique*, Berlin-Londres, A.Goldschmidt – Agence Dechenne, 1911-1912.
- *Guide des Hôtels de la Belgique*, Bruxelles, Ligue de Propagande pour attirer les visiteurs étrangers, s.d.
- *Guide des Hôtels de la Belgique*, Bruxelles, Ligue de Propagande pour attirer les visiteurs étrangers, s.d. [avant 1914]
- *Guide illustré à Bruxelles*, Société belge de librairie, Bruxelles, vers 1902-1905.
- *Guide illustré de Belgique et l'Exposition*, Bruxelles, Les Guides belges illustrés, 1910.
- *Guide illustré de poche. Itinéraire dans Bruxelles. Renseignements* pratiques, Bruxelles, Rossel, 1910.
- *Guide Joanne – Belgique et Hollande*, Paris, Hachette, 1894.
- *Guide Joanne – Belgique et Hollande*, Paris, Hachette, 1910.
- *Guide Michelin pour la Belgique*, Bruxelles, Michelin, 1904.
- *Guide Michelin. Belgique, Hollande, bords du Rhin, 1910*, Bruxelles, Michelin, 1910.
- *Guide Michelin – Belgique – Luxembourg – Pays Rhénans 1922*, Bruxelles, Michelin, 1922.
- *Guide Michelin – Belgique – Luxembourg – Pays Rhénans – Sud de la Hollande 1934-35*, Bruxelles, Michelin, 1934.
- *Guide Michelin – Belgique – Luxembourg –Hollande 1938-39*, Bruxelles, Michelin, 1938. (22$^{e}$ édition)
- *Guide des plaisirs de Bruxelles*, Paris, s.d. [vers 1910]
- *Guide officiel des hôtels*, Bruxelles, Oblut, 1934.
- *Guide Rose. Indicateur illustré du visiteur. Bruxelles et son exposition universelle et internationale en Belgique*, BruxellesGots, 1910.
- *Guide Taride de la Belgique et du Luxembourg*, Paris, Cartes Taride, 1936.
- *Guide-Tarif des Hôtels de Belgique*, Bruxelles, F.N.H.B., s.d. [après 1918]
- *Guide-Programme officiel de la Quinzaine des étalages – 25 mars au 12 avril 1925*, Bruxelles, Société-Bruxelles-Attractions, 1925.
- *Guide Troisamis – Le Nord et l'Est de la France – La Belgique – Le Luxembourg*, Propagande touristique, historique et commerciale, Mézières-Charleville, c.1934.

- *Guide Vert – Belgique – Grand Duché*, Bruxelles, Action catholique des hommes, 1938.
- *Guide Vert – Belgique – Grand Duché*, Bruxelles, Action catholique des hommes, 1939.
- *Handbook to Belgium and the battlefields*, Londres, Ward, Lock and Co, c.1925. (6è éd.)
- HENRY O., *Le Guide du Touriste en Belgique*, Editions générales, Bruxelles, 1927 (5è éd.)
- ID., *Le Guide du Touriste en Belgique*, Editions générales, Bruxelles, 1931 (9è éd.)
- ID., *Le Guide du Touriste en Belgique et Grand-duché du Luxembourg*, Editions générales, Bruxelles, 1932**.** (10è éd.)
- ID., *Le Guide du Touriste en Belgique*, Editions générales, Bruxelles, 1928 (6è éd.)
- *Les Hôtels de la France – Colonies et étranger – 1920*, Paris, Syndicat général de l'Industrie hôtelière de Paris « Les Hôteliers français », patronné par la Chambre nationale de l'Hôtellerie française, [1920]
- *Hotels in Belgium 1930*, Bruxelles, Conseil Supérieur du Tourisme, 1930.
- *The Hotels of Europe*, Londres, Henry Herbert, 1881.
- *Indicateur officiel des hôtels de Belgique 1928*, Bruxelles, Conseil Supérieur du Tourisme, 1928.
- JOANNE P., *Belgique – Guide Diamant*, Paris, Coll. des guides Joanne, 1890.
- LAGYE G., *Hôtel Métropole – Bruxelles*, Bruxelles, Imprimerie J.-E. Goossens, 1894.
- LEGUET S., *Belgium illustrated. The English Visitor's Guide*, The Darley Tourist Guides, Craydon (Surray), 1911.
- ID., *Belgium illustrated. The English Visitor's Guide*, The Darley Tourist Guides, Craydon (Surray), 1912.
- *Liste-Tarif d'hôtels, de pensions et de restaurants de Belgique*, Paris, Office des chemins de fer et de la marine de l'Etat belge, 1923.
- MONMARCHE M. (ss dir.), *Belgique – Guides bleus*, Paris, Hachette, 1920.
- MULLER A., *Guide social de la Belgique*, Paris-Louvain, 1911.
- *Nord de la France – Belgique*, Paris, Guide Tholier, 1934.
- Office belgo-luxembourgeois du tourisme, *renseignements sur les villes de Belgique et du Grand-duché de Luxembourg*, Bruxelles, Oblut, 1934.
- *Officiële gids en plan van de wereldtentoonstelling van Brussel 1935*, Bruxelles, Marcel Van der Donck, 1935.
- *Programme de voyages d'hiver et de printemps. Saison 1926-1927*, Thomas Cook and Sons, Paris, s.d.
- *Reise – und Hotelführer. Belgien 1929*, Bruxelles, Conseil Supérieur du Tourisme, 1929.

- REMICH J., *Guide pratique de la Belgique*, Bruxelles, Deboecq, s.d. [1920]
- SCHELLER E., *A travers Bruxelles et son exposition. Guide pratique de l'étranger*, Bruxelles, Guides Scheler, 1910.
- *Souvenir du Grand Hôtel. Guide de Bruxelles et de ses environs*, s.l., 1903.
- STEEL B., *Let's visit Belgium*, New York, Jules Messner Inc., 1938.
- *The stranger's guide to Brussels and its environs*, Bruxelles, Kiessling, 1884. (9e édition).
- *The traveller's handbook for Belgium and the Ardennes*, Londres, Thomas Cook and Son, 1913.
- *Trois jours à Bruxelles, Bruxelles, Librairie Kiessling et Cie, 1924. [XXXIe éd.]*
- *Voyage en Belgique – Bruxelles et Anvers – Livret I*, Bruxelles, Ligue belge de propagande pour attirer les visiteurs étrangers, s.d. [1910]
- *Voyage en Belgique – Le Littoral – A travers les Flandres historiques – Livret II*, Bruxelles, Ligue belge de propagande pour attirer les visiteurs étrangers, s.d. [1910]
- *Voyage en Belgique – La vallée de la Meuse – Les Ardennes – Livret III*, Bruxelles, Ligue belge de propagande pour attirer les visiteurs étrangers, s.d. [1910]
- *Voyage en Belgique*, Bruxelles, Oblut, 1934.
- *Une semaine au Pays Noir. Guide official illustré –Exposition de Charleroi 1911*, Eugène Van Lier, Charleroi, 1911.
- *Vacances en Belgique 1934*, Bruxelles, Office Supérieur du Tourisme, 1934.
- *Vade-mecum du voyageur et du touriste en Belgique*, Bruxelles, Edmond Scheler éditeur, 1904.
- *Vade-mecum Scheller – A travers la Belgique*, Bruxelles, Edmond Scheler éditeur, 1910.

### 1.3.2 Récits de voyage

- COULOUMA J. « Voyage en Belgique, au Luxembourg et aux Pays-Bas », extrait du *Bulletin de Pharmacie du Sud-est*, 1932.
- DE BODEN D., *Petit voyage en Belgique – Impression d'un touriste*, Paris-Tournai, Casterman, 1889.
- DE MEYER F., *Reisje door België*, Steenbrugge, A.-J. Witteryck, 1931.
- DESCHAMPS Ph., *Impressions de voyage aux pays des Blondes et à l'Exposition de Bruxelles de 1910*, Paris, A. Lemerre, s.d.

- GEORGE M. M. et BEAN I.M., *A little journey to Holland, Belgium and Denmark*, Chicago, A.Flanagan Company, 1931.
- GRAVES Ch., *Gone abroad. A lightning tour of the principal cities and watering places of Belgium and Germany*, New York, E.D.Dutton et Co, 1932.
- HOLLAND C., *Things seen in Belgium*, Londres, Seeley, Service and co, 1930.
- LEDIEU A., *Un mois à Bruxelles. Impressions et souvenirs d'un touriste*, Bruxelles, J.Lebègue, 1905.
- ID., *Les villes de Belgique. Souvenirs et impressions de voyage d'un touriste*, Paris, Jouve et Cie, 1912.
- LENZ L., *Mon voyage d'études en Belgique et en France – octobre 1912-mars 1913*, Cassel, Carl Victor, 1914.
- LE ROY N., *Impressions de voyage de trois Lillois*, Paris, Dentu, 1875.
- MELLOY C., *Voyages sans Baedeker*, Bruxelles, éditions de Belgique, 1936.
- MIRBEAU O., *La 628-E8*, Paris, éd. Fasquelle, 1907.
- *Mon dimanche d'hiver à Bruxelles*, Bruxelles, V.Gielen, 1915.
- MORAND P., *Conseils pour voyager sans argent*, Paris, Emile Hazan et Cie, 1930.
- MORICE Ch., *L'esprit belge*, Bruxelles, Georges, Balat éd., 1899.
- XENIER T.R., *A motor tour and Belgium and Germany*, Londres, Mills and Boon, 1913.

### 1.3.3 Littérature

- BAUDELAIRE C., *Pauvre Belgique*, Paris, éd. Louis Conard, 1953.
- BERTRAND L., *Souvenirs d'un meneur socialiste*, Bruxelles, Maison Nationale d'Edition « L'Eglantine », 1927.
- BILLEN L.E., *L'arbre de notre famille*, s.l.n.d. [c.1990]. (Souvenirs familiaux de l'auteur, abordant, notamment, l'existence de son grand-père, Rémy Billen, propriétaire avant 1914 de l'Hôtel Derby, chaussée de Tervueren à Etterbeek.
- BONNERY G., *Feuilles de route en Belgique*, Paris, H. Oudin, 1904.
- COUROUBLE L., *La maison espagnole – Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, Bruxelles, Lebègue, 1904.
- DAUDET L., *Vingt-neuf mois d'exil*, Paris, Grasset, 1929.
- DESTREE J., *Journal 1882-1887*, Bruxelles, Académie royale de Langue et Littérature française, 1995.

- FREDDY G., *Bruxelles-Inconnu. Etudes vécues*, Wavre, Librairie contemporaine, 1904 (tome 1).
- LASSERRE J., *Maisons pour les passants*, Paris, Fayard, 1939.
- SAEY M., *Les dessous de Bruxelles*, Bruxelles, E. Dujardin, 1908.
- SIMENON G., *Le locataire*, Paris, Gallimard, 1934. (coll. Folio policier, 1998.)
- ID., *Pedigree et autres romans*, Gallimard, collection La Pléiade, 2009. [écrit en 1940]

#### 1.3.4 Journaux-Périodiques

- *Fédération nationale de l'hôtellerie belge. 50ème anniversaire*, Bruxelles, C. Van Cortenbergh, s.d. [1954-1955]
- *Le Journal de la Cuisine. Organe officiel de l'Union syndicale des cafetiers, hôteliers, restaurateurs de l'agglomération bruxelloise :* 1889-1923. Rebaptisé en 1923 :
- *La Belgique hôtelière* 1923-1940.
- *La Belgique hôtelière. Numéro du Centenaire*, Bruxelles, Maison de l'Industrie hôtelière, 1930.
- *Bruxelles et l'Exposition universelle 1910 avril-novembre et les neuf provinces – Monuments, sites pittoresques, paysages, plages et villes d'eaux*, Bruxelles, éd. spéciale de la *Revue internationale*, édité sous le patronage du Touring Club de Belgique, 1910.
- *Bulletin du Touring Club de Belgique* 1895-1914.
- *En Belgique. Tourisme-curiosités-divertissements.* Bimensuel de l'a.s.b.l. « Belgique-Attractions » 1936-1938.
- *Création 1940.* Revue officielle mensuelle de l'Amicale Hôtelière, n°1, 15 avril 1940.
- *Le Globe Trotter. Journal des voyages, aventures, explorations, etc.* 1902-1905.
- HOREMANS F., « Depuis un demi-siècle, le Palace domine la place Rogier » in *La Revue de Bruxelles*, février 1960, pp.197-204.
- R.M., « La construction d'un grand hôtel au XXe siècle – le Palace-hôtel » dans *L'Emulation*, n°s 8-9, 1909, pp.61-62 et pp.76-78.
- MAUFRAS S., « Problèmes d'à présent – Les grands hôtels du centre de Bruxelles » in *Clarté*, n°5, mai 1930, pp.1-4.
- *Le Monde Voyageur. Journal consacré aux intérêts des voyageurs et des bons hôtels.* 1887 et 1895-1899.
- *Pourquoi pas ?*
  - N°69 du 10 août 1911, pp.257-259 : « M. Van Rompaye biographié par lui-même ».

  - N°84 du 23 novembre 1911 : « Numéro spécialement consacré à l'Exposition culinaire ».
  - N°182 du 9 octobre 1913, pp.1243-1244 : « Alfred Mabille ».
- *Le Petit Bleu* du 21 février 1913, p.2.
- *Le Soir 1887-1940.*
  - 31 janvier 1901, p.3 : « Nos hôtels modernes »
  - 3 septembre 1909, p.1 : « L'inauguration du Palace-Hôtel »
  - 30 janvier 1909, p.1 : « Les poussières des villes » (Construction de l'hôtel Astoria).
  - 12 juin 1921, p.1 : « « Pour les touristes »
  - 30 octobre 1924, p.2 : « Dans l'industrie hôtelière. L'ouverture des cours de l'Ecole professionnelle »
  - 26 au 30 avril 1926 : « Les hôteliers américains en Belgique »
  - 13 mars 1933, p.4 : « Projets pour la saison 1933 »
  - 6 mai 1933, p.6 : « Le tourisme et l'industrie hôtelière. Une conférence de M. Pulinx »
  - 8 septembre 1933, p.1 : « Bilan de la saison touristique »
  - 29 mars 1935, p.5 : « Avons-nous une politique du tourisme ? »
  - 22 juin 1935, p.2 : « L'activité de l'Office belgo-luxembourgeois de Tourisme »
  - 28 mai 1935, p.1 : « Deuxième nuit féérique »
  - 25 juin 1935, p.2 : « L'industrie hôtelière belge va être dotée d'un statut légal »
  - 9 mars 1936, p.7 : « Chez les hôteliers »
  - 23 juin 1936, p.2 : « Le Ciel enchanté »
  - 2 juillet 1936, p.5 : « Chez les restaurateurs »
  - 27 juillet 1937, p.5 : « La saison touristique est ouverte »
  - 13 au 18 février 1938 : « Pour le développement du tourisme étranger en Belgique »
  - 21 janvier 1939, p.2 : « Le personnel hôtelier proteste »
  - 3 juin 1939, p.3 : « Nouvelles judiciaires : les irrégularités de l'OBLUT »
  - 10 juin 1939, p.5 : « Au tribunal correctionnel de Bruxelles » (Procès Pulinx)
  - 6 janvier 1957, p.7 : « De « Bruxelles-Kermesse au « Vieux-Bruxelles »
- « Le souvenir de Georges Marquet, consul général de principauté de Monaco » in *Revue de Bruxelles*, n°44, septembre-octobre 1961, pp.191-193.
- *La Prévoyante. Organe officiel de la Prévoyante de l'industrie hôtelière – Union professionnelle du personnel d'hôtel en général.* 1936.
- *Villégiature – Société coopérative. Bulletin périodique*, 1904 (Première année).

### 1.3.5 Littérature professionnelle hôtelière


- *Annuaire de la « Genevoise ». Société internationale des Employés d'hôtels et de restaurants 1912-1913*, Dresde, 1913.
- *Annuaire de l'Union Syndicale des Hôteliers, Restaurateurs et Limonadiers de l'agglomération bruxelloise.* Statuts – Compte-rendu des travaux du Comité pendant les exercices de guerre 1914-1918. Liste des membres, Bruxelles, 1919.
- *Annuaire de l'Union Syndicale des Hôteliers, Restaurateurs et Limonadiers de l'agglomération bruxelloise.* Compte-rendu des travaux du Comité pendant l'exercice 1919. Liste des membres, Bruxelles, 1920.
- AVENEL, G. (vicomte d'), *Le mécanisme de la vie moderne*, Paris, Armand Colin, 1905. (5ème série : Les grandes hôtelleries – La Bourse – Les transports urbains – (omnibus, tramways, métropolitains) – Porcelaines et faïences – Tapis et tapisseries)
- BOURSEAU M., *Traité pratique d'industrie hôtelière. Equipement-Gestion-Administration*, Paris, Flammarion, 1955.
- *Ecole professionnelle d'Industrie hôtelière. Rapport sur le programme et le fonctionnement de l'Ecole d'Industrie hôtelière : année scolaire 1924-1925 – Application intégrale du cours de 1ère année*, Bruxelles, 1925.
- FABRE A., GUIARD E., *Technologie de l'employé d'hôtel*, Tarbes, E.Guiard, 1921.
- GAUTIER M., *L'hôtellerie. Etude théorique et pratique*, Paris, Librairie Dalloz, 1932.
- JURISSE L., *Le rôle de l'industrie hôtelière dans la reconstitution nationale*, Bruxelles, Librairie Albert Dewit, 1919.
- LEOSPO L., *Traité d'Industrie Hôtelière*, Paris, Flammarion, 1931.
- LEVY M., *L'hôtelier et sa clientèle*, Paris, Arthur Rousseau, 1913.
- LOBET E., *La formation du personnel de l'Industrie hôtelière*, IIe journée – Congrès des hôteliers – Tiré-à-part de la Belgique Hôtelière, Bruxelles, 1938.
- LUST A., WIEMERT G., *L'électricité au service de l'hôtelier-restaurateur et de la grosse cuisine en général*, Uccle, 1934.
- MEILLON A., *L'œuvre de demain. Dans l'intérêt du Pays, l'industrie hôtelière française doit être une Industrie nationale. Il faut créer des Ecoles Hôtelières*, s.l., 1915.
- REAL C. et GRATEROLLE P., *L'industrie hôtelière*, Paris, Octave Doin, 1929. (Collection « Bibliothèque sociale des métiers »)
- SARKIES E. L., *The importance of the hotel industry*, Leiden, Eduard IJdo, 1934. (Thèse de droit défendue à l'Université de Leide, 1933.)

- SENECHAL H., *Traité de comptabilité hôtelière*, Paris, éd.Langlois, 1926.
- TRAVELLER A., FOUASSIER P., *Pour l'hôtelier et le restaurateur. Renseignements- Suggestions – Informations- Formules et Recettes pour tous les praticiens, employeurs et employés de l'hôtel et du* restaurant, Paris, Dunod, 1932.

### 1.3.6 Littérature professionnelle touristique

- *Annuaire du Touring-Club de Belgique*, Bruxelles, Touring Club de Belgique : 1898-1899-1914-1935-1938.
- *Bruxelles-Attractions – Rapports annuels*, 1886 – 1889 ; 1895 – 1896 ; 1898 ; 1900 – 1905 ; 1907 ; 1910 – 1911 ; 1922 – 1924.
- *Ce que le touriste trouve à l'Office belgo-luxembourgeois de tourisme. Organe national officiel*, Bruxelles, 1932.
- *Ligue belge de propagande pour attirer les visiteurs étrangers – Compte-rendu de l'Assemblée générale du 4 décembre 1912*, Bruxelles, 1912.
- *La Maison belge de Nice. Rapport sur le premier exercice 1934-1935*, Nice, La Maison belge de Nice « Villa Belgica », s.d.
- Office belgo-luxembourgeois du tourisme, *Premier rapport annuel comprenant la période du 1er mars au 30 septembre 1931*, Bruxelles, 1931.
- Office belgo-luxembourgeois du tourisme – O.B.L.U.T. – Organisme national officiel, *Troisième rapport annuel comprenant la période du 1er octobre 1932 au 30 septembre 1933*, Bruxelles, 1933.
- Office belgo-luxembourgeois du tourisme – O.B.L.U.T. – Organisme national officiel, *Cinquième rapport annuel comprenant la période du 1er octobre 1934 au 30 septembre 1935*, Bruxelles, 1935.
- SCHMITZ M., *Dictionnaire du tourisme en* Belgique, Bruxelles, Maison Larcier, 1948. (2ème éd.)
- WOLFF A., *Quarante ans de tourisme international (1898-1938) sous l'égide de l'Alliance Internationale de Tourisme*, Luxembourg, Editions du Touring Club luxembourgeois, 1938.

### 1.3.7 Législation


- VOETS E., MOYAERTS L., *La responsabilité de l'hôtelier et du restaurateur - Ses Origines, ses conséquences - Le privilège de l'hôtelier – Etude de doctrine de jurisprudence et de législation*, Bruxelles, Louis Vogels, 1909. (1ère éd.)
- LESPINEUX V., *Code des voyageurs, hôteliers et aubergistes*, Bruxelles, V. Lespineux, 1878. (2e éd.)
- *Les Pandectes belges. Inventaire du droit belge*, Bruxelles, Larcier, 1878-1940.
- *Pasinomie. Collection complète des lois, décrets, arrêtés et règlements généraux qui peuvent être invoqués en Belgique*, Bruxelles, Bruylant, 1880-1940.


### 1.3.8 Publications officielles


- *Commission nationale de la petite bourgeoisie – Séances d'enquêtes orales*, Bruxelles, Ministère de l'Industrie et du Travail, 1903-1904 (7 vol.).
- *Recensement de l'industrie et du commerce au 31 décembre 1910*, Bruxelles, Office de publicité, 1913-1921.
- « Le recensement de l'Industrie et du Commerce au 31 décembre 1930 » in *Revue du Travail*, t.VI, 1934, pp.719-771 et t.XI, 1935, pp.1329-1497.


#### o *Annexes au Moniteur belge : sociétés commerciales*


- S.A. le *Journal de la cuisine* à Bruxelles : 11 février 1889 - n°547 et 29 mars 1890 – n°827
- *Hôtel Léopold III* S.A. à Bruxelles, (devenue en 1936 *Hôtel Atlanta*) : 1934-1940.
- *Société belge pour l'exploitation d'hôtels et cafés-restaurants « Belghore »* S.A. à Bruxelles : 1927-1933.
- *Hôtel Bristol et Marine* S.A. à Bruxelles : 1929-1932.
- *Hôtels de Belle-Vue et de Flandre* S.A. à Bruxelles : 1898-1926.
- *Hôtel-Café-Restaurant Cecil* S.A. à Bruxelles : 1902-1940.
- *Central Hôtel* S.A. à Bruxelles : 1882-1940.
- *Compagnie foncière des grands hôtels* S.A. à Bruxelles : 1898-1900.
- *Compagnie internationale des grands hôtels* S.A. à Bruxelles : 1894-1915.
- *Société commerciale pour l'Exploitation d'Hôtels et Restaurants (Comexho)* S.A. : 1929-1940.
- *Compagnie belge pour l'Exploitation d'Hôtels* S.A. à Saint-Josse-ten-Noode : 1907-1940.

- *Grand Hôtel Cosmopolite de Bruxelles* S.A. à Saint-Josse-ten-Noode : 1920-1940.
- *Hôtels et Restaurants Les Croisades*, société coopérative à Bruxelles : 1929-1933.
- *Hôtel de l'Ermitage* S.A. à Bruxelles : 1935-1936.
- Société en nom collectif *Antognoli frères* à Saint-Gilles-lez-Bruxelles : 1888-1918.
  *Hôtel Espérance-Antognoli* S.A. à Saint-Gilles-lez-Bruxelles : 1918-1940.
- *Le Grand Hôtel* S.A. à Bruxelles : 1875-1936.
- *Les Grands Hôtels belges* S.A. à Bruxelles : 1907-1940.
- *Grand Hôtel et Café de Paris* S.A. à Bruxelles : 1907-1914.
- *Hotares – Hôtels-Tavernes-Restaurants* S.A. à Bruxelles : 1935-1940.
- *Le Grand Hôtel Restaurant catholique de Bruxelles*, s.p.r.l. à Bruxelles : 1935.
- *Hotresca* – Société coopérative à Bruxelles : 1917-1920.
- *Industrie hôtelière Lap, Van Veen et Kahn*, société en nom collectif à Saint-Gilles-Bruxelles : 1927-1931.
- *Wielemans*-Ceuppens, société en nom collectif à Forest-lez-Bruxelles : 1898-1922.
  *Hôtel Métropole* S.A. à Bruxelles : 1922-1940.
- *Grand Hôtel de l'Opéra* S.A. à Bruxelles : 1904.
- *La Régence – Compagnie hôtelière et immobilière* S.A. à Bruxelles : 1929.
- *Grand Hôtel G.Scheers* S.A. à Bruxelles : 1928-1940.
- *Immobilière de Wisele* S.A. à Bruxelles, devenue en 1937 *Hôtel Siru* S.A. à Bruxelles : 1932-1940.
- *Société belge hôtelière (Sobeho)* S.A. à Bruxelles : 1938-1940
- *Société générale d'hôtels* S.A. à Schaerbeek : 1905-1921.
- *Société hôtelière belge* S.A. à Bruxelles : 1923-1936.
- *Société hôtelière et immobilière de Belgique* S.A. à Bruxelles : 1925-1940.
- *Société d'industrie hôtelière et immobilière* S.A. à Bruxelles : 1929-1936.
- *Société pour l'exploitation de l'hôtel Terminus-Nord* S.A. à Bruxelles : 1910-1935, devenue *Hôtels Albert Ier et Terminus à Bruxelles* S.A. à Bruxelles : 1935-1940.
- *Hôtels et pensions Welcome*, société coopérative à Bruxelles : 1924-1934.
- *Wiltcher's Hotel* S.A. à Bruxelles : 1909-1940.
- *Société en nom collectif Geisler et Cie* – Constitution : n°741 du 15 avril 1885.

o ***Annexes au Moniteur belge A.S.B.L.***

- N°555 du 1er juillet 1923 : « Société Bruxelles-Attractions » à Bruxelles – Statuts.
- N°246 du 2 avril 1927 : « Mutualité hôtelière de Belgique » à Bruxelles – Statuts.

- N°1368 du 8 juillet 1939 : « Union syndicale des Hôteliers, Restaurateurs et Limonadiers de Bruxelles » à Saint-Josse-ten-Noode – Constitution.

### 1.3.9 Chroniques bruxelloises


- CHRISTINE, *Au fil des jours - Chronique bruxelloise de 1908-1909-1910*, Bruxelles, Rossel, 1911-1912.
- DIERICKX de TEN HAMME J., *Souvenirs du vieux Bruxelles*, Bruxelles, Rossel, 1890.
- DUPRET G., *Les origines de l'Exposition de Bruxelles 1910*, Bruxelles, Librairie Albert Dewit, 1911.
- FISCHER F., *Bruxelles d'autrefois*, Bruxelles, éditions Labor, 1941.
- GARNIR G., *Souvenir d'un journaliste*, Bruxelles, 1959.
- GUISLAIN A., *Découverte de Bruxelles*, Bruxelles, L'Eglantine, 1930.
- *Livre d'Or des Expositions Internationales – Bruxelles 1910*, Bordeaux, Imprimeries Gougnou, 1910.
- MARTIN E., *Souvenirs de la vie bruxelloise 1890-1930*, s.l.s.d. [document dactylographié c.1955-1956 – Bibliothèque Royale Albert I$^{er}$]
- DREZE G., *Bruxelles-Exposition. Moniteur officiel de l'Exposition universelle et internationale de Bruxelles 1910*, Bruxelles, 1907-1910.
- *L'Exposition de Bruxelles. Organe officiel de l'exposition universelle et internationale de Bruxelles 1910,* Bruxelles 1908, 1910.
- OSTA (d') J., *Mémoires candides d'un Bruxellois ordinaire*, Bruxelles, Paul Legrain, 1984. (1$^{ère}$ édition).
- QUIEVREUX, L., *Dictionnaire anecdotique de Bruxelles,* Bruxelles, éditions Nelis, 1966.
- ID, *Mes mille et uns Bruxelles. Types – Métiers – Zwanze*, Bruxelles, L. Quiévreux, 1961.
- ID, *Bruxelles, notre capitale. Archéologie – Folklore – Histoire*, Editions PIM-Services, 1951.
- SERVAIS F., *Souvenirs de mon vieux Bruxelles*, Bruxelles, Canon-Editeur, 1965, 2t.
- TEMPELS P., *Bruxelles. Choses à faire*, Bruxelles, Larcier, 1920.
- VANDER HEYDE P., *Bruxelles vivant*, Bruxelles, Compagnie internationale de Publicité Littéraire et Artistique, 1915.
- VAN MELKEBEKE J., *Imageries bruxelloises*, Liège-Paris, Les Humoristes, 1943.
- VERHAVERT C., *Types bruxellois*, Bruxelles, Librairie Vanderlinden, [1937].

- VIERSET A., *Légendes de Bruxelles et du Brabant*, Agence Havas, [1930's]. Offert par *Les Grands Hôtels Européens.*

### 1.3.10 Divers

- *Annuaire de commerce Mertens et Rosez 1882-1939.*
- *Agenda illustré de la ménagère*, Bruxelles, Journal de la Cuisine, 1910-1914.
- COLLIN F., *Rapport concernant les classes moyennes, artisanales et commerçantes*, Bruxelles, Imprimerie du Moniteur Belge, 1937.
- COPPIN L., *Répertoire des sociétés par actions fonctionnant en Belgique et des principales sociétés étrangères : documents officiels*, Bruxelles, L'Economiste, 1896.
- FRERE L., *Etude historique des sociétés anonymes belges*, Bruxelles, Desmet-Vertenieu, s.d. (2 vol.).
- FRANCISQUE-MICHEL et FOURNIER É., *Histoire des hostelleries, cabarets, courtilles et des anciennes communautés et confréries d'hôteliers, de taverniers, de marchands de vin, etc.*, Paris, Adolphe Delahays, 1859. (2t.)
- LAROUSSE P., *Grand dictionnaire universel du XIXe siècle*, Paris, Administration du Grand Dictionnaire Universel, 1865-1878 (17 vol.).
- *Rapport sur l'activité de la section des Classes Moyennes de 1899 à 1906*, Bruxelles, Ministère de l'Industrie et du Travail, Office des Classes Moyennes, 1907.
- *Le Recueil financier : annuaire des valeurs cotées aux bourses de Belgique*, Bruxelles, Bruylant, 1892-1958.
- *Répertoire des Sociétés par actions*, Bruxelles, L'Economiste, 1896 [2e édition].
- SAINT-FERREOL A., *Les proscrits français en Belgique ou la Belgique contemporaine vue à travers l'exil*, Paris, Armand Chevalier, 1871.
- *La situation des industries en Belgique en février 1919, après les dévastations allemandes*, Bruxelles, Ministère de l'Industrie, du Travail et du ravitaillement, 1919.
- VAN ROMPAYE O., *Les concours du* Journal de la Cuisine. *Tome I : Les mémoires primés en 1890*, Bruxelles, O. Van Rompaye, 1902.
- ID., *Les concours du* Journal de la Cuisine. *Tome II* : *Le budget annuel de l'employé à 1800 francs. Quatre mémoires primés en 1902*, Bruxelles, O. Van Rompaye, 1903.

## 2. Travaux

### *2.1 Dictionnaires et ouvrages de synthèse*


- *La Belgique active*, Bruxelles, H.Willems, 1931-34.
- *Biographie nationale*, Bruxelles, Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, 1866-1986.
- *La Chambre des Représentants en 1894-1895*, Bruxelles, Société belge de Librairie, 1896.
- DEPAEPE J.-L., *Le Parlement belge 1831-1894. Données biographique*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 1996.
- HASQUIN H. (ss dir.), *Dictionnaire d'histoire de Belgique : les hommes, les institutions, les faits, le Congo belge et le Ruanda-Urundi*, Bruxelles, Hatier, 2000.
- JACQUET-LADRIER F. (ss dir.) *Dictionnaire biographique namurois*, Namur, Société royale « Sambre et Meuse » – Le Guetteur wallon, 1999.
- JAUMAIN S., *Industrialisation et sociétés. La Belgique (1830-1970)*, Paris, Ellipses, 1998.
- KURGAN G. (ss dir.), *Dictionnaire des patrons. Les hommes, les entreprises, les réseaux*, Bruxelles, De Boeck, 1996.
- LEFEBVRE G., *Biographies tournaisiennes XIXe-XXe siècles*, Tournai, Archéologie industrielle de Tournai, 1990.
- LEBOUTTE, R., PUISSANT J., SCUTO D., *Un siècle d'histoire industrielle : Belgique, Luxembourg, Pays-Bas. Industrialisation et sociétés 1873-1973*, Paris SEDES, 1998.
- *Le Livre bleu. Recueil biographique 1950*, Bruxelles, Larcier, s.d.
- MOMMEN A. *The Belgian economy in the twentieth Century*, Londres -New York, Routledge, 1994.
- *Nos contemporains. Portraits et biographies des personnalités belges ou habitant en Belgique connues par l'œuvre littéraire, artistique ou scientifique, ou par l'action politique, par l'influence morale ou sociale*, Bruxelles, A.Breuer, 1904.
- *Nouvelle biographie nationale*, Académie royale des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, 1988-2010.
- OSTA J. (d'), *Dictionnaire historique et anecdotique des rues de Bruxelles*, Bruxelles, Legrain, 1986.
- *Le Parlement belge 1930*, Bruxelles, Kryn, s.d.

- REY A. (ss dir.), *Dictionnaire culturel en langue française,* Paris, Dictionnaire Le Robert, 2005. (4v.)
- VAN MOLLE P., *Le Parlement belge 1894-1969*, Bruxelles, Parlement belge – Chambre des Représentants, 2003.

### *2.2 Travaux sur le monde Horeca*

- ARBER A., PIZAM A., « Some determinants of urban hotel location: the tourists' inclinations » in *Journal of travel Research,* vol.15, n°3, 1977, pp.18-22.
- ASCHER F., COHEN J.-L., AUVUY J.-C., *Luxe, habitat, confort : les références hôtelières – Rapport de recherche*, Institut français d'urbanisme – Université Paris VIII, 1987.
- ASHWORTH G. J., « Accommodation and the historic city » in *Built Environment*, vol.15, n°2, 1989, pp.92-100.
- BATTILANI P., « Des grands hôtels aux entreprises familiales : la transition vers le tourisme de masse dans les pays de la Méditerranée » in *Entreprises et Histoire*, n°47, juin 2007, pp.26-43.
- BAUM J. A.C., « The changing basis of competition in organizational populations: the Manhattan hotel industry, 1898-1990 » in *Social Forces*, vol.74, n°1, 1995, pp.177-204.
- BAUM J. A.C., INGRAM P., « Chain affiliation and the failure of Manhattan hotel 1898-1980 » in *Administrative Science Quarterly*, vol.42, n°1, pp.68-102.
- BAUM J. A.C., HAVEMAN H. A., « Love thy neighbor? Differentiation and agglomeration in the Manhattan hotel industry, 1898-1990 » in *Administrative Science Quarterly*, 42, 1997, pp.304-338.
- BETHUNE K., « Auberges et chambres meublées : l'hébergement des émigrés français à Bruxelles en 1793 et leur répartition dans la ville » dans *Espaces et parcours dans la ville. Bruxelles au XVIIIe siècle,* Bruxelles, éditions de l'Université de Bruxelles, 2007, pp.159-180.
- BRUCKEN C., « In the public eye: women and the American luxury hotel » in *Winterthur Portfolio,* vol.31, n°4 – Gendered spaces and aesthetics, 1996, pp.203-220.
- BRULS W., VAN HOOF D., *Grand Hotels van de Benelux*, Amsterdam, De Bataafsche Leeuw, 1991.

- BRUSTON M., DUHAMEL P., « Les Grands Hôtels, témoins de l'histoire du tourisme. Le Splendid et Royal Hôtel à Saint-Gervais-les-Bains (Haute-Savoie) » in *Mappemonde*, vol.59, n°3, 2000, pp.5-9.
- *Les Cahiers de la Fonderie – Service compris. Hôtels. Restaurants. Cafés*, n°18, juin 1995.
- CONSTANDT M., « Invloed van Waals en Brussels kapitaal op de Oostende hotelsector voor W.O.I » in *Revue belge d'histoire contemporaine*, 14, 3-4, 1983, pp.403-420.
- DELOS F., *Herbergen en hun betekenis. Brugge 1830-1914*, Mém. Lic. R.U.G., 1988.
- DENBY E., *Grand Hotels. Reality an illusion: an architetcural and social history*, Londres, Reaktion Books, 1998.
- *Droit hôtelier et économie touristique en Europe*, Deurne, éditions Continental Puplishing, 1996.
- FAURE A., LEVY-VROELANT C., *Une chambre en ville. Hôtels meublés et garnis à Paris 1860-1990*, Paris, Créaphis, 2007.
- GAMBER W., « Away from home. Middle-Class Boarders in the Nineteenth-Century city » in *Journal of Urban History*, vol.31, 2005, pp.289-305.
- ID. « Lodging, boarding, and rooming houses » in *Encyclopedia of American Urban History*, Sage Publications, 2006.
- GAULIS L., CREUX R., *Pionniers suisses de l'hôtellerie*, Paudex, éditions Fontainemore, 1975.
- GAUTIER M., *L'industrie hôtelière*, Paris, PUF, collection « Que sais-je ? », 1970.
- HAMAIDE C., *La problématique des hôtels à Bruxelles*, Bruxelles, éd. Iris – Bres, 1992.
- HILSON D., « Cabarets et hôtels bruxellois d'autrefois » in *Le Folklore brabançon*, n°215, octobre 1977, pp. 213-253.
- HOFMAN P., *De herbergier(ster) te Gent (1890-1910). Sociale studie van een beroepsgroep*, Mém. Lic., Histoire, RUG, 1981.
- JOSEPH M., *Douces nuits. Les enseignes hôtelières à Spa*, Spa, Editions du Musée de la Ville d'Eaux, 2005.
- JOURDAIN V., *L'hôtel Bellevue – 1776-1905. Précurseur de l'hôtellerie de luxe à Bruxelles*, coll. Studia bruxellae n°5, Bruxelles, Archives de la Ville de Bruxelles, 2008.
- ID., *Hôtel Métropole*, Bruxelles, Luc Pire, 2008.
- HILTERMANN R., « Le Palace Hôtel à Bruxelles pendant la Première Guerre mondiale » in *Militaria Belgica Info*, n°51, 1er trimestre 2009, pp.3-7.
- HUSTIN A., « A Bruxelles. Les hôtels pour voyageurs et leur rôle historique » in *Brabant*, avril 1981, pp. 12-19 ; mai 1981, pp.10-15 ; juin 1981, pp.14-19.

- KIEFER N. M. « Economics and the origin of the restaurant » in *Cornell Hotel and Restaurant Administration Quarterly*, Août 2002, p.58-64.
- LANGLE (de), H.-M, *Le petit monde des cafés et débits parisiens au XIXe siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 1990.
- LECLEF M.-L., *L'hôtel Métropole à Bruxelles. Etude architecturale et historique*, Mém. Lic. U.L.B., Histoire de l'Art, 2007 (2 vol.).
- LESUR J.-M., *Les hôtels de Paris. De l'auberge au palace, XIX$^{e}$-XX$^{e}$ siècles*, Neuchâtel, Editions Alphil, 2005.
- MCNEILL D., « The hotel and the city » in *Progress in human geography*, vol.32-3, 2008, pp.383-398.
- OTT T., *Palaces. Une histoire de la grande hôtellerie suisse*, Yens-Morges, éd. Cabédita, 1990.
- *Le Palace – Brussels Lifestyle Magazine*, N°1 – 2008.
- PFUELLER DAVIDSON L., « A service machine: hotel guests and the development of an early-twentieth-century building type » in *Perspective in Vernacular Architecture*, vol.10, Building Environments, 2005, pp.113-129.
- PERROT M., « Chambre d'hôtel » dans *Histoire de chambres*, Paris, Le Seuil, 2009, pp.217-255.
- PERROT S., *Rôle et fonctions de l'hôtellerie. Formation des cadre pour l'hôtellerie de demain*, Paris, éditions J.Lanore, 1977.
- PICHERIT J.-L., « L'hôtellerie, les hôteliers et hôtelières » in *Moyen Age*, Bruxelles, De Boeck université, 2002/2, tome CVIII, pp.301-332.
- PILLEN P., « Les mutations récentes dans le paysage hôtelier bruxellois » dans *Revue belge de géographie*, n°3-4, fascicule 59, 1995, pp.357-368.
- POPE R., « A consumer service in Interwar Britain: The Hotel Trade, 1924-1938 » in *The Business History Review*, vol.74, n°4, 2000, pp.657-682.
- RETEL J., *Les gens de l'hôtellerie*, Paris, Les Éditions Ouvrières, 1965.
- RITZ M.-L., *César Ritz*, Paris, Editions Tallandier, 1948.
- ROBERT P., *Le secteur hôtelier dans la région de Bruxelles-Capitale*, Mém.Lic. Sciences économique, ULB, 1993-1994.
- ROCHE D. (ss dir.), *La ville promise. Mobilité et accueil à Paris (fin XVIIe-début XIXe siècle*, Paris, Fayard, 2000.

- SANDOVAL-STRAUSZ A.K., « Why the hotel? Liberal visions, merchant capital, public space and the creation of an American institution » in *Business and economic history*, vol.28, n°2, 1999, pp.255-265.
- ID., *Hotel: An American History*, New Haven, Yale University Press, 2006.
- ID., « Hotel » in *Encyclopedia of American Urban History*, Sage Publications, 2006.
- ID., « Homes for a world of strangers. Hospitality and the origins of multiple dwellings in urban America » in *Journal of Urban History*, vol.33, 2007, pp.933-964.
- SHOVAL N., COHEN-HATTAB K., « Urban hotel Development patterns in the face of political shifts » in *Annals of Tourism Research*, vol.28, n°4, 2001, pp.901-928.
- SHOVAL N., « The geography of hotels in cities: an empirical validation of a forgotten model » in *Tourism Geographies*, vol.8, n°1, février 2006, pp.56-75.
- SIMMONS J., « Railways, Hotels, and Tourism in Great Britain 1839-1914 » in *Journal of Contemporary History*, vol.19, n°2, 1984, pp.201-222.
- TESSIER A., *Le Grand Hôtel. 110 ans d'hôtellerie parisienne 1862-1972*, Université François Rabelais de Tours, 2009. (thèse d'histoire non-publiée).
- THIRY G., « Notes sur l'hôtellerie lilloise » dans *Hommes et terres du Nord*, 1964, 2, p.92.
- TISSOT L., « Hôtels, pensions, pensionnats et cliniques : fondements pour une histoire de « l'industrie des étrangers » à Lausanne, 1850-1920 » dans *Le passé du présent. Mélanges offerts à André Lasserre*, Lausanne, éditions Payot, 1999, pp.69-88.
- ID, *Naissance d'une industrie touristique. Les Anglais et la Suisse au XIXe* siècle, Lausanne, Payot, 2000.
- ID. (ss dir.), *Construction d'une industrie touristique aux 19e-20e siècles. Perspectives internationales*, Neuchâtel, éditions Alphil, 2003.
- ID., « L'hôtellerie de luxe à Genève (1830-2000). De ses espaces à ses usages. » in *Entreprises et Histoire*, n°46, avril 2007, pp.17-33.
- ID., « Le Beau-Rivage Palace : son évolution économique et sociale (1861-1976) » in *Beau-Rivage Palace. Histoire(s)*, éditions In Folio, Lausanne, 2009, pp.62-76.
- URTASUN A., GUTIERREZ I., « Hotel location in tourism cities. Madrid 1936-1998 » in *Annals of Tourism Research*, vol.33, n°2, 2006, pp.382-402.
- VAJDA J., « Les Pereire et Nagelmackers, promoteurs du transport ferroviaire et du réseau hôtelier parisien, 1855-1900 » in *Revue d'histoire des chemins de fer*, 38, printemps 2008, pp.27-44.

- VAN SEVEREN G., « Au bon vieux temps. Auberges, voyageurs, routes et moyens de transport jadis et naguère » dans *La vie courante*, n°39, 1951, pp. 1-44.
- WALTON J.K., *The Blackpool landlady. A social history*, Manchester, Manchester University Press, 1978.
- WOODS R.H. « Hospitality's history: who wrote what about when » in *The Cornell H.R.A. Quarterly*, août 1991, pp.89-95.

### *2.3 Travaux sur le tourisme*

- AITCHISON C., MACLEOD NICOLA E., SHAW Stephen J. (ss dir.), *Leisure and Tourism Landscapes. Social and cultural geographies*, Londres-New-York, Routledge, 2000.
- BARANOWSKI S. (ss dir.), *Being elsewhere. Tourism, consumer culture and identity in modern Europe and North America*, Michigan, The university of Michigan, 2001.
- BECK R., MADOEUF A. (ss dir.), *Divertissements et loisirs dans les sociétés urbaines à l'époque moderne et contemporaine,* Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 2005. Coll. « Perspectives historiques » n°12.
- BERGHOFF H. (et alii), *The making of modern tourism. The cultural history of British experience, 1600-2000*, Londres, Palgrave, 2002.
- BERTHO LAVENIR C., « Normes de comportements et contrôle de l'espace : le Touring Club de Belgique avant 1914 » in *Le Mouvement social*, n°178, janvier-mars 1997, pp.69-87.
- ID., *La roue et le stylo. Comment nous sommes devenus touristes*, Paris, Odile Jacob, 1999.
- ID (ss dir.), *La bicyclette. Les Cahiers de médiologie n°5*, Paris, Gallimard, 1998.
- BONVIN H. (et alii), *Dictionnaire des concepts et méthodes de l'observation touristique,* Paris, Observatoire National du Tourisme, 2000.
- BOYER M., *Le tourisme de l'an 2000*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1999.
- ID, *Histoire de l'invention du tourisme, XVI$^{ème}$-XIX$^{ème}$ siècles. Origine et développement dans le Sud-est de la France*, Paris, Editions de l'Aube, 2000.
- ID., *Histoire générale du tourisme. Du XVI$^{e}$ au XXI$^{e}$ siècle*, Paris, L'Harmattan, 2005.
- BRENDON P., *Thomas Cook. 150 years of popular tourism*, Londres, Secker & Warburg, 1991.
- BUZARD J., *The beaten track. European tourism literature and the ways to culture, 1800-1918*, Oxford, Clarendon Press, 1993.

- *Les Cahiers de la Fonderie – Destination Bruxelles. Le tourisme, un secteur d'avenir*, n°34, août 2006.
- CAZES G., POTIER F. (ss dir.), *Le tourisme et la ville : expériences européennes*, Paris L'Harmattan, 1998.
- CHABAUD G. (ss dir.), *Les guides imprimés du XVIe siècle au XXe siècle. Villes, paysages, voyages*, Paris, Belin, 2000. (Collection Mappemonde)
- CONSTANDT M., *Evolutie van het toerisme te Oostende (1874-1914)*, Mém.Lic. R.U.G., 1980. (Professeur R. Van Eenoo).
- CORBIN A., *L'avènement des loisirs1850-1960*, Paris, Aubier, 1995.
- CORMACK B., *A history of holidays, 1812-1990*, Londres, Routledge, 1998.
- DUHAMEL P., GAY J.-C. (et alii), *Tourismes 1. Lieux communs*, Paris, Belin, 2002.
- DUHAMEL P., KNAFOU R. (dir.), *Mondes urbains du tourisme*, Paris, Belin, 2007.
- DUMOULIN M., KERGREIS F., *Les offices de tourisme et syndicats d'initiative*, coll. « Que sais-je ? », Paris, PUF, 1998.
- GERBOD Paul, « Les touristes français en Belgique » in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, avril 1983, pp.283-297.
- GUYOT C., *Le droit du tourisme. Régime actuel et développement en droits belge et européens*, Bruxelles, Larcier, 2004.
- HANCOCK C., *Paris et Londres au XIXe siècle. Représentations dans les guides et récits de* voyage, Paris, CNRS Editions, 2003.
- HARP S., *Michelin. Publicité et identité culturelle dans la France du XXe siècle*, Paris, Belin, 2008.
- HAULOT A., « L'organisation administrative du Tourisme belge » in *Revue Internationale des Sciences administratives*, 19e année, n°4, 1953, pp.931-941.
- HERMANT M., *L'organisation administrative du tourisme en Belgique*, Mém. Lic., Sciences politiques, ULB, 1975.
- HOERNER J.-M. *Traité de tourismologie. Pour une nouvelle science touristique*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, s.d. [2002].
- INGLIS F., *The delicious history of the holiday*, Londres-New York, Routledge, 2000.
- JECK M., « Les débuts du tourisme au Grand-duché de Luxembourg » in *Articulo* – Revue de sciences humaines [en ligne], Recherches en cours, 2008, mis en ligne le 11 juillet 2008. URL : http://articulo.revues.org/index815.html
- KNAFOU R. (ss dir.), *Tourismes 2. Moments de lieux*, Paris, Belin, 2005.

- KOSHAR R., « What ought to be seen: Tourists guidebooks and national identities in modern Germany and Europe » in *Journal of Contemporary History*, vol.33, n°3, 1998, pp.323-340.
- ID. (ss dir.), *Histories of leisures*, Oxford, Berg, 2002.
- LARIQUE B., « Les débuts et déboires de l'organisation officielle du tourisme en France : l'expérience malheureuse de l'Office national du Tourisme (1910-1935) in *Entreprises et Histoire*, n°47, 2007, pp.73-92.
- *Mémorial du Royal Touring-Club de Belgique 1895-1955*, s.l.n.d.
- MENDELSON E., « Baedeker's universe » in *Yale Review*, 74, avril 1985, pp.386-403.
- OGONOVSKY J., « La côte belge au XIXe siècle : royale, touristique et artistique » dans *La construction des paysage nationaux*, Bruxelles, ULB – Centre d'Etudes Canadiennes, 2001, pp.73-98.
- PAIROUX A., *Cent ans de tourisme à travers les publications du Touring Club Royal de Belgique*, Mémoire Tourisme, UCL, 1991-92.
- PEARCE D. G., *Tourism research. Critiques and challenges*, Londres-New York, Routledge, 1993.
- PILLOUD S. (et alii), *Histoire du tourisme en pays vaudois*, n°spécial de la *Revue historique vaudoise*, tome 114, Lausanne, Société vaudoise d'histoire et d'archéologie, 2006.
- POULAIN J.-P. TEYCHENNE M. (ss dir.), *La recherche en tourisme. Actes du colloque de Foix*, Cachan, éd.J. Lanore, 2000.
- QUERIAT S., *La mise en tourisme de l'Ardenne (1850-1914). Genèse et évolution d'un espace touristique. Processus, acteurs et territoires*, Université Libre de Bruxelles, 2010, p.240. (Thèse d'Histoire non-publiée).
- SAMMIEZ I., GODART C., *Les métiers du tourisme*, Service d'Information sur les Etudes et les Professions (S.I.E.P.), 2000.
- *Le tourisme et l'accueil*, Bruxelles, Service d'Information sur les Etudes et les Professions (S.I.E.P.), 1994 collection « Formations et Métiers »).
- TOWNER J., WALL G., « History and tourism » in *Annals of Tourism Research*, vol.18, 1991, pp.71-84.
- TOWNER J., « What is tourism's history? » in *Tourism management*, vol.16, n°5, 1995, pp.339-343.

- VAJDA J., « Espaces de loisirs de la société cosmopolite parisienne. L'influence de l'élite voyageuse, 1855-1937 » in *Divertissements et loisirs dans les sociétés urbaines à l'époque moderne et contemporaine*, Paris, Presse universitaires François Rabelais, 2005, pp.83-98.
- VIARD J., *Court traité sur les vacances, les voyages et l'hospitalité des lieux*, Paris, éditions de l'Aube, 2000.
- ID. (ss dir.), *La France des temps libres et des vacances*, La Tour d'Aigues, éd. de l'Aube, 2002.
- WALTON J.K., (ss dir.), *Histories of tourism: representation, identity and conflict*, Clevedon-Buffalo-Toronto, Channel Views Publications, 2005.
- ID., « Prospects in tourism history: evolution, state of play and future developments » in *Tourism Management*, 30, 2009, pp.783-793.
- WARD S.V., *Selling places: the marketing and promotion of towns and cities 1850-2000*, Londres, Spon, 1998.

### *2.4 Travaux sur Bruxelles*

- ABEELS G., *Bruxelles en cartes postales anciennes*, Zaltbommel, Bibliothèque européenne, 1978 (7e éd.)
- ID., *Bruxelles 1900*, Bruxelles, éd.Meddens, 1980.
- BILLEN C. (et alii), *Itinéraire des vitrines à Bruxelles : onze kilomètres à la découverte du commerce du centre-ville*, Bruxelles, Société Royale belge de Géographie, coll. « Hommes et paysages », n°24, 1994.
- ID. (et alii), *Commerce et Négoce*, Sprimont, Pierre Mardaga éd., 2003.
- BILLEN C., DUVOSQUEL J.-M., *Bruxelles*, Bruxelles, Fonds Mercator, 2000.
- BREES G., *Bruxelles-Midi, l'urbanisme des sacrifices et des bouts de ficelles*, Bruxelles, éd. Aden, 2009.
- BREYDEL J.-P., CALTAGIRONE S., *Intérieurs bruxellois. Modernisme et Art Déco*, Bruxelles, Alice Editions, 2004.
- BOVY Ph., *Ixelles*, Bruxelles, CFC-Editions, 2001.
- CULOT M. (ss dir.), *L'architecture Art Déco – Bruxelles 1920-1930*, Bruxelles, Archives d'Architecture Moderne, 1996.
- CULOT M., PIRLOT A.-M., *Bruxelles. Art Nouveau*, Bruxelles, AAM éditions, 2005.
- DEBROUX T. (et alii), « Les espaces résidentiels de la noblesse à Bruxelles (XVIIIe-XXe siècle) » in *Belgeo*, n°4, 2007, pp.441-452.

- DELIGNE C., « Discours politique et urbanisme. Réflexion à partir du cas de la Jonction Nord-Midi. Bruxelles 1900-1960 » in *Revue belge de Géographie*, 122e année, fascicule 1, pp.29-54.
- DEMETER S. (et alii), *Lieux de fête*, Sprimont, Mardaga éditeur, 1998.
- DEMEY T., *Bruxelles. Chronique d'une capitale en chantier*, Bruxelles, Paul Legrain – CFC Editions, 1990, 2 vol.
- ID., *Bruxelles. Capitale de l'Europe*, Bruxelles, Badeau, 2007.
- DE SCHAEPDRIJVER S., *Elites for the capital? Foreign migration to mid-nineteenth-century Brussels*, Amsterdam, Thesis Publishers, 1990.
- ID., « La ville, la guerre, le moi: tenir son journal sous l'occupation » in *Cahiers de la Fonderie - Bruxelles en 14-18, la guerre au quotidien*, n°32, 2005, pp.11-14.
- DESSOUROUX C., CHARRUADAS P., *Etude historique de la région bruxelloise, des grandes formes urbanistiques et de la législation sur le bâti*, Bruxelles, ULB-IGEAT, 2003, 2 vol.
- DUBOIS C., *Promenades Art Déco à Bruxelles*, Bruxelles, Editions Racine, 2006.
- DUBREUCQ J., *Bruxelles 1000. Une histoire capitale*, Bruxelles, J.Dubreucq, 1996.
- DUQUENNE X., *Le Bois de la Cambre*, Bruxelles, X.Duquenne, 1989.
- ID, *L'avenue Louise à Bruxelles*, Bruxelles, X.Duquenne, 2007.
- EPHREM, *Bruxelles retrouvé. Des lieux et des hommes*, Bruxelles, Alice Editions, 2005. Tome 1 : Bruxelles-Ville et Tome 2 : Bruxelles-Est.
- EGGERICKX L., *Les boulevards du centre*, Bruxelles, Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, Direction des Monuments et Sites, 1997. (Collection *Bruxelles, Ville d'Art et d'Histoire*, n°20)
- ID., *Les boulevards extérieurs. De la place Rogier à la Porte de Hal*, Bruxelles, Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, Direction des Monuments et Sites, 1998. (Collection *Bruxelles, Ville d'Art et d'Histoire*, n°22)
- GABELE L., *Etude politique, économique et sociale d'une commune de l'agglomération bruxelloise au tournant du XIXe et XXe siècles. Anderlecht de 1873 à 1914*, Mém. Histoire, ULB, 2000.
- GOFFIN J., *Sur les pas des écrivains à Bruxelles*, Bruxelles, éd. De l'Octogone, 2004.
- GOMBERT C., *Saint-Gilles*, Bruxelles, CFC-Editions, 2004.
- JAUMAIN S. (ss dir.), *Bruxelles et la Jonction Nord-Midi*, Bruxelles, Archives de la ville de Bruxelles, Studia bruxellae, 3, 2004.

- ID. (ss dir.), *La région de Bruxelles-Capitale*, Bruxelles, Dexia Banque – éditions Racine, 2008.
- *L'heure bleue. La vie nocturne à Bruxelles de 1830 à 1940*, Bruxelles, Crédit Communal, 1987.
- LAPORTE J., *Saint-Josse-ten-Noode en cartes postales anciennes*, Zaltbommel, Europese Bibliotheek, 1972.
- LEBLICQ Y., « Jean Baptiste, Armand Mosnier, entrepreneur à Paris et Bruxelles (1822-1882) » in *Bruxelles et la vie urbaine : archives, art, histoire : recueil d'articles dédiés à la mémoire d'Arlette Smolar-Meynart (1938-2000)*, Bruxelles, Archives et Bibliothèques de Belgique, vol.1, pp.425-494.
- LOIR C. « Un espace urbain d'une étonnante modernité : le quartier Royal » in *Espaces et parcours dans la ville. Bruxelles au XVIIIe siècle*, Bruxelles, Editions de l'université de Bruxelles, 2007, (coll. « Etudes sur le XVIIIe siècle », n°35), pp.31-58.
- LAPORTE J., DE KEYSER C., *Saint-Josse-ten-Noode et le Quartier Nord-est en cartes postales anciennes*, Zaltbomme, Europese Bibliotheek, 1995.
- LEBLANC C. (ss dir.), *Art Nouveau et Design. Les Arts Décoratifs de 1830 à l'Expo 58*, Bruxelles, éd. Racine, 2005.
- LEONARD L., WYNANTS P., *Comme chez soi – 1926*-1976, Bruxelles, P.Wynants, 1977.
- -, *Lieux de plaisirs 1900-2000*, Bruxelles, Archives d'Architecture Moderne, 1998.
- MAURICE R., *La fugue à Bruxelles. Proscrits, exilés, réfugiés et autres* voyageurs, Bruxelles, Luc Pire, 2003.
- MEGANCK M., *Bruxelles de tour en tour*, Bruxelles, Editions Aparté, 2004.
- MEYFROID C., *La gare du Midi à Bruxelles 1840-1952. Histoire et influences*, Mém. ULB, Histoire, 2004.
- MIEROP C. *L'avenue Louise*, Bruxelles, Bruxelles, Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, Direction des Monuments et Sites, 1997. (Collection *Bruxelles, Ville d'Art et d'Histoire*, n°19)
- *Le Patrimoine monumental de la Belgique - Bruxelles*, Liège, Pierre Mardaga, 1989-1994, 3 vol.
- *Le Patrimoine monumental de la Belgique - Saint-Josse*, Bruxelles, IPS éditeur, 1997.
- *Le Patrimoine monumental de la Belgique – Saint-Gilles* : http://www.irismonument.be/fr.Saint-Gilles.html

- PIRLOT A.-M., *Bruxelles et ses cafés*, Bruxelles, Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, Direction des Monuments et Sites, 2009. (Collection *Bruxelles, Ville d'Art et d'Histoire*, n°48)
- POLLET I., *La création du quartier Léopold*, Mém. Histoire, ULB, 1982.
- RICCARDI E., *La création des boulevards centraux à Bruxelles, suivi de la construction sur les boulevards*, Mém. ULB, Histoire de l'Art, 1980.
- SCHOLLIERS P., *Loonreeks 3 : Loonlijsten van de Brusselse Arbeidsbeurs, 1922-1939*, Bruxelles, VUB – Centrum voor hedendaagse sociale geschiedenis, 1979.
- ID, « An essay on the History of the internationalization and representation of Brussels, 1800-2000 » in *19 keer Brussel*, Bruxelles, VUB Press, 2001, pp.497-515.
- ID., « Brusselse restaurants in de negentiende eeuw. Over koks, eters, schrijvers en luxe: Franse dominantie en Belgische respons » in *Buitenhuis eten in de Lage Landen sinds 1800*, Bruxelles, VUB Press, 2002, pp.57-84.
- SCHILDERMANS J., VANDECASSERIE F., VANDECASSERIE P., *L'héritage culinaire de la Villa Lorraine*, Oostkamp, Stichting Kunstboek, 2004.
- SCHOONBROODT B., *Michel Polak. De l'Art Nouveau à l'Art Déco*, Bruxelles, Commission de l'Environnement de Bruxelles-Ouest, 2003.
- STENGERS J., *Bruxelles. Croissance d'une capitale*, Anvers, Fonds Mercator, 1979.
- Syndicat d'initiative de Bruxelles, *1886-1966 - Quatre-vingts ans du Syndicat d'Initiative de Bruxelles*, Bruxelles, 1966.
- TASCHEREAU S., PIETTE V., GUBIN E., « L'immigration à Bruxelles dans les années 30. Le cas particulier des commerçants étrangers » dans *Cahiers d'Histoire du Temps Présent*, n°9, 2001, pp.7-62.
- VAES J.-P., « Wielemans-Ceuppens. Grandeur et décadence d'une brasserie » in *Cahiers de la Fonderie*, n°9 : « Bières-Brasseries-Patrimoine industriel », juin 1990, pp.13-23.
- VAN DEN EECKHOUT P. « Brussels » in *Housing the workers 1850-1914. A comparative perspective*, Leicester, Leicester University Press, 1990, pp.67-106.
- VANDEN EEDE M., MARTENS A., *Quartier Nord. Le relogement des expulsés*, Bruxelles, éd. EPO, 1994.
- VAN HEMELRYCK F. (ed.), *Momenten uit de geschiedenis van Brussel*, Bruxelles, KUBrussel, 1998.
- VAN PARYS G., *Pas perdus dans Bruxelles. Photographies du début du siècle*, Bruxelles, Monique Adam éd., 1979.
- WIELEMANS E., *Un monde à l'envers*, Paris, Société des Ecrivains, 2008.

### *2.5 Divers*


- BARJOT D., REVEILLARD C. (ss dir.), *L'américanisation de l'Europe occidentale au XXe siècle. Mythe et réalité*, Paris, Presses universitaires de Paris-Sorbonne, 2002.
- BELTRAN A., CARRE P. A., *La fée et la servante. La société française face à l'électricité. XIXe-XXe siècle*, Paris, Belin, 1991.
- BONAL G., REMY-BIETH M., *Colette intime*, Paris, Phébus, 2004.
- BOULAT R., « Le concept de productivité en France de la Première Guerre mondiale aux années soixante » dans *Travail et Emploi*, n°91, 2002, pp.43-56.
- COCKX A., LEMMENS J., *Les expositions universelles en Belgique de 1885 à 1958*, Bruxelles, Editorial-Office, 1958.
- COQUERY N., *La boutique et la ville. Commerces, commerçants, espaces et clientèles*, Tours, CEVHI, 2000.
- CROSSICK G., HAUPT H.-G., *The Petite Bourgeoisie in Europe 1789-1914. Enterprise, family an independence*, Londres-NewYork, 1995.
- DEPOORTERE R., *La question des réparations allemandes dans la politique étrangère de la Belgique après la première guerre mondiale. 1919-1925*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 1997.
- DUPRAT A., *Images et histoires. Outils et méthodes d'analyse de documents iconographiques*, Paris, Belin, 2007.
- FRIDENSON P., « Un tournant taylorien de la société française (1904-1918) » in *Annales ESC*, septembre-octobre 1987, n°5, pp.1031-1060.
- FURLOUGH E., « Selling the American way in interwar France : *prix uniques* and the Salons des Arts ménagers » in *Journal of Social History*, vol.26, n°3, 1993, pp.491-519.
- GALOPIN M., *Les expositions internationales au XXe siècle et le Bureau international des Expositions*, Paris, L'Harmattan, 1997.
- GEERKENS E., *La rationalisation dans l'industrie belge de l'Entre-deux-guerres*, Bruxelles, Palais des Académies, 2004. (2 vol.)
- GILLEN J., « La "transparence" des femmes migrantes dans les archives » dans *Sextant – Femmes migrantes*, n°21-22, Bruxelles, ULB, 2004, pp.17-34.
- GOBYN R., « Une source pour l'histoire économique du XIXe siècle : l'annuaire du commerce et de l'industrie de Belgique. Sa signification pour la région de Comines-Warneton » dans *Mémoires de la société d'histoire de Comines-Warneton et de la région*, tome XIII, 1983, pp.229-270.

- GOETZINGER G., « Les servantes luxembourgeoises à Bruxelles dans l'entre-deux-guerres » dans *Sextant – Domesticité*, n°15-16, 2001, pp.83-100.
- GOUBERT J.-P., *Du luxe au confort*, Paris, Belin, 1988.
- GROOTAERS D., *Histoire de l'enseignement technique et professionnel en Belgique (1860-1960)*, Bruxelles, EVO, 1994.
- ID., (ss dir.), *Histoire de l'enseignement en Belgique*, Bruxelles, CRISP, 1998.
- GUBIN E., « La domesticité, une réalité mal adaptée au contexte de l'entre-deux-guerres en Belgique ? » dans *Sextant – Domesticité*, n°15-16, 2001, pp. 33-59.
- GUBIN E., VAN NECK A., « La répartition professionnelle de la population belge en 1846 : un piège statistique » in *Acta Historica Bruxellensia*, t.IV, ULB, Bruxelles, 1980, pp.269-365.
- GUBIN E., *Choisir l'histoire des femmes*, Bruxelles, éditions de l'Université de Bruxelles, 2007.
- GUERRAND R.-H., *Les lieux. Histoire des commodités*, Paris, éd. La découverte, 1985.
- GUILLAUME P. (ss dir.), *Regards sur les classes moyennes – XIXe-XXe siècle*, , Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 1995.
- ID. (ss dir.), *Histoire et historiographie des classes moyennes dans les sociétés développées*, Talence, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 1998.
- HEYRMAN P., JAUMAIN S., VANTHEMSCHE G., « De middenstandsorganisaties en de gemeenteverkiezingen in vijf Belgische steden (1895-1952) » in *Revue Belge de Philologie et d'Histoire*, 72, 1994, pp.311-380.
- HEYRMAN P., *Middenstandsbeweging beleid in België, 1918-1940: tussen vrijheid en regulering*, Louvain, Universitaire Pers Leuven, 1998.
- HOSSARD N., *Recto verso. Les faces cachées de la carte postale*, Paris, Arcadia Editions, 2005.
- ILTA B., *La loi du 31 mars 1898 et les Unions professionnelles reconnues au début du XXe siècle en Belgique*, Mém. Lic., Histoire, ULB, 1988-1989.
- JACQUEMIN M., SIX C. et VANCOPPENOLE C., *Guide des archives d'associations professionnelles et d'entreprises en région bruxelloise*, Bruxelles, Archives Générales du Royaume, 2001, 2 vol.
- JAUMAIN S., GAIARDO L., « "Aide-toi et le gouvernement t'aidera." Les réponses de l'état à la crise de la petite bourgeoisie (1880-1914) » dans *Revue Belge d'Histoire Contemporaine*, XIX, 1988, 3-4, pp. 417-471.

- JAUMAIN S., *Aux frontières des classes moyennes. La petite bourgeoisie avant 1914*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 1992.
- ID, *Les petits commerçants belges face à la modernité (1880-1914)*, Bruxelles, Editions de l'Université, 1995.
- JAUMAIN S., CROSSICK G. (ss dir.), *Cathedrals of consumption : the European department store, 1850-1939*, Aldershot, Ashgate, 1999.
- KURGAN-VAN HENTENRYK G. et VIRÉ G., « Le registre des patentables, source de l'histoire de Bruxelles à la fin du XIX$^{e}$ siècle » in *Histoire et méthode. Acta historica bruxellensia*, Bruxelles, éd. de l'Université, 1981, pp. 367-411.
- KURGAN-VAN HENTERYK G., « Les patentables à Bruxelles au XIXe siècle » in *Le Mouvement social*, Juillet-Septembre 1979, pp.63-88.
- ID., « A la recherche de la petite bourgeoisie : l'enquête orale de 1902-1904 » dans *Revue Belge d'Histoire Contemporaine*, XIV, 1983, 3-4, pp. 287-332.
- ID, « Intervention sur la contribution de B. Lachaise *Un regard d'Outre-Quiévrain sur les classes moyennes en Belgique* » dans *Histoire et historiographie des classes moyennes dans les sociétés développées*, Talence, éditions de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1998, pp.49-60.
- ID., « Mythe et réalité du *self-made man* au sein du patronat belge » in *Bulletin de la Classe des Lettres*, Académie Royale de Belgique, 6$^{e}$ série, t.X, 1999, pp.81-96.
- LACHAISE B., « Un regard d'Outre-Quiévrain sur les classes moyennes en Belgique » dans *Histoire et historiographie des classes moyennes dans les sociétés développées*, Talence, éditions de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1998, pp.35-48.
- LEFEVRE P., « Démocratisation du libéralisme belge : l'exemple brugeois 1900-1940 » in *Revue belge d'histoire contemporaine*, 1977, 1-2, pp.185-205.
- LEON A., *Histoire de l'éducation technique*, Paris, PUF, 1961.
- LHUISSIER A., *Alimentation populaire et réforme sociale*, Paris, Editions Quae – Editions de la Maison des sciences de l'homme, 2007.
- MAJERUS B. *Occupations et logiques policières. La police bruxelloise en 1914-1918 et 1940-1945*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2007.
- MERCIER J., SCHEERLINCK K., *Made in Belgium. Un siècle d'affiches belges*, Bruxelles, Renaissance du Livre, 2003.
- MONTANDON A., *Lieux d'hospitalité : hospices, hôpital, hostellerie*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 2001.
- ID., *Le livre de l'hospitalité*, Paris, Bayard, 2004.

- MORELLI A. « Les servantes étrangères en Belgique comme miroir des diverses vagues migratoires » dans *Sextant – Domesticité,* n°15-16, 2001, pp.149-164.
- ID, *Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique de la préhistoire à nos jours*, Bruxelles, Couleur Livres, 2004. (2e édition)
- NELSON R. R., WRIGHT G., « The rise and fall of American technological leadership: the postwar era in historical perspective » in *Journal of Economic Literature,* vol.30, 1992, pp.1931-1964.
- ORY P., *Les expositions universelles de Paris*, Paris, éd. Ramsay, 1982.
- OULTREMONT V. (d'), *L'exposition universelle et internationale de Bruxelles en 1910,* Mém. Lic. U.C.L., Histoire, 1988.
- PELPEL P., TROGER V., *Histoire de l'enseignement technique,* Paris, Hachette Education, 1993.
- PIETTE V., « Vrouwen in kleinhandel en horeca. Essay over hun economische betekenis (19de-20ste eeuw) » in *Vrouwenzaken: facetten van vrouwelijk zelfstandig ondernemerschap in Vlaanderen, 1800-2000,* Louvain, KADOC, 2001, pp. 97-107.
- PORTES J., *Fascination and misgivings. The United States in French opinion 1870-1914*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000.
- POUILLARD V., *La publicité en Belgique, 1850-1975 : des courtiers aux agences internationales*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2005.
- RANIERI L. *Léopold II urbaniste*, Bruxelles, Hayez, 1971.
- RENARDY C. (ss dir.), *Liège et l'Exposition universelle de 1905,* Bruxelles, La Renaissance du Livre, 2005.
- RIPERT A., FRERE C., *La carte postale, son histoire, sa fonction sociale*, Paris, CNRS Editions, 1983.
- SAGESSER C., *Les relations belgo-américaines pendant l'entre-deux-guerres*, Mém.Lic. Histoire, 1990-1991.
- SCHOLLIERS P., « Le temps consacré à l'alimentation par les familles ouvrières en Europe aux XIXe et XXe siècles » in *Le temps de manger. Alimentation, emploi du temps et rythmes sociaux,* Paris, Editions de la Maison des sciences de l'homme, 1993, pp.111-137.
- ID., « L'invention d'une cuisine belge. Restaurant et sentiments nationaux dans un jeune Etat, 1830-1930 » dans *Histoire des identités alimentaires en Europe,* Paris, Hachette Littérature, 2002.

- ID. « La faim à Bruxelles en 14-18. Soupe populaire et restaurants économiques » in *Cahiers de la Fonderie – Bruxelles en 14-18, la guerre au quotidien*, n°32, 2005, pp.34-39.
- STAFF F., *The Picture Postcard and its Origins*, Londres, Lutterworth Press, 1979.
- STENGERS J., *Emigration et immigration en Belgique au XIXe et au XXe siècles*, Bruxelles, Académie royale des Sciences d'Outre-mer, Classe des Sciences morales et politiques, N.S., XLVI-5, 1978.
- VANTHEMSCHE G., *La sécurité sociale. Les origines du système belge. Le présent face à son passé*, Bruxelles, De Boeck, 1994.
- ID., *Le chômage en Belgique de 1929 à 1940. Son histoire, son actualité*, Bruxelles, éditions Labor, 1994.
- VELLE K., « De betekenis van de *Annuaire du Commerce et de l'Industrie de Belgique* » in *De Roede van Tielt*, n°2, juin 1982, pp.43-70.
- VERGNEAULT-BELMONT F., *Lire l'espace. Penser la carte*, Paris, l'Harmattan, 2008.

# Quelques repères de localisation à Bruxelles

1. Boulevards centraux
2. Place du Vieux-Marché-aux-Grains
3. Bourse
4. Grand'Place
5. Place-de-la-Vieille-Halle-aux-Blés
6. Théatre de la Monnaie
7. Place Rouppe
8. Place royale
9. Parc royal
10. Place Rogier
11. Gare du Nord
12. Place du Luxembourg
13. Porte de Namur
14. Porte Louise
15. Avenue Louise
16. Gare du Midi
17. Place de la Constitution
18. Abattoirs de Cureghem
19. Rue Neuve

Source: Institut cartographique militaire (1893), Murbandy.